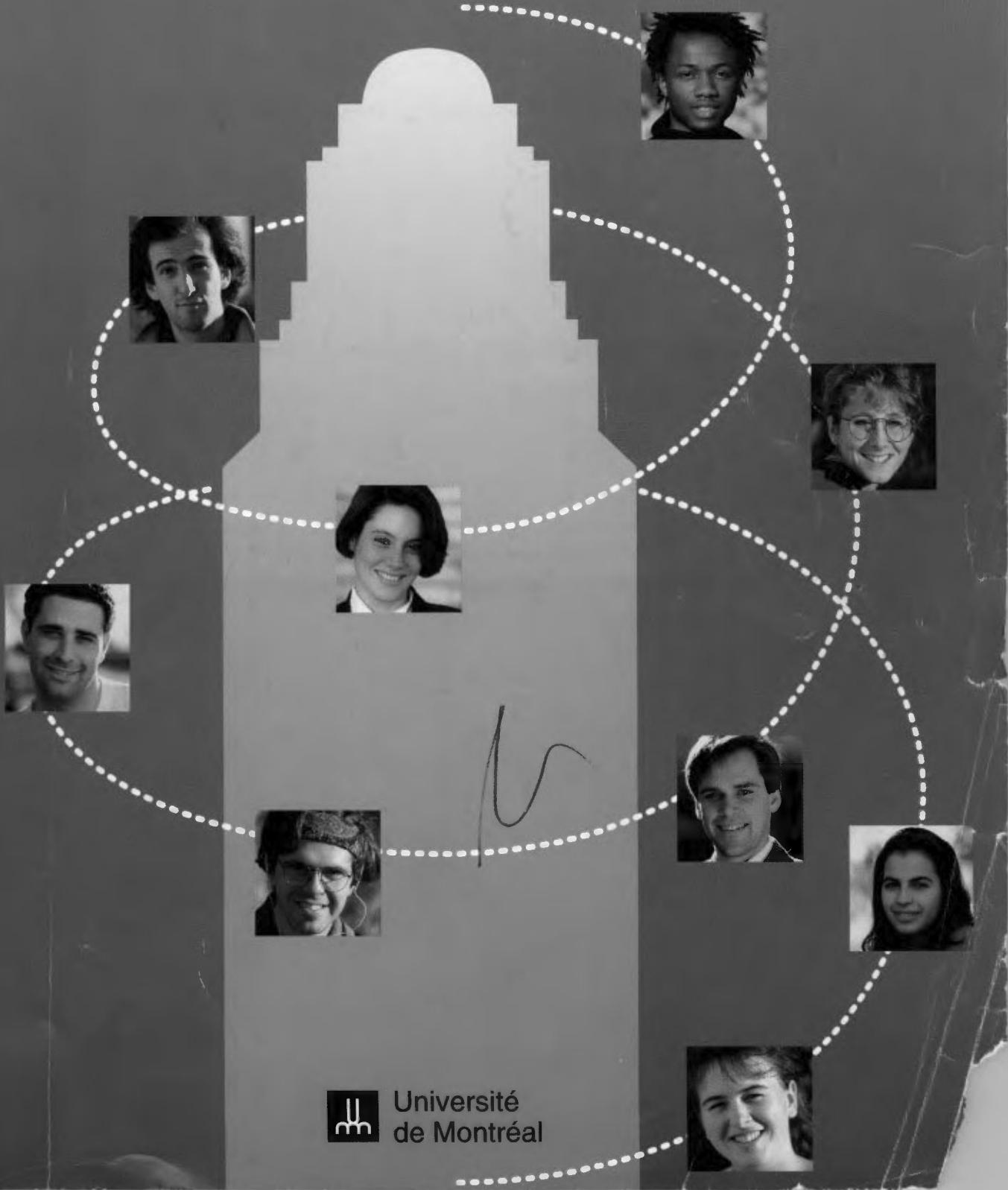


**Programmes d'études
et conditions d'admission
1994-1995**

Vers l'Université de Montréal



À l'Université de Montréal, une formation pour l'an 2000

Entreprendre des études universitaires est une décision fort importante qui marquera un point tournant dans votre vie. Aussi le choix de l'institution où vous poursuivrez vos études mérite-t-il toute l'attention nécessaire.

En choisissant l'Université de Montréal, vous optez pour une université dont la renommée, tant sur la scène canadienne qu'internationale, n'est plus à faire et qui vous assurera un diplôme de qualité supérieure vous ouvrant les portes d'un avenir prometteur. Ses quelque 200 domaines d'études vous offrent en effet une formation à la fine pointe des connaissances scientifiques actuelles. Pour plusieurs de ces programmes, l'Université de Montréal est la seule université à offrir une formation en français en Amérique du Nord. Mentionnons, à titre d'exemples, les programmes en optométrie, en architecture de paysage, en design industriel, en médecine vétérinaire...

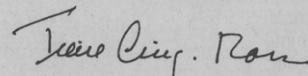
En plus de répondre aux exigences des pratiques professionnelles et d'être à l'avant-garde du développement des connaissances, l'Université de Montréal se démarque par l'importance de ses services aux étudiants. Que ce soit dans les domaines de la santé, de l'orientation professionnelle, de l'aide psychologique ou de l'aide financière, vous pourrez compter sur des équipes de conseillers qualifiés qui sauront vous écouter et vous aider à trouver les réponses à vos questions. Vous pourrez également profiter des installations du Centre d'éducation physique et des sports où plus d'une centaine d'activités sportives peuvent être pratiquées, ou encore monter une exposition, vous divertir au ciné-campus ou suivre un atelier de formation personnelle grâce au vaste choix d'activités culturelles.

L'ensemble de ces services contribue à créer une atmosphère propice à la réussite de vos études en enrichissant la qualité de vie sur le campus. De plus, l'Université dispose de résidences permettant à près de 1 100 étudiants et étudiantes de loger au cœur même du campus.

Pour vous aider à faire votre choix, l'Université de Montréal met à votre disposition cette brochure qui présente chacun de ses programmes d'études ainsi que leurs conditions d'admission. Nous espérons que ces programmes sauront répondre à vos attentes et nous vous souhaitons de fructueuses études universitaires.

Au plaisir de vous accueillir parmi nous.

La vice-rectrice à l'enseignement



Irène Cinq-Mars

Table des matières

Index des programmes d'études

4

Chapitre I Renseignements généraux

1. L'Université de Montréal	8
1.1 Enseignement et recherche	8
1.2 Services aux étudiants	8
1.3 Prêts et bourses	8
1.4 Services juridiques	8
1.5 Logement	8
1.6 Adresses postales	9
1.7 Numéros de téléphonie	9
2. Droits de scolarité	9
3. Personnes handicapées	10
3.1 Présence à l'Université de Montréal	10
3.2 Prêts et bourses	10
3.3 Admission et études	10
4. Adultes	10
4.1 Présence à l'Université de Montréal	10
4.2 Programmes spécifiques	10
4.3 Renseignements complémentaires	10
5. Étudiants étrangers	10
5.1 Politique générale d'admission	10
5.2 Programmes non contingentés	10
5.3 Programmes contingentés	10
5.4 Équivalences	10
5.5 Droits de scolarité	10
5.6 Aide financière	11
5.7 Formalités d'immigration	11
5.8 Accueil	11
6. Quelques définitions	11
6.1 Études de premier cycle	11
6.2 Crédit	11
6.3 Cours	11
6.4 Discipline et champ d'études	11
6.5 Programme	11
6.6 Baccalauréat	11
6.7 Majeur	11
6.8 Mineur, certificat	12
6.9 Microprogramme	12
6.10 Étudiant régulier	12
6.11 Étudiant libre	12
6.12 Adulte	12
6.13 Trimestres	12

Chapitre II Admission

1. Politique générale d'admission	13
1.1 Vocation de l'Université de Montréal	13
1.2 Énoncé de principe	13
1.3 Droit à l'information	13
1.4 Droit au choix de programme	13
1.5 Droit au traitement de la demande	13
1.6 Droit à une vérification de l'évaluation	13
1.7 Droit à une révision de l'évaluation	13
2. Admissibilité	13
2.1 Titulaires d'un DEC	13
2.2 Adultes	13
2.3 Connaissance de la langue française	13
3. Programmes non contingentés	14
4. Programmes contingentés	14
4.1 Raisons du contingentement	14
4.2 Approbation des contingentements	14
4.3 Liste des programmes contingentés	14
4.4 Modalités générales de sélection	14
4.5 Catégories de candidats	14
4.5.1 Collégiens	14
4.5.2 Universitaires	14
4.5.3 Adultes	15
4.5.4 Candidatures spéciales	15
4.6 Test d'admission	15
5. Critères particuliers et tests	15
5.1 Entrevue	15
5.2 Examen d'admission de l'École d'architecture et de l'École d'architecture de paysage	15
5.3 Expérience de travail	15
5.4 Test d'aptitudes physiques	15
5.5 Test de compréhension du français	15
5.6 Test de connaissance de l'anglais	15
5.7 Test de connaissance du français et de l'anglais	15
5.8 Test de connaissances et d'aptitudes musicales	16
5.9 Test de l'Association dentaire canadienne	16
5.10 Test de personnalité	16
6. Cote Z	16
6.1 Introduction	16
6.2 Principes de classement	16
6.3 Méthode de calcul de la cote Z	16

7. Indice du pronostic du rendement à l'Université (IPUC)	17
8. Processus d'admission	17
8.1 Étudiant régulier	17
8.2 Étudiant libre	18
8.3 Dates limites	18
8.4 Choix de programmes	18
8.5 Convocations	18
8.6 Étude des dossiers	18
8.7 Désistements tacites et listes d'attente	18
8.8 Offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement	18
8.9 Inscription	19
8.10 Faculté de l'éducation permanente, École des Hautes Études Commerciales et École Polytechnique	19

Chapitre III Politique et conditions d'admission par programme

Faculté de l'aménagement	20
Faculté des arts et des sciences	24
Faculté de droit	43
Faculté de l'éducation permanente	44
Faculté de médecine	50
Faculté de médecine dentaire	55
Faculté de médecine vétérinaire	57
Faculté de musique	58
Faculté de pharmacie	59
Faculté des sciences de l'éducation	61
Faculté des sciences infirmières	64
Faculté de théologie	65
Département d'éducation physique	67
École d'optométrie	69

Chapitre IV Programmes d'études

Explication des tableaux	70
Faculté de l'aménagement	71
Faculté des arts et des sciences	75
Faculté de droit	148
Faculté de l'éducation permanente	149
Faculté de médecine	160
Faculté de médecine dentaire	164
Faculté de médecine vétérinaire	165
Faculté de musique	167
Faculté de pharmacie	176
Faculté des sciences de l'éducation	177
Faculté des sciences infirmières	181
Faculté de théologie	183
Département d'éducation physique	190
École d'optométrie	192



UdeMatik
Le service télématique
de l'Université de Montréal

Les informations contenues dans ce cahier sont disponibles en version électronique sur UdeMatik, gratuitement et 24 heures par jour. On y trouve toute une gamme de rubriques fort utiles, telles la description complète des 7 000 cours offerts, les annuaires de toutes les facultés et écoles et le bottin téléphonique de l'Université.

Pour y avoir accès, votre ordinateur doit être équipé d'un modem et d'un logiciel de communication; la liaison est établie par la ligne téléphonique.

Connexion :

- composez le (514) 733-2394 (300 - 2400 bauds)
- ou (514) 343-2411 (grande vitesse)
- puis *udematik* au service demandé.
- Internet : telnet *udematik.umontreal.ca*

Pour plus d'information sur UdeMatik :
Mme Joëlle Stemp au
(514) 343-6111, poste 5245.

Publié par la Direction des communications,
en collaboration avec le Bureau des admissions.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3^e trimestre 1993

Conception graphique de la page couverture:
Michèle Langlois

Photographies: Bob Fisher

Coordination : Daniel Baril

Bien que nous n'utilisions parfois que le masculin dans le texte, les mots relatifs aux personnes désignent les femmes et les hommes.

Index des programmes d'études

Les titres des programmes sont en caractères gras. Le premier chiffre renvoie à la page des conditions d'admission et les chiffres suivants, en gras, renvoient au tableau du programme.

Les programmes de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales sont énumérés dans cet index mais ne sont pas décrits dans la présente brochure. Pour toute information concernant ces programmes, se reporter au paragraphe 8.10 de la page 19.

Légende : F.A.S.: Faculté des arts et des sciences
F.E.P.: Faculté de l'éducation permanente
F.S.E.: Faculté des sciences de l'éducation
HEC : École des Hautes Études Commerciales
Poly : École Polytechnique

Action communautaire : certificat (F.A.S.) 24, 136. Voir aussi *Service social*

Action sociale : voir *Action communautaire, Service social, Intervention en milieu multiethnique, Toxicomanies: prévention et réadaptation*

Activité physique : voir *Éducation physique, Sciences de l'activité physique*

Activités psycho-éducatives : voir *Intervention psycho-éducative*

Actuariat : voir *Mathématiques*

Adaptation scolaire : voir *Orthopédagogie*

Administration : voir *Administration des affaires, Administration de l'éducation, Comptabilité, Gestion des opérations et de la production, Gestion d'entreprise, Gestion du marketing, Gestion financière, Gestion des services de santé, Gestion des ressources humaines, Informatique pour gestionnaire, Relations industrielles, Science politique*

Administration de la santé : voir *Gestion des services de santé*

Administration de l'éducation : certificat (F.S.E.) 61, 178

Administration des affaires : baccalauréat (HEC) 19

Administration publique : voir *Science politique*

Administration scolaire : voir *Administration de l'éducation*

Affaires : voir les programmes de l'**École des HEC**

Aéronautique : certificat (Poly). Voir aussi *Génie mécanique, Génie électrique*

Allemand : voir *Études allemandes, Traduction allemand-français*

Aménagement : voir les programmes de la *Faculté de l'aménagement*

Amérique latine : voir *Études latino-américaines*

Analyse économique : voir *Sciences économiques*

Andragogie : certificat (F.S.E.) 61, 178

Anglais : voir *Cours de langues, Études anglaises, Langue et civilisations anglaises, Traduction*

Animation des groupes et des organisations : certificat (F.E.P.) 44, 149

Animation sociale : voir *Action communautaire, Service social, Toxicomanies : prévention et réadaptation*

Anthropobiologie : voir *Anthropologie*

Anthropologie : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 24, 75, 76, 77

Arabe : voir *Études arabes*

Archéologie : voir *Anthropologie*

Architecture : baccalauréat (aménagement) 20, 71

Architecture de paysage : baccalauréat (aménagement) 20, 72

Archivistique : certificat (F.A.S.) 24, 78

Art : voir *Arts plastiques, Études cinématographiques, Histoire de l'art*

Art dramatique : voir *Enseignement de l'expression dramatique*,

Arts d'expression visuels : voir *Histoire de l'art*

Arts et sciences : mineur (F.A.S.) 24, 140

Arts plastiques : majeur, mineur (F.A.S.) 25, 100, 101. Voir aussi *Histoire de l'art*

Asie de l'Est : voir *Études est-asiatiques*

Astronomie : mineur (F.A.S.) 25, 119. Voir aussi *Physique*

Astrophysique : voir *Astronomie, Physique*

Audiologie : voir *Orthophonie-audiologie*

Audiovisuel : voir *Études cinématographiques, Sciences de la communication, Technologie éducationnelle*

Baccalauréat individualisé : (F.A.S.) 25, 141

Bible : voir *Études bibliques*

Biochimie : baccalauréat spécialisé (F.A.S.) 26, 78

Biologie : voir *Sciences biologiques*

Biophysicochimie : voir *Biochimie*

Biophysique : voir *Physique*

Biotechnologie : voir *Génie chimique*

Botanique : voir *Sciences biologiques*

Calcul scientifique : voir *Mathématiques-informatique*

Catéchèse : voir *Études catéchétiques*

Chimie : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 26, 78, 79

Chimie appliquée : voir *Chimie*

Chinois : voir *Études est-asiatiques*

Cinéma : voir *Études cinématographiques*

Civilisations anglaises : voir *Langue et civilisations anglaises*

Civilisations grecque et romaine : voir *Études classiques*

Commande numérique et robotique : voir *Génie informatique*

Commerce : voir *Administration des affaires, Comptabilité, Gestion d'entreprise, Gestion des opérations et de la production, Gestion des ressources humaines, Gestion du marketing, Gestion financière, Publicité, Relations industrielles*

Communication : voir *Sciences de la communication. Voir aussi Information et journalisme, Publicité, Relations publiques*

Composition : voir *Musique*

Comptabilité, I et II : certificats (HEC) 19

Construction : voir *Électricité du bâtiment, Mécanique du bâtiment, Sciences de la construction*

Coopératives : voir *Gestion d'entreprise et Gestion financière*

Cours de langues : voir *Études allemandes, Études classiques (grec, latin), Études anglaises, Études arabes, Études est-asiatiques (chinois, japonais), Études françaises, Études hispaniques (espagnol, portugais), Études italiennes, Études néo-helléniques, Études russes et soviétiques (russe), Linguistique*

Créativité : certificat (F.E.P.) 44, 149

Criminologie : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 26, 81, 82

Criminologie I : certificat (F.E.P.) 44, 149

Délinquance : voir *Criminologie, Psycho-éducation*

Démographie : mineur (F.A.S.) 27, 83

Design : voir *Génie mécanique*

Design d'intérieur : certificat (aménagement) 22, 72

Design et fabrication : certificat (Poly) 19

Design industriel : baccalauréat (aménagement) 21, 73

Diététique : voir *Nutrition*

Documentation : voir *Archivistique, Recherche documentaire et rédaction française*

Drogues : voir *Toxicomanies : prévention et réadaptation*

Droit : baccalauréat (droit) 43, 148. Voir aussi *Criminologie*

Droit : certificat (F.E.P.) 44, 150

Droit : microprogramme (F.E.P.) 45, 150

École : voir *Administration de l'éducation*

Écologie : voir *Géographie, Sciences biologiques*
Économie : voir *Mathématiques-économie, Sciences économiques*
Économie politique : voir *Sciences économiques*
Économique : voir *Mathématiques-économie, Sciences économiques*
Écriture : voir *Pratiques d'écriture*
Éducation : majeur (F.S.E.) 61, 177. Voir aussi les autres programmes de la F.S.E.
Éducation des adultes : voir *Andragogie*
Éducation physique : baccalauréat spécialisé (éducation physique) 67, 190. Voir aussi *Sciences de l'activité physique*
Éducation préscolaire et enseignement primaire : mineur (F.S.E.) 62, 177
Électricité du bâtiment : certificat (Poly) 19
Électronique : voir *Génie électrique*
Électronique industrielle : certificat (Poly) 19
Électrotechnique : voir *Génie électrique*
Enfance inadaptée : voir *Intervention psycho-éducative, Orthopédagogie, Psycho-éducation*
Enseignement de la biologie au secondaire : voir *Sciences biologiques, Enseignement secondaire*
Enseignement de la chimie au secondaire : voir *Chimie, Enseignement secondaire*
Enseignement de la géographie au secondaire : voir *Géographie, Enseignement secondaire*
Enseignement de l'allemand, langue seconde, au secondaire : voir *Études allemandes, Enseignement secondaire*
Enseignement de la musique au secondaire : voir *Musique, Enseignement secondaire*
Enseignement de l'anglais, langue seconde, au secondaire : voir *Études anglaises, Enseignement secondaire*
Enseignement de la physique au secondaire : voir *Physique, Enseignement secondaire*
Enseignement de l'économie au secondaire : voir *Sciences économiques, Enseignement secondaire*
Enseignement de l'espagnol, langue seconde, au secondaire : voir *Études hispaniques, Enseignement secondaire*
Enseignement de l'histoire au secondaire : voir *Histoire, Enseignement secondaire*
Enseignement de l'informatique au secondaire : voir *Informatique, Enseignement secondaire*
Enseignement des mathématiques au secondaire : voir *Mathématiques, Enseignement secondaire*
Enseignement des sciences religieuses au secondaire : voir *Théologie, Études bibliques, Études pastorales, Enseignement secondaire*
Enseignement du français, langue d'enseignement, au secondaire : voir *Études françaises, Langue et littérature françaises, Enseignement secondaire*
Enseignement du français, langue maternelle, au primaire : certificat (F.S.E.) 62, 179
Enseignement du français, langue seconde : voir *Langue et littérature françaises, Linguistique, Enseignement secondaire*
Enseignement primaire : voir *Éducation préscolaire et enseignement primaire, Enseignement du français, langue maternelle, au primaire*
Enseignement secondaire : certificat (F.S.E.) 62, 179
Environnement : voir *Géographie, Sciences biologiques*
Environnement et ressources hydriques : voir *Génie civil, Génie chimique*
Ergothérapie : baccalauréat spécialisé (médecine) 50, 162
Espagnol : voir *Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol*
État : voir *Science politique*
Ethnolinguistique : voir *Anthropologie*
Ethnologie : voir *Anthropologie*

Études allemandes : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 28, 108, 109. Voir aussi *Traduction allemand-français*
Études anciennes : voir *Études classiques*
Études anglaises : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 28, 83, 84, 85. Voir aussi *Langue et civilisations anglaises*
Études arabes : mineur (F.A.S.) 28, 141
Études bibliques : majeur, certificat (théologie) 65, 185, 186
Études chinoises : voir *Études est-asiatiques*
Études cinématographiques : majeur, mineur (F.A.S.) 28, 29, 99, 100. Voir aussi *Histoire de l'art*
Études classiques : majeur, mineur (F.A.S.) 29, 86
Études de l'éducation : mineur (F.S.E.) 63, 180
Études espagnoles : voir *Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol*
Études est-asiatiques : majeur, mineur (F.A.S.) 29, 141, 142
Études françaises : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 29, 87, 88, 89, 144. Voir aussi *Recherche documentaire et rédaction française, Pratiques d'écriture, Langue et littérature françaises*
Études grecques anciennes : voir *Études classiques*
Études grecques modernes : voir *Études néo-helléniques*
Études hispaniques : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 29, 110, 111, 112. Voir aussi *Traduction espagnol-français français-espagnol*
Études individualisées : certificat (F.E.P.) 45, 151. Voir aussi *Baccalauréat individualisé*
Études italiennes : mineur (F.A.S.) 30, 142
Études japonaises : voir *Études est-asiatiques*
Études juridiques : voir *Droit*
Études latines : voir *Études classiques*
Études latino-américaines : mineur (F.A.S.) 30, 142
Études médiévales : mineur (F.A.S.) 30, 86
Études néo-helléniques : mineur (F.A.S.) 30, 143
Études pastorales : majeur, certificat (théologie) 65, 187
Études québécoises : mineur (F.A.S.) 30, 143
Études russes : mineur (F.A.S.) 30, 144
Études slaves : voir *Études russes*
Études soviétiques : voir *Études russes*
Évaluation de l'intervention : voir *Intervention psycho-éducative, Intervention en milieu multithéâtre*
Évaluation en éducation : voir *Mesure et évaluation en éducation*
Exégèse : voir *Études bibliques, Théologie*
Exploitation des ordinateurs : voir *Informatique*
Fabrication : voir *Génie mécanique*
Finance : voir *Gestion financière*
Fondements de l'éducation : voir *Éducation comparée et fondements de l'éducation*
Français : voir *Français, langue seconde, Enseignement du français, langue maternelle, au primaire, Études françaises, Langue et littérature françaises, Linguistique, Pratiques d'écriture, Recherche documentaire et rédaction française, Traduction*
Garderies : voir *Éducation préscolaire et enseignement primaire*
Génie chimique : baccalauréat (Poly) 19
Génie civil : baccalauréat (Poly) 19
Génie des matériaux : baccalauréat (Poly) 19
Génie des mines : baccalauréat (Poly) 19
Génie électrique : baccalauréat (Poly) 19
Génie géologique : baccalauréat (Poly) 19
Génie industriel : baccalauréat (Poly) 19
Génie informatique : baccalauréat (Poly) 19
Génie mécanique : baccalauréat (Poly) 19
Génie physique : baccalauréat (Poly) 19

- Géographie** : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 31, **90, 92**
Géographie physique : voir *Géographie*
Géographie humaine : voir *Géographie*
Géographie environnementale : voir *Géographie*
Géologie : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 31, **92, 93**
Géomatique : certificat (Poly) 19
Géophysique : voir *Géologie, Génie géologique*
Gérontologie : certificat (F.E.P.) 45, **151**
Gestion d'entreprise : certificat (HEC) 19
Gestion des documents : voir *Archivistique*
Gestion des opérations et de la production : certificat (HEC) 19
Gestion des ressources humaines : certificat (HEC) 19
Gestion des services de santé , I et II : certificats (F.E.P./médecine) 45, 152. Voir aussi *Introduction à la gestion des services de santé*
Gestion d'hôpital : voir *Gestion des services de santé*
Gestion du marketing : certificat (HEC) 19
Gestion financière : certificat (HEC) 19
Grammaire : voir *Recherche documentaire et rédaction française*
Grec : voir *Études classiques, Études néo-helléniques*
Grec ancien : voir *Études classiques*
Grec moderne : voir *Études néo-helléniques*
Hétérogène (mineur) : voir *Arts et sciences*
Histoire : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 31, **94, 95, 96**
Histoire de l'art : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 31, **97, 98, 99**
Histoire et langues musicales : voir *Musique*
Hygiène dentaire : certificat (médecine dentaire) 56, **164**
Individualisé (programme) : voir *Baccalauréat individualisé, Études individualisées*
Information et journalisme : certificat (F.E.P.) 46, **153**
Informatique : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 32, **102, 103**. Voir aussi *Informatique appliquée, Mathématiques-informatique, Micro-informatique*
Informatique appliquée : certificat (F.A.S.) 32, **103**
Informatique pour gestionnaire : certificat (HEC) 19
Ingénierie : voir *Génie*
Interprétation : voir *Musique*
Intervention en milieu multiethnique : certificat (F.E.P./F.A.S./théologie) 46, **153**
Intervention en santé mentale : voir *Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention*
Intervention psycho-éducative : certificat (F.A.S.) 32, **121**
Intervention psychosociale : voir *Action communautaire, Intervention en milieu multiethnique, Service social, Toxicomanies : prévention et réadaptation*
Intervention sociale : voir *Action communautaire, Service social*
Introduction à la gestion des services de santé : microprogramme (F.E.P./médecine) 46, **152**. Voir aussi *Gestion des services de santé*
Italien : voir *Études italiennes*
Japonais : voir *Études est-asiatiques*
Journalisme : voir *Information et journalisme*
Justice : voir *Criminologie, Droit, Intervention en milieu multiethnique*
Langue : voir *Cours de français, Cours de langues, Linguistique, Recherche documentaire et rédaction française*
Langue allemande : voir *Études allemandes, Traduction allemand-français*
Langue anglaise : voir *Études anglaises, Langue et civilisations anglaises, Cours d'anglais, langue seconde*
Langue arabe : voir *Études arabes*
Langue chinoise : voir *Études est-asiatiques*
- Langue espagnole : voir *Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol*
Langue et civilisations anglaises : mineur (F.A.S.) 33, **85**. Voir aussi *Études anglaises*
Langue et littérature françaises : majeur (F.A.S.). Voir *Études françaises*.
Langue française : voir *Études françaises, Langue et littérature françaises, Recherche documentaire et rédaction française*
Langue grecque ancienne : voir *Études classiques*
Langue grecque moderne : voir *Études néo-helléniques*
Langue italienne : voir *Études italiennes*
Langue japonaise : voir *Études est-asiatiques*
Langue latine : voir *Études classiques*
Langue russe : voir *Études russes*
Latin : voir *Études classiques, Études médiévales*
Linguistique : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 33, **104, 105**. Voir aussi *Langue et littérature françaises, Études québécoises*
Littérature allemande : voir *Études allemandes*
Littérature anglaise : voir *Études anglaises*
Littérature comparée : mineur (F.A.S.) 33, **107**
Littérature espagnole : voir *Études hispaniques*
Littérature française : voir *Études françaises, Langue et littérature françaises*
Littérature grecque ancienne : voir *Études classiques*
Littérature grecque moderne : voir *Études néo-helléniques*
Littérature hispanique : voir *Études hispaniques*
Littérature italienne : voir *Études italiennes*
Littérature latine : voir *Études classiques*
Littérature néo-hellénique : voir *Études néo-helléniques*
Littérature québécoise : voir *Études françaises, Études québécoises, Langue et littérature françaises*
Littérature russe : voir *Études russes*
Marketing : voir *Gestion du marketing*
Matériaux : baccalauréat (Poly) 19
Matériel et logiciel : voir *Génie informatique, Informatique, Informatique appliquée, Mathématiques-informatique*
Mathématiques : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 33, **112, 114**. Voir aussi *Mathématiques-économie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-physique*
Mathématiques appliquées : voir *Mathématiques, Mathématiques-économie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-physique*
Mathématiques-économie : baccalauréat spécialisé bidisciplinaire (F.A.S.) 34, **145**
Mathématiques fondamentales : voir *Mathématiques*
Mathématiques-informatique : baccalauréat spécialisé bidisciplinaire (F.A.S.) 34, **145**
Mathématiques-physique : baccalauréat spécialisé bidisciplinaire (F.A.S.) 34, **146**
Mécanique du bâtiment : certificat (Poly) 19. Voir aussi *Génie mécanique*
Médecine : doctorat (médecine) 50, **160, 161**
Médecine dentaire : doctorat (médecine dentaire) 55, **164**
Médecine vétérinaire : doctorat (médecine vétérinaire) 57, **165**
Médias : voir *Information et journalisme, Publicité, Relations publiques, Sciences de la communication*
Métallurgie (procédés) : voir *Génie des matériaux*
Microbiologie : voir *Sciences biologiques*
Micro-informatique : microprogramme (F.A.S./F.E.P.) 46, **159**
Milieu multiethnique : voir *Intervention en milieu multiethnique*
Mineur arts et sciences : voir *Arts et sciences*
Mineur hétérogène : voir *Arts et sciences*

Moyen Âge : voir *Études médiévales*
Muséologie : voir *Anthropologie, Histoire de l'art*
Musicologie : voir *Musique*
Musique : baccalauréat (musique) 58, 167-175
Notariat : voir *Droit*
Nursing : voir *Sciences infirmières*
Nutrition : baccalauréat spécialisé (médecine) 52, 161
Opération et production : voir *Gestion des opérations et de la production*
Optométrie : doctorat (optométrie) 69, 192
Ordinateurs : voir *Génie informatique, Informatique, Informatique pour gestionnaire*
Orthopédagogie : mineur (F.S.E.) 63, 178
Orthophonie-audiologie : baccalauréat spécialisé (médecine) 53, 162
P.P.M.F. : voir *Enseignement du français, langue maternelle, au primaire*
Pastorale : voir *Études pastorales*
Personnel : voir *Gestion des ressources humaines, Relations industrielles*
Pharmacie : baccalauréat (pharmacie) 59, 176
Philologie : voir *Linguistique*
Philosophie : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 35, 115, 116
Physiologie : voir *Sciences biologiques*
Physiologie animale : voir *Sciences biologiques*
Physiothérapie : baccalauréat spécialisé (médecine) 53, 163
Physique : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 35, 117, 118, 119. Voir aussi *Astronomie, Mathématiques-physique*
Planification et évaluation de l'intervention : voir *Intervention psycho-éducative*
Politique : voir *Science politique*
Portugais : voir *Études hispaniques*
Pratiques d'écriture : mineur (F.A.S.) 35, 90
Prévention d'incendies : voir *Technologie de la prévention d'incendies*
Prévention des accidents : voir *Technologie de la prévention des accidents*
Procédés : voir *Génie chimique*
Procédés métallurgiques : voir *Génie des matériaux*
Production : voir *Gestion des opérations et de la production*
Productrice : voir *Génie industriel*
Programme individualisé : voir *Arts et sciences, Baccalauréat individualisé, Études individualisées*
Psycho-éducation : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 36, 119, 120, 121. Voir aussi *Intervention psycho-éducative*
Psychologie : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 36, 37, 122, 123, 124
Publicité : certificat (F.E.P.) 46, 154
Réadaptation : voir *Ergothérapie, Physiothérapie*
Recherche documentaire et rédaction française : certificat (F.E.P.) 47, 154
Recherche opérationnelle : voir *Informatique, Génie industriel*
Rédaction : voir *Recherche documentaire et rédaction française*
Rééducation : voir *Psycho-éducation*
Relations de travail : voir *Gestion des ressources humaines, Relations industrielles*
Relations industrielles : baccalauréat spécialisé (F.A.S.) 37, 125
Relations industrielles, I et II : certificats (F.E.P.) 47, 155
Relations internationales : voir *Science politique*
Relations publiques : certificat (F.E.P.) 47, 155
Ressources humaines : voir *Gestion des ressources humaines, Relations industrielles*
Russe : voir *Études russes*
Santé : voir *Gestion des services de santé, Gérontologie, Intervention en milieu multiethnique, Hygiène dentaire, Médecine, Médecine dentaire, Santé communautaire, Santé et sécurité du travail, Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, Sciences biologiques, Sciences infirmières, Sciences infirmières : milieu clinique, Toxicologie éco-industrielles, Toxicomanies : prévention et réadaptation*
Santé communautaire : certificat (F.E.P./médecine/sciences infirmières) 48, 156
Santé et sécurité du travail : certificat (F.E.P.) 48, 156
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention : certificat (F.E.P./F.A.S./ médecine) 48, 157
Science politique : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 38, 126, 127, 128
Sciences biologiques : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 38, 129, 131, 132
Sciences biomédicales : voir *Sciences biologiques*
Sciences de la communication : majeur, mineur (F.A.S.) 39, 80
Sciences de la construction : certificat (Poly) 19
Sciences de l'activité physique : majeur, mineur (éducation physique) 67, 190, 191. Voir aussi *Éducation physique*
Sciences de la religion : certificat (théologie) 65, 188
Sciences de l'art : voir *Histoire de l'art*
Sciences de la terre : voir *Géologie*
Sciences économiques : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 40, 133, 134, 135. Voir aussi *Mathématiques-économie*
Sciences infirmières : baccalauréat spécialisé (sciences infirmières) 64, 181
Sciences infirmières : milieu clinique : certificat (sciences infirmières) 64, 181
Sciences juridiques : voir *Droit*
Sciences politiques : voir *Science politique*
Sciences religieuses : certificat (théologie) 65, 188
Sécurité du travail : voir *Santé et sécurité du travail*
Service social : baccalauréat spécialisé (F.A.S.) 40, 136. Voir aussi *Action communautaire, Intervention en milieu multiethnique, Toxicomanies : prévention et réadaptation*
Slavistique : voir *Études russes*
Sociologie : baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 41, 137, 138, 139
Sport : voir *Éducation physique, Sciences de l'activité physique*
Statistique : voir *Mathématiques*
Structures et construction : voir *Génie civil*
Techniques d'écriture : voir *Musique*
Technologie avancée de la prévention d'incendies : certificat (Poly) 19
Technologie de la prévention des accidents et des maladies du travail : certificat (Poly) 19
Technologie de la prévention d'incendies : certificat (Poly) 19
Technologie éducationnelle : certificat (F.S.E.) 63, 180
Technologies spatiales : voir *Génie mécanique, Génie électrique*
Théâtre : voir *Enseignement de l'expression dramatique*
Théologie : baccalauréat spécialisé, majeur, certificat (théologie) 65, 183, 184, 185. Voir aussi *Études bibliques, Études catéchétiques, Études pastorales*
Toxicologie éco-industrielle : certificat (F.E.P./médecine) 48, 157
Toxicomanies : prévention et réadaptation : certificat (F.E.P.) 48, 158
Traduction : baccalauréat spécialisé, mineur (F.A.S.) 41, 106, 107
Traduction, I et II : certificats (F.E.P.) 49, 158
Traduction allemand-français : certificat (F.A.S.) 42
Traduction espagnol-français français-espagnol : certificat (F.A.S.) 42
Transport et géotechnique routière : voir *Génie civil*
Travail social : voir *Service social*
Urbanisme : baccalauréat spécialisé (aménagement) 22, 74
Zoologie : voir *Sciences biologiques*

Chapitre I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'Université de Montréal

1.1 Enseignement et recherche

Après au-delà d'un siècle d'existence, l'Université de Montréal compte treize facultés, plus d'une soixantaine de départements et deux Écoles affiliées : l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales. Elle compte également 90 unités de recherche.

Sa population étudiante totale dépasse maintenant les 50 000 étudiantes et étudiants réguliers et est composée à moitié de jeunes et à moitié d'adultes. Son personnel enseignant est de plus de 1900 professeurs. À ce nombre s'ajoutent 740 professeurs de clinique et 635 chargés d'enseignement de clinique de la Faculté de médecine, 59 chargés de formation pratique, 16 chargés de formation de l'École des HEC, 61 responsables de formation professionnelle, 6 responsables de cours de langues, 55 responsables de formation clinique, 88 professeurs associés, 2151 chargés de cours, 182 chargés de clinique et 254 chercheurs.

Son enseignement de premier cycle couvre tous les domaines : sciences de la nature, sciences de la santé, sciences de l'éducation, sciences sociales et humaines, musique, informatique, mathématiques, droit, arts et lettres, éducation physique, aménagement, théologie, administration des affaires, ingénierie.

Au trimestre d'automne 1993, l'Université et les Écoles affiliées offrent 210 programmes de premier cycle, soit 64 programmes spécialisés, 34 majeurs, 110 mineurs ou certificats et 3 microprogrammes.

Par l'importance qu'elle accorde à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'Université de Montréal ouvre, de plus, des perspectives particulièrement intéressantes à ceux et à celles qui envisagent de poursuivre leurs études au niveau de la maîtrise et du doctorat.

Au trimestre d'automne 1993, l'Université et les Écoles affiliées offrent quelque 116 programmes de maîtrise, 50 certificats et diplômes d'études supérieures spécialisées, 75 programmes de doctorat et un programme d'études postdoctorales.

Les statistiques révèlent la place sans cesse grandissante occupée par les femmes au sein des trois institutions. L'Université de Montréal et les Écoles affiliées comptent maintenant plus de 28 000 étudiantes comparativement à quelque 22 000 étudiants. Au cours de la dernière année, les femmes ont décroché 59 % des diplômes de premier cycle, 52 % de ceux de deuxième cycle et 38 % des doctorats. Des disciplines fort courues, qui étaient auparavant des bastions masculins, sont aujourd'hui majoritairement investies par les femmes : celles-ci forment par exemple 56 % des diplômés en médecine vétérinaire, 64 % en droit et 67 % en médecine.

1.2 Services aux étudiants

L'Université de Montréal offre un ensemble de services qui visent à répondre aux besoins de la communauté étudiante et à améliorer la qualité de la vie sur le campus.

Le *Service des activités culturelles* offre à la communauté universitaire près d'une centaine d'ateliers répondant à ses intérêts variés; des manifestations culturelles variées en théâtre, musique, arts visuels, cinéma; des subventions pour la réalisation de projets culturels. Enfin, une salle de spectacle, une galerie d'exposition, une salle de montage et d'équipements vidéo, un studio de photographie, une chambre noire et divers équipements sont mis gratuitement à la disposition des étudiants pour y tenir leurs activités.

Le *Service des sports* offre de nombreuses activités sportives en accord avec les aspirations, les goûts et les habiletés de chacun. Parmi cette gamme complète, on trouve les activités aquatiques, les activités compétitives, les activités de conditionnement physique, les activités de danse, les activités sur glace, les arts martiaux, les gymnastiques douces, les sports collectifs et créatifs ainsi que les sports de raquette. De plus, la majorité de ces activités sont accessibles à la population.

Le *Service de santé* permet à l'étudiante et à l'étudiant d'avoir accès, sur le campus, à des services médicaux complets : consultations d'urgence, chirurgie mineure, désensibilisation aux allergies, dépistage et traitements des MTS, consultations médicales avec des omnipraticiens et des spécialistes (dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, orthopédie, physiatrie et santé mentale), consultations individuelles en nutrition, sessions de groupe pour les femmes ayant des problèmes de poids ou d'obsession de la minceur, vaccination et Santé-voyage, service d'écoute et de références par les infirmières, premiers soins, location de bâquilles, test de grossesse, services de radiologie, de physiothérapie, de laboratoire, etc.

Le *Service d'orientation et de consultation psychologique* conseille sur le choix d'une discipline ou d'une profession et fournit de l'aide aux personnes aux prises avec des difficultés personnelles, familiales, sociales ou scolaires. Des guides d'autorétablissement, des ateliers, un bulletin d'information et un centre de documentation sont aussi à la disposition tant des étudiants que du public.

Le *Bureau universitaire de l'emploi* tient à jour une banque des emplois disponibles, permanents ou à temps partiel. Il organise aussi des séances de recrutement par les employeurs sur le campus.

Le *Bureau des services aux étudiants étrangers* accueille les étudiantes et les étudiants étrangers à leur arrivée à Montréal. Il les aide à s'installer et à s'adapter à la communauté universitaire et tente de répondre à certains de leurs besoins spécifiques.

Le *Service de pastoral* est à l'écoute des besoins spirituels et religieux, individuels et collectifs de la communauté universitaire. Il dispose d'un lieu d'accueil pour les individus

et les groupes ouverts à la dimension spirituelle et anime des ateliers et des activités qui incitent les participants à la réflexion, aux échanges et aux engagements dans le respect et l'épanouissement des valeurs chrétiennes.

1.3 Prêts et bourses

Outre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui constitue la plus importante source de subventions, divers organismes offrent des prêts et des bourses : ministères provinciaux et fédéraux, Université de Montréal, fondations et compagnies, etc.

Chaque année, l'Université accorde un certain nombre de bourses à des cégepiens qui présentent un excellent dossier collégial. Ces bourses sont renouvelables pour la durée des études de 1^{er} cycle; pour les candidates et les candidats provenant de régions éloignées, l'obtention d'une de ces bourses garantit une place aux résidences de l'Université.

Toutes les informations relatives aux bourses (montants, formulaires, organismes, etc.) sont transmises aux responsables de l'information scolaire et professionnelle de chaque collège, en février. Ces informations sont contenues dans le Répertoire des prêts et bourses publié par le Bureau de l'aide financière et disponible sur demande. Le Bureau joue un rôle d'intermédiaire entre la population étudiante et le Ministère pour la présentation des demandes, les demandes de révision, etc.

1.4 Services juridiques

Le *Bureau des services juridiques* (B.S.J.) est un organisme à but non lucratif qui offre gratuitement un service de consultation juridique aux étudiants, aux professeurs et aux employés de l'Université de Montréal.

Des étudiants en droit, travaillant sous la supervision d'avocats d'expérience, trouveront solution à vos problèmes. Nous pouvons, entre autres, vous aider à préparer votre dossier pour une poursuite devant la Cour des petites créances ou encore, tout simplement, vous informer de vos droits. Le B.S.J. n'assure cependant aucun service de représentation devant les tribunaux, les instances administratives ou autres. Par contre, il offre un service de consultation juridique dans tous les domaines du droit. Les services d'un commissaire à l'assermentation et de la documentation sont également disponibles.

1.5 Logement

Les *résidences universitaires* sont situées sur le campus, tout près du Centre communautaire et à quelques minutes de marche des différents pavillons. On y loge 1088 personnes en chambre simple et 82 en chambre double. Quelques unités sont spécialement aménagées pour les étudiants handicapés. À titre indicatif, le loyer mensuel était de 170 \$ pour une chambre simple et de 150 \$ par personne pour une chambre double au printemps 93.

Celui ou celle qui demande la location d'une chambre en résidence universitaire doit avoir fait une demande pour être étudiant régulier à plein temps dans une faculté, un département ou une école affiliée; il doit, sur demande, en fournir la preuve avant son entrée.

Au premier cycle, l'étudiant régulier est à plein temps s'il s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. Un étudiant libre ne peut pas demander la location d'une chambre en résidence universitaire.

Pour le trimestre d'automne, le formulaire de location et le dépliant sont disponibles vers la mi-février et l'inscription débute le 1^{er} mars; pour le trimestre d'hiver, la demande de location est inscrite en attente.

Il y a approximativement 1 500 demandes pour le trimestre d'automne; parmi celles-ci, entre 400 et 450 sont acceptées. L'allocation des chambres est faite au hasard par l'ordonateur. Le programme informatique conçu à cet effet tient compte des proportions hommes/femmes, du pourcentage d'étudiants étrangers à l'Université ainsi que du pourcentage d'étudiants de l'U. de M. inscrits aux HEC et à la Polytechnique. Conformément à la loi de la Régie du logement, la direction ne peut pas tenir compte de la provenance géographique des candidats. Le candidat dont la demande a été rejetée peut demeurer en liste d'attente pour le trimestre d'hiver suivant.

De plus, le Bureau de logement hors campus des Services aux étudiants tient à jour des listes de logements, d'appartements ou de chambres disponibles dans le quartier près de l'Université ou dans d'autres quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. Le même service est offert à la Faculté de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe.

Ces listes peuvent être consultées par toute étudiante ou étudiant de l'Université qui désire louer, partager ou sous-louer un logement. Pour bénéficier d'un meilleur choix, il est suggéré d'entreprendre ses recherches le plus tôt possible.

1.6 Adresses postales

Pour toute faculté, département ou service, à l'exclusion de ceux énumérés plus bas :

(Nom de la faculté, du département ou du service)
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Bureau des admissions

Université de Montréal
C.P. 6205, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Faculté de médecine vétérinaire

Université de Montréal
C.P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7C6

École des Hautes Études Commerciales

Bureau du registraire
5255, avenue Decelles
Montréal (Québec)
H3T 1V6

École Polytechnique
Bureau du registraire
C.P. 6079, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3A7

1.7 Numéros de téléphone

Renseignements généraux	343-6111	Médecine	343-6305
Facultés		Administration de la santé	343-6170
Aménagement	343-7294	Nutrition	343-6398
Architecture	343-6007	Orthophonie et audiolgie	343-7645
Architecture de paysage	343-5867	Réadaptation (ergothérapie et physiothérapie)	343-6416
Design industriel	343-7556		
Urbanisme	343-6865		
Arts et sciences	343-6521	Médecine dentaire	343-6076
Anthropologie	343-6909	Médecine vétérinaire	773-8521
Baccalauréat individualisé	343-6012	Musique	343-6427
Bibliothéconomie et sciences de l'information	343-6044	Optométrie (École)	343-6471
Biochimie	343-6374	Pharmacie	343-6422
CAFÉ (cours autodidactique de français écrit)	343-7393	Polytechnique (École)	340-4711
Chimie	343-7601	Sciences de l'éducation	343-7622
Communication	343-6039	Didactique	343-6326
Criminologie	343-6523	Études en éducation et administration de l'éducation	343-6659
Démographie	343-6610	Psychopédagogie et andragogie	343-7900
Études anglaises	343-6236	Sciences infirmières	343-6437
Études arabes	343-7327	Théologie	343-7080
Études classiques et médiévales	343-6486	Divers	
Études est-asiatiques	343-5970	Bureau des admissions	343-7076
Études françaises	343-6223	Bureau du registraire	343-6121
Études québécoises	343-7327	Direction des communications	343-6030
Géographie	343-8000	Direction des finances	343-6915
Géologie	343-6820	Garderie	343-6420
Histoire	343-6234	Résidences	343-6531
Histoire de l'art	343-6182	Services aux étudiants	
Informatique et recherche opérationnelle	343-6602	Direction	343-6721
Linguistique et philologie	343-6220	Service des activités culturelles	343-6524
Littérature comparée	343-6609	Service d'orientation et de consultation psychologique	343-6853
Littératures et langues modernes	343-6222	Service de santé	343-6452
Mathématiques et statistique	343-6743	Service des sports	343-6150
Mathématiques-économie	343-7281	Services socio-économiques	
Mathématiques-informatique	343-6780	Direction	343-5910
Mathématiques-physique	343-7355	Bureau de l'aide financière	343-6145
Mineur arts et sciences	343-7338	Bureau de logement hors campus	343-6533
Philosophie	343-6464	Bureau des services aux étudiants étrangers	343-6935
Physique	343-6667	Bureau universitaire de l'emploi	343-6736
Psycho-éducation	385-2500	Bureau des services aux étudiants handicapés	343-7928
Psychologie	343-6972		
Relations industrielles	343-5845		
Science politique	343-6578		
Sciences biologiques	343-6875		
Sciences économiques	343-6540		
Sciences humaines	343-6486		
Service social	343-6601		
Sociologie	343-6620		
Traduction	343-6220		
Droit	343-6124	2. Droits de scolarité*	
Éducation permanente	343-6090	Les droits de scolarité d'un étudiant de premier cycle sont généralement de 55,35 \$ par crédit de cours.	
Éducation physique (Département)	343-6151	Dans le cas des étudiants du premier cycle à qui les cours sont donnés hors de la région métropolitaine de Montréal, telle que définie par Statistique Canada pour les fins du recensement, les droits de scolarité sont de 49,75 \$ par crédit de cours plus 5,60 \$ par crédit pour les frais «hors-campus».	
Études supérieures	343-6426	La facturation des frais de scolarité se fait au crédit. Le montant maximum est atteint à 18 crédits par trimestre.	
Hautes Études Commerciales (École des)	340-6000		

* Étudiants étrangers, voir page 10

De plus, un maximum de 40 \$ par trimestre peut être exigé pour frais de matériel.

3. Personnes handicapées

3.1 Présence à l'Université de Montréal

Environ une centaine d'étudiantes et d'étudiants handicapés physiques et sensoriels sont présentement inscrits à l'Université de Montréal.

Il est donc possible pour ces personnes de poursuivre des études universitaires. Plusieurs efforts ont été faits par l'Université pour faciliter leur intégration : par exemple, certaines barrières architecturales ont été éliminées, des chambres ont été aménagées spécialement pour elles dans les résidences. Désormais, tous les pavillons où l'on donne des cours et plusieurs immeubles administratifs leur sont accessibles.

Dans la plupart des facultés, écoles ou départements, une personne-ressource a été désignée. La liste de ces personnes-ressources est disponible au Bureau des Services aux étudiants handicapés, au Bureau des admissions et dans les centres d'information scolaire et professionnelle des collèges.

3.2 Prêts et bourses

Le Service des prêts et bourses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec a un programme de bourses qui s'adresse aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure. Celle-ci doit être constatée par un professionnel de la santé lié au handicap de l'étudiant qui joindra à sa demande d'aide un certificat médical.

Les principales caractéristiques du programme sont la conversion du prêt en bourse, la notion de plein temps et les besoins spéciaux défrayés par le Ministère sur réception de factures. Les demandes peuvent être adressées directement au 1035, de la Chevrotière, Québec, G1R 5A5. Pour plus d'information, on peut aussi communiquer avec le Bureau des services aux étudiants handicapés, 2332, boulevard Édouard-Montpetit, 3^e étage, Montréal, H3T 3J3.

La date limite pour présenter sa demande d'admission est le 30 juin pour le trimestre d'automne et le 31 janvier pour le trimestre d'hiver, ou 45 jours après la date de la lettre d'acceptation à l'Université.

3.3 Admission et études

Toute personne handicapée admissible à un programme peut demander que l'Université tienne compte de son handicap dans l'évaluation de son dossier d'admission. Elle doit donner les explications nécessaires au moment de présenter sa demande. Le dossier est alors examiné séparément, avec les cas spéciaux.

Toute personne handicapée admise à un programme et qui doit bénéficier de conditions pédagogiques spéciales pour la poursuite de ses études (enregistrement des cours, modalités d'examen, etc.) doit rencontrer, avant le début des cours, le directeur du département concerné ou un conseiller du Bureau des services aux étudiants handi-

capés afin de planifier adéquatement la rentrée. Cette démarche sera facilitée si l'étudiant admis demande l'aide de la personne-ressource désignée en 3.1.

4. Adultes

4.1 Présence à l'Université de Montréal

Il n'y a pas que les cégepiens qui viennent d'obtenir un diplôme d'études collégiales qui peuvent être admis à l'Université de Montréal. Chaque année, celle-ci accepte dans ses programmes des milliers d'adultes, c'est-à-dire des personnes âgées de 21 ans et plus et qui possèdent une expérience appropriée au programme choisi. Bien que, dans la majorité des cas, ces personnes soient titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme équivalent, cela ne constitue pas une exigence d'admission pour les étudiants adultes.

Dès 1975 l'Université a modifié ses conditions d'admission de façon à admettre cette catégorie d'étudiants dans la quasi-totalité des programmes. On peut donc en effet tenir compte, dans l'évaluation d'une candidature, de l'expérience et des connaissances acquises sur le marché du travail. Les adultes compétent en effet pour environ la moitié de la population étudiante totale.

4.2 Programmes spécifiques

Outre que l'ensemble des programmes des facultés et des départements soient accessibles aux adultes (à de rares exceptions près), un grand nombre de programmes sont conçus spécifiquement pour eux et tiennent compte de leurs besoins professionnels et de leurs disponibilités. Les cours peuvent être suivis à temps partiel et se donnent surtout le soir ou la fin de semaine. C'est le cas de tous les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, qui n'acceptent que des candidates et des candidats âgés d'au moins 21 ans. D'autres facultés, ainsi que les deux écoles affiliées (Hautes Études Commerciales et Polytechnique), accueillent également une nombreuse clientèle adulte.

4.3 Renseignements complémentaires

Le Bureau des admissions peut évaluer vos possibilités d'être admis dans certains programmes d'études de même que votre scolarité antérieure en vue d'une telle admission. Il peut en outre vous aider à vous y retrouver parmi les nombreux programmes offerts.

Des conseillers pédagogiques, présents dans certaines facultés, ont également pour rôle de vous aider à faire les meilleures choix possibles. Vous pouvez également faire appel au Service d'orientation et de consultation psychologique.

Vous trouverez dans la présente brochure les conditions particulières d'admission aux programmes conçus spécifiquement pour les adultes, à l'exclusion de ceux des Hautes Études Commerciales et de Polytechnique. Ces écoles affiliées publient chacune un annuaire que vous pouvez vous procurer en vous adressant à ces institutions. Voir aussi à la page 19 de la présente brochure.

5. Étudiants étrangers

5.1 Politique générale d'admission

Pour les fins de l'admission, toute personne qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent est considérée comme étranger.

La politique générale d'admission de l'Université de Montréal donne pleine ouverture aux candidates et aux candidats étrangers. Cette ouverture s'inscrit dans la dimension internationale de l'Université et dans sa volonté de coopération avec les pays en voie de développement.

5.2 Programmes non contingents

Dans la pratique, toute candidate et tout candidat étranger qui satisfait aux conditions d'admission et qui détient un dossier jugé satisfaisant est admis à un programme non contingenté.

5.3 Programmes contingents

L'admission d'une candidate ou d'un candidat étranger à un programme contingenté de premier cycle est soumise aux règles suivantes :

- a. la capacité d'accueil des candidats étrangers en première année d'un programme contingenté de premier cycle est fixée de façon distincte;
- b. pour être admis à l'intérieur de cette capacité d'accueil distincte, il faut avoir un dossier dont l'excellence, au meilleur jugement possible, est comparable à celle du dossier du dernier candidat québécois admis;
- c. l'évaluation du dossier d'un candidat étranger s'appuie sur son contenu, à la date limite fixée pour la réception des demandes;
- d. dans cinq facultés professionnelles (médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, sciences infirmières), les candidats étrangers ne sont admissibles que s'ils détiennent une bourse d'une agence canadienne ou internationale, ou s'il y a une entente avec le pays en cause.

5.4 Équivalences

Pour les candidates et les candidats qui ne proviennent pas du système scolaire québécois, l'Université a établi des équivalences qu'elle utilise pour des fins d'admission. Ces équivalences ont été établies par comparaison des systèmes d'éducation et des programmes d'études et à la lumière des difficultés rencontrées par les étudiants étrangers qui s'inscrivent à l'Université. Ce système d'équivalence n'est donc ni rigide, ni invariable. Il doit s'ajuster, entre autres choses, à l'évolution même des différents systèmes d'éducation.

5.5 Droits de scolarité

5.5.1 Les droits de scolarité des étudiants étrangers sont fixés par le Gouvernement du Québec et peuvent être modifiés sans préavis. Les données présentées ici ne seront plus nécessairement exactes à l'automne 1993.

Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents.

5.5.2 En 1993-1994, les droits de scolarité des étudiants étrangers sont les suivants :

- a. environ 3700 \$ par trimestre, dans le cas des étudiants inscrits à plein temps ;
- b. environ 240 \$ par crédit, dans le cas des étudiants inscrits à temps partiel ;
- c. 213 \$ par trimestre, dans le cas des étudiants inscrits en rédaction de rapport ou de thèse ;
- d. 3515 \$ pour l'année scolaire, dans le cas des internes et des résidents en médecine.

À ces droits de scolarité peuvent s'ajouter des frais connexes pouvant atteindre 100 \$ par année.

5.5.3 Exemption des droits de scolarité pour étudiants étrangers

Les étudiants étrangers faisant partie des catégories suivantes sont autorisés à payer les mêmes droits de scolarité que les citoyens canadiens et les résidents permanents :

- a. tous les citoyens français (accord-cadre France-Québec) ;
- b. les étudiants inscrits dans certains programmes d'études dans les disciplines suivantes : études françaises, études québécoises, linguistique, littérature comparée, langue française ;
- c. les diplomates accrédités au Canada ainsi que certains membres de leur famille et de leur personnel ;
- d. les réfugiés dont le statut a été reconnu par le Canada et qui sont en attente du droit d'établissement au Canada (résidence permanente) ;
- e. les conjoints et enfants non mariés des travailleurs temporaires non étudiants au Canada ;
- f. les étudiants de maîtrise ou doctorat à qui l'Université de Montréal a accordé une «bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers» (voir «Aide financière» plus bas) ;
- g. les étudiants ressortissants de certains pays à qui le gouvernement du Québec a accordé une «bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers», sur recommandation de leurs pays, en vertu d'une entente conclue entre le Québec et ces pays. Ces bourses d'exemption sont offertes en nombre limité. Au 1^{er} juin 1992, les pays suivants avaient conclu une entente à cet effet avec le Québec :

Algérie, Allemagne (boursiers du DAAD seulement), Argentine, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République populaire de Chine, Colombie, îles Comores, Congo, République de Corée, Costa Rica, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Équateur, Gabon, Guinée, Haïti, Honduras, Kenya, Liban, République Malgache, Mali, Maroc, île Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Panama, Pérou, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Uruguay, Vénézuela, Zaire ;

- h. les étudiants boursiers des organismes suivants avec lesquels le gouvernement du Québec a conclu une entente accordant un nombre limité de «bourses d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers» :

Banque africaine de développement (BAD), Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones (CONFEJES), Conseil de l'Entente, Nations Unies : Département de la coopéra-

tion technique pour le développement (DCTD) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Pour obtenir une «bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers» accordée en nombre limité à un des pays ou organismes ci-haut mentionnés, les intéressés doivent s'adresser aux autorités compétentes de leur pays (en général, le ministère de l'Éducation nationale, celui des Affaires étrangères ou de la Coopération).

5.6 Aide financière

L'Université de Montréal n'offre pas de bourses d'études aux étudiants étrangers de premier cycle. Les candidats étrangers à la maîtrise ou au doctorat peuvent s'adresser à la Faculté des études supérieures pour obtenir de l'information sur l'aide financière qui leur est accessible.

Les candidats étrangers qui désirent poursuivre des études au Canada doivent s'assurer, avant de quitter leur pays, qu'ils disposeront des ressources financières nécessaires à leurs études, soit d'une bourse (par exemple des gouvernements du Canada ou du Québec, de leur propre gouvernement ou d'un organisme international), soit de ressources personnelles suffisantes.

5.7 Formalités d'immigration

Les ressortissants étrangers admis à l'Université doivent obtenir des autorités canadiennes et québécoises les autorisations d'entrée et de séjour nécessaires avant leur arrivée au Canada. Pour accomplir ces formalités, ils doivent s'adresser le plus tôt possible aux missions diplomatiques du Canada et aux déléguations du Québec à l'étranger, où ils doivent présenter l'avis d'admission à l'Université et prouver qu'ils disposeront des ressources financières nécessaires à la poursuite de leurs études ainsi que d'une assurance-maladie.

5.8 Accueil

Le Bureau des services aux étudiants étrangers accueille à l'Université les étudiants étrangers. Il les aide à s'installer et à s'adapter à la communauté universitaire et tente, tout au long de leur séjour, de répondre à leurs besoins spécifiques.

6. Quelques définitions

6.1 Études de premier cycle

Les études de premier cycle constituent la première étape de l'enseignement universitaire, qui comprend aussi un deuxième cycle (études du niveau de la maîtrise) et un troisième cycle (études du niveau du doctorat) ; les programmes de cours présentés dans cette brochure sont tous du niveau de premier cycle.

6.2 Crédit

Un crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant, au cours d'un trimestre, à une activité de formation ; cela inclut, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Par exemple, un crédit représente une heure de cours et deux heures de travail per-

sonnel par semaine pendant un trimestre, ou deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre.

6.3 Cours

Un cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude. Un cours peut prendre diverses formes : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc. Les cours font partie des programmes d'études à divers titres : le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme donné ; le cours à option est choisi par l'étudiant parmi une ou plusieurs listes de cours offerts dans le cadre d'un programme ; le cours au choix peut être choisi parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université.

6.4 Discipline et champ d'études

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance : la physique, la philosophie, l'anthropologie...

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et portant sur une réalité spécifique : la médecine, les relations industrielles, l'administration des affaires...

6.5 Programme

Un programme est constitué d'un ensemble défini et cohérent de cours ; il peut comporter des cours obligatoires, à option et au choix.

6.6 Baccalauréat

Le programme de baccalauréat comporte un minimum de 90 crédits. Il existe plusieurs types de baccalauréat :

- a. le *baccalauréat spécialisé*, dont au moins les quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études*, y compris les cours à option, et dont au plus un cinquième des crédits sont ceux de cours au choix ;

- b. le *baccalauréat spécialisé bidisciplinaire*, dont le contenu porte à parts égales sur deux disciplines ou deux champs d'études apparentés, chacune des parties étant constituée d'au moins 42 crédits dans une seule discipline ou dans un seul champ d'études* ;

- c. le *baccalauréat multidisciplinaire*, ou général, constitué de l'une des quatre combinaisons suivantes : un majeur et un mineur ; un majeur et un certificat ; trois mineurs ; trois certificats ;

- d. le *baccalauréat individualisé*, dont la structure se réduit à un cadre de 90 crédits et dont le contenu permet des agréments inédits de plusieurs cours, disciplines ou champs d'études.

6.7 Majeur

Le programme de majeur comporte 60 crédits, dont au moins 48 sont ceux d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études ; associé à un mineur ou à un certificat, un majeur permet d'obtenir un baccalauréat multidisciplinaire.

* Les cours qui ne sont pas de la discipline ou du champ d'études et qui sont introduits dans le programme en fonction des exigences de la spécialisation sont considérés comme des cours de la spécialisation.

6.8 Mineur, certificat

Les programmes de mineur et de certificat comportent 30 crédits, dont au moins 24 sont ceux d'une même discipline ou d'un seul champ d'études ; associés soit à un majeur, soit à deux autres mineurs ou à deux autres certificats, ces programmes permettent d'obtenir un baccalauréat multidisciplinaire. Le mineur arts et sciences, offert par la Faculté des arts et des sciences, et le certificat d'études individualisées, offert par la Faculté de l'éducation permanente, sont des programmes multidisciplinaires, dont le contenu est élaboré sur mesure avec l'aide d'un conseiller pédagogique.

6.9 Microprogramme

Le microprogramme regroupe un ensemble de cours totalisant de 9 à 15 crédits ; il doit être complété dans un délai ne dépassant pas 12 mois, ou 3 trimestres ; il est sanctionné par une attestation appropriée et peut être intégré dans un certificat d'études individualisées.

6.10 Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui postule un certificat, un diplôme ou un grade ; il peut être inscrit à temps plein ou à temps partiel.

6.11 Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade. Il peut se présenter aux examens et participer aux travaux ; dans ce cas, il reçoit une attestation d'études. Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant qui suit un cours à titre d'étudiant libre peut, par la suite, se voir reconnaître ce cours dans le cadre d'un programme, s'il est admis à titre d'étudiant régulier.

6.12 Adulte

Un adulte est une personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi, mais qui ne détient pas nécessairement le DEC ni une formation équivalente.

6.13 Trimestres

Les trimestres de l'année universitaire correspondent aux périodes suivantes :

- a. le trimestre d'automne, de septembre à décembre ;
- b. le trimestre d'hiver, de janvier à avril ;
- c. le trimestre d'été, de mai à août.

À la Faculté de l'éducation permanente, les trimestres d'automne et d'hiver correspondent aux mêmes périodes ; s'y ajoutent une session intensive de printemps, de mai à juin, et une session intensive d'été, du début juillet à la mi-août.

Chapitre II - ADMISSION

1. Politique générale d'admission

1.1 Vocation de l'Université de Montréal

Établissement à caractère public et bien collectif, l'Université de Montréal reconnaît qu'elle a l'obligation d'assurer à la collectivité des services d'enseignement supérieur et de recherche. Partie du système d'éducation québécois, elle doit dispenser un enseignement qui, tout en s'inscrivant dans la continuité des programmes du niveau collégial, puisse répondre aux besoins des diplômés des collèges aussi bien qu'à ceux des adultes.

1.2 Énoncé de principe

Étant au service de la collectivité, l'Université de Montréal veille à éliminer toute mesure discriminatoire dans l'évaluation des demandes d'admission à ses programmes. La Commission des études a pris clairement position en ce sens le 4 mars 1975 en adoptant une politique générale d'admission.

Toute personne peut être admise à un programme si elle fait la preuve, au jugement du doyen, qu'elle possède une préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies.

Lorsque le nombre de candidates et de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, les personnes admises sont celles qui font la preuve, au jugement du doyen, de la meilleure préparation et des meilleures aptitudes pour réussir dans les études choisies.

Plus précisément, l'Université reconnaît les droits décrits ci-après relativement à l'admission.

1.3 Droit à l'information

L'Université reconnaît devoir donner une information complète et accessible sur les conditions d'admission à ses différents programmes.

1.4 Droit au choix de programme

Toute personne a le droit de présenter à l'Université une demande d'admission au programme d'études qui répond le mieux à ses goûts, à ses aptitudes et à ses besoins.

1.5 Droit au traitement de la demande

Toute candidate ou tout candidat a le droit de voir sa demande d'admission étudiée dans les délais prévus dans le processus d'admission.

1.6 Droit à la vérification de l'évaluation

Toute candidate ou tout candidat a le droit d'obtenir de la personne qui a étudié sa demande d'admission ou, le cas échéant, du président du comité d'admission de la faculté concernée, des explications détaillées sur l'évaluation de son dossier en fonction des critères d'admission utilisés.

Toute demande de vérification doit être faite par écrit et adressée au Bureau des

admissions dans les vingt jours suivant la date de réception de l'avis de refus d'admission ou d'inscription sur une liste d'attente. Toute erreur constatée est corrigée immédiatement.

1.7 Droit à la révision de l'évaluation

Toute candidate ou tout candidat qui, après vérification de l'évaluation de son dossier d'admission, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit peut, dans les quinze jours suivant la vérification, demander une révision de celle-ci.

À cette fin, il faut adresser une demande écrite et motivée au doyen et acquitter les frais de révision actuellement fixés à 25 \$.

Si le doyen rejette la demande de révision de l'évaluation, il doit le faire par écrit, avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

Si le doyen juge que la demande est recevable, il commande une révision de l'évaluation dont les résultats doivent lui être communiqués par écrit. À la réception de ce rapport, le doyen autorise ou refuse l'admission; sa décision est sans appel. Celle-ci est transmise par écrit au candidat et une copie en est adressée au Bureau des admissions.

2. Admissibilité

2.1 Titulaires d'un DEC

L'enseignement universitaire s'inscrit dans le système d'éducation du Québec, dont il constitue la dernière étape. En conséquence, les personnes qui ont obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) sont généralement préparées à entreprendre des études universitaires. Toutefois, pour être admissible à certains programmes universitaires, il faut en outre posséder des connaissances préalables correspondant à des cours spécifiques du programme d'études collégiales.

L'ensemble de ces cours préalablement requis constitue ce que l'on nomme une structure d'accueil¹.

Toute personne qui a obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) comportant les cours de la structure d'accueil appropriée au programme choisi, ou qui fait la preuve qu'elle a une formation scolaire équivalente, est admissible à tout programme de premier cycle. Le doyen et le directeur des admissions jugent de cette équivalence.

2.2 Adultes

La grande majorité des programmes de l'Université sont également accessibles aux personnes adultes. Sans avoir nécessairement acquis une formation scolaire équivalente à celle qui est attestée par un diplôme d'études collégiales, ces personnes peuvent poursuivre avec succès des études universitaires en s'appuyant sur une expérience de travail pertinente.

¹ Ces structures d'accueil sont révisées chaque année par le Comité de liaison enseignement supérieur - enseignement collégial et publiées dans la brochure Accueil par la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Toute personne qui a atteint l'âge de 21 ans et qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi est admissible à un programme du premier cycle, sauf exception. Le doyen juge de ces connaissances et de cette expérience.

Pour certains programmes mis sur pied spécifiquement pour des étudiants adultes, notamment les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, l'âge de 21 ans est l'une des conditions essentielles d'admission.

2.3 Connaissance de la langue française

L'Université de Montréal est une université francophone et, sauf de très rares exceptions (par exemple dans les programmes d'études anglaises, d'études hispaniques, d'études allemandes, etc.), les cours sont donnés en langue française.

Dans une volonté d'accueil d'étudiantes et d'étudiants dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, l'Université de Montréal ne fait pas de la connaissance de la langue française une condition d'admission à ses programmes sauf dans certains programmes de la Faculté de l'éducation permanente et de la Faculté des sciences de l'éducation. Elle a prévu des moyens d'identifier et d'aider ces étudiants et étudiantes avant qu'ils ne s'engagent dans le programme de leur choix.

L'Université de Montréal fait figure de pionnière en offrant aux étudiants non francophones une structure permettant leur intégration à la communauté universitaire francophone. En effet, à l'Université de Montréal, ces étudiants non francophones bénéficient maintenant d'une structure d'accueil unique.

Pour faciliter leur adaptation au milieu universitaire francophone, ils ont accès à une gamme complète de cours de français de niveaux débutant, intermédiaire ou avancé. Les cours de niveau avancé peuvent être créés dans un programme universitaire.

Pour s'inscrire à des cours de français de niveau débutant ou intermédiaire, il faut s'adresser à l'École de français de la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours peuvent être suivis de façon extensive au rythme d'une ou deux fois par semaine tout au long de l'année ou, de façon intensive, lors des sessions d'immersion qui accueillent des étudiants non francophones provenant du Québec et d'ailleurs.

Par ailleurs, l'Université prévoit des mesures pour identifier et aider les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas atteint en français le niveau requis pour des études universitaires. A cet effet, tout nouvel étudiant doit subir le test de français du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3. Programmes non contingents

Lorsque la capacité d'accueil d'un programme n'est pas limitée, toutes les candidats et tous les candidats admissibles sont admis s'ils possèdent, au jugement du doyen, une préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies. Cependant, le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admission.

4. Programmes contingents

4.1 Raisons du contingement

Le contingement des admissions s'impose dans certains programmes, soit à cause de contraintes diverses (manque d'espace, d'équipement ou de personnel), soit à cause du volume considérable de la demande dans telle ou telle discipline, soit à cause de critères gouvernementaux fixés en rapport avec le marché du travail, etc. L'objectif premier du contingement est de sauvegarder la qualité de l'enseignement théorique et pratique.

4.2 Approbation des contingements

Chaque année, les facultés préparent un rapport sur la capacité d'accueil de leurs programmes de première année. Ce rapport est soumis à l'approbation d'un Comité spécial composé des vice-recteurs responsables de cette question, du directeur des admissions et du directeur du Bureau de recherche institutionnelle.

4.3 Liste des programmes contingents

Sur au-delà de 200 programmes de premier cycle, l'Université de Montréal prévoit que les programmes suivants seront contingents pour l'admission de septembre 1994 :

- architecture (baccalauréat)
- architecture de paysage (baccalauréat)
- arts plastiques (majeur, mineur)
- biochimie (B.Sc.)
- criminologie (B.Sc., majeur, mineur)
- design d'intérieur (certificat)
- design industriel (baccalauréat)
- droit (LL.B.)
- éducation (majeur)
- éducation physique (B.Sc.)
- éducation préscolaire et enseignement primaire (mineur)
- enseignement du français, langue maternelle, au primaire (certificat)
- enseignement secondaire (certificat)
- ergothérapie (B.Sc.)
- études cinématographiques (majeur)
- Informatique (B.Sc., majeur, mineur)
- informatique appliquée (certificat)
- mathématiques-informatique (B.Sc.)
- médecine (M.D.)
- médecine dentaire (D.M.D.)
- médecine vétérinaire (D.M.V.)
- musique (B.Mus.)
- nutrition (B.Sc.)
- optométrie (O.D.)
- orthophonie et audiologie (B.Sc.)
- orthopédagogie (mineur)
- pharmacie (B.Sc.)

- physiothérapie (B.Sc.)
- pratiques d'écriture (mineur)
- psycho-éducation (B.Sc., majeur)
- psychologie (B.Sc., majeur, mineur)
- relations industrielles (B.Sc.)
- science politique (B.Sc., majeur, mineur)
- sciences biologiques (B.Sc., majeur, mineur)
- sciences de la communication (majeur, mineur)
- sciences de l'activité physique (majeur, mineur)
- sciences infirmières (B.Sc.)
- service social (B.Sc.)
- traduction (B.A., mineur)
- urbanisme (B.Sc.)

4.4 Modalités générales de sélection

Lorsque le nombre des candidates et des candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, il faut effectuer une sélection conformément à la politique générale d'admission. On choisit alors celles et ceux qui possèdent la meilleure préparation et les meilleures aptitudes pour réussir dans les études choisies.

Il est important de saisir la valeur toute relative de cette sélection qui présente souvent les aspects d'un concours. Une candidate ou un candidat admissible n'est pas refusé parce que son dossier est trop faible, mais bien parce que d'autres ont présenté un dossier jugé meilleur que le sien.

Les critères utilisés pour cette sélection doivent respecter les exigences suivantes :

- être aussi nombreux que possible ;
- être aussi objectifs que possible ;
- être mesurables ;
- avoir chacun un poids prédéterminé.

Le pouvoir de décision en matière d'admission relève du doyen de la faculté concernée. Cependant, en règle générale, le doyen délégué son pouvoir de décision, en tout ou en partie, au directeur des admissions, en signant annuellement avec lui un protocole à ce sujet. Ce protocole fixe, entre autres choses, les critères de sélection qui seront utilisés et leur poids respectif. On trouvera au chapitre III le détail des critères utilisés pour chacun des programmes et leur pondération. Les agents d'admission du Bureau des admissions étudient les demandes d'admission et prennent les décisions au nom du doyen², conformément aux normes fixées dans le protocole.

4.5 Catégories de candidats

La sélection étant essentiellement faite par une évaluation relative des dossiers d'admission qui sont présentés, il faut en toute justice comparer des dossiers attestant de formations d'un même niveau. Aux fins de la sélection, on peut difficilement comparer, par exemple, le dossier d'un étudiant qui vient d'obtenir le diplôme d'études collégiales avec celui d'un autre qui a déjà terminé une, deux ou même trois années d'études universitaires.

Les candidates et les candidats admissibles à un programme contingent sont donc divisés en trois catégories principales : les

collégiens, les universitaires et les adultes. Le contingement global fixé pour la première année d'un programme est généralement partagé entre ces trois catégories, proportionnellement au nombre de candidates et de candidats admissibles de chacune des catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4.5.1 Collégiens

Le candidat collégien est celui qui a obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) ou qui est en voie de l'obtenir.

Les dossiers scolaires des candidats collégiens sont évalués et classés selon la technique de la cote Z.

Le Ministère calcule d'abord la cote Z de chaque collégien pour chacun des cours qu'il a suivis, à l'exclusion des cours d'éducation physique, des cours d'appoint et des cours portant la remarque abandon ou incomplet.

Après réception des notes et des cotés Z transmises par le Ministère, l'Université calcule, pour chaque candidat collégien, la moyenne des cotés Z obtenues. Cette moyenne, appelée score Z, est ensuite pondérée en fonction des résultats obtenus à l'Université au cours des trois années antérieures, selon le collège de provenance et le programme d'études collégiales des étudiants.

On trouvera, à l'article 6 du présent chapitre, des explications plus détaillées sur le calcul de la cote Z.

En plus des scores Z, un rang centile est établi pour chaque candidat. Le rang centile est un chiffre pouvant varier entre 1 et 99 et servant à indiquer le pourcentage de candidats qui ont obtenu un score Z inférieur à un score Z donné. Par exemple, si on attribue le rang centile 52 à un candidat dont le score Z est de 50.10, cela signifie que 52 % des candidats présentent un score Z inférieur à 50.10.

4.5.2 Universitaires

Le candidat universitaire est celui qui a suivi au moins douze crédits de cours de niveau universitaire, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Toutes les candidates et tous les candidats universitaires sont généralement rangés dans une seule et même catégorie, quelle que soit la nature des études universitaires suivies.

L'évaluation de leur rendement scolaire se fait de la façon décrite ci-après.

Pour les candidats ayant fréquenté des établissements d'enseignement autres que l'Université de Montréal, la procédure de base consiste à calculer la moyenne cumulée de chaque candidat conformément au système de notation de l'université concernée, en pondérant chaque note par le nombre de crédits correspondant à cette note. Les notes obtenues à chacun des cours entrent dans le calcul de la moyenne, peu importe qu'il s'agisse d'un cours «hors-programme» ou non, contributrice à la moyenne ou non, etc.

² Sauf pour la Faculté de médecine et la Faculté de l'éducation permanente

³ La méthode d'évaluation des dossiers sera révisée en cours d'année.

Ensuite, on transforme la moyenne cumulative obtenue en cote Z par l'application de la formule statistique usuelle

$$Z = \frac{M_c - \bar{X}_{mc}}{\sigma_{mc}}$$

où M_c représente la moyenne cumulative du candidat,

\bar{X}_{mc} , la moyenne des moyennes cumulatives de l'établissement de provenance du candidat,

σ_{mc} , l'écart type des moyennes cumulatives de l'établissement de provenance du candidat.

Finalement, la cote Z obtenue subit une dernière transformation afin de la rendre comparable aux résultats obtenus par les candidats ayant fréquenté l'Université de Montréal ; c'est le score Z formulé comme suit :

$$\text{Score } Z = (Z \times \sigma_{um}) + \bar{X}_{um}$$

où σ_{um} représente l'écart type des scores Z de l'Université de Montréal,

\bar{X}_{um} , la moyenne des scores Z de l'Université de Montréal.

Pour les candidats ayant fréquenté l'Université de Montréal, on calcule d'abord la cote Z correspondant à chaque note obtenue, soit

$$Z = \frac{X - \bar{X}}{\sigma}$$

où X représente la note obtenue,

\bar{X} , la moyenne des notes de tous les étudiants ayant suivi le même cours à la même session et ayant la même moyenne de groupe,

σ , l'écart type des notes entrant dans le calcul de la moyenne.

Ensuite, on calcule la moyenne des cotes Z obtenues en multipliant chacune d'elles par le nombre de crédits attribués à chaque cours puis en divisant la somme des produits ainsi obtenus par la somme des crédits. Tous les cours pour lesquels on calcule une cote Z entrent dans le calcul de cette moyenne qu'il s'agisse d'un cours «hors-programme», ou suivi comme étudiant libre ou comme étudiant «visiteur», qu'il soit contributaire à la moyenne ou non, etc. En outre, tous les crédits des cours suivis (non pas seulement ceux qui ont servi au calcul de la moyenne des cotes Z) sont comptabilisés, c'est-à-dire qu'ils servent à déterminer l'importance relative du dossier universitaire.

L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celle du dossier collégial s'obtient en multipliant par 2 % le nombre de crédits de cours qui ont été suivis à l'université. Par exemple, si le candidat a terminé une année d'études universitaires de 30 crédits, l'importance relative de son dossier universitaire est de 60 % et les résultats obtenus au collège comptent pour 40 % dans l'évaluation globale de son rendement scolaire. Lorsqu'un candidat a suivi 50 crédits et plus de cours universitaires, les résultats obtenus au collège n'entrent donc plus en ligne de compte dans l'évaluation de son rendement scolaire.

4.5.3 Adultes

Le candidat adulte est une personne âgée d'au moins 21 ans, qui possède

des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation scolaire équivalente.

La sélection des adultes peut s'appuyer sur l'expérience de travail pertinente, sur la maturité et sur les activités intellectuelles antérieures.

4.5.4 Candidatures spéciales

Lorsque le dossier d'admission d'un collégien, d'un universitaire ou d'un adulte comporte des éléments particuliers par rapport aux critères habituels, mais pertinents en regard de l'évaluation, ce dossier peut faire l'objet d'une étude spéciale. C'est le cas, par exemple, d'une personne qui a obtenu un DEC il y a quinze ans et qui fait état d'une expérience de travail pertinente.

4.6 Tests d'admission

Ces tests permettent d'évaluer la probabilité de succès d'une candidate ou d'un candidat dans un programme ou dans un ensemble de programmes. Ils ne sont utilisés que pour l'admission à quelques programmes fortement contingents.

Lorsqu'il faut, par exemple, choisir 200 étudiants parmi 1 500 candidats, la différence entre le dossier scolaire du dernier candidat admis et celui du premier candidat refusé risque d'être extrêmement ténue. Elle est encore moins significative en l'absence d'un outil universel de mesure du rendement scolaire des candidats provenant de différents collèges. Le test d'admission constitue donc un critère objectif supplémentaire assurant une base commune d'évaluation pour tous, quelle que soit leur provenance.

Ces tests ont été développés après plusieurs années de recherche et d'expérimentation. Ils ne s'appuient en aucune façon sur les connaissances acquises par les candidats et permettent encore moins d'évaluer ces connaissances. Ils donnent une mesure relative de certaines habiletés intellectuelles telles que l'esprit logique, la mémoire, le rythme d'apprentissage, etc.

5. Critères particuliers et tests

Ces critères peuvent s'appliquer à certains programmes, contingents ou non. La vérification de ces critères est ordinairement faite au moyen d'un test permettant de mesurer l'acquisition de connaissances minimales spécifiques (musique, français, anglais, etc.) ou une aptitude particulière préalablement requise (architecture, médecine dentaire, éducation physique, etc.). Si l'une de ces exigences particulières intervient dans l'évaluation du dossier, elle peut être pondérée par rapport aux autres critères utilisés.

5.1 Entrevue

Quelques facultés imposent une entrevue à leurs candidats à l'admission. Ces entrevues ont pour but de mesurer le degré de motivation de la candidate ou du candidat; elles peuvent conduire à éliminer celles et ceux qui ont un problème psycho-affectif incompatible avec des études dont une grande partie se déroule en milieu clinique.

5.2 Examen d'admission de l'École d'architecture et de l'École d'architecture de paysage

Cet examen comporte des exercices de visualisation spatiale et d'expression graphique. Il vise à rendre compte de la vision spatiale mentale, de l'imagination symbolique ainsi que de l'aptitude à apprendre à observer et à dessiner. Il comporte plusieurs exercices de dessin à main levée; ces exercices ne privilient personne et peuvent aussi bien déceler des aptitudes non encore développées qu'apprécier des performances qui dépendraient d'une expérience précédente.

5.3 Expérience de travail

De nombreux programmes ont été mis sur pied en fonction d'une clientèle particulière à laquelle ils sont réservés. C'est le cas de quelques programmes de certificats de la Faculté des sciences de l'éducation, préparés à l'intention des maîtres en exercice; il faut donc posséder cette qualité pour y être admis.

5.4 Test d'aptitudes physiques

Le test, imposé à tous les candidats aux programmes offerts par le Département d'éducation physique, permet de vérifier si ceux-ci possèdent la condition physique minimale pour effectuer les exercices physiques prévus au programme. Il n'a d'autre objectif que la protection des futurs étudiants.

5.5 Test de compréhension du français

Ce test pourra être imposé à tous les candidats qui n'ont pas complété leurs deux dernières sessions d'études en langue française. Toutefois, ces candidats peuvent être exemptés du test si leur compréhension du français est manifeste. Le test n'a d'autre objectif que de vérifier si la candidate ou le candidat possède une compréhension suffisante de la langue française pour suivre avec profit des cours donnés dans cette langue.

5.6 Test de connaissance de l'anglais

Ce test est imposé à tous les candidats au programme d'études anglaises. Ce programme, en effet, ne comporte aucun cours d'apprentissage de la langue anglaise et exige donc une excellente connaissance préalable de cette langue. Un échec à ce test est éliminatoire.

Par ailleurs, et bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence d'admission dans les autres programmes, il est fortement recommandé à tous les futurs étudiants d'acquérir au moins une connaissance de l'anglais écrit. En effet, dans bon nombre de programmes, la plupart des ouvrages de référence et des publications ainsi que l'essentiel de la documentation sont rédigés dans cette langue.

5.7 Test de connaissance du français et de l'anglais

Les candidats aux programmes de traduction doivent subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Un échec à ce test est éliminatoire.

5.8 Test de connaissances et d'aptitudes musicales

La Faculté de musique impose un test de connaissances et d'aptitudes musicales à tous ses candidats, qu'ils aient obtenu le DEC dans un programme de musique ou qu'ils aient acquis leurs connaissances musicales par un enseignement privé parallèle à leurs études collégiales. Le test sert à vérifier s'ils possèdent le minimum requis de connaissances et d'aptitudes musicales. Il sera aussi, en première année, à former des groupes assez homogènes composés d'étudiants ayant atteint le même niveau de connaissances et de culture musicales.

5.9 Test de l'Association dentaire canadienne

Le test de l'Association dentaire canadienne permet de vérifier si la candidate ou le candidat possède un minimum de doigté pour manipuler et travailler de petits objets et l'habileté à percevoir des objets à trois dimensions. Ceux qui obtiennent un résultat inférieur à 10 sur 30 à l'épreuve de sculpture sur craie et à l'épreuve d'habileté perceptive sont automatiquement éliminés.

L'expérience démontre en effet qu'ils ne pourraient acquérir l'habileté technique minimale pour la pratique de la médecine dentaire. Pour celles et ceux qui réussissent ces épreuves, les résultats obtenus n'entrent pas dans l'évaluation du dossier.

5.10 Test de personnalité

L'École de psycho-éducation impose un test de personnalité à tous ses candidats. Ce test cherche à vérifier s'il existe un minimum de compatibilité entre la personnalité de la candidate ou du candidat et les difficultés reliées à un travail en milieu de délinquance. L'expérience a démontré qu'une personne trop sensible, émotive et timorée sera rapidement dépassée par le travail dans un tel milieu. De même, celle qui affiche un caractère impétueux, violent et révolté contre la société pourrait y créer des problèmes importants. Ce test est donc éliminatoire.

6. Cote Z⁴

6.1 Introduction

Dans le cadre du processus d'admission, les établissements universitaires ont adopté des politiques à l'effet d'admettre à un programme tout candidat qui remplit les conditions générales et particulières d'admissibilité. Toutefois, lorsqu'il s'impose de faire une sélection parmi les candidatures reçues, principalement en raison du contingentement, il appartient à chaque établissement universitaire de déterminer si les résultats scolaires doivent ou non servir de critère de sélection et, dans l'affirmative, de fixer l'importance de ces résultats. Ainsi, dans certains programmes, les résultats du collégial pourront constituer le seul critère de sélection ; ailleurs, on pourra attribuer à ceux-ci une importance relative par rapport à l'ensemble des critères retenus. Dans tous les cas, les universités reconnaissent que les méthodes utilisées à des fins de comparaison et de

classement doivent être les plus objectives et les plus équitables possible.

L'utilisation des résultats scolaires à des fins de classement et de sélection suppose l'existence d'un système commun d'évaluation ou, à défaut, la reconnaissance implicite de l'équivalence des clientèles, des apprentissages et des modes d'évaluation. Le règlement sur le régime pédagogique du collégial reconnaît l'autonomie des collèges en matière d'évaluation des études. Par conséquent, des universités ont été amenées à se doter d'une méthode de classement des élèves aux fins de la sélection en empruntant à la statistique la technique de la cote Z. Celle-ci permet de corriger adéquatement les différences observées dans les systèmes de notation utilisés dans les collèges.

6.2 Principes de classement

Trois principes de classement peuvent être utilisés : la moyenne générale de l'élève, l'écart à la moyenne et la cote Z.

6.2.1 La moyenne générale est le résultat de l'addition de toutes les notes qui paraissent au bulletin d'études collégiales divisé par le nombre de ces notes. Selon ce principe, les élèves de certains collèges peuvent présenter systématiquement des moyennes générales plus élevées que celles des élèves venant d'autres collèges, sans qu'il soit possible de conclure à la supériorité des uns par rapport aux autres, les différences observées entre les notes pouvant être davantage attribuables aux différences dans les systèmes de notation.

Ainsi, il n'est pas rare que dans certaines classes, les élèves obtiennent tous des notes supérieures à 75 % alors que dans d'autres classes, on ne donne pas de notes supérieures à 80 %. Dans chacune de ces classes, l'élève qui obtient la meilleure note est évidemment le premier de son groupe. En comparant le rendement des élèves à partir de leur classement relatif dans leur groupe, c'est-à-dire par leur rang, on ne peut établir de différence entre deux élèves qui se classent premiers dans leur groupe respectif.

Ce principe de classement est facile à comprendre et à utiliser.

6.2.2 L'écart à la moyenne permet le classement par le calcul de la différence entre la moyenne générale de l'élève et la moyenne générale des groupes qui paraissent au bulletin.

Cette méthode permet de situer l'élève par rapport à un point de référence commun, en l'occurrence la moyenne de groupe. Toutefois, elle présente deux sortes de difficultés.

D'une part, les moyennes de groupe n'étant pas nécessairement calculées de façon uniforme dans tous les collèges, elles peuvent varier d'un cours à un autre, d'une discipline à une autre ou d'un établissement à un autre. D'autre part, cette méthode ne tient pas compte d'un élément important, à savoir l'étalement des notes obtenues par les élèves d'une même classe.

Dans certaines classes, toutes les notes des élèves sont concentrées autour de la moyenne ; par exemple, toutes les notes peuvent se situer entre 65 % et 75 %, ce qui donne une moyenne de 70 %. Ainsi l'élève

qui obtient une note de 75 % a un écart positif de 5 points au-dessus de la moyenne et il se classe le premier de son groupe. Dans une autre classe, les notes peuvent varier entre 50 % et 90 %, ce qui donne aussi une moyenne de groupe de 70 % ; dans ce cas, l'élève qui se classe premier a un écart à la moyenne de 20 points. Comme on peut le constater, même pour un premier de classe, il est plus avantageux d'être dans un groupe dans lequel on trouve le plus grand étalement des notes.

6.2.3 La cote Z est une unité de mesure statistique qui permet d'exprimer la position d'un élève dans une distribution de notes par rapport à deux éléments fondamentaux de cette distribution, à savoir la moyenne des notes et l'écart type ou, en d'autres mots, l'étalement des notes. On trouve à l'article 6.3 la méthode de calcul de la cote Z.

Parce que cette unité de mesure tient compte de la moyenne et de l'étalement des notes d'une classe, son utilisation permet de ramener à une échelle commune des notes de classes ou de groupes d'élèves différents et, du même coup, de faciliter la comparaison. En exprimant le dossier scolaire en cote Z, il devient possible de classer les élèves en fonction de leur rendement.

La cote Z présente donc deux avantages fondamentaux : d'une part, elle respecte intégralement le classement des élèves tel que celui-ci est établi par les notes attribuées conformément à la politique définie à cet effet dans chaque collège ; d'autre part, elle permet de comparer directement des notes provenant de groupes d'élèves différents.

Quoique l'utilisation de la cote Z à des fins de classement et de sélection présente des avantages certains, elle ne permet pas de résoudre toutes les difficultés que pose l'évaluation des élèves aux fins de l'admission. En effet, que l'on utilise la moyenne générale, l'écart à la moyenne ou la cote Z, il faut supposer, en l'absence d'un système commun d'évaluation, que tous les établissements dispensent un enseignement équivalent à une clientèle équivalente, à défaut de quoi les comparaisons sont plus ou moins valides.

Par ailleurs, puisqu'il appartient à chaque établissement universitaire de déterminer l'importance du dossier scolaire parmi les critères retenus, il faut se référer aux publications officielles de chaque établissement pour connaître leurs critères respectifs en la matière. Pour de plus amples informations relativement à la politique adoptée à l'Université de Montréal, on voudra bien se référer au chapitre III de la présente brochure.

6.3 Méthode de calcul de la cote Z

6.3.1 L'analyse du dossier au moyen de la cote Z exige d'abord le calcul d'une cote Z pour chacune des notes inscrites au bulletin, à l'exception des notes de cours d'éducation physique.

La cote Z correspondant à une note donnée s'obtient par l'application de la formule suivante :

$$cote Z = \frac{X - \bar{X}}{\sigma}$$

⁴ Extrait de *La Cote Z: ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, Comité de liaison, enseignement supérieur - enseignement collégial (Mai, 1988)

où X représente la note de l'élève,
 \bar{X} , la moyenne des notes,
 σ , l'écart type (ou l'indice de dispersion des notes).

6.3.2 Pour calculer la moyenne et l'écart type, il faut d'abord rassembler toutes les notes des élèves d'un même collège, lesquels ont suivi le même cours, la même année, à la même session, dans le même groupe. Les notes inférieures à 50 % sont éliminées du calcul de la moyenne et de l'écart type.

6.3.3 Pour obtenir la moyenne, on additionne toutes les notes et on divise le résultat obtenu par le nombre de notes, soit :

$$\bar{X} = \frac{\sum X}{N}$$

où $\sum X$ représente la somme des notes, N, le nombre de notes.

6.3.4 Pour obtenir l'écart type de la distribution des notes, on extrait la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts à la moyenne, soit :

$$\sigma = \sqrt{\frac{\sum (X - \bar{X})^2}{N}}$$

où (X, \bar{X}) représente l'écart entre une note et la moyenne des notes.

6.3.5 Connaissant la valeur de la moyenne et de l'écart type, on peut calculer la cote Z de chaque élève pour un cours donné. On applique alors la formule explicitée à l'article 6.3.1.

6.3.6 Pour toute note inférieure à 31 %, la cote Z est égale à la valeur de la cote Z d'une note de 30 %.

6.3.7 Les cotes Z ainsi obtenues peuvent varier entre -3,00 et +3,00. Il est établi par convention qu'une cote Z ne peut jamais être supérieure à +3,00 ni inférieure à -3,00. De plus, afin d'éviter de manipuler des valeurs négatives, il est convenu d'ajouter à chaque cote Z la constante 50,00. Ainsi, la cote Z maximale est 53,000 et la cote Z minimale, 47,000.

6.3.8 Une fois calculée la cote Z de chacune des notes d'un candidat (ce qui exige, pour chaque note, le calcul de la moyenne et de l'écart type de la distribution de notes d'où celle-ci est issue), ces notes et ces cotes Z sont transmises aux universités concernées.

À l'Université de Montréal, on effectue alors le calcul de la moyenne des cotes Z obtenues pour chaque candidat.

6.3.9 Le présent texte ne présente que les grandes lignes du calcul des cotes Z.

7. Indice de pronostic du rendement à l'Université (IPRU)

L'adoption, au milieu des années 70, de la cote Z comme principe de classement des candidates et des candidats qui demandent leur admission à l'Université, a permis

de réduire les injustices les plus flagrantes attribuables aux systèmes de notation en vigueur ; toutefois, elle n'a pas permis de résoudre adéquatement tous les problèmes soulevés par l'évaluation des dossiers. La sélection qui'exercent certains collèges, l'homogénéité et l'hétérogénéité des clientèles, les différentes formes de regroupement des élèves, le régime des études constituent autant de facteurs pouvant affecter le classement des élèves venant de différents collèges.

Pour ces raisons, les résultats du collégial établis selon la cote Z sont maintenant convertis de façon à tenir compte de la performance des étudiants à l'Université de Montréal selon leur collège de provenance et leur programme d'études collégiales.

La méthode adoptée par l'Université pour réaliser la conversion des scores Z des candidats en indices de pronostic de rendement à l'Université peut être résumée comme suit. On recueille d'abord, chaque année, pour chaque établissement de l'ordre d'enseignement collégial et pour chacun des programmes d'études du secteur général, les résultats scolaires, exprimés en scores Z, obtenus par les finissants des collèges qui s'inscrivent à un programme de l'Université. On combine ensuite ces données à celles qui ont été recueillies au cours des deux années précédentes. Finalement, on calcule, pour chacun des programmes de chaque collège la moyenne et l'écart type des scores Z obtenus au collégial et des indices de rendement obtenus à l'Université. Au moment de l'analyse des dossiers, on calcule, pour chaque candidat, un indice de pronostic du rendement à l'Université à l'aide de la formule suivante :

$$IPRU = \left(\left(Score Z - \bar{X}_{Z, COLL} \right) \times \sigma_{IPRU} \right) + \bar{X}_{IPRU}$$

où Score Z représente la moyenne des cotes Z du candidat au 1^{er} mars,

$\bar{X}_{Z, COLL}$, la moyenne résultante de la fusion des scores Z de l'ordre collégial des étudiants qui ont suivi le même programme d'études collégiales dans le même établissement que le candidat et qui se sont inscrits à l'Université,

$\sigma_{Z, COLL}$, l'écart type résultant de la fusion des scores Z de l'ordre collégial des étudiants qui ont suivi le même programme d'études collégiales dans le même établissement que le candidat et qui se sont inscrits à l'Université,

σ_{IPRU} , l'écart type résultant de la fusion des indices de rendement à l'Université (IPRU) après une première année par les étudiants qui ont suivi le même programme d'études collégiales dans le même établissement que le candidat,

\bar{X}_{IPRU} , la moyenne résultante de la fusion des indices de rendement à l'Université (IPRU) après une première année par les étudiants qui ont suivi le même programme d'études collégiales dans le même établissement que le candidat.

Cette méthode respecte intégralement les classements originaux établis dans chaque collège à partir des scores Z obtenus au collégial. Cependant, lorsque les données recueillies permettent d'établir que les finissants du collège X réalisent à l'Université une

performance supérieure à celle qui est prévue par leurs résultats au collège, la conversion des scores Z obtenus au collégial permet de modifier, dans une certaine mesure, le classement des finissants de ce collège par rapport à l'ensemble des finissants de tous les collèges.

Cette méthode de conversion permet un ajustement rapide aux fluctuations réelles des niveaux de réussite ; en effet, l'analyse annuelle de la performance à l'Université des nouveaux étudiants en provenance des collèges et la combinaison de ces nouvelles données à celles des deux années précédentes assurent une plus grande fiabilité tout en permettant une fluctuation des indices de performance en fonction des nouvelles données recueillies. En conséquence, tout changement dans les clientèles étudiantes ainsi que toute amélioration ou dégradation de la performance à l'Université peuvent se refléter rapidement dans les données servant à la conversion des résultats.

En adoptant cette nouvelle méthode de conversion, l'Université de Montréal veut manifester l'importance qu'elle attache à la qualité de la formation acquise et donner de meilleures chances à ceux qui investissent en ce sens. L'application de cette méthode ne risque aucunement d'écartez de façon systématique les finissants de tel ou tel collège et de faciliter en conséquence l'admission de celles et de ceux qui viennent de tel ou tel autre établissement ; au contraire, les bons étudiants, d'où qu'ils proviennent, seront toujours les premiers à être admis dans nos programmes contingents. Toutefois, cette méthode de conversion permet, pour les étudiants qui se trouvent dans des groupes relativement homogènes, d'atténuer, sans les éliminer complètement, les effets négatifs de leur situation sur leurs chances d'admission à l'Université.

8. Processus d'admission

Nous n'indiquons dans ce chapitre que les jalons du processus d'admission ainsi que certaines modalités générales. Chaque personne qui présente une demande d'admission reçoit, avec la réponse à sa demande, des indications précises sur les démarches subséquentes qu'elle doit accomplir, s'il y a lieu. Le processus décrit ci-après pour le trimestre d'automne est essentiellement le même pour les trimestres d'hiver et d'été, sauf qu'il s'étend alors sur une plus courte période.

8.1 Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui postule un certificat, un diplôme ou un grade ; il peut être inscrit à plein temps ou à temps partiel. Pour être admissible à un programme de premier cycle à titre d'étudiant régulier, il faut satisfaire aux conditions d'admission.

Celles et ceux qui désirent devenir étudiants réguliers, à plein temps ou à temps partiel, doivent présenter une demande officielle d'admission.

On peut se procurer le formulaire de demande d'admission aux endroits suivants :

- a. Bureau des admissions
C.P. 6205, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T5
Comptoir de renseignements
Pavillon administratif, porte 270
2700, chemin de l'Est
Métro Université de Montréal
(514) 343-7076
- b. Secrétariats des facultés, des écoles et des départements
- c. Collèges du Québec

8.2 Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade. Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

Celles et ceux qui désirent s'inscrire à un ou à quelques cours comme étudiants libres doivent s'adresser à la faculté, à l'école ou au département concerné pour remplir le formulaire approprié au plus tard un mois avant le début du trimestre.

8.3 Dates limites

Les dates limites pour déposer une demande d'admission à titre d'étudiant régulier sont les suivantes (sauf indication contraire) :

Au plus tard le 1^{er} mars pour le trimestre d'été ou pour le trimestre d'automne ;

Au plus tard le 15 octobre pour le trimestre d'hiver.

Il arrive que les dates limites pour les demandes d'admission dans certains programmes spécifiques aux adultes soient plus tardives. Il est recommandé de consulter les annonces publiées dans les journaux, de s'adresser au secrétariat de la faculté, de l'école ou du département concerné ou au Bureau des admissions de l'Université.

8.4 Choix de programmes

La candidate ou le candidat peut indiquer deux choix de programme sur un même formulaire de demande d'admission. La personne qui indique deux choix de programme doit inscrire en premier le programme qu'elle préfère, celui dans lequel elle souhaite le plus être admise.

Si le programme correspondant au premier choix indiqué par la candidate ou le candidat n'est pas contingenté, aucune décision ne sera rendue à l'égard du second choix de programme sauf en cas de refus au premier choix.

Si le programme correspondant au premier choix indiqué par la candidate ou le candidat est contingenté, le dossier de la candidate ou du candidat est étudié pour chacun des choix de programme indiqués, sans tenir compte de l'ordre des choix de programme et une décision peut être rendue pour chaque choix. Toutefois, dès qu'une personne est admise à son premier choix de programme, sa candidature est automatiquement retirée à tout autre choix de programme.

8.5 Convocations

Vers la mi-mars, les candidates et les candidats sont convoqués aux séances de tests et aux entrevues, s'il y a lieu. (Voir *Critères particuliers et tests*, page 15.)

8.5.1 Absence à une évaluation requise à l'admission

Dans tous les cas où une candidate ou un candidat doit se soumettre à une évaluation requise à l'admission, l'absence à l'examen, au test ou à l'entrevue au moment fixé, entraîne la fermeture du dossier, à moins que la candidate ou le candidat ne justifie cette absence auprès de l'autorité compétente en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours de calendrier.

Si la candidate ou le candidat est absent à un examen, à un test ou à une entrevue pour un motif valable, les autorités compétentes doivent exiger un examen, un test ou une entrevue différenciée.

On entend par motif valable un motif indépendant de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie grave attestée par un certificat médical.

8.6 Étude des dossiers

L'étude des demandes d'admission commence dans les jours qui suivent la réception de celles-ci. Dans tous les cas, l'évaluation du dossier scolaire porte sur les résultats obtenus au 1^{er} mars.

Chaque candidate ou candidat, en provenance d'un collège, reçoit généralement une première réponse avant le 15 mai.

Celle-ci peut être :

- une offre d'admission définitive, lorsque le dossier est complet, qu'il satisfait aux conditions d'admission et que la candidature est acceptée ;
- une offre d'admission conditionnelle, sujette ou non à un engagement, lorsque la candidate ou le candidat ne satisfait pas complètement aux conditions d'admission ; le cas le plus fréquent est celui où la candidate ou le candidat n'a pas terminé ses études collégiales au moment où se fait l'étude de sa demande d'admission ; l'offre d'admission conditionnelle mentionne les conditions qui restent à remplir, conditions que la candidate ou le candidat s'engage, s'il y a lieu, à remplir dans le délai fixé : l'offre d'admission conditionnelle est suivie de l'offre d'admission définitive lorsque les conditions imposées sont effectivement remplies.
- un avis de décision différée, lorsqu'il est impossible de porter un jugement sur la demande, soit parce que des renseignements manquent au dossier, soit pour d'autres motifs qui sont alors communiqués à la candidate ou au candidat ;
- une offre d'inscription sur une liste d'attente ; les candidates et les candidats inscrits sur une liste d'attente pourront recevoir ultérieurement une offre d'admission s'il y a désistement de la part de candidates ou de candidats ayant déjà reçu une offre d'admission ;
- un avis de refus ; le motif précis du refus est communiqué à la candidate ou au candidat.

Les candidates et les candidats qui ont reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle, que celle-ci soit sujette ou non à un engagement, ou une

offre d'inscription sur une liste d'attente doivent faire part, avant le 1^{er} juin, de leur acceptation ou de leur refus de cette offre.

Les candidates et les candidats refusés qui proviennent d'un collège reçoivent, avec l'avis de refus, une liste de programmes auxquels il est encore possible d'être admis s'ils possèdent, au jugement du doyen, la préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies. Avant de fixer leur choix de programme, ils peuvent rencontrer un agent d'admission du Bureau des admissions.

8.7 Désistements tacites et listes d'attente

Dès la première semaine de juin, un avis est envoyé, à titre de confirmation de leur désistement tacite, aux candidates et aux candidats qui n'ont pas répondu à l'une ou à l'autre des offres d'admission de l'Université. Le décompte des places encore disponibles pour chacun des programmes contingents est fait en tenant compte des désistements alors enregistrés.

Les listes d'attente sont dressées selon l'ordre d'excellence globale des dossiers (en tenant compte de tous les critères appropriés).

Lorsque, à la suite des désistements, le nombre des candidates et des candidats admis dans un programme d'études contingent est inférieur à la capacité d'accueil fixée, une offre d'admission est envoyée à ceux dont les noms figurent sur la liste d'attente jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit de nouveau comblée. Ce processus est répété jusqu'à la mi-août.

8.8 Offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement

Toute personne qui accepte une offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement doit satisfaire aux conditions d'admission avant la date indiquée sur l'avis et faire parvenir ultérieurement au Bureau des admissions une pièce officielle attestant qu'elle a satisfait aux conditions imposées. Elle est alors autorisée à s'inscrire et à faire son choix de cours.

Les collégiens qui ne peuvent satisfaire aux conditions d'admission avant le 15 septembre peuvent, par mesure d'exception, prolonger leur engagement aux conditions suivantes :

- ils ne doivent pas avoir plus de deux cours à suivre pour obtenir le DEC ;
- ces cours ne doivent pas tous deux faire partie de la structure d'accueil ; toutefois, l'un de ces cours peut en faire partie à la condition que l'étudiante ou l'étudiant le réussisse avant qu'il soit exigé comme préalable aux cours du programme en cause, selon le jugement du doyen ;
- la preuve de l'obtention du DEC doit être faite en déçà des trois trimestres consécutifs à l'inscription à l'Université ;
- le défaut de respecter les exigences prescrites entraîne l'annulation de l'inscription.

Cette mesure d'exception n'est pas accordée dans tous les programmes. Dans le chapitre III de cette brochure, on retrouve des précisions à cet égard pour chacun des programmes.

8.9 Inscription

La demande d'admission n'est pas une inscription. La candidate ou le candidat dont la demande d'admission a été acceptée doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires. Ces délais lui sont indiqués en temps utile par le Bureau des admissions ou, dans certains cas, par la faculté, l'école ou le département concerné.

8.10 Faculté de l'éducation permanente, École des Hautes Études Commerciales et École Polytechnique

La Faculté de l'éducation permanente, l'École des Hautes Études Commerciales et l'École Polytechnique ont leurs propres formalités d'admission. On peut obtenir les renseignements utiles aux adresses suivantes :

Faculté de l'éducation permanente

Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Service d'accueil et de renseignements
3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage, bureau 320
(514) 343-6090
ou 1-800-363-8876

École des Hautes Études Commerciales

Bureau du registraire
5255, avenue Decelles
Montréal (Québec)
H3T 1V6
(514) 340-6151

École Polytechnique

Bureau du registraire
C.P. 6079, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3A7
(514) 340-4724

Chapitre III - POLITIQUE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Faculté de l'aménagement

Architecture

Baccalauréat 1-010-1-0

Information sur le programme :

Patricia Faïta 343-7503

Information sur l'admission : Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.00) ;

ou détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.9 ou 10.1 ou 11.28, ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102 ;

ou détenir un DEC professionnel en :

Technologie de l'architecture (221.01).

1.2 Fournir, s'il y a lieu, un «portfolio».

1.3 Subir, s'il y a lieu, l'examen d'admission de l'École d'architecture.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.4 Transfert : toute personne qui a réussi un minimum de quarante-cinq (45) crédits de cours universitaires dans un programme d'architecture à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.5 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote Z.

Environ 400 candidats sont convoqués à un examen d'admission de l'École d'architecture.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat à l'examen d'admission en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 40 %

examen d'admission : 60 %

4.2 Pour les autres catégories

Tous les candidats sont convoqués à l'examen d'admission de l'École.

Les dossiers sont étudiés par l'École d'architecture en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience pertinente acquises sur le marché du travail et du résultat à l'examen d'admission. Le candidat doit présenter un «portfolio» de ses travaux et son curriculum vitae.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres).

5.6 L'examen d'admission comporte des exercices de visualisation spatiale et d'expression graphique. Il vise à rendre compte de la vision spatiale mentale, de l'imagination symbolique ainsi que de l'aptitude à apprendre à observer et à dessiner. Il comporte plusieurs exercices de dessin à main levée ; ces exercices ne privilient pas la personne et peuvent aussi bien déceler des aptitudes non encore développées qu'apprecier des performances qui dépendraient d'une expérience précédente.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	408	253
Refus	281	166
Offres d'admission	65	51
Capacité d'accueil	46	42

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.280 ; centile : 59

Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.322 ; centile : 62

Architecture de paysage

Baccalauréat 1-020-1-0

Information sur le programme :

Johanne Roy 343-6887

Information sur l'admission : 343-2278

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.00) ;

ou détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.9, 10.1 ou 11.29, ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102

ou

détenir un DEC professionnel en :

Horticulture ornementale (153.03)

Aménagement forestier (190.01)

Technologie du bâtiment et des travaux publics (221.00)

Architecture (221.01)

Génie civil (221.02)

Techniques d'aménagement du territoire (222.01) ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.9, 10.1, ou l'équivalent.,

1.2 Fournir, s'il y a lieu, un «portfolio».

1.3 Subir, s'il y a lieu, l'examen d'admission de l'École d'architecture de paysage.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente sur le marché du travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours à

la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : architecture de paysage, *landscape* architecture.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote Z.

Environ 150 candidats sont convoqués à un examen d'admission de l'École d'architecture de paysage.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat à l'examen d'admission en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %
examen d'admission : 50 %

4.2 Pour les autres catégories

Tous les candidats sont convoqués à l'examen d'admission de l'École.

Les dossiers sont étudiés par l'École d'architecture de paysage en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et du résultat à l'examen d'admission. La présentation d'un «portfolio» relié au domaine des arts et de l'aménagement, une lettre de motivation personnelle et trois (3) lettres de références (employeurs ou professeurs) sont exigées pour l'étude du dossier. Le comité d'admission se réserve le droit de convoquer ces candidats à une entrevue.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres). Les cours se donnent aux sessions d'automne et d'hiver seulement.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	150	74
Refus	54	36
Offres d'admission	52	21
Capacité d'accueil	28	12

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 49.800 ; centile : 34

Score Z minimum chez les collégiens admis : 49.834 ; centile : 37

Design industriel

Baccalauréat 1-015-1-0

Information sur le programme :

Albert Leclerc 343-7454

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.00) ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.9 ou 10.1 ou 11.30 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102

ou

détenir un DEC professionnel en :

Techniques de design industriel (570.07) ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.9 ou 10.1 ou l'équivalent.

1.2 Présenter, s'il y a lieu, un «portfolio» de ses œuvres et un curriculum vitae.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École de design industriel.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 2 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : design industriel, création industrielle, esthétique industrielle, industrial design, product design.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote Z.

Le «portfolio» des 200 premiers candidats est étudié par le jury de sélection qui s'intéresse au contenu des documents soumis, à leur présentation graphique de même qu'au cheminement suivi par le candidat.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et de la qualité du «portfolio» en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

«portfolio» : 50 %

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École de design industriel en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail, du «portfolio» et de l'entrevue d'admission.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 L'un ou l'autre des cours Psychologie 101, 202, 205, 213, 305 peut être accepté comme substitut au cours Psychologie 102.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres).

5.9 Le «portfolio» désigne une collection de documents de la facture propre du candidat faisant état de travaux réalisés et démontrant des aptitudes à travailler dans le domaine du design industriel. Les documents peuvent être par exemple des dessins, des esquisses, des photos, des diapositives, des œuvres originales (ou leur reproduction), des compositions, des présentations d'activités, des réalisations. Le «portfolio» comporte également un curriculum vitae format A4, d'une page seulement. Le «portfolio» ne doit pas dépasser les dimensions suivantes : 42,0 cm X 59,4 cm X 2,5 cm d'épaisseur. Les documents sont déposés ou envoyés par la poste à l'École de design industriel **avant** le 1^{er} mai. Les documents soumis seront remis à la rentrée ou retournés par la poste.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	135	66
Refus	21	15
Offres d'admission	39	21
Capacité d'accueil	30	15
Score Z du dernier collégien admis : 50.024 ; centile : 46		

Design d'intérieur

Certificat 1-016-5-0

Information sur le programme :

Pierre Teasdale 343-7215

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'aménagement d'intérieur ou une préparation spécialisée équivalente ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience de travail pertinente d'au moins cinq (5) ans.

1.2 Présenter, s'il y a lieu, un carton à dessins «portfolio».

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC en techniques d'aménagement d'intérieur ou qui est en voie de l'obtenir, et qui a au moins deux (2) années d'expérience sur le marché du travail.

2.2 Universitaire : toute personne qui possède un DEC en techniques d'aménagement d'intérieur, qui a moins de deux (2) années d'expérience de travail et qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente d'au moins cinq (5) ans et qui n'a ni le DEC en techniques d'aménagement d'intérieur, ni une formation équivalente.

2.4 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC en techniques d'aménagement d'intérieur ou une formation équivalente et qui a une expérience pertinente de deux (2) années ou plus.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote Z.

Les candidats retenus sont invités à présenter un carton à dessins «portfolio».

Les dossiers sont étudiés en tenant compte de la scolarité et du carton à dessins «portfolio».

4.2 Pour les autres catégories

Après présélection des dossiers, les candidats retenus sont invités à présenter un carton à dessins «portfolio».

Les dossiers sont étudiés en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et du carton à dessins «portfolio».

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel, mais la durée maximale pour compléter le programme est de quatre (4) ans.

5.4 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.5 Peuvent être considérés comme une préparation spécialisée équivalente : deux (2) années complétées au baccalauréat en architecture ou en design de l'environnement ; le DEC en techniques de l'architecture plus une année d'études au baccalauréat en architecture ; le DEC en esthétique de présentation ou le DEC en techniques de l'architecture avec au moins une année d'expérience en design d'intérieur.

5.6 L'expérience de travail pertinente se réfère plus spécifiquement à l'aménagement intérieur et à la pratique du design.

5.7 Les détails du «portfolio» seront précisés dans une lettre adressée aux candidats retenus.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	44	47
Refus	26	29
Offres d'admission	12	11

Capacité d'accueil totale : 35

Urbanisme

B. Sc. spécialisé 1-025-1-0

Information sur le programme :

Lise Massé 343-5699

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.00) ;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.12, 10.9, 10.2, 10.3 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 105 et 203

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 337 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.12, 10.9, 10.2, 10.3 ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, dans un des programmes universitaires suivants : urbanisme, études urbaines, *urban planning, city and regional planning*.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par l'Institut d'urbanisme en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 90 crédits (6 trimestres).

5.6 Par expérience pertinente, il faut entendre une expérience en urbanisme ou en aménagement du territoire, dans un service d'urbanisme ou sous la direction d'un urbaniste professionnel.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	210	58
Refus	23	10
Offres d'admission	136	43
Capacité d'accueil	51	14

Score Z du dernier collégien admis : 49.261 ;
centile : 12

Faculté des arts et des sciences

Action communautaire

Certificat 1-251-5-0

Information sur le programme :

Danielle Fournier 343-2227

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.3 Compléter le document Supplément à la demande d'admission.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Anthropologie

B.Sc. spécialisé 1-050-1-0

Majeur 1-050-2-0

Mineur 1-050-4-0

Information sur les programmes :

Claude Chapdeleine 343-6561

Lise Duplessis 343-7329

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions

d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Archivistique

Certificat 1-056-5-0

Information sur le programme :

Dominique Maurel 343-2245

Florence Arès 343-2244

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, les étudiants admis à plein temps ne sont pas assurés de pouvoir compléter toute la scolarité en deux trimestres.

3.4 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Arts et sciences

Mineur 1-960-4-0

Information sur le programme :

Normand Dufort 343-6012

Information sur l'admission :

Leon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une

préparation académique adéquate et, s'il y a

lieu, une expérience appropriée à ce pro-

gramme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions

d'admission est admise sous réserve de la

qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Il peut également être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

3.5 La structure de ce programme est particulièrlement bien adaptée aux adultes.

4 Présentation du programme

Le mineur arts et sciences donne la possibilité d'acquérir des connaissances de base dans au moins deux disciplines ou champs d'études. Les cours sont offerts par les départements de la Faculté des arts et des sciences.

Ce programme est composé de trente (30) crédits de cours au choix ; il ne comporte ni cours obligatoire, ni cours à option. Cependant, le choix de cours doit respecter une structure formée de deux concentrations (par exemple : 9 à 12 crédits en biologie et 9 à 12 crédits en psychologie). Les crédits pour compléter le programme doivent être pris dans des disciplines autres que celles des deux concentrations choisies (par exemple : un cours d'histoire, un cours de philosophie, un cours en service social, etc.). Il n'est pas permis de s'inscrire à plus de deux cours d'une même discipline dans un même trimestre.

5 Liste des disciplines ou champs d'études

Anthropologie

Archivistique

Chimie

Communication

Condition féminine

Criminologie
 Démographie
 Études allemandes
 Études anglaises
 Études arabes
 Études cinématographiques
 Études est-asiatiques
 Études françaises
 Études hispaniques
 Études italiennes
 Études classiques et médiévales
 Études néo-helléniques
 Études québécoises
 Études russes
 Géographie
 Géologie
 Histoire
 Histoire de l'art
 Informatique
 Linguistique
 Mathématiques
 Philosophie
 Physique
 Psycho-éducation
 Psychologie
 Relations industrielles
 Science politique
 Sciences biologiques
 Sciences économiques
 Service social
 Sociologie

Arts plastiques

Majeur 1-172-2-0
 Mineur 1-172-4-0

Information sur les programmes :

Peter Krausz 845-6618
 Pierre Granche 845-9849

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
 ou
 avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1993)

Majeur

	Collégiens	Autres
Demandes	59	41
Refus	3	7
Offres d'admission	35	34
Capacité d'accueil	15	10

Score Z du dernier collégien admis : 49,300 ;
 centile : 13

Mineur

	Collégiens	Autres
Demandes	57	57
Refus	6	
Offres d'admission	31	33
Capacité d'accueil	13	12

Score Z du dernier collégien admis : 49,300 ;
 centile : 13

Astronomie

Mineur 1-201-4-0

Information sur le programme :

François Wesemael 343-7355

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.10 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de la structure d'accueil :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

3.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil parmi les suivants :

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.7 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Baccalauréat individualisé

Information sur le programme :

Normand Dufort 343-6012

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas

plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Avant de déposer une demande d'admission, les candidats doivent prendre rendez-vous avec le responsable de ce programme (343-6012). Lorsque leurs objectifs de formation ne peuvent se réaliser à l'intérieur des autres programmes de la Faculté, les candidats sont admissibles au baccalauréat individualisé.

Biochimie

B.Sc. spécialisé 1-465-1-0

Information sur le programme :

Normand Brisson 343-6984

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent :
Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire

par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de la structure d'accueil :

Biologie 301

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201

Chimie 101, 201, 202

5.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil parmi les suivants :

Biologie 401

Physique 301-78

5.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	421	60
Refus	21	14
Offres d'admission	237	17
Capacité d'accueil	87	13

Score Z du dernier collégien admis : 49.839 ; centile : 37

Chimie

B.Sc. spécialisé 1-060-1-0

Majeur 1-060-2-0

Mineur 1-060-4-0

Information sur les programmes :

Miklos Zador 343-2124

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a

lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.9 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.

La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de la structure d'accueil :

Mathématiques 103, 203

Physique 201, 301-78

Chimie 101, 201

3.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil parmi les suivants :

Physique 101

Biologie 301

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux (2) cours peut faire partie de la structure d'accueil.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

3.7 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Criminologie

B.Sc. spécialisé, orientation

Clinique, orientation

Analyse criminologique 1-065-1-0

Majeur 1-065-2-0

Mineur 1-065-4-0

Information sur les programmes :

Arièle Gaudreault 343-6111, poste 3657

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admission

Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.00) ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12, ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 337

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Ces trois programmes ont chacun une capacité d'accueil distincte.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le

DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300).

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Ces programmes doivent être suivis à plein temps. Les adultes en exercice peuvent suivre le programme de mineur à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1993)

Baccalauréat

	Collégiens	Autres
Demandes	762	290
Refus	296	147
Offres d'admission	203	58
Capacité d'accueil	75	25

Score Z du dernier collégien admis : 50.242 ; centile : 58

Major

	Collégiens	Autres
Demandes	147	108
Refus	84	60
Offres d'admission	12	11
Capacité d'accueil	18	7

Score Z du dernier collégien admis : 50.211 ; centile : 56

Mineur

	Collégiens	Autres
Demandes	89	77
Refus	63	52
Offres d'admission	7	9
Capacité d'accueil	13	12

Score Z du dernier collégien admis : 50.262 ; centile : 59

Démographie

Mineur 1-070-4-0

Information sur le programme :

Norbert Robitaille 343-5981

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.00) ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 103, 105 et 203 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 103, 105 et 203

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.

La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

3.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.4 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

3.7 Toute personne qui désire être admissible à plein temps en démographie doit nécessairement faire une demande d'admission à un autre programme (majeur ou mineur) puisqu'elle doit d'abord avoir complété le cours DMO 1000 (cours de niveau universitaire) avant d'être autorisée à s'inscrire à plein temps en démographie.

Études allemandes

B.A. spécialisé 1-085-1-0
Majeur I-085-2-0
Mineur 1-085-4-0

Information sur les programmes :

Karin R. Güttiler 343-6222

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Études anglaises

B.A. spécialisé 1-135-1-0
Majeur 1-135-2-0
Mineur 1-135-4-0

Information sur les programmes :

Jay Bochner 343-6236

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Subir un test de connaissance de l'anglais et obtenir un résultat égal ou supérieur à 60 %.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Études arabes

Mineur 1-117-4-0

Information sur le programme :

Bahgat Korany 343-7327

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Études cinématographiques

Majeur 1-171-2-0

Information sur le programme :

André Gaudreault 343-6115

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	172	103
Refus	58	53
Offres d'admission	83	28
Capacité d'accueil	31	19
Score Z du dernier collégien admis : 49.866 ; centile : 38		

Études cinématographiques

Mineur 1-171-4-0

Information sur le programme :

André Gaudreault 343-6115
Information sur l'admission :
Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Études classiques

Majeur 1-095-2-0
Mineur 1-095-4-0

Information sur les programmes :

Jacques Y. Perreault 343-5702
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Études est-asiatiques

Majeur 1-097-2-0
Mineur 1-097-4-0

Information sur les programmes :

Claude Comtois 343-5970

Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Ils peuvent être suivis en partie en fin d'après-midi ou le soir.

Études françaises

B.A. spécialisé 1-145-1-0

Majeur 1-145-2-0

Mineur 1-145-4-0

Majeur en langue et littérature françaises 1-145-2-1

Information sur les programmes :

Benoit Melançon 343-6225
Robert Melançon (1-145-2-1 seulement) 343-6223

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.5 Le mineur en études françaises et le majeur en langue et littérature françaises peuvent être suivis entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Études hispaniques

B.A. spécialisé 1-105-1-0

Majeur 1-105-2-0

Mineur 1-105-4-0

Information sur les programmes :

Alfredo Hermenegildo 343-6222

Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous

condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Études italiennes

Mineur 1-110-4-0

Information sur le programme :

Bruno Ramirez 343-7327

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Études latino-américaines

Mineur 1-092-4-0

Information sur le programme :

Claude Morin 343-7327

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Études médiévales

Mineur 1-150-4-0

Information sur le programme :

Claude Sutto 343-6642

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Études néo-helléniques

Mineur 1-130-4-0

Information sur le programme :

Jacques Bouchard 343-7327

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Études québécoises

Mineur 1-375-4-0

Information sur le programme :

Lise Gauvin 343-7327

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Études russes

Mineur 1-121-4-0

Information sur le programme :

Luc Duhamel 343-7327

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou
 avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
- 3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.
- 3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Géographie

B.Sc. spécialisé, orientation *Géographie physique*, orientation *Géographie humaine*, orientation *Géographie environnementale* 1-155-1-0

Majeur, orientation *Géographie physique*, orientation *Géographie humaine* 1-155-2-0
 Mineur 1-155-4-0

Information sur les programmes :

François Courchesne 343-8027

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
 avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
- 3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.
- 3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Le mineur peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Géologie

B.Sc. spécialisé 1-160-1-0

Majeur 1-160-2-0

Mineur 1-160-4-0

Information sur les programmes :

Bernard Mamet 343-6833

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
 avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.9 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de la structure d'accueil :

Mathématiques 103

Physique 101, 201

Chimie 101, 201

3.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil parmi les suivants :

Mathématiques 203

Physique 301-78

Biologie 301

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

3.7 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Histoire

B.A. spécialisé 1-165-1-0

Majeur orientation *Histoire générale*, orientation *Enseignement de l'histoire* 1-165-2-0

Mineur 1-165-4-0

Information sur les programmes :

Christian Dessureault 343-2439

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
 avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Histoire de l'art

B.A. spécialisé 1-170-1-0

Majeur 1-170-2-0

Mineur 1-170-4-0

Information sur les programmes :

Johanne Lamoureux 343-5713

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
 avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au

test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Informatique

B.Sc. spécialisé, orientation
Informatique, orientation Recherche opérationnelle 1-175-1-0
Majeur 1-175-2-0
Mineur 1-175-4-0
(voir aussi *Mathématiques-informatique*)

Information sur les programmes :
Sang Nguyen 343-6780
Information sur l'admission :
Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.12 ou 10.10, ou l'équivalent :
Mathématiques 103, 105, 203

ou

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui complète au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de l'une ou l'autre structure d'accueil :
Mathématiques 103, 105, 203

5.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil 10.10 parmi les suivants :
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.8 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.9 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

5.10 La capacité d'accueil étant répartie entre les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur en informatique et le programme de baccalauréat bidisciplinaire mathématiques-informatique, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.11 Un microprogramme en micro-informatique est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté de l'éducation permanente).

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	283	382
Refus	50	171
Offres d'admission	192	143
Capacité d'accueil	67	68
(voir remarque 5.10)		

Score Z du dernier collégien admis : 49.306 ; centile : 13

Informatique appliquée

Certificat 1-175-5-0

Information sur le programme :

Sang Nguyen 343-6780

Information sur l'admission :

Leon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir une formation en mathématiques de niveau collégial.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critères de sélection

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Ce programme est normalement offert à temps partiel. Il peut toutefois être suivi à plein temps.

4.3 Ce programme peut être entièrement suivi en fin d'après-midi ou le soir.

Statistiques d'admission (automne 1993)

Demandes	146
Refus	33
Offres d'admission	95
Capacité d'accueil : 50	

Intervention psycho-éducative

Certificat 1-215-5-1

Information sur le programme :

Bernard Tessier 385-2540

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir une expérience appropriée à ce programme et, de plus, être présentement en exercice professionnel ou avoir la possibilité d'intervenir dans un milieu pertinent au champ d'études.

1.2 Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate.

1.3 Compléter le document *Supplément à la demande d'admission*.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Mathématiques-économie

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire
1-193-1-0

Information sur le programme :
Nicole Fortin 343-2400
Information sur l'admission :
Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.12 ou 10.10 ou l'équivalent : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de l'une ou l'autre structure d'accueil :

Mathématiques 103, 105, 203

3.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil 10.10 parmi les suivants :

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.7 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

3.8 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Mathématiques-informatique

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire
1-191-1-0

Information sur le programme :
Sang Nguyen 343-6780
Information sur l'admission :
Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.12 ou 10.10, ou l'équivalent : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de l'une ou l'autre structure d'accueil : Mathématiques 103, 105, 203

5.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un (1) seul cours de la structure d'accueil 10.10 parmi les suivants : Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.8 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.9 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

5.10 La capacité d'accueil étant répartie entre les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur en informatique et le programme de baccalauréat bidisciplinaire mathématiques-informatique, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.11 Un microprogramme en micro-informatique est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté de l'éducation permanente).

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	81	50
Refus	8	22
Offres d'admission	47	14
Capacité d'accueil	67	68
(voir remarque 5.10)		

Score Z du dernier collégien admis : 49.333 ; centile : 14

Mathématiques-physique

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire
1-192-1-0

Information sur le programme :

François Wesemael 343-7355

Information sur l'admission :
Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.10 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de la structure d'accueil :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

3.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil parmi les suivants :

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

3.7 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.8 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Philosophie

B.A. spécialisé 1-195-1-0

Majeur 1-195-2-0

Mineur 1-195-4-0

Information sur les programmes :

Bernard Carnois 343-6464

Diane Bergeron 343-6073

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Ils peuvent être suivis entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Physique

B.Sc. spécialisé, orientation

Générale, orientation

Biophysique 1-200-1-0

Majeur 1-200-2-0

Mineur 1-200-4-0

(Voir aussi *Mathématiques-physique*)

Information sur les programmes :

François Wesemael 343-7355

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.10 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de la structure d'accueil :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

3.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil parmi les suivants :

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

3.7 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Pratiques d'écriture

Mineur 1-146-4-0

Information sur le programme :

Benoit Melançon 343-6225

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Subir, s'il y a lieu, un test d'aptitudes du Département d'études françaises.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

- 4.2 Pour les autres catégories**
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.
- 4.3 Pour les cas particuliers**
Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

- 5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.**
- 5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.**
- 5.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.**
- 5.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.**

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	27	25
Refus	2	
Offres d'admission	15	19
Capacité d'accueil totale : 30		

Psycho-éducation

B.Sc. spécialisé 1-210-1-0
Majeur 1-210-2-0

Information sur les programmes :

Claude Gagnon 385-2530
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

- 1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;**

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir les examens psychologiques de l'École de psycho-éducation. Ces examens sont éliminatoires.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les adultes

Un classement est établi, qui tient compte de la scolarité antérieure et de l'expérience pertinente sur le marché du travail, ainsi que du résultat aux examens psychologiques.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 Ces programmes doivent normalement être suivis à plein temps. Les adultes en exercice peuvent les suivre à temps partiel.

5.4 La capacité d'accueil étant répartie entre les programmes de baccalauréat et de majeur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	1044	361
Refus	580	177
Offres d'admission	122	70
Capacité d'accueil totale : 80		

Score Z du dernier collégien admis : 50.166 ; centile : 54

Psycho-éducation

Mineur 1-210-4-0

Information sur le programme :

Claude Gagnon 385-2530

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

(DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

ou
avoir complété au moins trente (30) crédits de cours de niveau universitaire de premier cycle dans des disciplines connexes.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	20	104
Refus	20	54
Offres d'admission		46
Capacité d'accueil totale : 25		

Psychologie

B.Sc. spécialisé 1-220-1-0
Majeur 1-220-2-0

Information sur les programmes :

Pier Angelo Achille 343-6111, poste 4602
Diane Lefebvre 343-7579

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admission

Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.03) et avoir réussi les cours suivants :

Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300-92
et

Biologie 921 ;

ou
déténir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.1 ou 10.9, ou l'équivalent :

Mathématiques 337 ou (103, 307)

Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301 ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.1 ou 10.9, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Tous les cours de la structure d'accueil 10.1 ou 10.9 ou l'équivalent, doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.3 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ECO 920)

Formation complémentaire en méthodes quantitatives (MAT 300)

Biologie 921 (BIO 921)

5.4 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Psychologie 202 ou 213 ou 205 ou 305 peut être accepté comme substitut au cours Psychologie 101 ou 102.

5.7 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.8 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.9 La capacité d'accueil étant répartie entre les programmes de baccalauréat et de majeur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.10 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

5.11 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir Santé mentale dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	1037	553
Refus	513	335
Offres d'admission	268	97
Capacité d'accueil	120	60

Score Z du dernier collégien admis : 50.460 ; centile : 69

Psychologie

Mineur 1-220-4-0

Information sur le programme :

Pier Angelo Achille 343-6111, poste 4602

Diane Lefebvre 343-7579

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours de niveau universitaire dans une autre discipline.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Les trente (30) crédits de cours universitaires doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

4.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

4.4 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir Santé mentale dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

Statistiques d'admission (automne 1993)

Demandes	131
Refus	89
Offres d'admission	13
Capacité d'accueil	10

Relations industrielles

B.Sc. spécialisé 1-230-1-0

Information sur le programme :

Jean-Marie Rainville 343-7317

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.00) ;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2, 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 103, 105 et 203

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2, 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou
Mathématiques 103, 105 et 203

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)
Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à com-

pléter pour obtenir ce DEC. Cependant, tous les cours de la structure d'accueil 10.2, 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.4 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

5.5 Les candidats qui ont complété les certificats de relations industrielles I et II de la Faculté de l'éducation permanente sont admissibles en troisième année du baccalauréat, aux conditions suivantes : avoir complété, au préalable, le cours de statistiques MATH 1971 (cours de niveau universitaire) ou l'équivalent et avoir maintenu une moyenne cumulative globale de C+ (2,3) aux certificats de relations industrielles I et II.

5.6 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours de la structure d'accueil 10.2, 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

5.7 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

5.8 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	391	187
Refus	89	62
Offres d'admission	246	95
Capacité d'accueil	76	34
Score Z du dernier collégien admis :	49.620 ; centile : 26	

Science politique

B.Sc. spécialisé 1-245-1-0

Major 1-245-2-0

Minor 1-245-4-0

Information sur les programmes :

Guy Bourassa 343-6587

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 La capacité d'accueil étant répartie entre les programmes de baccalauréat, de major et de minor, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	569	260
Refus	51	96
Offres d'admission	390	120
Capacité d'accueil	124	56
Score Z du dernier collégien admis :	49.300 ; centile : 13	

Sciences biologiques

B.Sc. spécialisé, orientation
Biologie végétale, orientation
Écologie, orientation *Microbiologie*, orientation *Physiologie animale*, orientation *Sciences biologiques*, orientation *Sciences biomédicales*

1-235-1-0
Major 1-235-2-0
Minor 1-235-4-0

Information sur les programmes :

Véronique Vézina	343-6585
Roch Carbonneau	343-2072
Information sur l'admission :	

Leon Longtin	343-2220
--------------	----------

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;
ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.9 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203
 Physique 101, 201, 301-78
 Chimie 101, 201
 Biologie 301

Note : à compter du trimestre d'automne 95, il faudra avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent plutôt que la structure d'accueil 10.9 :
 Mathématiques 103, 203
 Physique 101, 201, 301-78
 Chimie 101, 201, 202
 Biologie 301, 401

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
 L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers
 Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories
 Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de la structure d'accueil :

Mathématiques 103
 Chimie 101, 201
 Biologie 301

5.3 Peut être autorisée à s'inscrire pour une (1) année, sous condition, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil parmi les suivants :

Mathématiques 203
 Physique 101, 201, 301-78

5.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.7 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

5.9 La capacité d'accueil étant répartie entre les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	668	255
Refus	15	73
Offres d'admission	623	138
Capacité d'accueil	170	60

Score Z du dernier collégien admis : 49.300 ; centile : 13

Sciences de la communication

Majeur 1-225-2-0

Mineur 1-225-4-0

Information sur les programmes :

André A. Lafrance 343-6039

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
 L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

Le programme de majeur doit être suivi à plein temps. Le programme de mineur est offert à plein temps et à temps partiel : il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	406	219
Refus	178	119
Offres d'admission	182	73
Capacité d'accueil	50	30

Score Z du dernier collégien admis : 50.018 ; centile : 46

Mineur

Demandes	105	134
Refus	52	69
Offres d'admission	24	33
Capacité d'accueil	9	11
Score Z du dernier collégien admis : 49.988 ; centile : 45		

Sciences économiques

B.Sc. spécialisé 1-240-1^o

Majeur 1-240-2^o

Mineur 1-240-4^o

Information sur les programmes :

François Vaillancourt 343-7314

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ; ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Pour le B.Sc. spécialisé et le majeur : avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.9 ou 10.12, ou l'équivalent : Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 103, 105, 203

1.3 Pour le mineur : il n'y a pas de structure d'accueil.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Doit être réussi au plus tard le 15 septembre le cours Mathématiques 103.

3.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour un (1) trimestre, toute personne à qui il manque un seul cours de la structure d'accueil qu'elle a choisie parmi les suivants :

Mathématiques 307

ou

Mathématiques 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 105, 203

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC ; un seul de ces deux cours peut faire partie de la structure d'accueil.

3.5 À la fin du premier trimestre, l'inscription est annulée si tous les cours de la structure d'accueil ne sont pas réussis.

3.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si le DEC n'est pas obtenu.

3.7 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.9 Le mineur peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

Service social

B.Sc. spécialisé 1-250-1^o

Information sur le programme :

Diane Bernier 343-2227

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

Détenir le nouveau diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines (structure d'accueil 4.00) ; ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent : Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 337

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 103, 105 et 203

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent : Mathématiques 103, 307

ou

Mathématiques 337

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Mathématiques 103, 105 et 203

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégien et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de la structure d'accueil qu'elle a choisie.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, le statut à temps partiel n'est pas possible pendant les trimestres au cours desquels les candidats sont inscrits aux stages SVS 2021 et SVS 2031 ainsi qu'aux cours concomitants aux stages.

5.6 Un certificat en Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir Santé

mentale dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	454	272
Refus	242	139
Offres d'admission	151	94
Capacité d'accueil	40	25

Score Z du dernier collégien admis : 50.185 ; centile : 55

Sociologie

B.Sc. spécialisé 1-255-1-0

Majeur 1-255-2-0

Mineur, orientation Générale, orientation Complémentaire 1-255-4-0

Information sur les programmes :

Camille Legendre 343-6620

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

Traduction

B.A. spécialisé, orientation Technique, orientation Commerciale et économique 1-185-1-0

Information sur le programme :

Paul Horguelin 343-6220

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente ;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a

lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Ce test est éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui n'a pas obtenu le DEC et qui a interrompu ses études pendant au moins une année, et qui a accumulé moins de 12 crédits de cours universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

Une liste d'excellence est établie pour les collégiens et les universitaires qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais. Celle-ci tient compte de la cote Z et du résultat au test en appliquant la pondération suivante : dossier scolaire : 50 % test : 50 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais, le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études et du résultat au test, en appliquant la pondération suivante : dossier universitaire : 50 % test : 50 %

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.2 Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir le test lors de la rentrée de septembre. En cas d'échec, il sera admis au programme du mineur arts et sciences et

s'inscrira à des cours dont la majorité des crédits pourra être intégrée dans le programme régulier du baccalauréat spécialisé en traduction advenant une admission subséquente.

5.3 Sont exemptés du test d'admission :

les candidats ayant subi et réussi le test d'admission de la Faculté de l'éducation permanente sauf s'ils doivent encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'éducation permanente (EDP 0100 ou EDP 0200) ;

les candidats ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET), y compris celui de l'Université de Montréal, avec une moyenne d'au moins 2.7 sur 4.3 (70 % ou B-).
5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	174	109
Refus	66	22
Offres d'admission	56	73

Capacité d'accueil totale : 65

Score Z du dernier collégien admis : 49.300 ; centile : 13

Traduction

Mineur, orientation Version, orientation Thème

1-185-4-0

Information sur le programme :

Paul Horguelin 343-6220

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir complété un majeur ou deux mineurs dans certaines disciplines de la Faculté des arts et des sciences, à l'exclusion des programmes de langue et littérature autres que les études anglaises et françaises.

1.2 Subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Ce test est éliminatoire.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critère de sélection

3.1 Une liste d'excellence est établie pour les candidats qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais. Celle-ci tient compte de la cote Z et du résultat au test en appliquant la pondération suivante : dossier scolaire : 50 % test : 50 %

3.2 L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4 Remarques

4.1 Le majeur ou les deux mineurs doivent être complétés au plus tard le 15 septembre.

4.2 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Traduction allemand-français

Certificat 1-086-5-0

Information sur le programme :

Karin R. Gürtler 343-6222

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme de baccalauréat en études allemandes ;

ou

détenir le diplôme de baccalauréat dans une autre discipline et avoir réussi le test de connaissance en allemand.

1.2 Réussir le test d'admission à la maîtrise en traduction.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Traduction espagnol-français

Certificat 1-106-5-0

Information sur le programme :

Alfredo Hermenegildo 343-6222

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme de baccalauréat en études hispaniques ;

ou

détenir le diplôme de baccalauréat dans une autre discipline et avoir réussi le test de connaissance de l'espagnol.

1.2 Réussir le test d'admission à la maîtrise en traduction.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

Faculté de droit

Droit

Baccalauréat (LL.B.) 1-325-1-0

Information sur le programme :

Jocelyne Lemay 343-6883
Information sur l'admission :
Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

1.1 Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans, avoir complété le certificat en droit général décerné par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et pouvoir se qualifier à titre de candidat de transfert,

ou

avoir complété 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires.

1.2 Subir, s'il y a lieu, le test d'admission exigé par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Diplômé en droit : toute personne qui détient un diplôme en droit d'une université étrangère ou qui est en voie de l'obtenir.

2.4 Transfert : toute personne promue, ou en voie de l'être, en deuxième ou en troisième année d'un programme de premier cycle offert par une autre faculté de droit du Québec ou de la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa,

ou

toute personne ayant complété le certificat en droit général de l'Université de Montréal (30 crédits) ou en voie de le compléter avant le 15 juillet. Le certificat devra comporter 24 crédits de niveau «1000» complétés avant le 1er juin. De plus, au 1er mars, le candidat devra avoir complété un total de 21 crédits de niveau «1000» et, au 1^{er} juin, 27 crédits, étant entendu qu'il aura complété le certificat le 15 septembre.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil du programme est limitée à 335 places en première année.

3.2 Pour l'admission en première année, les collégiens et les universitaires se partagent les places au prorata des demandes entre ces deux catégories, sous réserve de la qualité des dossiers. Cependant, un nombre déterminé de places est réservé aux autres catégories.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Les premiers 600 candidats sont convoqués au test d'admission.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

4.2 Pour les universitaires
Tous les candidats sont convoqués au test d'admission.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les diplômés en droit

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission.

Le Comité d'admission décide de l'admission ou du refus après une étude de la valeur du dossier dans laquelle il prend en considération tout critère jugé pertinent et principalement l'excellence du dossier scolaire.

4.4 Pour les transferts (admission en deuxième et en troisième année)

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission.

Un nombre de places déterminé est fixé par Faculté pour chacun des types de transfert identifiés.

Une liste d'excellence spécifique est établie pour chacun des types de transfert, qui tient compte des mêmes critères et de la même pondération que pour les autres universitaires.

4.5 Pour les autres catégories de candidats

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission.

Le Comité d'admission établit une liste d'excellence fondée sur l'étude du dossier (curriculum vitae et autres documents présentés), sur les résultats d'une entrevue, si elle est jugée utile, et, finalement, sur les résultats du test d'admission. La pondération des facteurs est la suivante :

dossier : 60 %
test d'admission : 40 %

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Trimestre d'admission : automne.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps. Le doyen peut, dans des cas exceptionnels, autoriser un étudiant à poursuivre ses études à temps partiel.

5.5 Les candidats universitaires n'ayant pas complété le DEC doivent, pour être admissibles, avoir complété un minimum de

50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires, dont 35 crédits à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	1 355	1 269
Refus	853	688
Offres d'admission	310	380

Capacité d'accueil totale en première année : 335

Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.674 ; centile : 78

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.500; centile : 70

Faculté de l'éducation permanente

Animation des groupes et des organisations

Certificat 1-355-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Avoir complété 60 crédits universitaires ou l'équivalent,
ou
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder deux années d'expérience pertinente (attestations nécessaires),
ou
posséder toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée satisfaisante.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 L'étudiant qui ne possède pas des connaissances de base en sociologie et en psychologie devra suivre les cours suggérés ou l'équivalent, durant la première année de sa candidature : SOL 1020G *Éléments de sociologie* et PSY 1970 *Psychologie générale*. L'un de ces cours pourra être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

3.2 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 *Méthode de travail intellectuel*, considéré comme hors-programme.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Créativité

Certificat 1-407-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Avoir obtenu 30 crédits universitaires ; avoir une expérience significative sur le marché du travail (deux (2) ans et plus) ; exercer une profession reliée au milieu artistique, culturel, social, éducatif ou à la gestion d'entreprise et démontrer la pertinence du Certificat de créativité dans une démarche de perfectionnement professionnel,
ou
avoir obtenu 60 crédits universitaires et démontrer la pertinence du Certificat de créativité dans une démarche de formation spécifique.

1.3 Remplir le formulaire de renseignements complémentaires et, éventuellement, se soumettre à une entrevue.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Criminologie I

(Voir aussi *Criminologie*, page 26)

Certificat 1-065-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une expérience pertinente,
ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Droit

(Voir aussi *Droit*, page 43)

Certificat 1-325-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du diplôme d'études collégiales et en fournir une preuve écrite,
ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme et être

engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins quatre (4) ans et en fournir une preuve écrite,
ou

avoir terminé un majeur ou deux (2) certificats dans un champ pertinent,

être titulaire d'un premier grade universitaire.

1.3 Subir un test d'admission obligatoire qui permet au candidat de mieux évaluer ses chances de succès au sein du programme. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

1.4 Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le résultat obtenu au test d'admission servira de guide à l'étudiant pour établir son rythme de progression dans le programme. Toutefois, l'étudiant qui obtient un résultat faible ne peut s'inscrire à plus d'un cours lors du premier trimestre.

3.2 L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC et qui aura obtenu un résultat faible à ce test doit suivre et réussir dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours EDP 1900 *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours préalable est considéré comme hors-programme.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.4 En vertu d'une entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente, les cours du certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention d'un certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

3.5 Les conditions d'admission au Certificat en droit sont les mêmes que pour le Microprogramme en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

Droit

Microprogramme 1-325-6-5

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du diplôme d'études collégiales et en fournir une preuve écrite,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins quatre (4) ans et en fournir une preuve écrite,

ou

avoir terminé un majeur ou deux (2) certificats dans un champ pertinent,

ou

être titulaire d'un premier grade universitaire.

1.3 Subir un test d'admission obligatoire qui permet au candidat de mieux évaluer ses chances de succès au sein du programme. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

1.4 Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le résultat obtenu au test d'admission sert de guide à l'étudiant pour établir son rythme de progression dans le programme. Toutefois, l'étudiant qui obtient un résultat faible ne peut s'inscrire à plus d'un cours lors du premier trimestre.

3.2 L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC et qui aura obtenu un résultat faible à ce test doit suivre et réussir dès le premier trimestre de sa scolarité, le cours EDP 1900 *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours préalable est considéré comme hors-programme.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.4 Les conditions d'admission au Microprogramme en droit sont les mêmes que pour le Certificat. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

Études individualisées

Certificat 1-962-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

posséder des connaissances appropriées à ce programme.

1.3 Rencontrer la responsable du programme pour élaborer avec elle un projet de formation qui tienne compte de l'intérêt et des besoins personnels et professionnels de l'étudiant.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Une personne peut être admise à ce programme lorsqu'elle ne peut réaliser ses objectifs de formation à l'intérieur des autres programmes offerts.

3.2 Le projet de formation du candidat doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours, exceptionnellement de deux. L'étudiant termine le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Gérontologie

Certificat 1-377-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 *Méthode de travail intellectuel*, et de l'un des deux cours suivants : un cours de psycholo-

gie (par exemple : PSY 1970 *Psychologie générale*) ou un cours de sociologie (par exemple : SOL 1020G *Éléments de sociologie*) et, s'il n'a aucune formation en physiologie, un cours d'introduction à cette discipline (par exemple : PSL 1901G *Physiologie humaine*) sera exigé. L'un de ces cours (3 crédits) peut être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Gestion des services de santé I

Certificat 1-631-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder au moins trois (3) années d'expérience dans le domaine de la santé ou en gestion,

ou

être titulaire d'un certificat ou d'un baccalauréat.

1.3 Subir un test de classement en mathématiques. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 En cas d'échec au test de mathématiques, le candidat doit suivre, dès le début du programme, le cours EDP 0400 *Notions de mathématiques*, non crédité (18 heures) et le réussir avant de s'inscrire au cours MAT 1971.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.3 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Gestion des services de santé II

Certificat 1-631-5-1

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire du Certificat en gestion des services de santé I, ou du Certificat en

gestion d'hôpital, ou du Certificat de sciences infirmières : organisation des soins et éducation, ou d'un certificat jugé équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Introduction à la gestion des services de santé

Microprogramme 1-631-6-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder au moins trois (3) années d'expérience dans le domaine de la santé ou en gestion,
ou
être titulaire d'un certificat ou un baccalauréat.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.
3.2 Ce microprogramme est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Information et journalisme

Certificat 1-405-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Avoir terminé 60 crédits universitaires (majeur, mineurs ou certificats),
ou
être titulaire d'un baccalauréat,
ou
faire la preuve d'une formation équivalente.

1.3 Subir un test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance du français écrit et de compréhension de l'anglais. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir des cours préalables en français et en anglais : FRA 1958G, TRA 1040G, ANG 1969 ou des cours équivalents.
3.2 Le candidat doit faire parvenir la demande d'admission et la fiche de renseignements complémentaires avant de se présenter au test.

Intervention en milieu multiethnique

Certificat 1-372-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat,

ou
avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) et, dans les deux (2) cas, avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an,

ou
être titulaire d'un DEC général et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins trois (3) ans,

ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Posséder une connaissance suffisante de la langue française.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Micro-informatique

Microprogramme 1-175-6-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un diplôme, certificat ou attestation d'études universitaires,

ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce microprogramme est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Publicité

Certificat 1-390-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir le test de français particulier à ce programme. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre et réussir un ou des cours préalables considérés comme hors-programme : FRA 1957G, FRA 1958G.

3.2 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours EDP 1900 Méthode de travail intellectuel et SOL 1020G Éléments de sociologie, ou l'équivalent. Ces cours sont considérés comme hors-programme.

3.3 Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui faire suivre, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

Recherche documentaire et rédaction française

Certificat 1-186-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent,
ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- 1.3 Subir le test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Avant d'entamer le programme, tout candidat qui ne possède pas des connaissances suffisantes en français, doit s'inscrire à un ou deux cours d'appoint de 45 heures (considérés comme hors-programme) : FRA 1958G *Grammaire II : Révision grammaticale*, EDP 0200 *Pratique du français écrit* ou FRA 1959G *Atelier de français écrit*.
- 3.2 L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC doit s'inscrire au cours EDP 1900 *Méthode de travail intellectuel*, qui est considéré comme hors-programme.

Relations industrielles I

(Voir aussi *Relations industrielles*, page 37)

Certificat 1-230-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et en fournir la preuve, et avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant, et ce durant au moins deux (2) ans après l'obtention du DEC et en fournir la preuve écrite,
ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme, et avoir eu une fonction socio-économique autre que celle d'étudiant, et ce pendant au moins quatre (4) ans et en fournir la preuve écrite,
ou
être titulaire d'un baccalauréat.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 *Méthode de travail intellectuel*, considéré comme hors-programme. Il ne pourra en aucun cas être considéré comme cours au choix, et ce ni dans les programmes de certificat ni dans le cadre du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

- 3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Relations industrielles II

Certificat 1-230-5-1

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire du Certificat de relations industrielles I ou d'une formation jugée équivalente.
- 1.3 Subir un test de mathématiques et de statistique visant à déterminer le degré de connaissance dans ces matières. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de mathématiques et de statistique, suivre et réussir un ou plusieurs des cours préalables suivants dès le premier trimestre de sa scolarité : EDP 1002 *Éléments de mathématiques* (3 crédits) et EDP 1100 *Initiation à la statistique* (2 crédits). Ces cours sont crédités mais considérés comme hors-programme. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme cours au choix, et ce, ni dans le présent certificat ni dans le cadre du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.
- 3.2 L'étudiant admis doit satisfaire aux exigences du test de mathématiques et de statistique avant de s'inscrire aux cours REI 1105G et REI 1420G.

- 3.3 Le candidat doit remplir le formulaire ACCD-07 qu'il obtient en téléphonant à la comission aux affaires académiques, au 343-2010 ou 343-2011, avant la date limite d'admission.
- 3.4 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.
- 3.5 Une entente est intervenue entre l'École de relations industrielles et la Faculté de l'éducation permanente, sur la gestion des certificats en relations industrielles et sur l'accès au Baccalauréat spécialisé.

- L'École de relations industrielles offre le programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des arts et des sciences). La Faculté de l'éducation permanente offre pour sa part aux étudiants adultes deux certificats séquentiels en relations industrielles. Les cours de sigle REI des certificats sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts dans le cadre du Baccalauréat spécialisé de l'École de relations industrielles.

relations industrielles (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des arts et des sciences). La Faculté de l'éducation permanente offre pour sa part aux étudiants adultes deux certificats séquentiels en relations industrielles. Les cours de sigle REI des certificats sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts dans le cadre du Baccalauréat spécialisé de l'École de relations industrielles.

3.6 L'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du Certificat de relations industrielles II pourra être admis en troisième année du Baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles. S'il satisfait aux conditions de transfert énoncées ci-dessous, il pourra alors poursuivre sa candidature à temps partiel le soir à l'École de relations industrielles :

avoir terminé les deux Certificats de relations industrielles (ou l'équivalent) ;
avoir maintenu une moyenne cumulative globale de C+ (2,3) aux certificats de relations industrielles I et II ;
avoir suivi et réussi le cours REI 1130G *Méthodologie en relations industrielles* qui sera offert à partir de 1994-1995.

Relations publiques

Certificat 1-400-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- 1.3 Subir un test de connaissance du français et un test de compréhension de l'anglais. Ces tests sont obligatoires. Les dates de ces tests sont transmises avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours (considérés comme hors-programme) EDP 1900 *Méthode de travail intellectuel* et SOL 1020G *Éléments de sociologie* ou un cours équivalent. Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui imposer, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.
- 3.2 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant aux tests d'admission, suivre et réussir certains cours préalables de français, FRA 1957G, FRA 1958G, et il se verra suggérer un cours d'anglais. Ces cours sont considérés comme hors-programme.

- 3.3 Vu l'importance de la maîtrise de la

langue écrite dans ce programme, jusqu'à 10 % des points attribués à l'ensemble des travaux et des examens imposés dans les cours obligatoires pourront être retranchés.

Santé communautaire

Certificat 1-481-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une expérience d'au moins une (1) année dans le domaine de la santé.
- 1.3 Pour choisir l'orientation 1 du programme, soit le segment 70, Sciences infirmières, l'étudiant doit, en plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, avoir le droit de pratique infirmière au Québec.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.
- 3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Santé et sécurité du travail

Certificat 1-402-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une (1) année d'expérience pertinente.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 Méthode de travail intellectuel (3 crédits).
- 3.2 Le candidat qui n'a ni formation, ni expérience en droit doit suivre un cours d'initiation à cette discipline : DRT 1900G Initiation au droit (1 crédit). Le candidat qui n'a

aucune formation en physiologie doit suivre un cours dans cette discipline : PSL 1901G Physiologie humaine (3 crédits).

- 3.3 La Faculté peut exiger jusqu'à 7 crédits si nécessaire. Trois de ces crédits peuvent être comptabilisés comme cours au choix et les autres, s'il y a lieu, sont considérés comme hors-programme.

3.4 Le candidat qui n'a ni formation, ni expérience dans le domaine des relations de travail a tout intérêt à suivre le cours REI 1205G Introduction aux relations du travail en début de programme.

3.5 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Certificat 1-482-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) général ou d'un DEC professionnel et avoir une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans,

ou
avoir terminé 60 crédits universitaires dont la majorité sont pertinents au certificat et avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an,
ou
faire la preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.
- 3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration de la Faculté de médecine (Département de psychiatrie), et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Toxicologie éco-industrielle

Certificat 1-486-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent en sciences pures, en sciences de la santé ou dans un des programmes professionnels en santé,

ou
posséder des connaissances équivalentes et une expérience appropriée en milieu éco-industriel (minimum un (1) an, préférablement deux (2) ans).

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Dans certains cas, le candidat admis devra suivre et réussir un ou plusieurs cours préalables en sciences.
- 3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Toxicomanies : prévention et réadaptation

Certificat 1-420-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) général ou d'un DEC professionnel et avoir une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans,

ou
faire la preuve d'une préparation suffisante en termes de connaissances et d'expérience.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours suivant ou son équivalent : EDP 1900 Méthode de travail intellectuel (3 crédits).
- 3.2 De plus, tout candidat, même titulaire d'un DEC, qui n'a aucune formation scolaire en physiologie doit suivre et réussir un cours d'introduction, PSL 1901G Physiologie générale ou l'équivalent, ainsi que le cours PSY 1975 Psychologie de la personnalité (3 crédits) ou son équivalent. Ces cours sont considérés comme hors-programme.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

Traduction I

(Voir aussi *Traduction*, page 41)

Certificat 1-185-5-0

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1** Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
1.3 Subir avec succès un examen d'admission visant à déterminer son degré de connaissance du français et de l'anglais, son niveau de culture générale et son aptitude à la traduction. L'examen d'admission est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions
d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1** Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat jugé satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir les cours préalables EDP 0100 *Reading and Writing in English* (45 heures) ou EDP 0200 *Pratique du français écrit* (45 heures).

3.2 Le candidat doit faire parvenir la demande d'admission avant de se présenter à l'examen d'admission.

Traduction II

Certificat 1-185-5-1

Information :

Service d'accueil
et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admission

- 1.1** Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire du Certificat de traduction I ou posséder une formation jugée équivalente.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions
d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1** Le candidat doit remplir le formulaire ACCD-07 qu'il obtient en téléphonant à la commis aux affaires académiques, au 343-2013, avant la date limite d'admission.

3.2 Les étudiants ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peuvent avoir accès, à certaines conditions, au Baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des arts et des sciences). Les étudiants peuvent terminer leur scolarité de baccalauréat à temps partiel, le soir.

Faculté de médecine

Ergothérapie

B.Sc. spécialisé 1-740-1-0

Information sur le programme :

Micheline H. Marazzani 343-7975
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission et tout test exigés par l'École de réadaptation.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances appropriées au programme et une expérience de travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience d'au moins trois (3) années consécutives à plein temps sur le marché du travail.

2.6 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Deux (2) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Environ cent quatre-vingt (180) candidats sont retenus et convoqués à un test d'admission.

Une liste d'excellence est établie pour ces candidats. Elle tient compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission, en appliquant la pondération suivante : dossier scolaire : 60 %

test d'admission : 40 %

4.2 Pour les universitaires

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission.

Une présélection est faite d'après une liste d'excellence établie en tenant compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission, en appliquant la pondération suivante : dossier scolaire : 60 %

test d'admission : 40 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Les candidats présélectionnés peuvent être convoqués à une entrevue effectuée par des personnes-ressources désignées par le Comité d'admission du programme.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire, du résultat au test d'admission et du résultat à l'entrevue et en appliquant la pondération suivante : dossier scolaire : 50 %

test d'admission : 20 %

entrevue : 30 %

L'entrevue peut être éliminatoire.

4.3 Pour les adultes et les cas spéciaux

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Les dossiers sont étudiés par l'École pour fins de présélection en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et du résultat au test d'admission.

Les candidats présélectionnés peuvent être convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les candidats francophones hors-Québec

Tous les candidats sont convoqués à une entrevue qui a lieu au Nouveau-Brunswick.

Les dossiers sont étudiés par l'École en tenant compte de la scolarité antérieure et du résultat à l'entrevue.

Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats des autres catégories qui ont été acceptés.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les candidats universitaires, les adultes et les cas spéciaux doivent avoir

réussi tous les cours de la structure d'accueil 10.11 énumérés au point 1.2 ou l'équivalent.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Les candidats adultes et les cas spéciaux doivent joindre une lettre motivant leur choix de l'ergothérapie.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	379	288
Refus	262	187
Offres d'admission	91	49
Capacité d'accueil	43	32
Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.650; centile : 77		
Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.759 ; centile : 81		

Médecine

Doctorat en médecine 1-450-1-0

Information sur le programme :

Louisette Beaulieu 343-6265

Information sur les admissions :

Jocelyne Papineau 343-6265

Introduction

La Faculté de médecine a modifié, depuis septembre 1992, le programme d'études qui conduit au doctorat en médecine et l'a fait passer de cinq à quatre ans. Toutefois, les quatre années que comporte le nouveau programme devront être précédées d'une année dite préparatoire pour les collégiens (CEGEP) et pour les universitaires provenant de champs d'études non connexes à la médecine. Cette année préparatoire est sous la juridiction de la Faculté mais ne fait pas partie du programme du doctorat en médecine.

Depuis septembre 1993, la Faculté de médecine accueille des étudiants dans son nouveau programme d'études conduisant au doctorat en médecine. Que le programme soit nouveau ne modifie pas le fait que les études médicales requièrent des connaissances scientifiques générales que tous les candidats à la médecine doivent maîtriser avant leur admission. Ces connaissances sont acquises par la réussite des cours de la structure d'accueil en médecine telle que définie par le Comité de liaison enseignement supérieur-enseignement collégial (CLESEC).

Les candidats doivent savoir que la Faculté ne favorise pas ceux qui ont développé leurs connaissances, au-delà de la structure d'accueil, en sciences exactes, par rapport à ceux qui les ont développées plutôt en sciences humaines ou en lettres. Ainsi, si les sciences biologiques constituent une approche valable en vue d'une admission, elles ne constituent pas cependant une voie privilégiée par rapport à d'autres champs d'études. La Faculté de médecine incite ses

futurs étudiants à acquérir une éducation aussi riche et polyvalente que possible.

Tous les candidats font une demande au programme de M.D. (1-450-1-0), lequel comprend deux voies. Selon le profil académique du candidat, le Comité d'admission décidera si une candidature sera considérée pour l'année préparatoire ou pour la première année de médecine.

1 Conditions d'admission

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

1.3 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

1.4 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission et tout test exigés par la Faculté. Ces épreuves peuvent être éliminatoires.

1.5 Se soumettre, sur demande du Comité d'admission, à un examen médical fait par un médecin désigné par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Cette catégorie comprend les sous-catégories suivantes :

- a) les candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire (la Faculté privilège cependant les étudiants qui ont terminé un baccalauréat) ;
- b) les candidats ayant complété ou en voie d'obtenir un premier grade universitaire (bacalauréat) ;
- c) les candidats ayant complété une maîtrise du type <de recherche> (M.Sc.) ;
- d) les candidats ayant complété un doctorat (Ph.D.).

2.3 Candidature spéciale : toute personne détenant un DEC ou l'équivalent (l'un ou l'autre doit inclure les cours de la structure d'accueil) et possédant une expérience de travail ou de vie, jugée exceptionnelle, d'au moins cinq (5) années consécutives dans un domaine d'activités social, culturel, artistique, scientifique, sportif ou autre.

La Faculté de médecine se réserve le privilège d'accepter ou non des candidats de cette catégorie.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au Canada à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en année préparatoire est limitée à 100 candidats résidents du Québec, soit quelque 70 collégiens et quelque 30 universitaires. Pourront s'ajouter quelques candidats hors-contingentement.

3.2 La capacité d'accueil en première année est limitée à 163 candidats québécois. La Faculté admettra en première année, en

plus des étudiants ayant réussi l'année préparatoire, un nombre suffisant de candidats universitaires pour atteindre le nombre autorisé par décret gouvernemental.

3.3 La Faculté peut admettre, hors-contingentement et par entente intergouvernementale, un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et de celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine du Québec.

La Faculté admet un nombre restreint de candidats hors-Québec ou étrangers selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine du Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote Z.

Environ la moitié des candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat au test d'admission, en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

Trois à quatre candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue collective et individuelle effectuée par des professeurs de la Faculté.

Un score global est établi selon la pondération suivante :
dossier scolaire : 40 %
test d'admission : 20 %
entrevue : 40 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence dressée par ordre décroissant de score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats collégiens.

4.2 Pour les universitaires

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Environ la moitié des candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

Trois à quatre candidats par place disponible sont convoqués à une ou plusieurs entrevues effectuées par des professeurs de la Faculté.

Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :
dossier scolaire : 40 %
test d'admission : 20 %
entrevue : 40 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence, distincte pour chacune des sous-catégories de candidats universitaires. Cette liste est dressée par

ordre décroissant de score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats universitaires.

4.3 Pour les candidats universitaires qui ont complété leur maîtrise

Sont considérés dans cette catégorie les candidats dont le mémoire de maîtrise et les candidats dont le passage direct de la maîtrise au doctorat a été accepté officiellement à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Les candidats dont le score Z est égal ou supérieur au score Z retenu à la première étape du processus de sélection des candidats universitaires ayant complété un premier grade universitaire, sont convoqués au test d'admission.

Le formulaire de curriculum vitae (CVUMUP/94) est alors exigé.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :
dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

Les candidats retenus sont convoqués à une ou plusieurs entrevues effectuées par des professeurs de la Faculté.

Le dossier de recherche est évalué tel qu'il était au moment du dépôt de la demande.

Suite à l'entrevue, le Comité d'admission prend la décision d'admettre ou de refuser le candidat selon la pondération suivante :

dossier de recherche : 50 %
entrevue : 50 %

4.4 Pour les candidats universitaires qui ont complété leur doctorat

Sont considérés dans cette catégorie, les candidats dont la thèse de recherche a été acceptée à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Le formulaire de curriculum vitae (CVUMUP/94) est alors exigé.

Les candidats de cette catégorie sont convoqués à une entrevue.

Le dossier de recherche est évalué tel qu'il était au moment du dépôt de la demande.

Suite à l'entrevue, le Comité d'admission prend la décision d'admettre ou de refuser le candidat selon la pondération suivante :

dossier de recherche : 50 %
entrevue : 50 %

4.5 Candidatures spéciales

Les candidats dont le score Z est égal ou supérieur au score Z retenu à la première étape du processus de sélection des candidats collégiens ou universitaires, selon le cas, sont convoqués au test d'admission.

Le formulaire de curriculum vitae (CVA/94) est alors exigé.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier de carrière et de l'expérience de vie ainsi que du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier de carrière et expérience de vie : 70 %
test d'admission : 30 %

Un nombre limité de candidats sont convoqués à une entrevue.

Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

entrevue : 50 %

dossier de carrière et expérience de vie :
50%

4.6 Candidates admis en cours de programme

Exceptionnellement, des candidats ayant commencé des études de médecine dans une université hors-Québec pourront être admis dans l'ancien programme si des places sont disponibles. Les dossiers de ces candidats devront être excellents au jugement du Comité d'admission.

Les candidats retenus sont soumis à une entrevue qui est décisionnelle.

Les demandes de candidats ayant commencé leurs études de médecine dans une autre université du Québec sont étudiées par le Comité mais il est tout à fait exceptionnel qu'elles soient acceptées.

Les candidats qui ont déjà obtenu un doctorat en médecine d'une autre université ne sont pas admissibles.

4.7 Candidats étrangers

Ces candidats doivent présenter un dossier dont l'excellence, au jugement du Comité d'admission, est comparable au moins à celle du dossier du dernier candidat québécois admis. Ils doivent se présenter à une entrevue qui est décisionnelle. Il doivent détenir un visa d'étudiant.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ces programmes.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 L'étudiant qui réussit l'année préparatoire, conformément au règlement pédagogique de la Faculté, est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.

5.4 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

À compter de septembre 1994, la capacité d'accueil totale sera de 163 étudiants répartis ainsi :

en année préparatoire : 93
en première année : 70

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	830	1 348
Refus	762	1 279
Offres d'admission	68	69
Capacité d'accueil totale : 137		

Score Z du dernier collégien convoqué au

test d'admission : 50.800 ; centile : 83
Score Z minimum chez les collégiens admis : 51.214 ; centile : 94

Nutrition

B.Sc. spécialisé 1-320-1-0

Information sur le programme :

Suzanne Mavrikakis 343-2070

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission et tout test exigés par le Département de nutrition.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Les places sont réparties au prorata des demandes entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Deux (2) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %

test d'admission : 40 %

4.2 Pour les universitaires

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire et du test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %

test d'admission : 40 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les adultes

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Les dossiers sont étudiés par le Département de nutrition et le Bureau des admissions en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail ainsi que du résultat au test d'admission et à l'entrevue.

4.4 Pour les candidats francophones hors-Québec

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions en tenant compte de la scolarité antérieure et du résultat au test d'admission. Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats admis dans les autres catégories.

4.5 Pour les autres catégories

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.4 Doivent être réussis au plus tard le 15 septembre les cours suivants de la structure d'accueil 10.11 :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.5 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour un (1) trimestre, toute personne à qui il manque le cours Physique 301-78. Après le premier trimestre, l'inscription est annulée si le cours n'est pas complété.

5.6 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

5.7 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.8 Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques diététiques sont exemptés des cours Biologie 301 et 401 et Chimie 202.

5.9 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	204	68
Refus	13	9
Offres d'admission	86	30
Capacité d'accueil	45	15

Score Z du dernier collégien admis : 50.378 ; centile : 64

Orthophonie et audiologie

B.Sc. spécialisé 1-750-1-0

Information sur le programme :

Yves Joannette 343-7458

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou 10.9, ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

ou

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission et tout test exigés par l'École d'orthophonie et d'audiologie.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.6 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans à plein temps sur le marché du travail.

2.7 Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a complété une maîtrise

ou un doctorat, ou qui a déposé son mémoire ou sa thèse à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Pour les collégiens et les universitaires, la capacité d'accueil est répartie au prorata des demandes d'admission entre les deux catégories.

3.3 Pour les candidats universitaires, on distingue deux sous-contingents différents en vue d'attribuer un certain nombre de places :

aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire (71 crédits ou moins) ; aux candidats ayant complété un premier grade universitaire (72 crédits ou plus).

3.4 Sept (7) places peuvent être attribuées aux candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote Z.

Environ 120 candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %

test d'admission : 40 %

4.2 Pour les universitaires

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Une liste d'excellence est établie. Elle tient compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission, en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %

test d'admission : 40 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les candidats universitaires de 2^e et de 3^e cycle

Les dossiers sont étudiés par l'École, pour fins de présélection, en tenant compte du dossier scolaire et, s'il y a lieu, du résultat au test d'admission.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les adultes et les cas spéciaux

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Les dossiers sont étudiés par l'École, pour fins de présélection, en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et du résultat au test d'admission.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.5 Pour les candidats francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par l'École, en tenant compte de la scolarité antérieure.

Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés des autres catégories.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Les universitaires, les adultes et les cas spéciaux doivent avoir complété tous les cours de la structure d'accueil énumérés au point 1.2 ou l'équivalent.

5.7 Les candidats universitaires ayant complété une maîtrise ou un doctorat ne sont pas tenus de compléter les cours d'aucune des structures d'accueil. Pour être considérés dans l'une ou l'autre de ces catégories, les candidats doivent avoir déposé leur mémoire ou leur thèse à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	190	182
Refus	143	128
Offres d'admission	34	38
Capacité d'accueil	23	27

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.485 ; centile : 69

Score Z minimum chez les collégiens admis : 51.001 ; centile : 89

Physiothérapie

B.Sc. spécialisé 1-745-1-0

Information sur le programme :

Christiane Gauthier-Gagnon 343-7833

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

2 Catégories de candidats

- 2.1** Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2** Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3** Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a complété une maîtrise ou un doctorat à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.4** Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.
- 2.5** Technicien en réadaptation physique : toute personne qui détient un DEC en techniques de réadaptation ou qui est en voie de l'obtenir.

2.6 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.7 Etranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.8 Candidature particulière : toute personne qui détient le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études pendant au moins cinq (5) années consécutives.

2.9 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil est répartie comme suit :

deux (2) places de réinscription, s'il y a lieu ; quatre (4) places pour les candidats francophones hors-Québec dont les dossiers présentent une valeur égale à celle des candidats acceptés dans les autres catégories ; cinq (5) places pour les adultes et les cas spéciaux ; sept (7) places pour les techniciens en réadaptation ; ces candidats doivent détenir une cote Z supérieure à 50.000 pour être admissibles ; une (1) place pour les candidats étrangers de pays francophones en voie de développement.

3.2 Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes entre les collégiens et les universitaires. Cependant, un maximum de vingt (20) places seront accordées aux candidats universitaires et aux universitaires de 2^e ou de 3^e cycle.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Environ 200 candidats sont retenus et convoqués à un test d'admission. Une liste d'excellence est établie pour ces candidats. Elle tient compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission, en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

4.2 Pour les universitaires

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Environ 125 candidats sont retenus et convoqués à un test d'admission. Une liste d'excellence est

établie pour ces candidats. Elle tient compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission, en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les universitaires de 2^e ou de 3^e cycle

Ces candidats sont convoqués à une entrevue. Un score global est établi en fonction des critères suivants :

dossier scolaire : 30 %

entrevue : 40 %

dossier de recherche : 30 %

Cependant, l'entrevue peut être éliminatoire.

4.4 Pour les adultes et les cas spéciaux

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université. Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %

test d'admission : 40 %

4.5 Pour les techniciens en réadaptation physique

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université. Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %

test d'admission : 40 %

4.6 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École de réadaptation et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Les techniciens en réadaptation, les universitaires, les cas spéciaux et les adultes doivent avoir complété tous les cours de la structure d'accueil, sauf le cours Chimie 201.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	360	488
Refus	233	393
Offres d'admission	94	61
Capacité d'accueil	26	36

Score Z du dernier collégien admis : 51.156 ; centile : 93

Faculté de médecine dentaire

Doctorat en médecine dentaire

1-300-1-0

Information sur le programme :

Marie-Paule Adam 343-6111, poste 3397

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admission

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

1.3 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

1.4 Subir le test de l'Association dentaire canadienne et obtenir un résultat égal ou supérieur à 10 à l'épreuve de sculpture sur craie (carving) et un résultat égal ou supérieur à 10 à l'épreuve d'habileté perceptuelle (PAT).

1.5 Subir, s'il y a lieu, tout autre test d'admission et toute entrevue exigés par la Faculté. L'entrevue peut être éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent, ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans à plein temps sur le marché du travail.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil*

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Cinq (5) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote Z.

* Il y a possibilité d'une réduction importante de la capacité d'accueil.

Environ cent soixante (160) candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

Environ 80 candidats sont retenus. Les candidats retenus sont convoqués à une entrevue individuelle effectuée par des représentants de la Faculté (professeurs et étudiants).

Un score global est établi pour les candidats retenus suite aux deux premières étapes, selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 40 %
test d'admission : 20 %
entrevue : 40 %

4.2 Pour les universitaires

Tous les candidats universitaires sont convoqués à un test d'admission.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
test d'admission : 40 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Environ 80 candidats sont retenus.

Les candidats retenus sont convoqués à une entrevue individuelle effectuée par des représentants de la Faculté (professeurs et étudiants).

Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 40 %
test d'admission : 20 %
entrevue : 40 %

4.3 Pour les cas spéciaux

Tous les candidats sont convoqués à un test d'admission.

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur marché du travail ainsi que du résultat au test d'admission et au test de l'Association dentaire canadienne.

Les candidats jugés les meilleurs sont convoqués à une entrevue individuelle effectuée par des représentants de la Faculté (professeurs et étudiants).

Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure. Les candidats jugés les meilleurs sont convoqués à une entrevue individuelle effectuée par des représentants de la Faculté (professeurs et étudiants).

Les dossiers de ces candidats doivent rencontrer le niveau des dossiers des candidats admis dans les catégories des collégiens et des universitaires.

4.5 Candidats admis en cours de programme

Exceptionnellement, des candidats ayant terminé des études en médecine den-

taire dans une autre université peuvent être admis si des places sont disponibles, mais seulement en deuxième année.

Les dossiers sont étudiés par la Faculté. Le Comité d'admission favorise les candidats qui ont réussi les examens au concours national d'examen dentaire du Canada. Il tient compte aussi des résultats scolaires des études en médecine dentaire ainsi que des expériences professionnelles.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps et est d'une durée de quatre (4) années (8 trimestres).

5.5 Pour être admissible à ce programme, il faut avoir subi avant le 1^{er} mars le test de l'Association dentaire canadienne. Les demandes d'inscription à l'examen doivent parvenir à l'Association au plus tard le 15 janvier. Pour information, communiquer au (613) 523-1770.

5.6 Lorsqu'un candidat a réussi l'épreuve d'habileté manuelle (10 et plus) et l'épreuve d'habileté perceptuelle (10 et plus), il n'est pas nécessaire qu'il les subisse une autre fois. S'il a passé ces épreuves plus d'une fois, les résultats les plus élevés sont retenus. Un candidat peut se présenter à plusieurs reprises au test d'aptitudes aux études dentaires.

5.7 Les épreuves d'habileté manuelle et d'habileté perceptuelle sont éliminatoires. Une fois réussies, elles n'entrent plus en considération dans l'évaluation du dossier.

5.8 Les candidats diplômés ou ayant entrepris des études dans un programme de médecine dentaire n'ont pas à subir le test de l'Association dentaire canadienne.

5.9 Les candidats ayant commencé des études en médecine dentaire sont admissibles en première année. Ils sont évalués selon les critères du processus d'admission appliqués aux candidats universitaires.

5.10 Les cas spéciaux doivent joindre un curriculum vitae à leur demande d'admission.

5.11 Les candidats qui ont poursuivi des études universitaires à l'étranger doivent annexer à la demande d'admission un relevé de notes ainsi qu'une description des cours suivis.

5.12 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.13 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	227	341
Refus	162	225
Offres d'admission	39	60
Capacité d'accueil	33	52

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.635 ; centile : 76
Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.885 ; centile : 85

Hygiène dentaire

Certificat 1-302-5-0

Information sur le programme :

Chantal Codère 343-7128

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Condition d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'hygiène dentaire.

2 Catégorie de candidats

Toute personne qui détient un DEC en techniques d'hygiène dentaire ou qui est en voie de l'obtenir.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

4 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	28	16
Refus	15	11
Offres d'admission	10	3

Capacité d'accueil totale : 15

Faculté de médecine vétérinaire

Doctorat en médecine vétérinaire

1-580-1-0

Information sur le programme :

Olivier Garon Extérieur : (514)-773-8521
Montréal : 467-7020

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

- 1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent.
- 1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- 1.3 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent :
Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401
- 1.4 Subir tout test et toute entrevue d'admission exigés par la Faculté.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.
- 2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

- 3.1 La capacité d'accueil est limitée en première année.
- 3.2 Quelques places sont réservées aux candidats francophones hors-Québec. Le nombre de places peut varier en fonction du nombre et de la qualité des demandes d'admission.
- 3.3 Au moins la moitié des places est réservée aux candidats collégiens.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote Z.
Environ 80 candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université ainsi qu'à une entrevue.

Une liste d'excellence est établie, en appliquant la pondération suivante :
dossier scolaire : 50 %
test d'admission : 20 %
entrevue : 30 %

4.2 Pour les universitaires

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Les 80 premiers candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université, ainsi qu'à une entrevue.

Une liste d'excellence est établie, en appliquant la pondération suivante :
dossier scolaire : 50 %
test d'admission : 20 %
entrevue : 30 %

4.3 Pour les adultes

Tous les candidats adultes sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Le Comité d'admission détermine les autres critères applicables et leur valeur respective.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Le Comité d'admission détermine les critères applicables (dossier scolaire, entrevue) et leur valeur respective.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Trimestre d'admission : automne seulement.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les candidats universitaires qui ne possèdent pas la structure d'accueil 10.11 ou qui ne la possèdent que partiellement, mais qui présentent une équivalence par leur champ d'études universitaires (tel que sciences biologiques, agronomie, biochimie, microbiologie, zoologie, physiologie) sont considérés comme satisfaisant aux exigences de la structure d'accueil.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 On recommande aux candidats de prendre bonne connaissance des divers milieux de travail du vétérinaire.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	235	328
Refus	174	261
Offres d'admission	44	48

Capacité d'accueil totale : 74

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.925 ; centile : 87

Score Z minimum chez les collégiens admis : 51.047 ; centile : 90

Faculté de musique

Baccalauréat en musique

Général 1-600-1-0

Interprétation : chant 1-605-1-0

Interprétation : instruments anciens,
d'orchestre et guitare 1-605-1-5

Interprétation : jazz et musique
populaire 1-605-1-6

Interprétation : claviers 1-605-1-7

Composition 1-610-1-0

Musicologie 1-615-1-1

Techniques d'écriture 1-620-1-0

Information sur les programmes :

Suzanne Joncas 343-5897

Information sur l'admission :

Leon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.8 ou l'équivalent :

Musique 101, 201, 301, 401

111, 211, 311, 411

(121, 221, 321, 421) ou

(131, 231, 331, 431)

1.3 Réussir les tests d'admission de la Faculté qui sont appropriés au programme d'études choisi. (Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.)

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et peut varier, chaque année, d'un programme à l'autre, selon la demande et les besoins de la Faculté.

3 Critère de sélection

L'excellence des résultats obtenus aux tests d'admission de la Faculté constitue le seul critère de sélection des candidats.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul des cours qui manquent peut faire partie de la structure d'accueil et c'est la Faculté qui détermine, dans chaque cas, de quel cours il peut s'agir.

4.3 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

4.4 Les programmes de baccalauréat général, de musicologie et de techniques d'écriture peuvent être suivis à temps partiel. Les autres programmes doivent être suivis à plein temps.

4.5 Les tests d'admission portent sur la théorie, le solfège et la dictée (niveau collégial). Ils comportent une audition instrumentale. La qualité de cette dernière détermine les possibilités d'inscription à un programme d'interprétation.

4.6 Un résultat exceptionnel aux tests d'admission pourrait suppléer à l'une ou l'autre des conditions d'admission énoncées plus haut.

4.7 Les candidats doivent mentionner, sur le formulaire d'admission, l'instrument qu'ils désirent étudier à la Faculté.

4.8 Les candidats au baccalauréat en composition doivent, avant l' entrevue d'admission, faire parvenir à la Faculté copie de quelques-unes de leurs œuvres qui permettent de juger de leurs aptitudes.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	269	162
Refus	74	48
Offres d'admission	92	73
Capacité d'accueil totale : 150		

Faculté de pharmacie

Pharmacie

B.Sc. spécialisé 1-675-1-0

Information sur le programme :
Raymonde L. Marinier 343-6111, poste 3270
Information sur l'admission :
Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admission

- 1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent.
- 1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou avoir complété au moins 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires reconnus.
- 1.3 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent : Mathématiques 103, 203 Physique 101, 201, 301-78 Chimie 101, 201, 202 Biologie 301, 401
- 1.4 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission et tout test exigés par la Faculté. Ces épreuves peuvent être éliminatoires.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire reconnu, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, détentrice d'un DEC, de l'équivalent ou d'un grade universitaire, qui possède une expérience appropriée et qui revient aux études après un arrêt d'au moins une année.
- 2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de science de la santé.
- 2.5 Étranger : un nombre limité de candidats, citoyens de pays en voie de développement, détenteurs d'un visa d'étudiant et boursiers d'une agence canadienne ou internationale, pourront être admis après entente avec le gouvernement de leur pays, à condition de faire la preuve d'une formation scolaire suffisante et d'une qualité de dossier équivalente à celle des autres catégories de candidats.
- 2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

- 3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée à 130 étudiants.
- 3.2 Pour les collégiens, les universitaires et les cas spéciaux : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
- 3.3 Pour les candidats universitaires : Le Comité d'admission distingue deux sous-contingentements différents afin d'attribuer un certain nombre de places :

aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire ; aux candidats ayant complété un premier grade universitaire.

3.4 Six (6) places peuvent être attribuées aux candidats francophones hors-Québec (Maritimes : trois places, Ontario : trois places).

3.5 Un maximum de cinq (5) places peuvent être attribuées à des candidats étrangers citoyens de pays en voie de développement ou à des candidats admis en cours de programme.

3.6 Cinq (5) places peuvent être attribuées à des étudiants réadmis ou réinscrits.

4 Critères de sélection

- 4.1 Pour les collégiens Une présélection est faite, fondée sur l'excellence des dossiers scolaires établie en tenant compte de la cote Z. Environ 350 candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.
- 4.2 Universitaire Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante : dossier scolaire : 60 % test d'admission : 40 %

Les meilleurs candidats peuvent être admis sans être soumis à d'autres critères. Les autres candidats sont convoqués à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires.

Un score global est établi pour les candidats retenus selon la pondération suivante : dossier scolaire : 40 % test d'admission : 20 % entrevue : 40 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence dressée par ordre décroissant du score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats collégiens.

- 4.3 Pour les universitaires Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Environ 200 candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université. Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire et du résultat au test d'admission et en appliquant la pondération suivante : dossier scolaire : 60 % test d'admission : 40 %

Les meilleurs candidats peuvent être admis sans être soumis à d'autres critères. Les autres candidats retenus sont convoqués à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires. Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante : dossier scolaire : 40 % test d'admission : 20 % entrevue : 40 %

Pour ces candidats, à dossier égal, priorité peut être accordée à ceux ayant le plus grand nombre de crédits universitaires. Une liste d'excellence distincte est constituée

pour chacun des sous-contingentements de candidats universitaires.

4.3 Pour les cas spéciaux

Tous les candidats sont convoqués au test d'admission de l'Université.

Les 10 meilleurs candidats sont convoqués à une deuxième épreuve qui consiste à rédiger un essai. Les candidats jugés les meilleurs après ces deux épreuves sont soumis à une ou plusieurs entrevues. La ou les entrevues sont décisionnelles.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés dans les autres catégories.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Bureau des admissions.

4.5 Pour les candidats étrangers boursiers

Les candidats sont convoqués au test d'admission et aux entrevues.

Il est de la responsabilité de ces candidats de fournir à la Faculté, au moment du dépôt de leur demande d'admission, toutes les informations pertinentes concernant leur bourse : durée, montant et obligations. Pour les boursiers d'un gouvernement, on exige que ce gouvernement ait établi une entente officielle avec l'Université.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Bureau des admissions. La décision est prise par la Faculté.

4.6 Exceptionnellement, des candidats ayant commencé des études en pharmacie dans une université reconnue peuvent être admis en première année seulement et selon la disponibilité des places. Les candidats retenus sont convoqués au test d'admission de l'Université. Une présélection est faite par le Comité d'admission qui considère en outre l'excellence du dossier scolaire et la qualité du programme dans lequel le candidat est inscrit. Un examen de qualification peut être requis. Cet examen est éliminatoire. La sélection est faite par la Faculté qui prend en considération tout critère jugé pertinent et convoque les candidats retenus à une ou plusieurs entrevues qui sont décisionnelles.

Les candidats qui détiennent déjà un baccalauréat en pharmacie ou l'équivalent ne sont pas admissibles.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Ce programme, d'une durée de 4 années (8 trimestres), est offert au trimestre d'automne seulement et doit être suivi à plein temps.

5.4 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au 15 septembre.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Le cours Chimie 204 peut être accepté comme substitut au cours Chimie 202.

5.8 Les candidats universitaires n'ayant pas le DEC doivent, pour être admissibles, avoir complété un minimum de 50 crédits de cours dans un programme universitaire reconnu comme la biochimie, la biologie et la chimie, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	667	415
Refus	438	303
Offres d'admission	163	56
Capacité d'accueil	90	40

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.550 ; centile : 73

Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.683 ; centile : 78

Faculté des sciences de l'éducation

Administration de l'éducation

Certificat 1-801-5-0

Information sur le programme :

Renée Thivierge 343-7622

Information sur l'admission :

Gilles Carrier 343-6287

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes : trimestre d'été : 1^{er} mars ; trimestre d'automne : 1^{er} juin ; trimestre d'hiver : 1^{er} novembre.

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Ce programme ne permet pas l'obtention d'un permis d'enseigner.

3.7 Ce programme sera offert si le nombre de candidats le justifie.

3.8 Les cours sont offerts le soir.

3.9 Ce certificat s'adresse à ceux qui ont une certaine expérience du milieu de l'éducation. Il a pour objet principal d'initier à l'administration de l'éducation ; de surcroit, pour ceux dont l'expérience du milieu de l'éducation comprend un volet en administration, il permet de consolider les acquis ; à tous, il offre les outils nécessaires à l'évaluation et à la pratique en administration scolaire.

Andragogie

Certificat 1-805-5-0

Information sur le programme :

Renée Thivierge 343-7622

Information sur l'admission :

Gilles Carrier 343-6287

1 Conditions d'admission

1.1 À l'orientation générale

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir au moins une année d'expérience à plein temps ou l'équivalent en éducation des adultes,

ou

avoir atteint l'âge de 23 ans, posséder des connaissances appropriées et avoir au moins une année d'expérience à plein temps ou l'équivalent en éducation des adultes.

1.2 À l'orientation enseignement

Pour les disciplines de formation générale au secondaire, avoir complété au moins la scolarité d'un majeur ou l'équivalent dans une discipline qui fait l'objet d'un enseignement au niveau secondaire,

ou

détenir une autorisation provisoire d'enseigner en éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec et en fournir la preuve.

Pour les disciplines de formation professionnelle au secondaire, avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins trois (3) ans et avoir une formation professionnelle comportant, selon les disciplines : soit un DEC (professionnel) ou un diplôme de technicien (ou un diplôme équivalent), soit un certificat d'études secondaires professionnelles ou un certificat d'école de métiers ou l'équivalent,

et

avoir une année d'expérience en enseignement professionnel aux adultes au secondaire (800 heures) et en fournir la preuve ou détenir une autorisation provisoire d'enseignement en éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec et en fournir la preuve.

Le candidat doit préciser la discipline pour laquelle il désire obtenir le permis.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil pourra être limitée. Dans ce cas, les candidats possédant une expérience pertinente auprès d'adultes en situation d'apprentissage auront la priorité.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Le candidat doit préciser s'il désire être admis à l'orientation enseignement ou à l'orientation générale. S'il opte pour l'orientation enseignement, il doit également spécifier la discipline qu'il veut enseigner (le champ d'enseignement).

3.4 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes : trimestre d'été : 1^{er} mars ;

trimestre d'automne : 1^{er} juin ;

trimestre d'hiver : 1^{er} novembre.

3.5 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

3.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.7 La personne qui réussit le programme avec l'orientation enseignement peut obtenir un permis d'enseigner (secteur éducation des adultes) si elle satisfait aux conditions établies par le ministère de l'Éducation du Québec.

3.8 Les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

Éducation

Majeur 1-835-2-0

Attention : le candidat doit présenter sa demande à ce majeur s'il désire un jour enseigner aux niveaux préscolaire et primaire ou s'il veut enseigner dans le domaine de l'adaptation scolaire.

Le B.Sc. en éducation est composé du Majeur en éducation et, soit du Mineur en éducation préscolaire et enseignement primaire, soit du Mineur en orthopédagogie. La durée de la scolarité est de trois ans : deux ans pour le majeur et un an pour le mineur.

Information sur le programme :

Renée Thivierge 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admission

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Se soumettre aux tests de diagnostic imposés par la Faculté en français et en mathématiques ; en cas d'échec aux tests, réussir les cours de récupération imposés par la Faculté avant l'inscription aux cours de didactique de la discipline concernée et aux stages.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de douze (12) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.6 Détenteur d'un brevet.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories. Cependant, un maximum de vingt (20) places peuvent être accordées aux adultes.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Pour les universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits du cours universitaire multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le comité de gestion du programme.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 L'étudiant ou l'étudiante qui réussit le majeur en éducation doit y associer un programme de 30 crédits (certificat ou mineur) pour obtenir le diplôme de baccalauréat.

5.6 Moyennant une recommandation favorable de la Faculté des sciences de l'éducation, l'étudiant ou l'étudiante qui réussit le majeur en éducation et l'un des deux mineurs approuvés par le ministère de l'Éducation du Québec peut obtenir un permis d'enseigner (soit un permis d'enseignement dans le domaine de l'adaptation scolaire pour les niveaux primaire et secondaire, lorsque le mineur en orthopédagogie a été réussi ; soit un permis d'enseignement général pour les niveaux préscolaire et primaire lorsque le mineur en éducation préscolaire et enseignement primaire a été réussi).

5.7 Il est possible d'obtenir les deux permis d'enseigner ci-haut mentionnés à condition de compléter les deux mineurs. Lors de l'admission au second mineur, on peut bénéficier de six (6) crédits de cours d'équivalence (les cours accordés en équivalence doivent correspondre à des cours du mineur) ; dans un tel cas, la scolarité requise pour obtenir une deuxième certification n'est que de vingt-quatre (24) crédits.

5.8 Les tests de français et de mathématiques portent sur les acquis du niveau primaire et du premier cycle du secondaire.

5.9 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.10 Les cours sont offerts le jour.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	1 368	578
Refus	835	357
Offres d'admission	433	151
Capacité d'accueil	162	78

Score Z du dernier collégien admis : 50.264 ;

centile : 59

Éducation préscolaire et enseignement primaire

Mineur 1-820-4-0

(voir aussi *Éducation - majeur*)

Information sur le programme :

Renée Thivierge 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Condition d'admission

Avoir complété le majeur en éducation, ou

avoir réussi un programme équivalent et avoir réussi les tests en français et en mathématiques imposés à l'admission au majeur.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critères de sélection

3.1 L'excellence du dossier scolaire, au majeur en éducation ou l'équivalent, constitue le principal critère de sélection pour les candidats ayant fait leurs études dans une autre université.

3.2 Pour compléter le dossier, on peut exiger qu'un candidat subisse une entrevue où répondre à un questionnaire.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Ce programme doit être suivi à plein temps.

4.3 Moyennant une recommandation favorable de la Faculté des sciences de l'éducation, la personne qui réussit ce programme peut obtenir du ministère de l'Éducation du Québec un permis d'enseignement général pour les niveaux préscolaire et primaire.

4.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

4.5 Les cours sont offerts le jour.

Enseignement du français, langue maternelle, au primaire

Certificat 1-820-5-5

Information sur le programme :

Nicole Gaboury 343-6661

Information sur l'admission :

Gilles Carrier 343-6287

1 Condition d'admission

Posséder une expérience pertinente dans l'enseignement et occuper une fonction éducative auprès d'un groupe d'enfants du primaire ou de la maternelle.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Remarques

3.1 Ce programme est offert à temps partiel seulement.

3.2 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes : trimestre d'automne : 1^{er} août ; trimestre d'hiver : 1^{er} décembre.

3.3 Les cours sont offerts le soir, hors-campus.

Enseignement secondaire

Certificat 1-827-5-0

Information sur le programme :

Renée Thivierge 343-7622

Information sur l'admission :

Gilles Carrier 343-6287

1 Conditions d'admission

1.1 Avoir complété au moins la scolarité d'un majeur dans une discipline qui fait l'objet d'un enseignement au niveau secondaire.

1.2 À la demande de la Faculté, se présenter à une ou à plusieurs entrevues.

1.3 Pour les candidats dont la discipline de spécialisation est le français, langue maternelle ou langue seconde, réussir le test de français imposé par la Faculté ; pour les candidats dont la discipline de spécialisation n'est pas le français, langue maternelle ou langue seconde, subir le test de français imposé par la Faculté.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critères de sélection

L'excellence du dossier scolaire universitaire constitue le principal critère de sélection.

4 Remarques

4.1 Pour les candidats dont la discipline de spécialisation n'est pas le français, langue maternelle ou langue seconde, réussir les cours de rattrapage imposés à la suite d'un échec au test de français. Il n'y a généralement pas de droit de reprise à ces cours de rattrapage.

4.2 Le candidat doit avoir obtenu le diplôme invoqué à l'appel de sa demande d'admission avant le 15 septembre, c'est-à-dire avant son inscription au programme.

4.3 La formation acquise dans une autre université sera comparée à celle offerte par l'Université de Montréal et elle devra satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation du Québec.

4.4 Ce programme est ordinairement suivi à plein temps ; toute inscription à temps partiel doit être approuvée par la personne responsable des programmes facultaires.

4.5 Moyennant une recommandation favorable de la Faculté, ce programme assure l'octroi d'un permis d'enseigner (niveau secondaire) par le ministère de l'Éducation du Québec.

4.6 La date limite pour déposer une demande d'admission est la suivante : trimestre d'automne : 1^{er} mars.

4.7 Aucun cours d'été n'est offert dans le cadre de ce programme.

4.8 La Faculté n'admet plus d'étudiants pour l'enseignement collégial.

4.9 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

4.10 Les cours sont offerts le jour.

Statistiques d'admission (automne 1993)

Demandes	538
Refus	159
Offres d'admission	304
Capacité d'accueil	200

Etudes de l'éducation

Mineur 1-835-4-1

Information sur le programme :

Renée Thivierge 343-7622

Information sur l'admission :

Gilles Carrier 343-6287

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil peut être limitée. Dans ce cas, les candidats universitaires qui présentent un dossier scolaire satisfaisant auront la priorité.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Les cours sont offerts le jour.

3.3 Ce programme est offert à plein temps seulement.

3.4 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes : trimestre d'été 1994 : 1^{er} mars ; trimestre d'automne 1993 : 1^{er} juin ; trimestre d'hiver 1994 : 1^{er} novembre.

3.5 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

3.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.7 Ce programme ne permet pas l'obtention d'un permis d'enseigner.

Orthopédagogie

Mineur 1-855-4-0

(voir aussi *Éducation - majeur*)

Information sur le programme :

Renée Thivierge 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Condition d'admission

Avoir complété le majeur en éducation, ou

avoir réussi un programme équivalent et avoir réussi les tests en français et en mathématiques imposés à l'admission au majeur.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critères de sélection

3.1 L'excellence du dossier scolaire, au majeur en éducation ou l'équivalent, constitue le principal critère de sélection pour les candidats ayant fait leurs études dans une autre université.

3.2 Pour compléter le dossier, on peut exiger d'un candidat qu'il subisse une entrevue ou répondre à un questionnaire.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Ce programme doit être suivi à plein temps.

4.3 Moyennant une recommandation favorable de la Faculté des sciences de l'éducation, la personne qui réussit ce programme peut obtenir du ministère de l'Éducation du Québec un permis d'enseignement dans le domaine de l'adaptation scolaire pour les niveaux primaire et secondaire.

4.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

4.5 Les cours sont offerts le jour.

Technologie éducationnelle

Certificat 1-860-5-0

Information sur le programme :

Renée Thivierge 343-7622

Information sur l'admission :

Gilles Carrier 343-6287

1 Conditions d'admission

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes : trimestre d'été : 1^{er} mars ; trimestre d'automne : 1^{er} juin ; trimestre d'hiver : 1^{er} novembre.

3.4 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.6 Ce programme ne permet pas l'obtention d'un permis d'enseigner.

3.7 Ce programme sera offert si le nombre de candidats le justifie.

3.8 Les cours sont offerts le soir et occasionnellement les fins de semaine.

3.9 Ce certificat permet d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur le langage, les concepts, la démarche en technologie éducationnelle : la mise à l'essai des technologies en situation d'apprentissage (matériels audio-scripto-visuels, micro-ordinateurs, simulations et jeux) ainsi que l'évaluation de matériels éducatifs médiatisés. Il favorise, de plus, une réflexion critique sur l'utilisation des technologies nouvelles.

Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières

B.Sc. spécialisé 1-630-1-0

Information sur le programme :

Danielle Fleury 343-6439
Information sur l'admission :
Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admission

- 1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent ou, dans le cas de candidats étrangers, détenir une bourse d'une agence canadienne ou internationale.
- 1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- 1.3 Répondre aux exigences de la structure d'accueil 10.11 ou 0.83, ou l'équivalent : Mathématiques 103, 203 Physique 101, 201, 301-78 Chimie 101, 201, 202 Biologie 301, 401
ou
détenir le permis d'exercice à titre d'infirmier ou d'infirmière accordé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec attestant de l'inscription au tableau de l'Ordre pour l'année en cours et détenir, ou être en voie d'obtenir, un DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers ou encore un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital.
- 1.4 Accepter de présenter un certificat médical sur demande du Comité d'admission.
- 1.5 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- 2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.
- 2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.
- 2.5 Diplômé en sciences de la santé : toute personne qui détient un diplôme en sciences de la santé et/ou en sciences infirmières d'une université étrangère ou qui est en voie de l'obtenir.
- 2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année pour les candidats satisfaisant aux exigences de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent est limitée à 180 places par année.

La capacité d'accueil en première année pour les candidats satisfaisant aux exi-

gences de la structure d'accueil 0.83 ou l'équivalent est limitée à 150 places pour l'admission au trimestre d'automne et à 70 places pour l'admission au trimestre d'hiver.

Pour l'admission en première année, les collégiens et les universitaires se partagent les places au prorata des demandes entre ces deux catégories, sous réserve de l'excellence des dossiers. Cependant un nombre déterminé de places est réservé aux autres catégories.

4 Critères de sélection

- 4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.
- 4.2 Pour les autres catégories Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

- 5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
- 5.2 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.
- 5.3 Peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, toute personne admissible sur la base des exigences de la structure d'accueil 0.83 qui ne manque que le permis d'exercice accordé par l'O.I.I.Q. Après 12 mois, l'inscription est annulée si la preuve d'obtention du permis d'exercice n'a pas été fournie.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401 si le candidat ou la candidate a obtenu un résultat de 75 % ou plus pour chacun de ces cours.

5.6 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

5.7 Ce programme est offert aux trimestres d'automne et d'hiver pour les candidats satisfaisant aux exigences de la structure d'accueil 0.83 ou l'équivalent.

Le trimestre d'automne est le seul trimestre d'admission pour les candidats satisfaisant aux exigences de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent.

Statistiques d'admission (automne 1993)

DEC en sciences de la santé

	Collégiens	Autres
Demandes	263	178
Refus	9	68
Offres d'admission	228	94

Capacité d'accueil totale : 200

Score Z du dernier collégien admis : 49.030 ; centile : 06

Sciences infirmières : milieu clinique

Certificat 1-630-5-5

Information sur le programme :

Ghislaine Boucher 343-6111,
postes 2703 et 2704

Information sur l'admission :
Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admission

- 1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent ou, dans le cas de candidats étrangers, détenir une bourse d'une agence canadienne ou internationale.
- 1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques infirmières ou en soins infirmiers,

ou
détenir un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital,

ou
pour les candidats étrangers, détenir un diplôme d'infirmier d'Etat de son pays.

- 1.3 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
- 1.4 Avoir terminé ses études au moins douze mois avant le début des cours.

1.5 Présenter un certificat médical sur demande du Comité d'admission.

- 1.6 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue exigée par la Faculté.
- 1.7 Détenir le permis d'exercice à titre d'infirmier ou d'infirmière accordé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, attestant de l'inscription au tableau de l'Ordre pour l'année en cours (cette condition ne s'applique pas aux candidats étrangers).

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

- 3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

- 3.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 mai pour la session d'été, le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

3.4 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes : trimestre de printemps-été : 1^{er} mars ; trimestre d'automne : 1^{er} juin ; trimestre d'hiver : 1^{er} novembre.

Faculté de théologie

Théologie

B.Th. spécialisé, orientation études théologiques, orientation études bibliques, orientation études pastorales 1-885-1-0
Majeur 1-885-2-0
Certificat 1-885-5-0

Information sur les programmes :
Jean-René Milot 343-7164
Information sur l'admission :
Carole Pouliot 343-2214

1 Conditions d'admission
Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Études bibliques

Majeur 1-890-2-0
Certificat 1-890-5-0
(Voir aussi Théologie, B.Th. spécialisé, orientation études bibliques)

Information sur les programmes :
Jean-René Milot 343-7164
Information sur l'admission :
Carole Pouliot 343-2214

1 Conditions d'admission
Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Sciences de la religion

Certificat 1-905-5-0

Information sur les programmes :
Jean-René Milot 343-7164
Information sur l'admission :
Carole Pouliot 343-2214

1 Conditions d'admission
Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme doit être suivi à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Sciences religieuses

Certificat ou mineur 1-961-4-0

Information sur le programme :
Jean-René Milot 343-7164
Information sur l'admission :
Carole Pouliot 343-2214

1 Conditions d'admission
Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Département d'éducation physique

Éducation physique

B.Sc. spécialisé 1-350-1-0

Information sur le programme :

Jean Ruest 343-6152
Information sur l'admission :
Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

- 1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
1.2 Réussir le test d'aptitudes physiques administré par le Département d'éducation physique.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.
2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.
2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories.

4 Critères de sélection

- 4.1 Pour les collégiens et les universitaires
La première sélection s'effectue parmi les candidats dont la cote Z est supérieure à 49.800 et qui ont obtenu plus de 50 % aux tests d'aptitudes physiques. Si le contingentement n'est pas atteint après la première sélection, une deuxième sélection s'opère parmi les autres candidats, sur la base de la cote Z et du résultat aux tests d'aptitudes physiques.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Un excellent dossier peut compenser pour un résultat plus faible aux tests d'aptitudes physiques.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions.

5 Remarques

- 5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.4 À l'Université de Montréal, les épreuves d'aptitudes physiques comprennent une course de sprint de 50 mètres, une épreuve de natation (50 mètres chronométrés), deux épreuves d'habileté générale (un parcours chronométré en gymnase et une épreuve de lancer de précision) et une estimation de la puissance aérobique maximale par une épreuve de course sur piste (test de course progressive de l'Université de Montréal). Les épreuves d'aptitudes physiques peuvent également être passées aux universités Laval et Sherbrooke.

Les tests d'aptitudes physiques ont pour objectif de vérifier si les candidats possèdent les qualités physiques et les habiletés minimales nécessaires pour suivre les cours pratiques du programme, lequel a pour but la formation d'un éducateur physique polyvalent.

Les tests d'aptitudes physiques peuvent également être adaptés pour des candidats souffrant de troubles de motricité.

5.5 La capacité d'accueil est répartie entre le baccalauréat spécialisé en éducation physique et les majeur et mineur en sciences de l'activité physique.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	372	150
Refus	123	44
Offres d'admission	124	72
Capacité d'accueil totale : 130 (voir remarque 5.5)		
Score Z du dernier collégien admis : 49.513 ; centile : 21		

Sciences de l'activité physique

Majeur 1-351-2-0

Mineur 1-351-4-0

Information sur les programmes :

Jean Ruest 343-6152

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

- 1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir le test d'aptitudes physiques administré par le Département.

2 Catégories de candidats

- 2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite

fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories.

4 Critères de sélection

- 4.1 Pour les collégiens et les universitaires
La première sélection s'effectue parmi les candidats dont la cote Z est supérieure à 49.800 et qui ont obtenu plus de 50 % aux tests d'aptitudes physiques. Si le contingentement n'est pas atteint après la première sélection, une deuxième sélection s'opère parmi les autres candidats, sur la base de la cote Z et du résultat aux tests d'aptitudes physiques.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Un excellent dossier peut compenser pour un résultat plus faible aux tests d'aptitudes physiques.

- 4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions.

5 Remarques

- 5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.3 Le programme de majeur doit être suivi à plein temps. Le programme de mineur est offert à plein temps et à temps partiel. Cependant, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de six crédits par session.

5.4 À l'Université de Montréal, les épreuves d'aptitudes physiques comprennent une course de sprint de 50 mètres, une épreuve de natation (50 mètres chronométrés), deux épreuves d'habileté générale (un parcours chronométré en gymnase et une épreuve de lancer de précision) et une estimation de la puissance aérobique maximale par une épreuve de course sur piste (test de course progressive de l'Université de Montréal). Les épreuves d'aptitudes physiques peuvent également être passées aux universités Laval et Sherbrooke.

Les tests d'aptitudes physiques ont pour objectif de vérifier si les candidats possèdent les qualités physiques et les habiletés minimales nécessaires pour suivre les cours pratiques du programme, lequel a pour but la

formation d'un éducateur physique polyvalent.

Les tests d'aptitudes physiques peuvent être adaptés pour des candidats souffrant de troubles de motricité.

5.5 La capacité d'accueil est répartie entre le baccalauréat spécialisé en éducation physique et les majeur et mineur en sciences de l'activité physique.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	145	72
Refus	49	14
Offres d'admission	54	24

Capacité d'accueil totale : 130
(voir remarque 5.5)

Score Z du dernier collégien admis : 48.658 ;
centile : 01

École d'optométrie

Doctorat en optométrie

1-655-1-1

Information sur le programme :

Hélène Kergoat 343-7507
Information sur l'admission :
Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admission

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

1.3 Avoir réussi les cours de la structure d'accueil 10.11 ou l'équivalent :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a obtenu ou qui obtiendra au 15 septembre un grade de 2^e ou de 3^e cycle.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.6 Candidature particulière : toute personne ayant complété une formation en optométrie à l'extérieur du pays avec expérience de travail,

ou tout opticien d'ordonnance avec expérience de travail ou toute personne possédant un DEC et une expérience de travail dans le domaine de l'optique ophtalmique ou physique,

ou toute personne détentrice d'un DEC, d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur qui a travaillé au moins 2 ans, mais pas plus de 8 ans, dans un champ connexe à sa formation,

ou toute personne ayant obtenu une formation partielle en optométrie dans d'autres collèges d'optométrie dont le programme est similaire à celui des écoles d'optométrie nord-américaines.

3 Capacité d'accueil

3.1 Un nombre déterminé de places est réservé aux candidats francophones hors-Québec, aux cas spéciaux, aux étrangers et aux étudiants de 2^e et de 3^e cycle, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes entre les

collégiens et les universitaires sous réserve de la qualité des dossiers.

3.3 Pour les candidats universitaires

Le Comité d'admission distingue deux sous-contingentements différents afin d'attribuer un certain nombre de places : aux candidats qui ont obtenu ou qui obtiendront au 15 septembre un premier grade universitaire; aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Les 25 premiers candidats (ceux dont les dossiers scolaires, évalués selon la cote Z, sont les meilleurs) sont admis sans être soumis à d'autres critères.

Les 60 candidats suivants sur la liste d'excellence sont convoqués à un test d'admission. La sélection est faite selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

test d'admission : 50 %

4.2 Pour les universitaires

Les 10 premiers candidats (selon l'excellence du dossier scolaire) sont admis sans être soumis à d'autres critères. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Les 60 candidats suivants sur la liste d'excellence sont convoqués à un test d'admission. La sélection est faite selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

test d'admission : 50 %

Pour ces candidats, à dossier égal, priorité sera accordée à ceux ayant le plus grand nombre de crédits universitaires.

Une liste d'excellence distincte est constituée pour les candidats qui ont obtenu ou qui obtiendront au 15 septembre un premier grade universitaire.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Comité d'admission de l'École d'optométrie.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Tous les cours de la structure d'accueil doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.4 Toutes les catégories de candidats doivent satisfaire aux exigences de la structure d'accueil.

5.5 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription

est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.7 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.9 Un étudiant admis en première année doit prévoir environ 3 600 \$ pour l'achat d'instruments obligatoires.

Statistiques d'admission (automne 1993)

	Collégiens	Autres
Demandes	196	199
Refus	117	123
Offres d'admission	40	41
Capacité d'accueil	21	22

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 51.000 ; centile : 89

Score Z minimum chez les collégiens admis : 51.125 ; centile : 92

Chapitre IV - PROGRAMMES D'ÉTUDES

Explication des tableaux des programmes

Ce chapitre présente les tableaux définissant le contenu de chaque programme d'études dans un langage et un format uniformes qui sont ceux du système informatique de gestion des dossiers. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des tableaux.

Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'annuaire.

Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminement différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre dans le tableau du programme.

Segment

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comportera habituellement trois segments: un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

Bloc

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme). L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix).

Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces crédits parmi l'ensemble de tous les cours

offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Signification des sigles et des symboles

A l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants:

Le cas échéant, le symbole *** ou +**. Le symbole + indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. Sauf pour la Faculté d'éducation permanente (FEP), l'astérisque indique que le cours n'est pas donné en 1993-1994. En ce qui concerne la FEP, la signification de l'astérisque est donnée à chaque endroit.

Le **sigle** (trois lettres) et le **numéro** (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) du **cours**. Le sigle indique l'autorité pédagogique responsable du cours, ce qui correspond normalement à la discipline enseignée. Le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.

La colonne suivante indique le **nombre de crédits** du cours.

Dans la colonne qui suit, les **lettres A, H, E**, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. (Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et se continue au trimestre d'hiver).

Le **chiffre** indiqué dans la colonne suivante, habituellement **1 ou 2**, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours).

Le cas échéant, dans la colonne suivante, le **symbole j, s, ou js** indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, «jour» signifie entre 8 h 30 et 19 h 30, du lundi au vendredi, tandis que «soir» signifie après 16 h 30 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au «soir», à cette fin); la période comprise entre 16 h 30 et 19 h 30 appartient aussi bien au «jour» qu'au «soir».

Le **symbole j** signifie que le cours sera probablement offert le «jour» au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le «soir».

Le **symbole s** signifie que le cours sera probablement offert le «soir» au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le «jour».

Le **symbole js** signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le «jour» et au moins une fois le «soir» au cours des trois prochaines années.

De l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le «jour» seulement (J), le «soir» seulement (S), ou encore le «jour» ou le «soir» (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le «soir».

N. B. : Les tableaux présentés dans ce cahier sont extraits de l'an-nuaire général 1993-1994.

Faculté de l'aménagement

École d'architecture

Programme 1-010-1-0

Version 08

Baccalauréat en architecture

Ce programme comprend 120 crédits répartis comme suit : 71 crédits obligatoires (bloc 70A); 43 crédits à option (blocs 70B, C, D, E, Y) et 6 crédits au choix dont un minimum de 3 crédits hors faculté.

En ce qui concerne les crédits à option, ils sont distribués de la façon suivante : un minimum de deux crédits dans le bloc 70B (Contexte social de l'architecture), de deux crédits dans le bloc 70C (Communications et méthodes), de huit crédits dans le bloc 70D (Technologie et sciences du bâtiment), de dix-huit crédits dans le bloc 70E et de six crédits dans le bloc 70Y. Le reste des cours à option (7 crédits) peut être pris dans l'un ou l'autre des blocs à option, à l'exclusion du bloc Y.

Dix-huit des crédits pris dans le bloc E doivent être formés de trois ateliers thématiques distincts. L'étudiant peut s'inscrire à deux sessions dans la même problématique et (ou) avec le même professeur ou groupe de professeurs. À cette fin, les ateliers ARC 3011 et ARC 3012, ainsi que ARC 3013 et ARC 3014 ont respectivement la même description.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				71 CR.
ARC 1011	6 A	1	ATELIER DE DESIGN 1	
+ ARC 1012	6 H	1	ATELIER DE DESIGN 2	
ARC 1101	3 A	1	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE	
ARC 1102	3 H	1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE	
ARC 1103	2 A	1	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE	
ARC 1201	3 A	1	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1	
ARC 1202	3 A	1	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D	
ARC 1301	2 A	1	CONSTRUCTION 1	
ARC 1302	2 H	1	MATERIAUX ET METHODES DE CONSTRUCT.	
+ ARC 2011	6 A	1	ATELIER DE DESIGN 3	
+ ARC 2012	6 AH	1	ATELIER DE DESIGN 4	
ARC 2101	3 H	1	PERSONNE/ENVIRONNEMENT	
ARC 2102	3 AH	1	HISTOIRE DES FORMES URBAINES	
+ ARC 2103	2 A	1	THEORIES DE LA FORME ARCHITECTURALE	
ARC 2301	3 A	1	CLIMAT ET PHYSIQUE DU BATIMENT	
+ ARC 2302	3 H	1	CONSTRUCTION 2	
ARC 2303	2 A	1	STATIQUE	
+ ARC 2304	2 H	1	RESISTANCE DES MATERIAUX	
ARC 3104	3 H	1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUEBEC	
+ ARC 3105	2 A	1	STRATEGIE DE DESIGN	
+ ARC 4011	6 AH	1	PROJET FINAL	

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 9 CR.
CONTEXTE SOCIAL DE L'ARCHITECTURE				
ARC 2530	3 AH	1	MONTRÉAL EN EVOLUTION	
ARC 4102	3 H	1	ANALYSE DE L'ARCH. CONTEMPORAINE	
ARC 4106	3 A	1	CIRCULATION ET ORIENTATION EN ARCH.	
ARC 5101	2 AHE	1	VOYAGE D'ETUDE EN ARCHITECTURE	
ARC 5103	4 AHE	1	VOYAGE D'ETUDE EN ARCHITECTURE	
ARC 5104	4 AHE	1	VOYAGE D'ETUDE EN ARCHITECTURE	
ARC 5107	2 AH	1	INTERV. ET CONTROLE EN MILIEU URBAIN	
ARC 5108	2 AHE	1	T.D. EN MORPHOLOGIE URBAINE	
ARC 5109	3 AHE	1	T.D. EN MORPHOLOGIE URBAINE	
+ ARC 5110	3 AH	1	ETUDE AVANCEE EN HIST. DE L'ARCH. 1	
+ ARC 5111	3 AH	1	ETUDE AVANCEE EN HIST. DE L'ARCH. 2	
+ ARC 5113	2 AH	1	PROBLEMATIQUE DE L'HABITATION	
+ ARC 5114	2 H	1	SYSTEMES D'HABITATION	
ARC 5115	3 AH	1	HIST. DES IDEOLOGIES/THEORIES EN ARCH	
ARC 5116	2 AH	1	ETUDE AVANCEE DE RECH. ARCH. QUÉBÉCOISE	

BLOC 70 C OPTION				MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 9 CR.
COMMUNICATIONS ET METHODES				
+ ARC 2130	3 H	1	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 2	
ARC 4621	3 H		PRATIQUE ET GESTION	
ARC 5201	3 H	1	PROCESSUS DE PLANIF., CONCEPT. REALIS.	
ARC 5202	2 H	1	METH. DE CHEMIN.CRITIQUE : CPM ET PERT	
ARC 5205	3 AH	1	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE	
+ ARC 5208	3 A	1	TOPOLOGIE STRUCTURALE	
ARC 5209	2 A	1	CROQUIS PERSPECTIF	
ARC 5210	3 H	1	PERSPEC.AXONOMETRIQUE ET GEOM. COTEÉ	
+ ARC 5211	3 H	1	EXPRESSION PLASTIQUE	
ARC 5212	3 AHE	1	LABORATOIRE SPECIALISE EN CAAO	

BLOC 70 D OPTION				MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 15 CR.
TECHNOLOGIE ET SCIENCES DU BATIMENT				
ARC 4301	3 A	1	SECURITE DU BATIMENT	
+ ARC 4324	3 A	1	STRATEGIE STRUCTURALE	
+ ARC 4325	2 A	1	CONSTRUCTION 3	
ARC 4327	3 H	1	REDACTION DE DEVIS	
* + ARC 5301	3 H	1	EVALUATION THERMIQUE DU BATIMENT	
* ARC 5302	3 A	1	FINANCEMENT, ESTIM. ET PLANIF. COUTS	
* ARC 5306	2 H	1	ACOUSTIQUE	
+ ARC 5307	3 AH	1	CHARPENTE APPLIQUEE 1	
+ ARC 5308	3 AH	1	CHARPENTE APPLIQUEE 2	
ARC 5309	2 AHE	1	T.D. EN STRUCTURE	
ARC 5310	3 AHE	1	T.D. EN STRUCTURE	
ARC 5312	2 H	1	INDUSTRIALISATION	
ARC 5314	3 A	1	MECANIQUE, ELECTRICITE & ECLAIRAGISME	
+ ARC 5315	2 H	1	ATELIER D'ECLAIRAGISME	

BLOC 70 E OPTION				MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 25 CR.
+ ARC 3011	6 AH	1	ATELIER THEMATIQUE 1	
+ ARC 3012	6 AH	1	ATELIER THEMATIQUE 2	
+ ARC 3013	6 AH	1	ATELIER THEMATIQUE 3	
+ ARC 3014	6 AH	1	ATELIER THEMATIQUE 4	
+ ARC 3015	6 AH	1	ATELIER THEMATIQUE 5	
+ ARC 3016	6 AH	1	ATELIER THEMATIQUE 6	
ARC 5402	2 AHE	1	TRAUX DIRIGES EN AMENAGEMENT	
ARC 5403	3 AH	1	TRAUX DIRIGES EN AMENAGEMENT	
ARC 5404	3 AH	1	TRAUX DIRIGES EN AMENAGEMENT	
ARC 5405	3 AH	1	STAGE DE FORMATION DANS LA PRATIQUE	
ARC 5406	3 AHE	1	STAGE DE FORMATION DANS LA PRATIQUE	
ARC 5407	3 AH	1	STAGE DE FORMATION HORS FACULTE	
ARC 5408	3 AH	1	STAGE DE FORMATION HORS FACULTE	

BLOC 70 Y OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 8 CR.
COURS COMPLEMENTAIRES HORS DEPARTEMENT				
APA 4111	3 AH	1	ECOLOGIE APPLIQUEE	
APA 4132	3 H	1	HISTOIRE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE	
APA 4251	3 A	1	NIVELLEMENT ET DRAINAGE	
APA 4331	3 A	1	ETUDE DES ESPACES LIBRES URBAINS	
APA 4431	3 A	1	THEORIE DU PAYSAGE URBAIN	
DIN 1210	3 A	1	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL	
DIN 1211	3 A	1	FORME ET COULEUR	
DIN 2210	3 A	1	ERGONOMIE	
DIN 3212	3 A	1	PSYCHOMETRIE APPLIQUEE	
ECN 1957	3 H	1	ECONOMIE URBAINE	
GIN 3013	2 AH	1	SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL	
HAR 2610	3 A	1	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19E SIECLE	
HAR 2800	3 A	1	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS	
IFT 1800	3 AHE	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE	
IFT 1810	3 AHE	1	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
URB 1061	3 A	1	METHODES ET TECHNIQUES ENQUETE URB.	
URB 1070	3 H	1	HISTOIRE DE L'URBANISME	
URB 1287	3 A	1	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS	
URB 2332	3 H	1	ECONOMIE ET AMENAGEMENT	

Certificat en design d'intérieur

*Responsable : Jean Ouellet (jusqu'au 31 décembre 1993)
 Pierre Teasdale (à partir du 1er janvier 1994)*

Ce programme de perfectionnement, auquel participent l'École d'architecture et l'École de design industriel, vise à poursuivre et à élargir la formation des professionnels du design d'intérieur et à diversifier leurs connaissances.

Les étudiants réguliers des programmes d'architecture, d'architecture de paysage et de design industriel peuvent y suivre certains cours.

Le programme est régi par le règlement pédagogique de la Faculté. Les articles suivants constituent des règles propres à ce certificat.

Conditions d'admission

- a) Admission à titre d'étudiant régulier : les candidats devront se soumettre aux dispositions décrites à l'article 2.2 du Règlement pédagogique de la Faculté de l'aménagement.

Conditions particulières

- a) Être titulaire du diplôme d'études collégiales en design d'intérieur
 ou
 b) avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi.

Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres dans le cas d'une inscription à temps plein. La durée maximale est de quatre ans.

Ce programme totalise 30 crédits, dont 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				12 CR.
CRE 1910	3 AHE	1	js	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
DEI 1000	3 H	1	s	DESIGN D'INTERIEUR:CHAMP ET METHODES
DEI 1001	3 AH	1	s	ETUDES DE CAS
DIN 2210	3 A	1	j	ERGONOMIE

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ARC 2101	3 H	1	j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
DEI 1002	3 H	1	j	USAGERS PARTICULIERS
SOL 1400	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTRIELLES

BLOC 70 C OPTION				MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
DIN 1211	3 A	1	j	FORME ET COULEUR
HAR 2800	3 A	1	js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR 3900	3 H	1	j	LES THEORIES DE L'ART
PSY 1952	3 AH	1	js	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION

BLOC 70 D OPTION				MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
+ APA 4323	3 A	1	j	TECHNIQUES D'UTILISATION DES PLANTES
* ARC 5306	2 H	1	j	ACOUSTIQUE
ARC 5314	3 A	1	j	MECANIQUE, ELECTRICITE & ECLAIRAGISME
+ ARC 5315	2 H	1	j	ATELIER D'ECLAIRAGISME
DEI 1330	3 A	1	j	MATERIAUX & METHODES EN DESIGN INTER.

BLOC 70 E OPTION				MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
DEI 1003	3 A	1	j	PRATIQUE PROFESS. EN DESIGN D'INTER.
HEC 3019	3 AH			INTRODUCTION EN MARKETING
IFT 1810	3 AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION

École d'architecture de paysage**Programme 1-020-1-0****Version 06****Baccalauréat en architecture de paysage**

Le programme du Baccalauréat en architecture de paysage totalisant 120 crédits comprend 73 crédits obligatoires (bloc 70A) dont 16 crédits consacrés à l'introduction et 45 à la formation de base ; 41 crédits à option (bloc 70B : 26 crédits minimum ; bloc 70C : 6 crédits minimum ; bloc 70D : 9 crédits maximum choisis dans une liste de cours hors département) et 6 crédits maximum de cours au choix, dont 3 crédits doivent être pris hors faculté.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				73 CR.
APA 3181	6 A	1	j	ELEMENTS ET CONCEPTS DU PAYSAGE
APA 3182	6 H	1	j	MODULE D'INTERVENTION 1
+ APA 3221	6 A	1	j	MODULE D'INTERVENTION 2
+ APA 3252	6 H	1	j	MODULE D'INTERVENTION 3
APA 3311	6 AH	1	j	AMENAGEMENT DU PAYSAGE REGIONAL
+ APA 3490	6 AH	1	j	PROJET TERMINAL
APA 4111	3 AH	1	j	ECOLOGIE APPLIQUEE
APA 4132	3 H	1	j	HISTOIRE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE
APA 4181	4 A	1	j	COMMUNICATION GRAPHIQUE 1
APA 4182	3 H	1	j	COMMUNICATION 2 EN ARCH. DE PAYSAGE
APA 4183	3 H	1	j	METHODOLOGIE EN ARCH. DE PAYSAGE
APA 4221	3 A	1	j	MATERIAUX VEGETAUX
APA 4242	3 AH	1	j	TELEDETECTION EN AMENAGEMENT
APA 4251	3 A	1	j	NIVELLEMENT ET DRAINAGE
APA 4252	3 H	1	j	MATERIAUX ET ASSEMBLAGE
APA 4431	3 A	1	j	THEORIE DU PAYSAGE URBAIN
APA 4462	3 H	1	j	PRATIQUE PROFESSIONNELLE
APA 5131	3 AH	1	j	INITIATION MILIEU DE L'AMENAGEMENT

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 26 CR., MAXIMUM 35 CR.
APA 4210	3 AH	1	j	PAYSAGE NATURE
+ APA 4222	3 AH	1	j	ECOLOGIE VEGETALE ET ENVIRONNEMENT
APA 4243	3 H	1	j	APPLINFORMATIQUE A L'ARCH. DE PAYSAGE
APA 4244	3 AH	1	j	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
APA 4261	3 A	1	j	DESSINS ET DEVIS
APA 4280	3 AH	1	j	CREATIVITE ET EXPRESSION
APA 4312	3 A	1	j	ELEMENTS ET CONCEPTS DE PEDOLOGIE
APA 4321	3 AH	1	j	HORTICULTURE
+ APA 4322	3 AH	1	j	DESIGN AVEC LES VEGETAUX
+ APA 4323	3 A	1	j	TECHNIQUES D'UTILISATION DES PLANTES
APA 4331	3 A	1	j	ETUDE DES ESPACES LIBRES URBAINS
APA 4332	3 H	1	j	DIMENSIONS PSYCHOSOC. ARCH. PAYSAGE
APA 4333	3 AH	1	j	MYTHES, SYMBOLES ET PAYSAGES
+ APA 4351	3 AH	1	j	CONSTRUCTION AVANCEE
APA 4352	3 H	1	j	GENIE BIOLOGIQUE
APA 4381	3 AH	1	j	ANALYSE VISUELLE
APA 4392	3 H	1	j	GESTION DU PAYSAGE
APA 5000	1 AHE	1	j	TRAVAUX DIRGES
APA 5001	1 AHE	1	j	TRAVAUX DIRGES
APA 5002	2 AHE	1	j	TRAVAUX DIRGES
APA 5004	4 AHE	1	j	TRAVAUX DIRGES
ARC 1101	3 A	1	j	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H	1	j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 1201	3 A	1	j	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1
ARC 2102	3 AH	1	j	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
+ ARC 2130	3 H	1	j	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 2
ARC 2301	3 A	1	j	CLIMAT ET PHYSIQUE DU BATIMENT
ARC 5202	2 H	1	j	METH. DE CHEMIN. CRITIQUE :CPM ET PERT
ARC 5209	2 A	1	j	CROQUIS PERSPECTIF
ARC 5210	3 H	1	j	PERSPECTIF AXONOMETRIQUE ET GEOM. COTEE
ARC 5212	3 AHE	1	j	LABORATOIRE SPECIALISE EN CAO
+ ARC 5315	2 H	1	j	ATELIER D'ECLAIRAGISME
DIN 1110	3 A	1	j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 1
+ DIN 1120	3 H	1	j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 2
DIN 1211	3 A	1	j	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A	1	j	ERGONOMIE
+ DIN 3130	3 AH	1	j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 3

DIN 3131	3 AH	1 j	MULTI-MEDIA	+ DIN 2010	6 A	1 j	ATELIER DE DESIGN 2
URB 1061	3 H	1	METHODES ET TECHNIQUES ENQUETE URB.	+ DIN 2020	6 H	1 j	ATELIER DE DESIGN 3
URB 1070	3 H	1	HISTOIRE DE L'URBANISME	* + DIN 3010	6 A	1 j	ATELIER DE DESIGN 4
URB 2015	3 A	1	METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB.	* + DIN 3020	6 H	1 j	ATELIER DE DESIGN 5
URB 2024	3 A	1 j	UTIL. SOL & CONTEXTE INSTIT. & JURID	+ DIN 4010	6 A	1 j	ATELIER DE DESIGN 6
URB 2332	3 H	1	ECONOMIE ET AMENAGEMENT	+ DIN 4011	3 A	1 j	ATELIER PREPARATOIRE AU PROJET FINAL
URB 2384	3 H	1	METH ANALYTQUES & TECH LOCALISATION	+ DIN 4020	9 H	1 j	PROJET FINAL
URB 3111	3 A	1	URB OPERATIONNEL & GESTION DE PROJET				
BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.							
APA 3332	6 AH	1 j	TRAVAUX DE DESIGN EN ARC. DE PAYSAGE	+ ARC 2130	3 H	1 j	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 2
APA 3431	6 A	1	AMENAGEMENT DU PAYSAGE URBAIN	DIN 1110	3 A	1 j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 1
APA 5190	1 AH	1 j	ATELIER MOBILE	+ DIN 1120	3 H	1 j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 2
APA 5210	2 AHE	1	ATELIER EN SERVICE COMMUNAUTAIRE 1	DIN 2110	3 H	1 j	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
APA 5230	4 AHE	1	ATELIER EN SERVICE COMMUNAUTAIRE 2				
APA 5290	1 AHE	1 j	ATELIER MOBILE				
APA 5291	1 AH	1 j	ATELIER MOBILE				
APA 5310	6 AHE	1 j	TRAVAUX DE DESIGN EN ARC. DE PAYSAGE	ARC 1202	3 A	1 j	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
APA 5320	6 AHE	1 j	TRAVAUX DE DESIGN EN ARC. DE PAYSAGE	ARC 5210	3 H	1 j	PERSPEC.AXONOMETRIQUE ET GEOM. COTEE
APA 5330	6 AHE	1 j	TRAVAUX DE DESIGN EN ARC. DE PAYSAGE	* + DIN 3130	3 AH	1 j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 3
APA 5360	6 AHE	1 j	PROJET DE STAGE	DIN 3131	3 AH	1 j	MULTI-MEDIA
APA 5390	1 AHE	1 j	ATELIER MOBILE				
APA 5490	1 AHE	1 j	ATELIER MOBILE				
BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.							
BIO 1305	1 A	1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1	ARC 1201	3 A	1 j	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1
BIO 1306	1 H	1 s	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2	DIN 1210	3 A	1 j	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL
BIO 1803	3 H	1 js	PRINCIPES D'ECOLOGIE	DIN 1211	3 A	1 j	FORME ET COULEUR
ECN 1300	4 A	1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL	DIN 2210	3 A	1 j	ERGONOMIE
ECN 1951	3 AH	1 js	ECONOMIQUE 1	DIN 2220	3 H	1 j	METHODOLOGIE DU DESIGN
ECN 1957	3 H	1 j	ECONOMIE URBAINE	* + DIN 3211	3 A	1 j	THEORIES DU DESIGN
FRA 1951F	3 AH	2 js	LANGUE ECRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE	* + DIN 3212	3 A	1 j	PSYCHOMETRIE APPLIQUEE AU D. I.
FRA 1952F	1 AHE	1 js	LANGUE ECRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE 1				
FRA 1953F	1 AHE	1 js	LANGUE ECRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE 2				
FRA 1954F	1 AHE	1 js	LANGUE ECRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE 3				
GEO 1563	3 H	1 j	GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC				
GEO 2130	3 H	1 js	CLIMATOLOGIE				
GEO 2311	3 H	1 j	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT				
GEO 2553	3 H	1 j	CARTOGRAF. THEMATIQUE PAR ORDINATEUR				
GLG 1017	3 A	1 j	GEOLOGIE GENERALE				
HAR 1030	3 A	1 j	PERCEPTION VISUELLE				
+ IFT 1112	3 H	1 js	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN	DIN 1310	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX MATERIAUX
+ IFT 1140	3 AHE	1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL	+ DIN 1320	3 H	1 j	MATERIAUX 1:MATERIAUX METALLIQUES
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE	+ DIN 2310	3 A	1 j	MATERIAUX 2:MATERIAUX POLYMERIQUES
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	+ DIN 2320	3 H	1 j	MATERIAUX 3:BOIS ET AUTRES MATERIAUX
IFT 1912	3 AHE	1 s	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES	+ DIN 2321	3 A	1 j	MECANIQUE DES OBJETS
IFT 1985	3 AHE	1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES				
PSY 1055	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION				
+ SOL 3017	3 H	1 j	METHODES DE SONDAGE				
SOL 3105	3 H	1 j	SOCIOLOGIE URBAINE				
SOL 3200	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT				
BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.							
THEORIE							
* DIN 3230	3 AH	1 j	USAGERS, PERCEPTION ET COGNITION				
BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.							
THEORIES							
* DIN 3230	3 AH	1 j	USAGERS, PERCEPTION ET COGNITION				
BLOC 70 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.							
TECHNOLOGIES 1							
DIN 1310	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX MATERIAUX	DIN 1310	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX MATERIAUX
+ DIN 1320	3 H	1 j	MATERIAUX 1:MATERIAUX METALLIQUES	+ DIN 2310	3 H	1 j	MATERIAUX 1:MATERIAUX METALLIQUES
+ DIN 2310	3 A	1 j	MATERIAUX 2:MATERIAUX POLYMERIQUES	+ DIN 2320	3 H	1 j	MATERIAUX 2:MATERIAUX POLYMERIQUES
+ DIN 2320	3 H	1 j	MATERIAUX 3:BOIS ET AUTRES MATERIAUX	+ DIN 2321	3 A	1 j	MATERIAUX 3:BOIS ET AUTRES MATERIAUX
+ DIN 2321	3 A	1 j	MECANIQUE DES OBJETS				
BLOC 70 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.							
GESTION 1							
* + DIN 4420	3 AH	1 j	PRATIQUE PROFESSIONNELLE				
BLOC 70 I OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.							
GESTION 2							
ECN 1010	4 AH	1 j	ELEMENTS DE MICROECONOMIQUE	ECN 1010	4 AH	1 j	ELEMENTS DE MICROECONOMIQUE
ECN 2975	3 A	1 j	MICROECONOMIQUE	ECN 2975	3 A	1 j	MICROECONOMIQUE
BLOC 70 J OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.							
GESTION 3							
* DIN 3430	3 AH	1 j	GESTION EN DESIGN INDUSTRIEL	* DIN 3430	3 AH	1 j	GESTION EN DESIGN INDUSTRIEL
* + DIN 3431	3 AH	1 j	GESTION DE PROJET	* + DIN 3431	3 AH	1 j	GESTION DE PROJET
GIN 3015	3 AH	1 j	ENTREPRENEURSHIP ET GESTION ENTREPR.	GIN 3015	3 AH	1 j	ENTREPRENEURSHIP ET GESTION ENTREPR.
GIN 3016	3 AH	1 j	INTRODUCTION AU MARKETING	GIN 3016	3 AH	1 j	INTRODUCTION AU MARKETING
BLOC 70 K OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.							
CULTURE GENERALE							
* AME 2230	3 AH	1 j	MATHEMATIQUES ET AMENAGEMENT	* AME 2230	3 AH	1 j	MATHEMATIQUES ET AMENAGEMENT
* AME 3230	3 AH	1 j	ETHIQUE APPLIQUEE A L'AMENAGEMENT	* AME 3230	3 AH	1 j	ETHIQUE APPLIQUEE A L'AMENAGEMENT
ANI 1952	2 A	1 j	ANATOMIE HUMAINE	ANI 1952	2 A	1 j	ANATOMIE HUMAINE
ARC 2101	3 H	1 j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT	ARC 2101	3 H	1 j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
+ ARC 5208	3 A	1 j	TOPOLOGIE STRUCTURALE	+ ARC 5208	3 A	1 j	TOPOLOGIE STRUCTURALE
CRE 1910	3 AHE	1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION	CRE 1910	3 AHE	1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
FRA 1959G	3 AHE	1 js	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT	FRA 1959G	3 AHE	1 js	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT

École de design industriel

Programme 1-015-1-O

Version 08

Baccalauréat en design industriel

Le programme comprend un minimum de 120 crédits répartis comme suit : 99 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix hors faculté. 48 des 99 crédits obligatoires sont consacrés à des ateliers de design. Les autres crédits obligatoires, de même que l'ensemble des crédits à option, portent sur les sujets suivants : communication, théories, technologies, gestion, culture générale et stage.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 48 CR.

ATELIERS DE DESIGN

DIN 1020 6 H 1 j ATELIER DE DESIGN 1

3 CR.

4 CR.

4 CR.

6 CR.

9 CR.

GIN 3018	3 AH	1 j	HIST.DES SCIENCES ET TECHNIQUES MOD.
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2800	3 A	1 js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR 3162	3 A	1 j	LE DESIGN MODERNE
PSY 1952	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION

BLOC 70 L	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
STAGE * + DIN 3630	3 AH	1 j STAGE

BLOC 02 D			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
INTERVENTION SUR L'URBAIN 4				
* AME 3030	6 AHE	1	INTERVENTION MULTI EN DESIGN URBAIN	
* + URB 3091	6 AHE	1	ATEL 5 - STRATEGIE D'AMEN & OPER URB	

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	15 CR.
TECHNIQUES DE L'URBAIN 1		
URB 1015	3 A	1 TECHNIQUES GRAPHIQUES
URB 1061	3 H	1 METHODES ET TECHNIQUES ENQUETE URB.
URB 1081	3 A	1 INSTRUM. D'URB. ET OCCUPATION DU SOL
URB 1141	3 H	1 TECHNIQUES D'ANALYSE STATISTIQUE
URB 2384	3 H	1 METH ANALYTIQUES & TECH LOCALISATION

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
TECHNIQUES DE L'URBAIN 2		
APA 4244	3 AH	1 LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
ARC 1202	3 A	1 ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
URB 2046	3 H	1 INTERVENTION EN URB. & MOYENS JURID.
URB 2141	3 A	1 INFORMATIQUE URB. & CARTOG. AUTOM.
URB 2220	3 H	1 EQUIPEMENTS & RESEAUX D'INFRASTR URB
URB 3041	3 A	1 ANALYSE ECON & FINANC DE PROJETS URB
URB 3111	3 A	1 URB OPERATIONNEL & GESTION DE PROJET

Institut d'urbanisme

Programme 1-025-1-0 Version 05 B.Sc. spécialisé en urbanisme

Le programme comprend un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 60 crédits de cours et d'ateliers obligatoires, 21 crédits de cours et d'ateliers à option et 9 crédits de cours au choix, dont 3 crédits doivent être pris hors faculté.

Les cours de chacun de ces ensembles sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme : **1) Connaissance de l'urbain** : synthèse de l'apport de diverses disciplines des sciences humaines ; **2) Intervention sur l'urbain** : méthodes, instruments et modèles associés à l'intervention en urbanisme ; **3) Techniques de l'urbain** : méthodologies d'analyse, de gestion et de représentation de l'espace.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
CONNAISSANCE DE L'URBAIN 1		
ARC 2102	3 AH	1 j HISTOIRE DES FORMES URBAINES
URB 1070	3 H	1 HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 1287	3 A	1 SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2001	3 A	1 MORPHOLOGIE URBaine
URB 2332	3 H	1 ECONOMIE ET AMENAGEMENT

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
CONNAISSANCE DE L'URBAIN 2		
URB 3030	3 H	1 URBANISATION DANS LE MONDE CONTEMP.

SEGMENT 02

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
INTERVENTION SUR L'URBAIN 1		
URB 1001	3 H	1 GESTION MUNICIPALE
URB 1011	3 A	1 ATELIER 1 - LECTURE DE LA VILLE
+ URB 1051	3 H	1 ATEL 2 - APPLIC MODELES HABITAT URB
URB 2015	3 A	1 METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB
URB 2024	3 A	1 UTIL SOL & CONTEXTE INSTIT. & JURID
+ URB 2091	6 A	1 ATEL 3 - APPL PROG INTERV SPATIALE
+ URB 2191	6 H	1 ATEL 4 - CONC SPAT & PLAN. PROJ URB
* URB 3171	3 AHE	1 COURANTS THEORIQUES EN PLANIFICATION

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
INTERVENTION SUR L'URBAIN 2		
* AME 3230	3 AH	1 j ETHIQUE APPLIQUEE A L'AMENAGEMENT
URB 2161	3 H	1 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.
* URB 3015	3 AHE	1 INTERVENTIONS PUBL URBAINES & REGION
* URB 3023	3 AHE	1 DEVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME
URB 3045	3 H	1 POLIT D'HABITATION & PRATIQUES IMMOB

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
INTERVENTION SUR L'URBAIN 3		
+ URB 3301	3 AHE	1 STAGE
+ URB 3302	3 AHE	1 TRAVAIL DIRIGE
+ URB 3303	3 AHE	1 LABORATOIRE D'ACTIVITE SPECIALISEE

Faculté des arts et des sciences

Département d'anthropologie

Programme 1-050-1-0

Version 07

B.Sc. spécialisé en anthropologie

J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 63 à option et 12 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE		15 CR.	
ANT 1010	3 H	1 j	LES THEORIES EN ANTHROPOLOGIE		
ANT 1013	3 A	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE		
ANT 1210	3 A	1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE		
ANT 1510	3 A	1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE		
ANT 1610	3 H	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLINGUISTIQUE		

BLOC 71 B		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	
ANT 1064	3 AH	1 j	METHODOLOGIE GENERALE		
ANT 2081	3 AH	1 j	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.		
ANT 3065	3 A	1 j	EPISTÉMOLOGIE DE L'ANTHROPOLOGIE		
• ANT 3266	3 H	1 j	APPROCHE SCIENTIFIQUE EN ARCHEOLOGIE		
IFT 1990	3 A	1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES		

BLOC 71 C		OPTION		MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ANT 1070	3 H	1 j	TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES		
+ ANT 2210	3 H	1 j	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE		
+ ANT 2260	3 H	1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 1		
ANT 2480	3 A	1 j	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES		
ANT 2665	3 H	1 j	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE		
ANT 3072	3 A	1 j	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES		
• + ANT 3260	3 A	1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 2		
+ ANT 3554	3 H	1 j	METHODES EN PRIMATOLOGIE		
ANT 3612	3 A	1 j	METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTE LING.		

BLOC 71 D		OPTION		MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.	
ANT 2018	3 H	1 js	INTRO. A L'ETUDE DES SYST. DE PARENTE		
ANT 2020	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION		
ANT 2023	3 H	1 j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE		
ANT 2026	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE		
+ ANT 2220	3 H	1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS		
ANT 2425	3 H	1 j	ECOLOGIE HUMAINE ET VARIATION BIOLO.		
ANT 2430	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA PALEONTOLOGIE		
ANT 2455	3 A	1 j	BASES EVOLUT. DU COMPORTEMENT HUMAIN		
ANT 2611	3 A	1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION		
ANT 2660	3 A	1 js	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE		
+ ANT 3341	3 A	1 j	ARCHEOLOGIE : SOCIETES PRE-AGRICOLLES		

BLOC 71 E		OPTION		MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 21 CR.	
• ANT 2030	3 H	1 j	ECOLOGIE CULTURELLE		
• ANT 2035	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE DES SEXES		
ANT 2042	3 H	1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE		
ANT 2058	3 A	1 j	LES TECHNOLOGIES		
• ANT 2083	3 H	1 j	ETHNOCINEMATOGRAPHIE 1		
ANT 2423	3 H	1 j	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIO-CULTUREL		
+ ANT 2438	3 H	1 j	GENETIQUE DES POPULATIONS HUMAINES		
ANT 2454	3 A	1 j	LE COMPORTEMENT DES PRIMATES		
ANT 2624	3 A	1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES		
ANT 3035	3 A	1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE		
ANT 3044	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT		
ANT 3050	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE		
ANT 3052	3 H	1 j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE		
ANT 3055	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX		
• ANT 3164	3 A	1 j	LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE		
+ ANT 3210	3 A	1 j	ARCHEOLOGIE ET LABORATOIRE		
• + ANT 3230	3 A	1 j	LE PALEOLITHIQUE		
• + ANT 3380	3 A	1 j	BASES DE LA PREHISTOIRE DU NORD-EST		
ANT 3433	3 H	1 j	PRIMATES : PHYLOGENÈSE, PALEOBIOLOGIE		
+ ANT 3434	3 H	1 j	OSTEOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE		

ANT 3453	3 A	1 j	PRIMATES : SYSTEMATIQUE, ADAPTATIONS
ANT 3625	3 H	1 j	LANGUE, CULTURE ET POETIQUE
ANT 3631	3 A	1 j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
ANT 3810	3 H	1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE 1
ANT 3811	3 AH	1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE 2
ANT 3812	3 H	1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE 3

BLOC 71 F		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	
ANT 2159	3 AH	1 j	ETHNOMUSEOLOGIE		
ANT 3102	3 AHE	1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1		
+ ANT 3283	6 AE	1 j	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN		
ANT 3802	3 AHE	1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2		
ANT 3806	3 AHE	1 js	PRATIQUE DE TERRAIN		

BLOC 71 G		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ANT 3850	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE : EUROPE		
• ANT 3852	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE : CANADA FRANCAIS		
ANT 3854	3 A	1 js	AIRE : LES AUTOCHTONES DU CANADA		
• ANT 3856	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE : REGION CARAÏBE		
ANT 3858	3 A	1 js	AIRE CULTURELLE : ANDES, AMAZONIE		
ANT 3859	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMÉRICAINE		
• ANT 3860	3 H	1 js	AIRE CULT. : AFRIQUE AU SUD DU SAHARA		
ANT 3861	3 A	1 js	AIRE CULT. : LE MONDE ARABO-MUSULMAN		
• ANT 3862	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE : PACIFIQUE		
ANT 3864	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE : JAPON		
ANT 3866	3 A	1 js	AIRE CULTURELLE : LA CHINE		
ANT 3875	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE : ASIE DU SUD		
ANT 3881	3 A	1 j	AIRE : MÉSO-AMÉRIQUE PRECOLOMBIENNE		
+ ANT 3882	3 H	1 j	AIRE CULTUR. : PREHISTOIRE DU QUÉBEC		
+ ANT 3883	3 H	1 j	AIRE CULT. : PREHIST. ASIE DU S.O.		

BLOC 71 Y		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.	
AES 1010	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1		
AES 1020	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2		
ANI 1952	2 A	1 j	ANATOMIE HUMAINE		
ARV 1001	3 AH	1 j	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE		
BIO 1203	3 AH	1 j	INTRODUCTION A LA GENETIQUE		
BIO 1433	3 A	1 j	BIOLOGIE EVOLUTIVE DES ANIMAUX		
BIO 1803	3 H	1 j	PRINCIPES D'ECOLOGIE		
BIO 2041	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE		
CRI 1050	3 AH	1 j	SOCIO-CRIMINOLOGIE 1		
DMO 1000	3 AH	1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE		
DMO 1010	3 A	1 j	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS		
ECN 1300	4 A	1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL		
GEO 2111	3 H	1 j	PHYSIOGRAPHIE		
GLG 1972	3 A	1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE		
HAR 2200	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS		
HAR 2320	3 A	1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE		
HST 1010	3 AH	1 j	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE		
HST 2352	3 H	1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE		
HST 2510	3 A	1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1		
HST 2606	3 H	1 j	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN		
HST 2619	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'A 20E S.		
HST 2620	3 H	1 j	HISTOIRE ARABE JUSQU'A 19E SIECLE		
HST 2622	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868		
HST 2624	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN		
LNG 1035	3 AH	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE		
LNG 1045	3 A	1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE		
LNG 1110	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.		
LNG 1120	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE		
LNG 1410	3 HE	1 j	ETHNOLINGUISTIQUE		
LNG 2151	3 A	1 j	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE		
LNG 2350	3 HE	1 j	SOCIOLINGUISTIQUE		
MUL 3314	3 AH	1 j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1		
PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE		
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE		
PHY 1966	3 H	1 j	ARCHEOMETRIE		
POL 1954	3 AHE	1 js	RELATIONS INTERNATIONALES		
POL 3807	3 AH	1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES		
PSL 1993	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE GENERALE		
PSY 1953	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE		
PSY 1970	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE GENERALE		
+ PSY 3248	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2		

SOL 1003	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DU QUEBEC	* ANT 2083	3 H	1 j	ETHNOCINÉMATOGRAPHIE 1
SOL 1700	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DU JUDAÏSME CONTEMPORAIN	+ ANT 2220	3 H	1 j	PREHISTOIRE DE L'AMÉRIQUE, ÉLÉMENTS
SOL 2008	3 H	1 j	ANALYSE DES RESEAUX	ANT 2423	3 H	1 j	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIO-CULTUREL
SOL 2050	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE	ANT 2425	3 H	1 j	ÉCOLOGIE HUMAINE ET VARIATION BIOLO.
URB 1287	3 AHE	1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS	ANT 2430	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA PALEONTOLOGIE
<hr/>							
BLOC 71 Z		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	+ ANT 2438	3 H	1 j	GÉNÉTIQUE DES POPULATIONS HUMAINES
BCM 1984	3 A	1 j	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE	ANT 2454	3 A	1 j	LE COMPORTEMENT DES PRIMATES
BIO 1951	3 H	1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE	ANT 2455	3 A	1 j	BASSES EVOLUT. DU COMPORTEMENT HUMAIN
CHM 1955	3 H	1 j	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ	ANT 2811	3 A	1 j	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTÉRATURE CHINOISE	ANT 2824	3 A	1 j	LANGAGES ET SYSTÈMES SYMBOLIQUES
CHN 2012	3 H	1 j	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20E SIECLE	ANT 2860	3 A	1 j	LANGUE ET IDENTITÉ SOCIALE
ECN 1600	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ÉCONOMIQUE 1	ANT 3035	3 A	1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIÉTÉ AU MOYEN AGE	ANT 3044	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT
FRA 3018	3 H	1 j	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ	ANT 3050	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE	ANT 3052	3 H	1 j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
GEO 2833	3 A	1 j	LA CARTE DU MONDE ACTUEL	ANT 3055	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLÈMES MEDICAUX
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	• ANT 3164	3 A	1 j	LA SOCIÉTÉ JAPONAISE CONTEMPORAINE
HGL 1330	3 H	1 j	CIVILISATION GRECQUE	+ ANT 3210	3 A	1 j	ARCHÉOLOGIE ET LABORATOIRE
HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUÉBEC, 1930-1990	+ ANT 3230	3 A	1 j	LE PALEOLITHIQUE
HST 3561	3 A	1 j	SCIENCES ET SOCIÉTÉS	+ ANT 3341	3 A	1 j	ARCHÉOLOGIE : SOCIÉTÉS PRE-AGRICOLLES
PHI 1200	3 E	1 j	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE	+ ANT 3380	3 A	1 j	BASSES DE LA PREHISTOIRE DU NORD-EST
PHI 1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE	ANT 3433	3 H	1 j	PRIMATES : PHYLOGENÈSE, PALEOBIOLOGIE
PHY 1971	3 A	1 j	ASTRONOMIE GÉNÉRALE	+ ANT 3434	3 H	1 j	OSTEOLOGIE ANTHROPOLOGIQUE
PHY 1980	3 H	1 s	SCIENCES NUCLÉAIRES ET SOCIÉTÉ	+ ANT 3453	3 A	1 j	PRIMATES : SYSTEMATIQUE, ADAPTATIONS
				ANT 3625	3 H	1 j	LANGUE, CULTURE ET POÉTIQUE
				ANT 3631	3 A	1 j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
				ANT 3810	3 H	1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE 1
				ANT 3811	3 AH	1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE 2
				ANT 3812	3 H	1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE 3

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1 ; après avoir complété un trimestre il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au début du programme.

Programme 1-050-2-0 Version 06 Majeur en anthropologie J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 39 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
ANT 1010	3 H	1 j
ANT 1013	3 A	1 j
ANT 1210	3 A	1 j
ANT 1510	3 A	1 j
ANT 1610	3 H	1 j
LES THÉORIES EN ANTHROPOLOGIE		
ELEMENTS D'ETHNOLOGIE		
ELEMENTS DE PREHISTOIRE		
ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE BILOGIQUE		
ELEMENTS D'ETHNOLINGUISTIQUE		

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANT 1064	3 AH	1 j
ANT 2081	3 AH	1 j
ANT 3065	3 A	1 j
• ANT 3266	3 H	1 j
IFT 1990	3 A	1 j
MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE		
ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.		
ÉPISTÉMOLOGIE DE L'ANTHROPOLOGIE		
APPROCHE SCIENTIFIQUE EN ARCHEOLOGIE		
INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES		

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANT 1070	3 H	1 j
+ ANT 2210	3 H	1 j
+ ANT 2280	3 H	1 j
ANT 2480	3 A	1 j
ANT 2665	3 H	1 j
ANT 3072	3 A	1 j
+ ANT 3260	3 A	1 j
+ ANT 3554	3 H	1 j
ANT 3612	3 A	1 j
TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNÉES		
TECHNIQUE DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE		
MÉTHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 1		
TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES		
DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE		
ANALYSE QUALITATIVE DES DONNÉES		
MÉTHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 2		
MÉTHODES EN PRIMATOLOGIE		
METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTÉ LING.		

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANT 2018	3 H	1 j
ANT 2020	3 A	1 j
ANT 2023	3 H	1 j
ANT 2026	3 A	1 j
• ANT 2030	3 H	1 j
ANT 2035	3 A	1 j
ANT 2042	3 H	1 j
ANT 2058	3 A	1 j
INTRO. A L'ÉTUDE DES SYST. DE PARENTE		
ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION		
ANTHROPOLOGIE ÉCONOMIQUE		
ANTHROPOLOGIE POLITIQUE		
ÉCOLOGIE CULTURELLE		
ANTHROPOLOGIE DES SEXES		
PROBLÈMES D'ETHNOLINGUISTIQUE URBAINE		
LES TECHNOLOGIES		

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 2159	3 AH	1 j
ANT 3102	3 AH	1 j
+ ANT 3283	6 AE	1 j
ANT 3802	3 AH	1 j
ANT 3806	3 AH	1 j

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANT 3850	3 H	1 j
• ANT 3852	3 A	1 j
ANT 3854	3 A	1 j
• ANT 3856	3 A	1 j
ANT 3858	3 A	1 j
ANT 3859	3 H	1 j
• ANT 3860	3 H	1 j
ANT 3861	3 A	1 j
• ANT 3862	3 H	1 j
ANT 3864	3 H	1 j
ANT 3866	3 A	1 j
ANT 3868	3 A	1 j
ANT 3875	3 A	1 j
ANT 3881	3 A	1 j
+ ANT 3882	3 H	1 j
+ ANT 3883	3 H	1 j

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
AES 1010	3 A	1 j
AES 1020	3 A	1 j
ANI 1952	2 A	1 j
ARV 1001	3 AH	1 j
BIO 1203	3 AH	1 j
BIO 1433	3 A	1 j
BIO 1803	3 H	1 j
BIO 2041	3 A	1 j
CRI 1050	3 AH	1 j
DMO 1000	3 AH	1 j
DMO 1010	3 A	1 j
ECN 1300	4 A	1 j
GEO 2111	3 H	1 j
GLG 1972	3 A	1 j
HAR 2200	3 A	1 j
HAR 3230	3 A	1 j
HST 1010	3 AH	1 j
HST 2352	3 H	1 j
HST 2510	3 A	1 j
HST 2606	3 H	1 j
HST 2619	3 A	1 j
HST 2620	3 H	1 j
HST 2622	3 A	1 j

HST	2824	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868	BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
HST	2625	3 H	1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN	ANT 2018	3 H	1 js
LNG	1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	ANT 2020	3 A	1 j
LNG	1045	3 A	1 js	SYNTAXE ET SEMANTIQUE	ANT 2023	3 H	1 j
LNG	1110	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.	ANT 2026	3 A	1 js
LNG	1120	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE	• ANT 2030	3 H	1 j
LNG	1410	3 HE	1 j	ETHNOLINGUISTIQUE	• ANT 2035	3 A	1 js
LNG	2150	3 A	1 j	LING. SOCIOLOGIQUE ET ETHNOLOGIQUE	ANT 2042	3 H	1 j
LNG	2350	3 HE	1 js	SOCIOLINGUISTIQUE	ANT 2058	3 A	1 j
MUL	3314	3 AH	1 j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1	• ANT 2083	3 H	1 j
PHI	1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	ANT 2159	3 AH	1 j
PHI	1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	ANT 2611	3 A	1 j
PHY	1966	3 H	1 j	ARCHEOMETRIE	ANT 2624	3 A	1 j
POL	1954	3 AHE	1 js	RELATIONS INTERNATIONALES	ANT 2660	3 A	1 js
POL	3807	3 AH	1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	ANT 2665	3 H	1 j
PSL	1993	3 H	1 js	PHYSIOLOGIE GENERALE	ANT 3035	3 A	1 j
PSY	1953	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISAGE	ANT 3044	3 A	1 j
PSY	1970	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE	ANT 3050	3 A	1 j
+ PSY	3248	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2	ANT 3052	3 H	1 j
SOL	1003	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOL. DU QUEBEC	ANT 3055	3 A	1 j
SOL	1700	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN	ANT 3065	3 A	1 j
SOL	2008	3 H	1 j	ANALYSE DES RESEAUX	ANT 3164	3 A	1 j
SOL	2050	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE	ANT 3612	3 A	1 j
URB	1287	3 AHE	1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS	ANT 3625	3 H	1 j

BLOC 71 Z

	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
BCM	1984	3 A	1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
BIO	1951	3 H	1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM	1955	3 H	1 js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
CHN	2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
CHN	2012	3 H	1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE
ECN	1800	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ETM	1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
FRA	3018	3 H	1 j	LITTERATURE ET SOCIETE
GEO	1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO	2833	3 A	1 js	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
HAR	1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HGL	1330	3 H	1 j	CIVILISATION GRECOE
HST	2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST	3561	3 A	1 j	SCIENCES ET SOCIETES
PHI	1200	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI	1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHY	1971	3 A	1 js	ASTRONOMIE GENERALE
PHY	1980	3 H	1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1 ; après avoir complété un trimestre il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au début du programme.

Programme 1-050-4-0 Version 06

Mineur en anthropologie

J

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 3 CR.

ANT 1010 3 H 1 j LES THEORIES EN ANTHROPOLOGIE

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

ANT 1013	3 A	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 1210	3 A	1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE
ANT 1510	3 A	1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE
ANT 1610	3 H	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLINGUISTIQUE

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ANT 1064	3 AH	1 j	METHODOLOGIE GENERALE
ANT 1070	3 H	1 j	TECHNIQUES DE COLLECTE DES DONNEES
ANT 2081	3 AH	1 j	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.
ANT 3072	3 A	1 j	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
ANT 2018	3 H	1 js
ANT 2020	3 A	1 j
ANT 2023	3 H	1 j
ANT 2026	3 A	1 js
• ANT 2030	3 H	1 j
• ANT 2035	3 A	1 js
ANT 2042	3 H	1 j
ANT 2058	3 A	1 j
• ANT 2083	3 H	1 j
ANT 2159	3 AH	1 j
ANT 2611	3 A	1 j
ANT 2624	3 A	1 j
ANT 2660	3 A	1 js
ANT 2665	3 H	1 j
ANT 3035	3 A	1 j
ANT 3044	3 A	1 j
ANT 3050	3 A	1 j
ANT 3052	3 H	1 j
ANT 3055	3 A	1 j
ANT 3065	3 A	1 j
ANT 3164	3 A	1 j
ANT 3612	3 A	1 j
ANT 3625	3 H	1 j
ANT 3631	3 A	1 j
ANT 3810	3 H	1 j
ANT 3811	3 AH	1 j
ANT 3812	3 H	1 j
ANT 3850	3 H	1 j
• ANT 3852	3 A	1 j
ANT 3854	3 A	1 js
• ANT 3856	3 A	1 j
ANT 3858	3 A	1 js
ANT 3859	3 H	1 j
• ANT 3860	3 H	1 j
ANT 3861	3 A	1 j
• ANT 3862	3 H	1 j
ANT 3864	3 H	1 j
ANT 3866	3 A	1 j
ANT 3875	3 A	1 j

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ ANT 2210	3 H	1 j
+ ANT 2220	3 H	1 j
+ ANT 2260	3 H	1 j
+ ANT 3230	3 A	1 j
+ ANT 3280	3 A	1 j
+ ANT 3286	3 H	1 j
+ ANT 3341	3 A	1 j
+ ANT 3380	3 A	1 j
ANT 3881	3 A	1 j
+ ANT 3882	3 H	1 j
+ ANT 3883	3 H	1 j

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
ANT 2423	3 H	1 j
ANT 2425	3 H	1 j
ANT 2430	3 A	1 j
+ ANT 2438	3 H	1 j
ANT 2454	3 A	1 j
ANT 2455	3 A	1 j
ANT 2480	3 A	1 j
ANT 3433	3 H	1 j
+ ANT 3434	3 H	1 j
ANT 3453	3 A	1 j
+ ANT 3554	3 H	1 j

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1 ; après avoir complété un trimestre il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Le cours obligatoire de niveau 1 doit être suivi au début du programme.

**École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information**

Programme 1-056-5-0

Version 01

Certificat en archivistique

S

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 12 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

12 CR.

ARV 1001	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
+ ARV 1002	3 AH	1 s	RESSOURCES TECHNOLOGIQUES
+ ARV 1003	3 AH	1 s	CALENDRIER DE CONSERVATION
+ ARV 1004	3 AHE	1 js	STAGE

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 12 CR. MAXIMUM 12 CR.

+ ARV 1006	3 AH	1 s	LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS 1
+ ARV 1007	3 A	1 s	LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS 2
+ ARV 1008	3 AH	1 s	ACQUISITION, EVALUATION ET SELECTION
+ ARV 1009	3 AH	1 s	DIFFUSION ET INSTRUMENTS DE RECHER.
+ ARV 1011	3 H	1 s	ETUDE DU MILIEU
+ ARV 1012	3 AH	1 s	ANALYSE ET REPERAGE EN ARCHIVISTIQUE
+ ARV 1013	3 A	1 s	METHODES DE RECHERCHE EN ARCHIVIST.
ARV 3010	3 AH	1 s	INSTITUTIONS ET DOCUMENTS OFFICIELS
ARV 3011	3 AH	1 j	CONSERVATION ET RESTAURATION
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE

Département de biochimie

Programme 1-465-1-0

Version 07

B.Sc. spécialisé en biochimie

J

Ce programme totalise 78 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE

25 CR.

BCM 1520	2 A	1 j	BIOCHIMIE STATIQUE
BCM 1525	3 H	1 j	BIOCHIMIE GENERALE 1
BIO 1152	2 A	1 j	CYTROLOGIE
BIO 1203	3 AH	1 j	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
CHM 1311	2 A	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1977	2 A	1 j	TRAVAUX PRATIQUES
CHM 1988	3 A	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 1A
+ CHM 1989	3 H	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 1B
MAT 1965	3 A	1 j	MATHEMATIQUES POUR BIOCHIMISTES

BLOC 74 B OBLIGATOIRE

27 CR.

BCM 2524	1 A	1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE BIOCHIMIE 1
BCM 2525	1 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE BIOCHIMIE 2
+ BCM 2528	4 A	1 j	BIOCHIMIE GENERALE 2
+ BCM 2529	3 H	1 j	BIOCHIMIE GENERALE 3
BIO 2041	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
+ BIO 2411	2 H	1 j	HISTOLOGIE ANIMALE
+ CHM 2310	2 H	1 j	IDENTIF. DES SUBSTANCES ORGANIQUES
+ CHM 2362	2 A	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A
+ CHM 2363	3 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B
+ CHM 2995	3 A	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 2
MCH 1974	3 H	1 j	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

BLOC 74 C OBLIGATOIRE

26 CR.

BCM 3511	4 A	1 j	CHIMIE PHYSIOLOGIQUE
----------	-----	-----	----------------------

BCM 3530	2 H	1 j	ENZYMOLOGIE
BCM 3541	2 H	1 j	BIOPHYSIQUE CELLULAIRE
BCM 3551	7 H	1 j	BIOCHIMIE EXPERIMENTALE
BCM 3561	2 H	1 j	BIOCHIMIE CLINIQUE
+ BCM 3571	3 A	1 j	GENETIQUE MOLECULAIRE
+ BCM 3580	2 A	1 j	BIOCHIMIE GENERALE 4
BCM 3611	1 H	1 j	SEMINAIRES DE BIOCHIMIE
+ BIO 3665	3 A	1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION

BLOC 74 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
+ CHM 3386	3 A	1 j	TECHNI. DE SYNTHÈSE ET SPECTROSCOPIE
+ CHM 3971	3 H	1 j	CHIMIE BIOANALYTIQUE

BLOC 74 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.	
BIO 3672	3 A	1 j	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE
CHM 3450	3 A	1 j	ELEMENTS DE CRYSTALLOGRAPHIE
+ CHM 3601	3 H	1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT
+ MCB 2986	4 A	1 j	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
+ MCB 3990	4 H	1 j	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE
+ MCB 3992	4 A	1 j	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE
PHL 3800	3 A	1 j	VIROLOGIE GENERALE
			PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE

BLOC 74 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 1951	3 AH	1 j	ECONOMIQUE 1
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
FRA 1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1045	3 A	1 s	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1052	3 HE	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1400	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHY 1971	3 AH	1 js	ASTRONOMIE GENERALE
PSY 1980	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD
REI 1951	3 AHE	1 js	ADMINISTRATION, ORGANISA. : PRINCIPES

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 74A en entier ainsi qu'à trois crédits de cours à option (bloc 74Z) ; durant sa deuxième année, il s'inscrit normalement au bloc 74B ainsi qu'à trois crédits de cours au choix.

Département de chimie

Programme 1-060-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en chimie

J

Ce programme totalise 72 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

29 CR.

CHM 1171	4 AH	1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 H	1 j	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1364	1 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES : CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1463	1 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1 A
+ CHM 1472	2 H	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1 B
CHM 1500	2 H	1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
MAT 1954	3 A	1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1
+ MAT 1956	2 H	1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2
PHY 1951	2 A	1 j	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	3 H	1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H	1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE

BLOC 71 B		OBLIGATOIRE		29 CR.	BLOC 72 A		OBLIGATOIRE		29 CR.
+ CHM 2171	4 A	1 j	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE 1		CHM 1171	4 AH	1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE	
+ CHM 2272	2 A	1 j	CHIMIE MINERALE 2A		CHM 1211	2 H	1 j	CHIMIE MINERALE 1	
+ CHM 2273	2 H	1 j	CHIMIE MINERALE 2B		CHM 1311	2 A	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A	
+ CHM 2280	2 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE MINERALE		+ CHM 1312	2 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B	
+ CHM 2310	2 H	1 j	IDENTIFIC. DES SUBSTANCES ORGANIQUES		+ CHM 1364	1 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES : CHIMIE ORGANIQUE	
+ CHM 2362	2 A	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A		+ CHM 1463	1 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE	
+ CHM 2363	3 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B		CHM 1471	2 A	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1 A	
+ CHM 2475	3 H	1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1		+ CHM 1472	2 H	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1 B	
+ CHM 2476	2 H	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2 B		CHM 1500	2 H	1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES	
+ CHM 2477	3 A	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2 A		MAT 1954	3 A	1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1	
+ CHM 2480	2 A	1 j	CHIMIE PHYSIQUE EXPERIMENTALE		+ MAT 1956	2 H	1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2	
+ MAT 2998	2 A	1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 3		PHY 1951	2 A	1 j	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES	
					PHY 1952	3 H	1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE	
					PHY 1957	1 H	1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE	
BLOC 71 C		OBLIGATOIRE		14 CR.	BLOC 72 B		OBLIGATOIRE		22 CR.
+ CHM 3171	3 A	1 j	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE 2		+ CHM 2171	4 A	1 j	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE 1	
+ CHM 3386	3 A	1 j	TECHNI. DE SYNTHÈSE ET SPECTROSCOPIE		+ CHM 2272	2 A	1 j	CHIMIE MINERALE 2A	
+ CHM 3470	3 A	1 j	INTRO. A LA CHIMIE MACROMOLECULAIRE		+ CHM 2273	2 H	1 j	CHIMIE MINERALE 2B	
+ CHM 3475	2 A	1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2		+ CHM 2280	2 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE MINERALE	
+ CHM 3521	3 H	1 j	ASPECTS PROFESSIONNELS DE LA CHIMIE		+ CHM 2310	2 H	1 j	IDENTIFIC. DES SUBSTANCES ORGANIQUES	
BLOC 71 D		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	+ CHM 2362	2 A	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A	
+ CHM 3140	3 H	1 j	PRINCIPES D'INSTRUMENTATION		+ CHM 2363	3 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B	
+ CHM 3241	3 H	1 j	CHIMIE DE L'ETAT SOLIDE		+ CHM 2476	2 H	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2 B	
+ CHM 3387	3 H	1 j	SYNTHESE ORGANIQUE AVANCEE		+ CHM 2477	3 A	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2 A	
+ CHM 3411	3 H	1 j	PROP. PHYSIQ. ET STRUCT. MOLECULAIRE						
+ CHM 3550	3 AHE	1 j	PROJET DE RECHERCHE						
+ CHM 3551	3 AHE	1 j	STAGE DE CHIMIE APPLIQUEE						
BLOC 71 E		OPTION		MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.	BLOC 72 Z		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ CHM 3181	3 H	1 j	CHIMIE ANALYTIQUE AVANCEE		ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	
+ CHM 3210	3 H	1 j	LES MATERIAUX MINERAUX		BIO 1950	3 A	1 s	DES INSECTES ET DES HOMMES	
+ CHM 3230	3 H	1 j	CHIMIE DES COMPLEXES		COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS	
+ CHM 3270	3 H	1 j	ASPECT INDUSTRIEL DE LA CHIMIE		DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
+ CHM 3320	3 H	1 j	METHODES DE SYNTHESE ORGANIQUE		DMO 1010	3 A	1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS	
+ CHM 3331	3 H	1 j	INTRO. A LA CHIMIE BIO-ORGANIQUE		ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE	
+ CHM 3381	3 A	1 j	CHIMIE DES PRODUITS NATURELS		ECN 1951	3 AH	1 js	ECONOMIQUE 1	
+ CHM 3430	3 H	1 j	THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE		GEO 2311	3 H	1 j	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT	
CHM 3450	3 A	1 j	ELEMENTS DE CRYSTALLOGRAPHIE		PHY 1971	3 AH	1 js	ASTRONOMIE GENERALE	
+ CHM 3481	3 H	1 j	LES MATERIAUX POLYMERES		- REI 1951	3 AHE	1 js	ADMINISTRATION, ORGANISA. : PRINCIPES	
+ CHM 3492	3 A	1 j	LA SYMETRIE MOLECULAIRE		- REI 1952	3 AHE	1 js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	
+ CHM 3493	3 H	1 j	SPECTROSCOPIE		SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES	
+ CHM 3601	3 H	1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT		URB 2161	3 AHE	1 j	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.	
BLOC 71 Z		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.					
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE						
BIO 1950	3 A	1 s	DES INSECTES ET DES HOMMES						
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS						
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE						
DMO 1010	3 A	1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS						
ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE						
ECN 1951	3 AH	1 js	ECONOMIQUE 1						
GEO 2311	3 H	1 j	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT						
PHY 1971	3 AH	1 js	ASTRONOMIE GENERALE						
- REI 1951	3 AHE	1 js	ADMINISTRATION, ORGANISA. : PRINCIPES						
- REI 1952	3 AHE	1 js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES						
SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES						
URB 2161	3 AHE	1 j	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.						

Durant sa première année l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 72A en entier ; durant sa deuxième année il s'inscrit normalement au bloc 72B ainsi qu'à six crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de deuxième année ou de troisième année, l'étudiant doit, normalement, avoir suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de première année.

Programme 1-060-4-0			Version 04
Mineur en chimie			J

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A		OBLIGATOIRE		21 CR.
CHM 1171	4 AH	1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE	
CHM 1211	2 H	1 j	CHIMIE MINERALE 1	
CHM 1311	2 A	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A	
+ CHM 1312	2 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B	
+ CHM 1364	1 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES : CHIMIE ORGANIQUE	
+ CHM 1463	1 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE	
CHM 1471	2 A	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1 A	
+ CHM 1472	2 H	1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1 B	
MAT 1954	3 A	1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1	
PHY 1951	2 A	1 j	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES	
BLOC 73 B		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 8 CR.
BCM 1520	2 A	1 j	BIOCHIMIE STATIQUE	
BCM 1531	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE	
BIO 1153	3 AH	1 js	BIOLOGIE CELLULAIRE	
BIO 1203	3 AH	1 j	INTRODUCTION A LA GENETIQUE	
CHM 1180	3 A	1 j	ANALYSE CHIM. DE MILIEUX BIOLOGIQUES	

CHM 1500	2 H	1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
CHM 3600	2 H	1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT
GLG 1952	3 A	1 js	GEOLOGIE GENERALE
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
+ MAT 1956	2 H	1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MAT 1971	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
MCB 1974	3 H	1 j	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
PHY 1952	3 H	1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H	1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE

DMO 1010	3 A	1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
DRT 3351	3 AHE	1 js	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN
ECN 1951	3 AH	1 j	ECONOMIQUE 1
FRA 3815	3 H	1 j	L'EDITION : HISTORIQUE
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 2513	3 H	1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
+ HEC 3008	3 AH	1 s	GESTIONNAIRES ET ORGANISATIONS
HEC 3009	3 AHE	1 s	PROCESSUS ADMINISTRATIFS
HEC 3015	3 AHE	1 js	MANAGEMENT
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1990	3 AH	1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
LNG 1090	3 A	1 js	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2000	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX GRAMMARMES FORMELLES
PHI 2150	3 H	1 js	PISTEMATOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
POL 1953	3 AHE	1 js	INSTITUTIONS POL CAN., QUEBECOISES
POL 1954	3 AHE	1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 3100	3 AH	1 j	COMMUNICATION POLITIQUE
PSY 1953	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1958	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 2950	3 AH	1 js	PSYCHO. DE LA COMMUNICATION VERBALE
SOL 2309	3 H	1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 2511	3 H	1 j	ANALYSE PSYCHOSOCIALE

Département de communication

Programme 1-225-2-0

Version 02

Majeur en sciences de la communication J

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

BLOC 75 A OBLIGATOIRE

21 CR.

COM 1100	3 A	1 j	RECHERCHES EN COMMUNICATION
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1400	3 AH	1 js	ANALYSE DES DONNEES EN COMMUNICATION
COM 1500	3 AH	1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 AH	1 js	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM 1700	3 H	1 j	NOUVELLES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES

BLOC 75 B OPTION

MINIMUM 12 CR. MAXIMUM 18 CR.

COM 2011	3 A	1 j	COMMUNICATION DOCUMENTAIRE
+ COM 2012	3 A	1 j	ANALYSE DU CONTENU DES MESSAGES
+ COM 2014	3 H	1 j	TECHNIQUES DE SONDAGE
+ COM 2340	3 A	1 j	METHODES DE RECHERCHE SUR TERRAIN
+ COM 2350	3 A	1 j	RECHERCHE SOCIALE EN COMMUNICATION
+ COM 3010	3 A	1 j	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE
+ COM 3011	3 H	1 s	PROGRAMMES DE COMMUNICATION INTERNE
+ COM 3017	3 A	1 j	ELEMENTS DE PUBLICITE
+ COM 3018	3 H	1 j	ELEMENTS DE RELATIONS PUBLIQUES

BLOC 75 C OPTION

MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 12 CR.

+ COM 2017	3 H	1 j	ANALYSE DU DISCOURS
COM 2700	3 A	1 s	COMMUNI. DANS LES GROUPES RESTREINTS
COM 2750	3 H	1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2920	3 H	1 s	MEDIAS DE MASSE : CONTEXTE HISTORIQUE
COM 2925	3 H	1 j	SOCIOGRAPHIE DES MASS MEDIA
COM 3360	3 H	1 j	LES POLITIQUES DE COMMUNICATION
COM 3800	3 H	1 j	TELECOMMUNICATION : IMPACT SOCIAL

BLOC 75 D OPTION

MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 12 CR.

+ COM 2511	3 AH	1 js	PRATIQUE DES MEDIAS 1
COM 2540	3 AH	1 j	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 2550	3 A	1 j	LA COMMUNICATION IMPRIMEE
COM 2560	3 AH	1 j	LA COMMUNICATION INFORMATISEE 1
+ COM 3500	3 H	1 j	LES PRATIQUES DE LA TELEVISION
+ COM 3520	3 H	1 j	PRATIQUE DES MEDIAS 2
+ COM 3561	3 H	1 j	LA COMMUNICATION INFORMATISEE 2
+ COM 3610	3 H	1 j	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE
HEC 3016	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AU MARKETING
JOU 1200	3 AHE	1 js	METHODES JOURNALISTIQUES
PBT 3210D	3 AHE	1 js	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS
REP 1103	3 AHE	1 js	PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTEGREE

BLOC 75 Y OPTION

MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.

ANT 1610	3 H	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 2030	3 H	1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
ANT 2611	3 A	1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
BIO 1803	3 H	1 js	PRINCIPES D'ECOLOGIE
CIN 1040	3 A	1 j	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
CIN 2010	3 A	1 j	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS

Programme 1-225-4-0

Version 03

Mineur en sciences de la communication J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 76 A OBLIGATOIRE

9 CR.

COM 1100	3 A	1 j	RECHERCHES EN COMMUNICATION
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION

BLOC 76 B OPTION

MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.

+ COM 2012	3 A	1 j	ANALYSE DU CONTENU DES MESSAGES
+ COM 2340	3 A	1 j	METHODES DE RECHERCHE SUR TERRAIN
+ COM 2350	3 A	1 j	RECHERCHE SOCIALE EN COMMUNICATION
+ COM 2511	3 AH	1 j	PRATIQUE DES MEDIAS 1
COM 2540	3 AH	1 j	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 2560	3 AH	1 j	LA COMMUNICATION INFORMATISEE 1
+ COM 3500	3 H	1 j	LES PRATIQUES DE LA TELEVISION
+ COM 3520	3 H	1 j	PRATIQUE DES MEDIAS 2
+ COM 3610	3 H	1 j	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE

BLOC 76 C OPTION

MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.

COM 1500	3 AH	1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 AH	1 js	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM 2700	3 A	1 s	COMMUNI. DANS LES GROUPES RESTREINTS
COM 2750	3 H	1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2920	3 H	1 s	MEDIAS DE MASSE : CONTEXTE HISTORIQUE
COM 3800	3 H	1 j	TELECOMMUNICATION : IMPACT SOCIAL

BLOC 76 D OPTION

MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.

ANT 1810	3 H	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 2611	3 A	1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
BIO 1803	3 H	1 js	PRINCIPES D'ECOLOGIE
CIN 1040	3 A	1 j	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
CIN 2010	3 A	1 j	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
DRT 3351	3 AHE	1 js	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN
ECN 1300	4 A	1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1951	3 AH	1 js	ECONOMIQUE 1
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 2513	3 H	1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GIN 9286	2 AHE	1 js	SOCIOLOGIE INDUSTRIELLE (SH410)
GIN 9288	2 H	1 j	TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (SH510)
GLG 1972	3 A	1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIER
+ HEC 3008	3 AH	1 s	GESTIONNAIRES ET ORGANISATIONS
HEC 3009	3 AHE	1 s	PROCESSUS ADMINISTRATIFS
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE	1 j	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1985	3 AHE	1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
IFT 1990	3 AH	1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

LNG 1045	3 A	1	js	SYNTAXE ET SEMANTIQUE	CRI 3545	3 A	1	j	NORMES LEGALES ET POUVOIR
LNG 1090	3 A	1	js	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE	CRI 3730	3 AH	1	j	VICTIMOLOGIE
MAT 1997	3 H	1	j	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE	CRI 3820	3 H	1	j	MEURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
PHY 1971	3 AH	1	js	ASTRONOMIE GENERALE	CRI 3900	3 A	1	j	JUSTICE DES MINEURS
POL 1953	3 AHE	1	js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES	CRI 3950	3 AHE	1	j	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 2
POL 1954	3 AHE	1	js	RELATIONS INTERNATIONALES	BLOC 01 E				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
POL 3100	3 AH	1	j	COMMUNICATION POLITIQUE	ANG 1969	3 AH	1	js	LECTURE DE L'ANGLAIS
PSY 1953	3 AH	1	js	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	+ ANG 1975	3 AH	1	js	LECTURE DE L'ANGLAIS 2
PSY 1958	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE SOCIALE	FRA 2951G	3 AHE	1	j	NORMES ET USAGES DU FRANCAIS ECRIT
PSY 2950	3 AH	1	js	PSYCHO. DE LA COMMUNICATION VERBALE	IFT 1810	3 AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
SOL 1400	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTRL.	IFT 1990	3 AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
SOL 2309	3 H	1	j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE	BLOC 01 Y				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
SOL 2410	3 A	1	j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX	AEG 1200	3 AHE	1	js	OPTION
SOL 2511	3 H	1	j	ANALYSE PSYCHOSOCIALE	AEG 2110	3 AHE	1	js	LES SYSTEMES ORGANISES
SOL 3014	3 A	1	j	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO	ANT 1950	3 A	1	js	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
SOL 3305	3 AE	1	j	COMMUNICATION DE MASSE	ANT 3050	3 A	1	js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
BLOC 76 E				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	ANT 3052	3 H	1	js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
COM 1400	3 AH	1	js	ANALYSE DES DONNEES EN COMMUNICATION	DMO 1000	3 AH	1	js	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
PHI 1005	3 AE	1	js	LOGIQUE I	ECN 1400	3 A	1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE

École de criminologie

Programme 1-065-1-0

Version 08

B.Sc. spécialisé en criminologie

L'orientation **Clinique** comprend les segments 01 et 70, avec 51 crédits obligatoires, 30 à option et 9 au choix.
 L'orientation **Analyse criminologique** comprend les segments 01 et 71, avec 51 crédits obligatoires, 30 à option et 9 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A		OBLIGATOIRE	33 CR.
CRI 1001	3 AH	1	j
CRI 1050	3 AH	1	js
+ CRI 1100	3 AH	1	j
CRI 1151	3 A	1	j
CRI 1200	3 A	1	j
CRI 1401	3 A	2	j
CRI 1410	3 A	1	j
CRI 1511	3 H	1	j
CRI 1600	3 AH	1	j
+ CRI 2455	3 A	1	j
PSY 1971	3 AH	1	js
BLOC 01 B		OBLIGATOIRE	3 CR.
+ CRI 2250	3 AH	1	j
BLOC 01 C		OBLIGATOIRE	15 CR.
+ CRI 3260	9 AHE	1	j
+ CRI 3320	3 AH	1	j
+ CRI 3360	3 AHE	1	j
BLOC 01 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
CRI 2950	3 AH	1	j
+ CRI 3051	3 H	1	j
CRI 3060	3 H	1	j
+ CRI 3161	3 H	1	j
CRI 3201	3 A	1	j
CRI 3301	3 H	1	j
+ CRI 3312	3 H	1	j
CRI 3341	3 AH	1	j
+ CRI 3361	3 H	1	j
CRI 3411	3 H	1	j
CRI 3420	3 AH	1	j
CRI 3425	3 A	1	j
+ CRI 3465	3 H	1	j
CRI 3540	3 H	1	j

BLOC 01 B		OBLIGATOIRE	3 CR.
+ CRI 2250	3 AH	1	j
BLOC 01 C		OBLIGATOIRE	15 CR.
+ CRI 3260	9 AHE	1	j
+ CRI 3320	3 AH	1	j
+ CRI 3360	3 AHE	1	j
BLOC 01 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
CRI 2950	3 AH	1	j
+ CRI 3051	3 H	1	j
CRI 3060	3 H	1	j
+ CRI 3161	3 H	1	j
CRI 3201	3 A	1	j
CRI 3301	3 H	1	j
+ CRI 3312	3 H	1	j
CRI 3341	3 AH	1	j
+ CRI 3361	3 H	1	j
CRI 3411	3 H	1	j
CRI 3420	3 AH	1	j
CRI 3425	3 A	1	j
+ CRI 3465	3 H	1	j
CRI 3540	3 H	1	j

BLOC 01 Z		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
BCM 1984	3 A	1	js
CHM 1955	3 H	1	js
COM 1200	3 AH	1	j
COM 1500	3 AH	1	j
FRA 1003	3 A	2	js
FRA 1740	3 H	1	js
GEO 1020	3 A	1	j
GEO 1563	3 H	1	j
GEO 2833	3 A	1	js
HST 1043	3 A	1	j
HST 1044	3 A	1	s
HST 1045	3 H	1	j
HST 1051	3 A	1	j
HST 1052	3 HE	1	j
HST 2441	3 H	1	j
IFT 1800	3 AH	1	js
PBT 3210D	3 AH	1	js
PHI 1400	3 H	1	j
PHI 1460	3 H	1	js
PHI 2150	3 H	1	js
PHI 2400	3 A	1	j
PHY 1971	3 AH	1	js
PHY 1980	3 H	1	s
QCF 1050	3 A	1	js

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION CLINIQUE

BLOC 70 A		OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
CRI 1015	3 H	1	j
+ CRI 2811	3 AH	1	j
+ CRI 3010	3 A	1	j
CRI 3030	3 A	1	j
+ CRI 3203	3 H	1	j
BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
CRI 1015	3 H	1	j
+ CRI 2811	3 AH	1	j
+ CRI 3010	3 A	1	j
CRI 3030	3 A	1	j
+ CRI 3203	3 H	1	j

CRI 3495	3 A	1	j	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX	CRI 3540	3 H	1	j	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
+ CRI 3520	3 H	1	j	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION	CRI 3545	3 A	1	j	NORMES LEGALES ET POUVOIR
+ CRI 3721	3 H	1	j	PRINCIPES ET MODELES D'INTERVENTION	CRI 3730	3 AH	1	j	VICTIMOLOGIE
+ CRI 3800	3 H	1	j	TECHNIQUES DE CAS EN CRIMINOLOGIE	CRI 3820	3 H	1	j	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
+ CRI 3815	3 H	1	j	TECHNIQUES D'ENTREVUE EN CRIMINO. 2	CRI 3900	3 A	1	j	JUSTICE DES MINEURS

BLOC 70 B				OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
CRI 1002	3 H	1	j	SOCIETE ET CRIMINALITE	ANT 1950	3 A	1	js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
CRI 2531	3 H	1	j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE	ANT 3050	3 A	1	js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
+ CRI 3007	3 H	1	j	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS	ANT 3052	3 H	1	j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
+ CRI 3013	3 A	1	j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE	DMO 1000	3 AH	1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ CRI 3040	3 H	1	j	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES	ECN 1400	3 A	1	j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
+ CRI 3206	3 A	1	j	GESTION DES RESSOURCES	POL 1951	3 AHE	1	js	ELEMENTS DE POLITIQUE
CRI 3213	3 A	1	j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES	POL 1953	3 AHE	1	js	INSTITUTIONS POL CAN., QUEBECOISES
+ CRI 3318	3 AH	1	j	METHODES QUANTITATIVES	PSE 1005	3 H	1	j	ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ANALYSE CRIMINOLOGIQUE

BLOC 71 A				OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.				
CRI 1002	3 H	1	j	SOCIETE ET CRIMINALITE	CRI 1002	3 H	1	j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CRI 2531	3 H	1	j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE	CRI 3007	3 H	1	j	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS
+ CRI 3007	3 H	1	j	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS	+ CRI 3013	3 A	1	j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
+ CRI 3013	3 A	1	j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE	+ CRI 3040	3 H	1	j	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
+ CRI 3040	3 H	1	j	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES	+ CRI 3206	3 A	1	j	GESTION DES RESSOURCES
+ CRI 3206	3 A	1	j	GESTION DES RESSOURCES	CRI 3213	3 A	1	j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
CRI 3213	3 A	1	j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES	+ CRI 3318	3 AH	1	j	METHODES QUANTITATIVES

BLOC 71 B				OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
CRI 1015	3 H	1	j	RELATION D'AIDE EN CRIMINOLOGIE	+ CRI 2811	3 AH	1	j	TECHNIQUES D'ENTREVUE EN CRIMINO. 1
+ CRI 2811	3 AH	1	j	TECHNIQUES D'ENTREVUE EN CRIMINO. 1	CRI 3030	3 A	1	j	INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTE
CRI 3030	3 A	1	j	INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTE	+ CRI 3203	3 H	1	j	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
+ CRI 3203	3 H	1	j	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION	+ CRI 3520	3 AH	1	j	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION
+ CRI 3520	3 AH	1	j	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION	+ CRI 3721	3 H	1	j	PRINCIPES ET MODELES D'INTERVENTION

Programme 1-065-2-0 Version O2

Majeur en criminologie

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.

BLOC 89 A				OBLIGATOIRE	24 CR.				
CRI 1001	3 AH	1	j	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.	CRI 1050	3 AH	1	js	SOCIO-CRIMINOLOGIE 1
CRI 1050	3 AH	1	js	SOCIO-CRIMINOLOGIE 1	+ CRI 1100	3 AH	1	j	PSYCHO-CRIMINOLOGIE
+ CRI 1100	3 AH	1	j	PSYCHO-CRIMINOLOGIE	CRI 1151	3 A	1	j	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 1151	3 A	1	j	JUSTICE CRIMINELLE 1	CRI 1200	3 A	1	j	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CRI 1200	3 A	1	j	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE	CRI 1401	3 A	2	j	CRIMINO, APPLIQUEE ET INSTITUTIONS
CRI 1401	3 A	2	j	CRIMINO, APPLIQUEE ET INSTITUTIONS	CRI 1600	3 AH	1	j	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.
CRI 1600	3 AH	1	j	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.	PSY 1971	3 AH	1	js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

BLOC 89 B				OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.				
CRI 1002	3 H	1	j	SOCIETE ET CRIMINALITE	CRI 1410	3 A	1	j	PENLOGIE
CRI 1410	3 A	1	j	PENLOGIE	CRI 1511	3 H	1	j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 1511	3 H	1	j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES	+ CRI 2455	3 A	1	j	PERSONNALITE CRIMINELLE 1
+ CRI 2455	3 A	1	j	PERSONNALITE CRIMINELLE 1	CRI 2531	3 H	1	j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CRI 2531	3 H	1	j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE	CRI 2950	3 AH	1	j	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 1
CRI 2950	3 AH	1	j	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 1	+ CRI 3013	3 A	1	j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
+ CRI 3013	3 A	1	j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE	+ CRI 3051	3 H	1	j	SOCIO-CRIMINOLOGIE 2
+ CRI 3051	3 H	1	j	SOCIO-CRIMINOLOGIE 2	CRI 3060	3 H	1	j	POLITIQUES SOCIALES ET PENALES
CRI 3060	3 H	1	j	POLITIQUES SOCIALES ET PENALES	+ CRI 3161	3 H	1	j	JUSTICE CRIMINELLE 2
+ CRI 3161	3 H	1	j	JUSTICE CRIMINELLE 2	CRI 3201	3 A	1	j	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.
CRI 3201	3 A	1	j	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.	CRI 3213	3 A	1	j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
CRI 3213	3 A	1	j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES	CRI 3301	3 H	1	j	SOCIO-POLITIQUE DE LA POLICE
CRI 3301	3 H	1	j	SOCIO-POLITIQUE DE LA POLICE	CRI 3341	3 AH	1	j	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3341	3 AH	1	j	DROGUES ET CRIMINALITE	+ CRI 3361	3 H	1	j	PREVENTION DU CRIME
+ CRI 3361	3 H	1	j	PREVENTION DU CRIME	CRI 3411	3 H	1	j	MEURES PENALES POUR ADULTES
CRI 3411	3 H	1	j	MEURES PENALES POUR ADULTES	CRI 3420	3 AH	1	j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3420	3 AH	1	j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE	CRI 3425	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
CRI 3425	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.	+ CRI 3465	3 H	1	j	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
+ CRI 3465	3 H	1	j	PERSONNALITE CRIMINELLE 2	CRI 3495	3 A	1	j	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX

BLOC 89 Y				OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.				
ANT 1950	3 A	1	js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	ANT 3050	3 A	1	js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3050	3 A	1	js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE	ANT 3052	3 H	1	j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 3052	3 H	1	j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE	DMO 1000	3 AH	1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1000	3 AH	1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	ECN 1400	3 A	1	j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1400	3 A	1	j	L'ECONOMIE QUEBECOISE	POL 1951	3 AHE	1	js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1951	3 AHE	1	js	ELEMENTS DE POLITIQUE	POL 1953	3 AHE	1	js	INSTITUTIONS POL CAN., QUEBECOISES
POL 1953	3 AHE	1	js	INSTITUTIONS POL CAN., QUEBECOISES	PSE 1005	3 H	1	j	ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION
PSE 1005	3 H	1	j	ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION	PSE 1070	3 A	1	s	DEVELOPPEM. HUMAIN ET SOCIALISATION
PSE 1070	3 A	1	s	DEVELOPPEM. HUMAIN ET SOCIALISATION	PSE 2002	3 H	1	j	LA MESADAPTATION SOCIALE : ONTOGENESE
PSE 2002	3 H	1	j	LA MESADAPTATION SOCIALE : ONTOGENESE	PSY 1958	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1958	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE SOCIALE	PSY 1959	3 AH	1	js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 1959	3 AH	1	js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE	PSY 1980	3 A	1	j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD
PSY 1980	3 A	1	j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD	PSY 1981	3 H	1	j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
PSY 1981	3 H	1	j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET	REI 1951	3 AHE	1	js	ADMINISTRATION, ORGANISA. : PRINCIPES
REI 1951	3 AHE	1	js	ADMINISTRATION, ORGANISA. : PRINCIPES	SOL 1970	3 AH	1	j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 1970	3 AH	1	j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC	SVS 1363	3 AH	1	j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1363	3 AH	1	j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX	SVS 1962	3 AH	1	j	DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS 1962	3 AH	1	j	DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL	SVS 1985	3 AH	1	s	LEGISLATION SOCIALE
SVS 1985	3 AH	1	s	LEGISLATION SOCIALE	TXM 1221	3 AHE	1	js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1221	3 AHE	1	js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES	TXM 1220	3 AHE	1	js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

BLOC 81 A				OBLIGATOIRE	12 CR.				
CRI 1001	3 AH	1	j	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.	CRI 1151	3 A	1	j	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 1151	3 A	1	j	JUSTICE CRIMINELLE 1	CRI 1200	3 A	1	j	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CRI 1200	3 A	1	j	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE	CRI 1600	3 AH	1	j	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.
BLOC 81 B				OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.				
CRI 1002	3 H	1	j	SOCIETE ET CRIMINALITE	CRI 2531	3 H	1	j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CRI 2531	3 H	1	j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE	+ CRI 3007	3 H	1	j	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS
+ CRI 3007	3 H	1	j	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS	+ CRI 3013	3 A	1	j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
+ CRI 3013	3 A	1	j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE	+ CRI 3040	3 H	1	j	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES

Programme 1-065-4-0 Version OO

Mineur en criminologie

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

+ CRI 3206	3 A	1	J	GESTION DES RESSOURCES
CRI 3213	3 A	1	J	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
+ CRI 3318	3 AH	1	J	METHODES QUANTITATIVES

La presque totalité des cours du mineur peuvent être suivis au cours de la même année universitaire. Cependant le cours DMO 1000 devrait être suivi au cours d'une année antérieure.

BLOC 81 C				OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 15 CR.
CRI 1050	3 AH	1	js	SOCIO-CRIMINOLOGIE 1	
+ CRI 1100	3 AH	1	J	PSYCHO-CRIMINOLOGIE	
CRI 1401	3 A	2	J	CRIMINO, APPLIQUEE ET INSTITUTIONS	
CRI 1410	3 A	1	J	PENOGIE	
CRI 1511	3 H	1	J	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES	
+ CRI 2455	3 A	1	J	PERSONNALITE CRIMINELLE 1	
+ CRI 3051	3 H	1	J	SOCIO-CRIMINOLOGIE 2	
CRI 3060	3 H	1	J	POLITIQUES SOCIALES ET PENALES	
+ CRI 3161	3 H	1	J	JUSTICE CRIMINELLE 2	
CRI 3201	3 A	1	J	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOGIE	
+ CRI 3203	3 H	1	J	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION	
CRI 3301	3 H	1	J	SOCIO-POLITIQUE DE LA POLICE	
CRI 3341	3 AH	1	J	DRUGUES ET CRIMINALITE	
+ CRI 3361	3 H	1	J	PREDITON DU CRIME	
CRI 3411	3 H	1	J	MEURES PENALES POUR ADULTES	
CRI 3420	3 AH	1	J	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE	
CRI 3425	3 A	1	J	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.	
+ CRI 3465	3 H	1	J	PERSONNALITE CRIMINELLE 2	
CRI 3495	3 A	1	J	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX	
CRI 3540	3 H	1	J	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE	
CRI 3545	3 A	1	J	NORMES LEGALES ET POUVOIR	
CRI 3730	3 AH	1	J	VICTIMOLOGIE	
CRI 3820	3 H	1	J	MEURES POUR JEUNES CONTREVENANTS	
CRI 3900	3 A	1	J	JUSTICE DES MINORES	
PSY 1971	3 AH	1	js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	

Le bloc 81 B s'adresse aux étudiants qui s'intéressent à l'analyse criminologique, le bloc 81 C à ceux qui veulent une initiation générale à la criminologie.

Département d'études anglaises

Programme 1-135-1-0 Version 05

B.A. spécialisé en études anglaises J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.

BLOC 71 A				OBLIGATOIRE	24 CR.
ANG 1001	3 A	1	J	INTRODUCTION TO POETRY 1	
ANG 1033	3 H	1	J	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH	
+ ANG 2002	3 H	1	J	INTRODUCTION TO POETRY 2	
ANG 2004	3 A	1	J	INTRODUCTION TO LITERARY THEORY	
ANG 2020	3 H	1	J	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800	
ANG 2031	3 A	1	J	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 1	
ANG 2032	3 H	1	J	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 2	
• ANG 3000	3 A	1	J	SENIOR SEMINAR	

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

LA LANGUE	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1130	6 A	2
LNG 2231	3 A	1
LNG 2390	3 A	1

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

L'ÉCRITURE	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANG 1011	3 AHE	1 js
+ ANG 1012	3 AHE	1 js
+ ANG 1013	3 AHE	1 js
+ ANG 1014	3 H	1 J

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.

INITIATION A LA LITTÉRATURE	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.
• ANG 1092	3 A	1 J
ANG 1182	3 AH	1 J
ANG 1280	3 A	1 J
ANG 1300	3 A	1 J
• ANG 1310	3 A	1 J
ANG 1330	3 A	1 J
ANG 1350	3 H	1 J
ANG 1361	3 A	1 J
• ANG 1380	3 H	1 S
ANG 1390	3 H	1 J

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 30 CR.

LITTÉRATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE	OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 30 CR.
ANG 2092	3 H	1 J
ANG 2102	3 A	1 J
ANG 2113	3 A	1 J
+ ANG 2114	3 H	1 J
ANG 2121	3 A	1 J
ANG 2122	3 H	1 J
ANG 2142	3 A	1 J
ANG 2143	3 H	1 J
ANG 2151	3 A	1 J
ANG 2152	3 A	1 J
ANG 2161	3 A	1 J
ANG 2162	3 H	1 J
ANG 2171	3 A	1 J
ANG 2172	3 H	1 J
ANG 2181	3 A	1 J
ANG 2182	3 H	1 J
ANG 2201	3 H	1 J
ANG 2202	3 H	1 J

Programme 1-070-4-0 Version 02

Mineur en démographie J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 12 à option et 0 au choix.

BLOC 72 A				OBLIGATOIRE	18 CR.
DMO 1000	3 AH	1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
DMO 2200	3 H	1	J	COLLECTE 1 : SOURCES DES INFORMATIONS	
+ DMO 2301	6 A	1	J	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE 1	
+ DMO 2302	6 H	1	J	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE 2	

BLOC 72 B				OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ DMO 2100	3 H	1	J	POPULATION CANADIENNE	
+ DMO 3100	3 A	1	J	DEMOGRAPHIE DU TIERS MONDE	

BLOC 72 C				OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
DMO 1010	3 A	1	js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS	
+ DMO 2210	3 H	1	J	COLLECTE 2 : ENQUETES DEMOGRAPHIQUES	
DMO 2320	3 A	1	J	TECHNIQUES AUXILIAIRES 1	
DMO 2330	3 A	1	J	TECHNIQUES AUXILIAIRES 2	
+ DMO 2700	3 A	1	J	HIST. DE LA POPULAT.: IDEES ET FAITS	
DMO 2710	3 H	1	J	HISTOIRE DE LA DEMOGRAPHIE	
+ DMO 3380	3 H	1	J	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE MATHEMATIQUE	
+ DMO 3400	3 A	1	J	SOCIOLOGIE ET POPULATION	
+ DMO 3450	3 H	1	J	ECONOMIE ET POPULATION	
+ DMO 3810	3 H	1	J	LA PLANIFICATION DES NAISSANCES	
IFT 1990	3 AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	

ANG 2310	3 H	1 j	FORMS OF FICTION 2
ANG 2401	3 A	1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 A	1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2
ANG 2450	3 A	1 j	REPRESENTATION AND SEXUAL IDENTITY
BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
SUJETS SPECIAUX			
• ANG 1950	3 A	1 j	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
• ANG 1960	3 A	1 j	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTERAT.
ANG 1970	3 H	1 j	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE
ANG 2210	6 A	2 j	DRAMA WORKSHOP
ANG 2250	3 A	1 j	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE
ANG 2290	3 A	1 j	THE ENGLISH SONG
• ANG 2370	3 H	1 j	FREUD AND LITERATURE
+ LNG 2030	3 A	1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
+ LNG 2040	3 H	1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
+ LNG 2131	3 A	1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
+ LNG 2430	3 H	1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2
BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
DISCIPLINES CONNEXES			
CIN 2010	3 A	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
FRA 1006	3 A	1 j	LA CRITIQUE LITTERAIRE
FRA 1011	3 A	1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
• HAR 1180	3 H	1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HEB 2118	3 A	1 j	LITTERATURE, TRADITION ET RELIGION
HGL 1330	3 H	1 j	CIVILISATION GRECQUE
HGL 1340	3 H	1 j	CIVILISATION ROMAINE
HGL 1350	3 A	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES
HGL 2301	3 AH	1 j	THEATRE GREC
HST 1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1903	3 A	1 j	LE CANADA DANS LE MONDE ATLANTIQUE
HST 1905	3 H	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2253	3 A	1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 H	1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865
LNG 1090	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 A	1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle ANG.

Programme 1-135-2-0 Version 05

Majeur en études anglaises

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 18 CR.			
ANG 1001	3 A	1 j	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1033	3 H	1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
+ ANG 2002	3 H	1 j	INTRODUCTION TO POETRY 2
ANG 2020	3 H	1 j	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
ANG 2031	3 A	1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 1
ANG 2032	3 H	1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 2
BLOC 71 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			
LA LANGUE			
LNG 1130	6 A	2 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
LNG 2231	3 A	1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2390	3 A	1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			
L'ECRITURE			
ANG 1011	3 AHE	1 j	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AHE	1 j	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AHE	1 j	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H	1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			
INITIATION A LA LITTERATURE			
• ANG 1092	3 A	1 j	Critical Issues in Canadian Liter. 1
ANG 1182	3 AH	1 j	Advanced Conversational English
ANG 1280	3 A	1 j	Contemp. British and American Drama
ANG 1300	3 A	1 j	Canadian Poetry
ANG 1310	3 A	1 j	Forms of Fiction 1
ANG 1330	3 A	1 j	The New Canadian Novel
ANG 1350	3 H	1 j	New Canadian Short Stories
ANG 1361	3 A	1 j	Colonial Visions of the Other
ANG 1380	3 H	1 s	From Drama to Theatre
ANG 1390	3 H	1 j	Twentieth Century Short Story
BLOC 71 E OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.			
LITTERATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE			
ANG 2092	3 H	1 j	Critical Issues in Canadian Liter. 2
ANG 2102	3 A	1 j	Chaucer
ANG 2113	3 A	1 j	Introduction to Shakespeare
+ ANG 2114	3 H	1 j	Shakespeare
ANG 2121	3 A	1 j	English Renaissance Prose and Poetry
ANG 2122	3 H	1 j	English Renaissance Drama
ANG 2142	3 A	1 j	English Poetry 1660-1800
ANG 2143	3 H	1 j	English Prose 1660-1800
ANG 2151	3 A	1 j	Engl. Writers of the Romantic Period
ANG 2152	3 A	1 j	Victorian Literature
ANG 2161	3 A	1 j	Modern British Literature 1900-1940
ANG 2162	3 H	1 j	Contemporary British Literature
ANG 2171	3 A	1 j	19th Century American Literature 1
ANG 2172	3 H	1 j	19th Century American Literature 2
ANG 2181	3 A	1 j	20th Century American Literature 1
ANG 2182	3 H	1 j	20th Century American Literature 2
ANG 2201	3 H	1 j	Literary Contexts 1
ANG 2202	3 H	1 j	Literary Contexts 2
ANG 2310	3 H	1 j	Forms of Fiction 2
ANG 2401	3 A	1 j	Women's Writing & Lit. Traditions 1
ANG 2402	3 A	1 j	Women's Writing & Lit. Traditions 2
ANG 2450	3 A	1 j	Representation and Sexual Identity
BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
SUJETS SPECIAUX			
• ANG 1950	3 A	1 j	Ecrivains Anglophones du Quebec
ANG 1960	3 A	1 j	Ville Americaine en Art et Litterat.
ANG 1970	3 H	1 j	Ecrivains Americains du 20e Siecle
ANG 2004	3 A	1 j	Introduction to Literary Theory
ANG 2210	6 A	2 j	Drama Workshop
ANG 2250	3 A	1 j	The Bible and English Literature
ANG 2290	3 A	1 j	The English Song
• ANG 2370	3 H	1 j	Freud and Literature
ANG 3000	3 A	1 j	Senior Seminar
+ LNG 2030	3 A	1 j	Advanced English Phonology
+ LNG 2040	3 H	1 j	Applied English Linguistics
+ LNG 2131	3 A	1 j	English Morphology and Syntax 1
+ LNG 2430	3 H	1 j	English Morphology and Syntax 2
BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
DISCIPLINES CONNEXES			
CIN 2010	3 A	1 j	Histoire du Cinema 1
FRA 1006	3 A	1 j	La Critique litteraire
FRA 1011	3 A	1 j	Le Francais aujourd'hui
HAR 1180	3 H	1 j	L'expressionnisme abstrait Americain
HAR 1190	3 A	1 j	Introduction aux Arts de l'Occident
HEB 2118	3 A	1 j	Litterature, Tradition et Religion
HGL 1330	3 H	1 j	Civilisation Greque
HGL 1340	3 H	1 j	Civilisation Romaine
HGL 1350	3 A	1 j	Mythologie et Religion Greques
HGL 2301	3 AH	1 j	Theatre Grek
HST 1041	3 A	1 j	L'Europe Moderne
HST 1042	3 H	1 j	L'Europe Contemporaine
HST 1903	3 A	1 j	Le Canada dans le Monde Atlantique
HST 1905	3 H	1 j	Histoire du Canada depuis 1867
HST 2253	3 A	1 j	Histoire d'Angleterre, 1485-1776
HST 2262	3 H	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1776
HST 2360	3 A	1 j	Histoire des Etats-Unis depuis 1865
HST 2361	3 H	1 j	Histoire des Etats-Unis depuis 1865
LNG 1090	3 A	1 j	Introduction a la Semiolegie
LNG 2011	3 A	1 j	Courants Theoriques, Methodologiques

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 30 à option.

Programme 1-135-4-0

Version 03

Mineur en études anglaises

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires et 24 à option.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE

6 CR.

INTRODUCTION A LA DISCIPLINE

ANG 1001	3 A	1 j	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1033	3 H	1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH

BLOC 72 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

LA LANGUE

LNG 1130	6 A	2 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
LNG 2231	3 A	1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2390	3 A	1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR IN ENGLISH

BLOC 72 C OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

L'ECRITURE

ANG 1011	3 AHE	1 js	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AHE	1 js	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AHE	1 js	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H	1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 72 D OPTION

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.

INITIATION A LA LITTERATURE

• ANG 1092	3 A	1 j	Critical Issues in Canadian Liter. 1
ANG 1182	3 H	1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 1280	3 A	1 j	Contemp. British and American Drama
ANG 1300	3 A	1 j	Canadian Poetry
• ANG 1310	3 A	1 j	Forms of Fiction 1
ANG 1330	3 A	1 j	The New Canadian Novel
ANG 1350	3 H	1 j	New Canadian Short Stories
ANG 1361	3 A	1 j	Colonial Visions of the Other
• ANG 1380	3 H	1 s	From Drama to Theatre
ANG 1390	3 H	1 j	Twentieth Century Short Story

BLOC 72 E OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTERATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE

ANG 2092	3 H	1 j	Critical Issues in Canadian Liter. 2
• ANG 2102	3 A	1 j	Chaucer
ANG 2113	3 A	1 j	Introduction to Shakespeare
+ ANG 2114	3 H	1 j	Shakespeare
ANG 2121	3 A	1 j	English Renaissance Prose and Poetry
ANG 2122	3 H	1 j	English Renaissance Drama
ANG 2142	3 A	1 j	English Poetry 1660-1800
ANG 2143	3 H	1 j	English Prose 1660-1800
ANG 2151	3 A	1 j	English Writers of the Romantic Period
• ANG 2152	3 A	1 j	Victorian Literature
ANG 2161	3 A	1 j	Modern British Literature 1900-1940
ANG 2162	3 H	1 j	Contemporary British Literature
ANG 2171	3 A	1 j	19th Century American Literature 1
ANG 2172	3 H	1 j	19th Century American Literature 2
ANG 2181	3 A	1 j	20th Century American Literature 1
ANG 2182	3 H	1 j	20th Century American Literature 2
ANG 2250	3 A	1 j	The Bible and English Literature
• ANG 2290	3 A	1 j	The English Song
ANG 2310	3 H	1 j	Forms of Fiction 2
• ANG 2370	3 H	1 j	Freud and Literature
ANG 2401	3 A	1 j	Women's Writing & Lit. Traditions 1
• ANG 2402	3 A	1 j	Women's Writing & Lit. Traditions 2
• ANG 2450	3 A	1 j	Representation and Sexual Identity

BLOC 73 A OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

LANGUE PARLEE

• ANG 1850	6 AH	1 j	ANGLAIS INTERMEDIAIRE
ANG 1967	3 AHE	1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG 1968	3 AHE	1 j	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 2051	3 AHE	1 j	ANGLAIS AVANCE 1
ANG 2052	3 H	1 j	ANGLAIS AVANCE 2

BLOC 73 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LANGUE ECRITE

ANG 1011	3 AHE	1 js	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AHE	1 js	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AHE	1 js	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H	1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 73 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

CIVILISATIONS ANGLOPHONES

ANG 1021	3 A	1 j	CONTEMPORARY BRITISH CIVILIZATION
ANG 1022	3 H	1 j	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
• ANG 1023	3 A	1 j	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION

BLOC 73 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

HISTOIRE DE PAYS ANGLOPHONES

HST 1043	3 A	1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1903	3 A	1 j	LE CANADA DANS LE MONDE ATLANTIQUE
HST 1905	3 H	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2253	3 A	1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 H	1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 73 E OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

INITIATION A LA LITTERATURE

ANG 1280	3 A	1 j	CONTEMP. BRITISH AND AMERICAN DRAMA
ANG 1330	3 A	1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 H	1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1361	3 A	1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
• ANG 1380	3 H	1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 H	1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY

BLOC 73 F OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

GEO 2653	3 H	1 j	GEOGRAPHIE DU CANADA
• GEO 3250	3 A	1 j	GEOGRAPHIE DES ETATS-UNIS
• HAR 1180	3 H	1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 2082	3 H	1 j	LA PEINTURE AMERIQUE APRES 1950
• HAR 3600	3 H	1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA
POL 1953	3 AHE	1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
POL 2310	3 AHE	1 j	LES ETATS-UNIS

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise doit remplacer les 6 crédits du Bloc A, en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs B, E ou F.

**Département d'études classiques
et médiévaux**

Programme 1-095-2-O

Version OO

Majeur en études classiques

J

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE

21 CR.

HGL 1210	3 A	1	j	INTRODUCTION A L'ARCHEOLOGIE
HGL 1310	3 A	1	j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE
HGL 1320	3 A	1	j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE
HGL 1330	3 H	1	j	CIVILISATION GRECQUE
HGL 1340	3 H	1	j	CIVILISATION ROMAINE
HGL 1350	3 A	1	j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES
HGL 1361	3 H	1	j	MYTHOLOGIE ET RELIGION ROMAINES

BLOC 73 B OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 30 CR.

HGL 1111	6 A	1	j	GREC ANCIEN 1
+ HGL 1121	6 H	1	j	GREC ANCIEN 2
HGL 1131	6 AE	1	j	LANGUE LATINE 1
+ HGL 1141	6 H	1	j	LANGUE LATINE 2
+ HGL 2111	6 A	2	j	ANTHOLOGIE DE TEXTES GRECS
+ HGL 2121	6 A	1	j	ANTHOLOGIE DE TEXTES LATINS

BLOC 73 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.

* + HGL 2210	3 H	1	j	HISTORIENS LATINS
+ HGL 2221	3 H	1	j	CICERON
+ HGL 2230	3 AH	1	j	VIRGILE
+ HGL 2240	3 AH	1	j	ELEGIAQUES LATINS
* + HGL 2250	3 H	1	j	HORACE
* + HGL 2261	3 H	1	j	SENEQUE

BLOC 73 D OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.

HGL 1220	3 H	1	j	ARCHEOLOGIE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE
HGL 1230	3 A	1	j	CERAMIQUE GRECQUE, PEINTURE ROMAINE
* HGL 1240	3 H	1	j	ARCHITECTURE ET URBANISME ROMAINS
* HGL 2301	3 AH	1	j	THEATRE GREC
HGL 2310	3 A	1	j	THEATRE LATIN
* HGL 2311	3 A	1	j	LE BAS-EMPIRE
* HGL 2321	3 A	1	j	SCIENCES, TECHNIQUES DE L'ANTIQUITÉ
* HGL 2330	3 A	1	j	EPOPEE GRECQUE ET LATINE
* HGL 2340	3 H	1	j	LYRISME GREC ET LATIN
* HGL 2350	3 H	1	j	INTRO. A LA PENSEE GRECO-ROMAINE
* HGL 2361	3 A	1	j	LITTERATURE GRECQUE CHRETIENNE
* HGL 2370	3 AH	1	j	ANTIQUITÉ TARDIVE
* HGL 2371	3 AH	1	j	SUJET SPECIAL
* HGL 2382	3 A	1	j	LES JUIFS DANS L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE
* HGL 2400	3 AHE	1	j	LECTURES DIRIGÉES
* HGL 2410	3 E	1	j	COURS-Voyage : LE MONDE GRECO-ROMAIN

BLOC 73 Y OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

HST 1031	3 A	1	j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ
HST 2105	3 A	1	j	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2108	3 A	1	j	ROME : EPOQUE ROYALE ET REPUBLICAINE
HST 2109	3 A	1	j	ROME : EPOQUE IMPÉRIALE
+ LNG 2600	3 H	1	j	PHILOLOGIE GRECQUE 1
LNG 2700	3 H	1	j	PHILOLOGIE LATINE 1
LNG 3170	3 A	1	j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN
PHI 1800	3 A	1	j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI 2800	3 E	1	j	PHILOSOPHIE GRECQUE : PLATON
PHI 2820	3 A	1	j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELIENNE
PHI 3800	3 A	1	j	ARISTOTE ET SES COMMENTATEURS

BLOC 73 Z OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

ANT 1900	3 AHE	1	j	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ARC 1101	3 A	1	j	HIST.GEN. DE L'ARCHITECTURE
ARP 1010	3 AH	1	j	DESSIN 1
CIN 3080	3 H	1	j	MYTHOLOGIES DU CINEMA
COM 1200	3 AH	1	j	INTRODUCTION AUX MEDIAS

COM 3800	3 H	1	j	TELECOMMUNICATION : IMPACT SOCIAL
CRI 1950	3 AHE	1	j	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
DMO 1000	3 AH	1	j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 1964	3 A	1	j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
GEO 2311	3 H	1	j	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT
IFT 1800	3 AHE	1	j	INITIATION A L'INFORMATIQUE
MAT 1901	3 AH	1	j	COMPLEMENTS DE MATHÉMATIQUES
MUL 3314	3 AH	1	j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1
PHY 1971	3 AH	1	j	ASTRONOMIE GENERALE
POL 1951	3 AHE	1	j	ELEMENTS DE POLITIQUE
PSY 3022	3 A	1	j	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
QCF 1050	3 A	1	j	INTRODUCTION AU QUÉBEC
REI 1951	3 AHE	1	j	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES
SOL 1952	3 AH	1	j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
URB 1070	3 A	1	j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Programme 1-095-4-O

Version OO

Mineur en études classiques

J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE

6 CR.

HGL 1330	3 H	1	j	CIVILISATION GRECQUE
HGL 1340	3 H	1	j	CIVILISATION ROMAINE

BLOC 74 B OPTION

MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 18 CR.

HGL 1111	6 A	1	j	GREC ANCIEN 1
+ HGL 1121	6 H	1	j	GREC ANCIEN 2
HGL 1131	6 AE	1	j	LANGUE LATINE 1
+ HGL 1141	6 H	1	j	LANGUE LATINE 2
+ HGL 2111	6 A	2	j	ANTHOLOGIE DE TEXTES GRECS
+ HGL 2121	6 A	1	j	ANTHOLOGIE DE TEXTES LATINS
HGL 2301	3 AH	1	j	THEATRE GREC
HGL 2310	3 A	1	j	THEATRE LATIN
HGL 2320	3 A	1	j	LE BAS-EMPIRE
HGL 2330	3 A	1	j	SCIENCES, TECHNIQUES DE L'ANTIQUITÉ
HGL 2340	3 H	1	j	EPOPEE GRECQUE ET LATINE
HGL 2350	3 H	1	j	LYRISME GREC ET LATIN
HGL 2361	3 A	1	j	INTRO. A LA PENSEE GRECO-ROMAINE
HGL 2370	3 AH	1	j	LITTERATURE GRECQUE CHRETIENNE
HGL 2371	3 AH	1	j	ANTIQUITÉ TARDIVE
HGL 2382	3 A	1	j	SUJET SPECIAL
HGL 2382	3 A	1	j	LES JUIFS DANS L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE
HGL 2400	3 AHE	1	j	LECTURES DIRIGÉES
HGL 2410	3 E	1	j	COURS-Voyage : LE MONDE GRECO-ROMAIN

Programme 1-150-4-O

Version 01

Mineur en études médiévales

J

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

3 CR.

ETM 1100	3 A	1	j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
----------	-----	---	---	--------------------------------------

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

+ ETM 3000	3 A	1	j	ATELIER DE LATIN MEDIEVAL 1
+ ETM 3001	3 H	1	j	ATELIER DE LATIN MEDIEVAL 2
LNG 1050	3 AH	1	j	T.P. : INITIATION A L'AINCEN FRANCAIS
LNG 1120	3 A	1	j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 2225	3 H	1	j	HISTOIRE DE LA LANGUE ESPAGNOLE

LNG 2231	3 A	1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE	FRA 1013	3 H	1 j	LA REDACTION
LNG 2260	3 A	1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE	FRA 1015	3 H	1 js	L'ART DE L'ESSAI
+ LNG 2650	3 H	1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1	FRA 1016	3 A	1 js	STYLISTIQUE DU ROMAN QUEBECOIS
+ LNG 2660	3 A	1 j	ANCIEN OCCITAN	FRA 1019	3 AH	1 js	REVISION GRAMMATICALE ET REDACTION
+ LNG 3240	3 A	1 j	PHILOLOGIE ROMANE	FRA 1091	3 A	1 js	CREATION LITTERAIRE 1
+ LNG 3600	3 A	1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2	LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				LNG 1060	3 AE	1 js	STYLISTIQUE
ALL 3260	3 A	1 j	MOYEN AGE, REFORME, BAROQUE	LNG 1125	3 H	1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
ANG 2102	3 A	1 j	CHAUCER	BLOC 73 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
+ ESP 3212	3 A	1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE	FRA 1006	3 A	1 j	LA CRITIQUE LITTERAIRE
FRA 2100	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE	FRA 1071	3 A	1 j	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 3140	3 A	1 j	LE ROMANESQUE MEDIEVAL	FRA 1101	3 H	1 j	LE TEXTE DE LA RENAISSANCE
HAR 1080	3 H	1 j	LA FORME ROMANE	FRA 1200	3 H	1 j	LE BAROQUE LITTERAIRE
HAR 2070	3 A	1 j	L'IDEALISME GOTHIQUE	FRA 1201	3 A	1 js	QU'EST-CE QU'UN CLASSIQUE?
HAR 3050	3 H	1 j	ART PALEOCHRETIEN	FRA 1440	3 H	1 j	LE ROMAN FRANCAIS MODERNE
• HAR 3070	3 AH	1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL	FRA 1541	3 H	1 j	LE ROMAN FRANCAIS DU 20E SIECLE
• HAR 3080	3 H	1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE	FRA 1700D	3 AH	1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.				FRA 1740	3 H	1 j	LE ROMAN QUEBECOIS CONTEMPORAIN
• ETM 2006	3 AH	1 j	LES JUIFS AU MOYEN AGE	FRA 1803	3 A	1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
• ETM 2008	3 H	1 j	ARCHEOLOGIE MEDIEVALE	BLOC 73 F OBLIGATOIRE 6 CR.			
HST 1032	3 H	1 j	HISTOIRE DU MOYEN AGE	FRA 2015	3 A	1 j	LE TEXTE ET LA LANGUE
HST 2125	3 A	1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE	LNG 1050	3 AH	1 js	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
HST 2150	3 E	1 j	HISTOIRE DE BYZANCE	BLOC 73 G OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.			
HST 2510	3 A	1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1	FRA 2100	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE
HST 3125	3 A	1 j	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT	FRA 2120	3 HE	1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
HST 3126	3 H	1 j	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE	FRA 2260	3 A	1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 1
BLOC 70 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.				FRA 2270	3 A	1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2
ETM 2001	3 AH	1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE MEDIEVALE	FRA 2300	3 AH	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE
ETM 2002	3 A	1 j	LECTURES DIRIGEEES	FRA 2301	3 A	1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 2
ETM 2003	3 AH	1 j	SUJET SPECIAL	FRA 2400	3 H	1 j	LA MODERNITE
• HGL 2370	3 AH	1 j	ANTIQUITE TARDIVE	FRA 2421	3 H	1 j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1
PHI 1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE	FRA 2571	3 A	1 j	THEATRE FRANCAIS CONTEMPORAIN
• PHI 2520	3 A	1 j	PHILO. MEDIEVALE : THOMAS D'AQUIN	FRA 2605	3 A	1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE
PHI 3860	3 H	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE	FRA 2642	3 H	1 j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 3
THL 2071	3 AHE	1 js	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE	FRA 2723	3 H	1 j	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1
THL 3081	3 AHE	1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES	FRA 2770	3 H	1 j	THEATRE QUEBECOIS CONTEMPORAIN
BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.				FRA 2820	3 A	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 2
HGL 1131	6 AE	1 js	LANGUE LATINE 1	BLOC 73 H OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
+ HGL 1141	6 H	1 js	LANGUE LATINE 2	* FRA 2013	3 A	1 j	LA CREATION AU FEMININ

Département d'études françaises

Programme 1-145-1-0 Version 12

B.A. spécialisé en études françaises J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 69 à option et 9 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 6 CR.			
FRA 1000	3 AH	1 js	INTRODUCTION A LA LITTERATURE
FRA 1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
BLOC 73 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.			
FRA 1004	6 AH	2 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
FRA 1007	3 H	1 j	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE 1
+ FRA 1008	3 A	1 j	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE 2
BLOC 73 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.			
FRA 1012	6 AH	2 js	TRAVAUX PRATIQUES DE LITTERATURE
FRA 1017	3 H	1 j	T. P. DE LITTERATURE 1
+ FRA 1018	3 A	1 j	T. P. DE LITTERATURE 2
BLOC 73 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
FRA 1010	3 AH	1 js	EXPLICATION GRAMMATICALE DE TEXTES
FRA 1011	3 A	1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
BLOC 73 I OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.			
FRA 3003	3 H	1 j	Poétique
FRA 3015	3 H	1 j	LITTERATURE ET ANTHROPOLOGIE
FRA 3016	3 A	1 j	L'ETUDE NARRATIVE
FRA 3017	3 A	1 j	THEORIES CRITIQUES
FRA 3018	3 H	1 j	LITTERATURE ET SOCIETE
FRA 3019	3 A	1 j	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 3071	3 H	1 j	TEXTES ET REPRESENTATION
FRA 3072	3 H	1 j	SEMILOGIE DE LA REPRESENTATION
FRA 3095	3 A	1 j	LITTERATURE ET LINGUISTIQUE
FRA 3140	3 A	1 j	LE ROMANESQUE MEDIEVAL
FRA 3540	3 H	1 j	LITTERATURE ET IDEOLOGIE
FRA 3813	3 A	1 j	ART POETIQUE ET MANIFESTE
LCO 1000	3 AH	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
BLOC 73 J OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.			
FRA 3013	3 A	1 j	NOUVELLES ECRITURES DE FEMMES
FRA 3091	3 A	1 j	CREATION LITTERAIRE 3
FRA 3122	3 A	1 j	VILLON DANS SON SIECLE
FRA 3370	3 A	1 js	THEATRE DU 18E SIECLE

FRA 3442	3 H	1	j	L'OEUVRE DE GEORGE SAND
FRA 3445	3 AH	1	j	BALZAC ET LE ROMAN AU 19E SIECLE
FRA 3502	3 A	1	j	LA RECHERCHE DE PROUST
FRA 3541	3 H	1	s	EDITION CRITIQUE
FRA 3561	3 H	1	j	PROSATIERS MODERNES ET CONTEMPORAINS
FRA 3743	3 H	1	j	REJEAN DUCHARMET
FRA 3814	3 A	1	j	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3
FRA 3815	3 H	1	j	L'EDITION : HISTORIQUE
+ FRA 3816	3 HE	1	j	L'EDITION : RECHERCHES ET TRAVAUX

BLOC 73 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.				
ALL 2231	3 H	1	j	LITTERATURE ALLEMANDE
ANG 1950	3 A	1	js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
ANG 1970	3 H	1	js	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE
CHN 2011	3 A	1	j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H	1	j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE
ESP 1325	3 H	1	js	INTROD. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
GRM 1001	3 H	1	js	LITTERATURE NEO-HELLENIQUE
HAR 1080	3 A	1	j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 1130	3 H	1	j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 1190	3 A	1	j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H	1	j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2082	3 H	1	j	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
HAR 2140	3 A	1	j	REALISME AU 19E SIECLE
HAR 2800	3 A	1	j	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR 3040	3 H	1	s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HAR 3050	3 H	1	j	ART PALEOCHRETIEN
HAR 3250	3 H	1	j	LE ROMANTISME
HAR 3950	3 A	1	s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HGL 1330	3 H	1	j	CIVILISATION GRECQUE
HGL 1340	3 H	1	j	CIVILISATION ROMAINE
HGL 1350	3 A	1	j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES
HGL 1361	3 H	1	j	MYTHOLOGIE ET RELIGION ROMAINES
HGL 2301	3 AH	1	j	THEATRE GREC
HST 2267	3 A	1	j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2440	3 A	1	j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H	1	j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
ITL 2160	3 A	1	j	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945
JPN 2020	3 AH	1	j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE
LNG 2011	3 A	1	j	COURANTS THEORETIQUES, METHODOLOGIQUES
LNG 2170	3 AE	1	j	PRINC. LING. ENS. FRAN. LANG. MAT.
+ LNG 2650	3 H	1	j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
+ LNG 2660	3 A	1	j	ANCIEN OCCITAN
+ LNG 3600	3 A	1	j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2
+ LNG 3610	3 A	1	j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
+ LNG 3670	3 A	1	j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
• PHI 1250	3 A	1	js	ESTHETIQUE
• PHI 1610	3 H	1	js	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITE
• PHI 2180	3 H	1	j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
• PHI 2610	3 H	1	j	LE 18E SIECLE FRANCAIS
• PHI 3010	3 A	1	j	PHILOSOPHIE ET ECRITURE
• PHI 3250	3 A	1	j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
QCF 1050	3 A	1	js	INTRODUCTION AU QUEBEC
RUS 3084	3 A	1	s	THEATRE RUSSE
RUS 3089	3 A	1	s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1
RUS 3094	3 H	1	s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 2
SOL 2309	3 H	1	j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE

BLOC 73 Z OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.				
ANT 1900	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ARC 1101	3 A	1	j	HIST.GEN. DE L'ARCHITECTURE
BBL 1000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BIO 1951	3 H	1	s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM 1955	3 H	1	j	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
COM 1200	3 AH	1	j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH	1	j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 2540	3 AH	1	j	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
ECN 1400	3 A	1	j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1600	3 H	1	s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 1951	3 AH	1	js	ECONOMIQUE 1
GEO 1563	3 H	1	j	GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
GEO 2833	3 A	1	js	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
IFT 1800	3 AHE	1	js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1931	3 AH	1	js	FONDEMENTS DES MATHÉMATIQUES
MAT 1997	3 A	1	j	MATHÉMATIQUES ET LINGUISTIQUE
MUL 3314	3 A	1	j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1
PHY 1445	3 H	1	s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE

PHY 1971	3 AH	1	js	ASTRONOMIE GENERALE
PHY 1980	3 H	1	s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE
PSY 1970	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE GENERALE
REI 1952	3 AHE	1	js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
REL 1104	3 H	1	j	L'ISLAM
REL 1105	3 AHE	1	js	L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
URB 1070	3 A	1	j	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 1287	3 AHE	1	j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 73A, B, C, D et E, ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Durant sa deuxième année, il s'inscrit normalement aux blocs 73F, G, H et Y, et à 3 crédits de cours au choix. En troisième année, il s'inscrit normalement aux autres blocs, et à 3 crédits de cours au choix.

Programme 1-145-2-0

Version 11

Majeur en études françaises JS

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 6 CR.				
FRA 1000	3 AH	1	js	INTRODUCTION A LA LITTERATURE
FRA 1003	3 A	2	js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.				
FRA 1004	6 AH	2	js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
FRA 1007	3 H	1	j	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE 1
+ FRA 1008	3 A	1	j	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE 2

BLOC 73 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.				
FRA 1012	6 AH	2	js	TRAUVAS PRATIQUES DE LITTERATURE
FRA 1017	3 H	1	j	T. P. DE LITTERATURE 1
+ FRA 1018	3 A	1	j	T. P. DE LITTERATURE 2

BLOC 73 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				
FRA 1010	3 AH	1	js	EXPLICATION GRAMMATICALE DE TEXTES
FRA 1011	3 A	1	j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
FRA 1013	3 H	1	j	LA REDACTION
FRA 1015	3 H	1	js	L'ART DE L'ESSAI
FRA 1016	3 A	1	js	STYLISTIQUE DU ROMAN QUEBECOIS
FRA 1019	3 AH	1	js	REVISION GRAMMATICALE ET REDACTION
FRA 1091	3 A	1	js	CREATION LITTERAIRE 1
LNG 1035	3 AH	1	js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1060	3 AE	1	js	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H	1	j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES

BLOC 73 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				
FRA 1006	3 A	1	j	LA CRITIQUE LITTERAIRE
FRA 1071	3 A	1	j	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 1101	3 H	1	j	LE TEXTE DE LA RENAISSANCE
FRA 1200	3 H	1	j	LE BAROQUE LITTERAIRE
FRA 1201	3 A	1	js	QU'EST-CE QU'UN CLASIQUE?
FRA 1440	3 H	1	j	LE ROMAN FRANCAIS MODERNE
FRA 1541	3 H	1	j	LE ROMAN FRANCAIS DU 20E SIECLE
FRA 1700D	3 AH	1	js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA 1740	3 H	1	js	LE ROMAN QUEBECOIS CONTEMPORAIN
FRA 1803	3 A	1	js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1

BLOC 73 F OBLIGATOIRE 6 CR.				
FRA 2015	3 A	1	js	LE TEXTE ET LA LANGUE
LNG 1050	3 AH	1	js	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS

BLOC 73 G OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.				
FRA 2100	3 A	1	j	LITTERATURE MEDIEVALE
FRA 2120	3 HE	1	js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 2260	3 A	1	js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 1
FRA 2270	3 A	1	js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2
FRA 2300	3 AH	1	js	LITTERATURE DU 18E SIECLE
FRA 2301	3 A	1	js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 2
FRA 2400	3 H	1	j	LA MODERNITE
FRA 2421	3 H	1	j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1
FRA 2571	3 A	1	j	THEATRE FRANCAIS CONTEMPORAIN

FRA 2605	3 A	1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE	HST 2440	3 A	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
FRA 2642	3 H	1 j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 3	HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1940
FRA 2723	3 H	1 j	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1	ITL 2180	3 A	1 j	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945
FRA 2770	3 H	1 js	THEATRE QUEBECOIS CONTEMPORAIN	JPN 2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE
FRA 2820	3 A	1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 2	LNG 2011	3 A	1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIES
				LNG 2170	3 AE	1 j	PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.
<i>OC 73 H</i>							
	OPTION		MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.	+ LNG 2650	3 H	1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
FRA 2013	3 A	1 j	LA CREATION AU FEMININ	+ LNG 2660	3 A	1 j	ANCIEN OCCITAN
FRA 2014	3 A	1 j	LE DISCOURS NARRATIF	+ LNG 3600	3 A	1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2
FRA 2021	3 A	1 j	LE LANGAGE POETIQUE	+ LNG 3610	3 A	1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
FRA 2071	3 H	1 j	PROBLEMES D'ESTHETIQUE THEATRALE	+ LNG 3670	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
FRA 2091	3 A	1 j	CREATION LITTERAIRE 2	* PHI 1250	3 A	1 js	ESTHETIQUE
FRA 2446	3 A	1 j	LE 18E SIECLE AU FEMININ	PHI 1610	3 H	1 j	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITE
FRA 2604	3 H	1 j	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS	* PHI 2180	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
FRA 2806	3 H	1 js	L'ESSAI QUEBECOIS	PHI 2610	3 H	1 j	LE 18E SIECLE FRANCAIS
FRA 2701	3 A	1 j	LA LITTERATURE PERSONNELLE AU QUEBEC	PHI 3010	3 A	1 j	PHILOSOPHIE ET ECRITURE
FRA 2741	3 A	1 js	LE ROMAN QUEBECOIS	* PHI 3250	3 A	1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
FRA 2802	3 H	1 j	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2	QCF 1050	3 A	1 j	INTRODUCTION AU QUEBEC
FRA 2803	3 H	1 j	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2	RUS 3084	3 A	1 s	THEATRE RUSSE
FRA 2804	3 H	1 j	LE ROMAN POLICIER	RUS 3089	3 A	1 s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1
FRA 2840	3 A	1 j	PROBLEMES DU GENRE ROMANESQUE	RUS 3094	3 H	1 s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 2
FRA 2961	3 A	1 j	L'ART DE LA TABLE	SOL 2309	3 H	1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE

BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	BLOC 73 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
FRA 3003	3 H 1 j	POETIQUE	ANT 1900	3 AHE	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
FRA 3015	3 H 1 j	LITTERATURE ET ANTHROPOLOGIE	ARC 1101	3 A	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE
FRA 3016	3 A 1 j	L'ETUDE NARRATIVE	BBL 1000	3 AHE	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUE
FRA 3017	3 A 1 j	THEORIES CRITIQUES	BIO 1951	3 H	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
FRA 3018	3 H 1 j	LITTERATURE ET SOCIETE	CHM 1955	3 H	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
FRA 3019	3 A 1 j	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE	COM 1200	3 AH	INTRODUCTION AUX MEDIAS
FRA 3071	3 H 1 j	TEXTE ET REPRESENTATION	COM 1300	3 AH	THEORIES DE LA COMMUNICATION
FRA 3072	3 H 1 j	SEMIOLOGIE DE LA REPRESENTATION	COM 2540	3 AH	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
FRA 3095	3 A 1 j	LITTERATURE ET LINGUISTIQUE	ECN 1400	3 A	L'ECONOMIE QUEBECOISE
FRA 3140	3 A 1 j	LE ROMANESQUE MEDIEVAL	ECN 1600	3 H	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
FRA 3540	3 H 1 j	LITTERATURE ET IDEOLOGIE	ECN 1951	3 AH	ECONOMIQUE 1
FRA 3813	3 A 1 j	ART POETIQUE ET MANIFESTE	GEO 1563	3 H	GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
ILO 1000	3 AH 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPARREE	GEO 2833	3 A 1 j	LA CARTE DU MONDE ACTUEL L'INFORMATION, L'INFORMATIQUE

BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	IFT	1810	3 AHE	1 j	INITIATION A LA PROGRAMMATION
FRA 3013	3 A	1 j		MAT 1931	3 AHE	1 j	FONDEMENTS DES MATHÉMATIQUES
FRA 3091	3 A	1 j		MAT 1997	3 A	1 j	MATHÉMATIQUES ET LINGUISTIQUE
FRA 3122	3 A	1 j		MUL 3314	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1
FRA 3370	3 A	1 j		PHY 1445	3 H	1 s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-RELÉTIE
FRA 3442	3 H	1 j		PHY 1971	3 AHE	1 j	ASTRONOMIE GÉNÉRALE
FRA 3445	3 AH	1 j		PHY 1980	3 H	1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE
FRA 3502	3 A	1 j		PSY 1970	3 AHE	1 j	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
FRA 3541	3 H	1 j		REI 1952	3 AHE	1 j	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
FRA 3561	3 H	1 j		REL 1104	3 H	1 j	L'ISLAM
FRA 3743	3 H	1 j		REL 1105	3 AHE	1 j	L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
FRA 3814	3 A	1 j		URB 1070	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME
FRA 3815	3 H	1 j		URB 1287	3 AHE	1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
+ FRA 3816	3 HE	1 j					

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 73A, B, C, D et E, ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. En deuxième année, il s'inscrit normalement aux autres blocs.

La Faculté des sciences de l'éducation recommande fortement aux étudiants qui se destinent à l'enseignement de prendre les cours FRA 1010, 1740 et 2770, et ITL 2160.

Programme 1-145-4-0

Version 05

Mineur en études françaises

JS

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 73 Y	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
ALL 2231	3 H*	1 j	LITTERATURE ALLEMANDE	
ANG 1950	3 A	1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC	
ANG 1970	3 H	1 js	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE	
CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE	
CHN 2012	3 H	1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE	
ESP 1325	3 H	1 j	INTROD. A LA LITT. HISPANO-AMERIQUE	
GRM 1001	3 H	1 js	LITTERATURE NEO-HELLENIQUE	
HAR 1090	3 A	1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE	
HAR 1130	3 H	1 j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE	
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	
HAR 1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE	
HAR 2082	3 H	1 j	LA PEINTURE AMERIQUEENNES APRES 1950	
HAR 2140	3 A	1 j	REALISME AU 19E SIECLE	
HAR 2800	3 A	1 j	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS	
HAR 3040	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART	
HAR 3050	3 H	1 j	ART PALEOCHRETIEN	
HAR 3250	3 H	1 j	LE ROMANTISME	
HAR 3950	3 A	1 s	EXPRESSONNISME, REALISME ALLEMANDS	
HGL 1330	3 H	1 j	CIVILISATION GRECQUE	
HGL 1340	3 H	1 j	CIVILISATION ROMAINE	
HGL 1350	3 A	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES	
HGL 1361	3 H	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION ROMAINES	
HGL 2301	3 AH	1 j	THEATRE GREC	
HST 2267	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE	
<hr/>				
Programme 1-145-4-0				
Version 05				
Mineur en études françaises				
JS				
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.				
BLOC 73 A	OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.	
FRA 1004	6 AH	2 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE	
FRA 1007	3 H	1 j	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE 1	
+ FRA 1008	3 A	1 j	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE 2	

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
FRA 1012	6 AH 2 js	TRAUVAS PRATIQUES DE LITTERATURE	FRA 1010	3 AH 1 js	EXPLICATION GRAMMATIQUE DE TEXTES
FRA 1017	3 H 1 j	T. P. DE LITTERATURE 1	FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
+ FRA 1018	3 A 1 j	T. P. DE LITTERATURE 2	TRA 1030	3 H 1 j	VERSION GENERALE 1
BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.	BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
FRA 1000	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA LITTERATURE	FRA 2021	3 A 1 j	LE LANGAGE POETIQUE
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE	FRA 2071	3 H 1 j	PROBLEMES D'ESTHETIQUE THEATRALE
FRA 1006	3 A 1 j	LA CRITIQUE LITTERAIRE	FRA 2400	3 H 1 j	LA MODERNITE
FRA 1010	3 AH 1 js	EXPLICATION GRAMMATIQUE DE TEXTES	FRA 2840	3 A 1 j	PROBLEMES DU GENRE ROMANESQUE
FRA 1011	3 A 1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI	FRA 2861	3 A 1 j	L'ART DE LA FABLE
FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION	FRA 3013	3 A 1 j	NOUVELLES ECRITURES DE FEMMES
FRA 1015	3 H 1 j	L'ART DE L'ESSAI	FRA 3015	3 H 1 j	LITTERATURE ET ANTHROPOLOGIE
FRA 1016	3 A 1 js	STYLISTIQUE DU ROMAN QUEBECOIS	FRA 3019	3 A 1 j	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 1019	3 AH 1 js	REVISION GRAMMATICALE ET REDACTION	FRA 3072	3 H 1 j	SEMILOGIE DE LA REPRESENTATION
FRA 1071	3 A 1 j	HISTOIRE DU THEATRE	FRA 3813	3 A 1 j	ART POETIQUE ET MANIFESTE
FRA 1091	3 A 1 js	CREATION LITTERAIRE 1			
FRA 1101	3 H 1 j	LE TEXTE DE LA RENAISSANCE			
FRA 1200	3 H 1 j	LE BAROQUE LITTERAIRE			
FRA 1201	3 A 1 js	QU'EST-CE QU'UN CLASSIQUE?	BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
FRA 1440	3 H 1 j	LE ROMAN FRANCAIS MODERNE	ANT 2611	3 A 1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
FRA 1541	3 H 1 j	LE ROMAN FRANCAIS DU 20E SIECLE	COM 1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
FRA 1700D	3 AH 1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960	* HAR 2180	3 AH 1 j	LE CUBISME
FRA 1740	3 H 1 j	LE ROMAN QUEBECOIS CONTEMPORAIN	* HAR 2190	3 A 1 j	CONSTRUCTIVISME : ESTHETIQUE, IDEOL.
FRA 1803	3 A 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1	HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
FRA 2013	3 A 1 j	LA CREATION AU FEMININ	HGL 1350	3 A 1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES
FRA 2014	3 A 1 j	LE DISCOURS NARRATIF	PHI 1180	3 A 1 j	INTRODU A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
FRA 2015	3 A 1 j	LE TEXTE ET LA LANGUE	PHI 3010	3 A 1 j	PHILOSOPHIE ET ECRITURE
FRA 2021	3 A 1 j	LE LANGAGE POETIQUE	* PHI 3250	3 A 1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
FRA 2071	3 H 1 j	PROBLEMES D'ESTHETIQUE THEATRALE	SOL 3301	3 H 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
FRA 2091	3 A 1 j	CREATION LITTERAIRE 2			
FRA 2100	3 A 1 j	LITTERATURE MEDIEVALE			
FRA 2120	3 HE 1 j	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1			
FRA 2260	3 A 1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 1			
FRA 2270	3 A 1 js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2			
FRA 2300	3 AH 1 js	LITTERATURE DU 18E SIECLE			
FRA 2301	3 A 1 j	LITTERATURE DU 18E SIECLE 2			
FRA 2400	3 H 1 j	LA MODERNITE			
FRA 2421	3 H 1 j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1			
FRA 2446	3 A 1 j	LE 19E SIECLE AU FEMININ			
FRA 2571	3 A 1 j	THEATRE FRANCAIS CONTEMPORAIN			
FRA 2604	3 H 1 j	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS			
FRA 2605	3 A 1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE			
FRA 2606	3 H 1 js	LESSAI QUEBECOIS			
FRA 2642	3 H 1 j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 3			
FRA 2701	3 A 1 j	LA LITTERATURE PERSONNELLE AU QUEBEC			
FRA 2723	3 H 1 j	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1			
FRA 2741	3 A 1 j	LE ROMAN QUEBECOIS			
FRA 2770	3 H 1 j	THEATRE QUEBECOIS CONTEMPORAIN			
FRA 2802	3 H 1 j	FANTASTIQUE ET SCIENCE-FCTION			
FRA 2803	3 H 1 j	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2			
FRA 2804	3 H 1 j	LE ROMAN POLICIER			
FRA 2820	3 A 1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 2			
FRA 2840	3 A 1 j	PROBLEMES DU GENRE ROMANESQUE			
FRA 2861	3 A 1 j	L'ART DE LA FABLE			
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE			
LNG 1050	3 AH 1 j	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS			
LNG 1060	3 AE 1 j	STYLISTIQUE			
LNG 1125	3 H 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES			

Programme 1-146-4-0 Version 01

Mineur en pratiques d'écriture J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 6 CR.

FRA 1014 6 A 2 j T.P. : LES ECRIVAINS PAR EUX-MEMES

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.

FRA 1015 3 H 1 js L'ART DE L'ESSAI
 FRA 1092 3 H 1 j L'ART DU RECIT
 FRA 1093 3 A 1 j L'ART DU POEME
 FRA 1094 3 A 1 j LA TRADUCTION LITTERAIRE

SEGMENT 81 PROPRE A L'ORIENTATION GEOGRAPHIE PHYSIQUE

BLOC 81 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
GEO 2111	3 H 1 js	PHYTOGEOGRAPHIE
GEO 2121	3 A 1 j	GEOSTATISTIQUE
GEO 2130	3 H 1 j	CLIMATOLOGIE
GEO 2313	3 A 1 j	TERRAIN : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
GEO 3111	3 H 1 j	GEOMORPHOLOGIE : REGIONS FROIDES
+ GEO 3113	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SCIENCE DES SOLS
+ GEO 3244	3 H 1 j	PHOTO-INTERPRETATION (PHYSIQUE)
+ GEO 3263	3 H 1 j	HYDROLOGIE FLUVIALE

BLOC 81 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2333	3 A 1 j	TERRAIN : SOLS-VEGETATION
+ GEO 2343	3 A 1 j	TERRAIN EN GEOMORPHOLOGIE
* + GEO 2353	3 A 1 j	TERRAIN EN CLIMATOLOGIE

BLOC 81 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 82 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
GEO 2140	3 A 1 j	TELEDETECTION 1	ECN 1965	3 AH 1 js	MACROECONOMIQUE
* GEO 2553	3 H 1 j	CARTOGRAP. THEMATIQUE PAR ORDINATEUR	SOL 3105	3 H 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE
GEO 3120	3 A 1 j	SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	URB 1287	3 AHE 1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
+ GEO 3233	3 H 1 j	TELEDETECTION 2	URB 2015	3 AHE 1 j	METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB.
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	URB 2322	3 AHE 1 j	ECONOMIE ET AMENAGEMENT

BLOC 81 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANT 1210	3 A 1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE
* + ANT 2260	3 H 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 1
BIO 1955	3 H 1 s	ECOSYSTEMES
+ BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
+ GEO 2363	3 H 1 j	QUATERNNAIRE DU QUEBEC
* GEO 2373	3 A 1 j	RUPTURES D'EQUILIBRES PLANETAIRES
* GEO 3131	3 A 1 j	PALÉOECOLOGIE DU QUATERNNAIRE
PHY 1966	3 H 1 j	ARCHEOMETRIE

BLOC 81 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
* GEO 2150	3 A 1 j	PLANS ET ANALYSES D'EXPERIENCES
GEO 2161	3 A 1 j	METHODES NON PARAMETRIQUES
+ GEO 2233	3 H 1 j	COMMENTAIRES DE CARTES (PHYSIQUE)
+ GEO 3010	3 AH 1 j	TRAVAUX DIRIGES
GEO 3021	6 AH 1 j	STAGE
* GEO 3213	3 H 1 j	CARTOGRAPHIE GEOMORPHOLOGIQUE
+ GEO 3273	3 A 1 j	PAYSAGES VEGETAUX DU QUEBEC
* GEO 3283	3 A 1 j	MICROCLIMATOLOGIE
* GEO 3303	3 A 1 j	PEDOLOGIE
+ GEO 3323	3 H 1 j	SEMINAIRE DE GEOGRAPHIE PHYSIQUE

BLOC 81 Y	OBLIGATOIRE	15 CR.
CHM 1963	3 A 1 j	CHIMIE GENERALE
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLoGIE GENERALE
+ GLG 2951	3 H 1 j	MATERIAUX TERRESTRES
+ GLG 3951	3 H 1 j	GEOLoGIE SEDIMENTAIRE
PHY 1990	3 H 1 j	PHYSIQUE ET GEOGRAPHIE

SEGMENT 82 PROPRE A L'ORIENTATION GEOGRAPHIE HUMAINE

BLOC 82 A	OBLIGATOIRE	27 CR.
GEO 2210	3 A 1 j	GEOGRAPHIE SOCIALE
GEO 2523	3 A 1 j	TERRAIN EN GEOGRAPHIE HUMAINE
+ GEO 2633	3 A 1 js	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO 2543	3 H 1 j	COMMENTAIRES DE CARTES ET PHOTOS
GEO 2593	3 H 1 j	THEORIE DE LA LOCALISATION
GEO 2603	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DES TRANSPORTS
GEO 2613	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DE LA POPULATION
GEO 3503	3 A 1 j	SYSTEME URBAIN ET DEVELOP. REGIONAL
+ GEO 3623	3 H 1 j	METHODE ET RECH., GEOGRAPHIE HUMAINE

BLOC 82 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2653	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DU CANADA
* GEO 3210	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3220	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DE L'EUROPE
GEO 3230	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DE L'AFRIQUE
GEO 3240	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DE L'AMERIQUE LATINE
* GEO 3250	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DES ETATS-UNIS
GEO 3803	3 H 1 js	GEOGRAPHIE DE LA CHINE
GEO 3813	3 H 1 js	GEOGRAPHIE DE L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3823	3 A 1 js	GEOGRAPHIE DU JAPON

BLOC 82 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2140	3 A 1 j	TELEDETECTION 1
* GEO 2553	3 H 1 j	CARTOGRAP. THEMATIQUE PAR ORDINATEUR
GEO 3120	3 A 1 j	SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
+ GEO 3793	3 A 1 j	ANALYSE SPATIALE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION

BLOC 82 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2161	3 A 1 j	METHODES NON PARAMETRIQUES
GEO 2513	3 H 1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 3523	3 H 1 j	GEOGRAPHIE POLITIQUE
GEO 3573	3 H 1 j	GEOGRA. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
GEO 3733	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DE LA SANTE

BLOC 82 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ GEO 3010	3 AH 1 j	TRAVAUX DIRIGES
GEO 3021	6 AH 1 j	STAGE
GEO 3543	3 AHE 1 j	LECTURES DIRIGEES

BLOC 82 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ECN 1965	3 AH 1 js	MACROECONOMIQUE
SOL 3105	3 H 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE
URB 1287	3 AHE 1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2015	3 AHE 1 j	METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB.
URB 2322	3 AHE 1 j	ECONOMIE ET AMENAGEMENT

SEGMENT 83 PROPRE A L'ORIENTATION GEOGRAPHIE ENVIRONNEMENTALE

BLOC 83 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
GEO 2311	3 H 1 j	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT
GEO 2313	3 A 1 j	TERRAIN : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
GEO 2320	3 A 1 j	RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT
GEO 3340	3 A 1 j	ETUDES D'IMPACTS
GEO 3633	3 H 1 j	POLLUTION ENVIRONNEMENTALE

BLOC 83 B	OBLIGATOIRE	21 CR.
CHM 1963	3 A 1 j	CHIMIE GENERALE
GEO 2130	3 H 1 js	CLIMATOLOGIE
+ GEO 3113	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SCIENCE DES SOLS
+ GEO 3244	3 H 1 j	PHOTO-INTERPRETATION (PHYSIQUE)
+ GEO 3263	3 H 1 j	HYDROLOGIE FLUVIALE
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLoGIE GENERALE
PHY 1990	3 H 1 j	PHYSIQUE ET GEOGRAPHIE

BLOC 83 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2121	3 A 1 j	GEOSTATISTIQUE
* GEO 2150	3 A 1 j	PLANS ET ANALYSES D'EXPERIENCES
GEO 2161	3 A 1 j	METHODES NON PARAMETRIQUES
+ GEO 2533	3 A 1 js	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
+ GEO 3623	3 H 1 j	METHODE ET RECH., GEOGRAPHIE HUMAINE

BLOC 83 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2140	3 A 1 j	TELEDETECTION 1
* GEO 2553	3 H 1 j	CARTOGRAP. THEMATIQUE PAR ORDINATEUR
GEO 3120	3 A 1 j	SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
+ GEO 3233	3 H 1 j	TELEDETECTION 2
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION

BLOC 83 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2210	3 A 1 j	GEOGRAPHIE SOCIALE
GEO 2593	3 H 1 j	THEORIE DE LA LOCALISATION
GEO 2603	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DES TRANSPORTS
GEO 2613	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DE LA POPULATION
GEO 3573	3 H 1 j	GEOGRA. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
GEO 3733	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DE LA SANTE

BLOC 83 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
GEO 2111	3 H 1 js	PHYTOGEOGRAPHIE
+ GEO 2233	3 H 1 j	COMMENTAIRES DE CARTES (PHYSIQUE)
GEO 2333	3 A 1 j	TERRAIN : SOLS-VEGETATION
+ GEO 2433	3 A 1 j	TERRAIN EN GEOMORPHOLOGIE
* GEO 2363	3 A 1 j	RUPTURES D'EQUILIBRES PLANETAIRES
* GEO 2373	3 A 1 j	CARTOGRAPHIE GEOMORPHOLOGIQUE
* GEO 3213	3 H 1 j	PAYSAGES VEGETAUX DU QUEBEC
+ GEO 3273	3 A 1 j	MICROCLIMATOLOGIE
+ GEO 3283	3 A 1 j	CLIMATOLOGIE APPLIQUEE
* GEO 3330	3 A 1 j	GEOCHIMIE ENVIRONNEMENTALE
* GEO 3351	3 A 1 j	GEOLOGIE ENVIRONNEMENTALE

BLOC 83 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ GEO 3010	3 AH 1 j	TRAVAUX DIRIGES
GEO 3021	6 AH 1 j	STAGE
GEO 3543	3 AHE 1 j	LECTURES DIRIGEES

BLOC 83 X	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.
BIO 1955	3 H 1 s	ECOSYSTEMES
+ BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
+ BIO 3752	4 H 1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
+ BIO 3839	3 A 1 j	ECOLOGIE DES EAUX DOUCES
+ BIO 3842	2 A 1 js	T.P. D'ECOLOGIE DES EAUX DOUCES
BIO 3891	2 H 1 j	ECOLOGIE APPLIQUEE A LA POLLUTION

BLOC 83 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
DRT 3304G	3 AHE 1 js	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 1984	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ENV 2010	3 AHE 1 js	ENVIRONNEMENT ET TECHNOLOGIE

MSN 2500	3 AHE	1	js	SANTE ENVIRONNEMENTALE
MSP 2000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
SOL 3200	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
URB 2181	3 AHE	1	j	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.

Programme 1-155-4-0

Version 04

Minieur en géographie

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 3 à option et 3 au choix.

Programme 1-155-2-0

Version 08

Majeur en géographie

J

L'orientation **Géographie physique** comprend les segments 04 et 84, avec 42 crédits obligatoires, 12 à option et 6 au choix.
L'orientation **Géographie humaine** comprend les segments 04 et 85, avec 45 crédits obligatoires, 9 à option et 6 au choix.

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 04 A OBLIGATOIRE

27 CR.

GEO 1010	3 A	1	j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1020	3 A	1	j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1030	3 A	1	j	PROBLEMES GEOGRAPHIQUES
GEO 1040	3 H	1	j	LES EQUILIBRES ZONNAUX
GEO 1050	3 H	1	j	LE SYSTEME-MONDE
GEO 1523	3 H	1	j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
GEO 1553	3 A	1	j	INTRODUCTION A LA CARTOGRAPHIE
GEO 1563	3 H	1	j	GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
IFT 1990	3 AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

SEGMENT 84 PROPRE A L'ORIENTATION GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

BLOC 84 A OBLIGATOIRE

15 CR.

GEO 2111	3 H	1	js	PHYTogeographie
GEO 2121	3 A	1	j	GEOSTATISTIQUE
GEO 2130	3 H	1	j	CLIMATOLOGIE
GEO 2313	3 A	1	j	TERRAIN : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
GEO 3111	3 H	1	js	GEOMORPHOLOGIE : REGIONS FROIDES

BLOC 84 B OPTION

MINIMUM 12 CR. MAXIMUM 12 CR.

+ GEO 2363	3 H	1	j	QUATERNaire DU QUEBEC
+ GEO 3113	3 H	1	j	INTRODUCTION A LA SCIENCE DES SOLS
+ GEO 3131	3 A	1	j	PALeOECOLOGIE DU QUATERNaire
+ GEO 3244	3 H	1	j	PHOTO-INTERPRETATION (PHYSIQUE)
+ GEO 3263	3 H	1	j	HYDROLOGIE FLUVIALE
+ GEO 3273	3 A	1	j	PAYSAGES VEGETAUX DU QUEBEC

SEGMENT 85 PROPRE A L'ORIENTATION GÉOGRAPHIE HUMAINE

BLOC 85 A OBLIGATOIRE

18 CR.

GEO 2210	3 A	1	j	GEOGRAPHIE SOCIALE
GEO 2523	3 A	1	j	TERRAIN EN GÉOGRAPHIE HUMAINE
+ GEO 2533	3 A	1	js	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO 2593	3 H	1	j	THEORIE DE LA LOCALISATION
GEO 2603	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DES TRANSPORTS
GEO 2613	3 H	1	j	GEOGRAPHIE DE LA POPULATION

BLOC 85 B OPTION

MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 9 CR.

GEO 2543	3 H	1	j	COMMENTAIRES DE CARTES ET PHOTOS
GEO 2653	3 H	1	j	GEOGRAPHIE DU CANADA
+ GEO 3210	3 A	1	j	LE PACIFIQUE
GEO 3220	3 H	1	j	GEOGRAPHIE DE L'EUROPE
GEO 3230	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DE L'AFRIQUE
GEO 3240	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DE L'AMERIQUE LATINE
GEO 3250	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DES ETATS-UNIS
GEO 3573	3 H	1	j	GEogra. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
+ GEO 3623	3 H	1	j	METHODE ET RECH. GEOGRAPHIE HUMAINE
GEO 3803	3 H	1	js	GEOGRAPHIE DE LA CHINE
GEO 3813	3 H	1	js	GEOGRAPHIE DE L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3823	3 A	1	js	GEOGRAPHIE DU JAPON

Programme 1-155-4-0

Version 04

Minieur en géographie

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 3 à option et 3 au choix.

Programme 1-155-2-0

Version 08

Majeur en géographie

J

L'orientation **Géographie physique** comprend les segments 04 et 84, avec 42 crédits obligatoires, 12 à option et 6 au choix.
L'orientation **Géographie humaine** comprend les segments 04 et 85, avec 45 crédits obligatoires, 9 à option et 6 au choix.

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 04 A OBLIGATOIRE

27 CR.

GEO 1010	3 A	1	j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1020	3 A	1	j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1030	3 A	1	j	PROBLEMES GEOGRAPHIQUES
GEO 1040	3 H	1	j	LES EQUILIBRES ZONNAUX
GEO 1050	3 H	1	j	LE SYSTEME-MONDE
GEO 1523	3 H	1	j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
GEO 1553	3 A	1	j	INTRODUCTION A LA CARTOGRAPHIE
GEO 1563	3 H	1	j	GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
IFT 1990	3 AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

SEGMENT 84 PROPRE A L'ORIENTATION GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

BLOC 84 A OBLIGATOIRE

15 CR.

GEO 2111	3 H	1	js	PHYTogeographie
GEO 2121	3 A	1	j	GEOSTATISTIQUE
GEO 2130	3 H	1	j	CLIMATOLOGIE
GEO 2313	3 A	1	j	TERRAIN : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
GEO 3111	3 H	1	js	GEOMORPHOLOGIE : REGIONS FROIDES

BLOC 84 B OPTION

MINIMUM 12 CR. MAXIMUM 12 CR.

+ GEO 2363	3 H	1	j	QUATERNaire DU QUEBEC
+ GEO 3113	3 H	1	j	INTRODUCTION A LA SCIENCE DES SOLS
+ GEO 3131	3 A	1	j	PALeOECOLOGIE DU QUATERNaire
+ GEO 3244	3 H	1	j	PHOTO-INTERPRETATION (PHYSIQUE)
+ GEO 3263	3 H	1	j	HYDROLOGIE FLUVIALE
+ GEO 3273	3 A	1	j	PAYSAGES VEGETAUX DU QUEBEC

SEGMENT 85 PROPRE A L'ORIENTATION GÉOGRAPHIE HUMAINE

BLOC 85 A OBLIGATOIRE

18 CR.

GEO 2210	3 A	1	j	GEOGRAPHIE SOCIALE
GEO 2523	3 A	1	j	TERRAIN EN GÉOGRAPHIE HUMAINE
+ GEO 2533	3 A	1	js	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO 2593	3 H	1	j	THEORIE DE LA LOCALISATION
GEO 2603	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DES TRANSPORTS
GEO 2613	3 H	1	j	GEOGRAPHIE DE LA POPULATION

BLOC 85 B OPTION

MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 9 CR.

GEO 2543	3 H	1	j	COMMENTAIRES DE CARTES ET PHOTOS
GEO 2653	3 H	1	j	GEOGRAPHIE DU CANADA
+ GEO 3210	3 A	1	j	LE PACIFIQUE
GEO 3220	3 H	1	j	GEOGRAPHIE DE L'EUROPE
GEO 3230	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DE L'AFRIQUE
GEO 3240	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DE L'AMERIQUE LATINE
GEO 3250	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DES ETATS-UNIS
GEO 3573	3 H	1	j	GEogra. ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
+ GEO 3623	3 H	1	j	METHODE ET RECH. GEOGRAPHIE HUMAINE
GEO 3803	3 H	1	js	GEOGRAPHIE DE LA CHINE
GEO 3813	3 H	1	js	GEOGRAPHIE DE L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3823	3 A	1	js	GEOGRAPHIE DU JAPON

Programme 1-160-1-0

Version 04

Minieur en géologie

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 3 à option et 3 au choix.

Programme 1-160-2-0

Version 08

Majeur en géologie

J

L'orientation **Géologie physique** comprend les segments 04 et 84, avec 42 crédits obligatoires, 12 à option et 6 au choix.
L'orientation **Géologie humaine** comprend les segments 04 et 85, avec 45 crédits obligatoires, 9 à option et 6 au choix.

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 04 A OBLIGATOIRE

27 CR.

GEO 1010	3 A	1	j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1020	3 A	1	j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1030	3 A	1	j	PROBLEMES GEOGRAPHIQUES
GEO 1040	3 H	1	j	LES EQUILIBRES ZONNAUX
GEO 1050	3 H	1	j	LE SYSTEME-MONDE
GEO 1523	3 H	1	j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
GEO 1553	3 A	1	j	INTRODUCTION A LA CARTOGRAPHIE
GEO 1563	3 H	1	j	GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
IFT 1990	3 AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

SEGMENT 84 PROPRE A L'ORIENTATION GÉOLOGIE PHYSIQUE

BLOC 84 A OBLIGATOIRE

15 CR.

GEO 2111	3 H	1	js	PHYTogeographie
GEO 2121	3 A	1	j	GEOSTATISTIQUE
GEO 2130	3 H	1	j	CLIMATOLOGIE
GEO 2313	3 A	1	j	TERRAIN : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
GEO 3111	3 H	1	js	GEOMORPHOLOGIE : REGIONS FROIDES

BLOC 84 B OPTION

MINIMUM 12 CR. MAXIMUM 12 CR.

+ GEO 2363	3 H	1	j	QUATERNaire DU QUEBEC
+ GEO 3113	3 H	1	j	INTRODUCTION A LA SCIENCE DES SOLS
+ GEO 3131	3 A	1	j	PALeOECOLOGIE DU QUATERNaire
+ GEO 3244	3 H	1	j	PHOTO-INTERPRETATION (PHYSIQUE)
+ GEO 3263	3 H	1	j	HYDROLOGIE FLUVIALE
+ GEO 3273	3 A	1	j	PAYSAGES VEGETAUX DU QUEBEC

SEGMENT 85 PROPRE A L'ORIENTATION GÉOLOGIE HUMAINE

BLOC 85 A OBLIGATOIRE

18 CR.

GEO 2210	3 A	1	j	GEOGRAPHIE SOCIALE
GEO 2523	3 A	1	j	TERRAIN EN GÉOGRAPHIE HUMAINE
+ GEO 2533	3 A	1	js	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO 2593	3 H	1	j	THEORIE DE LA LOCALISATION
GEO 2603	3 A	1	j	GEOGRAPHIE DES TRANSPORTS
GEO 2613	3 H	1	j	GEOGRAPHIE DE LA POPULATION

BLOC 85 B OPTION

MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 9 CR.

GEO 2543	3 H	1	j	COMMENTAIRES DE CARTES ET PHOTOS

<tbl_r cells="5" ix="4

+ GLG 3205	2 H	1	J	GEOLOGIE DU PETROLE	+ GLG 3276	3 A	1	J	GEOLOGIE MINIERE
+ GLG 3210	3 H	1	J	LE PRECAMBRIEN	+ GLG 3280	3 H	1	J	GITTOLOGIE
+ GLG 3271	4 H	1	J	GEOCHIMIE : EXPLORATION ET ENVIRONNEMENT	+ GLG 3300	2 H	1	J	PHOTOGEOLOGIE
+ GLG 3276	3 A	1	J	GEOLOGIE MINIERE	+ GLG 3420	3 AH	1	J	HYDROGEOLOGIE
+ GLG 3280	3 H	1	J	GITOLOGIE	+ GLG 3435	2 A	1	J	GEOLOGIE GLACIAIRE
+ GLG 3300	2 H	1	J	PHOTOGEOLOGIE	+ GLG 3445	3 H	1	J	GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 3420	3 AH	1	J	HYDROGEOLOGIE	+ GLG 3516	3 H	1	J	GEOCHIMIE ISOTOPIQUE
+ GLG 3435	2 A	1	J	GEOLOGIE GLACIAIRE	+ GLG 3600	3 A	1	J	INTRODUCTION A LA VOLCANOLOGIE
+ GLG 3445	3 H	1	J	GEOMORPHOLOGIE	+ GLG 3983	3 H	1	J	EVOLUTION DU CONTINENT N-AMERICAIN
GLG 3500	4 AH	1	J	PROJET DE FIN D'ETUDES	MAT 1975	3 H	1	J	STATISTIQUE POUR GEOLOGUES
+ GLG 3516	3 H	1	J	GEOCHIMIE ISOTOPIQUE	MAT 1992	3 A	1	J	CALCUL POUR GEOLOGUES
+ GLG 3600	3 A	1	J	INTRODUCTION A LA VOLCANOLOGIE					
BLOC 71 C									
	OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	BLOC 71 C	OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
IFT 1810	3 AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	IFT 1810	3 AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1963	3 A	1	J	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE : FORTRAN	IFT 1963	3 A	1	J	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE : FORTRAN
IFT 1990	3 AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	IFT 1990	3 AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
BLOC 71 Z									
	OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	BLOC 71 Z	OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	ANT 1900	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1984	3 A	1	js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE	BCM 1984	3 A	1	js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
DMO 1000	3 AH	1	J	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	DMO 1000	3 AH	1	J	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
EAM 1000	3 H	1	s	LITTERATURE UNIVERSELLE	EAM 1000	3 H	1	s	LITTERATURE UNIVERSELLE
ECN 1400	3 A	1	J	L'ECONOMIE QUEBECOISE	ECN 1400	3 A	1	J	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1951	3 AH	1	js	ECONOMIQUE 1	ECN 1951	3 AH	1	js	ECONOMIQUE 1
ECN 1964	3 A	1	J	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES	ECN 1964	3 A	1	J	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
FRA 1960	3 A	1	js	CHERCHER, INVENTER, CREER	FRA 1960	3 A	1	js	CHERCHER, INVENTER, CREER
GEO 1020	3 A	1	J	L'ORGANISATION SPATIALE	GEO 1020	3 A	1	J	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1050	3 H	1	J	LE SYSTEME-MONDE	GEO 1050	3 H	1	J	LE SYSTEME-MONDE
GEO 2311	3 H	1	J	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT	GEO 2311	3 H	1	J	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT
GEO 2513	3 H	1	js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT	GEO 2513	3 H	1	js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
LNG 1035	3 AH	1	js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	LNG 1035	3 AH	1	js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1060	3 H	1	js	STYLISTIQUE	LNG 1060	3 H	1	js	STYLISTIQUE
PHI 1180	3 A	1	J	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE	PHI 1180	3 A	1	J	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	3 H	1	J	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	PHI 1300	3 H	1	J	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1600	3 H	1	J	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE	PHI 1600	3 H	1	J	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
• REI 1951	3 AHE	1	js	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES	• REI 1951	3 AHE	1	js	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES
• REI 1952	3 AHE	1	js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	• REI 1952	3 AHE	1	js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

L'étudiant n'ayant jamais fait de cours de géologie doit s'inscrire à GLG 1017, qui sera comptabilisé comme un cours au choix.

Programme 1-160-2-0

Version 10

Majeur en géologie

Ce programme totalise 34 crédits obligatoires, 20 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE		34 CR.
CHM 1971	2 A	1	J	CHIMIE PHYSIQUE 1 POUR GEOLOGUES
+ CHM 1972	2 H*	1	J	CHIMIE PHYSIQUE 2 POUR GEOLOGUES
+ GLG 1000	1 H	1	J	INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE TERRAIN
GLG 1031	3 A	1	J	MINERALOGIE
+ GLG 1045	4 H	1	J	PETROGRAPHIE
+ GLG 1065	3 A	1	J	INTRODUCTION A LA PETROGRAPHIE
+ GLG 1315	2 A	1	J	PHYSIQUE DU GLOBE
GLG 1421	1 H	1	J	PLANIMETRIE GEOLIQUE
GLG 1500	1 A	1	J	GEOMETRIE COTEE
+ GLG 2160	4 A	1	J	GEOLOGIE STRUCTURALE
+ GLG 2415	3 A	1	J	PRINCIPES DE GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 2510	1 H	1	J	CAMP DE LEVES GEOLOGIQUES
+ GLG 2515	3 A	1	J	PRINCIPES DE GEOFICHIE
+ GLG 2987	4 A	1	J	STRATIGRAPHIE ET SEDIMENTOLOGIE
BLOC 71 B		OPTION		MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 17 CR.
GLG 1112	4 H	1	J	PALEONTOLOGIE ET EVOLUTION
+ GLG 2076	4 H	1	J	PETROLOGIE IGNEE ET METAMORPHIQUE
+ GLG 2170	2 H	1	J	TECTONIQUE
+ GLG 2355	3 H	1	J	INTRODUC. A LA GEOPHYSIQUE APPLIQUEE
+ GLG 3076	4 A	1	J	PRINCIPES DE GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 3170	3 H	1	J	PRINCIPES DE GEOFICHIE
+ GLG 3210	3 H	1	J	STRATIGRAPHIE ET SEDIMENTOLOGIE
+ GLG 3266	4 A	1	J	GEOLOGIE MINIERE

Programme 1-160-4-0

Version 05

Mineur en géologie

Ce programme totalise 8 crédits obligatoires, 16 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE		8 CR.
GLG 1031	3 A	1	J	MINERALOGIE
+ GLG 1315	2 A	1	J	PHYSIQUE DU GLOBE
GLG 1972	3 A	1	J	GEOLOGIE DU QUATERNAIER
BLOC 71 B		OPTION		MINIMUM 16 CR., MAXIMUM 18 CR.
+ GLG 1045	4 H	1	J	PETROGRAPHIE
+ GLG 1065	3 A	1	J	INTRODUCTION A LA PETROGRAPHIE
GLG 1112	4 H	1	J	PALEONTOLOGIE ET EVOLUTION
+ GLG 2070	3 H	1	J	SEDIMENTOLOGIE
+ GLG 2078	4 H	1	J	PETROLOGIE IGNEE ET METAMORPHIQUE
+ GLG 2160	4 A	1	J	GEOLOGIE STRUCTURALE
+ GLG 2170	2 H	1	J	TECTONIQUE
+ GLG 2355	3 H	1	J	INTRODUC. A LA GEOPHYSIQUE APPLIQUEE
+ GLG 2415	3 A	1	J	PRINCIPES DE GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 2515	3 A	1	J	PRINCIPES DE GEOFICHIE
+ GLG 2987	4 A	1	J	STRATIGRAPHIE ET SEDIMENTOLOGIE
+ GLG 3276	3 A	1	J	GEOLOGIE MINIERE
+ GLG 3983	3 H	1	J	EVOLUTION DU CONTINENT N-AMERICAIN

L'étudiant n'ayant jamais fait de cours de géologie doit s'inscrire à GLG 1017, qui sera comptabilisé comme un cours au choix. Ce mineur exige un minimum de trois trimestres.

Département d'histoire

Programme 1-165-1-O

Version 07

B.A. spécialisé en histoire

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE				24 CR.
HST 1010	3 AH	1	js	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1031	3 A	1	js	HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ
HST 1032	3 H	1	j	HISTOIRE DU MOYEN AGE
HST 1041	3 A	1	j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H	1	j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1051	3 A	1	j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850
HST 1052	3 HE	1	j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
+ HST 2023	3 H	1	j	INTRODUC. A LA DISCIPLINE HISTORIQUE

BLOC 71 C OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODOLOGIE				
ARV 1001	3 AH	1	js	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
DMO 2970	3 A	1	j	INTRO. A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE
HST 2001	3 A	1	j	PALÉOGRAPHIE
HST 2002	3 A	1	j	METHODES D'HISTOIRE ORALE
HST 2004	3 A	1	j	INITIAT. AUX METHODES QUANTITATIVES
HST 2013	3 A	1	j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
HST 2030	3 H	1	j	ANALYSE DE TEXTES

BLOC 71 D OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANTIQUITÉ - MOYEN AGE - RENAISSANCE				
HST 2105	3 A	1	j	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2107	3 H	1	j	HISTOIRE DE LA GRECE ANTIQUE
HST 2108	3 A	1	j	ROME : EPOQUE ROYALE ET REPUBLICAINE
HST 2109	3 A	1	j	ROME : EPOQUE IMPERIALE
HST 2125	3 A	1	j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H	1	j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST 2150	3 E	1	j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A	1	j	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 71 E OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE				
HST 2211	3 H	1	js	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 E	1	js	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2253	3 A	1	j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 A	1	j	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H	1	j	SOCIETE FRANCAISE D'AVANT REGIME
HST 2262	3 H	1	j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2287	3 A	1	j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 A	1	j	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST 2275	3 A	1	j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 H	1	j	LE MONDE MEDITERRANEE 16E-18E S.
HST 2284	3 A	1	j	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2294	3 A	1	j	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 71 F OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LES AMÉRIQUES				
HST 1043	3 A	1	j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1044	3 A	1	s	INTRODUCTION A L'AMÉRIQUE LATINE
HST 2361	3 A	1	j	AMÉRIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H	1	j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2380	3 A	1	j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2381	3 H	1	j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 71 G OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
CANADA - QUEBEC				
HST 2400	3 H	1	j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMÉRIQUE
HST 2418	3 AH	1	j	NOUVELLE-FRANCE
HST 2426	3 A	1	j	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H	1	j	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST 2440	3 A	1	j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H	1	j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990

HST 2446	3 A	1	j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H	1		LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 71 H OPTION **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.**

HISTOIRE DES SCIENCES

HST 1045	3 H	1	j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2510	3 A	1		HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H	1		HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
HST 2521	3 A	1		HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE
HST 2522	3 A	1		SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX
HST 2551	3 A	1		HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA

BLOC 71 I OPTION **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

ASIE - AFRIQUE

HST 2605	3 A	1	j	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS
HST 2606	3 H	1		LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST 2619	3 A	1		HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.
HST 2620	3 H	1		HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2622	3 A	1		HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE
HST 2623	3 H	1		HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2624	3 A	1		HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H	1		HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2630	3 A	1		HISTOIRE DE L'AFRIQUE

BLOC 71 J OPTION **MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 24 CR.**

COURS THEMATIQUES

HST 3105	3 A	1	j	GRECE ANTIQUE : ECONOMIE ET SOCIETE
HST 3107	3 A	1		ROME ET SES INSTITUTIONS
HST 3125	3 A	1		EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT
HST 3126	3 H	1		ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3127	3 A	1		POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3205	3 A	1		LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE
HST 3206	3 A	1		RELIGION ET SOCIETE : EPOQUE MODERNE
HST 3220	3 H	1		FRANCE CONTEMPOR. : ECONOMIE, SOCIETE
HST 3245	3 A	1		GRANDE-BRETAGNE : POLITIQUE, SOCIETE,
HST 3256	3 A	1		POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
HST 3351	3 A	1		COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE
HST 3352	3 A	1		FAMILLE, SOCIETE EN AMERIQUE LATINE
HST 3360	3 H	1		CULTURE ET SOCIETE AUX ETATS-UNIS
HST 3361	3 A	1		SOCIETE ET POUVOIR AUX ETATS-UNIS
HST 3420	3 A	1		STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
HST 3426	3 A	1		SOCIO-ECONOMIE DU CANADA PRE-INDUST.
HST 3433	3 H	1		HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
HST 3450	3 A	1		HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC
HST 3460	3 H	1		HISTOIRE POLITIQUE DU QUEBEC
HST 3475	3 A	1		HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC
HST 3561	3 A	1		HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
HST 3562	3 H	1		SCIENCES ET SOCIETES
HST 3591	3 H	1		SCIENCES ET IMPERIALISMES
HST 3593	3 H	1		MEDECINE, SANTE ET SOCIETE EN EUROPE
HST 3600	3 A	1		MEDECINE, SANTE ET SOCIETE AU QUEBEC
HST 3610	3 H	1		COLLOQUE D'HISTOIRE COMPARÉE
HST 3610	3 H	1		HISTOIRE URBAINE

BLOC 71 N OPTION **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

TUTORAT

ANT 1900	3 AHE	1	j	LECTURES DIRIGÉES
COM 1200	3 AH	1		RECHERCHE POUR LA COLLECTIVITE
CRI 1950	3 AHE	1		RECHERCHE EN ARCHIVES
DMO 1010	3 A	1		PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A	1		L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1600	3 H	1		HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 1951	3 AH	1		ECONOMIQUE 1
ETM 1100	3 A	1		HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
FRA 1019	3 AH	1		REVISION GRAMMATICALE ET REDACTION
GEO 1050	3 H	1		LE SYSTEME-MONDE
GEO 1563	3 H	1		GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
GEO 2653	3 H	1		GEOGRAPHIE DU CANADA
HAR 1190	3 A	1		INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H	1		INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HGL 1210	3 A	1		INTRODUCTION A L'ARCHEOLOGIE

HGL 1330	3 H	1 j	CIVILISATION GRECQUE
HGL 1340	3 H	1 j	CIVILISATION ROMAINE
IFT 1931	3 AHE	1 s	FICHIERS ET BASES DE DONNEES : INIT.
IFT 1985	3 AHE	1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 2580	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHY 1980	3 H	1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE
POL 1951	3 AHE	1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AHE	1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QJEBECOISES
POL 1954	3 AHE	1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1970	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE
QCF 1050	3 A	1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
REL 1109	3 AHE	1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
REL 1200	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH	1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
URB 1070	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle HST.

Programme 1-165-2-O

Version 08

Majeur en histoire

J

L'orientation **Histoire générale** comprend les segments 01 et 71, avec 24 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.

L'orientation **Enseignement de l'histoire** comprend les segments 01 et 74, avec 27 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	21 CR.		
HST 1010	3 AH	1 js	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE	
HST 1031	3 A	1 js	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE	
HST 1032	3 H	1 j	HISTOIRE DU MOYEN AGE	
HST 1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE	
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE	
HST 1051	3 A	1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850	
HST 1052	3 HE	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.		
• HISTOIRE DES SCIENCES				
HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES	
HST 2510	3 A	1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1	
HST 2520	3 H	1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2	
• HST 2521	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE	
• HST 2522	3 A	1 j	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX	
• HST 2551	3 A	1 j	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA	

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION HISTOIRE GENERALE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	3 CR.		
+ HST 2023	3 H	1 j	INTRODUC. A LA DISCIPLINE HISTORIQUE	

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.		
ARV 1001	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE	
DMO 2970	3 A	1 j	INTRO. A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE	
HST 2001	3 A	1 j	PALÉOGRAPHIE	
HST 2002	3 A	1 j	METHODES D'HISTOIRE ORALE	
• HST 2004	3 A	1 j	INITIAT. AUX METHODES QUANTITATIVES	
HST 2013	3 A	1 j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE	
HST 2030	3 H	1 j	ANALYSE DE TEXTES	

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		
• ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE				

HST 2105	3 A	1 j	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2107	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA GRECE ANTIQUE
HST 2108	3 A	1 j	ROME : EPOQUE ROYALE ET REPUBLICAINE
HST 2109	3 A	1 j	ROME : EPOQUE IMPERIALE
HST 2125	3 A	1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H	1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE

HST 2150	3 E	1 j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A	1 j	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HST 2211	3 H	1 js	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 E	1 js	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2253	3 A	1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 A	1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H	1 j	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIENT REGIME
HST 2262	3 H	1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 A	1 j	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST 2275	3 A	1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 H	1 j	LE MONDE MEDITERRANEEN 16E-18E S.
HST 2284	3 A	1 j	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2294	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

LES AMERIQUES

HST 1043	3 A	1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1044	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 2351	3 A	1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H	1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2360	3 A	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 71 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

CANADA - QUEBEC

HST 2400	3 H	1 j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST 2418	3 AH	1 j	NOUVELLE-FRANCE
HST 2426	3 A	1 j	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H	1 j	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST 2440	3 A	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST 2446	3 A	1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H	1 j	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 71 I OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

ASIE - AFRIQUE

HST 2605	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS
HST 2606	3 H	1 j	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST 2619	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.
HST 2620	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2622	3 A	1 j	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE
HST 2623	3 H	1 j	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2624	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H	1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2630	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

BLOC 71 J OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COEURS THEMATIQUES

HST 3105	3 A	1 j	GRECE ANTIQUE : ECONOMIE ET SOCIETE
HST 3107	3 A	1 j	ROME ET SES INSTITUTIONS
HST 3125	3 A	1 j	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT
HST 3126	3 H	1 j	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3127	3 A	1 j	POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3205	3 A	1 j	LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE
HST 3206	3 A	1 j	RELIGION ET SOCIETE : EPOQUE MODERNE
HST 3220	3 H	1 j	FRANCE CONTEMPOR. : ECONOMIE, SOCIETE
HST 3245	3 A	1 j	GRANDE-BRETAGNE : POLITIQUE, SOCIETE,
HST 3256	3 A	1 j	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
• HST 3351	3 A	1 j	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE
• HST 3352	3 A	1 j	FAMILLE, SOCIETE EN AMERIQUE LATINE
HST 3360	3 H	1 j	CULTURE ET SOCIETE AUX ETATS-UNIS
HST 3361	3 A	1 j	SOCIETE ET POUVOIR AUX ETATS-UNIS
HST 3420	3 A	1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
HST 3428	3 A	1 j	SOCIO-ECONOMIE DU CANADA PRE-INDUST.
HST 3433	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
HST 3450	3 A	1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC
HST 3460	3 H	1 j	HISTOIRE POLITIQUE DU QUEBEC
HST 3475	3 A	1 j	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC
HST 3476	3 A	1 j	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
HST 3561	3 A	1 j	SCIENCES ET SOCIETES
HST 3562	3 H	1 j	SCIENCES ET IMPERIALISMES
HST 3591	3 H	1 j	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE EN EUROPE
HST 3593	3 H	1 j	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE AU QUEBEC

HST 3600	3 A	1 j	COLLOQUE D'HISTOIRE COMPAREE
HST 3610	3 H	1 j	HISTOIRE URBAINE

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

BLOC 74 A OBLIGATOIRE

DID 2119	3 H	1 j	INTROD. A L'ENSEIGN. DE L'HISTOIRE
HST 1043	3 A	1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS

6 CR.

BLOC 74 C OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

METHODOLOGIE

ARV 1001	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
DMO 2970	3 A	1 j	INTRO. A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE
HST 2001	3 A	1 j	PALÉOGRAPHIE
HST 2002	3 A	1 j	MÉTHODES D'HISTOIRE ORALE
HST 2004	3 A	1 j	INITIAT. AUX MÉTHODES QUANTITATIVES
HST 2013	3 A	1 j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
HST 2030	3 H	1 j	ANALYSE DE TEXTES

BLOC 74 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE

HST 2107	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA GRECE ANTIQUE
HST 2108	3 A	1 j	ROME : ÉPOQUE ROYALE ET REPUBLICAINE
HST 2109	3 A	1 j	ROME : ÉPOQUE IMPÉRIALE
HST 2125	3 A	1 j	LE MOYEN AGE EUROPÉEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H	1 j	LE MOYEN AGE EUROPÉEN 10E-15E SIECLE
HST 2187	3 A	1 j	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 74 E OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HST 2212	3 E	1 js	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2253	3 A	1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 A	1 j	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2281	3 H	1 j	SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ANCIEN RÉGIME
HST 2282	3 H	1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2287	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2275	3 A	1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE

BLOC 74 F OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

LES AMÉRIQUES

HST 1044	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'AMÉRIQUE LATINE
HST 2351	3 A	1 j	AMÉRIQUE LATINE A L'ÉPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H	1 j	AMÉRI LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2360	3 A	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2381	3 H	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 74 G OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

CANADA - QUÉBEC

HST 2400	3 H	1 j	AMERIDIENS ET EUROPÉENS EN AMÉRIQUE
HST 2418	3 AH	1 j	NOUVELLE-FRANCE
HST 2426	3 A	1 j	HIST. QUÉBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H	1 j	AMÉRIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST 2440	3 A	1 j	HISTOIRE DU QUÉBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUÉBEC, 1930-1990
HST 2446	3 A	1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUÉBEC
HST 2490	3 H	1 j	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 74 I OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

OUVERTURE SUR LE MONDE

HST 2605	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS
HST 2606	3 H	1 j	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST 2619	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.
HST 2620	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2622	3 A	1 j	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE
HST 2623	3 H	1 j	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2624	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H	1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAINE
HST 2630	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

BLOC 74 J OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COURS THÉMATIQUES

HST 3105	3 A	1 j	GRECE ANTIQUE : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ
HST 3107	3 A	1 j	ROME ET SES INSTITUTIONS
HST 3125	3 A	1 j	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT
HST 3126	3 H	1 j	ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ AU MOYEN AGE
HST 3127	3 A	1 j	POUVOIR ET SOCIÉTÉ AU MOYEN AGE

HST 3205	3 A	1 j	LES MENTALITÉS A L'ÉPOQUE MODERNE
HST 3206	3 A	1 j	RELIGION ET SOCIÉTÉ : ÉPOQUE MODERNE
HST 3220	3 H	1 j	FRANCE CONTEMPOR. : ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ
HST 3245	3 A	1 j	GRANDE-BRETAGNE : POLITIQUE, SOCIÉTÉ,
HST 3256	3 A	1 j	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
HST 3351	3 A	1 j	COLONIALISME EN AMÉRIQUE LATINE
HST 3352	3 A	1 j	FAMILLE, SOCIÉTÉ EN AMÉRIQUE LATINE
HST 3360	3 H	1 j	CULTURE ET SOCIÉTÉ AUX ÉTATS-UNIS
HST 3361	3 A	1 j	SOCIÉTÉ ET POUVOIR AUX ÉTATS-UNIS
HST 3420	3 A	1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUÉBEC
HST 3426	3 A	1 j	SOCIO-ÉCONOMIE DU CANADA PRE-INDUST.
HST 3433	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
HST 3450	3 A	1 j	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC
HST 3460	3 H	1 j	HISTOIRE POLITIQUE DU QUÉBEC
HST 3475	3 A	1 j	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUÉBEC
HST 3476	3 A	1 j	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUÉBEC
HST 3561	3 A	1 j	SCIENCES ET SOCIÉTÉS
HST 3562	3 H	1 j	SCIENCES ET IMPÉRIALISMES
HST 3591	3 H	1 j	MÉDECINE, SANTÉ ET SOCIÉTÉ EN EUROPE
HST 3593	3 H	1 j	MÉDECINE, SANTÉ ET SOCIÉTÉ AU QUÉBEC
HST 3600	3 A	1 j	COLLOQUE D'HISTOIRE COMPAREE
HST 3610	3 H	1 j	HISTOIRE URBAINE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle HST.

Programme 1-165-4-0

Version 04

Mineur en histoire

J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 75 B OPTION

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 24 CR.

METHODOLOGIE ET SYNTHÈSE

HST 1010	3 AH	1 js	MÉTHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1031	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ
HST 1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1043	3 A	1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS
HST 1044	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'AMÉRIQUE LATINE
HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1902	3 H	1 j	L'EUROPE AU 20E SIECLE
HST 1903	3 A	1 j	LE CANADA DANS LE MONDE ATLANTIQUE
HST 1905	3 H	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2901	3 E	1 j	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 2904	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN

BLOC 75 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

ANTIQUITÉ - MOYEN AGE - RENAISSANCE

HST 2105	3 A	1 j	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2107	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA GRECE ANTIQUE
HST 2108	3 A	1 j	ROME : ÉPOQUE ROYALE ET REPUBLICAINE
HST 2109	3 A	1 j	ROME : ÉPOQUE IMPÉRIALE
HST 2125	3 A	1 j	LE MOYEN AGE EUROPÉEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H	1 j	LE MOYEN AGE EUROPÉEN 10E-15E SIECLE
HST 2150	3 E	1 j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A	1 j	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 75 D OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HST 2211	3 H	1 js	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPÉRIALE
HST 2212	3 E	1 js	HISTOIRE DE L'UNION SOVIÉTIQUE
HST 2253	3 A	1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 A	1 j	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H	1 j	SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ANCIEN RÉGIME
HST 2262	3 H	1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 A	1 j	L'EUROPE DU NORD A L'ÉPOQUE MODERNE
HST 2275	3 A	1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 H	1 j	LE MONDE MÉDITERRANÉEN 16E-18E S.
HST 2284	3 A	1 j	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIÈCLES
HST 2294	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 75 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
LES AMERIQUES					
HST 2351	3 A	1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE	• HAR 3040	3 H 1 s HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HST 2352	3 H	1 j	AMERIQUE LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE	• HAR 3230	3 A 1 j INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HST 2360	3 A	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865	• HAR 3410	3 AH 1 j HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HST 2361	3 H	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865	• HAR 3900	3 H 1 j LES THEORIES DE L'ART
BLOC 75 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
CANADA - QUEBEC					
HST 2400	3 H	1 j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE	HAR 1040	3 H 1 j HISTOIRE DES TECHNIQUES
HST 2418	3 AH	1 j	NOUVELLE-FRANCE	HAR 2400	3 H 1 s HISTOIRE DE LA GRAVURE
HST 2426	3 A	1 j	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867	HAR 2800	3 A 1 j HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HST 2427	3 H	1 j	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867	HAR 3162	3 A 1 j LE DESIGN MODERNE
HST 2446	3 A	1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC	• HAR 3240	3 A 1 j INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
HST 2490	3 H	1 j	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867		
BLOC 75 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
HISTOIRE DES SCIENCES					
HST 2510	3 A	1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1	• HAR 2340	3 A 1 j L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
HST 2520	3 H	1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2	• HAR 2540	3 H 1 j ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
HST 2521	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE	• HAR 2600	3 A 1 s ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 19E S.
• HST 2522	3 A	1 j	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX	• HAR 2610	3 A 1 j ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19E SIECLE
• HST 2551	3 A	1 j	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA	• HAR 3540	3 A 1 j ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE
			• HAR 3600	3 H 1 j ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 20E S.	
			• HAR 3610	3 H 1 j ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20E SIECLE	
BLOC 75 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
OUVERTURE SUR LE MONDE					
HST 2605	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS	Moyen Age	
HST 2619	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'A 20E S.	HAR 1080	3 H 1 j LA FORME ROMANE
HST 2620	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE	HAR 2070	3 A 1 j L'IDEALISME GOTHIQUE
HST 2622	3 A	1 j	HISTOIRE ARABE JUSQU'A 19E SIECLE	HAR 3050	3 H 1 j ART PALEOCHRETIEN
HST 2623	3 H	1 j	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.	• HAR 3070	3 AH 1 j L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
HST 2624	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868	• HAR 3080	3 H 1 j L'ART DE COUR AU 14E SIECLE
HST 2625	3 H	1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN		
HST 2630	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'AFRIQUE		

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle HST.

Département d'histoire de l'art

Programme 1-170-1-0 Version 05

B.A. spécialisé en histoire de l'art

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 60 à option et 9 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 21 CR.

METHODOLOGIES

HAR 1030	3 A	1 j	PERCEPTION VISUELLE
HAR 1070	3 A	1 j	HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE
HAR 1075	3 A	1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR 1140	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE : INITIAT.
+ HAR 2060	3 H	1 j	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART
HAR 2750	3 A	1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR 2900	3 A	1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

PANORAMA

HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
- HAR 1190D	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT

BLOC 73 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

PANORAMA

HAR 1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH	1 j s	INTRODUCTION A L'ART MODERNE

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
INTERDISCIPLINARITE		
• HAR 3040	3 H	1 s HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HAR 3230	3 A	1 j INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
• HAR 3410	3 AH	1 j HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HAR 3900	3 H	1 j LES THEORIES DE L'ART
BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
MEDIA		
HAR 1040	3 H	1 j HISTOIRE DES TECHNIQUES
HAR 2400	3 H	1 s HISTOIRE DE LA GRAVURE
HAR 2800	3 A	1 j HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR 3162	3 A	1 j LE DESIGN MODERNE
• HAR 3240	3 A	1 j INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ARCHITECTURE		
• HAR 2340	3 A	1 j L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
• HAR 2540	3 H	1 j ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
• HAR 2600	3 A	1 s ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 19E S.
• HAR 2610	3 A	1 j ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19E SIECLE
• HAR 3540	3 A	1 j ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE
• HAR 3600	3 H	1 j ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 20E S.
• HAR 3610	3 H	1 j ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20E SIECLE
BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
MOYEN AGE		
HAR 1080	3 H	1 j LA FORME ROMANE
HAR 2070	3 A	1 j L'IDEALISME GOTHIQUE
HAR 3050	3 H	1 j ART PALEOCHRETIEN
• HAR 3070	3 AH	1 j L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
• HAR 3080	3 H	1 j L'ART DE COUR AU 14E SIECLE
BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
RENAISSANCE		
HAR 1090	3 A	1 j LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 2090	3 H	1 j LA RENAISSANCE A ROME
HAR 3090	3 H	1 j LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
• HAR 3100	3 H	1 j L'ART EN FRANCE DE 1498 A 1715
HAR 3130	3 A	1 j L'ART ITALIEN A ROME DE 1580 A 1680
HAR 3420	3 H	1 j UNE VILLE : VENISE
BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
17E-18E SIECLES		
• HAR 1500	3 H	1 j L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
• HAR 2215	3 A	1 s LE 18E SIECLE EUROPEEN
• HAR 3131	3 AH	1 j LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HAR 3440	3 A	1 j LA PEINTURE DU 17E S. AUX PAYS-BAS
• HAR 3445	3 H	1 j LA PEINTURE FLAMANDE DU 17E SIECLE
BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ART CANADIEN		
• HAR 2115	3 A	1 j ARTS ANCIENS AU CANADA
• HAR 2195	3 AH	1 j LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH	1 s LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
• HAR 3500	3 H	1 j LES ARTS VISUELS AU CANADA
BLOC 73 K	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
19E SIECLE		
HAR 1130	3 H	1 j L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
• HAR 1400	3 H	1 s APRES L'IMPRESSIONNISME
HAR 2140	3 A	1 j REALISME AU 19E SIECLE
• HAR 3250	3 H	1 j LE ROMANTISME
BLOC 73 L	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.
20E SIECLE		
• HAR 1180	3 H	1 j L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 2082	3 H	1 j LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
• HAR 2180	3 AH	1 j LE CUBISME
• HAR 2190	3 A	1 j CONSTRUCTIVISME : ESTHETIQUE, IDEOL.
HAR 2310	3 H	1 j ABSTRACTS IN EUROPE AVANT 1950
HAR 2500	3 H	1 j LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
HAR 2950	3 A	1 j L'ART EN EUROPE DEPUIS 1950
• HAR 3200	3 H	1 j LE SURREALISME
• HAR 3220	3 A	1 j L'ART ACTUEL

HAR 3400	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE	HAR 2750	3 A	1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR 3950	3 A	1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS	HAR 2900	3 A	1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
BLOC 73 M OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.							
ARTS PLASTIQUES ET ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES							
ARP 1010	3 AH	1 js	DESSIN 1	BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
ARP 1950	3 AH	1 js	INITIATION AUX TECHNIQUES	PANORAMA	HAR 1190	3 A	1 j
ARP 2021	3 AH	1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1	HAR 1190D	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
CIN 1040	3 A	1 j	LANGAGE DU CINEMA	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT			
CIN 2010	3 A	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1	BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
CIN 2050	3 H	1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS	PANORAMA	HAR 1200	3 H	1 j
CIN 2080	3 A	1 j	CINEMA CHINOIS	HAR 1200D	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
CIN 3010	3 H	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 2	INTRODUCTION A L'ART MODERNE			
CIN 3030	3 H	1 j	THEORIES DU CINEMA	BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
CIN 3040	3 A	1 j	CINEMA QUEBECOIS	INTERDISCIPLINARITE ET MEDIA			
CIN 3050	3 A	1 j	CINEMA EXPERIMENTAL	HAR 1040	3 H	1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES
BLOC 73 N OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.							
ARTS ANTIQUES ET ORIENTAUX							
HAR 2151	3 A	1 j	L'ART CHINOIS	PANORAMA	HAR 2400	3 H	1 s
• HAR 2162	3 H	1 j	L'ART JAPONAIS	HAR 2800	3 A	1 j	HISTOIRE DES GRAVURE
• HAR 2206	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS	HAR 3040	3 H	1 s	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
• HAR 2235	3 A	1 j	L'ART ANTIQUE	HAR 3162	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HGL 1210	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ARCHEOLOGIE	HAR 3230	3 A	1 j	LE DESIGN MODERNE
HGL 1220	3 H	1 j	ARCHEOLOGIE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE	HAR 3240	3 A	1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HGL 1230	3 A	1 j	CERAMIQUE GRECQUE, PEINTURE ROMAINE	HAR 3410	3 AH	1 j	INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
• HGL 1240	3 H	1 j	ARCHITECTURE ET URBANISME ROMAINS	HAR 3900	3 H	1 j	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HGL 1330	3 H	1 j	CIVILISATION GRECQUE	LES THEORIES DE L'ART			
HGL 1340	3 H	1 j	CIVILISATION ROMAINE				
BLOC 73 Y OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.							
ALL 1981	6 A	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1	BLOC 72 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
ALL 1982	3 H	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2	MOYEN AGE ET RENAISSANCE	HAR 1080	3 H	1 j
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	HAR 1090	3 A	1 j	LA FORME ROMANE
+ CRE 2110	3 AHE	1 js	EXPRESSION ECRITE	HAR 2070	3 A	1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
ESP 1951	6 A	2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE	HAR 2090	3 H	1 j	L'IDEALISME GOTHIQUE
+ ESP 1952	3 AHE	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE	HAR 3050	3 H	1 j	LA RENAISSANCE A ROME
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE	HAR 3070	3 AH	1 j	ART PALEOCHRETIEN
FRA 1006	3 A	1 j	LA CRITIQUE LITTERAIRE	HAR 3080	3 H	1 j	L'ENLUMINEUR ET LE VITRAIL
FRA 1013	3 H	1 j	LA REDACTION	HAR 3090	3 H	1 j	L'ART DE COUR AU 14 E SIECLE
FRA 1019	3 AH	1 js	REVISION GRAMMATICALE ET REDACTION	HAR 3100	3 H	1 j	LA RENAISSANCE HORS ITALIE
FRA 1951F	3 AH	2 js	LANGUE ECRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE	HAR 3130	3 A	1 j	L'ART EN FRANCE DE 1498 A 1715
FRA 2400	3 H	1 j	LA MODERNITE	HAR 3420	3 H	1 j	L'ART ITALIEN A ROME DE 1580 A 1680
FRA 2421	3 H	1 j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1	UNE VILLE : VENISE			
HGL 1350	3 A	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES				
HST 1032	3 H	1 j	HISTOIRE DU MOYEN AGE				
HST 1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE				
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE				
HST 2187	3 A	1 j	L'EUROPE AU 16E SIECLE				
HST 2267	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE				
HST 3205	3 A	1 j	LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE				
ITL 1951	6 A	2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE				
ITL 1952	3 AHE	1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE				
PHI 1200	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE				

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de siège HAR.

Programme 1-170-2-0 Version 04 Majeur en histoire de l'art J

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	21 CR.
METHODOLOGIES		
HAR 1030	3 A	1 j
HAR 1070	3 A	1 j
HAR 1075	3 A	1 j
HAR 1140	3 A	1 j
+ HAR 2060	3 H	1 j
PERCEPTION VISUELLE		
HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE		
INITIATION A LA RECHERCHE		
HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.		
APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART		

19E ET 20E SIECLES	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
HAR 1130	3 H	1 j
HAR 1180	3 H	1 j
HAR 1400	3 H	1 s
HAR 2082	3 H	1 j
HAR 2140	3 A	1 j
HAR 2180	3 AH	1 j
HAR 2190	3 A	1 j
HAR 2310	3 H	1 j
HAR 2500	3 H	1 j
HAR 2950	3 A	1 j
HAR 3200	3 H	1 j
HAR 3220	3 A	1 j
HAR 3250	3 H	1 j
HAR 3400	3 A	1 j
HAR 3950	3 A	1 s
L'ECOLE IMPRESSIONNISTE		
L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN		
APRES L'IMPRESSIONNISME		
LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950		
REALISME AU 19E SIECLE		
LE CUBISME		
CONSTRUCTIVISME: ESTHETIQUE, IDEOL.		
ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950		
LA SCULPTURE AU 20E SIECLE		
L'ART EN EUROPE DEPUIS 1950		
LE SURREALISME		
L'ART ACTUEL		
LE ROMANTISME		
HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE		
EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS		

BLOC 72 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ART CANADIEN, ORIENTAL ET ANTIQUE		
HAR 2115	3 A	1 j
HAR 2151	3 A	1 j
HAR 2162	3 H	1 j
ARTS ANCIENS AU CANADA		
L'ART CHINOIS		
L'ART JAPONAIS		

HAR 2195	3 AH	1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH	1 s	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2200	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HAR 2235	3 A	1 j	L'ART ANTIQUE
HAR 3500	3 H	1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 72 I OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.

ARTS PLASTIQUES ET ETUDES CINÉMATOGRAPHIQUES

ARP 1010	3 AH	1 js	DESSIN 1
ARP 1950	3 AH	1 js	INITIATION AUX TECHNIQUES
ARP 2021	3 AH	1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
CIN 1040	3 A	1 j	LANGAGE DU CINEMA
CIN 2010	3 A	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN 2050	3 H	1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 2080	3 A	1 j	CINEMA CHINOIS
CIN 3010	3 H	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN 3040	3 AH	1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN 3050	3 A	1 j	CINEMA EXPERIMENTAL

BLOC 72 Y OPTION MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 6 CR.

ALL 1981	6 A	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ALL 1982	3 H	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
+ CRE 2110	3 AHE	1 js	EXPRESSION ECRITE
ESP 1951	6 A	2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
FRA 1006	3 A	1 j	LA CRITIQUE LITTERAIRE
FRA 1013	3 H	1 j	LA REDACTION
FRA 1019	3 AH	1 js	REVISION GRAMMATICALE ET REDACTION
FRA 1951F	3 AH	2 js	LANGUE ECRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE
FRA 2400	3 H	1 j	LA MODERNITE
FRA 2421	3 H	1 j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1
HGL 1350	3 A	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES
HST 1032	3 H	1 j	HISTOIRE DU MOYEN AGE
HST 1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 2187	3 A	1 j	L'EUROPE AU 16E SIECLE
HST 2267	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 3205	3 A	1 j	LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE
ITL 1951	6 A	2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1952	3 AHE	1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
PHI 1200	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle HAR.

Programme 1-170-4-0 Version 04

Mineur en histoire de l'art

JS

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au
choix.

BLOC 72 A OPTION	MINIMUM 27 CR. MAXIMUM 27 CR.		
ARP 1950	3 AH	1 js	INITIATION AUX TECHNIQUES
HAR 1030	3 A	1 j	PERCEPTION VISUELLE
HAR 1040	3 H	1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES
HAR 1070	3 A	1 j	HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE
HAR 1075	3 A	1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR 1080	3 H	1 j	LA FORME ROMANE
HAR 1090	3 A	1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 1130	3 H	1 j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 1140	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE : INITIAT.
HAR 1180	3 H	1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1190D	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1400	3 H	1 s	APRES L'IMPRESSIONNISME
HAR 1500	3 H	1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
+ HAR 2060	3 H	1 j	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART
HAR 2070	3 A	1 j	L'IDEALISME GOTHIQUE
HAR 2082	3 H	1 j	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950

BLOC 72 I OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.		
HAR 2090	3 H	1 j	LA RENAISSANCE A ROME
HAR 2115	3 A	1 j	ARTS ANCIENS AU CANADA
HAR 2140	3 A	1 j	REALISME AU 19E SIECLE
HAR 2151	3 A	1 j	L'ART CHINOIS
HAR 2162	3 H	1 j	L'ART JAPONAIS
HAR 2180	3 AH	1 j	LE CUBISME
HAR 2190	3 A	1 j	CONSTRUCTIVISME : ESTHETIQUE, IDEOL.
HAR 2195	3 AH	1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH	1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2200	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HAR 2215	3 A	1 s	LE 18E SIECLE EUROPEEN
HAR 2235	3 A	1 j	L'ART ANTIQUE
HAR 2310	3 H	1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 2340	3 A	1 j	L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
HAR 2400	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA GRAVURE
HAR 2500	3 H	1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
HAR 2540	3 H	1 j	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
HAR 2600	3 A	1 s	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 19E S.
HAR 2610	3 A	1 j	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19E SIECLE
HAR 2750	3 A	1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR 2800	3 A	1 js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR 2900	3 A	1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
HAR 2950	3 A	1 j	L'ART EN EUROPE DEPUIS 1950
HAR 3040	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HAR 3050	3 H	1 j	ART PALEOCHRETIEN
HAR 3070	3 AH	1 j	L'ENLUMINEUR ET LE VITRAIL
HAR 3080	3 H	1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE
HAR 3090	3 H	1 j	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
HAR 3100	3 H	1 j	L'ART EN FRANCE DE 1498 A 1715
HAR 3130	3 A	1 j	L'ART ITALIEN A ROME DE 1580 A 1680
HAR 3131	3 AH	1 j	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HAR 3162	3 A	1 j	LE DESIGN MODERNE
HAR 3200	3 H	1 j	LE SURREALISME
HAR 3220	3 A	1 j	L'ART ACTUEL
HAR 3230	3 A	1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
HAR 3240	3 A	1 j	INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
HAR 3250	3 H	1 j	LE ROMANTISME
HAR 3400	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 3410	3 AH	1 j	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HAR 3420	3 H	1 j	UNE VILLE : VENISE
HAR 3440	3 A	1 j	LA PEINTURE DU 17E S. AUX PAYS-BAS
HAR 3445	3 H	1 j	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17E SIECLE
HAR 3500	3 H	1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA
HAR 3540	3 A	1 j	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE
HAR 3600	3 H	1 j	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 20E S.
HAR 3610	3 H	1 j	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20E SIECLE
HAR 3900	3 H	1 j	LES THEORIES DE L'ART
HAR 3950	3 A	1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle HAR.

Programme 1-171-2-0 Version 05

Majeur en études cinématographiques

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 36 à option et
6 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE	18 CR.		
COURS FONDAMENTAUX			
CIN 1011	3 A	1 j	TECHNIQUES CINÉMATOGRAPHIQUES
+ CIN 1012	3 H	1 j	PRODUCTION 1 : EXPRESSION FILMIQUE
+ CIN 1016	3 A	1 j	THEORIE ET PRATIQUE DU MONTAGE
+ CIN 1060	3 A	1 j	SCENARISATION 1
CIN 2010	3 A	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN 3030	3 H	1 j	THEORIES DU CINEMA
BLOC 74 B OPTION	MINIMUM 24 CR. MAXIMUM 27 CR.		
APPROCHES SPECIFIQUES			
CIN 1030	3 H	1 j	L'EXPRESSION CINÉMATOGRAPHIQUE
CIN 1040	3 A	1 j	LANGAGE DU CINEMA
CIN 1050	3 H	1 j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

CIN 1070	3 H	1	LE CINEMA ET LES INSTITUTIONS
CIN 2001	3 A	1	CINEMA 2001
+ CIN 2012	6 AH	2	PRODUCTION 2 : CREATION CINEMATOGRAPHIQUE
CIN 2050	3 H	1	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
+ CIN 2060	3 H	1	SCENARISATION 2
CIN 2080	3 A	1	CINEMA CHINOIS
CIN 2090	3 H	1	CINEMA JAPONAIS
CIN 3000	3 A	2	TRAVAUX DIRIGES
CIN 3010	3 H	1	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN 3020	3 H	1	CINEMA DOCUMENTAIRE
CIN 3040	3 A	1	CINEMA QUEBECOIS
CIN 3050	3 A	1	CINEMA EXPERIMENTAL
CIN 3060	3 A	1	UN CINEASTE ET SON APPROCHE
+ CIN 3070	3 A	1 s	CINEMA D'ANIMATION
CIN 3080	3 H	1	MYTHOLOGIES DU CINEMA
CIN 3150	3 H	1	CINEMA DES DIFFÉRENCES
CIN 3330	3 A	1	CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

BLOC 74 C OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

HISTOIRE DE L'ART ET ARTS PLASTIQUES

ARP 1010	3 AH	1 js	DESSIN 1
ARP 2011	3 H	1 s	ESPACE SCENIQUE
ARP 2021	3 AH	1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 2051	3 H	1	L'IMAGE MANIPULEE
+ ARP 3300	3 A	1	RECHERCHES VIDEOPGRAPHIQUES
+ ARP 3350	3 H	1	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
+ HAR 1180	3 H	1	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 1190	3 A	1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1190D	3 A	1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCIDENT
HAR 1200	3 H	1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2082	3 H	1	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
HAR 2151	3 A	1	L'ART CHINOIS
HAR 2162	3 H	1	L'ART JAPONAIS
HAR 2195	3 AH	1	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH	1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2900	3 A	1	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
+ HAR 3200	3 H	1	LE SURREALISME
+ HAR 3220	3 A	1	L'ART ACTUEL
+ HAR 3400	3 A	1	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
+ HAR 3500	3 H	1	LES ARTS VISUELS AU CANADA
+ HAR 3950	3 A	1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

BLOC 74 Y OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
+ ANT 2083	3 H	1	ETHNOCINEMATOGRAPHIE 1
COM 1100	3 A	1	RECHERCHES EN COMMUNICATION
COM 1200	3 AH	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH	1	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1600	3 AH	1 js	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
+ COM 2511	3 AH	1 js	PRATIQUE DES MEDIAS 1
COM 2540	3 AH	1	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 2920	3 H	1 s	MEDIAS DE MASSE : CONTEXTE HISTORIQUE
+ COM 3610	3 H	1	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE
ESP 1215	3 A	1	CIVILISATION ESPAGNOLE
ESP 2400	3 A	1	CINEMA ET LITTERATURES HISPANIQUES
ETA 4730	3 AHE	1	LANGAGE CINE EN SITUATION D'APPRENT
ETA 4757	3 AHE	1	ORDINATEURS ET RESOLUTION DE PROBLEM
ETM 1100	3 A	1	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
FRA 1008	3 A	1	LA CRITIQUE LITTERAIRE
FRA 2802	3 H	1	FANTASTIQUE ET SCIENCE-FICTION
FRA 3013	3 A	1	NOUVELLES ECRITURES DE FEMMES
FRA 3016	3 A	1	L'ETUDE NARRATIVE
FRA 3019	3 A	1	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
GRM 1201	3 H	1 s	CINEMA GREC
HST 1032	3 H	1	HISTOIRE DU MOYEN AGE
HST 1041	3 A	1	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H	1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1052	3 HE	1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
HST 2440	3 A	1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H	1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST 2446	3 A	1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
ITL 2160	3 A	1	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945
LNG 1090	3 A	1 js	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 1410	3 HE	1	ETHNOLINGUISTIQUE
PHI 1200	3 E	1	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1250	3 A	1 js	ESTHETIQUE
PHI 1610	3 H	1 js	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITE

PHI 3250	3 A	1	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
SOL 1970	3 AH	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 2107	3 H	1	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2309	3 H	1	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3014	3 A	1	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO
SOL 3301	3 H	1	SOCIO DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3305	3 AE	1	COMMUNICATION DE MASSE

Programme 1-171-4-0

Version 05

Mineur en études cinématographiques J

Ce programme totalise 0 credit obligatoire, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 73 A OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COURS FONDAMENTAUX

CIN 1030	3 H	1	L'EXPRESSION CINEMATOGRAPHIQUE
CIN 1040	3 A	1	LANGAGE DU CINEMA
CIN 2010	3 A	1	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN 3030	3 H	1	THEORIES DU CINEMA

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

APPROCHES SPECIFIQUES

CIN 1011	3 A	1	TECHNIQUES CINEMATOGRAPHIQUES
CIN 1050	3 H	1	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 1070	3 H	1	LE CINEMA ET LES INSTITUTIONS
CIN 2001	3 A	1	CINEMA 2001
CIN 2050	3 H	1	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 2080	3 A	1	CINEMA CHINOIS
CIN 2090	3 H	1	CINEMA JAPONAIS
CIN 3010	3 H	1	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN 3020	3 H	1	CINEMA DOCUMENTAIRE
CIN 3040	3 A	1	CINEMA QUEBECOIS
CIN 3050	3 A	1	CINEMA EXPERIMENTAL
CIN 3060	3 A	1	UN CINEASTE ET SON APPROCHE
CIN 3070	3 A	1 s	CINEMA D'ANIMATION
CIN 3080	3 H	1	MYTHOLOGIES DU CINEMA
CIN 3150	3 H	1	CINEMA DES DIFFERENCES
CIN 3330	3 A	1	CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

Programme 1-172-2-0 Version 00

Majeur en arts plastiques J

Ce programme totalise 27 credits obligatoires, 30 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 24 CR.

FORMATION DE BASE

ARP 1010	3 AH	1 js	DESSIN 1
+ ARP 1020	3 H	1	DESSIN 2
ARP 2021	3 AH	1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
+ ARP 2022	3 H	1	LES ARTS DE LA COULEUR 2
ARP 2031	3 AH	1 js	LES ARTS DE L'ESPACE 1
+ ARP 2032	3 H	1	LES ARTS DE L'ESPACE 2
ARP 2041	3 H	1	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP 2061	3 AH	1	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE

BLOC 74 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

OUTILS DE PERCEPTION ET D'ANALYSE

ARP 1950	3 AH	1 js	INITIATION AUX TECHNIQUES
HAR 1030	3 A	1	PERCEPTION VISUELLE
HAR 2750	3 A	1	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART

BLOC 74 C OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

ARP 2011	3 H	1 s	ESPACE SCENIQUE
ARP 2020	3 A	1	CREATION ET SYSTEMES TECHNOLOGIQUES
ARP 2050	3 H	1	TECHNIQUES DE L'ESTAMPE
ARP 2051	3 H	1	L'IMAGE MANIPULEE

+ ARP 3030	3 A	1 j	ARTS D'EXPRESSION SPATIALE	BLOC 74 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
+ ARP 3300	3 A	1 j	RECHERCHES VIDEOPHOTOGRAPHIQUES	ATELIERS DE BASE		
+ ARP 3350	3 H	1 j	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE	ARP 1010	3 AH 1 js	DESSIN 1
+ ARP 3351	3 A	1 j	LE CONTEXTE FIGURATIF	ARP 2021	3 AH 1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
+ ARP 3510	3 H	1 j	ARTS PLAST., REFLEXIONS ET PRATIQUES	ARP 2031	3 AH 1 js	LES ARTS DE L'ESPACE 1
BLOC 74 D OBLIGATOIRE				BLOC 74 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
CONCLUSION PROVISOIRE				OUTILS DE PERCEPTION ET D'ANALYSE		
* + ARP 3010	3 H	1 j	ATELIER SYNTHÈSE	ARP 1950	3 AH 1 js	INITIATION AUX TECHNIQUES
BLOC 74 E OPTION				HAR 1030	3 A 1 j	PERCEPTION VISUELLE
REGARD CRITIQUE				HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
* HAR 3040	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART	BLOC 74 C OPTION		
* HAR 3220	3 A	1 j	L'ART ACTUEL	LABORATOIRES DES TECHNIQUES CONTEMPORAINES		
HAR 3230	3 A	1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE	ARP 2020	3 A 1 j	CREATION ET SYSTEMES TECHNOLOGIQUES
BLOC 74 F OPTION				ARP 2041	3 H 1 j	LABORATOIRE VIDEOPHOTOGRAPHIQUE
LES IMAGES - LES MOUVEMENTS				ARP 2061	3 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE
CIN 1050	3 H	1 j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	BLOC 74 D OPTION		
CIN 2050	3 H	1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS	DEVELOPPEMENT DES APPRENTISSAGES		
CIN 3040	3 A	1 j	CINEMA QUEBECOIS	+ ARP 1020	3 H 1 js	DESSIN 2
CIN 3050	3 A	1 j	CINEMA EXPERIMENTAL	ARP 2011	3 H 1 s	ESPACE SCENIQUE
BLOC 74 G OPTION				+ ARP 2022	3 H 1 j	LES ARTS DE LA COULEUR 2
CONNAISSANCE THÉORIQUE ET HISTORIQUE DES ARTS				+ ARP 2032	3 H 1 j	LES ARTS DE L'ESPACE 2
HAR 1040	3 H	1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES	ARP 2050	3 H 1 j	TECHNIQUES DE L'ESTAMPE
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	ARP 2051	3 H 1 j	L'IMAGE MANIPULÉE
* HAR 1190D	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	+ ARP 3030	3 A 1 j	ARTS D'EXPRESSION SPATIALE
HAR 1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE	+ ARP 3300	3 A 1 j	RECHERCHES VIDEOPHOTOGRAPHIQUES
HAR 1200D	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE	+ ARP 3350	3 H 1 j	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
HAR 2082	3 H	1 j	LA PEINTURE AMÉRICAINE APRES 1950	+ ARP 3351	3 A 1 j	LE CONTEXTE FIGURATIF
* HAR 2195	3 AH	1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC	BLOC 74 E OPTION		
HAR 2195D	3 AH	1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC	CULTURE DE L'HISTOIRE		
HAR 2400	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA GRAVURE	HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2500	3 H	1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIÈCLE	* HAR 1190D	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2800	3 A	1 j	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS	HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
* HAR 3070	3 AH	1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL	HAR 1200D	3 AH 1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 3162	3 A	1 j	LE DESIGN MODERNE	HAR 2195	3 AH 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
* HAR 3400	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE	HAR 2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUÉBEC
* HAR 3500	3 H	1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA	HAR 3220	3 A 1 j	L'ART ACTUEL
BLOC 74 H OPTION				HAR 3500	3 H 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA
COMMUNICATION				BLOC 74 F OPTION		
COM 1100	3 A	1 j	RECHERCHES EN COMMUNICATION	CONNAISSANCE THÉORIQUE ET HISTORIQUE DES ARTS		
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS	HAR 1040	3 H 1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES
COM 1300	3 AH	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION	HAR 2400	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA GRAVURE
COM 1600	3 AH	1 js	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE	HAR 2500	3 H 1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIÈCLE
+ COM 2511	3 AH	1 js	PRATIQUES DES MEDIAS I	HAR 2800	3 A 1 j	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
COM 2540	3 AH	1 j	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE	* HAR 3070	3 AH 1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
BLOC 74 Y OPTION				HAR 3162	3 A 1 j	LE DESIGN MODERNE
COMPLEMENTARITE ET CONNEXITE				* HAR 3400	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	BLOC 74 G OPTION		
FRA 1006	3 A	1 j	LA CRITIQUE LITTERAIRE	ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES		
FRA 1015	3 H	1 js	L'ART DE L'ESSAI	DID 1971	3 AHE 1 j	ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE
FRA 1951F	3 AH	2 js	LANGUE ECrite, ENSEIGNEM. SUR MESURE	DID 2936	3 AHE 1 j	DID DES ARTS PLASTIQUES
IFT 1224	4 AH	1 j	ORGANISATION DES ORDINATEURS	DID 3923	3 AHE 1 j	ARTS PLAST AU PRESCOL ET AU PRIMAIRE
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	DID 3941	3 AHE 1 j	ATELIER D'ARTS PLASTIQUE
* PHI 1250	3 A	1 js	ESTHETIQUE			
PSY 1952	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION			
SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES			
SOL 2309	3 H	1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE			
SOL 3301	3 H	1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES			
SOL 3304	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES			
URB 1070	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME			
URB 1287	3 AHE	1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS			

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Programme 1-175-1-0

Version 12

B.Sc. spécialisé en informatique

J

L'orientation **Informatique** comprend les segments 02 et 75, avec 49 crédits obligatoires, 32 à option et 9 au choix.

L'orientation **Recherche opérationnelle** comprend les segments 02 et 76, avec 45 crédits obligatoires, 36 à option et 9 au choix.

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A OBLIGATOIRE

30 CR.

+ IFT 1010	4 AH	1 j	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH	1 j	PROGRAMMATION 2
IFT 1063	4 AH	1 j	METHODES DISCRETES EN INFORMATIQUE
IFT 1224	4 AH	1 j	ORGANISATION DES ORDINATEURS
IFT 1570	3 AH	1 j	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE
MAT 1911	4 AH	1 j	ANALYSE POUR INFORMATICIENS
MAT 1961	4 AH	1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES 1
+ MAT 1977	3 H	1 j	PROBABILITES POUR INFORMATICIENS

BLOC 02 B OBLIGATOIRE

15 CR.

+ IFT 2010	4 AH	1 j	STRUCTURES DE DONNEES INTERNES
+ IFT 2020	4 AH	1 j	STRUCTURES DE DONNEES EXTERNES
+ IFT 2121	4 AH	1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
+ MAT 2978	3 A	1 j	STATISTIQUE POUR INFORMATICIENS

BLOC 02 Z OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1984	3 A	1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
DMO 1000	3 AH	1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
EAM 1000	3 H	1 s	LITTERATURE UNIVERSELLE
ECN 1963	3 AH	1 js	MICROECONOMIQUE
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PSY 1970	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
URB 1287	3 AHE	1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION INFORMATIQUE

BLOC 75 A OBLIGATOIRE

4 CR.

+ IFT 2102	4 AH	1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
------------	------	-----	-----------------------------------

BLOC 75 C OPTION

MINIMUM 14 CR., MAXIMUM 18 CR.

* + IFT 1115	1 H	1 js	EXAMENS DE FORTRAN
* + IFT 1125	1 A	1 js	EXAMENS DE COBOL
* + IFT 1165	1 AHE	1 js	EXAMENS DE C
+ IFT 2230	4 A	1 j	MICRO-INFORMATIQUE
+ IFT 2250	4 H	1 j	INFORMATIQUE DE GESTION
+ IFT 2340	4 A	1 j	SIMULATION ET MODELES
+ IFT 2421	4 H	1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT 2450	4 A	1 j	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS
+ IFT 2503	3 A	1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IFT 2542	3 H	1 j	GRAPHES ET RESEAUX
+ IFT 2600	4 H	1 j	STATISTIQUE-INFORMATIQUE 1
+ IFT 3030	4 A	1 j	BASES DE DONNEES
+ IFT 3040	4 H	1 j	CONCPTN. DES SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT 3051	4 H	1 j	PROJET D'INFORMATIQUE
+ IFT 3162	4 H	1 j	THEORIE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 3200	4 A	1 j	SYSTEMES LINEAIRES
+ IFT 3261	4 H	1 j	INFOGRAPHIE
+ IFT 3401	4 A	1 j	ALGEBRE NUMERIQUE
+ IFT 3411	4 H	1 j	ANALYSE NUMERIQUE
+ IFT 3511	3 H	1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2
+ IFT 3650	3 A	1 j	MODELES STOCHASTIQUES

+ IFT 3672 4 A 1 j STATISTIQUE-INFORMATIQUE 2
+ IFT 3680 3 H 1 j ECHANTILLONNAGE ET QUESTIONNAIRES

BLOC 75 D OPTION

MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 12 CR.

GENIE LOGICIEL
TELE-INFORMATIQUE
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : INTRODUC.
CONCEPTS DES LANGAGES DE L'INFORMAT.
INFORMATIQUE THEORIQUE
ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.

BLOC 75 Y OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
PROG ET ENSEIGNEMENT INFORM AU SEC
ECONOMIQUE 1
MACROECONOMIQUE
MANAGEMENT
COMPTABILITE DE GESTION
GRAMMARIENNES FORMELLES ET APPLICATIONS
FONDEMENTS DES MATHEMATIQUES
INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
RELATIVITE
ASTRONOMIE GENERALE
PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PROCESSUS COGNITIFS
ADMINISTRATION, ORGANISA. : PRINCIPES
INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION RECHERCHE OPERATIONNELLE

BLOC 76 A OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 17 CR.

TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
GRAPHES ET RESEAUX
STATISTIQUE-INFORMATIQUE 1
TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2
STATISTIQUE-INFORMATIQUE 2

BLOC 76 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 11 CR.

SIMULATION ET MODELES
INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS
MODELES STOCHASTIQUES
ECHANTILLONNAGE ET QUESTIONNAIRES

BLOC 76 D OPTION

MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 9 CR.

EXAMENS DE FORTRAN
EXAMENS DE COBOL
EXAMENS DE C
INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
MICRO-INFORMATIQUE
INFORMATIQUE DE GESTION
BASES DE DONNEES
CONCPTN. DES SYSTEMES D'EXPLOITATION
PROJET D'INFORMATIQUE
THEORIE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
SYSTEMES LINEAIRES
INFOGRAPHIE
GENIE LOGICIEL
TELE-INFORMATIQUE
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : INTRODUC.
CONCEPTS DES LANGAGES DE L'INFORMAT.
INFORMATIQUE THEORIQUE
ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.
ALGEBRE NUMERIQUE
ANALYSE NUMERIQUE

Le bloc 02A constitue normalement la première année.

Programme 1-175-2-0

Version 08

Majeur en informatique

Version 08

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Programme 1-175-4-0

Version 08

Mineur en informatique**J**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE					24 CR.
IFT 1010	4 AH	1	j	PROGRAMMATION 1		
+ IFT 1020	4 AH	1	j	PROGRAMMATION 2		
IFT 1063	4 AH	1	j	METHODES DISCRETES EN INFORMATIQUE		
IFT 1224	4 AH	1	j	ORGANISATION DES ORDINATEURS		
+ IFT 2010	4 AH	1	j	STRUCTURES DE DONNEES INTERNES		
+ IFT 2020	4 AH	1	j	STRUCTURES DE DONNEES EXTERNES		

BLOC 73 B	OPTION					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
* + IFT 1115	1 H	1	js	EXAMENS DE FORTRAN		
* + IFT 1125	1 A	1	js	EXAMENS DE COBOL		
* + IFT 1165	1 AHE	1	js	EXAMENS DE C		

BLOC 73 C	OPTION					MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.
IFT 1570	3 AH	1	j	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE		
+ IFT 2102	4 AH	1	j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE		
+ IFT 2121	4 AH	1	j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE		
+ IFT 2600	4 H	1	j	STATISTIQUE-INFORMATIQUE 1		

BLOC 73 D	OPTION					MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 20 CR.
+ IFT 2230	4 A	1	j	MICRO-INFORMATIQUE		
+ IFT 2250	4 H	1	j	INFORMATIQUE DE GESTION		
+ IFT 2340	4 A	1	j	SIMULATION ET MODELES		
+ IFT 2421	4 H	1	j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES		
+ IFT 2450	4 A	1	j	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS		
+ IFT 2503	3 A	1	j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1		
+ IFT 2542	3 H	1	j	GRAPHES ET RESEAUX		
+ IFT 3030	4 A	1	j	BASES DE DONNEES		
+ IFT 3040	4 H	1	j	CONCPNT. DES SYSTEMES D'EXPLOITATION		
+ IFT 3051	4 AH	1	j	PROJET D'INFORMATIQUE		
+ IFT 3162	4 H	1	j	THEORIE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.		
+ IFT 3200	4 A	1	j	SYSTEMES LINEAIRES		
+ IFT 3261	4 H	1	j	INFOGRAPHIE		
+ IFT 3401	4 A	1	j	ALGEBRE NUMERIQUE		
+ IFT 3411	4 H	1	j	ANALYSE NUMERIQUE		
+ IFT 3511	3 H	1	j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2		
+ IFT 3650	3 A	1	j	MODELES STOCHASTIQUES		
+ IFT 3672	4 A	1	j	STATISTIQUE-INFORMATIQUE 2		
+ IFT 3680	3 H	1	j	ECHANTILLONNAGE ET QUESTIONNAIRES		

BLOC 73 E	OPTION					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 14 CR.
MAT 1911	4 AH	1	j	ANALYSE POUR INFORMATICIENS		
MAT 1961	4 AH	1	j	MATHEMATIQUES LINEAIRES 1		
+ MAT 1977	3 H	1	j	PROBABILITES POUR INFORMATICIENS		
+ MAT 2978	3 A	1	j	STATISTIQUE POUR INFORMATICIENS		

BLOC 73 F	OPTION					MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ IFT 3310	4 A	1	j	GENIE LOGICIEL		
+ IFT 3320	4 A	1	j	TELE-INFORMATIQUE		
+ IFT 3330	4 A	1	j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : INTRODUC.		
+ IFT 3360	4 H	1	j	CONCEPTS DES LANGAGES DE L'INFORMAT.		
+ IFT 3370	4 A	1	j	INFORMATIQUE THEORIQUE		
+ IFT 3380	4 A	1	j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.		

BLOC 73 Z	OPTION					MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE		
BCM 1984	3 A	1	js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE		
COM 1200	3 AH	1	j	INTRODUCTION AUX MEDIAS		
DMO 1000	3 AH	1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE		
EAM 1000	3 H	1	s	LITTERATURE UNIVERSELLE		
ECN 1963	3 AH	1	js	MICROECONOMIQUE		
HAR 1190	3 A	1	j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT		
LNG 1035	3 AH	1	js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE		
PHI 1300	3 H	1	j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE		
PSY 1970	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE GENERALE		
SOL 1952	3 AH	1	js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES		
URB 1287	3 AHE	1	j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS		

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE					12 CR.
IFT 1010	4 AH	1	j	PROGRAMMATION I		
+ IFT 1020	4 AH	1	j	PROGRAMMATION 2		
IFT 1224	4 AH	1	j	ORGANISATION DES ORDINATEURS		

BLOC 73 B	OPTION					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ IFT 1112	3 H	1	js	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN		
* + IFT 1115	1 H	1	js	EXAMENS DE FORTRAN		
+ IFT 1122	3 A	1	js	PROGRAMMATION AVEC COBOL		
* + IFT 1125	1 A	1	js	EXAMENS DE COBOL		
+ IFT 1160	3 AHE	1	js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C		
* + IFT 1165	1 AHE	1	js	EXAMENS DE C		

BLOC 73 C	OPTION					MINIMUM 7 CR., MAXIMUM 12 CR.
IFT 1570	3 AH	1	j	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE		
+ IFT 2010	4 AH	1	j	STRUCTURES DE DONNEES INTERNES		
+ IFT 2102	4 AH	1	j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE		
+ IFT 2600	4 H	1	j	STATISTIQUE-INFORMATIQUE 1		

BLOC 73 D	OPTION					MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.
IFT 1063	4 AH	1	j	METHODES DISCRETES EN INFORMATIQUE		
+ IFT 2020	4 AH	1	j	STRUCTURES DE DONNEES EXTERNES		
+ IFT 2121	4 AH	1	j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE		
+ IFT 2230	4 A	1	j	MICRO-INFORMATIQUE		
+ IFT 2250	4 H	1	j	INFORMATIQUE DE GESTION		
+ IFT 2340	4 A	1	j	SIMULATION ET MODELES		
+ IFT 2421	4 H	1	j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES		
+ IFT 2450	4 A	1	j	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS		
+ IFT 2503	3 A	1	j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1		
+ IFT 2542	3 H	1	j	GRAPHES ET RESEAUX		

BLOC 73 E	OPTION					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.
MAT 1911	4 AH	1	j	ANALYSE POUR INFORMATICIENS		
MAT 1961	4 AH	1	j	MATHEMATIQUES LINEAIRES 1		
+ MAT 1977	3 H	1	j	PROBABILITES POUR INFORMATICIENS		
+ MAT 2978	3 A	1	j	STATISTIQUE POUR INFORMATICIENS		

BLOC 71 A	OPTION					MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 18 CR.
IFT 1810	3 AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION		
IFT 1820	3 A	1	s	STRUCTURE DES ORDINATEURS		
+ IFT 2810	3 A	1	s	STRUCTURES DE DONNEES		
+ IFT 2821	3 H	1	s	INTRODUCTION AUX BASES DE DONNEES		
+ IFT 3810	3 H	1	s	SYSTEMES D'EXPLOITATION		
* + IFT 3840	3 AH	1	s	INFOGRAPHIE APPLIQUEE		

BLOC 71 B	OPTION					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ IFT 1112	3 H	1	js	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN		
+ IFT 1122	3 A	1	js	PROGRAMMATION AVEC COBOL		
+ IFT 1140	3 AHE	1	js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL		
* + IFT 1151	3 H	1	js	PROJETS SUR MICRO-ORDINATEURS		
+ IFT 1160	3 AHE	1	js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C		

En raison de la structure des préalables, il n'est pas possible en général de compléter ce programme en une année ; on peut le faire un fois réussis les cours IFT 1010, IFT 1963 et (au besoin) MAT 1911 ou MAT 1961.

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
IFT 1850	3 A 1 s	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
IFT 1860	3 H 1 s	LOGICIELS STATISTIQUES
+ IFT 2850	3 H 1 s	MODELES D'OPTIMISATION LINEAIRE
* + IFT 2860	3 A 1 s	ECHANTILLONNAGE, CONTROLE DE QUALITE
* + IFT 3850	3 H 1 s	MODELES D'OPTIMISATION NON LINEAIRE
+ IFT 3860	3 A 1 s	REGRESSION ET PREVISION

+ LNG 3010	3 A	1	j	THEORIES LINGUISTIQUES
+ LNG 3040	3 H	1	j	THEORIES SYNTAXIQUES AVANCEES
+ LNG 3050	3 A	1	j	SEMANTIQUE AVANCEE
+ LNG 3070	3 H	1	j	PHONOLOGIE AVANCEE
LNG 3170	3 A	1	j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN

Département de linguistique et de traduction

Programme 1-180-10 Version 05 B.A. spécialisé en linguistique J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 45 à option et 15 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
LNG 1025	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1035	3 AH 1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1045	3 A 1 js	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1110	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 1120	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	15 CR.
+ LNG 1321	3 AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
LNG 2000	3 AH 1 j	INTRODUC. AUX GRAMMARMES FORMELLES
+ LNG 2050	3 H 1 j	THEORIES SYNTACTIQUES
+ LNG 2070	3 H 1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONE
+ LNG 2080	3 H 1 js	SEMANTIQUE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
ALL 1951	6 AHE 2 js	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ARA 1951	6 A 1 s	ARABE ELEMENTAIRE
ARA 1952	3 H 1 s	ARABE INTERMEDIAIRE
* ARA 1953	3 A 1 s	ARABE AVANCE
CHN 1050	6 AE 1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 1
+ CHN 1060	6 HE 1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 2
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOLE ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOLE AVANCE
GRM 1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
+ GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
+ GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCE
HEB 1010	6 A 1 j	LANGUE HEBRAIQUE ELEMENTAIRE
+ HEB 1020	3 H 1 j	LANGUE HEBRAIQUE INTERMEDIAIRE
HEB 1030	3 A 1 j	LANGUE HEBRAIQUE AVANCE
HGL 1111	6 A 1 js	GREC ANCIEN 1
+ HGL 1121	6 H 1 js	GREC ANCIEN 2
HGL 1131	6 AE 1 js	LANGUE LATINE 1
+ HGL 1141	6 H 1 js	LANGUE LATINE 2
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
ITL 1953	3 AH 1 js	ITALIEN AVANCE
JPN 1050	6 AE 1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2
PLO 1010	6 AH 1 s	COURS AUDIO-VISUEL DE POLONAIS 1
PTG 1951	6 A 2 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG 1952	3 AH 1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 H 1 s	PORTUGAIS AVANCE
RUS 1951	6 A 2 s	RUSSE ELEMENTAIRE
+ RUS 1996	6 AHE 1 j	RUSSE INTERMEDIAIRE ET AVANCE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
LNG 1090	3 A 1 js	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 A 1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
LNG 2360	3 A 1 j	MORPHOLOGIE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
LNG 1060	3 H 1 js	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
LNG 1220	3 H 1 j	PHONETIQUE ARTICULATOIRE
+ LNG 2020	3 H 1 j	PHONETIQUE ACoustique DU FRANCAIS
+ LNG 2100	3 AH 1 js	FRANCAIS CANADIEN 1
+ LNG 2110	3 A 1 j	DIALECTOLOGIE GENERALE
LNG 2180	3 A 1 j	LEXICOLOGIE
+ LNG 2320	3 AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
+ LNG 3020	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.
LNG 3100	3 H 1 j	FRANCAIS CANADIEN 2
+ LNG 3190	3 AH 1 j	LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE
LNG 3195	3 H 1 j	OBSERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.
+ LNG 3320	3 H 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3
LNG 3510	3 AH 1 j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
LNG 1050	3 AH 1 js	T.P.: INITIATION A L'AINCEN FRANCAIS
LNG 2225	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ESPAGNOLE
LNG 2280	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
+ LNG 2600	3 H 1 js	PHILOLOGIE GRECQUE 1
+ LNG 2650	3 H 1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
+ LNG 2660	3 A 1 j	ANCIEN OCCITAN
LNG 2700	3 H 1 j	PHILOLOGIE LATINE 1
+ LNG 3240	3 A 1 j	PHILOLOGIE ROMANE
+ LNG 3600	3 A 1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2
+ LNG 3610	3 A 1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
+ LNG 3650	3 A 1 j	PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
LNG 1130	6 A 2 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
+ LNG 2030	3 A 1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
+ LNG 2131	3 A 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
LNG 2231	3 A 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 2390	3 A 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
+ LNG 2430	3 H 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ LNG 2040	3 H 1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
LNG 2140	3 AE 1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME
LNG 2170	3 AE 1 j	PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.
LNG 2330	3 HE 1 j	LINGUISTIQUE APPLIQUEE
LNG 2340	3 HE 1 js	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
* IFT 1900	3 A 1 j	TRAITEMENT DES DONNEES LINGUISTIQUES
LNG 1410	3 HE 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
LNG 2151	3 A 1 j	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE
LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2350	3 HE 1 j	SOCIOLINGUISTIQUE
+ LNG 3120	3 H 1 j	GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS
+ LNG 3350	3 H 1 j	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
+ LNG 3670	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
MAT 1997	3 H 1 j	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE
TRA 2050	3 A 1 j	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1

BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
LNG 1150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
LNG 1170	6 A 2	COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE
LNG 2090	3 A 1 j	DESCRIPTION D'UNE LANGUE
LNG 2260	3 A 1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE
LNG 3015	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
LNG 3025	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
LNG 3030	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
+ LNG 3150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN
LNG 3911	3 H 1 j	GRAMMAIRE CONTRASTIVE RUSSE-FRANCAIS

BLOC 70 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BIO 1951	3 H 1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM 1955	3 H 1 js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE

COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS	+ LNG 2131	3 A	1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE	LNG 2231	3 A	1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
HST 2426	3 A	1 j	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867	LNG 2390	3 A	1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	+ LNG 2430	3 H	1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2
MAT 1971	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE				
PHI 1005	3 AE	1 js	LOGIQUE 1	BLOC 71 G	OPTION		<i>MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	+ LNG 2040	3 H	1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
PHI 2150	3 H	1 j	EPSIEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES	LNG 2140	3 AE	1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME
PHY 1445	3 H	1 s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE	LNG 2170	3 AE	1 j	PRINC. LING. ENS. FRAN. LANG. MAT.
PSY 3022	3 A	1 j	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE	LNG 2330	3 HE	1 j	LINGUISTIQUE APPLIQUEE
SOL 1970	3 AH	1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC	LNG 2340	3 HE	1 js	PRINC. LING. ENS. LANGUES ETRANG.

Programme 1-180-2-0 Version 04

Majeur en linguistique J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 15 CR.			
LNG 1025	3 A	1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1045	3 A	1 js	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1110	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 1120	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE

BLOC 71 B OBLIGATOIRE 15 CR.			
+ LNG 1321	3 AH	1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
LNG 2000	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
+ LNG 2050	3 H	1 j	THEORIES SYNTAXIQUES
+ LNG 2070	3 H	1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
+ LNG 2080	3 H	1 js	SEMANTIQUE

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			
LNG 1090	3 A	1 js	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 A	1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
LNG 2360	3 A	1 j	MORPHOLOGIE
+ LNG 3010	3 A	1 j	THEORIES LINGUISTIQUES
+ LNG 3040	3 H	1 j	THEORIES SYNTAXIQUES AVANCEES
+ LNG 3050	3 A	1 j	SEMANTIQUE AVANCEE
+ LNG 3070	3 H	1 j	PHONOLOGIE AVANCEE
LNG 3170	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			
LNG 1060	3 H	1 js	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 H	1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
LNG 1220	3 H	1 j	PHONETIQUE ARTICULATOIRE
+ LNG 2020	3 H	1 j	PHONETIQUE ACOUTIQUE DU FRANCAIS
+ LNG 2100	3 AH	1 js	FRANCAIS CANADIEN 1
+ LNG 2110	3 A	1 j	DIACLECTOLOGIE GENERALE
LNG 2180	3 A	1 j	LEXICOLOGIE
+ LNG 2320	3 AH	1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
+ LNG 3020	3 A	1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.
LNG 3100	3 H	1 j	FRANCAIS CANADIEN 2
+ LNG 3190	3 AH	1 j	LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE
LNG 3195	3 H	1 j	OBSEERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.
+ LNG 3320	3 H	1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3
LNG 3510	3 AH	1 j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			
LNG 1050	3 AH	1 js	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
LNG 2225	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ESPAGNOLE
LNG 2280	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
+ LNG 2600	3 H	1 js	PHILOLOGIE GRECQUE 1
+ LNG 2650	3 H	1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
+ LNG 2660	3 A	1 j	ANCIEN OCCITAN
LNG 2700	3 H	1 j	PHILOLOGIE LATINE 1
+ LNG 3240	3 A	1 j	PHILOLOGIE ROMAINE
+ LNG 3600	3 A	1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2
+ LNG 3610	3 A	1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
+ LNG 3650	3 A	1 j	PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.			
LNG 1130	6 A	2 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH
+ LNG 2030	3 A	1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY

BLOC 71 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.			
+ LNG 2040	3 H	1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
LNG 2140	3 AE	1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME
LNG 2170	3 AE	1 j	PRINC. LING. ENS. FRAN. LANG. MAT.
LNG 2330	3 HE	1 j	LINGUISTIQUE APPLIQUEE
LNG 2340	3 HE	1 js	PRINC. LING. ENS. LANGUES ETRANG.

BLOC 71 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.			
IFT 1900	3 A	1 j	TRAITEMENT DES DONNEES LINGUISTIQUES
LNG 1410	3 HE	1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
LNG 2151	3 A	1 j	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE
LNG 2160	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H	1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2350	3 HE	1 js	SOCIOLINGUISTIQUE
+ LNG 3120	3 H	1 j	GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS
+ LNG 3350	3 H	1 j	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
+ LNG 3670	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
MAT 1997	3 A	1 j	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE
TRA 2050	3 A	1 j	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1

BLOC 71 I OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.			
LNG 1150	3 A	1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
LNG 1170	6 A	2 j	COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE
LNG 2090	3 A	1 j	DESCRIPTION D'UNE LANGUE
LNG 2260	3 A	1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE
LNG 3015	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
LNG 3025	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
LNG 3030	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
+ LNG 3150	3 A	1 j	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN
LNG 3911	3 H	1 j	GRAMMAIRE CONTRASTIVE RUSSE-FRANCAIS

BLOC 71 Z OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.			
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BIO 1951	3 H	1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM 1955	3 H	1 js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 2426	3 A	1 j	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1971	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PHI 1005	3 AE	1 js	LOGIQUE 1
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 2150	3 H	1 js	EPSIEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHY 1445	3 H	1 s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE
PSY 3022	3 A	1 j	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
SOL 1970	3 AH	1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Programme 1-180-4-0 Version 02
Mineur en linguistique J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OPTION 9 CR.			
LNG 1025	3 A	1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1045	3 A	1 js	SYNTAXE ET SEMANTIQUE

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.			
LNG 1110	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 1120	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
+ LNG 1321	3 AH	1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
LNG 2000	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
+ LNG 2050	3 H	1 j	THEORIES SYNTAXIQUES
+ LNG 2070	3 H	1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
+ LNG 2080	3 H	1 js	SEMANTIQUE

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		
LNG 1090	3 A	1 js	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE		
LNG 2011	3 A	1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES		
LNG 2380	3 A	1 j	MORPHOLOGIE		
+ LNG 3010	3 A	1 j	THEORIES LINGUISTIQUES		
+ LNG 3040	3 H	1 j	THEORIES SYNTACTIQUES AVANCEES		
+ LNG 3050	3 A	1 j	SEMANTIQUE AVANCEE		
+ LNG 3070	3 H	1 j	PHONOLOGIE AVANCEE		
LNG 3170	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPEEN		

BLOC 71 D		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		
LNG 1060	3 H	1 js	STYLISTIQUE		
LNG 1125	3 H	1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES		
LNG 1220	3 H	1 j	PHONETIQUE ARTICULATOIRE		
+ LNG 2020	3 H	1 j	PHONETIQUE ACoustIQUE DU FRANCAIS		
+ LNG 2100	3 AH	1 js	FRANCAIS CANADIEN 1		
+ LNG 2110	3 A	1 j	DIALECTOLOGIE GENERALE		
LNG 2180	3 A	1 j	LEXICOLOGIE		
+ LNG 2320	3 AH	1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2		
+ LNG 3020	3 A	1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.		
LNG 3100	3 H	1 j	FRANCAIS CANADIEN 2		
+ LNG 3190	3 AH	1 j	LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE		
LNG 3195	3 H	1 j	OBSERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.		
+ LNG 3320	3 H	1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3		
LNG 3510	3 AH	1 j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE		

BLOC 71 E		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		
LNG 1050	3 AH	1 js	T.P. : INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS		
LNG 2225	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ESPAGNOLE		
LNG 2280	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE		
+ LNG 2600	3 H	1 js	PHILOLOGIE GRECQUE 1		
+ LNG 2650	3 H	1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1		
+ LNG 2680	3 A	1 j	ANCIEN OCCITAN		
LNG 2700	3 H	1 j	PHILOLOGIE LATINE 1		
+ LNG 3240	3 A	1 j	PHILOLOGIE ROMANE		
+ LNG 3600	3 A	1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2		
+ LNG 3610	3 A	1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC		
+ LNG 3650	3 A	1 j	PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE		

BLOC 71 F		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		
LNG 1130	6 A	2 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH		
+ LNG 2030	3 A	1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY		
+ LNG 2131	3 A	1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1		
LNG 2231	3 A	1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE		
LNG 2390	3 A	1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH		
+ LNG 2430	3 H	1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2		

BLOC 71 G		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		
+ LNG 2040	3 H	1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTS		
LNG 2140	3 AE	1 j	PROBLEMES DE BILINGUALITE		
LNG 2170	3 AE	1 j	PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.		
LNG 2330	3 HE	1 j	LINGUISTIQUE APPLIQUEE		
LNG 2340	3 HE	1 js	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.		

BLOC 71 H		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		
IFT 1900	3 A	1 j	TRAITEMENT DES DONNEES LINGUISTIQUES		
LNG 1410	3 HE	1 j	ETHNOLINGUISTIQUE		
LNG 2151	3 A	1 j	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE		
LNG 2160	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE		
LNG 2240	3 H	1 j	PRAGMATIQUE		
LNG 2350	3 HE	1 js	SOCIOLINGUISTIQUE		
+ LNG 3120	3 H	1 j	GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS		
+ LNG 3350	3 H	1 j	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE		
+ LNG 3670	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE		
MAT 1997	3 H	1 j	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE		
TRA 2050	3 A	1 j	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1		

BLOC 71 I		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		
LNG 1150	3 A	1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE		
LNG 1170	6 A	2 j	COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE		
LNG 2090	3 A	1 j	DESCRIPTION D'UNE LANGUE		
LNG 2260	3 A	1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE		
LNG 3015	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE		
LNG 3025	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE		
LNG 3030	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE		
+ LNG 3150	3 A	1 j	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN		
LNG 3911	3 H	1 j	GRAMMAIRE CONTRASTIVE RUSSE-FRANCAIS		

Programme 1-185-1-0

Version 06

B.A. spécialisé en traduction

J (ou JS)*

L'orientation **Technique** comprend les segments 01 et 71, avec 48 crédits obligatoires, 30 à option et 12 au choix.

L'orientation **Commerciale et économique** comprend les segments 01 et 72, avec 48 crédits obligatoires, 30 à option et 12 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE 21 CR.

LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
TRA 1030	3 H	1 j	VERSION GENERALE 1
TRA 1170	3 AH	1 js	LECT. DIRIGEES ET REDACTION GENERALE
TRA 1180	3 A	1 j	CONTEXTES CULTURELS
TRA 1191	6 A	2 j	PREPARATION AU THEME ANGLAIS
TRA 2150	3 H	1 j	GRAMMAIRE CONTRASTIVE : FRANCAIS-ANG.

BLOC 01 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

ANG 1330	3 A	1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 H	1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1390	3 H	1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
FRA 1010	3 AH	1 js	EXPLICATION GRAMMATIQUE DE TEXTES
FRA 1091	3 A	1 js	CREATION LITTERAIRE 1
LNG 1025	3 A	1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1045	3 A	1 js	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1130	6 A	2 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH

BLOC 01 C OBLIGATOIRE 12 CR.

+ TRA 2012	3 A	1 j	THEME 1
TRA 2050	3 A	1 j	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1
+ TRA 2130	3 A	1 j	VERSION GENERALE 2
TRA 3110	3 AH	1 js	PRECIS-WRITING, CONTRACT. DE TEXTES

BLOC 01 D OBLIGATOIRE 6 CR.

+ TRA 3012	3 H	1 j	THEME 2
TRA 3090	3 H	1 j	INITIATION A LA REVISION

BLOC 01 Z OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ARV 1001	3 AH	1 j	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
+ ARV 1002	3 AH	1 s	RESSOURCES TECHNOLOGIQUES
BIO 1951	3 H	1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINIOLOGIE
ECN 1200	3 H	1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 2613	3 H	1 j	GEOGRAPHIE DE LA POPULATION
GEO 3523	3 H	1 j	GEOGRAPHIE POLITIQUE
+ HEC 3008	3 AH	1 s	GESTIONNAIRES ET ORGANISATIONS
HEC 3009	3 AHE	1 s	PROCESSEUS ADMINISTRATIFS
* PHI 1180	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2180	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
POL 1953	3 AHE	1 j	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
PSY 1970	3 AHE	1 j	PSYCHOLOGIE GENERALE
* REI 1951	3 AHE	1 j	ADMINISTRATION, ORGANISA. : PRINCIPES
SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION TECHNIQUE

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 9 CR.

TRA 2040	3 H	1 j	VERSION TECHNIQUE 1
TRA 2141	3 H	1 j	REDACTION TECHNIQUE
TRA 2300	3 A	1 j	LANGUES TECHNIQUES 1

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.

IFT 1985	3 AHE	1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LNG 1120	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE

* Même si ce programme spécialisé ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants admissibles qui ont obtenu les deux certificats de traduction à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être intégrés pour en faire les trente derniers crédits et obtenir le B.A. spécialisé. Les cours nécessaires à cette fin étant disponibles le soir (js), on pourra considérer que le symbole JS s'applique à l'ensemble du programme en ce sens.

+ LNG 2080	3 H	1 js	SEMANTIQUE	TRA 2050	3 A	1 j	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1
LNG 2240	3 H	1 j	PRAGMATIQUE	TRA 3110H	3 H	1 js	PRECIS-WRITING, CONTRACT. DE TEXTES
TRA 1060	3 H	1 js	THEORIES DE LA TRADUCTION				
TRA 2030	3 H	1 j	VERSION COMMERCIALE				
TRA 2070	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION 1				
TRA 2100	3 A	1 j	LANGUE JURIDIQUE				
TRA 2145	3 H	1 j	REDACTION COMMERCIALE				
TRA 2200	3 A	1 j	LANGUE COMMERCIALE				
TRA 3020	3 A	1 js	VERSION LITTERAIRE				
+ TRA 3040	3 A	1 js	VERSION TECHNIQUE 2				
TRA 3050	3 A	1 js	HISTOIRE DE LA TRADUCTION				
TRA 3060	3 H	1 js	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2				
+ TRA 3081	3 H	1 j	VERSION ECONOMIQUE				
+ TRA 3100	3 H	1 js	VERSION JURIDIQUE				
TRA 3200	3 AE	1 j	LANGUE ECONOMIQUE				
TRA 3281	6 A	2 j	TRADUCTION MEDICALE, PHARMACEUTIQUE				
+ TRA 3300	3 A	1 js	LANGUES TECHNIQUES 2				
+ TRA 3600	6 AHE	2 js	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL				

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE			9 CR.
TRA 2030	3 H	1 j	VERSION COMMERCIALE	
TRA 2145	3 H	1 j	REDACTION COMMERCIALE	
TRA 2200	3 A	1 j	LANGUE COMMERCIALE	
BLOC 72 B	OPTION			MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.
IFT 1985	3 AHE	1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES	
LNG 1120	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE	
+ LNG 2080	3 H	1 js	SEMANTIQUE	
LNG 2240	3 H	1 j	PRAGMATIQUE	
TRA 1060	3 H	1 js	THEORIES DE LA TRADUCTION	
TRA 2040	3 H	1 j	VERSION TECHNIQUE 1	
TRA 2070	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION 1	
TRA 2100	3 A	1 j	LANGUE JURIDIQUE	
TRA 2141	3 H	1 j	REDACTION TECHNIQUE	
TRA 2300	3 A	1 j	LANGUES TECHNIQUES 1	
TRA 3020	3 A	1 js	VERSION LITTERAIRE	
+ TRA 3040	3 A	1 js	VERSION TECHNIQUE 2	
TRA 3050	3 A	1 js	HISTOIRE DE LA TRADUCTION	
TRA 3060	3 H	1 js	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2	
+ TRA 3081	3 H	1 j	VERSION ECONOMIQUE	
+ TRA 3100	3 H	1 js	VERSION JURIDIQUE	
TRA 3200	3 AE	1 j	LANGUE ECONOMIQUE	
TRA 3281	6 A	2 j	TRADUCTION MEDICALE, PHARMACEUTIQUE	
+ TRA 3300	3 A	1 js	LANGUES TECHNIQUES 2	
+ TRA 3600	6 AHE	2 js	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL	

L'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 01A et 01B durant sa première année, aux blocs 01C, et 71A ou 72A durant sa deuxième année, et au bloc 01D durant sa troisième année.

Dans le cadre des cours au choix, l'étudiant peut opter pour l'étude d'une troisième langue et devra alors s'inscrire à un minimum de 9 crédits dans cette même langue. L'étudiant ayant déjà une connaissance élémentaire ou moyenne de cette troisième langue devra compléter ses crédits en s'inscrivant à des cours de civilisation, littérature ou linguistique de cette langue.

Programme 1-185-4-0	Version 04
Mineur en traduction	J

L'orientation **Version** comprend les segments 01 et 71, avec 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.
L'orientation **Thème** comprend les segments 01 et 72, avec 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE			9 CR.
TRA 1060	3 H	1 js	THEORIES DE LA TRADUCTION	

TRA 2050	3 A	1 j	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1
TRA 3110H	3 H	1 js	PRECIS-WRITING, CONTRACT. DE TEXTES

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION VERSION

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE			12 CR.
TRA 1031	6 A	2 j	VERSION GENERALE	
TRA 3000	3 A	1 j	LECT. DIRIGEES ET REDACTION GENERALE	
TRA 3011	3 H	1 j	THEME GENERAL	
BLOC 71 B	OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ LNG 2080	3 H	1 js	SEMANTIQUE	
TRA 2030	3 H	1 j	VERSION COMMERCIALE	
TRA 2100	3 A	1 j	LANGUE JURIDIQUE	
TRA 2120	3 H	1 j	TRADUCTIONS COMPAREES	
TRA 3020	3 A	1 js	VERSION LITTERAIRE	
TRA 3045	6 A	2 j	VERSION TECHNIQUE	
+ TRA 3081	3 H	1 j	VERSION ECONOMIQUE	
+ TRA 3100	3 H	1 js	VERSION JURIDIQUE	
TRA 3261	6 A	2 j	TRADUCTION MEDICALE, PHARMACEUTIQUE	

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION THEME

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE			12 CR.
+ ANG 1014	3 H	1 j	ENGLISH COMPOSITION 4	
TRA 1030	3 H	1 j	VERSION GENERALE 1	
TRA 3015	6 AH	2 j	THEME AVANCE	
BLOC 72 B	OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
TRA 3501	3 A	1 j	THEME JURIDIQUE	
TRA 3511	3 H	1 j	THEME TECHNIQUE	
TRA 3521	3 H	1 j	THEME COMMERCIAL	
TRA 3531	3 A	1 j	THEME MEDICAL	
TRA 3541	3 A	1 j	THEME LITTERAIRE	

On ne peut être admis à ce programme avant d'avoir accumulé soixante crédits d'études de premier cycle dans des programmes appropriés.

Département de littérature comparée

Programme 1-140-4-0 Version 00

Mineur en littérature comparée J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			6 CR.
LCO 1000	3 AH	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE	
LCO 2050	3 AH	1 j	PROBLEMES DE L'HISTOIRE LITTERAIRE	

BLOC 70 B	OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LCO 1008	3 AH	1 j	COURANTS DE LA LITTER. CONTEMPORAINNE	
LCO 2010	3 AH	1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE	
LCO 2011	3 AH	1 js	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS	
LCO 2030	3 AH	1 j	NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LITTER.	
LCO 2040	3 A	2 j	LECTURES DIRIGEES	

BLOC 70 C	OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1010	3 H	1 j	LES THEORIES EN ANTHROPOLOGIE	
FRA 1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE	
FRA 3018	3 A	1 j	L'ETUDE NARRATIVE	
HST 1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE	
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINNE	
LCO 2100	3 AH	1 j	LITTERATURE ET AUTRES DISCOURS	
LCO 2300	3 AH	1 j	QUESTIONS DE PRATIQUE CULTURELLE	
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	
LNG 2011	3 A	1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES	

PHI 1610	3 H	1 js	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE	ALL 2231	3 H	1 j	LITTERATURE ALLEMANDE
PHI 2200	3 H	1 j	NIETZSCHE	ALL 2240	3 A	1 j	LE VINGTIEME SIECLE
PHI 3250	3 A	1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE				
QCF 1050	3 A	1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC				
SOL 3301	3 H	1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES				
BLOC 70 D OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.			
ALL 2231	3 H	1 j	LITTERATURE ALLEMANDE	ALL 2290	3 AHE	1 js	ETUDES DE TEXTES 1
ANG 1092	3 A	1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1	ALL 3290	3 AHE	1 js	ETUDES DE TEXTES 2
ANG 1950	3 A	1 j	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC				
ANG 1970	3 H	1 j	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE				
ANG 2092	3 H	1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2				
ANG 2113	3 A	1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE				
ARA 2050	3 H	1 s	LITTERATURE ARABE				
CHN 2011	3 A	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE CHINOISE				
CHN 2012	3 H	1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE				
ESP 1325	3 H	1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE				
+ ESP 3222	3 A	1 j	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR				
FRA 2100	3 A	1 j	LITTERATURE MEDIEVALE				
FRA 2723	3 H	1 j	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1				
GRM 1001	3 H	1 js	LITTERATURE NEO-HELLENIQUE				
HGL 1310	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE				
HGL 1320	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE				
ITL 1141	3 A	1 s	INTRO. A LA LITTERATURE ITALIENNE				
ITL 3130	3 H	1 j	LA RENAISSANCE ITALIENNE				
JPN 2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE				
LSL 3082	3 H	1 s	APERCU DES LITTERATURES SLAVES				
RUS 3089	3 A	1 s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1				

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Département de littératures et de langues modernes

Programme 1-085-10 Version 08 B.A. spécialisé en études allemandes J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE			
ACQUISITION DE L'ALLEMAND			
ALL 1010	6 A	1 j	COURS INTENSIF DE LANGUE ALLEMANDE 1
ALL 1020	3 A	1 j	COURS INTENSIF DE LANGUE ALLEMANDE 2
ALL 1040	3 A	1 j	GRAMMAIRE ET TRAVAUX PRATIQUES 1
ALL 1050	3 A	1 j	GRAMMAIRE ET TRAVAUX PRATIQUES 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE			
INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES			
ALL 1090	3 H	1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1110	3 H	1 j	EXERCICES DE TRADUC. ET DE REDACTION
ALL 1210	3 H	1 j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ALL 1370	3 H	1 j	LANGAGE DE LA CULTURE, DES SCIENCES
ALL 1380	3 H	1 j	L'ACTUALITE SOCIALE ET CULTURELLE

BLOC 71 C OPTION			
TRADUCTION ET REDACTION 1			
ALL 2010	3 H	1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2
ALL 2110	3 A	1 j	TRACTION 1
ALL 2121	3 A	1 j	REDACTION 1
ALL 2122	3 H	1 j	REDACTION 2

BLOC 71 D OPTION			
LITTERATURE 1			
ALL 2200	3 H	1 j	ANALYSE ET CRITIQUE LITTERAIRE
ALL 2220	3 H	1 j	LE DIX-NEUVIEME SIECLE

BLOC 71 E OPTION			

LECTURE COMPLEMENTAIRE			
ALL 2290	3 AHE	1 js	ETUDES DE TEXTES 1
ALL 3290	3 AHE	1 js	ETUDES DE TEXTES 2
BLOC 71 F OPTION			
CIVILISATION			
ALL 1311	3 AH	1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES 1
ALL 1312	3 AH	1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES 2
ALL 2320	3 A	1 j	POSES ET DISCUSSIONS
ALL 2331	3 H	1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 1
ALL 2332	3 H	1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 2
ALL 3300	3 AH	1 j	COLLOQUE A SUJET OUVERT
BLOC 71 G OPTION			
TRADUCTION ET REDACTION 2			
ALL 3111	3 A	1 j	TRADUCTION 2
ALL 3112	3 A	1 j	TRADUCTION 3
ALL 3120	3 H	1 j	REDACTION 3
ALL 3130	3 H	1 j	STYLISTIQUE COMPAREE
BLOC 71 H OPTION			
LITTERATURE 2			
ALL 3260	3 A	1 j	MOYEN AGE, REFORME, BAROQUE
ALL 3270	3 H	1 j	LE DIX-HUITIEME SIECLE
ALL 3280	3 AH	1 j	LITTERATURE CONTEMPORAINE
BLOC 71 I OPTION			
L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE			
ALL 3411	3 H	1 j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 1
ALL 3412	3 H	1 j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 2
BLOC 71 J OPTION			
THEORIE LITTERAIRE ET LINGUISTIQUE			
LCO 1000	3 AH	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LCO 2010	3 AH	1 j	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO 2100	3 AH	1 j	LITTERATURE ET AUTRES DISCOURS
LNG 1035	3 AH	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2260	3 A	1 j	PHILOGIE GERMANIQUE
LNG 2340	3 HE	1 j	PRINC. LING. ENS., LANGUES ETRANG.
LNG 3030	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
BLOC 71 Y OPTION			
DISCIPLINES CONNEKSES			
ECN 1300	4 A	1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1951	3 AH	1 j	ECONOMIQUE 1
ECN 1963	3 AH	1 j	MICROECONOMIQUE
ECN 1965	3 AH	1 j	MACROECONOMIQUE
+ ECN 2300	4 H	1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2310	3 H	1 j	ABSTRACTS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 3950	3 A	1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 2256	3 A	1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2275	3 A	1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 3256	3 A	1 j	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
PHI 2200	3 H	1 j	NIETZSCHE
PHI 2650	3 A	1 j	KANT : CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 3640	3 A	1 j	HEGEL
PHI 3760	3 H	1 j	HEIDEGGER
POL 1951	3 AHE	1 j	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1954	3 AHE	1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2350	3 AH	1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPENS
POL 3410	3 AH	1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3851	3 AHE	1 j	INTEGRATION EUROPENNE
+ SOL 1005	3 A	1 j	WEBER
+ SOL 1006	3 H	1 j	MARX
SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1957	3 A	1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE
SOL 3012	3 H	1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE

Il est souhaitable d'avoir suivi un cours élémentaire avant d'entreprendre des études d'allemand. Veuillez consulter Le Guide des études allemandes à ce sujet.

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant non débutant pourra, selon le niveau de ses connaissances acquises, substituer des cours plus avancés à des cours de niveau inférieur.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas du siège ALL.

Programme 1-085-2-O

Version 07

Majeur en études allemandes

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

15 CR.

ACQUISITION DE L'ALLEMAND

ALL 1010	6 A	1 j	COURS INTENSIF DE LANGUE ALLEMANDE 1
ALL 1020	3 A	1 j	COURS INTENSIF DE LANGUE ALLEMANDE 2
ALL 1040	3 A	1 j	GRAMMAIRE ET TRAVAUX PRATIQUES 1
ALL 1050	3 A	1 j	GRAMMAIRE ET TRAVAUX PRATIQUES 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE

15 CR.

INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES

ALL 1090	3 H	1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1110	3 H	1 j	EXERCICES DE TRADUC. ET DE REDACTION
ALL 1210	3 H	1 j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ALL 1370	3 H	1 j	LANGAGE DE LA CULTURE, DES SCIENCES
ALL 1380	3 H	1 j	L'ACTUALITE SOCIALE ET CULTURELLE

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

TRADUCTION ET REDACTION 1

ALL 2010	3 H	1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2
ALL 2110	3 A	1 j	TRADECTION 1
ALL 2121	3 A	1 j	REDACTION 1
ALL 2122	3 H	1 j	REDACTION 2

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

LITTERATURE 1

ALL 2200	3 H	1 j	ANALYSE ET CRITIQUE LITTERAIRE
ALL 2220	3 H	1 j	LE DIX-NEUVIEME SIECLE
ALL 2231	3 H	1 j	LITTERATURE ALLEMANDE
ALL 2240	3 A	1 j	LE VINGTIEME SIECLE

BLOC 71 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

LECTURE COMPLEMENTAIRE

ALL 2290	3 AHE	1 js	ETUDES DE TEXTES 1
ALL 3290	3 AHE	1 js	ETUDES DE TEXTES 2

BLOC 71 F OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.

CIVILISATION

ALL 1311	3 AH	1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES 1
ALL 1312	3 AH	1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES 2
ALL 2320	3 A	1 j	EXPOSES ET DISCUSSIONS
ALL 2331	3 H	1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 1
ALL 2332	3 H	1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 2
ALL 3300	3 AH	1 j	COLLOQUE A SUJET OUVERT

BLOC 71 G OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

TRADUCTION ET REDACTION 2

ALL 3111	3 A	1 j	TRADECTION 2
ALL 3112	3 A	1 j	TRADECTION 3
ALL 3120	3 H	1 j	REDACTION 3
ALL 3130	3 H	1 j	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 71 H OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

LITTERATURE 2

ALL 3260	3 A	1 j	MOYEN AGE, REFORME, BAROQUE
ALL 3270	3 H	1 j	LE DIX-HUITIEME SIECLE
ALL 3280	3 AH	1 j	LITTERATURE CONTEMPORAINE

BLOC 71 I OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE

ALL 3411	3 H	1 j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 1
ALL 3412	3 H	1 j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 2

BLOC 71 J OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

THEORIE LITTERAIRE ET LINGUISTIQUE

LCO 1000	3 AH	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LCO 2010	3 AH	1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO 2100	3 AH	1 j	LITTERATURE ET AUTRES DISCOURS
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2260	3 A	1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE
LNG 2340	3 HE	1 js	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.
LNG 3030	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE

BLOC 71 Y OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

ECN 1300	4 A	1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1951	3 AH	1 js	ECONOMIQUE 1
ECN 1963	3 AH	1 js	MICROECONOMIQUE
ECN 1965	3 AH	1 js	MACROECONOMIQUE
+ ECN 2300	4 H	1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2310	3 H	1 j	ABSTRACTONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 3950	3 A	1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 2256	3 A	1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2275	3 A	1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 3256	3 A	1 j	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
PHI 2200	3 H	1 j	NIETZSCHE
PHI 2650	3 A	1 j	KANT : CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 3640	3 A	1 js	HEGEL
PHI 3760	3 H	1 j	HEIDEGGER
POL 1951	3 AHE	1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1954	3 AHE	1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2350	3 AH	1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 3410	3 AH	1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3851	3 AHE	1 j	INTEGRATION EUROPEENNE
+ SOL 1005	3 A	1 j	WEBER
+ SOL 1006	3 H	1 j	MARX
SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1957	3 A	1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE
SOL 3012	3 H	1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE

Il est souhaitable d'avoir suivi un cours élémentaire avant d'entreprendre des études d'allemand. Veuillez consulter Le Guide des études allemandes à ce sujet.

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant non débutant pourra, selon le niveau de ses connaissances acquises, substituer des cours plus avancés à des cours de niveau inférieur.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas du siège ALL.

Programme 1-085-4-O

Version 05

Mineur en études allemandes

J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

ACQUISITION DE L'ALLEMAND 1

ALL 1010	6 A	1 j	COURS INTENSIF DE LANGUE ALLEMANDE 1
ALL 1951	6 AHE	2 js	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1981	6 A	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM.

BLOC 71 B OBLIGATOIRE

9 CR.

ACQUISITION DE L'ALLEMAND 2

ALL 1020	3 A	1 j	COURS INTENSIF DE LANGUE ALLEMANDE 2
ALL 1040	3 A	1 j	GRAMMAIRE ET TRAVAUX PRATIQUES 1
ALL 1050	3 A	1 j	GRAMMAIRE ET TRAVAUX PRATIQUES 2

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.	+ ESP 2541	3 H	1	THEME 2	
INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES			+ ESP 2550	3 A	1	VERSION 2	
ALL 1090	3 H	1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1	+ ESP 2900	3 H	1	ESPAGNOL SPECIALISE
ALL 1110	3 H	1 j	EXERCICES DE TRADUC. ET DE REDACTION	+ ESP 2910	3 A	1	STYLISTIQUE COMPAREE
ALL 1370	3 H	1 j	LANGAGE DE LA CULTURE, DES SCIENCES				
ALL 1380	3 H	1 j	L'ACTUALITE SOCIALE ET CULTURELLE				
BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	+ ESP 3212	3 A	1	LITTERATURE ESPAGNOLE	
CIVILISATION ET LITTERATURE			+ ESP 3222	3 A	1	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE	
ALL 1210	3 H	1 j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES	+ ESP 3232	3 A	1	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR
ALL 1311	3 AH	1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES 1	+ ESP 3242	3 H	1	NEOCLASSISME, ROMANTISME ESPAGNOLS
ALL 1312	3 AH	1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES 2	+ ESP 3252	3 A	1	GALDOS ET LE REALISME
ALL 2231	3 H	1 j	LITTERATURE ALLEMANDE				ROMAN ET THEATRE ESPAGNOLS DU 20E S.

Il est souhaitable d'avoir suivi un cours élémentaire avant d'entreprendre des études d'allemand. Veuillez consulter Le Guide des études allemandes à ce sujet.

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant non débutant pourra, selon le niveau de ses connaissances acquises, substituer des cours plus avancés à des cours de niveau inférieur.

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, il est possible de substituer aux cours énumérés au bloc C des cours des blocs J et Y du majeur en études allemandes.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas du simple ALL.

Programme 1-105-1-0 Version 09

B.A. spécialisé en études hispaniques J

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	33 CR.
LANGUE, CIVILISATIONS, LITTERATURE		
ESP 1215	3 A	1 j
ESP 1225	6 A	1 j
ESP 1317	3 H	1
ESP 1325	3 H	1
ESP 1327	3 H	1
+ ESP 2536	3 A	1 j
ESP 2651	3 A	1 j
+ ESP 2652	3 H	1
+ ESP 3517	3 A	1 j
+ ESP 3537	3 H	1 j

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL		
+ ESP 1510	3 H	1 j
+ ESP 1952	3 AHE	1 js
+ ESP 1953	3 AHE	1 js
+ ESP 1996	6 AH	1 js
+ ESP 2520	3 A	1 j

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ETUDE DE LA LANGUE		
* + ESP 3518	3 H	1 j
+ ESP 3540	3 H	1 j
* + ESP 3550	3 H	1 j
+ ESP 3700	3 A	1 j
LNG 1035	3 AH	1 js

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
TRADUCTION ET REDACTION ELEMENTAIRES		
+ ESP 2525	3 A	1 j
+ ESP 2531	3 A	1 j
+ ESP 2540	3 H	1 j

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
TRADUCTION ET REDACTION AVANCEES		
+ ESP 2535	3 H	1 j

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
LITTERATURE ESPAGNOLE		
+ ESP 3212	3 A	1 j
+ ESP 3222	3 A	1 j
+ ESP 3232	3 A	1 j
* + ESP 3242	3 H	1
+ ESP 3252	3 A	1 j
BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
LITTERATURE HISPANO-AMERICaine		
* + ESP 3311	3 H	1 j
+ ESP 3312	3 H	1 j
+ ESP 3324	3 A	1 j
* + ESP 3326	3 A	1 j
+ ESP 3355	3 H	1 j
BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
LITTERATURE HISPANIQUE		
ESP 2400	3 A	1 j
* + ESP 3415	3 H	1 j
+ ESP 3435	3 H	1 j
+ ESP 3440	3 A	1 j
* + ESP 3451	3 A	1 j
BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LECTURES ET RECHERCHES COMPLEMENTAIRES		
+ ESP 3810	3 AHE	1 js
ESP 3820	3 AHE	1 js
+ ESP 3900	3 AHE	1 js
BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THEORIE LITTERAIRE		
FRA 1006	3 A	1 j
FRA 2021	3 A	1 j
LCO 2010	3 AH	1 js
LCO 2011	3 AH	1 js
BLOC 73 K	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
CULTURE ET SOCIETE		
ANT 1950	3 A	1 js
ANT 3858	3 A	1 js
ANT 3859	3 H	1 js
ANT 3881	3 A	1 j
* HAR 1500	3 H	1 j
* HAR 2180	3 AH	1 j
* HAR 2200	3 A	1 j
* HAR 3131	3 AH	1 j
HGL 1340	3 H	1 j
JUI 2100	3 A	1 js
LAA 1101	3 H	1 s
BLOC 73 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ARA 1001	3 A	1 s
ARA 1002	3 H	1 s
CIN 1040	3 A	1 j
COM 1200	3 AH	1 j
ETM 1100	3 A	1 j
FRA 1071	3 A	1 j
GRM 1000	3 A	1 s
HGL 1131	6 AE	1 s
+ HGL 1141	6 H	1 s
HGL 1350	3 A	1 j
HGL 1361	3 H	1 j
HGL 2310	3 A	1 j
HST 2351	3 A	1 j
HST 2352	3 H	1 j
ITL 1120	3 H	1 j
ITL 3120	3 A	1 js
ITL 3130	3 H	1 js
LNG 1025	3 A	1 j
LNG 1045	3 A	1 s
LNG 1060	3 H	1 js

• PHI 1180	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PTG 1951	8 A	2 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG 1952	3 AH	1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 H	1 s	PORTUGAIS AVANCE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP.

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de simple ESP.

Programme 1-105-2-O

Version 10

Majeur en études hispaniques

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE

18 CR.

LANGUE, CIVILISATIONS, LITTERATURE

ESP 1215	3 A	1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
ESP 1225	6 A	1 j	INTRO., ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
ESP 1317	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMÉRICAINE 1
ESP 1325	3 H	1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMÉRICAINE
+ ESP 2536	3 A	1 j	GRAMMAIRE AVANCE

BLOC 73 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL

+ ESP 1510	3 H	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
+ ESP 1952	3 AHE	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE	1 js	ESPAGNOL AVANCE
+ ESP 1996	6 AH	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE
+ ESP 2520	3 A	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 73 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

ETUDE DE LA LANGUE

* + ESP 3517	3 A	1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 1
* + ESP 3518	3 H	1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 2
+ ESP 3537	3 H	1 j	ESPAGNOL MODERNE
+ ESP 3540	3 H	1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
* + ESP 3550	3 H	1 j	L'ESPAGNOL D'AMÉRIQUE
* + ESP 3700	3 A	1 j	L'ESPAGNOL : LANGUE ÉTRANGERE
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 73 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

TRACTION ET REDACTION ELEMENTAIRES

+ ESP 2525	3 A	1 j	COMPOSITION ESPAGNOLE 1
+ ESP 2531	3 A	1 j	THEME 1
+ ESP 2540	3 H	1 j	VERSION 1

BLOC 73 E OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

TRACTION ET REDACTION AVANÇEES

+ ESP 2535	3 H	1 j	COMPOSITION 2
+ ESP 2541	3 H	1 j	THEME 2
* + ESP 2550	3 A	1 j	VERSION 2
* + ESP 2900	3 H	1 j	ESPAGNOL SPECIALISE
+ ESP 2910	3 A	1 j	STYLISTIQUE COMPARÉE

BLOC 73 F OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

LITTERATURE ESPAGNOLE

+ ESP 3212	3 A	1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
+ ESP 3222	3 A	1 j	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR
+ ESP 3232	3 A	1 j	NEOCLASSISME, ROMANTISME ESPAGNOLES
* + ESP 3242	3 H	1 j	GALDOS ET LE RÉALISME
* + ESP 3252	3 A	1 j	ROMAN ET THÉÂTRE ESPAGNOLES DU 20E S.

BLOC 73 G

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

PRATIQUES CULTURELLES HISPANO-AMÉRICAINES

ESP 1327	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMÉRICaine 2
+ ESP 3311	3 H	1 j	LITTÉRATURE DE LA CONQUÊTE
+ ESP 3312	3 H	1 j	LITTÉRATURE DE L'INDEPENDANCE
+ ESP 3324	3 A	1 j	ROMAN ET Conte HISPANO-AMÉRICAINS
+ ESP 3326	3 A	1 j	NARRATION ET THÉÂTRE HISPANO-AMÉRIC.
+ ESP 3355	3 H	1 j	LITTÉRATURE HISPANO-AMÉRICaine

BLOC 73 H

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

LITTERATURE HISPANIQUE

ESP 2400	3 A	1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANIQUES
ESP 2651	3 A	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
+ ESP 2652	3 H	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2
+ ESP 3415	3 H	1 j	POÉSIE HISPANIQUE. ÉPOQUE BAROQUE
+ ESP 3435	3 H	1 j	THÉÂTRE HISPANIQUE DU SIECLE D'OR
+ ESP 3440	3 A	1 j	POÉSIE HISPANIQUE MODERNE
+ ESP 3451	3 A	1 j	ESSAI HISPANIQUE

BLOC 73 I

OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

LECTURES ET RECHERCHES COMPLEMENTAIRES

+ ESP 3810	3 AHE	1 js	TRAVAIL DE RECHERCHE
+ ESP 3820	3 AHE	1 js	PROGRAMME DE LECTURES
+ ESP 3900	3 AHE	1 js	TRAVAIL DIRIGÉ EN TRADUCTION

BLOC 73 J

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

THÉORIE LITTÉRAIRE

FRA 1006	3 A	1 j	LA CRITIQUE LITTÉRAIRE
FRA 2021	3 A	1 j	LE LANGAGE POÉTIQUE
LCO 2010	3 AH	1 js	THEORIES DE LA LITTÉRATURE
LCO 2011	3 AH	1 js	ÉTUDES COMPARATIVES DES RECITS

BLOC 73 K

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

ANT 1950	3 A	1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 3858	3 A	1 js	AIRE CULTURELLE : ANDES, AMAZONIE
ANT 3859	3 H	1 js	AIRE CULTURELLE MESO-AMÉRICaine
ANT 3881	3 A	1 j	AIRE : MESO-AMÉRIQUE PRECOLOMBIENNE
* HAR 1500	3 H	1 j	L'ART BAROQUE EN AMÉRIQUE LATINE
* HAR 2180	3 AH	1 j	LE CUBISME
* HAR 2200	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
* HAR 3131	3 AH	1 j	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HGL 1340	3 H	1 j	CIVILISATION ROMAINE
JUI 2100	3 A	1 j	JUDAÏSME ET JUDEITE
LAA 1101	3 H	1 s	AMÉRIQUE LATINE : ÉTUDES DE CAS

BLOC 73 Y

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

INTRODUCTION

ARA 1001	3 A	1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
ARA 1002	3 H	1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2
CIN 1040	3 A	1 j	LANGAGE DU CINEMA
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIÉTÉ AU MOYEN AGE
FRA 1071	3 A	1 j	HISTOIRE DU THÉÂTRE
GRM 1000	3 A	1 s	INTRODUCTION À L'HÉLLENISME
HGL 1350	3 A	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES
HGL 1361	3 H	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION ROMAINES
HGL 2310	3 A	1 j	THÉÂTRE LATIN
HST 2351	3 A	1 j	AMÉRIQUE LATINE À L'ÉPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H	1 j	AMÉRI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
ITL 1120	3 H	1 j	INTRODUCTION À LA CULTURE ITALIENNE
ITL 3120	3 A	1 j	PETRARQUE ET BOCCACE
ITL 3130	3 H	1 j	LA RENAISSANCE ITALIENNE
LNG 1025	3 A	1 j	PHONOÉTIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1045	3 A	1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1060	3 H	1 j	STYLISTIQUE
* PHI 1180	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PTG 1952	3 AH	1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 H	1 s	PORTUGAIS AVANCE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP.

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

**Département de mathématiques et
de statistique**

Programme 1-105-4-0

Version 06

Mineur en études hispaniques

J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 72 A OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL

+ ESP 1510	3 H	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1.
ESP 1951	6 A	2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE	1 js	ESPAGNOL AVANCE
+ ESP 1996	6 AH	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE

BLOC 72 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

ETUDE DE LA LANGUE

+ ESP 2520	3 A	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2
+ ESP 2536	3 A	1 j	GRAMMAIRE AVANCEE
+ ESP 3540	3 H	1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
+ ESP 3550	3 H	1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE

BLOC 72 C OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

TRADUCTION ET REDACTION ELEMENTAIRES

+ ESP 2525	3 A	1 j	COMPOSITION ESPAGNOLE 1
+ ESP 2531	3 A	1 j	THEME 1
+ ESP 2540	3 H	1 j	VERSION 1

BLOC 72 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.

TRADUCTION ET REDACTION AVANCEES

+ ESP 2535	3 H	1 j	COMPOSITION 2
+ ESP 2541	3 H	1 j	THEME 2
+ + ESP 2550	3 A	1 j	VERSION 2
+ + ESP 2900	3 H	1 j	ESPAGNOL SPECIALISE

BLOC 72 E OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 18 CR.

CIVILISATION ET LITTERATURE

ESP 1215	3 A	1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
ESP 1225	6 A	1 j	INTRO. ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
ESP 1317	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
ESP 1325	3 H	1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
ESP 1327	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2
ESP 2651	3 A	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
+ ESP 2652	3 H	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sige ESP.

Version 06

Version 06

B.Sc. spécialisé en mathématiques

J

L'orientation **Actuarariat** comprend les segments 02 et 75, avec 27 crédits obligatoires, 60 à option et 3 au choix.

L'orientation **Mathématiques appliquées** comprend les segments 02 et 76, avec 39 crédits obligatoires, 42 à option et 9 au choix.

L'orientation **Mathématiques fondamentales** comprend les segments 02 et 77, avec 48 crédits obligatoires, 33 à option et 9 au choix.

L'orientation **Statistique** comprend les segments 02 et 78, avec 42 crédits obligatoires, 39 à option et 9 au choix.

L'étudiant doit prendre au moins 15 crédits de cours MAT de niveau 3000 en orientations mathématiques appliquées, mathématiques fondamentales, statistique, et 9 en actuarariat.

SEGMENT 02 COMMUN AUX QUATRE ORIENTATIONS

BLOC 02 A OBLIGATOIRE	27 CR.
MAT 1140	3 AH
+ MAT 1150	3 AH
MAT 1440	3 AH
+ MAT 1450	3 AH
MAT 1640	3 AH
+ MAT 1650	3 AH
+ MAT 1710	3 AH
+ MAT 2100	3 AH
+ MAT 2700	3 AH

BLOC 02 B OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
IFT 1955	3 AH
IFT 1963	3 A

BLOC 02 Z OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
AES 1010	3 A
ALL 1210	3 H
ANG 1970	3 H
ANT 1900	3 AHE
CHN 2011	3 A
COM 1200	3 AH
CRI 1950	3 AHE
DMO 1000	3 AH
ECN 1400	3 A
ECN 1951	3 AH
ECN 1964	3 A
ESP 1215	3 A
FRA 1003	3 A
GRM 1100	3 H
HAR 1190	3 A
HST 1044	3 A
HST 1045	3 H
ITL 1120	3 H
LNG 1035	3 AH
MUS 1221	3 AH
PHI 1300	3 H
PHI 1860	3 A
PHY 1971	3 AH
QCF 1050	3 A
REI 1951	3 AHE
SOL 1952	3 AH
SOL 1970	3 AH
SVS 1985	3 AHE

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION ACTUARIAT

BLOC 75 A OPTION	MINIMUM 26 CR., MAXIMUM 36 CR.
+ MAT 1200	2 AH

ACTUARIAT 1

+ MAT 2210	3 A	1 j	ACTUARIAT 2	BLOC 76 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 14 CR.	
+ MAT 2220	3 H	1 j	STATISTIQUE POUR ACTUAIRES	+ IFT 1112	3 H	1 js	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN
+ MAT 2230	3 A	1 j	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE	+ IFT 1140	3 AHE	1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ MAT 2240	3 A	1 j	THEORIE DE L'INTERET	+ IFT 1160	3 AHE	1 js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
+ MAT 2250	3 H	1 j	MATHEMATIQUES ACTUARIELLES 1	IFT 1570	3 AH	1 j	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT 2284	3 H	1 j	THEORIE DE LA CREDIBILITE	+ IFT 2421	4 H	1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ MAT 2413	3 H	1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1	+ IFT 2503	3 A	1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ MAT 3250	3 A	1 j	MATHEMATIQUES ACTUARIELLES 2	PHY 1151	3 A	1 j	MECANIQUE
+ MAT 3251	3 A	1 j	THEORIE DU RISQUE	PHY 1320	4 H	1 j	PHYSIQUE DES ONDES
+ MAT 3260	3 H	1 j	MODELES DE SURVIE	PHY 2131	3 H	1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
+ MAT 3262	2 A	1 j	CONSTRUCTION DES TABLES ACTUARIELLES	PHY 3140	3 A	1 j	HYDRODYNAMIQUE
+ MAT 3265	2 H	1 j	MATHEMATIQUES DE LA GRADUATION				
+ MAT 3286	3 A	1 j	TARIFICATION I.A.R.D.				
+ MAT 3287	3 H	1 j	ANALYSE FINANCIERE I.A.R.D.				

BLOC 75 B			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 21 CR.		
+ MAT 2130	3 AH	1 j	VARIABLE COMPLEXE 1	+ MAT 2431	3 A	1 j
+ MAT 2431	3 A	1 j	COMBINATOIRE	+ MAT 2716	3 H	1 j
+ MAT 2716	3 H	1 j	PROBABILITES 2	+ MAT 2725	3 H	1 j
+ MAT 2725	3 H	1 j	STATISTIQUE 2	+ MAT 2755	3 H	1 j
+ MAT 2755	3 H	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1	+ MAT 2756	3 H	1 j
+ MAT 2756	3 H	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 2	+ MAT 3135	3 A	1 j
+ MAT 3135	3 A	1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE	+ MAT 3428	3 A	1 j
+ MAT 3428	3 A	1 j	THEORIE DES JEUX	+ MAT 3716	3 A	1 j
+ MAT 3716	3 A	1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES	+ MAT 3725	3 A	1 j
+ MAT 3725	3 A	1 j	STATISTIQUE 3	+ MAT 3755	3 A	1 j
+ MAT 3755	3 A	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 3	+ MAT 3781	3 H	1 j
+ MAT 3781	3 H	1 j	LABORATOIRE DE STATISTIQUE			

BLOC 75 C			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.		
MAT 1201	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ACTUARIAT	+ MAT 3201	3 H	1 j
+ MAT 3201	3 H	1 j	MATHEMATIQUES DES REGIMES DE RENTES			

BLOC 75 Y			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 23 CR.		
+ DMO 2960	3 H	1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT	DRT 2210G	3 H	1 js
DRT 2210G	3 H	1 js	DROIT DES ASSURANCES	ECN 2170	4 AH	1 j
ECN 2170	4 AH	1 j	COMPTABILITE	ECN 2975	3 A	1 j
ECN 2975	3 A	1 j	MICROECONOMIQUE	ECN 2980	3 H	1 j
ECN 2980	3 H	1 j	MACROECONOMIQUE	+ ECN 3700	4 H	1 j
+ ECN 3700	4 H	1 j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE	+ ECN 3801	3 AE	1 js
+ ECN 3801	3 AE	1 js	L'ENTREPRISE ET L'INVESTISSEMENT	IFT 1959	3 H	1 j
IFT 1959	3 H	1 j	PROGRAMMATION EN APL : INTRODUCTION			

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION MATHEMATIQUES APPLIQUEES

BLOC 76 A			OBLIGATOIRE	12 CR.		
+ MAT 2115	3 H	1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES	+ MAT 2130	3 AH	1 j
+ MAT 2130	3 AH	1 j	VARIABLE COMPLEXE 1	+ MAT 2335	3 H	1 j
+ MAT 2335	3 H	1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE	+ MAT 2415	3 H	1 j
+ MAT 2415	3 H	1 j	MODELISATION MATHÉMATIQUE			

BLOC 76 B			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.		
+ MAT 2105	3 H	1 j	ANALYSE 4	+ MAT 2135	3 A	1 j
+ MAT 2135	3 A	1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE	+ MAT 3431	3 H	1 j
+ MAT 3431	3 H	1 j	THEORIE DE L'OPTIMISATION	+ MAT 3481	3 H	1 j
+ MAT 3481	3 H	1 j	LABORATOIRE DE MATHÉMAT. APPLIQUÉES	+ MAT 3716	3 A	1 j
+ MAT 3716	3 A	1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES			

BLOC 76 C			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 21 CR.		
+ MAT 2431	3 A	1 j	COMBINATOIRE	+ MAT 2755	3 H	1 j
+ MAT 2755	3 H	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1	+ MAT 2756	3 H	1 j
+ MAT 2756	3 H	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 2	+ MAT 3428	3 A	1 j
+ MAT 3428	3 A	1 j	THEORIE DES JEUX	+ MAT 3616	3 A	1 j
+ MAT 3616	3 A	1 j	THEORIE DES GRAPHS	+ MAT 3725	3 A	1 j
+ MAT 3725	3 A	1 j	STATISTIQUE 3	+ MAT 3755	3 A	1 j
+ MAT 3755	3 A	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 3			

BLOC 76 D			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 21 CR.		
+ MAT 2413	3 H	1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1	+ MAT 2466	3 A	1 j
+ MAT 2466	3 A	1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1	+ MAT 3161	3 H	1 j
+ MAT 3161	3 H	1 j	EQUATIONS INTEGRALES	+ MAT 3162	3 H	1 j
+ MAT 3162	3 H	1 j	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES	+ MAT 3362	3 A	1 j
+ MAT 3362	3 A	1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE	+ MAT 3414	3 H	1 j
+ MAT 3414	3 H	1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2	+ MAT 3423	3 H	1 j
+ MAT 3423	3 H	1 j	CALCUL VARIATIONNEL	+ MAT 3466	3 H	1 j
+ MAT 3466	3 H	1 j	ANALYSE APPLIQUEE 2			

BLOC 76 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 14 CR.
+ IFT 1112	3 H	1 js
+ IFT 1140	3 AHE	1 js
+ IFT 1160	3 AHE	1 j
IFT 1570	3 AH	1 j
+ IFT 2421	4 H	1 j
+ IFT 2503	3 A	1 j
PHY 1151	3 A	1 j
PHY 1320	4 H	1 j
PHY 2131	3 H	1 j
PHY 3140	3 A	1 j

SEGMENT 77 PROPRE A L'ORIENTATION MATHEMATIQUES FONDAMENTALES

BLOC 77 A	OBLIGATOIRE	21 CR.
+ MAT 2105	3 H	1 j
+ MAT 2115	3 H	1 j
+ MAT 2130	3 AH	1 j
+ MAT 2335	3 H	1 j
+ MAT 2615	3 A	1 j
+ MAT 2625	3 H	1 j
+ MAT 3135	3 A	1 j

BLOC 77 B	OPTION	MINIMUM 21 CR., MAXIMUM 24 CR.
+ MAT 2061	3 A	1 j
+ MAT 2332	3 A	1 j
+ MAT 2361	3 A	1 j
+ MAT 2531	3 H	1 j
+ MAT 2631	3 H	1 j
+ MAT 2716	3 H	1 j
+ MAT 3061	3 A	1 j
+ MAT 3132	3 A	1 j
+ MAT 3136	3 H	1 j
+ MAT 3161	3 H	1 j
+ MAT 3162	3 H	1 j
+ MAT 3164	3 A	1 j
+ MAT 3331	3 A	1 j
+ MAT 3362	3 A	1 j
+ MAT 3616	3 A	1 j
+ MAT 3626	3 H	1 j
+ MAT 3633	3 H	1 j
+ MAT 3661	3 A	1 j
+ MAT 3662	3 H	1 j
+ MAT 3681	3 A	1 j
+ MAT 3881	3 H	1 j

SEGMENT 78 PROPRE A L'ORIENTATION STATISTIQUE

BLOC 78 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
+ MAT 2130	3 AH	1 j
+ MAT 2275	3 H	1 j
+ MAT 2755	3 H	1 j
+ MAT 3275	3 A	1 j
+ MAT 3755	3 A	1 j

BLOC 78 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ MAT 2716	3 H	1 j
+ MAT 2756	3 H	1 j
+ MAT 3716	3 A	1 j
+ MAT 3726	3 H	1 j
+ MAT 3781	3 H	1 j

BLOC 78 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 14 CR.	PHY 1151	3 A	1 j	MECANIQUE	
+ MAT 1200	2 AH	1 j	ACTUARIAT 1	PHY 1320	4 H	1 j	PHYSIQUE DES ONDES
+ MAT 2105	3 H	1 j	ANALYSE 4				
+ MAT 2210	3 A	1 j	ACTUARIAT 2	BLOC 71 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
+ MAT 2466	3 A	1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1	AES 1010	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
+ MAT 3135	3 A	1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE	ALL 1210	3 H	1 j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
BLOC 78 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.	ANG 1970	3 H	1 j	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE	
+ DMO 2960	3 H	1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT	ANT 1900	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ECN 2975	3 A	1 j	MICROECONOMIQUE	CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
+ ECN 3150	4 AH	1 j	ECONOMETRIE 2	COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
+ IFT 1112	3 H	1 j	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN	CRI 1950	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
+ IFT 1140	3 AHE	1 j	PROGRAMMATION AVEC PASCAL	DMO 1000	3 AH	1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ IFT 1160	3 AHE	1 j	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C	ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
IFT 1570	3 AH	1 j	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE	ECN 1951	3 AH	1 j	ECONOMIQUE 1
+ IFT 2421	4 H	1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES	ECN 1964	3 A	1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
			ESP 1215	3 A	1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE	
			FRA 1003	3 A	2 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE	
			GRM 1100	3 H	1 s	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE	
			HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCIDENT	
			HST 1044	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE	
			HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES	
			ITL 1120	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE	
			LNG 1035	3 AH	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	
			MUS 1221	3 AH	1 j	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS	
			PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	
			PHI 1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE	
			PHY 1971	3 AH	1 j	ASTRONOMIE GENERALE	
			QCF 1050	3 A	1 j	INTRODUCTION AU QUEBEC	
			REI 1951	3 AHE	1 j	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES	
			SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES	
			SOL 1970	3 AH	1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC	
			SVS 1985	3 AHE	1 j	LEGISLATION SOCIALE	

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Programme 1-190-2-0 Version 05

Majeur en mathématiques J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	30 CR.	
+ MAT 1140	3 AH	1 j	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH	1 j	ANALYSE 2
+ MAT 1440	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 2
+ MAT 1640	3 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
+ MAT 1650	3 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 1710	3 AH	1 j	PROBABILITES 1
+ MAT 2100	3 AH	1 j	ANALYSE 3
+ MAT 2130	3 AH	1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2700	3 AH	1 j	STATISTIQUE 1

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
IFT 1955	3 AH	1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
IFT 1963	3 A	1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE : FORTRAN

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.	15 CR.				
+ MAT 1200	2 AH	1 j	ACTUARIAT 1	MAT 1440	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 2061	3 A	1 j	LOGIQUE 1	+ MAT 1450	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 2
+ MAT 2105	3 H	1 j	ANALYSE 4	MAT 1640	3 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
+ MAT 2115	3 H	1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES	+ MAT 1650	3 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 2210	3 A	1 j	ACTUARIAT 2	+ MAT 1710	3 AH	1 j	PROBABILITES 1
+ MAT 2220	3 H	1 j	STATISTIQUE POUR ACTUAIRES				
+ MAT 2230	3 A	1 j	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE				
+ MAT 2240	3 A	1 j	THEORIE DE L'INTERET				
+ MAT 2332	3 A	1 j	ALGEBRE LINEAIRE ET GEOMETRIE				
+ MAT 2335	3 H	1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE				
+ MAT 2361	3 A	1 j	GEOMETRIE PROJECTIVE				
+ MAT 2413	3 H	1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1				
+ MAT 2415	3 H	1 j	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE				
+ MAT 2431	3 A	1 j	COMBINATOIRE				
+ MAT 2466	3 A	1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1				
+ MAT 2531	3 H	1 j	HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES				
+ MAT 2615	3 A	1 j	THEORIE DES GROUPES				
+ MAT 2625	3 H	1 j	ANNEAUX ET CORPS				
+ MAT 2631	3 H	1 j	THEORIE DES NOMBRES				
+ MAT 2725	3 H	1 j	STATISTIQUE 2				
+ MAT 2755	3 H	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1				
+ MAT 2756	3 H	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 2				

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.	
ECN 2170	4 AH	1 j	COMPTABILITE
ECN 2975	3 A	1 j	MICROECONOMIQUE
ECN 2980	3 H	1 j	MACROECONOMIQUE
+ IFT 1112	3 H	1 j	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN
+ IFT 1140	3 AHE	1 j	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ IFT 1160	3 AHE	1 j	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
IFT 1570	3 AH	1 j	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE

BLOC 71 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
AES 1010	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
ALL 1210	3 H	1 j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ANG 1970	3 H	1 j	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE
ANT 1900	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
CRI 1950	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
DMO 1000	3 AH	1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1951	3 AH	1 j	ECONOMIQUE 1
ECN 1964	3 A	1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ESP 1215	3 A	1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
FRA 1003	3 A	2 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
GRM 1100	3 H	1 s	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCIDENT
HST 1044	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
ITL 1120	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE
LNG 1035	3 AH	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
MUS 1221	3 AH	1 j	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHY 1971	3 AH	1 j	ASTRONOMIE GENERALE
QCF 1050	3 A	1 j	INTRODUCTION AU QUEBEC
REI 1951	3 AHE	1 j	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES
SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH	1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SVS 1985	3 AHE	1 j	LEGISLATION SOCIALE

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Programme 1-190-4-0 Version 05

Mineur en mathématiques J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 9 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR.	
+ MAT 1440	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 2
+ MAT 1640	3 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
+ MAT 1650	3 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 1710	3 AH	1 j	PROBABILITES 1
BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.	
MAT 1140	3 AH	1 j	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH	1 j	ANALYSE 2
+ MAT 1200	2 AH	1 j	ACTUARIAT 1
MAT 1201	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ACTUARIAT
+ MAT 2061	3 A	1 j	LOGIQUE 1
+ MAT 2210	3 A	1 j	ACTUARIAT 2
+ MAT 2332	3 A	1 j	ALGEBRE LINEAIRE ET GEOMETRIE
+ MAT 2335	3 H	1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2361	3 A	1 j	GEOMETRIE PROJECTIVE
+ MAT 2615	3 A	1 j	THEORIE DES GROUPES
+ MAT 2625	3 H	1 j	ANNEAUX ET CORPS
+ MAT 2631	3 H	1 j	THEORIE DES NOMBRES
+ MAT 2700	3 AH	1 j	STATISTIQUE 1
+ MAT 2725	3 H	1 j	STATISTIQUE 2
+ MAT 2755	3 H	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1
+ MAT 2756	3 H	1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 2
BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	
IFT 1955	3 AH	1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
IFT 1963	3 A	1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE : FORTRAN
BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.	
DMO 1000	3 AH	1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 2170	4 AH	1 j	COMPTABILITE
ECN 2975	3 A	1 j	MICROECONOMIQUE

ECN 2980	3 H	1 j	MACROECONOMIQUE
IFT 1570	3 AH	1 j	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE
PHY 1151	3 A	1 j	MECANIQUE
PHY 1320	4 H	1 j	PHYSIQUE DES ONDES

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Département de philosophie

Programme 1-195-1-O Version 07

B.A. spécialisé en philosophie J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 60 à option et 12 au choix.

BLOC 83 A OBLIGATOIRE 18 CR.			
PHI 1420	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1520	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 1600	3 H	1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 1710	3 A	1 j	INTRODU A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 1800	3 A	1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE

BLOC 83 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			
PHI 1005	3 AE	1 js	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1180	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE

BLOC 83 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.			
PHI 1200	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1250	3 A	1 js	ESTHETIQUE
PHI 1400	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI 1460	3 H	1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1610	3 A	1 js	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITE
PHI 1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHI 1900	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION

BLOC 83 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
PHI 2520	3 A	1 j	PHILO. MEDIEVALE : THOMAS D'AQUIN
PHI 2800	3 E	1 js	PHILOSOPHIE GRECOE : PLATON
PHI 2810	3 A	1 j	PHILOSOPHIE GRECOE : ARISTOTE
PHI 2820	3 A	1 js	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE

BLOC 83 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
PHI 2601	3 A	1 j	LE RATIONALISME POST-CARTESIEN
PHI 2810	3 H	1 j	LE 18E SIECLE FRANCAIS
PHI 2640	3 H	1 j	KANT ET L'IDEALISME ALLEMAND
PHI 2650	3 A	1 j	KANT : CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 2670	3 A	1 j	L'EMPIRISME AUX 17E ET 18E SIECLES

BLOC 83 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
PHI 2010	3 H	1 j	PHILOSOPHIE ET PSYCHANALYSE
PHI 2200	3 H	1 j	NIETZSCHE
PHI 2315	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2550	3 H	1 js	PHILOSOPHIE DE LA RELIGION
PHI 2750	3 A	1 j	HUSSERL ET LA PHENOMENOLOGIE

BLOC 83 G OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
PHI 2400	3 A	1 j	ETHIQUE
PHI 2420	3 H	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 2430	3 A	1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
PHI 2680	3 H	1 js	SIECLE DES LUMIERES : ASPECTS POLIT.
PHI 2690	3 A	1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT

BLOC 83 H OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
PHI 2005	3 H	1 j	LOGIQUE 2
PHI 2150	3 H	1 js	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES

• PHI 2160	3 A	1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI 2170	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2175	3 A	1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
• PHI 2180	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2580	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

BLOC 83 I OPTION MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 24 CR.

PHI 3010	3 A	1 j	PHILOSOPHIE ET ECRITURE
PHI 3155	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DES SCIENCES CONTEMPORAINES
• PHI 3250	3 A	1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
PHI 3315	3 A	1 js	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE
• PHI 3460	3 H	1 js	THEORIES DE L'ETAT MODERNE
PHI 3620	3 H	1 js	THEORIES ETHIQUES CONTEMPORAINES
• PHI 3630	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE L'ACTION
PHI 3640	3 A	1 j	HEGEL
• PHI 3645	3 A	1 j	PROBLEMES DE PHILOSOPHIE ALLEMANDE
PHI 3680	3 H	1 j	MARX
PHI 3710	3 A	1 j	PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
• PHI 3720	3 H	1 js	METHODES FORMELLES EN PHILOSOPHIE
PHI 3730	3 H	1 js	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 3760	3 H	1 j	HEIDEGGER
• PHI 3800	3 A	1 js	ARISTOTE ET SES COMMENTATEURS
PHI 3820	3 A	1 j	LA METAPHYSIQUE D'ARISTOTE
PHI 3860	3 H	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

BLOC 83 J OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.			
• PHI 2950	3 A	1 j	LE CONFUCIANISME
• PHI 2960	3 H	1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 3030	3 AHE	1 js	COURS DE LECTURES DIRIGEES
• PHI 3960	3 H	1 js	COSMOLOGIE TAOISTE

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

BLOC 83 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.			
ANT 1010	3 H	1 j	LES THEORIES EN ANTHROPOLOGIE
ANT 1965	3 H	1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
ANT 2020	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
CRI 1200	3 A	1 j	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
ECN 1600	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
FRA 1000	3 AH	1 j	INTRODUCTION A LA LITTERATURE
FRA 1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
FRA 2120	3 HE	1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2107	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA GRECE ANTIQUE
IFT 1985	3 AHE	1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LNG 1090	3 A	1 js	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 A	1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
PSY 1957	3 AH	1 j	PROCESSUS COGNITIFS
PSY 1981	3 H	1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2309	3 H	1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

AES 1010	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
BCM 1984	3 A	1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
BIO 1951	3 H	1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM 1955	3 H	1 js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
CIN 2010	3 A	1 j	INTOHI DEU DU CINEMA 1
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A	1 j	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1951	3 AH	1 j	ECONOMIQUE 1
GEO 2311	3 H	1 j	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT
GEO 2513	3 H	1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
IFT 1800	3 AHE	1 j	INITIATION A L'INFORMATIQUE
LNG 2000	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX GRAMMARIAS FORMELLES
MAT 1901	3 AH	1 j	COMPLEMENTS DE MATHEMATIQUES
MAT 1971	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PHY 1971	3 AH	1 j	ASTRONOMIE GENERALE
PHY 1980	3 H	1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE
POL 2230	3 AH	1 j	SOCIO POLITIQUE DE LA SCIENCE
POL 2280	3 AH	1 j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 83A, 83B et 83C.

Majeur en philosophie

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

BLOC 84 A OBLIGATOIRE

					18 CR.
• PHI 1420	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE		
• PHI 1520	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE		
• PHI 1600	3 H	1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE		
• PHI 1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.		
• PHI 1710	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE		
• PHI 1800	3 A	1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE		

BLOC 84 B OPTION

					MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
• PHI 1005	3 AE	1 js	LOGIQUE 1		
• PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE		
• PHI 1180	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE		
• PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE		

BLOC 84 C OPTION

					MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
• PHI 1200	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE		
• PHI 1250	3 A	1 j	ESTHETIQUE		
• PHI 1400	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE		
• PHI 1460	3 H	1 j	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE		
• PHI 1610	3 A	1 j	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITE		
• PHI 1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE		
• PHI 1900	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION		

BLOC 84 D OPTION

					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
• PHI 2520	3 A	1 j	PHILO. MEDIEVALE : THOMAS D'AQUIN		
• PHI 2800	3 E	1 js	PHILOSOPHIE GRECOE : PLATON		
• PHI 2810	3 A	1 j	PHILOSOPHIE GRECOE : ARISTOTE		
• PHI 2820	3 A	1 js	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELIENNE		

BLOC 84 E OPTION

					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
• PHI 2801	3 A	1 j	LE RATIONALISME POST-CARTESIEN		
• PHI 2810	3 H	1 j	LE 18E SIECLE FRANCAIS		
• PHI 2840	3 H	1 j	KANT ET L'IDEALISME ALLEMAND		
• PHI 2850	3 A	1 j	KANT : CRITIQUE DE LA RAISON PURE		
• PHI 2870	3 A	1 j	L'EMPIRISME AUX 17E ET 18E SIECLES		

BLOC 84 F OPTION

					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
• PHI 2010	3 H	1 j	PHILOSOPHIE ET PSYCHANALYSE		
• PHI 2200	3 H	1 j	NIETZSCHE		
• PHI 2315	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE		
• PHI 2550	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA RELIGION		
• PHI 2750	3 A	1 j	HUSSERL ET LA PHENOMENOLOGIE		

BLOC 84 G OPTION

					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
• PHI 2400	3 A	1 j	ETHIQUE		
• PHI 2420	3 H	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE		
• PHI 2430	3 A	1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT		
• PHI 2680	3 H	1 j	SIECLE DES LUMIERES : ASPECTS POLIT.		
• PHI 2690	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DU DROIT		

BLOC 84 H OPTION

					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
• PHI 2005	3 H	1 j	LOGIQUE 2		
• PHI 2150	3 H	1 js	PISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES		
• PHI 2160	3 A	1 j	PISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES		
• PHI 2170	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT		
• PHI 2175	3 A	1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE		
• PHI 2180	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE		
• PHI 2580	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE		

BLOC 84 I OPTION

					MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
• PHI 3010	3 A	1 j	PHILOSOPHIE ET ECRITURE		
• PHI 3155	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DES SCIENCES CONTEMPORAINES		
• PHI 3250	3 A	1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE		
• PHI 3315	3 A	1 js	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE		
• PHI 3460	3 H	1 j	THEORIES DE L'ETAT MODERNE		
• PHI 3620	3 H	1 j	THEORIES ETHIQUES CONTEMPORAINES		
• PHI 3630	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE L'ACTION		
• PHI 3640	3 A	1 j	HEGEL		
• PHI 3645	3 A	1 j	PROBLEMES DE PHILOSOPHIE ALLEMANDE		

• PHI 3680	3 H	1 j	MARX	
• PHI 3710	3 A	1 j	PHILOSOPHIE ANALYTIQUE	
• PHI 3720	3 H	1 j	METHODES FORMELLES EN PHILOSOPHIE	
• PHI 3730	3 H	1 j	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE	
• PHI 3760	3 H	1 j	HEIDEGGER	
• PHI 3800	3 A	1 j	ARISTOTE ET SES COMMENTATEURS	
• PHI 3820	3 A	1 j	LA METAPHYSIQUE D'ARISTOTE	
• PHI 3860	3 H	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE	

BLOC 84 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
• PHI 2950	3 A	1 j
• PHI 2960	3 H	1 j
• PHI 3960	3 H	1 js

BLOC 84 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1010	3 H	1 j
ANT 1965	3 H	1 s
ANT 2020	3 A	1 js
CRI 1200	3 A	1 j
CRI 1950	3 AHE	1 j
ECN 1600	3 H	1 s
FRA 1000	3 AH	1 js
FRA 1003	3 A	2 j
FRA 2120	3 HE	1 j
HAR 1190	3 A	1 j
HST 1041	3 A	1 j
HST 1042	3 H	1 j
HST 1045	3 H	1 j
HST 2107	3 H	1 j
IFT 1985	3 AHE	1 j
LNG 1090	3 A	1 js
PSY 1957	3 AH	1 j
PSY 1981	3 H	1 j
SOL 1952	3 AH	1 js
SOL 2309	3 H	1 j

BLOC 84 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
AES 1010	3 A	1 j
BCM 1984	3 A	1 js
BIO 1951	3 H	1 s
CHM 1955	3 H	1 js
CIN 2010	3 A	1 j
COM 1200	3 AH	1 j
DMO 1000	3 AH	1 js
DMO 1010	3 A	1 j
ECN 1951	3 AH	1 j
GEO 2311	3 H	1 j
GEO 2513	3 H	1 j
IFT 1800	3 AHE	1 j
LNG 2000	3 AH	1 j
MAT 1901	3 AH	1 j
MAT 1971	3 AHE	1 j
PHY 1971	3 AH	1 j
PHY 1980	3 H	1 s
POL 2230	3 AH	1 j
POL 2280	3 AHE	1 j

Programme 1-195-4-0	Version 03
Mineur en philosophie	J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.
--

BLOC 85 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
PHI 1600	3 H	1 j
PHI 1800	3 A	1 j

BLOC 85 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
PHI 1005	3 AE	1 js

PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	MAT 1994	4 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS
PHI 1180	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE	MAT 1995	2 H	1 j	STATISTIQUE POUR PHYSICIENS
PHI 1200	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE	PHY 1141	3 A	1 j	RELATIVITE
• PHI 1250	3 A	1 js	ESTHETIQUE	PHY 1151	3 A	1 j	MECANIQUE
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	PHY 1320	4 H	1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHI 1400	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE	PHY 1440	3 H	1 j	ELECTRICITE
PHI 1420	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE	BLOC 02 B OBLIGATOIRE		26 CR.	
PHI 1460	3 H	1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE	+ MAT 2466	3 A	1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1
PHI 1520	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE	PHY 2010	2 A	1 j	EVOLUTION DE LA PHYSIQUE
PHI 1610	3 A	1 js	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITE	PHY 2212	3 A	1 j	THERMODYNAMIQUE
PHI 1620	3 H	1 j	FONDENNES DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.	PHY 2214	3 H	1 j	MECANIQUE STATISTIQUE
PHI 1710	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE	PHY 2450	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME
PHI 1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE	PHY 2476	3 A	1 j	TRAVAUX PRATIQUES : ELECTROMAGNETISME
PHI 1900	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION	PHY 2477	3 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES : PHYSIQUE MODERNE
BLOC 85 C OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.		PHY 2804	3 A	1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
• PHI 2520	3 A	1 j	PHILO. MEDIEVALE : THOMAS D'AQUIN	PHY 2805	3 H	1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 2
• PHI 2800	3 E	1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE : PLATON	BLOC 02 C OBLIGATOIRE		3 CR.	
• PHI 2810	3 A	1 j	PHILOSOPHIE GRECQUE : ARISTOTE	PHY 3020	3 A	1 j	LABORATOIRE, PHYSIQUE APPROFONDIE 1
• PHI 2820	3 A	1 js	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICENNE	BLOC 02 Y OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
BLOC 85 D OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.		CHM 1982	3 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE
PHI 2601	3 A	1 j	LE RATIONALISME POST-CARTESIEN	CHM 1988	3 A	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 1A
PHI 2610	3 H	1 j	LE 18E SIECLE FRANCAIS	CHM 1993	3 H	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
PHI 2640	3 H	1 j	KANT ET L'IDEALISME ALLEMAND	GEO 2130	3 H	1 js	CLIMATOLOGIE
PHI 2650	3 A	1 j	KANT : CRITIQUE DE LA RAISON PURE	GLG 1952	3 A	1 js	GEOLOGIE GENERALE
PHI 2670	3 A	1 j	L'EMPIRISME AUX 17E ET 18E SIECLES	GLG 1980	3 A	1 j	INITIATION A LA GEOLOGIE DU QUEBEC
BLOC 85 E OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.		IFT 1160	3 AHE	1 j	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
• PHI 2010	3 H	1 j	PHILOSOPHIE ET PSYCHANALYSE	IFT 1963	3 A	1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE : FORTRAN
PHI 2200	3 H	1 j	NIETZSCHE	+ MAT 2115	3 H	1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
PHI 2315	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE	+ MAT 2130	3 AH	1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
PHI 2550	3 H	1 js	PHILOSOPHIE DE LA RELIGION	+ MAT 2415	3 H	1 j	MODELISATION MATHÉMATIQUE
PHI 2750	3 A	1 j	HUSSERL ET LA PHENOMENOLOGIE	+ MAT 3362	3 A	1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE
BLOC 85 F OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.		+ MAT 3466	3 H	1 j	ANALYSE APPLIQUEE 2
PHI 2400	3 A	1 j	ETHIQUE	BLOC 02 Z OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
PHI 2420	3 H	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE	* ANG 1950	3 A	1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
• PHI 2430	3 A	1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT	ANT 1900	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
PHI 2680	3 H	1 js	SIECLE DES LUMIERES : ASPECTS POLIT.	CIN 3080	3 H	1 j	MYTHOLOGIES DU CINEMA
PHI 2690	3 A	1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT	COM 1600	3 AH	1 js	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
BLOC 85 G OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.		COM 2920	3 H	1 s	MEDIAS DE MASSE : CONTEXTE HISTORIQUE
• PHI 2005	3 H	1 j	LOGIQUE 2	COM 3800	3 H	1 j	TELECOMMUNICATION : IMPACT SOCIAL
PHI 2150	3 H	1 js	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES	CRI 1950	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
• PHI 2160	3 A	1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES	EAM 1000	3 H	1 s	LITTERATURE UNIVERSELLE
PHI 2170	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT	ECN 1490	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUÉBÉCOISE
PHI 2175	3 A	1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE	ECN 1983	3 AH	1 j	MICROECONOMIQUE
• PHI 2180	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE	ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
PHI 2580	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE	FRA 3013	3 A	1 j	NOUVELLES ÉCRITURES DE FEMMES
BLOC 85 I OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.		GEO 1563	3 H	1 j	GÉOGRAPHIE RÉGIONALE : LE QUÉBEC
• PHI 2950	3 A	1 j	LE CONFUCIANISME	HGL 1340	3 H	1 j	CIVILISATION ROMAINE
• PHI 2960	3 H	1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE	HGL 1350	3 A	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES
Département de physique		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.		HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
Programme 1-200-1-0		Version 08		HST 2446	3 A	1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUÉBEC
B.Sc. spécialisé en physique		J		LNG 1410	3 HE	1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS		J		MUS 1221	3 AH	1 j	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS
BLOC 02 A OBLIGATOIRE		25 CR.		PHI 1005	3 AE	1 j	LOGIQUE 1
MAT 1440	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 1	PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
+ MAT 1450	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 2	PHI 1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
SEGMENT 83 PROPRE A L'ORIENTATION GENERALE		J		PHI 3960	3 H	1 j	COSMOLOGIE TAOISTE
BLOC 83 A OPTION		MINIMUM 27 CR., MAXIMUM 28 CR.		POL 1953	3 AHE	1 j	INSTITUTIONS POL CAN., QUÉBÉCOISES
PHY 1410	3 H	1 j	CIRCUITS LOGIQUES	POL 1954	3 AHE	1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
PHY 1715	3 H	1 j	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE	PSY 1980	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD
PHY 2131	3 H	1 j	MECANIQUE CLASSIQUE	SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
PHY 2325	3 A	1 j	OPTIQUE	URB 1287	3 AHE	1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
PHY 2410	3 A	1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE	URB 2161	3 AHE	1 j	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.
PHY 2715	3 H	1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE				
PHY 3030	3 H	1 j	LABORATOIRE, PHYSIQUE APPROFONDIE 2				
PHY 3040	3 H	1 j	LABORATOIRE D'OPTIQUE				

L'orientation **Générale** comprend les segments 02 et 83, avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.
 L'orientation **Biophysique** comprend les segments 02 et 84, avec 54 crédits obligatoires, 32 à option et 4 au choix.

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A OBLIGATOIRE
 MAT 1440 3 AH 1 j CALCUL AVANCE 1
 + MAT 1450 3 AH 1 j CALCUL AVANCE 2

PHY 3060	3 H	1 j	METHODES NUMERIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H	1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY 3075	3 A	1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A	1 j	APPLICATION DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A	1 j	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3161	3 A	1 j	ANALYSE TENSORIELLE EN PHYSIQUE
PHY 3210	3 A	1 j	COMPLEMENTS DE THERMSTATISTIQUE
PHY 3320	3 H	1 j	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H	1 j	CIRCUITS ELECTRONIQUES
PHY 3420	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME AVANCE
PHY 3430	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME APPLIQUE
PHY 3450	3 H	1 j	INTR. A LA PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3520	3 H	1 j	INTR. A LA PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3600	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H	1 j	INTROD. A LA PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A	1 j	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H	1 j	STRUCTURE ET EVOLUTION STELLAIRES
PHY 3820	4 A	1 j	COMPLEMENTS DE MECANIQUE QUANTIQUE
PHY 3830	3 H	1 j	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA BIOPHYSIQUE 1
PHY 4000	3 A	1 j	PROBLEMES VARIES DE PHYSIQUE

SEGMENT 84 PROPRE A L'ORIENTATION BIOPHYSIQUE

BLOC 84 A	OPTION		MINIMUM 26 CR. MAXIMUM 27 CR.
BCM 1531	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1152	2 A	1 j	CYTLOGIE
BIO 1203	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1633	2 H	1 j s	INTROD. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H	1 j s	PRINCIPES D'ECOLOGIE
BIO 1955	3 H	1 s	ECOSYSTEMES
+ BIO 2181	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 3659	3 A	1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
PHY 1410	3 H	1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 H	1 j	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H	1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2325	3 A	1 j	OPTIQUE
PHY 2410	3 A	1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE
PHY 2715	3 H	1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H	1 j	LABORATOIRE, PHYSIQUE APPROFONDIE 2
PHY 3040	3 H	1 j	LABORATOIRE, OPTIQUE
PHY 3060	3 H	1 j	METHODES NUMERIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H	1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY 3075	3 A	1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A	1 j	APPLICATION DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A	1 j	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3161	3 A	1 j	ANALYSE TENSORIELLE EN PHYSIQUE
PHY 3210	3 A	1 j	COMPLEMENTS DE THERMSTATISTIQUE
PHY 3320	3 H	1 j	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H	1 j	CIRCUITS ELECTRONIQUES
PHY 3420	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME AVANCE
PHY 3430	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME APPLIQUE
PHY 3450	3 H	1 j	INTR. A LA PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3520	3 H	1 j	INTR. A LA PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3600	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H	1 j	INTROD. A LA PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A	1 j	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H	1 j	STRUCTURE ET EVOLUTION STELLAIRES
PHY 3820	4 A	1 j	COMPLEMENTS DE MECANIQUE QUANTIQUE
PHY 3830	3 H	1 j	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA BIOPHYSIQUE 1
PHY 4000	3 A	1 j	PROBLEMES VARIES DE PHYSIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE		25 CR.
MAT 1440	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH	1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1994	4 AH	1 j	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS
MAT 1995	2 H	1 j	STATISTIQUE POUR PHYSICIENS
PHY 1141	3 A	1 j	RELATIVITE
PHY 1151	3 A	1 j	MECANIQUE
PHY 1320	4 H	1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1440	3 H	1 j	ELECTRICITE

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE		23 CR.
+ MAT 2466	3 A	1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1
PHY 2010	2 A	1 j	EVOLUTION DE LA PHYSIQUE
PHY 2212	3 A	1 j	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H	1 j	MECANIQUE STATISTIQUE
PHY 2450	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME
PHY 2476	3 A	1 j	TRAVAUX PRATIQUES : ELECTROMAGNETISME
PHY 2804	3 A	1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H	1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 71 C OPTION

			MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 6 CR.
+ MAT 2130	3 AH	1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
PHY 1410	3 H	1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 H	1 j	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H	1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2325	3 A	1 j	OPTIQUE
PHY 2410	3 A	1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE
PHY 2477	3 H	1 j	TRAVAUX PRATIQUES : PHYSIQUE MODERNE
PHY 2715	3 H	1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3020	3 A	1 j	LABORATOIRE, PHYSIQUE APPROFONDIE 1
PHY 3030	3 H	1 j	LABORATOIRE, PHYSIQUE APPROFONDIE 2
PHY 3040	3 H	1 j	LABORATOIRE D'OPTIQUE
PHY 3060	3 H	1 j	METHODES NUMERIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H	1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY 3075	3 A	1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A	1 j	APPLICATION DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A	1 j	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3161	3 A	1 j	ANALYSE TENSORIELLE EN PHYSIQUE
PHY 3210	3 A	1 j	COMPLEMENTS DE THERMSTATISTIQUE
PHY 3320	3 H	1 j	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H	1 j	CIRCUITS ELECTRONIQUES
PHY 3420	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME AVANCE
PHY 3430	3 A	1 j	ELECTROMAGNETISME APPLIQUE
PHY 3450	3 H	1 j	INTR. A LA PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3520	3 H	1 j	INTR. A LA PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3600	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H	1 j	INTROD. A LA PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A	1 j	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H	1 j	STRUCTURE ET EVOLUTION STELLAIRES
PHY 3820	4 A	1 j	COMPLEMENTS DE MECANIQUE QUANTIQUE
PHY 3830	3 H	1 j	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA BIOPHYSIQUE 1
PHY 4000	3 A	1 j	PROBLEMES VARIES DE PHYSIQUE

BLOC 71 Z	OPTION		MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 3 CR.
ANG 1950	3 A	1 j s	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
ANT 1900	3 AHE	1 j s	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CIN 3080	3 H	1 j	MYTHOLOGIES DU CINEMA
COM 1600	3 AH	1 j s	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM 2920	3 H	1 s	MEDIAS DE MASSE : CONTEXTE HISTORIQUE
COM 3800	3 H	1 j	TELECOMMUNICATION : IMPACT SOCIAL
CRI 1950	3 AHE	1 j s	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
EAM 1000	3 H	1 s	LITTERATURE UNIVERSELLE
ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1963	3 AH	1 j s	MICROECONOMIQUE
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE
FRA 3013	3 A	1 j	NOUVELLES ECRITURES DE FEMMES
GEO 1563	3 H	1 j	GEOPGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
HGL 1340	3 H	1 j	CIVILISATION ROMAINE
HGL 1350	3 A	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECOUES
HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2446	3 A	1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
LNG 1410	3 HE	1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
MUS 1221	3 AH	1 j s	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS
PHI 1005	3 AE	1 j s	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 3960	3 H	1 j s	COSMOLOGIE TAOISTE

Programme 1-200-2-0 Version 08

Majeur en physique J

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

POL 1953	3 AHE	1	js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
POL 1954	3 AHE	1	js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1980	3 A	1	j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD
SOL 1952	3 AH	1	js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
URB 1287	3 AHE	1	j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2161	3 AHE	1	j	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.
PHY 1715	3 H	1 j
PHY 2715	3 H	1 j
PHY 3070	3 H	1 j
PHY 3700	3 A	1 j
PHY 3710	3 H	1 j

Programme 1-200-4-0 Version 02

Mineur en physique J

Ce programme totalise 13 crédits obligatoires, 14 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 13 CR.			
PHY 1141	3 A	1	j
PHY 1151	3 A	1	j
PHY 1320	4 H	1	j
PHY 1440	3 H	1	j

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 14 CR., MAXIMUM 16 CR.			
MAT 1440	3 AH	1	j
+ MAT 1450	3 AH	1	j
MAT 1994	4 AH	1	j
MAT 1995	2 H	1	j
+ MAT 2130	3 AH	1	j
+ MAT 2466	3 A	1	j
PHY 1410	3 H	1	j
PHY 1715	3 H	1	j
PHY 2010	2 A	1	j
PHY 2131	3 H	1	j
PHY 2212	3 A	1	j
PHY 2214	3 H	1	j
PHY 2325	3 A	1	j
PHY 2410	3 A	1	j
PHY 2450	3 A	1	j
PHY 2476	3 A	1	j
PHY 2477	3 H	1	j
PHY 2715	3 H	1	j
PHY 2804	3 A	1	j
PHY 2805	3 H	1	j
PHY 3020	3 A	1	j
PHY 3030	3 H	1	j
PHY 3040	3 H	1	j
PHY 3060	3 H	1	j
PHY 3070	3 H	1	j
PHY 3075	3 A	1	j
PHY 3080	3 A	1	j
PHY 3140	3 A	1	j
PHY 3161	3 A	1	j
PHY 3210	3 A	1	j
PHY 3320	3 H	1	j
PHY 3410	3 H	1	j
PHY 3420	3 A	1	j
PHY 3430	3 A	1	j
PHY 3450	3 H	1	j
PHY 3520	3 H	1	j
PHY 3600	3 H	1	j
PHY 3610	3 H	1	j
PHY 3700	3 A	1	j
PHY 3710	3 H	1	j
PHY 3820	4 A	1	j
PHY 3830	3 H	1	j
PHY 3900	3 H	1	j

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.			
MAT 1440	3 AH	1	j
+ MAT 1450	3 AH	1	j
MAT 1994	4 AH	1	j
MAT 1995	2 H	1	j
+ MAT 2130	3 AH	1	j
+ MAT 2466	3 A	1	j
PHY 1141	3 A	1	j
PHY 1151	3 A	1	j
PHY 1320	4 H	1	j
PHY 1440	3 H	1	j
PHY 2010	2 A	1	j
PHY 2131	3 H	1	j
PHY 2212	3 A	1	j
PHY 2214	3 H	1	j
PHY 2325	3 A	1	j
PHY 2410	3 A	1	j
PHY 2450	3 A	1	j
PHY 2476	3 A	1	j
PHY 2477	3 H	1	j
PHY 2804	3 A	1	j
PHY 2805	3 H	1	j
PHY 3020	3 A	1	j
PHY 3030	3 H	1	j
PHY 3040	3 H	1	j
PHY 3060	3 H	1	j
PHY 3075	3 A	1	j
PHY 3080	3 A	1	j
PHY 3140	3 A	1	j
PHY 3161	3 A	1	j
PHY 3210	3 A	1	j
PHY 3320	3 H	1	j
PHY 3410	3 H	1	j
PHY 3420	3 A	1	j
PHY 3430	3 A	1	j
PHY 3450	3 H	1	j
PHY 3520	3 H	1	j
PHY 3600	3 H	1	j
PHY 3610	3 H	1	j
PHY 3700	3 A	1	j
PHY 3710	3 H	1	j
PHY 3820	4 A	1	j
PHY 3830	3 H	1	j
PHY 3900	3 H	1	j

Le mineur en astronomie doit normalement être associé à un majeur en physique, ou à la rigueur à un majeur en mathématiques.

École de psycho-éducation

Programme 1-201-4-0 Version 00

Mineur en astronomie J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

Programme 1-210-1-0 Version 06

B.Sc. spécialisé en psycho-éducation J

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 3 CR.			
PSE 1001	3 A	1	j

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 12 CR.			
PSE 1002	3 H	1	j
PSE 1003	3 A	1	j

PSE 1004	3 A	1 j	DEVELOP. COGNITIF ET SOCIALISATION	CRI 3900	3 A	1 j	JUSTICE DES MINEURS				
PSE 1005	3 H	1 j	ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION	GER 1000	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE				
BLOC 70 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.											
ANT 2455	3 A	1 j	BASES EVOLUT. DU COMPORTEMENT HUMAIN	GER 1016	3 AHE	1 js	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT				
+ PSE 2009	3 A	1 j	COGNITION ET ADAPTATION SOCIALE	IFT 1985	3 AHE	1 js	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT				
+ PSE 2010	3 H	1 j	FONCTIONNEMENT COGNITIF, ADAPTATION	PSY 1085	3 H	1 j	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES				
+ PSE 2011	3 A	1 j	PERSONNALITE ET ADAPTATION SOCIALE	PSY 1955	3 AHE	1 js	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE				
+ PSE 2012	3 A	1 j	MILIEU FAMILIAL, ADAPTATION SOCIALE	PSY 1958	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION				
PSY 1953	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	PSY 1975	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE				
PSY 1954	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE	PSY 2974	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE				
BLOC 70 D OBLIGATOIRE 6 CR.											
PSE 1006	3 A	2 j	OBSERVATION ET EVALUATION	+ PSY 3064	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES				
PSE 1007	3 A	2 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1	+ PSY 3073	3 H	1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE				
BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.											
IFT 1990	3 AH	1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	+ PSY 3096	3 A	1 j	PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS				
+ PSE 3003	3 A	1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2	+ PSY 3117	3 H	1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT				
PSY 1003	3 H	1 j	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE	+ PSY 3118	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE				
BLOC 70 F OBLIGATOIRE 6 CR.											
PSE 2002	3 H	1 j	LA MESADAPTATION SOCIALE : OTOGENESE	SOL 1952	3 AH	1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : ENFANT, ADOLESCENT				
+ PSE 2003	3 A	1 j	ENVIRONNEMENT, MESADAPTATION SOCIALE	SOL 1970	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES				
BLOC 70 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.											
+ PSE 2013	3 H	1 j	MESADAPTATION SOC., PETITE ENFANCE	SOL 3102	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC				
+ PSE 2014	3 A	1 j	MESADAPTATION SOCIALE A L'ENFANCE	SOL 3103	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION				
+ PSE 2015	3 H	1 j	MESADAPTATION SOCIALE, L'ADOLESCENCE	SOL 3105	3 H	1 j	SOCIOLOGIE URBaine				
BLOC 70 H OBLIGATOIRE 12 CR.											
PSE 2004	3 A	1 j	INTERVENTION : CADRE SOCIO-JURIDIQUE	SOL 3503	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE				
PSE 2005	3 H	1 j	MODELES D'INTERVENTION	SVS 1363	3 AH	1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX				
+ PSE 2006	3 AH	1 js	PLANIFICATION ET EVALUATION	SVS 1985	3 AHE	1 j	LEGISLATION SOCIALE				
+ PSE 2007	3 A	1 j	ORGANISATION ET ANIMATION	SVS 2805	3 AHE	1 j	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU				
BLOC 70 I OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.											
+ PSE 2016	3 H	1 j	OBSERVATION ET INTERVENTION	SVS 2806	3 AHE	1 j	METHODES D'ACTION PREVENTIVE				
+ PSE 2017	3 AH	1 j	EVALUATION DIAGNOSTIQUE ET PLANIF.	SVS 3807	3 AH	1 j	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE				
+ PSE 3004	3 AH	1 js	EVALUATION DES INTERVENTIONS	TXM 2441	3 AHE	1 j	RELATION D'AIDE AUX TOXICOMANES				
BLOC 70 J OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.											
+ PSE 3005	3 A	1 s	ETABLISSEMENT DE LA RELATION EDUCAT.	BLOC 70 Z OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.							
+ PSE 3006	3 H	1 s	INTERVENTION ET PAIRS	ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE				
+ PSE 3007	3 H	1 j	INTERVENTION ET FAMILLE	BCM 1984	3 A	1 j	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE				
+ PSE 3008	3 A	1 j	INTERVENTION ET MILIEU SCOLAIRE	BIO 1955	3 H	1 s	ECOSYSTEMES				
+ PSE 3009	3 A	1 s	INTERVENTION, CENTRE DE READAPTATION	CHM 1955	3 H	1 js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE				
+ PSE 3011	3 H	1 s	INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.	CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE				
BLOC 70 K OBLIGATOIRE 12 CR.											
PSE 2008	6 A	2 j	STAGES	CHN 2012	3 H	1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE				
+ PSE 3001	6 AHE	1 j	STAGES	COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS				
BLOC 70 L OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.											
+ PSE 1008	3 H	1 j	STAGES	COM 1500	3 AH	1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION				
+ PSE 3690	3 H	1 j	STAGES	EAM 1000	3 H	1 s	LITTERATURE UNIVERSELLE				
BLOC 70 M OBLIGATOIRE 6 CR.											
PSE 3002	6 A	2 j	RAPPORT SYNTHESE	ECN 1800	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1				
BLOC 70 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.											
ANT 1510	3 A	1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE	ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE				
ANT 1950	3 A	1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	FRA 3013	3 A	1 j	NOUVELLES ECRITURES DE FEMMES				
ANT 1965	3 H	1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE	FRA 3018	3 H	1 j	LITTERATURE ET SOCIETE				
ANT 2020	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION	GEO 2833	3 A	1 j	LA CARTE DU MONDE ACTUEL				
ANT 2042	3 H	1 js	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE	HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT				
ANT 2425	3 H	1 j	ECOLOGIE HUMAINE ET VARIATION BIOLO.	HST 1051	3 A	1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQUEN 1850				
ANT 2454	3 A	1 j	LE COMPORTEMENT DES PRIMATES	HST 1052	3 HE	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850				
ANT 3050	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE	HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990				
ANT 3052	3 H	1 j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE	HST 3561	3 A	1 j	SCIENCES ET SOCIETES				
+ CRI 1100	3 AH	1 j	PSYCHO-CRIMINLOGIE	IFT 1800	3 AHE	1 j	INITIATION A L'INFORMATIQUE				
CRI 1151	3 A	1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1	JPN 2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE				
CRI 1410	3 A	1 j	Penologie	MUS 1221	3 AH	1 j	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS				
CRI 1511	3 H	1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES	PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE				
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINLOGIE	PHI 1400	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE				
CRI 3341	3 AH	1 j	DROGUES ET CRIMINALITE	PHI 1860	3 A	1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE				
CRI 3420	3 AH	1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE	PHI 2150	3 H	1 j	EPistemologie DES SCIENCES SOCIALES				
CRI 3425	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.	PHY 1971	3 AH	1 j	ASTRONOMIE GENERALE				
				PHY 1980	3 H	1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE				
				QCF 1050	3 A	1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC				

Programme 1-210-2-0 Version OO

Majeur en psycho-éducation J

Ce programme totalise 51 crédits obligatoires, 3 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 3 CR.

PSE 1001 3 A 1 j INTRODUCTION A LA PSYCHO-EDUCATION

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 12 CR.

PSE 1002 3 H 1 j DEVELOP. BIOLOGIQUE ET SOCIALISATION

PSE 1003 3 A 1 j DEVELOP. AFFECTIF ET SOCIALISATION

PSE 1004 3 A 1 j DEVELOP. COGNITIF ET SOCIALISATION

PSE 1005 3 H 1 j ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION

BLOC 70 C	OBLIGATOIRE	6 CR.	+ PSE 2013	3 H	1 j	MESADAPTATION SOC., PETITE ENFANCE
PSE 1006	3 A 2 j	OBSERVATION ET EVALUATION	+ PSE 2014	3 A	1 j	MESADAPTATION SOCIALE A L'ENFANCE
PSE 1007	3 A 2 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1	+ PSE 2015	3 H	1 j	MESADAPTATION SOCIALE, L'ADOLESCENCE
BLOC 70 D	OBLIGATOIRE	6 CR.	BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	
PSE 2002	3 H 1 j	LA MESADAPTATION SOCIALE : ONTOGENESE	PSE 2004	3 A	1 j	INTERVENTION : CADRE SOCIO-JURIDIQUE
+ PSE 2003	3 A 1 j	ENVIRONNEMENT, MESADAPTATION SOCIALE	PSE 2005	3 H	1 j	MODELES D'INTERVENTION
BLOC 70 E	OBLIGATOIRE	12 CR.	+ PSE 2016	3 H	1 j	OBSERVATION ET INTERVENTION
PSE 2004	3 A 1 j	INTERVENTION : CADRE SOCIO-JURIDIQUE	+ PSE 2017	3 AH	1 j	EVALUATION DIAGNOSTIQUE ET PLANIF.
PSE 2005	3 H 1 j	MODELES D'INTERVENTION	BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	
+ PSE 2006	3 AH 1 js	PLANIFICATION ET EVALUATION	+ PSE 3005	3 A	1 s	ETABLISSEMENT DE LA RELATION EDUCAT.
+ PSE 2007	3 A 1 j	ORGANISATION ET ANIMATION	+ PSE 3006	3 H	1 s	INTERVENTION ET PAIRS
BLOC 70 F	OBLIGATOIRE	12 CR.	+ PSE 3007	3 H	1 j	INTERVENTION ET FAMILLE
PSE 2008	6 A 2 j	STAGES	+ PSE 3008	3 A	1 j	INTERVENTION ET MILIEU SCOLAIRE
+ PSE 3001	6 AHE 1 j	STAGES	+ PSE 3009	3 A	1 s	INTERVENTION, CENTRE DE READAPTATION
BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.	+ PSE 3011	3 H	1 s	INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	+ PSE 1008	3 H	1 j	STAGES
BCM 1984	3 A 1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE				
BIO 1955	3 H 1 s	ECOSYSTEMES				
CHM 1955	3 H 1 js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE				
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE				
CHN 2012	3 H 1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE				
COM 1200	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS				
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION				
EAM 1000	3 H 1 s	LITTERATURE UNIVERSELLE				
ECN 1600	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1				
ETM 1100	3 A 1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE				
FRA 3013	3 A 1 j	NOUVELLES ECRITURES DE FEMMES				
FRA 3018	3 A 1 j	LITTERATURE ET SOCIETE				
GEO 2833	3 A 1 js	LA CARTE DU MONDE ACTUEL				
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT				
HST 1051	3 A 1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850				
HST 1052	3 HE 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850				
HST 2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990				
HST 3561	3 A 1 j	SCIENCES ET SOCIETES				
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE				
JPN 2020	3 AH 1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE				
MUS 1221	3 AH 1 js	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS				
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE				
PHI 1400	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE				
PHI 1860	3 A 1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE				
PHI 2150	3 H 1 js	EPistemologie DES SCIENCES SOCIALES				
PHY 1971	3 AH 1 js	ASTRONOMIE GENERALE				
PHY 1980	3 H 1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE				
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC				

Programme 1-215-5-1

Version 02

Certificat en intervention psycho-éducative S

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 80 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
PSE 1070	3 A 1 s	DEVELOPPEM. HUMAIN ET SOCIALISATION
PSE 1091	3 AH 1 js	SYNTHESE DE L'INTERVENTION
+ PSE 2008	3 AH 1 js	PLANIFICATION ET EVALUATION
+ PSE 2027	3 H 1 s	ACTION PREVENTIVE ET REEDUCATIVE
BLOC 80 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 1007	3 A 2 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
+ PSE 2009	3 A 1 j	COGNITION ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2011	3 A 1 j	PERSONNALITE ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2012	3 A 1 j	MILIEU FAMILIAL ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2013	3 H 1 j	MESADAPTATION SOC., PETITE ENFANCE
+ PSE 2014	3 A 1 j	MESADAPTATION SOCIALE A L'ENFANCE
+ PSE 2015	3 H 1 j	MESADAPTATION SOCIALE, L'ADOLESCENCE
BLOC 80 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 1006	3 A 2 j	OBSERVATION ET EVALUATION
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHO-EDUCATION
+ PSE 2016	3 H 1 j	OBSERVATION ET INTERVENTION
+ PSE 2017	3 AH 1 j	EVALUATION DIAGNOSTIQUE ET PLANIF.
+ PSE 3004	3 AH 1 js	EVALUATION DES INTERVENTIONS
BLOC 80 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSE 3005	3 A 1 s	ETABLISSEMENT DE LA RELATION EDUCAT.
+ PSE 3006	3 H 1 s	INTERVENTION ET PAIRS
+ PSE 3007	3 H 1 j	INTERVENTION ET FAMILLE
+ PSE 3008	3 A 1 j	INTERVENTION ET MILIEU SCOLAIRE
+ PSE 3009	3 A 1 s	INTERVENTION, CENTRE DE READAPTATION
+ PSE 3011	3 H 1 s	INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.
BLOC 80 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1510	3 A 1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE BIOLIQUE
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 1965	3 H 1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2042	3 H 1 js	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2425	3 H 1 j	ECOLOGIE HUMAINE ET VARIATION BIOL.
ANT 2454	3 A 1 j	LE COMPORTEMENT DES PRIMATES
ANT 2455	3 A 1 j	BASES EVOLUT. DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 3050	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
+ CRI 1100	3 AH 1 j	PSYCHO-CRIMINOLOGIE
CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1

Programme 1-210-4-0

Version 00

Mineur en psycho-éducation

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHO-EDUCATION
BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 1002	3 H 1 j	DEVELOP. BIOLIQUE ET SOCIALISATION
PSE 1003	3 A 1 j	DEVELOP. AFFECTIF ET SOCIALISATION
PSE 1004	3 A 1 j	DEVELOP. COGNITIF ET SOCIALISATION
PSE 1005	3 H 1 j	ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION
+ PSE 2009	3 A 1 j	COGNITION ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2011	3 A 1 j	PERSONNALITE ET ADAPTATION SOCIALE
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 1006	3 A 2 j	OBSERVATION ET EVALUATION
PSE 1007	3 A 2 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
+ PSE 3003	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 2002	3 H 1 j	LA MESADAPTATION SOCIALE : ONTOGENESE
+ PSE 2003	3 A 1 j	ENVIRONNEMENT, MESADAPTATION SOCIALE

BLOC 80 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1510	3 A 1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE BIOLIQUE
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 1965	3 H 1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2042	3 H 1 js	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2425	3 H 1 j	ECOLOGIE HUMAINE ET VARIATION BIOL.
ANT 2454	3 A 1 j	LE COMPORTEMENT DES PRIMATES
ANT 2455	3 A 1 j	BASES EVOLUT. DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 3050	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE
+ CRI 1100	3 AH 1 j	PSYCHO-CRIMINOLOGIE
CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1

CRI 1410	3 A	1 j	PENOGIE	SEGMENT 02		
CRI 1511	3 H	1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES	BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
CRI 3341	3 AH	1 j	DROGUES ET CRIMINALITE	BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
CRI 3420	3 AH	1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE	+ PSY 3032	3 A 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE
CRI 3425	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.	+ PSY 3033	3 H 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE
CRI 3900	3 A	1 j	JUSTICE DES MINEURS	+ PSY 3034	3 H 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE
GER 1000	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE	+ PSY 3035	3 A 1 j	PSYCHOPHARMACOLOGIE : INTRODUCTION
GER 1016	3 AHE	1 j	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT	BLOC 02 F	OBLIGATOIRE	3 CR.
GER 2021	3 AH	1 j	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT	PSY 1045	3 A 1 j	MOTIVATION ET EMOTION
PSY 1085	3 H	1 j	LES GRANDES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE	BLOC 02 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 1955	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	+ PSY 3043	3 H 1 j	MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT
PSY 1958	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE	+ PSY 3044	3 H 1 j	ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION
PSY 1975	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE	+ PSY 3045	3 H 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 2974	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES	+ PSY 3046	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE
+ PSY 3064	3 H	1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE	+ PSY 3047	3 H 1 j	EXPRESSION DES EMOTIONS
+ PSY 3073	3 H	1 j	PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS	+ PSY 3048	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1
+ PSY 3096	3 A	1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT	+ PSY 3049	3 A 1 j	MOTIVATION : APPROCHE EXPERIENTIELLE
+ PSY 3117	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE	+ PSY 3248	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2
+ PSY 3118	3 H	1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : ENFANT, ADOLESCENT	BLOC 02 H	OBLIGATOIRE	3 CR.
SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES	PSY 1055	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1970	3 AH	1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC	BLOC 02 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 3102	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION	GEO 2210	3 A 1 j	GEOGRAPHIE SOCIALE
SOL 3103	3 H	1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE	+ PSY 3051	3 H 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 3105	3 H	1 j	SOCIOLOGIE URBANE	+ PSY 3052	3 H 1 j	TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE
SOL 3503	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	+ PSY 3053	3 H 1 j	PERCEPTION : GENÈSE, ASPECTS PERSONN.
SVS 1363	3 AH	1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX	BLOC 02 J	OBLIGATOIRE	3 CR.
SVS 1985	3 AHE	1 js	LEGISLATION SOCIALE	PSY 1065	3 A 1 j	PROCESSUS COGNITIFS
SVS 2805	3 AHE	1 js	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU	BLOC 02 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SVS 2806	3 AH	1 j	METHODES D'ACTION PREVENTIVE	LNG 1035	3 AH 1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
SVS 3807	3 AH	1 j	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE	PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
TXM 2441	3 AHE	1 js	RELATION D'AIDE AUX TOXICOMANES	+ PSY 3060	3 H 1 j	DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)

Département de psychologie

Programme 1-220-1-O Version 08 B.Sc. spécialisé en psychologie

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 39 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
PSY 1003	3 H	1 j
+ PSY 1004	3 A	1 j
+ PSY 1006	3 A	1 j
+ PSY 1007	3 AH	1 j
+ PSY 1008	3 AH	1 j
BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ PSY 3000	3 AH	1 j
+ PSY 3002	3 H	1 j
+ PSY 3003	3 AH	1 j
+ PSY 3005	3 H	1 j
+ PSY 3006	3 H	1 j
PSY 3007	3 A	1 j
PSY 3008	3 AH	1 j
PSY 3009	3 AH	1 j
BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
PHI 1005	3 AE	1 js
PHI 1130	3 A	1 j
PHI 1200	3 E	1 js
PHI 1710	3 A	1 j
PSY 3022	3 A	1 j
PSY 3027	3 A	1 j
PSY 3028	3 A	1 j

BLOC 02 M	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1950	3 A	1 js
+ PSY 3071	3 H	1 j
+ PSY 3072	3 H	1 j
+ PSY 3073	3 H	1 j
+ PSY 3074	3 A	1 j
+ PSY 3075	3 H	1 j
+ PSY 3076	3 H	1 j
+ PSY 3077	3 H	1 j
+ PSY 3078	3 A	1 j
+ PSY 3079	3 H	1 j
BLOC 02 N	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1085	3 H	1 j
LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE		
BLOC 02 O	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3081	3 A	1 j
+ PSY 3082	3 A	1 j
+ PSY 3083	3 A	1 j
BLOC 02 P	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1095	3 H	1 j
PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT		
BLOC 02 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3090	3 A	1 j
+ PSY 3091	3 A	1 j
+ PSY 3092	3 A	1 j
+ PSY 3093	3 A	1 j
+ PSY 3094	3 H	1 j

+ PSY 3095	3 A	1 j	VIEILLISSEMENT
+ PSY 3096	3 A	1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
+ PSY 3097	3 A	1 j	ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOPP.
+ PSY 3098	3 H	1 j	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE

BLOC 02 R	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1105	3 H	1 j

BLOC 02 S	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3103	3 H	1 j
+ PSY 3104	3 A	1 j
+ PSY 3105	3 A	1 j
+ PSY 3106	3 AH	1 j

BLOC 02 T	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1115	3 H	1 j

BLOC 02 U	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
CRI 1950	3 AHE	1 js
+ PSY 3112	3 H	1 j
+ PSY 3113	3 A	1 j
+ PSY 3114	3 A	1 j
+ PSY 3116	3 H	1 j
+ PSY 3117	3 H	1 j
+ PSY 3118	3 H	1 j

BLOC 02 V	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1126	3 A	1 j

BLOC 02 W	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ PSY 2122	3 AH	1 j
+ PSY 2123	3 AH	1 j
+ PSY 2125	3 H	1 j
+ PSY 3126	3 H	1 j
+ PSY 3127	3 H	1 j
+ PSY 3129	3 AHE	1 j

SEGMENT 81

BLOC 81 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANT 1900	3 AHE	1 js
BCM 1984	3 A	1 js
BIO 1803	3 H	1 j
BIO 1955	3 H	1 s
BIO 3862	3 H	1 j
CHM 1955	3 H	1 js
COM 3800	3 H	1 j
CRI 1151	3 A	1 j
CRI 3341	3 AH	1 j
DMO 1000	3 AH	1 js
ECN 1311	4 A	1 j
ECN 1600	3 H	1 s
FRA 3018	3 H	1 j
GEO 1020	3 A	1 j
GEO 1050	3 H	1 j
GEO 2111	3 H	1 js
GLG 1952	3 A	1 js
IFT 1800	3 AHE	1 js
IFT 1810	3 AHE	1 js
IFT 1985	3 AHE	1 js
IFT 1990	3 AH	1 js
LNG 1410	3 HE	1 j
PHY 1971	3 AH	1 js
POL 1951	3 AHE	1 js
POL 1953	3 AHE	1 js
POL 1954	3 AHE	1 js
REI 1952	3 AHE	1 js
SOL 1952	3 AH	1 js
SOL 1970	3 AH	1 js
SVS 1585	3 H	1 j
SVS 1985	3 AHE	1 js

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
PSY 1003	3 H	1 j
+ PSY 1004	3 A	1 j
+ PSY 1006	3 A	1 j
+ PSY 1007	3 AH	1 j
+ PSY 1008	3 AH	1 j

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ PSY 3000	3 AH	1 j
+ PSY 3002	3 H	1 j
+ PSY 3003	3 AH	1 j
+ PSY 3005	3 H	1 j
+ PSY 3006	3 H	1 j
PSY 3007	3 A	1 j
PSY 3008	3 AH	1 j
PSY 3009	3 AH	1 j

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
PHI 1005	3 AE	1 js
PHI 1130	3 A	1 j
PHI 1200	3 E	1 js
PHI 1710	3 A	1 j
PSY 3022	3 A	1 j
PSY 3027	3 A	1 j
PSY 3028	3 A	1 j

SEGMENT 02

BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1035	3 A	1 j

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3032	3 A	1 j
+ PSY 3033	3 H	1 j
+ PSY 3034	3 H	1 j
+ PSY 3035	3 A	1 j

BLOC 02 F	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1045	3 A	1 j

BLOC 02 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3043	3 H	1 j
+ PSY 3044	3 H	1 j
+ PSY 3045	3 H	1 j
+ PSY 3046	3 H	1 j
+ PSY 3047	3 H	1 j
+ PSY 3048	3 A	1 j
+ PSY 3049	3 A	1 j
+ PSY 3248	3 H	1 j

BLOC 02 H	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1055	3 H	1 j

BLOC 02 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2210	3 A	1 j
+ PSY 3051	3 H	1 j
+ PSY 3052	3 H	1 j
+ PSY 3053	3 H	1 j

BLOC 02 J	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1065	3 A	1 j

BLOC 02 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
LNG 1035	3 AH	1 js
PHI 1300	3 HE	1 j
+ PSY 3060	3 H	1 j
+ PSY 3061	3 H	1 j
+ PSY 3062	3 H	1 j

+ PSY 3063	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE COGNITIVE	BIO 1803	3 H	1 j	PRINCIPES D'ECOLOGIE
+ PSY 3064	3 H	1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE	BIO 1955	3 H	1 s	ECOSYSTEMES
+ PSY 3065	3 H	1 j	PSYCHOLINGUISTIQUE	BIO 3862	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
BLOC 02 L	OBLIGATOIRE			CHM 1955	3 H	1 j	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
PSY 1075	3 A	1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE	COM 3800	3 H	1 j	TELECOMMUNICATION : IMPACT SOCIAL
BLOC 02 M	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	CRI 1151	3 A	1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1
ANT 1950	3 A	1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	CRI 3341	3 AH	1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
+ PSY 3071	3 H	1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES	DMO 1000	3 AH	1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ PSY 3072	3 H	1 j	RELATIONS INTERGROUPEES	ECN 1311	4 A	1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
+ PSY 3073	3 H	1 j	PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS	ECN 1600	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
+ PSY 3074	3 A	1 j	INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL	FRA 3018	3 H	1 j	LITTERATURE ET SOCIETE
+ PSY 3075	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
+ PSY 3076	3 H	1 j	LE FONCTIONNEMENT SOCIO-COGNITIF	GEO 1050	3 H	1 j	LE SYSTEME-MONDE
+ PSY 3077	3 H	1 j	LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES	GEO 2111	3 H	1 j	PHYTogeographie
+ PSY 3078	3 A	1 j	ETHOLOGIE SOCIALE	GLG 1952	3 A	1 j	GEOLOGIE GENERALE
+ PSY 3079	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES	IFT 1800	3 AHE	1 j	INITIATION A L'INFORMATIQUE
BLOC 02 N	OBLIGATOIRE		3 CR.	IFT 1810	3 AHE	1 j	INITIATION A LA PROGRAMMATION
PSY 1085	3 H	1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE	IFT 1985	3 AHE	1 j	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
BLOC 02 O	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	IFT 1990	3 AH	1 j	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
+ PSY 3081	3 A	1 j	L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION	LNG 1410	3 HE	1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
+ PSY 3082	3 A	1 j	APPRENTISSAGE : EXPLICATIONS THEORI.	PHY 1971	3 AH	1 j	ASTRONOMIE GENERALE
+ PSY 3083	3 A	1 j	MEMOIRE HUMAINE	POL 1951	3 AHE	1 j	ELEMENTS DE POLITIQUE
BLOC 02 P	OBLIGATOIRE		3 CR.	POL 1953	3 AHE	1 j	INSTITUTIONS POL CAN., QUEBECOISES
PSY 1095	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	POL 1954	3 AHE	1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
BLOC 02 Q	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	REI 1952	3 AHE	1 j	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
+ PSY 3090	3 A	1 j	PSYCHOLOGIE DU NOURRISON	SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
+ PSY 3091	3 A	1 j	SECONDE ENFANCE, PERIODE PRESCOLAIRE	SOL 1970	3 AH	1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
+ PSY 3092	3 A	1 j	ENFANCE ET MILIEUX EDUCATIFS	SVS 1585	3 H	1 j	MESURES DE SECURITE SOCIALE
+ PSY 3093	3 A	1 j	ADOLESCENCE	SVS 1985	3 AHE	1 j	LEGISLATION SOCIALE
+ PSY 3094	3 H		JEUNESSE ET MATURITE				
+ PSY 3095	3 A	1 j	VIEILLISSEMENT				
+ PSY 3096	3 A	1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT				
+ PSY 3097	3 A	1 j	ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOPP.				
+ PSY 3098	3 H	1 j	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE				
BLOC 02 R	OBLIGATOIRE		3 CR.				
PSY 1105	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE				
BLOC 02 S	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
+ PSY 3103	3 H	1 j	PERSONNALITE : APPROCHE DYNAMIQUE				
+ PSY 3104	3 A	1 j	PERSONNALITE : APPROCHE BEHAVIORALE				
+ PSY 3105	3 A	1 j	PERSONNALITE : APPROCHE PHENOMENOLOG.				
+ PSY 3106	3 AH	1 j	PERSONNALITE : ATELIER D'INTEGRATION				
BLOC 02 T	OBLIGATOIRE		3 CR.				
PSY 1115	3 H	1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : INTRODUCTION				
BLOC 02 U	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE				
+ PSY 3112	3 H	1 j	PATHOLOGIE : CONCEPTION DYNAMIQUE				
+ PSY 3113	3 A	1 j	PATHOLOGIE : CONCEPTION BEHAVIORALE				
+ PSY 3114	3 A	1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : ASPECTS PHYSIOL.				
+ PSY 3116	3 H	1 j	SOCIOPATHOLOGIE				
+ PSY 3117	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE				
+ PSY 3118	3 H	1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : ENFANT, ADOLESCENT				
BLOC 02 V	OBLIGATOIRE		3 CR.				
PSY 1126	3 A	1 j	MODELES D'INTERVENTION				
BLOC 02 W	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
+ PSY 2122	3 AH	1 j	ATELIER D'OBSERVATION 1				
+ PSY 2123	3 AH	1 j	ATELIER D'OBSERVATION 2				
+ PSY 2125	3 H	1 j	COMMUNICATION ET INTERVENTION				
+ PSY 3126	3 H	1 j	PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT				
+ PSY 3127	3 H	1 j	PROBLEMATIQUE DE LA PREVENTION				
+ PSY 3129	3 AH	1 j	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE				
SEGMENT 81							
BLOC 81 Z	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.				
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE				
BCM 1984	3 A	1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE				
BLOC 81 C	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.				
PSY 1970	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE				
PSY 3022	3 A	1 j	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE				
PSY 3027	3 A	1 j	LA THEORIE DES SYSTEMES EN PSYCHO.				
PSY 3028	3 A	1 j	EPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE				
BLOC 81 D	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
PSY 1035	3 A	1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE				
PSY 1954	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE				
BLOC 81 E	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
+ PSY 3032	3 A	1 j	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE				
+ PSY 3033	3 H	1 j	NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE				
+ PSY 3034	3 H	1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE				
+ PSY 3035	3 A	1 j	PSYCHOPHARMACOLOGIE : INTRODUCTION				
BLOC 81 F	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
PSY 1045	3 A	1 j	MOTIVATION ET EMOTION				
PSY 1955	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION				
BLOC 81 G	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
+ PSY 3043	3 H	1 j	MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT				
+ PSY 3044	3 H	1 j	ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION				
+ PSY 3045	3 H	1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE				
+ PSY 3046	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE				
+ PSY 3047	3 H	1 j	EXPRESSION DES EMOTIONS				
+ PSY 3048	3 A	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1				
+ PSY 3049	3 A	1 j	MOTIVATION : APPROCHE EXPERIENTIELLE				
+ PSY 3248	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2				
BLOC 81 H	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
PSY 1055	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION				
PSY 1952	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION				
BLOC 81 I	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
+ PSY 3051	3 H	1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION				
+ PSY 3052	3 H	1 j	TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE				
+ PSY 3053	3 H	1 j	PERCEPTION : GENÈSE, ASPECTS PERSONN.				

BLOC 81 J	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 3 CR.
PSY 1065	3 A 1 j	PROCESSUS COGNITIFS
PSY 1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS
BLOC 81 K	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3060	3 H 1 j	DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)
+ PSY 3061	3 H 1 j	MODÈLES DE LA THÉORIE OPERATOIRE
+ PSY 3062	3 H 1 j	L'INTELLIGENCE
+ PSY 3063	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COGNITIVE
+ PSY 3064	3 H 1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE
+ PSY 3065	3 H 1 j	PSYCHOLINGUISTIQUE
BLOC 81 L	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 3 CR.
PSY 1075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1958	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
BLOC 81 M	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3071	3 H 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES
+ PSY 3072	3 H 1 j	RELATIONS INTERGROUPE
+ PSY 3073	3 H 1 j	PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS
+ PSY 3074	3 A 1 j	INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL
+ PSY 3075	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
+ PSY 3076	3 H 1 j	LE Fonctionnement SOCIO-COGNITIF
+ PSY 3077	3 H 1 j	LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES
+ PSY 3078	3 A 1 j	ETHOLOGIE SOCIALE
+ PSY 3079	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES
BLOC 81 N	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 3 CR.
PSY 1085	3 H 1 j	LES GRANDES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1953	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
BLOC 81 O	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3081	3 A 1 j	L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION
+ PSY 3082	3 A 1 j	APPRENTISSAGE : EXPLICATIONS THÉORI.
+ PSY 3083	3 A 1 j	MEMOIRE HUMAINE
BLOC 81 P	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 3 CR.
PSY 1095	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
PSY 1971	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
BLOC 81 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3090	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DU NOURRISON
+ PSY 3091	3 A 1 j	SECONDE ENFANCE, PÉRIODE PRESCOLAIRE
+ PSY 3092	3 A 1 j	ENFANCE ET MILIEUX EDUCATIFS
+ PSY 3093	3 A 1 j	ADOLESCENCE
+ PSY 3094	3 H 1 j	JEUNESSE ET MATURITE
+ PSY 3095	3 A 1 j	VIELLISSEMENT
+ PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
+ PSY 3097	3 A 1 j	ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOP.
+ PSY 3098	3 H 1 j	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE
BLOC 81 R	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 3 CR.
PSY 1105	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 1975	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
BLOC 81 S	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3103	3 H 1 j	PERSONNALITE : APPROCHE DYNAMIQUE
+ PSY 3104	3 A 1 j	PERSONNALITE : APPROCHE BEHAVIORALE
+ PSY 3105	3 A 1 j	PERSONNALITE : APPROCHE PHENOMENOLOG.
+ PSY 3106	3 AH 1 j	PERSONNALITE : ATELIER D'INTEGRATION
BLOC 81 T	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 3 CR.
PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : INTRODUCTION
PSY 1950	3 AHE 1 js	PSYCHOPATHOLOGIE : INTRODUCTION
BLOC 81 U	OPTION	MINIMUM 0 CR.. MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3112	3 H 1 j	PATHOLOGIE : CONCEPTION DYNAMIQUE
+ PSY 3113	3 A 1 j	PATHOLOGIE : CONCEPTION BEHAVIORALE
+ PSY 3114	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : ASPECTS PHYSIOLOG.
+ PSY 3116	3 H 1 j	SOCIOPATHOLOGIE
+ PSY 3117	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
+ PSY 3118	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : ENFANT, ADOLESCENT

On ne peut être admis à ce programme avant d'avoir complété trente crédits d'études de premier cycle.

École de relations industrielles

Programme 1-230-1-0 Version 09

**B.Sc. spécialisé
en relations industrielles** **J (ou JS)***

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE **6 CR.**
RELATIONS INDUSTRIELLES
REI 1000 3 AH 1 js TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
REI 1010 3 AH 1 js INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

BLOC 72 B OBLIGATOIRE **9 CR.**
STATISTIQUES ET METHODOLOGIE
REI 1105 3 AHE 1 js TECHNIQUES STATISTIQUES EN R. I.
REI 1130 3 AH 1 js METHODOLOGIE EN RELAT. INDUSTRIELLES
REI 1140 3 AH 1 js APPROCHE JURIDIQUE EN R. I.

BLOC 72 C OBLIGATOIRE **6 CR.**
ADMINISTRATION
REI 1210 3 AH 1 js PRINCIPES DE GESTION
REI 1220 3 AH 1 js ADMINISTRATION DES AFFAIRES

BLOC 72 D OBLIGATOIRE **12 CR.**
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
* REI 1230 3 AH 1 js COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
* + REI 2220 3 AH 1 js GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 1
* + REI 2240 3 AHE 1 js GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
* + REI 2250 3 AH 1 js ASPECTS JURIDIQUES DE LA G. R. H.

BLOC 72 E OBLIGATOIRE **12 CR.**
RELATIONS DU TRAVAIL
* + REI 2310 3 AHE 1 js CONVENTION COLLECTIVE
* + REI 2320 3 AH 1 js RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL
* + REI 2330 3 AH 1 js SYNDICALISME
* + REI 3300 3 AH 1 js NEGOCIATION COLLECTIVE

BLOC 72 F OBLIGATOIRE **9 CR.**
POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
REI 1420 3 AH 1 js EMPLOI ET SALAIRE
* + REI 2470 3 AH 1 js PERSPECTIVES ECONOMIQ. : INSTITUTIONS
* + REI 2475 3 AH 1 js POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R. I.

BLOC 72 G OBLIGATOIRE **9 CR.**
STAGES PROFESSIONNELS
* + REI 3630 3 AHE 1 j STAGES ET LABORATOIRES 1
* + REI 3670 6 AHE 1 j STAGES ET LABORATOIRES 2

BLOC 72 H OPTION **MINIMUM 6 CR.. MAXIMUM 9 CR.**
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
* + REI 3205 3 AH 1 js RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 1
* + REI 3215 3 AH 1 js RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 2
* + REI 3250 3 AH 1 js RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 3
* + REI 3255 3 AH 1 js RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 4
* + REI 3260 3 AH 1 js RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 5

BLOC 72 I OPTION **MINIMUM 3 CR.. MAXIMUM 9 CR.**
RELATIONS DU TRAVAIL
* + REI 3315 3 AH 1 js SYNDICALISME ET SOCIETE
* + REI 3325 3 AH 1 js ASPECTS INTERNATIONAUX DES R. I.
* + REI 3335 3 AH 1 js LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R. I.

* Même si ce programme spécialisé comme tel ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants admissibles qui ont complété les deux certificats de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être intégrés pour en faire les trente derniers crédits et obtenir le B.Sc. spécialisé. Les cours nécessaires à cette fin étant disponibles le soir (js), on pourra considérer que le symbole JS s'applique à l'ensemble du programme en ce sens.

+ REI 3345	3 AH	1 js	L'ARBITRAGE DES GRIEVES	BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	15 CR.	
+ REI 3375	3 AHE	1 js	PRATIQUE DE LA NEGOCIATION COLLECT.	POL 1005	3 AH	1 j	POLITIQUE ET ECONOMIE
BLOC 72 J OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				POL 1011	3 AH	1 j	PRINCIPES D'ANAL. POL : THEORIE POL.
POLITIQUES GOUVERNEMENTALES				POL 1100	3 AH	1 j	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
* + REI 3425	3 AH	1 js	L'EMPLOI ET LES POLITIQUES DE L'ETAT	POL 1320	3 AHE	1 j	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
* + REI 3435	3 AH	1 js	DIVERSITE DE LA MAIN-D'OEUVRE	POL 1600	3 AH	1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
BLOC 72 K OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.			
METHODES DE RECHERCHE				THEORIES			
+ ECN 2150	4 H	1 j	ECONOMETRIE 1	+ POL 2180	3 AH	1 j	THEORIES MARXISTES
+ PSY 3000	3 AH	1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2	+ POL 2805	3 AH	1 j	THEORIES DE L'ORGANISATION ADMINIST.
+ PSY 3006	3 H	1 j	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHO.	+ POL 2806	3 AH	1 j	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
* + REI 3445	3 AH	1 js	ANALYSE MULTIVARIEE EN R.I.	+ POL 2808	3 AH	1 j	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
+ SOL 2006	3 H	1 j	ANALYSE MULTIVARIEE METRIQUE	+ POL 3280	3 AH	1 j	EPistemologie DE LA SCIENCE POLIT.
BLOC 72 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.				BLOC 71 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
COMPLEMENTARITE ET CONNEXITE				IDEES POLITIQUES			
AEG 1905	3 AHE	1 js	ANIM. DES ASSEMBLÉES DELIBERANTES	POL 2100	3 AHE	1 j	IDEES POLITIQUES 2
ARV 1001	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE	POL 2240	3 AH	1 j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE
ECN 1200	3 H	1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES	POL 3255	3 AH	1 j	LA PENSEE LIBERALE
ECN 1311	4 A	1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS	POL 3290	3 AH	1 j	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE	POL 3807	3 AH	1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
ECN 1951	3 AH	1 j	ECONOMIQUE 1	+ POL 3907	3 AH	1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 3
+ ECN 2700	3 H	1 s	RELATIONS ECONOM. INTERNATIONALES	BLOC 71 E OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.			
+ HEC 3013	3 AH	1 j	CULTURES, ORGANISATION ET MANAGEMENT	METHODOLOGIES			
+ HEC 3014	3 AH	1 j	PRATIQUES DE PSYCH. APPL. EN GESTION	IFT 1990	3 AH	1 j	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990	POL 2803	3 AH	1 j	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE
IFT 1912	3 AHE	1 s	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES	POL 3120	3 AH	1 j	POLIT. COMPARE : THEORIES, METHODES
IFT 1931	3 AHE	1 s	FICHIERS ET BASES DE DONNEES : INIT.	POL 3130	3 AH	1 j	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS
PHI 1460	3 H	1 j	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE	+ POL 3803	3 AH	1 j	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE
PHI 2150	3 H	1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES	+ POL 3804	3 AH	1 j	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE
PHI 2400	3 A	1 j	ETHIQUE	BLOC 71 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
PHI 2690	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DU DROIT	SYSTEMES POLITIQUES COMPARES			
POL 1951	3 AHE	1 j	ELEMENTS DE POLITIQUE	POL 2110	3 AH	1 j	LA FRANCE
POL 1953	3 AH	1 j	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES	POL 2160	3 AH	1 j	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 1954	3 AHE	1 j	RELATIONS INTERNATIONALES	POL 2280	3 AHE	1 j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2050	3 AH	1 j	PARTIS POLITIQUES	POL 2281	3 AH	1 j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 3806	3 AH	1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE	POL 2310	3 AH	1 j	LES ETATS-UNIS
PSY 1953	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	POL 2350	3 AH	1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPENNS
PSY 1955	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	POL 2751	3 AH	1 j	LA CHINE
PSY 1956	3 AHE	1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE	POL 2752	3 AH	1 j	LE JAPON
PSY 3012G	3 AH	1 j	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES	POL 2830	3 AH	1 j	L'AMERIQUE LATINE
+ PSY 3071	3 H	1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES	POL 2840	3 AHE	1 j	SYSTEMES COMPARES : MOYEN-ORIENT
SOL 2410	3 H	1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX	POL 2850	3 AH	1 j	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
SOL 2511	3 H	1 j	ANALYSE PSYCHOSOCIALE	POL 2860	3 AH	1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
SOL 3202	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE	POL 2900	3 AH	1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 1
SOL 3401	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	POL 2903	3 AH	1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 2
SVS 1151	3 AH	1 js	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL	POL 3161	3 AH	1 j	SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL
SVS 1363	3 AH	1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX	POL 3400	3 AH	1 j	LE FEDERALISME
+ SVS 3621	3 AH	1 j	ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES	POL 3410	3 AH	1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
SVS 3841	3 AHE	1 j	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE	POL 3500	3 AH	1 j	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS

Département de science politique

Programme 1-245-10	Version 09
B.Sc. spécialisé en science politique	J
Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.	

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR.	
POL 1006	3 AH	1 j	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES
POL 1007	3 AH	1 j	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES
POL 1010	3 AH	1 j	ANALYSE POL : CONCEPTS ET MECANISMES
POL 1020	3 AH	1 j	SYSTEMES POLITIQUES : QUEBEC, CANADA
POL 1200	3 AH	1 j	IDEES POLITIQUES 1

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.	
FORCES ET COMPORTEMENTS			
POL 2005	3 AHE	1 j	LES ELECTIONS
POL 2050	3 AH	1 j	PARTIS POLITIQUES
POL 2272	3 AH	1 j	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE
POL 3000	3 AH	1 j	GROUPES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX
POL 3100	3 AH	1 j	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3260	3 AH	1 j	COMPORTEMENTS POLITIQUES 1
POL 3560	3 AH	1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3808	3 AH	1 j	POLITIQUE ET LIBERTES
POL 3900	3 AH	1 j	POLITIQUE ET SOCIETE
POL 3904	3 AH	1 j	TRAVAUX PRATIQUES
POL 3910	3 AH	1 j	LES FEMMES ET LA POLITIQUE
BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES			
POL 2140	3 AH	1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 2150	3 AH	1 j	POLITIQUES SOCIALES
POL 2170	3 AH	1 j	POLITIQUES ENVIRONNEMENT, COMPAREES
POL 2190	3 AH	1 j	LA FONCTION PUBLIQUE
POL 2220	3 AH	1 j	ANALYSE POLITIQUE DU DROIT ADMINIST.

POL 2230	3 AH	1 j	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE	POL 1020	3 AH	1 j	SYSTEMES POLITIQUES : QUEBEC, CANADA
POL 2341	3 AH	1 j	ADMIN. BUDGETAIRE ET FINANCES PUBL.	POL 1100	3 AH	1 j	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
POL 2540	3 AH	1 js	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES	BLOC 71 B	OBLIGATOIRE		12 CR.
POL 3110	3 AH	1 js	L'ETAT ET L'ECONOMIE	POL 1007	3 AH	1 j	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPARÉES
POL 3240	3 AHE	1 j	STAGES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE	POL 1011	3 AH	1 j	PRINCIPES D'ANAL. POL. : THEORIE POL.
POL 3320	3 AH	1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION	POL 1320	3 AHE	1 j	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 3321	3 AHE	1 j	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPARÉE 1	POL 1600	3 AH	1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 3350	3 AH	1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES				
POL 3805	3 AH	1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.				
BLOC 71 K OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
RELATIONS INTERNATIONALES				THEORIES			
POL 2004	3 AH	1 j	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE	+ POL 2180	3 AH	1 j	THEORIES MARXISTES
POL 2250	3 AH	1 j	SYSTEMES INTERNATIONAUX : 19E-20E S.	+ POL 2805	3 AH	1 j	THEORIES DE L'ORGANISATION ADMINIST.
POL 2510	3 AH	1 j	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	+ POL 2806	3 AH	1 j	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
POL 2600	3 AH	1 j	RELAT. INTERNATIONALES : IMPERIALISME	+ POL 2808	3 AH	1 j	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 2801	3 AHE	1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE	+ POL 3280	3 AH	1 j	EPISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.
POL 3004	3 AH	1 j	CONTROLE DES ARMEMENTS				
POL 3005	3 AH	1 j	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES				
POL 3010	3 AH	1 j	LES RELATIONS NORD-SUD				
POL 3220	3 AH	1 j	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE				
POL 3600	3 AHE	1 j	THEORIES : POLIT. ETRANGERE COMPARÉE				
POL 3601	3 AH	1 j	POLIT. ETRANGERE : GRANDES PUISSANCES				
POL 3721	3 AH	1 j	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC				
POL 3802	3 AH	1 js	DEVELOPPEMENT POLITIQUE, DEPENDANCE				
POL 3806	3 AH	1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE				
POL 3851	3 AHE	1 j	INTEGRATION EUROPÉENNE				
POL 3906	3 AHE	1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE				
POL 3909	3 AH	1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2				
BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.				BLOC 71 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.			
ANT 1010	3 H	1 j	LES THEORIES EN ANTHROPOLOGIE				
ANT 1013	3 A	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE				
ANT 2026	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE				
ANT 3854	3 A	1 js	AIRE : LES AUTOCHTONES DU CANADA				
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS				
COM 1600	3 AH	1 js	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE				
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE				
DMO 1010	3 A	1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS				
DRT 2222	3 AH	1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT				
DRT 3351	3 AHE	1 j	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN				
ECN 1300	4 A	1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL				
ECN 1600	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1				
ECN 1963	3 AH	1 j	MICROECONOMIQUE				
ECN 1965	3 AH	1 j	MACROECONOMIQUE				
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE				
GEO 3523	3 H	1 j	GEOPGRAPHIE POLITIQUE				
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE				
HST 1043	3 A	1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS				
HST 1052	3 HE	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850				
PHI 1200	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE				
PHI 1420	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE				
PHI 1460	3 H	1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE				
PHI 1710	3 A	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE				
PHI 2420	3 H	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE				
+ SOL 1005	3 A	1 j	WEBER				
SOL 2005	3 H	1 j	TECHNIQUES D'OBSESSION ET ENQUETE				
+ SOL 3016	3 A	1 j	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE				

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle POL.

Programme 1-245-20 Version 06

Majeur en science politique J

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 33 à option et

6 au choix.

L'étudiant doit prendre un cours dans quatre des cinq blocs D, F. H. I. K.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
POL 1010	3 AH	1 j

BLOC 71 H OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
FORCES ET COMPORTEMENTS		
POL 1006	3 AH	1 j
POL 2005	3 AHE	1 j
POL 2050	3 AHE	1 j
POL 2272	3 AH	1 j
POL 3000	3 AH	1 j
POL 3100	3 AH	1 j
POL 3260	3 AH	1 j
POL 3560	3 AH	1 j
POL 3808	3 AH	1 j
POL 3900	3 AH	1 j
POL 3904	3 AH	1 j
POL 3910	3 AH	1 j

BLOC 71 I OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES		
POL 1005	3 AH	1 j

POL 2140	3 AH	1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES	BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
POL 2150	3 AH	1 j	POLITIQUES SOCIALES	POL 1010	3 AH	1 j
POL 2170	3 AH	1 j	POLITIQUES ENVIRONNEMENT. COMPAREES			
POL 2190	3 AH	1 j	LA FONCTION PUBLIQUE	BLOC 71 B	OPTION	
POL 2220	3 AH	1 j	ANALYSE POLITIQUE DU DROIT ADMINIST.			MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.
POL 2230	3 AH	1 j	SOCIOPOLETIQUE DE LA SCIENCE	ECN 1600	3 H	1 s
POL 2341	3 AH	1 j	ADMIN BUDGETAIRE ET FINANCES PUBL.	POL 1005	3 AH	1 j
POL 2540	3 AH	1 js	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES	POL 1006	3 AH	1 j
POL 3110	3 AH	1 js	L'ETAT ET L'ECONOMIE	POL 1007	3 AH	1 j
POL 3240	3 AHE	1 j	STAGES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE	POL 1011	3 AH	1 j
POL 3320	3 AH	1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION	POL 1020	3 AH	1 j
POL 3321	3 AHE	1 j	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE 1	POL 1100	3 AH	1 j
POL 3350	3 AH	1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES	POL 1200	3 AH	1 j
POL 3805	3 AH	1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.	POL 1320	3 AH	1 j

BLOC 71 K OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

RELATIONS INTERNATIONALES

POL 2004	3 AH	1 j	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE	BLOC 71 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
POL 2250	3 AH	1 j	SYSTEMES INTERNATIONAUX : 19E-20E S.	POL 2004	3 AH	1 j
POL 2510	3 AH	1 j	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	POL 2250	3 AH	1 j
POL 2800	3 AH	1 j	RELAT. INTERNATIONALES : IMPERIALISME	POL 2260	3 AH	1 j
POL 2801	3 AHE	1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE	POL 2271	3 AH	1 j
POL 3004	3 AH	1 j	CONTROLE DES ARMEMENTS	POL 2280	3 AH	1 j
POL 3005	3 AH	1 j	SOCIOPOLETIQUE DES CONFLITS ARMES	POL 2290	3 AH	1 j
POL 3010	3 AH	1 j	LES RELATIONS NORD-SUD	POL 2300	3 AH	1 j
POL 3220	3 AH	1 j	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE	POL 2310	3 AH	1 j
POL 3600	3 AHE	1 j	THEORIES : POLIT. ETRANGERE COMPAREE	POL 2320	3 AH	1 j
POL 3801	3 AH	1 j	POLIT. ETRANGERE : GRANDES PUSSANCES	POL 2330	3 AH	1 j
POL 3721	3 AH	1 j	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC	POL 2340	3 AH	1 j
POL 3802	3 AH	1 js	DEVELOPPEMENT POLITIQUE, DEPENDANCE	POL 2350	3 AH	1 j
POL 3806	3 AH	1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE	POL 2360	3 AH	1 j
POL 3851	3 AHE	1 j	INTEGRATION EUROPEENNE	POL 2370	3 AH	1 j
POL 3906	3 AHE	1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE	POL 2380	3 AH	1 j
POL 3909	3 AH	1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2	POL 2390	3 AH	1 j

BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.

ANT 1010	3 H	1 j	LES THEORIES EN ANTHROPOLOGIE	BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
ANT 1013	3 A	1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE	ANT 1010	3 H	1 j
ANT 2026	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE	ANT 1013	3 A	1 j
ANT 3854	3 A	1 js	AIRE : LES AUTOCHTONES DU CANADA	ANT 2026	3 A	1 js
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS	COM 1200	3 AH	1 j
COM 1600	3 AH	1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE	DMO 1000	3 AH	1 js
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	DMO 1010	3 A	1 js
DRT 2222	3 AH	1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS	DRT 2222	3 AH	1 js
DRT 3351	3 AHE	1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT	DRT 3351	3 AHE	1 js
ECN 1300	4 A	1 j	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN	ECN 1300	4 A	1 j
ECN 1600	3 H	1 s	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL	ECN 1600	3 H	1 s
ECN 1963	3 AH	1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1	ECN 1965	3 AH	1 js
ECN 1965	3 AH	1 js	MICROECONOMIQUE	GEO 1020	3 A	1 j
GEO 3523	3 H	1 j	MACROECONOMIQUE	HST 1042	3 H	1 j
HST 1042	3 H	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE	HST 1042	3 H	1 j
HST 1043	3 A	1 j	GEOPGRAPHIE POLITIQUE	HST 1043	3 A	1 j
HST 1052	3 HE	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE	HST 1052	3 HE	1 j
PHI 1200	3 E	1 js	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS	PHI 1200	3 E	1 js
PHI 1420	3 A	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	PHI 1420	3 A	1 j
PHI 1480	3 H	1 j	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE	PHI 1480	3 H	1 j
PHI 1710	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE	PHI 1710	3 A	1 j
PHI 2420	3 H	1 j	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE	PHI 2420	3 H	1 j
+ SOL 1005	3 A	1 j	INTROD. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE	+ SOL 1005	3 A	1 j
SOL 2005	3 H	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE	SOL 2005	3 H	1 j
+ SOL 3016	3 A	1 j	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE	+ SOL 3016	3 A	1 j
			ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE			

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-
gle POL.

Programme 1-245-4-0 Version 00

Mineur en science politique

J

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3
au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
POL 1010	3 AH	1 j
BLOC 71 B	OPTION	
ECN 1600	3 H	1 s
POL 1005	3 AH	1 j
POL 1006	3 AH	1 j
POL 1007	3 AH	1 j
POL 1011	3 AH	1 j
POL 1020	3 AH	1 j
POL 1100	3 AH	1 j
POL 1200	3 AH	1 j
POL 1320	3 AH	1 j
POL 1600	3 AH	1 j
POL 2004	3 AH	1 j
POL 2005	3 AH	1 j
POL 2050	3 AH	1 j
POL 2100	3 AH	1 j
POL 2110	3 AH	1 j
POL 2140	3 AH	1 j
POL 2150	3 AH	1 j
POL 2160	3 AH	1 j
POL 2170	3 AH	1 j
+ POL 2180	3 AH	1 j
POL 2190	3 AH	1 j
POL 2220	3 AH	1 j
POL 2230	3 AH	1 j
POL 2240	3 AH	1 j
POL 2250	3 AH	1 j
POL 2272	3 AH	1 j
POL 2280	3 AH	1 j
POL 2281	3 AH	1 j
POL 2310	3 AH	1 j
POL 2341	3 AH	1 j
POL 2350	3 AH	1 j
POL 2510	3 AH	1 j
POL 2540	3 AH	1 j
POL 2600	3 AH	1 j
POL 2751	3 AH	1 j
POL 2752	3 AH	1 j
POL 2801	3 AH	1 j
POL 2803	3 AH	1 j
+ POL 2805	3 AH	1 j
+ POL 2806	3 AH	1 j
+ POL 2808	3 AH	1 j
POL 2830	3 AH	1 j
POL 2840	3 AH	1 j
POL 2850	3 AH	1 j
POL 2860	3 AH	1 j
POL 2900	3 AH	1 j
POL 2903	3 AH	1 j
POL 3000	3 AH	1 j
POL 3004	3 AH	1 j
POL 3005	3 AH	1 j
POL 3010	3 AH	1 j
POL 3100	3 AH	1 j
POL 3110	3 AH	1 js
POL 3120	3 AH	1 j
POL 3130	3 AH	1 j
POL 3161	3 AH	1 j
POL 3220	3 AH	1 j
POL 3255	3 AH	1 j
POL 3260	3 AH	1 j
+ POL 3280	3 AH	1 j
POL 3290	3 AH	1 j
POL 3320	3 AH	1 j
POL 3321	3 AHE	1 j
POL 3350	3 AH	1 j
POL 3400	3 AHE	1 j
POL 3410	3 AH	1 j
POL 3500	3 AH	1 j
POL 3560	3 AH	1 j
POL 3600	3 AHE	1 j
POL 3601	3 AH	1 j
POL 3721	3 AH	1 j
POL 3802	3 AH	1 j
+ POL 3803	3 AH	1 j
+ POL 3804	3 AH	1 j

POL 3805	3 AH	1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL	BLOC 01 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
POL 3806	3 AH	1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE	ANT 1900	3 AHE	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
POL 3807	3 AH	1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	COM 1200	3 AH	INTRODUCTION AUX MEDIAS
POL 3808	3 AH	1 j	POLITIQUE ET LIBERTES	CRI 1950	3 AH	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
POL 3821	3 AH	1 j	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT	DMO 1000	3 AH	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
POL 3851	3 AHE	1 j	INTEGRATION EUROPEENNE	ECN 1951	3 AH	ECONOMIQUE 1
POL 3900	3 AH	1 j	POLITIQUE ET SOCIETE	* FRA 1960	3 A	CHERCHER, INVENTER, CREER
POL 3906	3 AHE	1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE	HAR 1190	3 A	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
+ POL 3907	3 AH	1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 3	HGL 1210	3 A	INTRODUCTION A L'ARCHEOLOGIE
POL 3908	3 AH	1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 1	HST 1045	3 H	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
POL 3909	3 AH	1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2	PHI 1400	3 H	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
POL 3910	3 AH	1 j	LES FEMMES ET LA POLITIQUE	* REI 1951	3 AHE	ADMINISTRATION, ORGANISATION, PRINCIPES
SOL 2107	3 H	1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE			

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de si-gle POL.

Département de sciences biologiques

Programme 1-235-1-0 Version 10 B.Sc. spécialisé en sciences biologiques¹

L'orientation **Sciences biologiques** comprend les segments 01 et 72, avec 33 crédits obligatoires, 51 à option et 6 au choix.

L'orientation **Microbiologie** comprend les segments 01 et 73, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

L'orientation **Biotechnologie végétale** comprend les segments 01 et 74, avec 64 crédits obligatoires, 20 à option et 6 au choix.

L'orientation **Écologie** comprend les segments 01 et 75, avec 33 crédits obligatoires, 51 à option et 6 au choix.

L'orientation **Physiologie animale** comprend les segments 01 et 76, avec 33 crédits obligatoires, 51 à option et 6 au choix.

L'orientation **Biologie végétale** comprend les segments 01 et 77, avec 54 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX SIX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	33 CR.
BCM 1531	3 A	1 j
BIO 1153	3 AH	1 js
BIO 1203	3 AH	1 j
BIO 1333	3 H	1 j
BIO 1433	3 A	1 j
BIO 1533	2 H	1 j
BIO 1633	2 H	1 js
BIO 1803	3 H	1 js
BIO 2041	3 A	1 j
BIO 2081	1 A	1 j
+ BIO 2082	1 H	1 j
+ BIO 3000	3 A	1 j
MGB 1979	3 A	1 j

BLOC 01 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
CHM 1982	3 H	1 j
CHM 1984	3 A	1 j
CHM 1993	3 H	1 j
GEO 2130	3 H	1 js
+ GEO 2363	3 H	1 j
GLG 1952	3 A	1 js
GLG 1972	3 A	1 j
IFT 1810	3 AHE	1 js
PHY 1993	1 H	1 j
PHY 1994	2 A	1 j
PHY 1995	2 H	1 j

¹ Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES BILOGIQUES

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.
BIO 1305	1 A	1 j
BIO 1306	1 H	1 s
+ BIO 2042	3 H	1 j
+ BIO 2101	3 A	1 j
+ BIO 2161	3 H	1 j
+ BIO 2201	3 A	1 j
+ BIO 2221	2 H	1 j
+ BIO 2306	3 A	1 j
+ BIO 2331	3 H	1 j
+ BIO 2350	3 A	1 j
BIO 2371	3 H	1 j
+ BIO 2385	3 H	1 j
+ BIO 2412	3 A	1 j
+ BIO 2460	3 H	1 j
+ BIO 2470	3 A	1 j
+ BIO 2471	3 H	1 j
+ BIO 2541	3 H	1 j
+ BIO 2554	3 A	1 j
+ BIO 2620	3 A	1 j
+ BIO 2625	3 H	1 j
+ BIO 2852	2 A	1 s
+ BIO 2853	3 A	1 j

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BIO 2440	3 H	1 j
BIO 2475	3 A	1 j
BIO 3430	3 A	1 j
BIO 3435	3 H	1 j

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 24 CR.
BCM 3530	2 H	1 j
BIO 2315	3 H	1 j
BIO 2400	3 A	1 j
BIO 2803	1 A	1 s
BIO 3041	2 H	1 j
BIO 3080	1 AHE	1 js
+ BIO 3090	2 AHE	1 js
+ BIO 3251	3 A	1 j
+ BIO 3370	3 A	1 j
+ BIO 3381	3 A	1 j
+ BIO 3471	3 A	1 j
+ BIO 3480	3 A	1 j
BIO 3490	3 H	1 j
BIO 3659	3 A	1 j
BIO 3661	2 H	1 j
+ BIO 3665	3 A	1 j
BIO 3672	3 A	1 j
BIO 3682	3 H	1 j
+ BIO 3683	1 H	1 j
+ BIO 3691	3 A	1 j
+ BIO 3692	1 A	1 j
+ BIO 3752	4 H	1 j
+ BIO 3755	2 A	1 j
BIO 3781	3 H	1 j
BIO 3801	3 H	1 j
+ BIO 3831	3 H	1 j
+ BIO 3839	3 A	1 j
+ BIO 3842	2 A	1 j
BIO 3862	3 H	1 j
+ BIO 3863	2 H	1 j
+ BIO 3870	4 A	1 j

BIO 3891	2 H	1 j	ECOLOGIE APPLIQUEE A LA POLLUTION
CHM 3600	2 H	1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT
BLOC 72 D OPTION			
			MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 5 CR.
+ MCB 2981	5 H	1 j	BACTERIOLOGIE GENERALE
+ MCB 2982	3 H	1 j	SYSTEMATIQUE MICROBIEENNE
+ MCB 2986	4 A	1 j	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
+ MCB 3963	2 H	1 j	ASPECTS CELLULAIRES DE L'IMMUNOLOGIE
+ MCB 3989	2 H	1 j s	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES
+ MCB 3990	4 H	1 j	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE
+ MCB 3992	4 A	1 j	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE
+ MCB 3994	3 A	1 j	VIROLOGIE GENERALE

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION MICROBIOLOGIE

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE		15 CR.
BCM 2958	1 A	1 j	T.P. DE BIOCHIMIE GENERALE
+ BIO 2201	3 A	1 j	GENETIQUE GENERALE
+ BIO 2221	2 H	1 j	T.P. DE GENETIQUE : ETRES PARASEXUES
BIO 2400	3 A	1 j	PROTOZOLOGIE
+ MCB 2983	3 A	1 j	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
+ MCB 3994	3 A	1 j	VIROLOGIE GENERALE

BLOC 73 B	OPTION		MINIMUM 10 CR. MAXIMUM 15 CR.
+ MCB 2981	5 H	1 j	BACTERIOLOGIE GENERALE
+ MCB 2982	3 H	1 j	SYSTEMATIQUE MICROBIEENNE
+ MCB 3963	2 H	1 j	ASPECTS CELLULAIRES DE L'IMMUNOLOGIE
+ MCB 3989	2 H	1 j s	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES
+ MCB 3990	4 H	1 j	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE
+ MCB 3992	4 A	1 j	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE

BLOC 73 C	OPTION		MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 12 CR.
+ BIO 2101	3 A	1 j	BILOGIE MOLECULAIRE
+ BIO 2161	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE
+ BIO 2331	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE
+ BIO 2350	3 A	1 j	MYCOLOGIE
+ BIO 2554	3 A	1 j	METABOLISME VEGETAL
BIO 3682	3 H	1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
BIO 3781	3 H	1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION
BIO 3891	2 H	1 j	ECOLOGIE APPLIQUEE A LA POLLUTION
CHM 3600	2 H	1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 73 D	OPTION		MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 12 CR.
BCM 3530	2 H	1 j	ENZYMOLOGIE
+ BCM 3571	3 A	1 j	GENETIQUE MOLECULAIRE
BIO 1305	1 A	1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H	1 s	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
+ BIO 2042	3 H	1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE
+ BIO 2306	3 A	1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 2315	3 H	1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO 2371	3 H	1 j	ANATOMIE DES PLANTES VASCULAIRES
+ BIO 2385	3 H	1 j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES
+ BIO 2412	3 A	1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
BIO 2440	3 H	1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
+ BIO 2460	3 H	1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE
+ BIO 2470	3 A	1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
+ BIO 2471	3 H	1 j	LE SYSTEME NERVEUX DES CHORDES
+ BIO 2541	3 H	1 j	NUTRITION ET CROISSANCE DES PLANTES
+ BIO 2620	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
+ BIO 2625	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 2803	1 A	1 s	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
+ BIO 2852	2 A	1 s	T.P. D'ECOLOGIE ANIMALE TERRESTRE
+ BIO 2853	3 A	1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO 3041	2 H	1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
BIO 3080	1 AHE	1 j s	ANIMATION EN BIOLOGIE
+ BIO 3090	2 AHE	1 j s	INITIATION A LA RECHERCHE
+ BIO 3101	2 A	1 j	T.P. DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
+ BIO 3251	3 A	1 j	GENETIQUE PHYSIOLOGIQUE
+ BIO 3370	3 A	1 j	PTERIDOPHYTE ET GYMNOSPERMES
+ BIO 3381	3 A	1 j	ANGIOSPERMES : MORPHOLOGIE COMPAREE
BIO 3430	3 A	1 j	INVERTEBRES INFÉRIEURS
BIO 3435	3 H	1 j	INVERTEBRES SUPÉRIEURS
+ BIO 3471	3 A	1 j	ICHTYOLOGIE
+ BIO 3480	3 A	1 j	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 H	1 j	MAMMALOGIE
BIO 3659	3 A	1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
BIO 3661	2 H	1 j	T.P. : PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.
+ BIO 3665	3 A	1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION

BIO 3672	3 A	1 j	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE
+ BIO 3683	1 H	1 j	T.P. D'ENDOCRINOLOGIE
+ BIO 3691	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE DES INSECTES
+ BIO 3692	1 A	1 j	T.P. DE PHYSIOLOGIE DES INSECTES
+ BIO 3752	4 H	1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
+ BIO 3755	2 A	1 j	T.P. : ECOLOGIE VEGETALE, AMENAGEMENT
BIO 3801	3 H	1 j	ECOLOGIE DES RICHESSES NATURELLES
+ BIO 3831	3 H	1 j	ECOLOGIE MARINE
+ BIO 3839	3 A	1 j	ECOLOGIE DES EAUX DOUCES
+ BIO 3842	2 A	1 j	1. je T.P. D'ECOLOGIE DES EAUX DOUCES
BIO 3862	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
+ BIO 3863	2 H	1 j	T.P. D'ETHOLOGIE
+ BIO 3870	4 A	1 j	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION BIOTECHNOLOGIE VEGETALE

BLOC 74 A	OBLIGATOIRE		31 CR.
+ BIO 2101	3 A	1 j	BIOLOGIE MOLECULAIRE
+ BIO 2161	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE
+ BIO 2201	3 A	1 j	GENETIQUE GENERALE
BIO 2371	3 H	1 j	ANATOMIE DES PLANTES VASCULAIRES
+ BIO 2385	3 H	1 j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES
+ BIO 2541	3 H	1 j	NUTRITION ET CROISSANCE DES PLANTES
+ BIO 3101	2 A	1 j	T.P. DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
BIO 3700	2 A	1 j	VITROCULT. DES VEGETAUX : TECHNIQUES
BIO 3710	2 A	1 j	VITROCULT. ET MORPHOGENESE VEGETALE
BIO 3720	2 H	1 j	VITROCULTURE DES VEGETAUX : PHYSIOL.
+ BIO 3741	2 H	1 j	TRAVAUX EN CULTURE IN VITRO
BIO 3781	3 H	1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION

BLOC 74 C	OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ BCM 3571	3 A	1 j	GENETIQUE MOLECULAIRE
+ BIO 2221	2 H	1 j	T.P. DE GENETIQUE : ETRES PARASEXUES
+ BIO 2350	3 A	1 j	MYCOLOGIE
+ BIO 2554	3 A	1 j	METABOLISME VEGETAL
+ BIO 3090	2 AHE	1 j s	INITIATION A LA RECHERCHE
+ BIO 3251	3 A	1 j	GENETIQUE PHYSIOLOGIQUE
+ MCB 3994	3 A	1 j	VIROLOGIE GENERALE

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION ECOLOGIE

BLOC 75 A	OPTION		MINIMUM 14 CR., MAXIMUM 16 CR.
+ BIO 2852	2 A	1 s	T.P. D'ECOLOGIE ANIMALE TERRESTRE
+ BIO 3090	2 AHE	1 j s	INITIATION A LA RECHERCHE
+ BIO 3752	4 H	1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
+ BIO 3755	2 A	1 j	T.P. : ECOLOGIE VEGETALE, AMENAGEMENT
+ BIO 3831	3 H	1 j	ECOLOGIE MARINE
+ BIO 3839	3 A	1 j	ECOLOGIE DES EAUX DOUCES
+ BIO 3842	2 A	1 j	T.P. D'ECOLOGIE DES EAUX DOUCES

BLOC 75 B	OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 13 CR.
BIO 1305	1 A	1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H	1 s	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
+ BIO 2042	3 H	1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE
+ BIO 2306	3 A	1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
+ BIO 2853	3 A	1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO 3041	2 H	1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
BIO 3801	3 H	1 j	ECOLOGIE DES RICHESSES NATURELLES
BIO 3862	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
+ BIO 3863	2 H	1 j	T.P. D'ETHOLOGIE
BIO 3891	2 H	1 j	ECOLOGIE APPLIQUEE A LA POLLUTION

BLOC 75 C	OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ BIO 2331	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE
+ BIO 2350	3 A	1 j	MYCOLOGIE
BIO 2400	3 A	1 j	PROTOZOLOGIE
BIO 2440	3 H	1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO 3430	3 A	1 j	INVERTEBRES INFÉRIEURS
BIO 3435	3 H	1 j	INVERTEBRES SUPÉRIEURS

BLOC 75 D	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BIO 2371	3 H	1 j	ANATOMIE DES PLANTES VASCULAIRES

+ BIO 2541	3 H	1 j	NUTRITION ET CROISSANCE DES PLANTES	+ BIO 2541	3 H	1 j	NUTRITION ET CROISSANCE DES PLANTES
+ BIO 2554	3 A	1 j	METABOLISME VEGETAL	+ BIO 2554	3 A	1 j	METABOLISME VEGETAL
BLOC 75 E							
	OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.		OPTION		MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 13 CR.
+ BIO 2161	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE	BIO 2315	3 H	1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
+ BIO 2470	3 A	1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES	+ BIO 3370	3 A	1 j	PTERIDOPHYTE ET GYMNOSPERMES
+ BIO 2471	3 H	1 j	LE SYSTEME NERVEUX DES CHORDES	+ BIO 3381	3 A	1 j	ANGIOSPERMES : MORPHOLOGIE COMPAREE
+ BIO 2620	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1	+ BIO 3752	4 H	1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
+ BIO 2625	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2				
BIO 3682	3 H	1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT				
+ BIO 3691	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE DES INSECTES				
+ BIO 3692	1 A	1 j	T. P. DE PHYSIOLOGIE DES INSECTES				

BLOC 75 F	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.				
BIO 2315	3 H	1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME				
+ BIO 2385	3 H	1 j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES				
+ BIO 2412	3 A	1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE				
+ BIO 2460	3 H	1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE				
BIO 3080	1 AHE	1 js	ANIMATION EN BIOLOGIE				
+ BIO 3370	3 A	1 j	PTERIDOPHYTE ET GYMNOSPERMES				
+ BIO 3381	3 A	1 j	ANGIOSPERMES : MORPHOLOGIE COMPAREE				
+ BIO 3471	3 A	1 j	ICHTYOLOGIE				
+ BIO 3480	3 A	1 j	ORNITHOLOGIE				
BIO 3490	3 H	1 j	MAMMALIOLOGIE				
BIO 3781	3 H	1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION				
+ BIO 3870	4 A	1 j	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE				

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 76 A	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				
BIO 2440	3 H	1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE				
BIO 2475	3 A	1 j	STRUCTURES ET FONCTIONS : INVERTEBRES				
BIO 3430	3 A	1 j	INVERTEBRES INFÉRIEURS				
BIO 3435	3 H	1 j	INVERTEBRES SUPÉRIEURS				
BLOC 76 B	OPTION		MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.				
+ BIO 2042	3 H	1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE				
+ BIO 2101	3 A	1 j	BIOLOGIE MOLECULAIRE				
+ BIO 2161	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE				
+ BIO 2201	3 A	1 j	GENETIQUE GENERALE				
+ BIO 2221	2 H	1 j	T.P. DE GENETIQUE : ETRES PARASEXUES				
+ BIO 2412	3 A	1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE				
+ BIO 2460	3 H	1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE				
+ BIO 2541	3 H	1 j	NUTRITION ET CROISSANCE DES PLANTES				
+ BIO 2620	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1				
+ BIO 2625	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2				

BLOC 76 C	OPTION		MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 22 CR.				
+ BIO 2470	3 A	1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES				
+ BIO 2471	3 H	1 j	LE SYSTEME NERVEUX DES CHORDES				
+ BIO 3090	2 AHE	1 js	INITIATION A LA RECHERCHE				
BIO 3659	3 A	1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX				
BIO 3661	2 H	1 j	T.P. : PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.				
+ BIO 3665	3 A	1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION				
BIO 3672	3 A	1 j	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE				
BIO 3682	3 H	1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT				
+ BIO 3683	1 H	1 j	T.P. D'ENDOCRINOLOGIE				
BIO 3682	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE				
+ BIO 3683	2 H	1 j	T.P. D'ETHOLOGIE				

BLOC 76 D	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 5 CR.				
+ MCB 2981	5 H	1 j	BACTERIOLOGIE GENERALE				
+ MCB 2982	3 H	1 j	SYSTÉMATIQUE MICROBIENNE				
+ MCB 2986	4 A	1 j	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHEMIE				
+ MCB 3963	2 H	1 j	ASPECTS CELLULAIRES DE L'IMMUNOLOGIE				
+ MCB 3989	2 H	1 js	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES				
+ MCB 3990	4 H	1 j	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE				
+ MCB 3992	4 A	1 j	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE				
+ MCB 3994	3 A	1 j	VIROLOGIE GENERALE				

SEGMENT 77 PROPRE A L'ORIENTATION BIOLOGIE VEGETALE

BLOC 77 A	OBLIGATOIRE		21 CR.				
+ BIO 2101	3 A	1 j	BIOLOGIE MOLECULAIRE				
+ BIO 2161	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE				
+ BIO 2201	3 A	1 j	GENETIQUE GENERALE				
BIO 2371	3 H	1 j	ANATOMIE DES PLANTES VASCULAIRES				
+ BIO 2385	3 H	1 j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES				

BLOC 77 B	OPTION		MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 13 CR.				
BIO 2315	3 H	1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME				
+ BIO 3370	3 A	1 j	PTERIDOPHYTE ET GYMNOSPERMES				
+ BIO 3381	3 A	1 j	ANGIOSPERMES : MORPHOLOGIE COMPAREE				
+ BIO 3752	4 H	1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT				
BLOC 77 C	OPTION		MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.				
+ BIO 2042	3 H	1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE				
+ BIO 2306	3 A	1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC				
+ BIO 2331	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE				
+ BIO 2350	3 A	1 j	MYCOLOGIE				
BIO 2440	3 H	1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE				
+ BIO 3090	2 AHE	1 js	INITIATION A LA RECHERCHE				
+ BIO 3691	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE DES INSECTES				
+ BIO 3755	2 A	1 js	T.P. : ECOLOGIE VEGETALE, AMENAGEMENT				
BIO 3781	3 H	1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION				
BIO 3801	3 H	1 j	ECOLOGIE DES RICHESSES NATURELLES				
+ BIO 3831	3 H	1 j	ECOLOGIE MARINE				
+ BIO 3839	3 A	1 j	ECOLOGIE DES EAUX DOUCES				
+ BIO 3870	4 A	1 j	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE				

L'étudiant qui n'a pas suivi au moins le cours 202-202-75 au CEGEP devrait inclure CHM 1982 parmi ses cours à option (ce qui n'implique pas que 202-202-75 soit l'équivalent de CHM 1982).

Pour les cours de Microbiologie, la priorité sera donnée aux étudiants inscrits dans l'orientation **Microbiologie**.

Pour l'orientation **Microbiologie**, l'étudiant qui n'a pas suivi les cours 202-202-75 et 202-302-75 au CEGEP doit s'inscrire au cours CHM 1983 (version adaptée).

Sauf exception approuvée par le directeur, pour toutes les orientations, les cours de niveau 1000 du segment 01 doivent être complétés durant la première année d'inscription.

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Programme 1-235-2-0 **Version 07**

Majeur en sciences biologiques **J**

L'orientation **Générale** comprend les segments 01 et 72, avec 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix.

L'orientation **Enseignement** comprend les segments 01 et 73, avec 28 crédits obligatoires, 29 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE		15 CR.				
BCM 1531	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE				
BIO 1153	3 AH	1 js	BIOLOGIE CELLULAIRE				
BIO 1203	3 AH	1 j	INTRODUCTION A LA GENETIQUE				
BIO 1803	3 H	1 js	PRINCIPES D'ECOLOGIE				
+ BIO 2161	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE				

BLOC 01 Y **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.**

CHM 1982	3 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE				
CHM 1993	3 H	1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE				
GEO 2130	3 H	1 js	CLIMATOLOGIE				
+ GEO 2383	3 H	1 j	QUATERNNAIRE DU QUEBEC				
GLG 1952	3 A	1 j	GEOLOGIE GENERALE				
GLG 1972	3 A	1 j	GEOLOGIE DU QUATERNNAIRE				
IFT 1810	3 AH	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION				

BLOC 01 Z **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.**

ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE				
CHM 1955	3 H	1 j	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE				
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE				
DMO 1000	3 AH	1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE				
ECN 1951	3 AH	1 j	ECONOMIQUE I				

FRA 1960	3 A	1 js	CHERCHER, INVENTER, CREER	BIO 1633	2 H	1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
REI 1951	3 AHE	1 js	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES	MCB 1979	3 A	1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE
SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION GENERALE							
BLOC 72 A	OPTION		MINIMUM 2 CR. MAXIMUM 4 CR.	BLOC 73 B	OPTION		MINIMUM 23 CR., MAXIMUM 26 CR.
BIO 1533	2 H	1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE	BIO 1305	1 A	1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1633	2 H	1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE	BIO 1306	1 H	1 s	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BLOC 72 B	OPTION		MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.	BIO 2041	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 1333	3 H	1 j	BILOGIE EVOLUTIVE DES VEGETAUX	+ BIO 2042	3 H	1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE
BIO 1433	3 A	1 j	BILOGIE EVOLUTIVE DES ANIMAUX	BIO 2081	1 A	1 j	BIBLIOGRAPHIE
BLOC 72 C	OPTION		MINIMUM 26 CR. MAXIMUM 34 CR.	+ BIO 2082	1 H	1 j	SEMINAIRES
BIO 1305	1 A	1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1	+ BIO 2101	3 A	1 j	BILOGIE MOLECULAIRE
BIO 1306	1 H	1 s	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2	+ BIO 2201	3 A	1 j	GENETIQUE GENERALE
BIO 2041	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE	+ BIO 2306	3 A	1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
+ BIO 2042	3 H	1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE	BIO 2315	3 H	1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO 2081	1 A	1 j	BIBLIOGRAPHIE	+ BIO 2316	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE
+ BIO 2082	1 H	1 j	SEMINAIRES	+ BIO 2350	3 A	1 j	MYCOLOGIE
+ BIO 2101	3 A	1 j	BILOGIE MOLECULAIRE	BIO 2371	3 H	1 j	ANATOMIE DES PLANTES VASCULAIRES
+ BIO 2201	3 A	1 j	GENETIQUE GENERALE	+ BIO 2385	3 H	1 j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES
+ BIO 2306	3 A	1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC	BIO 2400	3 A	1 j	PROTOZOZOLOGIE
BIO 2315	3 H	1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME	+ BIO 2400	3 A	1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
+ BIO 2331	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE	+ BIO 2420	3 H	1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
+ BIO 2350	3 A	1 j	MYCOLOGIE	+ BIO 2460	3 H	1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE
BIO 2371	3 H	1 j	ANATOMIE DES PLANTES VASCULAIRES	+ BIO 2470	3 A	1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
+ BIO 2385	3 H	1 j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES	+ BIO 2471	3 H	1 j	LE SYSTEME NERVEUX DES CHORDES
BIO 2400	3 A	1 j	PROTOZOZOLOGIE	+ BIO 2541	3 H	1 j	NUTRITION ET CROISSANCE DES PLANTES
+ BIO 2412	3 A	1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE	+ BIO 2554	3 A	1 j	METABOLISME VEGETAL
BIO 2440	3 H	1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE	+ BIO 2620	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
+ BIO 2460	3 H	1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE	+ BIO 2625	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
+ BIO 2470	3 A	1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES	+ BIO 2803	1 A	1 s	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
+ BIO 2471	3 H	1 j	LE SYSTEME NERVEUX DES CHORDES	+ BIO 2852	2 A	1 s	T.P. D'ECOLOGIE ANIMALE TERRESTRE
+ BIO 2541	3 H	1 j	NUTRITION ET CROISSANCE DES PLANTES	+ BIO 2853	3 A	1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
+ BIO 2554	3 A	1 j	METABOLISME VEGETAL	BIO 3041	2 H	1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
+ BIO 2620	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1	BIO 3080	1 AHE	1 js	ANIMATION EN BIOLOGIE
+ BIO 2625	3 H	1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2	+ BIO 3090	2 AHE	1 js	INITIATION A LA RECHERCHE
BIO 2803	1 A	1 s	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE	+ BIO 3251	3 A	1 j	GENETIQUE PHYSIOLOGIQUE
+ BIO 2852	2 A	1 s	T.P. D'ECOLOGIE ANIMALE TERRESTRE	+ BIO 3370	3 A	1 j	PTERIDOPHYNTES ET GYMNOSPERMES
+ BIO 2853	3 A	1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES	+ BIO 3381	3 A	1 j	ANGIOSPERMES : MORPHOLOGIE COMPAREE
BIO 3041	2 H	1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS	BIO 3430	3 A	1 j	INVERTEBRES INFÉRIEURS
BIO 3080	1 AHE	1 js	ANIMATION EN BIOLOGIE	BIO 3435	3 H	1 j	INVERTEBRES SUPÉRIEURS
+ BIO 3090	2 AHE	1 js	INITIATION A LA RECHERCHE	+ BIO 3471	3 A	1 j	ICHTYOLOGIE
+ BIO 3251	3 A	1 j	GENETIQUE PHYSIOLOGIQUE	+ BIO 3480	3 A	1 j	ORNITHOLOGIE
+ BIO 3370	3 A	1 j	PTERIDOPHYNTES ET GYMNOSPERMES	BIO 3490	3 H	1 j	MAMMALOGIE
+ BIO 3381	3 A	1 j	ANGIOSPERMES : MORPHOLOGIE COMPAREE	BIO 3659	3 A	1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
BIO 3430	3 A	1 j	INVERTEBRES INFÉRIEURS	BIO 3661	2 H	1 j	T.P. : PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.
BIO 3435	3 H	1 j	INVERTEBRES SUPÉRIEURS	+ BIO 3665	3 A	1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
+ BIO 3471	3 A	1 j	ICHTYOLOGIE	BIO 3668	2 H	1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
+ BIO 3480	3 A	1 j	ORNITHOLOGIE	+ BIO 3683	1 H	1 j	T.P. D'ENDOCRINOLOGIE
BIO 3490	3 H	1 j	MAMMALOGIE	+ BIO 3691	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE DES INSECTES
BIO 3659	3 A	1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX	+ BIO 3692	1 A	1 j	T. P. DE PHYSIOLOGIE DES INSECTES
BIO 3661	2 H	1 j	T.P. : PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.	+ BIO 3752	4 H	1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
+ BIO 3665	3 A	1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION	+ BIO 3755	2 A	1 j	T.P. : ECOLOGIE VEGETALE, AMENAGEMENT
BIO 3682	3 H	1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT	BIO 3781	3 H	1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION
+ BIO 3683	1 H	1 j	T.P. D'ENDOCRINOLOGIE	BIO 3801	3 H	1 j	ECOLOGIE DES RICHESSES NATURELLES
+ BIO 3691	3 A	1 j	PHYSIOLOGIE DES INSECTES	+ BIO 3831	3 H	1 j	ECOLOGIE MARINE
+ BIO 3692	1 A	1 j	T.P. DE PHYSIOL. DES INSECTES	+ BIO 3839	3 A	1 j	ECOLOGIE DES EAUX DOUCES
+ BIO 3752	4 H	1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT	+ BIO 3842	2 A	1 j	T.P. D'ECOLOGIE DES EAUX DOUCES
+ BIO 3755	2 A	1 js	T.P. : ECOLOGIE VEGETALE, AMENAGEMENT	BIO 3862	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
BIO 3781	3 H	1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION	+ BIO 3863	2 H	1 j	T.P. D'ETHOLOGIE
BIO 3801	3 H	1 j	ECOLOGIE DES RICHESSES NATURELLES	+ BIO 3870	4 A	1 j	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE
+ BIO 3831	3 H	1 j	ECOLOGIE MARINE	BIO 3891	2 H	1 j	ECOLOGIE APPLIQUEE A LA POLLUTION
+ BIO 3839	3 A	1 j	ECOLOGIE DES EAUX DOUCES				
+ BIO 3842	2 A	1 js	T.P. D'ECOLOGIE DES EAUX DOUCES				
BIO 3862	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE				
+ BIO 3863	2 H	1 j	T.P. D'ETHOLOGIE				
+ BIO 3870	4 A	1 j	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE				
BIO 3891	2 H	1 j	ECOLOGIE APPLIQUEE A LA POLLUTION				
MCB 1979	3 A	1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE				

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION ENSEIGNEMENT

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE		13 CR.
BIO 1333	3 H	1 j	BILOGIE EVOLUTIVE DES VEGETAUX
BIO 1433	3 A	1 j	BILOGIE EVOLUTIVE DES ANIMAUX
BIO 1533	2 H	1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE

Programme 1-235-4-0 **Version 05**

Mineur en sciences biologiques **J**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 75 A			OPTION	MINIMUM 11 CR., MAXIMUM 16 CR.		
BCM 1531	3 A	1	j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE		
BIO 1153	3 AH	1	js	BIOLOGIE CELLULAIRE		
BIO 1203	3 AH	1	j	INTRODUCTION A LA GENETIQUE		
BIO 1533	2 H	1	j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE		
BIO 1633	2 H	1	js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE		
BIO 1803	3 H	1	js	PRINCIPES D'ECOLOGIE		
+ BIO 2161	3 H	1	j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE		

BLOC 75 B			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
BIO 1333	3 H	1	j	BIOLOGIE EVOLUTIVE DES VEGETAUX		
BIO 1433	3 A	1	j	BIOLOGIE EVOLUTIVE DES ANIMAUX		

BLOC 75 C			OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 13 CR.		
BIO 1305	1 A	1	j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1		
BIO 1306	1 H	1	s	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2		
BIO 2041	3 A	1	j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE		
+ BIO 2042	3 H	1	j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE		
BIO 2081	1 A	1	j	BIBLIOGRAPHIE		
+ BIO 2082	1 H	1	j	SEMINAIRES		
+ BIO 2101	3 A	1	j	BIOLOGIE MOLECULAIRE		
+ BIO 2201	3 A	1	j	GENETIQUE GENERALE		
+ BIO 2306	3 A	1	j	FLORISTIQUE DU QUEBEC		
BIO 2315	3 H	1	j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME		
+ BIO 2331	3 H	1	j	PHYCOLOGIE		
+ BIO 2350	3 A	1	j	MYCOLOGIE		
BIO 2371	3 H	1	j	ANATOMIE DES PLANTES VASCULAIRES		
+ BIO 2385	3 H	1	j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES		
BIO 2400	3 A	1	j	PROTOZOLOGIE		
+ BIO 2412	3 A	1	j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE		
BIO 2440	3 H	1	j	ENTOMOLOGIE GENERALE		
+ BIO 2480	3 H	1	j	EMBRYOLOGIE ANIMALE		
+ BIO 2470	3 A	1	j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORGES		
+ BIO 2471	3 H	1	j	LE SYSTEME NERVEUX DES CHORGES		
+ BIO 2541	3 H	1	j	NUTRITION ET CROISSANCE DES PLANTES		
+ BIO 2554	3 A	1	j	METABOLISME VEGETAL		
+ BIO 2620	3 A	1	j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1		
+ BIO 2625	3 H	1	j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2		
BIO 2803	1 A	1	s	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE		
+ BIO 2852	2 A	1	s	T.P. D'ECOLOGIE ANIMALE TERRESTRE		
+ BIO 2853	3 A	1	j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES		
BIO 3041	2 H	1	j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS		
BIO 3080	1 AH	1	js	ANIMATION EN BIOLOGIE		
+ BIO 3090	2 AH	1	js	INITIATION A LA RECHERCHE		
+ BIO 3251	3 A	1	j	GENETIQUE PHYSIOLOGIQUE		
+ BIO 3370	3 A	1	j	PTERIDOPHYTE ET GYMNOSPERMES		
+ BIO 3381	3 A	1	j	ANGIOSPERMES : MORPHOLOGIE COMPAREE		
BIO 3430	3 A	1	j	INVERTEBRES INFÉRIEURS		
BIO 3435	3 H	1	j	INVERTEBRES SUPÉRIEURS		
+ BIO 3471	3 A	1	j	ICHTYOLOGIE		
+ BIO 3480	3 A	1	j	ORNITHOLOGIE		
BIO 3490	3 H	1	j	MAMMALOGIE		
BIO 3659	3 A	1	j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX		
BIO 3661	2 H	1	j	T.P. : PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL		
+ BIO 3665	3 A	1	j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION		
BIO 3682	3 H	1	j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT		
+ BIO 3683	1 H	1	j	T.P. D'ENDOCRINOLOGIE		
+ BIO 3691	3 A	1	j	PHYSIOLOGIE DES INSECTES		
+ BIO 3692	1 A	1	j	T. P. DE PHYSIOLOGIE DES INSECTES		
+ BIO 3752	4 H	1	j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT		
+ BIO 3755	2 A	1	js	T.P. : ECOLOGIE VEGETALE, AMENAGEMENT		
BIO 3781	3 H	1	j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION		
BIO 3801	3 H	1	j	ECOLOGIE DES RICHESSES NATURELLES		
+ BIO 3831	3 H	1	j	ECOLOGIE MARINE		
+ BIO 3839	3 A	1	j	ECOLOGIE DES EAUX DOUCES		
+ BIO 3842	2 A	1	js	T.P. D'ECOLOGIE DES EAUX DOUCES		
BIO 3862	3 H	1	j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE		
+ BIO 3863	2 H	1	j	T.P. D'ETHOLOGIE		
+ BIO 3870	4 A	1	j	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE		
BIO 3891	2 H	1	j	ECOLOGIE APPLIQUEE A LA POLLUTION		
MCB 1979	3 A	1	j	MICROBIOLOGIE GENERALE		

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Département de sciences économiques

Programme 1-240-1-0

Version 05

B.Sc. spécialisé en sciences économiques

J

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 42 à option et 9 au choix.

BLOC 71 A			OBLIGATOIRE	19 CR.	
ECN 1010	4 AH	1	j	ELEMENTS DE MICROECONOMIQUE	
ECN 1011	4 H	1	j	ELEMENTS DE MACROECONOMIQUE	
+ ECN 1020	3 AH	1	j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE	
MAT 1991	4 AH	1	j	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL	
MAT 2971	4 AH	1	j	STATISTIQUE POUR ECONOMISTES	

BLOC 71 B			OBLIGATOIRE	20 CR.	
+ ECN 2011	3 AE	1	js	THEORIE MICROECONOMIQUE 1	
+ ECN 2012	3 H	1	j	ANALYSE MICROECONOMIQUE	
+ ECN 2050	3 A	1	j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1	
+ ECN 2055	3 H	1	j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2	
+ ECN 2150	4 H	1	j	ECONOMETRIE 1	
+ MAT 2986	4 A	1	j	MATHEMATIQUES POUR ECONOMISTES	

BLOC 71 C			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ECN 1150	4 A	1	j	STATISTIQUES ECONOMIQUES : INTRODUCT.	
ECN 1200	3 H	1	j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES	
ECN 1300	4 A	1	j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL	
ECN 1311	4 A	1	j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS	
ECN 1400	3 A	1	j	L'ECONOMIE QUEBECOISE	
ECN 1600	3 H	1	s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1	
ECN 1964	3 A	1	j	ECONOME ET FINANCES PUBLIQUES	
ECN 1968	3 H	1	j	ECONOME DU MONDE ARABE	
ECN 1968	3 A	1	s	ECONOME DE LA CHINE	
ECN 1969	3 A	1	s	ECONOME DU JAPON	

BLOC 71 D			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ECN 2170	4 AH	1	j	COMPTABILITE	
+ ECN 2200	4 A	1	j	MONNAIE ET CREDIT	
+ ECN 2300	4 H	1	j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE	
+ ECN 2320	4 H	1	js	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA	
+ ECN 2350	3 A	1	j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1	
+ ECN 2400	3 H	1	j	MICROECONOMIQUE APPLIQUEE	
+ ECN 2560	4 A	1	s	STRUCTURE ECONOMIQUE CANADIENNE	
+ ECN 2700	3 H	1	s	RELATIONS ECONOMI. INTERNATIONALES	

BLOC 71 E			OPTION	MINIMUM 27 CR., MAXIMUM 39 CR.	
+ ECN 3011	4 A	1	j	EFFICACITE ET RENDEMENT SOCIAL	
+ ECN 3012	3 H	1	j	THEORIE MICROECONOMIQUE 2	
+ ECN 3020	4 H	1	j	THEORIE ET MODELES DE PROD. INDUSR.	
+ ECN 3031	3 H	1	j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES	
+ ECN 3050	4 H	1	j	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES	
+ ECN 3060	4 A	1	j	FINANCES PUBLIQUES	
+ ECN 3070	4 A	1	j	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE MATHEMAT.	
+ ECN 3080	3 A	1	j	SUJETS SPECIAUX DE POLITIQUE ECONOM.	
+ ECN 3100	4 H	1	j	COMMERCE INTERNATIONAL	
+ ECN 3150	4 AH	1	j	ECONOMETRIE 2	
+ ECN 3200	4 A	1	j	THEORIE MONETAIRE	
+ ECN 3250	4 H	1	j	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE	
+ ECN 3360	4 A	1	j	ECONOMIE DES PAYS SOCIALISTES	
+ ECN 3370	3 A	1	j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES	
+ ECN 3400	4 H	1	j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
+ ECN 3450	3 A	1	j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE	
+ ECN 3460	3 H	1	j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE : SEM.	
+ ECN 3500	4 H	1	j	ECONOMIE DU TRAVAIL	
+ ECN 3600	3 A	1	s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2	
+ ECN 3650	3 A	1	s	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL	
+ ECN 3700	4 H	1	j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE	
+ ECN 3801	3 AE	1	js	L'ENTREPRISE ET L'INVESTISSEMENT	
+ ECN 3900	3 A	1	j	SUJETS SPECIAUX DE MACROECONOMIQUE	
+ ECN 3950	3 A	1	j	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE APPLIQUEE	
+ ECN 3966	3 H	1	j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE	
+ MAT 3971	4 A	1	j	STATIST. ET PROBAB. POUR ECONOMISTES	

BLOC 71 Y		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.							
ANT 2023	3 H	1	j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE		ECN 1200	3 H	1	j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES	
COM 1500	3 AH	1	j	COMMUNICATION ET ORGANISATION		ECN 1300	4 A	1	j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL	
DMO 1000	3 AH	1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE		ECN 1311	4 A	1	j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS	
GEO 2513	3 H	1	js	GEOPGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT		ECN 1400	3 A	1	j	L'ECONOMIE QUEBECOISE	
HEC 3015	3 AHE	1	js	MANAGEMENT		ECN 1600	3 H	1	s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1	
HST 2441	3 H	1	j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990		ECN 1964	3 A	1	j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES	
HST 3450	3 A	1	j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC		ECN 1966	3 H	1	j	ECONOMIE DU MONDE ARABE	
IFT 1800	3 AHE	1	js	INITIATION A L'INFORMATIQUE		ECN 1968	3 A	1	s	ECONOMIE DE LA CHINE	
IFT 1810	3 AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION		ECN 1969	3 A	1	s	ECONOMIE DU JAPON	
IFT 1990	3 AH	1	js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES						BLOC 71 D	OPTION
PHI 3680	3 H	1	j	MARK		ECN 2170	4 AH	1	j	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 8 CR.	
POL 1953	3 AHE	1	js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES		+ ECN 2200	4 A	1	j	COMPTABILITE	
POL 3851	3 AHE	1	j	INTEGRATION EUROPEENNE		+ ECN 2300	4 H	1	j	MONNAIE ET CREDIT	
REI 1951	3 AHE	1	j	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES		+ ECN 2320	4 H	1	js	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE	
REI 1952	3 AHE	1	j	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES		+ ECN 2350	3 A	1	j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA	
SOL 1400	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTR.		+ ECN 2400	3 H	1	j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1	
						+ ECN 2560	4 A	1	s	STRUCTURE ECONOMIQUE APPLIQUEE	
						+ ECN 2700	3 H	1	s	RELATIONS ECONOMI. INTERNATIONALES	
BLOC 71 Z		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		BLOC 71 E		OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 16 CR.	
ANT 1900	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE		+ ECN 3011	4 A	1	j	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 16 CR.	
ANT 1965	3 H	1	s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE		+ ECN 3012	3 H	1	j	EFFICACITE ET RENDEMENT SOCIAL	
COM 2540	3 AH	1	j	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE		+ ECN 3020	4 H	1	j	THEORIE MICROECONOMIQUE 2	
CRI 1950	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE		+ ECN 3031	3 H	1	j	THEORIE ET MODELES DE PROD. INDUSTR.	
GEO 1020	3 A	1	j	L'ORGANISATION SPATIALE		+ ECN 3050	4 H	1	j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES	
HST 1051	3 A	1	j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850		+ ECN 3060	4 A	1	j	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES	
HST 1052	3 HE	1	j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850		+ ECN 3070	4 A	1	j	FINANCES PUBLIQUES	
HST 2125	3 A	1	j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE		+ ECN 3080	3 A	1	j	SUJETS SPECIALS D'ECONOMIE MATHEMAT.	
MSN 2510G	3 AHE	1	js	ENVIRONNEMENT ET PREVENTION		+ ECN 3100	4 H	1	j	SUJETS SPECIALS DE POLITIQUE ECONOM.	
MSN 2951	3 A	1	js	SANTE COMMUNAUTAIRE		+ ECN 3150	4 AH	1	j	COMMERCE INTERNATIONAL	
PHI 1400	3 H	1	j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE		+ ECN 3200	4 A	1	j	ECONOMETRIQUE 2	
PHI 1620	3 H	1	j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOP.		+ ECN 3250	4 H	1	j	THEORIE MONETAIRE	
PHI 2150	3 H	1	js	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES		+ ECN 3360	4 A	1	j	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE	
PHY 1971	3 AH	1	js	ASTRONOMIE GENERALE		+ ECN 3370	3 A	1	j	ECONOMIE DES PAYS SOCIALISTES	
PHY 1980	3 H	1	s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE		+ ECN 3400	4 H	1	j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES	
POL 1951	3 AHE	1	js	ELEMENTS DE POLITIQUE		+ ECN 3450	3 A	1	j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
POL 2240	3 AHE	1	j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE		+ ECN 3460	3 H	1	j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE	
PSY 1958	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE SOCIALE		+ ECN 3500	4 H	1	j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE : SEM.	
QCF 1050	3 A	1	js	INTRODUCTION AU QUEBEC		+ ECN 3510	4 H	1	j	ECONOMIE D'UTRAVAU	
SOL 1952	3 AH	1	js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES							

L'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 71A et 71C durant sa première année. Il ne peut suivre les cours du bloc 71C que durant les trois premiers trimestres de son inscription. En deuxième année, il s'inscrit normalement aux blocs 71B et 71D, et avec l'approbation du conseiller pédagogique, aborde le bloc 71E, qu'il terminera en troisième.

Programme 1-240-2-0 Version 05
Majeur en sciences économiques

L'orientation **Analyse économique** comprend les segments 71 et 01, avec 39 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
L'orientation **Économie politique** comprend les segments 72 et 01, avec 9 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ANALYSE ECONOMIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE		19 CR.
ECN 1010	4 AH	1 j	ELEMENTS DE MICROECONOMIQUE
ECN 1011	4 H	1 j	ELEMENTS DE MACROECONOMIQUE
+ ECN 1020	3 AH	1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE
MAT 1991	4 AH	1 j	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL
MAT 2971	4 AH	1 j	STATISTIQUE POUR ECONOMISTES
BLOC 71 B	OBLIGATOIRE		20 CR.
+ ECN 2011	3 AE	1 js	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
+ ECN 2012	3 H	1 j	ANALYSE MICROECONOMIQUE
+ ECN 2050	3 A	1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
+ ECN 2055	3 H	1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2
+ ECN 2150	4 H	1 j	ECONOMETRIE 1
+ MAT 2986	4 A	1 j	MATHEMATIQUES POUR ECONOMISTES
BLOC 71 C	OPTION		MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 8 CR.
ECN 1150	4 A	1 j	STATISTIQUES ECONOMIQUES : INTRODUCT.

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION ECONOMIE POLITIQUE

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 4 CR.
ECN 1010	4 AH 1 j	ELEMENTS DE MICROECONOMIQUE
ECN 1963	3 AH 1 js	MICROECONOMIQUE
BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 4 CR.
ECN 1011	4 H 1 j	ELEMENTS DE MACROECONOMIQUE
ECN 1965	3 AH 1 js	MACROECONOMIQUE
BLOC 72 C	OBLIGATOIRE	3 CR.
ECN 1021	3 H 1 j	TECHNIQUES SIMPLES D'ANALYSE ECONOM.
BLOC 72 D	OBLIGATOIRE	6 CR.
+ ECN 2011	3 AE 1 js	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
+ ECN 2051	3 A 1 j	MACROECONOMIQUE INTERMEDIAIRE
BLOC 72 E	OPTION	MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 12 CR.
ECN 1150	4 A 1 j	STATISTIQUES ECONOMIQUES : INTRODUCT.
ECN 1200	3 H 1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1311	4 A 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1600	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1966	3 H 1 j	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1968	3 A 1 s	ECONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A 1 s	ECONOMIE DU JAPON
MAT 1991	4 AH 1 j	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL

BLOC 21 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 14 CR.	PHY 1971	3 AH	1 js	ASTRONOMIE GENERALE
+ ECN 2012	3 H	1 j	ANALYSE MICROECONOMIQUE	PHY 1980	3 H	1 s
+ ECN 2052	2 A	1 j	SEMINAIRE D'ANALYSE MACROECONOMIQUE	POL 1951	3 AHE	1 js
+ ECN 2055	3 H	1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2	POL 2240	3 AHE	1 j
+ ECN 2150	4 H	1 j	ECONOMETRIE 1	PSY 1958	3 AHE	1 js
ECN 2170	4 AH	1 j	COMPTABILITE	QCF 1050	3 A	1 js
+ ECN 2200	4 A	1 j	MONNAIE ET CREDIT	SOL 1952	3 AH	1 js
+ ECN 2300	4 H	1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE			
+ ECN 2320	4 H	1 js	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA			
+ ECN 2350	3 A	1 j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1			
+ ECN 2400	3 H	1 j	MICROECONOMIQUE APPLIQUEE			
+ ECN 2560	4 A	1 s	STRUCTURE ECONOMIQUE CANADIENNE			
+ ECN 2700	3 H	1 s	RELATIONS ECONOMI. INTERNATIONALES			
MAT 2971	4 AH	1 j	STATISTIQUE POUR ECONOMISTES			
+ MAT 2986	4 A	1 j	MATHEMATIQUES POUR ECONOMISTES			

BLOC 72 G	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 20 CR.
+ ECN 3011	4 A	1 j
+ ECN 3012	3 H	1 j
+ ECN 3020	4 H	1 j
+ ECN 3031	3 H	1 j
+ ECN 3050	4 H	1 j
+ ECN 3060	4 A	1 j
+ ECN 3070	4 A	1 j
+ ECN 3080	3 A	1 j
+ ECN 3100	4 H	1 j
+ ECN 3150	4 AH	1 j
+ ECN 3200	4 A	1 j
+ ECN 3250	4 H	1 j
+ ECN 3360	4 A	1 j
+ ECN 3370	3 A	1 j
+ ECN 3400	4 H	1 j
+ ECN 3450	3 A	1 j
+ ECN 3460	3 H	1 j
+ ECN 3500	4 H	1 j
+ ECN 3600	3 A	1 js
+ ECN 3650	3 A	1 j
+ ECN 3700	4 H	1 j
+ ECN 3801	3 AE	1 js
+ ECN 3900	3 A	1 j
+ ECN 3950	3 A	1 j
+ ECN 3966	3 H	1 j
+ MAT 3971	4 A	1 j
		STATIST. ET PROBAB. POUR ECONOMISTES

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.	
ANT 2023	3 H	1 j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE	ECN 1010	4 AH	1 j
COM 1500	3 AH	1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION	ECN 1963	3 AH	1 js
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE			
GEO 2513	3 H	1 js	GEOPGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT			
HEC 3015	3 AHE	1 js	MANAGEMENT			
HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990			
HST 3450	3 A	1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC			
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE			
IFT 1810	3 AHE	1 j	INITIATION A LA PROGRAMMATION			
IFT 1990	3 AH	1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES			
• PHI 3680	3 H	1 js	PHILOSOPHIE			
POL 1953	3 AHE	1 js	INSTITUTIONS POL. CAN. QUEBECOIRES			
POI 3851	3 AH	1 j	INTEGRATION EUROPEENNE			
• REI 1951	3 AH	1 js	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES			
• REI 1952	3 AHE	1 js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES			
SOL 1400	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTR.			
BLOC 01 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	
ANT 1900	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	+ ECN 2011	3 AE	1 js
ANT 1965	3 H	1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE	+ ECN 2012	3 H	1 j
COM 2540	3 AH	1 j	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE	+ ECN 2050	3 A	1 j
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	+ ECN 2051	3 A	1 j
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE	+ ECN 2052	2 A	1 j
HST 1051	3 A	1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850	+ ECN 2055	3 H	1 j
HST 1052	3 HE	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	+ ECN 2150	4 H	1 j
HST 2125	3 A	1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE	+ ECN 2170	4 AH	1 j
MSN 2610G	3 AHE	1 js	ENVIRONNEMENT ET PREVENTION	+ ECN 2200	4 A	1 j
MSN 2951	3 A	1 js	SANTE COMMUNAUTAIRE	+ ECN 2300	4 H	1 j
PHI 1400	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE	+ ECN 2320	4 H	1 js
PHI 1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.	+ ECN 2350	3 A	1 j
PHI 2150	3 H	1 js	EPistemologie DES SCIENCES SOCIALES	+ ECN 2400	3 H	1 j
BLOC 01 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ANT 1900	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	+ ECN 3011	4 A	1 j
ANT 1965	3 H	1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE	+ ECN 3012	3 H	1 j
COM 2540	3 AH	1 j	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE	+ ECN 3020	4 H	1 j
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	+ ECN 3031	3 H	1 j
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE	+ ECN 3050	4 H	1 j
HST 1051	3 A	1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850	+ ECN 3060	4 A	1 j
HST 1052	3 HE	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	+ ECN 3070	4 A	1 j
HST 2125	3 A	1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE	+ ECN 3080	3 A	1 j
MSN 2610G	3 AHE	1 js	ENVIRONNEMENT ET PREVENTION	+ ECN 3100	4 H	1 j
MSN 2951	3 A	1 js	SANTE COMMUNAUTAIRE			
PHI 1400	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE			
PHI 1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.			
PHI 2150	3 H	1 js	EPistemologie DES SCIENCES SOCIALES			
BLOC 01 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ANT 1900	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	+ ECN 3011	4 A	1 j
ANT 1965	3 H	1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE	+ ECN 3012	3 H	1 j
COM 2540	3 AH	1 j	LES PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE	+ ECN 3020	4 H	1 j
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	+ ECN 3031	3 H	1 j
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE	+ ECN 3050	4 H	1 j
HST 1051	3 A	1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850	+ ECN 3060	4 A	1 j
HST 1052	3 HE	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	+ ECN 3070	4 A	1 j
HST 2125	3 A	1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE	+ ECN 3080	3 A	1 j
MSN 2610G	3 AHE	1 js	ENVIRONNEMENT ET PREVENTION	+ ECN 3100	4 H	1 j
MSN 2951	3 A	1 js	SANTE COMMUNAUTAIRE			
PHI 1400	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE			
PHI 1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.			
PHI 2150	3 H	1 js	EPistemologie DES SCIENCES SOCIALES			

Dans l'orientation **Analyse économique**, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 71A et 71C durant sa première année. Il ne peut suivre les cours du bloc 71C que durant les trois premiers trimestres de son inscription.

Dans l'orientation **Économie politique**, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 72A, 72B et 72C au cours de sa première année.

Programme 1-240-4-0 **Version 03**
Mineur en sciences économiques **JS**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

+ ECN 3150	4 AH	1 j	ECONOMETRIE 2
+ ECN 3200	4 A	1 j	THEORIE MONETAIRE
+ ECN 3250	4 H	1 j	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE
+ ECN 3360	4 A	1 j	ECONOMIE DES PAYS SOCIALISTES
+ ECN 3370	3 A	1 j	ECONOME DES PAYS CAPITALISTES
+ ECN 3400	4 H	1 j	DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
+ ECN 3450	3 A	1 j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
+ ECN 3460	3 H	1 j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE : SEM.
+ ECN 3500	4 H	1 j	ECONOMIE DU TRAVAIL
+ ECN 3600	3 A	1 js	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2
+ ECN 3650	3 A	1 j	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
+ ECN 3700	4 H	1 j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
+ ECN 3801	3 AE	1 js	L'ENTREPRISE ET L'INVESTISSEMENT
+ ECN 3900	3 A	1 j	SUJETS SPECIAUX DE MACROECONOMIE
+ ECN 3950	3 A	1 j	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE APPLIQUEE
+ ECN 3966	3 H	1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE
+ MAT 3971	4 A	1 j	STATIST. ET PROBAB. POUR ECONOMISTES

La durée de ce programme est normalement de trois trimestres.

L'étudiant s'inscrit d'abord aux blocs 71A, 71B et 71C.

Pour s'inscrire au bloc 71E, l'étudiant doit avoir complété un ou plusieurs cours du bloc 71C.

École de service social

Programme 1-250-1-O

Version 10

B.Sc. spécialisé en service social J

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 21 CR.			
SVS 1121	3 AH	1 js	PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL : EVOLUT.
SVS 1183	3 A	1 j	INTRODUCTION AU TRAVAIL SOCIAL
+ SVS 1283	3 H	1 j	LABORATOIRE DE TRAVAIL SOCIAL
SVS 1362	3 A	1 js	DÉVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS 1363	3 AH	1 js	PROBLÈMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1364	3 AH	1 js	CONFLITS PSYCHOSOCIAUX
SVS 1365	3 AH	1 j	PROBLÈMES SOCIAUX ET ENJEUX SOCIAUX

BLOC 74 B OBLIGATOIRE 6 CR.			
SVS 1141	3 AH	1 j	MÉTHODES DE RECHERCHE 1
SVS 1151	3 AH	1 js	CONDITION FÉMININE ET SERVICE SOCIAL

BLOC 74 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.			
SVS 1385	3 H	1 js	LEGISLATION SOCIALE
SVS 1585	3 H	1 js	MESURES DE SÉCURITÉ SOCIALE

BLOC 74 D OBLIGATOIRE 24 CR.			
+ SVS 2006	3 A	1 j	MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 1
+ SVS 2016	3 H	1 j	MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 2
+ SVS 2021	6 AH	1 j	STAGE DE FORMATION PRATIQUE 1
+ SVS 2023	3 A	1 j	SEMINAIRE EN RAPPORT AVEC LE STAGE 1
+ SVS 2031	6 H	1 j	STAGE DE FORMATION PRATIQUE 2
+ SVS 2033	3 H	1 j	SEMINAIRE EN RAPPORT AVEC LE STAGE 2

BLOC 74 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
* SVS 2375	3 A	1 js	INTERVENTION INDIVIDUELLE
SVS 2376	3 AE	1 js	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION
SVS 2377	3 AH	1 js	INTERVENTION DE GROUPE
SVS 2378	3 A	1 js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 74 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
+ SVS 3621	3 AH	1 js	ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES

+ SVS 3631	3 AH	1 js	PROBLEMATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL
+ SVS 3652	3 H	1 js	MODELES D'INTERVEN. : REGARD CRITIQUE
BLOC 74 G OBLIGATOIRE 6 CR.			
+ SVS 3141	3 AH	1 js	MÉTHODES DE RECHERCHE 2
+ SVS 3366	3 A	1 js	PROBLÈMES SOCIAUX ET INSTITUTIONS

+ SVS 3711	3 H	1 js	SENSIBILISATION A LA THERAPIE FAMIL.
+ SVS 3721	3 AH	1 js	PRATIQUES AUPRÈS DES GROUPE
+ SVS 3732	3 AH	1 js	PRATIQUES AUPRÈS DES PERSONNES AGEES
+ SVS 3742	3 AH	1 js	PRATIQUES EN SANTE MENTALE
+ SVS 3743	3 AH	1 js	PRATIQUES EN INTERVENTION FEMINISTE
+ SVS 3744	3 AH	1 js	PRATIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE
SVS 3745	3 AH	1 js	PRATIQUES : MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
SVS 3746	3 AH	1 js	PRATIQUES SPECIFIQ. : SUJETS SPECIAUX

+ ANT 1950	3 A	1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
CRI 1950	3 AH	1 j	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
POL 1951	3 AH	1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AHE	1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
PSY 1950	3 AH	1 js	PSYCHOPATHOLOGIE : INTRODUCTION
PSY 1955	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1959	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 1966	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 1975	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1966	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE URBAINE

+ BIO 1950	3 A	1 s	DES INSECTES ET DES HOMMES
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
DMO 1010	3 A	1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ENV 1010	3 AHE	1 j	L'ENV. : HISTORIQUE ET PROBLEMATIQUE
FRA 1740	3 H	1 j	LE ROMAN QUEBECOIS CONTEMPORAIN
GEO 1050	3 H	1 j	LE SYSTEME-MONDE
GEO 1563	3 H	1 j	GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
PHI 1420	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1460	3 H	1 j	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
REI 1951	3 AHE	1 js	ADMINISTRATION, ORGANISA. : PRINCIPES

Programme 1-251-5-O Version 01			
Certificat en action communautaire JS			

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 12 CR.			
SVS 1363	3 AH	1 js	PROBLÈMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1802	3 AH	1 js	FONDÉMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 1803	3 AH	1 js	ANALYSE INSTITUTIONNELLE
SVS 2378	3 A	1 js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

ANT 1985	3 H	1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
POL 1006	3 AH	1 j	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES
SOL 1967	3 AH	1 js	SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
SOL 1970	3 AH	1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3103	3 H	1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SVS 1151	3 AH	1 js	CONDITION FÉMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1385	3 H	1 js	LEGISLATION SOCIALE
SVS 2377	3 AH	1 js	INTERVENTION DE GROUPE
SVS 2804	3 AHE	1 js	FONCTIONNEMENT, GESTION DES GROUPES
SVS 2805	3 AH	1 js	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU
SVS 2806	3 AH	1 js	MÉTHODES D'ACTION PREVENTIVE
SVS 2807	3 HE	1 js	MASS-MEDIA EN ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 3807	3 AH	1 js	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS 3808	3 AHE	1 js	ADMINISTRATION DES PROGRAM. SOCIAUX

SVS 3809	3 AHE	1	js	EXPERIENCES D'AUTOGESTION
+ SVS 3811	3 AHE	1	js	METHODES DE RECHERCHE-ACTION
SVS 3841	3 AHE	1	js	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

SOL 2410	3 A	1	j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H	1	j	ANALYSE PSYCHOSOCIALE

Département de sociologie

Programme 1-255-1-0

Version 05

B.Sc. spécialisé en sociologie J

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires. 57 à option et 12 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
SOL 1001	5 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE
SOL 1008	3 A 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 1
+ SOL 1009	3 H 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 2
+ SOL 1011	3 A 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 3
BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ SOL 1004	3 H 1 j	DURKHEIM
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
+ SOL 1006	3 H 1 j	MARX
+ SOL 1007	3 H 1 j	PARSONS
BLOC 72 C	OBLIGATOIRE	6 CR.
+ SOL 2001	3 H 1 j	PISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 1
SOL 2013	3 H 1 j	PROCESSEUR DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE
BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 1003	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIO. DU QUEBEC
SOL 1111	3 AH 1 j	MODULES DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN
BLOC 72 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 2005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
SOL 2007	3 A 1 j	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION
SOL 2012	3 A 1 j	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES
BLOC 72 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 21 CR.
+ SOL 2009	3 A 1 j	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 3008	3 A 1 j	DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS
SOL 3009	3 H 1 j	SOCIOLOGIE ET SOCIETE AMERICAINE
+ SOL 3011	3 H 1 j	PISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 2
SOL 3012	3 H 1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE
SOL 3110	3 H 1 j	STRUCTURALISME : THEORIES ET METHODES
+ SOL 3501	3 A 1 j	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE
BLOC 72 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 2008	3 H 1 j	ANALYSE DES RESEAUX
SOL 2014	3 A 1 j	METHODE SYSTEMIQUE
SOL 3015	3 A 1 j	ANALYSE DE CONTENU
BLOC 72 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ SOL 2006	3 H 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE METRIQUE
+ SOL 3016	3 A 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE
+ SOL 3017	3 H 1 j	METHODES DE SONDAGE
BLOC 72 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 21 CR.
HST 3420	3 A 1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
MAT 1903	3 H 1 js	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
SOL 3014	3 A 1 j	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO
SOL 3025	3 A 1 j	MONOGRAPHIE SOCIALE
BLOC 72 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2208	3 A 1 j	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE
SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE

BLOC 72 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
SOL 1700	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SOL 2050	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 3004	3 A 1 j	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
SOL 3101	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3102	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
SOL 3103	3 H 1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3105	3 H 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE

BLOC 72 L	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
DMO 1950	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 3200	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 3201	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
SOL 3202	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3203	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES SOCIALISTES
SOL 3204	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL
SOL 3205	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE

BLOC 72 M	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3302	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3304	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
SOL 3305	3 A 1 j	COMMUNICATION DE MASSE
SOL 3306	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

BLOC 72 N	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
SOL 1400	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTR.
SOL 3104	3 H 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3401	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 3402	3 A 1 j	STRATIFICATION ET MOBILITE
SOL 3403	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3404	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES FEMMES

BLOC 72 O	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 3500	3 H 1 j	PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3502	3 H 1 j	PSYCHOSOCIO. DES GROUPES RESTREINTS
SOL 3503	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SOL 3504	3 A 1 j	MICROSOCIOLOGIE

BLOC 72 P	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
SOL 3002	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3018	3 AHE 1 j	TRAVAUX PRATIQUES
SOL 3019	3 AHE 1 j	TRAVAUX PRATIQUES

BLOC 72 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
+ SOL 3021	9 AHE 1 j	TRAVAUX-RECHERCHES
+ SOL 3023	6 AHE 1 j	TRAVAUX-RECHERCHES
+ SOL 3024	3 AHE 1 j	TRAVAUX-RECHERCHES

BLOC 72 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
• ANT 2030	3 H 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
• ANT 2083	3 H 1 j	ETHNOCINEMATOGRAPHIE 1
ANT 2680	3 A 1 js	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
ANT 3854	3 A 1 js	AIRE : LES AUTOCHTONES DU CANADA
ECN 1150	4 A 1 j	STATISTIQUES ECONOMIQUES : INTRODUCT.
ECN 1600	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
ECN 1951	3 AH 1 js	ECONOMIQUE 1
+ ECN 3360	4 A 1 j	ECONOMIE DES PAYS SOCIALISTES
+ ECN 3650	3 A 1 j	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
+ ECN 3986	3 H 1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE
HST 1052	3 HE 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
HST 2361	3 H 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865
HST 2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QJEBEC, 1930-1990
HST 3475	3 A 1 j	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC
HST 3661	3 A 1 j	SCIENCES ET SOCIETES
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE
POL 3100	3 AH 1 j	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3320	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3805	3 AH 1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.
POL 3807	3 AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES

BLOC 72 Z				OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.				SOL 3009 3 H 1 j SOCIOLOGIE ET SOCIETE AMERICAINE			
AES 1010	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1	+ SOL 3011	3 H	1 j	1 j	EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 2							
ANG 1950	3 A	1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC	SOL 3012	3 H	1 j		SOCIOLOGIE CRITIQUE							
ANG 1970	3 H	1 js	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE	SOL 3110	3 H	1 j		STRUCTURALISME: THEORIES ET METHODES							
ARC 1101	3 A	1 j	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE	+ SOL 3501	3 A	1 j		STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE							
BCM 1984	3 A	1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE	BLOC 72 G				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.				BLOC 72 G			
BIO 1950	3 A	1 s	DES INSECTES ET DES HOMMES	SOL 2008	3 H	1 j		ANALYSE DES RESEAUX							
BIO 1951	3 H	1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE	SOL 2014	3 A	1 j		METHODE SYSTEMIQUE							
CHM 1955	3 H	1 js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE	SOL 3015	3 A	1 j		ANALYSE DE CONTENU							
CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE	BLOC 72 H				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.				BLOC 72 H			
CHN 2012	3 H	1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE	SOL 2006	3 H	1 j		ANALYSE MULTIVARIANTE METRIQUE							
CIN 3080	3 H	1 j	MYTHOLOGIES DU CINEMA	+ SOL 3016	3 A	1 j		ANALYSE MULTIVARIANTE NON METRIQUE							
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE	+ SOL 3017	3 H	1 j		METHODES DE SONDAGE							
FRA 3541	3 H	1 js	EDITION CRITIQUE	BLOC 72 I				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.				BLOC 72 I			
GLG 1980	3 A	1 j	INITIATION A LA GEOLOGIE DU QUEBEC	HST 3420	3 A	1 j		STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC							
GRM 1100	3 H	1 s	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE	IFT 1985	3 AHE	1 js		TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES							
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	IFT 1990	3 AH	1 js		INFORMATION POUR SCIENCES SOCIALES							
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	MAT 1903	3 H	1 j		CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL							
ITL 2180	3 A	1 j	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945	MAT 1971	3 AHE	1 j		INTRODUCTION A LA STATISTIQUE							
JPN 2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE	SOL 2013	3 H	1 j		PROCESSUS DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE							
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	SOL 3014	3 A	1 j		PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO							
LNG 2000	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES	SOL 3025	3 A	1 j		MONOGRAPHIE SOCIALE							
MAT 1931	3 A	1 j	FONDENDES DES MATHEMATIQUES	BLOC 72 J				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.				BLOC 72 J			
MUL 3314	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1	SOL 2107	3 H	1 j		SOCIOLOGIE POLITIQUE							
PHI 1005	3 AE	1 js	LOGIQUE 1	SOL 2208	3 A	1 j		SOCIOLOGIE ECONOMIQUE							
PHI 1250	3 A	1 j	ESTHETIQUE	SOL 2309	3 H	1 j		CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE							
PHI 1460	3 H	1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE	SOL 2410	3 A	1 j		CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX							
PHI 2400	3 A	1 j	ETHIQUE	SOL 2511	3 H	1 j		ANALYSE PSYCHOSOCIALE							
PHY 1971	3 AH	1 js	ASTRONOMIE GENERALE	BLOC 72 K				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.				BLOC 72 K			
PHY 1980	3 H	1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE	SOL 2107	3 H	1 j		SOCIOLOGIE POLITIQUE							
PSE 1901	3 AH	1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHO-EDUCATION	SOL 2208	3 A	1 j		SOCIOLOGIE ECONOMIQUE							
PSY 1980	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD	SOL 2309	3 H	1 j		CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE							
PSY 1981	3 H	1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET	SOL 2410	3 A	1 j		CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX							
URB 1070	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME	SOL 2511	3 H	1 j		ANALYSE PSYCHOSOCIALE							

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie : pour les étudiants d'autres disciplines, chaque dossier est étudié au mérite.

Programme 1-255-2-0

Version 06

Majeur en sociologie

1

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE		15 CR.
SOL 1001	6 A	1]	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE
SOL 1008	3 A	1]	ANALYSE PAR VARIABLES 1
+ SOL 1009	3 H	1]	ANALYSE PAR VARIABLES 2
+ SOL 1011	3 A	1]	ANALYSE PAR VARIABLES 3

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

+ SOL 1004	3 H	1		DURKHEIM
+ SOL 1005	3 A	1		WEBER
+ SOL 1006	3 H	1		MARX
+ SOL 1007	3 H	1		PARSONS

BLOC 72 C OBLIGATOIRE 3 CR.
+ SOL 2001 3 H 1 i EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 1

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 1003 3 A 1 INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DU QUEBEC

SOL 1111 3 AH 1 j MODULES DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN
BLOC 72 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

SOL 2005	3 H	1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
SOL 2007	3 A	1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION
SOL 2012	3 A	1	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES

BLOC 72 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
+ SOL 2009 3 A 1 j MARXISMES CONTEMPORAINS

SOL 3008 S A [] DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS

BLOC 72 M	OPTION		MINIMUM 0 CR.	MAXIMUM 12 CR.
SOL 3301	3 A	1 j	SOCIO DES PRODUCTIONS CULTURELLES	
SOL 3302	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE	
SOL 3304	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES	
SOL 3305	3 AE	1 j	COMMUNICATION DE MASSE	
SOL 3306	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS	

BLOC 72 N	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 1400	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTRIELLES
SOL 3104	3 H	1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3401	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 3402	3 A	1 j	STRATIFICATION ET MOBILITE
SOL 3403	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3404	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES FEMMES

BLOC 72 O **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.**
SOL 3500 **3 H** **PSYCHOSOCIOLOGIE**

SOL 3502 3 H 1 PSYCHOSOCIO. DES GROUPES RESTREINTS
SOL 3503 3 H 1 SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SOL 3504 3 A 1 MICROSOCIOLOGIE

BLOC 72 P OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
SOL 3002 3 H 1 i SOCIOLOGIE DU QUÉBEC

BLOC 72 Q OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 3018 3 AHE TRAVAUX PRATIQUES

SOL 3019	3 AHE	1 j	TRAUVAS PRATIQUES	
+ SOL 3021	9 AHE	1 j	TRAUVAS-RECHERCHES	
BLOC 72 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.				
• ANT 2030	3 H	1 j	ECOLOGIE CULTURELLE	
ANT 2083	3 H	1 j	ETHNOCINÉMATOGRAPHIE 1	
ANT 2660	3 A	1 js	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE	
ANT 3044	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT	
ANT 3055	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX	
ANT 3854	3 A	1 js	AIRE : LES AUTOCHTONES DU CANADA	
ECH 1150	4 A	1 j	STATISTIQUES ECONOMIQUES : INTRODUC.	
ECH 1600	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1	
ECH 1951	3 AH	1 js	ECONOMIQUE 1	
+ ECN 3360	4 A	1 j	ECONOMIE DES PAYS SOCIALISTES	
+ ECN 3650	3 A	1 j	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL	
+ ECN 3966	3 H	1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE	
HST 1052	3 HE	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	
HST 2381	3 H	1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865	
HST 2441	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990	
HST 3475	3 A	1 j	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC	
HST 3561	3 A	1 j	SCIENCES ET SOCIETES	
POI 1954	3 AHE	1 js	RELATIONS INTERNATIONALES	
POL 2830	3 AH	1 j	L'AMERIQUE LATINE	
POL 3100	3 AH	1 j	COMMUNICATION POLITIQUE	
POL 3320	3 AH	1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION	
POI 3805	3 AH	1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.	
POI 3807	3 AH	1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES	
BLOC 72 Z OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.				
• AES 1010	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1	
ANG 1950	3 A	1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC	
ANG 1970	3 H	1 js	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE	
ARC 1101	3 A	1 j	HIST.GENDE L'ARCHITECTURE	
BCM 1984	3 A	1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE	
BIO 1950	3 A	1 s	DES INSECTES ET DES HOMMES	
BIO 1951	3 H	1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE	
CHM 1955	3 H	1 js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE	
CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE	
CHN 2012	3 H	1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE	
CIN 3080	3 H	1 j	MYTHOLOGIES DU CINEMA	
ETM 1100	3 A	1 j	HOMME, CULTURE, SOCIETE AU MOYEN AGE	
FRA 3541	3 H	1 j	EDITION CRITIQUE	
GLG 1980	3 A	1 j	INITIATION A LA GEOLOGIE DU QUEBEC	
GRM 1100	3 H	1 s	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE	
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
ITL 2160	3 A	1 j	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945	
JPN 2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE	
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	
LNG 2000	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX GRAMMARIAS FORMELLES	
MAT 1931	3 A	1 j	FONDEMENTS DES MATHÉMATIQUES	
MUL 3314	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1	
PHI 1005	3 AE	1 js	LOGIQUE 1	
PHI 1250	3 A	1 js	ESTHETIQUE	
PHI 1460	3 H	1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE	
PHI 2400	3 A	1 j	ETHIQUE	
PHY 1971	3 AH	1 js	ASTRONOMIE GENERALE	
PHY 1980	3 H	1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE	
PSE 1901	3 AH	1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHO-EDUCATION	
PSY 1980	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD	
PSY 1981	3 H	1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET	
URB 1070	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME	

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie ; pour les étudiants d'autres disciplines, chaque dossier est étudié au mérite.

Programme 1-255-4-0 Version 07 Mineur en sociologie J

L'orientation Générale d'initiation à la sociologie comprend les segments 02 et 73, avec 6 crédits obligatoires, 2 à option et 3 au choix.

L'orientation Complémentaire, nécessitant une année d'étude préalable dans une discipline connexe, comprend les segments 02 et 74, avec 0 crédit obligatoire, 2 à option et 3 au choix.

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
SOL 1001	6 A	1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE
SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
BLOC 02 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
SOL 1003	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 1111	3 AH	1 j	MODULES DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN
BLOC 02 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.			
IFT 1990	3 AH	1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
MAT 1903	3 H	1 js	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL
MAT 1971	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION GENERALE

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR.	
SOL 1008	3 A	1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 1
+ SOL 1009	3 H	1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 2
BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			
SOL 2005	3 H	1 j	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
SOL 2007	3 A	1 j	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION
SOL 2012	3 A	1 j	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES
SOL 3014	3 A	1 j	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO
BLOC 73 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.			
+ SOL 1004	3 H	1 j	DURKHEIM
+ SOL 1005	3 A	1 j	WEBER
+ SOL 1006	3 H	1 j	MARX
+ SOL 1007	3 H	1 j	PARSONS
BLOC 73 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
+ SOL 2009	3 A	1 j	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 3008	3 A	1 j	DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS
SOL 3009	3 H	1 j	SOCIOLOGIE ET SOCIETE AMERICAINE
+ SOL 3011	3 H	1 j	EPistemologie SOCIOLOGIQUE 2
SOL 3012	3 H	1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE
SOL 3110	3 H	1 j	STRUCTURALISME : THEORIES ET METHODES
+ SOL 3501	3 A	1 j	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE
BLOC 73 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
HST 3420	3 A	1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
+ SOL 2006	3 H	1 j	ANALYSE MULTIVARIEE METRIQUE
+ SOL 3016	3 A	1 j	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE
+ SOL 3017	3 H	1 j	METHODES DE SONDAGE
SOL 3025	3 A	1 j	MONOGRAPHIE SOCIALE
BLOC 73 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
SOL 2107	3 H	1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2208	3 A	1 j	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE
SOL 2309	3 H	1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 2410	3 A	1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H	1 j	ANALYSE PSYCHOSOCIALE
BLOC 73 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
SOL 1700	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SOL 2050	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 3004	3 A	1 j	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
SOL 3101	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3102	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
SOL 3103	3 H	1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3105	3 H	1 j	SOCIOLOGIE URBAINE
BLOC 73 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
DMO 1950	3 A	1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 3200	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 3201	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
SOL 3202	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3203	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES SOCIALISTES

SOL 3204	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL
SOL 3205	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE
BLOC 73 I		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 3301	3 A	1 j	SOCIO. DES PRACTIQUES CULTURELLES
SOL 3302	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3304	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
SOL 3305	3 AE	1 j	COMMUNICATION DE MASSE
SOL 3306	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
BLOC 73 J		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 1400	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTRIELLES
SOL 3104	3 H	1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3401	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 3402	3 A	1 j	STRATIFICATION ET MOBILITE
SOL 3403	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3404	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES FEMMES
BLOC 73 K		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 3500	3 H	1 j	PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3502	3 H	1 j	PSYCHOSOCIO. DES GROUPES RESTREINTS
SOL 3503	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SOL 3504	3 A	1 j	MICROSOCIOLOGIE

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION COMPLEMENTAIRE

BLOC 74 A	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 1008	3 A 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 1
+ SOL 1009	3 H 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 2
BLOC 74 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 2005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'OBERVATION ET ENQUETE
SOL 2007	3 A 1 j	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION
SOL 2012	3 A 1 j	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES
SOL 3014	3 A 1 j	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEOT
BLOC 74 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ SOL 1004	3 H 1 j	DURKHEIM
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
+ SOL 1006	3 H 1 j	MARK
+ SOL 1007	3 H 1 j	PARSONS
BLOC 74 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
+ SOL 2009	3 A 1 j	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 3008	3 A 1 j	DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS
SOL 3009	3 H 1 j	SOCIOLOGIE ET SOCIETE AMERIQUE
+ SOL 3011	3 H 1 j	EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 2
SOL 3012	3 H 1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE
SOL 3110	3 H 1 j	STRUCTURALISME : THEORIES ET METHODES
+ SOL 3501	3 A 1 j	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE
BLOC 74 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
HST 3420	3 A 1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
+ SOL 2006	3 H 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE METRIQUE
+ SOL 3016	3 A 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE
+ SOL 3017	3 H 1 j	METHODES DE SONDAGE
SOL 3025	3 A 1 j	MONOGRAPHIE SOCIALE
BLOC 74 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2208	3 A 1 j	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE
SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 2410	3 A 1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1 j	ANALYSE PSYCHOSOCIALE
BLOC 74 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 1700	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SOL 2050	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 3004	3 A 1 j	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
SOL 3101	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3102	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
SOL 3103	3 H 1 j	SOCIE DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3105	3 H 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE
BLOC 74 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
DMO 1950	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 3200	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 3201	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

SOL 3202	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3203	3 H	1	j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES SOCIALISTES
SOL 3204	3 H	1	j	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL
SOL 3205	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE
BLOC 74 I				OPTION
				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 3301	3 A	1	j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3302	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3304	3 H	1	j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
SOL 3305	3 AE	1	j	COMMUNICATION DE MASSE
SOL 3306	3 H	1	j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
BLOC 74 J				OPTION
				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
SOL 1400	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTRIELLES
SOL 3104	3 H	1	j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3401	3 H	1	j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 3402	3 A	1	j	STRATIFICATION ET MOBILITE
SOL 3403	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3404	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES FEMMES
BLOC 74 K				OPTION
				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 3500	3 H	1	j	PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3502	3 H	1	j	PSYCHOSOCIO. DES GROUPES RESTREINTS
SOL 3503	3 H	1	j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SOL 3504	3 A	1	j	MICROSOCIOLOGIE

Programmes facultaires

Programme 196040

Version 01

Responsable : Normand Dufort (chimie), directeur du Service facultaire de gestion des études

Adjoint au responsable : Guy Lavioie

Adjoint au responsable : Guy Lavoie
Renseignements : Tél. : 343-7338

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 0 à option et 30 au choix.

Défini à l'article 1.6 g du Règlement pédagogique de la Faculté, il peut jouer le même rôle que les mineurs homogènes à l'intérieur d'un baccalauréat, accompagnant soit un major soit deux autres mineurs : il ne peut s'associer, toutefois, au Certificat en culture et civilisation ni au Certificat individualisé de la Faculté de l'éducation permanente. Comme les mineurs homogènes, il donne lieu à un certificat.

À l'encontre des autres mineurs, toutefois, ce programme n'est pas axé sur une seule discipline ou un seul champ d'études. À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours, chacune comptant de 9 à 12 crédits, dans deux des nombreuses disciplines de la Faculté. Puis il complète les 30 crédits par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et avec l'aide et l'approbation d'un conseiller pédagogique du Service facultaire de gestion des études.

Des concentrations sont actuellement offertes en :

Des concentrations sont actuellement offertes en :	
Anthropologie	Études russes
Archivistique	Géographie
Chimie	Géologie
Communication	Histoire
Condition féminine	Histoire de l'art
Criminologie	Informatique
Démographie	Linguistique
Environnement	Mathématiques
Études allemandes	Philosophie
Études anglaises	Physique
Études arabes	Psycho-éducation
Études cinématographiques	Psychologie
Études classiques et médiévales	Relations industrielles
Études est-asiatiques	Science politique
Études françaises	Sciences biologiques

Responsable : Charles Le Blanc (philosophie)

Renseignements : Tél. : 343-5970

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Programme 1-960-1-0

Version 00

Programme de baccalauréat individualisé JS

Responsable : Normand Dufort (chimie), directeur du Service facultaire de gestion des études

Renseignements : Tél. : 343-6012

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 0 à option et 90 au choix.

Défini aux articles 1.6 c et 2.2 b du Règlement pédagogique de la Faculté, ce programme mène au grade de B.A. ou de B.Sc. selon son contenu (article 17.2 e). Il est constitué de cours des diverses disciplines de la Faculté des arts et des sciences et, comme tout programme de la Faculté, il peut aussi inclure un certain nombre de cours d'autres facultés. Les cours sont choisis par l'étudiant avec l'aide et l'approbation d'un conseiller pédagogique du Service facultaire de gestion des études, en fonction des objectifs personnels décrits dans le projet préparé par l'étudiant et éventuellement approuvé par le doyen, objectifs que les autres programmes d'études disponibles ne permettent pas d'atteindre. Les trente premiers crédits choisis sont compatibles avec un autre programme, de sorte que l'étudiant qui n'est pas autorisé à poursuivre son cheminement individualisé, ou qui ne désire plus le poursuivre, peut demander son passage à un autre programme (article 4.2 a).

Programme 1-117-4-0

Version 01

Mineur en études arabes S

Responsable : Bahgat Korany (science politique)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 6 CR.				
ARA 1001	3 A	1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1	
ARA 1002	3 H	1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2	

BLOC 70 B OPTION . MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.				
ARA 1951	6 A	1 s	ARABE ELEMENTAIRE	
ARA 1952	3 H	1 s	ARABE INTERMEDIAIRE	
* ARA 1953	3 A	1 s	ARABE AVANCE	
* ARA 2050	3 H	1 s	LITTERATURE ARABE	

BLOC 70 C OPTION . MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				
ANT 3861	3 A	1 js	AIRE CULT. : LE MONDE ARABO-MUSULMAN	
HST 2622	3 A	1 j	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE	
HST 2623	3 H	1 j	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.	
LCO 2010	3 AH	1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE	
* PHI 3800	3 A	1 js	ARISTOTE ET SES COMMENTATEURS	
REL 1104	3 H	1 j	L'ISLAM	

BLOC 70 D OPTION . MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.				
* ARA 2060	3 A	1 s	LE MONDE ARABE CONTEMPORAIN	
ECN 1966	3 H	1 j	ECONOMIE DU MONDE ARABE	
GEO 1050	3 H	1 j	LE SYSTEME-MONDE	
POL 2240	3 AHE	1 j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE	
POL 2840	3 AHE	1 j	SYSTEMES COMPARES : MOYEN-ORIENT	
SOL 2050	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE	

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 6 CR.				
AES 1010	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1	
AES 1020	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2	

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.				
CHN 1050	6 AE	1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 1	
JPN 1050	6 AE	1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1	

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 36 CR.				
AES 3010	3 AH	1 js	ANALYSE DE TEXTES CHINOIS CLASSIQUES	
AES 3030	3 AH	1 js	CIVILISATION CHINOISE PAR LES TEXTES	
AES 3610	3 AH	1 js	COLLOQUE SUR L'ASIE DE L'EST	
AES 3710	3 H	1 j	CALLIGRAPHIE CHINOISE ET JAPONAISE	
AES 3810	3 H	1 j	SEMINAIRE DE RECHERCHES SUR LA CHINE	
ANT 3866	3 A	1 js	AIRE CULTURELLE : LA CHINE	
+ CHN 1060	6 HE	1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 2	
+ CHN 1070	3 A	1 s	CHINOIS INTERMEDIAIRE 1	
+ CHN 1080	3 H	1 s	CHINOIS INTERMEDIAIRE 2	
CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE	
CHN 2012	3 H	1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE	
+ CHN 2050	3 A	1 s	CHINOIS AVANCE : LANGUE PARLEE 1	
+ CHN 2060	3 H	1 s	CHINOIS AVANCE : LANGUE PARLEE 2	
+ CHN 2070	3 A	1 s	CHINOIS AVANCE : LANGUE ECRITE 1	
+ CHN 2080	3 H	1 s	CHINOIS AVANCE : LANGUE ECRITE 2	
CIN 2080	3 A	1 j	CINEMA CHINOIS	
ECN 1968	3 A	1 s	ECONOMIE DE LA CHINE	
ETA 3315	3 AH	1 js	L'EDUCATION EN CHINE	
GEO 3803	3 H	1 js	GEOGRAPHIE DE LA CHINE	
GEO 3813	3 H	1 js	GEOGRAPHIE DE L'ASIE DU SUD-EST	
HAR 2151	3 A	1 j	L'ART CHINOIS	
HST 2619	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'A 20E S.	
HST 2620	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE	
LNG 3015	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE	
* PHI 2950	3 A	1 j	LE CONFUCIANISME	
* PHI 2960	3 H	1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE	
* PHI 3960	3 H	1 j	COSMOLOGIE TAOISTE	
POL 2751	3 AH	1 j	LA CHINE	
POL 2860	3 AH	1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST	
SOL 3205	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE	
BLOC 71 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 36 CR.				
AES 3031	3 AH	1 js	CIVILISAT. JAPONAISE PAR LES TEXTES	
AES 3910	3 AH	1 js	SEMINAIRE DE RECHERCHES SUR LE JAPON	
* ANT 3164	3 A	1 j	LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE	
ANT 3864	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE : JAPON	
CIN 2090	3 H	1 j	CINEMA JAPONAIS	
ECN 1969	3 A	1 s	ECONOMIE DU JAPON	
* GEO 3210	3 A	1 j	LE PACIFIQUE	
GEO 3823	3 A	1 j	GEOGRAPHIE DU JAPON	
* HAR 2162	3 H	1 j	L'ART JAPONAIS	
HST 2624	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868	
HST 2625	3 H	1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN	
+ JPN 1060	6 AHE	1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2	
JPN 1060H	6 A	2 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2	
+ JPN 1070	3 A	1 s	JAPONAIS INTERMEDIAIRE 1	
+ JPN 1080	3 H	1 s	JAPONAIS INTERMEDIAIRE 2	
JPN 2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE	
JPN 2021	3 AH	1 j	LITTERATURE JAPONAISE DU 20E SIECLE	
+ JPN 2050	3 A	1 s	JAPONAIS AVANCE : LANGUE PARLEE 1	
+ JPN 2080	3 H	1 s	JAPONAIS AVANCE : LANGUE PARLEE 2	
+ JPN 2070	3 A	1 s	JAPONAIS AVANCE : LANGUE ECRITE 1	
+ JPN 2080	3 H	1 s	JAPONAIS AVANCE : LANGUE ECRITE 2	
LNG 3025	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE	
POL 2752	3 AH	1 j	LE JAPON	
BLOC 71 Z OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.				
ANT 1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE	

ARA 1001	3 A	1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A	1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A	1 js	L'ECONOMIE QUEBECOISE
FRA 1003	3 A	2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
GEO 2833	3 A	1 js	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 1042	3 H	1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1985	3 AHE	1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LNG 1410	3 HE	1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
MAT 1971	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PHY 1971	3 AH	1 js	ASTRONOMIE GENERALE
POL 1954	3 AHE	1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
REL 1105	3 AHE	1 js	L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
REL 1200	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX

Programme 1-097-4-O Version 00

Mineur en études est-asiatiques J

Responsable : Charles Le Blanc (philosophie)

Renseignements : Tél. : 343-5970

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 6 CR.			
AES 1010	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
AES 1020	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			
CHN 1050	6 AE	1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 1
JPN 1050	6 AE	1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.			
AES 3010	3 AH	1 js	ANALYSE DE TEXTES CHINOIS CLASSIQUES
AES 3810	3 AH	1 js	COLLOQUE SUR L'ASIE DE L'EST
ANT 3864	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE : JAPON
ANT 3868	3 A	1 js	AIRE CULTURELLE : LA CHINE
+ CHN 1060	6 HE	1 j	CHINOIS ELEMENTAIRE 2
+ CHN 1070	3 A	1 s	CHINOIS INTERMEDIAIRE 1
+ CHN 1080	3 H	1 s	CHINOIS INTERMEDIAIRE 2
CHN 2011	3 A	1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H	1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE
+ CHN 2050	3 A	1 s	CHINOIS AVANCE : LANGUE PARLEE 1
CIN 2080	3 A	1 j	CINEMA CHINOIS
CIN 2090	3 H	1 j	CINEMA JAPONAIS
ECN 1968	3 A	1 s	ECONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A	1 s	ECONOMIE DU JAPON
ETA 3315	3 AHE	1 js	L'EDUCATION EN CHINE
GEO 3210	3 A	1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3803	3 H	1 js	GEOGRAPHIE DE LA CHINE
GEO 3813	3 H	1 js	GEOGRAPHIE DE L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3823	3 A	1 js	GEOGRAPHIE DU JAPON
HAR 2151	3 A	1 j	L'ART CHINOIS
HAR 2162	3 H	1 j	L'ART JAPONAIS
HST 2619	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'A 20E S.
HST 2620	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2624	3 A	1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H	1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
+ JPN 1060	6 AHE	1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2
JPN 1060H	6 A	2 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2
+ JPN 1070	3 A	1 s	JAPONAIS INTERMEDIAIRE 1
+ JPN 1080	3 H	1 s	JAPONAIS INTERMEDIAIRE 2
JPN 2020	3 AH	1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE
JPN 2021	3 AH	1 j	LITTERATURE JAPONAISE DU 20E SIECLE
+ JPN 2050	3 A	1 s	JAPONAIS AVANCE : LANGUE PARLEE 1
PHI 2960	3 H	1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 3960	3 H	1 js	COSMOLOGIE TAOISTE
POL 2751	3 AH	1 j	LA CHINE
POL 2752	3 AH	1 j	LE JAPON
POL 2880	3 AH	1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
SOL 3205	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE

Programme 1-110-4-O

Version 04

Mineur en études italiennes

JS

Responsable : Bruno Ramirez (histoire)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 3 CR.			
ITL 1120	3 H	1 js	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 15 CR.			
+ ITL 1010	6 A	1 j	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1020	3 A	1 j	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1030	3 A	1 j	ITALIEN AVANCE
+ ITL 1060	3 A	1 js	ITALIEN PARLE 1
ITL 1070	3 H	1 j	GRAMMAIRE AVANCE
+ ITL 2030	3 H	1 j	STYLISTIQUE ET COMPOSITION ITALIENNE
ITL 2040	3 H	1 j	ITALIEN PARLE 2

BLOC 72 C OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.			
HAR 1090	3 A	1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 2090	3 H	1 j	LA RENAISSANCE A ROME
HAR 3420	3 H	1 j	UNE VILLE : VENISE
HGL 1361	3 H	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION ROMAINES
HST 1041	3 A	1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 2284	3 A	1 j	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES
ITL 1141	3 A	1 s	INTRO. A LA LITTERATURE ITALIENNE
ITL 2110	3 H	1 s	LE ROMAN ITALIEN CONTEMPORAIN
ITL 2120	3 H	1 js	LE THEATRE ITALIEN DU 20E SIECLE
ITL 2150	3 A	1 j	LA POESIE ITALIENNE AU 20E SIECLE
ITL 2160	3 A	1 j	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945
ITL 2180	3 H	1 j	L'AGE DU ROMANTISME EN ITALIE
ITL 2190	3 H	1 j	SOCIETE ET CULTURE EN ITALIE
ITL 2880	3 A	1 j	VOYAGE D'ETUDES EN ITALIE
ITL 3001	3 A	1 j	LECTURE DIRIGEE
LNG 2340	3 HE	1 js	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANGERS

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue italienne pourra remplacer les cours du bloc 72B par d'autres cours du programme.

Programme 1-092-4-O Version 00

Mineur en études latino-américaines S

Responsable : Claude Morin (histoire)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 6 CR.			
HST 1044	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
LAA 1101	3 H	1 s	AMERIQUE LATINE : ETUDES DE CAS

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.			
ESP 1951	6 A	2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE	1 js	ESPAGNOL AVANCE
PTG 1951	6 A	2 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG 1952	3 AH	1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 H	1 s	PORTUGAIS AVANCE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
+ ANT 2220	3 H	1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS
ANT 3856	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE : REGION CARAIBE
ANT 3858	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE : ANDES, AMAZONIE
ANT 3859	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERIQUE
ANT 3881	3 A	1 j	AIRE : MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
GEO 3240	3 A	1 j	GEOGRAPHIE DE L'AMERIQUE LATINE

HST 2351	3 A	1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H	1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 3351	3 A	1 j	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE
POL 2830	3 AH	1 j	L'AMERIQUE LATINE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
ESP 1317	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERIQUE 1
ESP 1325	3 H	1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERIQUE
ESP 2400	3 AHE	1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANIQUES
+ ESP 3311	3 H	1 j	LITTERATURE DE LA CONQUETE
+ ESP 3312	3 H	1 j	LITTERATURE DE L'INDEPENDANCE
+ ESP 3324	3 A	1 j	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERIQUAINS
+ ESP 3326	3 A	1 j	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERIC.
+ ESP 3440	3 A	1 j	POESIE HISPANIQUE MODERNE
+ ESP 3451	3 A	1 j	ESSAI HISPANIQUE
+ ESP 3550	3 H	1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE
* HAR 1500	3 H	1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
MUL 2108	3 AH	1 js	HISTOIRE DES MUSIQUE POPULAIRES
PTG 1200	3 A	1 s	CIVILISATIONS PORTUG ET BRESILIENNE

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.			
ANT 3044	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
* COM 2340	3 A	1 j	METHODES DE RECHERCHE SUR TERRAIN
DMO 1950	3 A	1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
+ ECH 2700	3 H	1 s	RELATIONS ECONOMI. INTERNATIONALES
GEO 2513	3 H	1 js	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
POL 2600	3 AH	1 j	RELAT. INTERNATIONALES : IMPERIALISME
POL 3806	3 AH	1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
SOL 3201	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Les étudiants qui auraient déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise pourront, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70B par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Programme 1-130-4-0 Version 04

Mineur en études néo-helléniques S

Responsable : Jacques Bouchard (littératures et langues modernes)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 15 CR.			
GRM 1000	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME
GRM 1010	6 A	2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
+ GRM 2020	3 A	1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
+ GRM 2030	3 H	1 s	GREC MODERNE AVANCE

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
* GRM 1100	3 H	1 s	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE
GRM 1201	3 H	1 s	CIVILISATION GREC

BLOC 72 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
GRM 1001	3 H	1 js	LITTERATURE NEO-HELLENIQUE
* GRM 3001	3 A	1 s	PROSE NEO-HELLENIQUE 1
GRM 3002	3 H	1 s	PROSE NEO-HELLENIQUE 2
* GRM 3003	3 H	1 s	POESIE NEO-HELLENIQUE 1
GRM 3004	3 H	1 s	POESIE NEO-HELLENIQUE 2

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.			
GRM 2040	3 A	1 s	TRAVAUX PRATIQUES 1
GRM 2050	3 H	1 s	TRAVAUX PRATIQUES 2
+ GRM 3000	3 AH	1 js	PROGRAMME DE LECTURE
HST 2150	3 E	1 j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2294	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821
POL 3851	3 AHE	1 j	INTEGRATION EUROPEENNE

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1010, 2020 et 2030, en tout ou en partie selon le ni-

veau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs 72B, C ou D.

Programme 1-375-4-0

Version 00

Mineur en études québécoises JS

Responsable : Lise Gauvin (études françaises)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 9 CR.			
QCF 1050	3 A	1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
QCF 3000	6 H	1 js	SYNTHESE SUR LE QUEBEC

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
* ANT 3852	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE : CANADA FRANCAIS
ANT 3854	3 A	1 js	AIRE : LES AUTOCHTONES DU CANADA
DMO 1000	3 AH	1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMO 2100	3 H	1 j	POPULATION CANADIENNE
GEO 1563	3 H	1 j	GEOPGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
GLG 1980	3 A	1 j	INITIATION A LA GEOPGRAPHIE DU QUEBEC
HST 1903	3 A	1 j	LE CANADA DANS LE MONDE ATLANTIQUE
HST 1905	3 H	1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2440	3 A	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2904	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
HST 3476	3 A	1 j	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
REL 1109	3 AHE	1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
ECN 1200	3 H	1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
+ ECN 2320	4 H	1 js	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
+ ECN 2560	4 A	1 s	STRUCTURE ECONOMIQUE CANADIENNE
POL 1020	3 AH	1 j	SYSTEMES POLITIQUES : QUEBEC, CANADA
POL 2050	3 AH	1 j	PARTIS POLITIQUES
POL 2160	3 AH	1 j	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 2540	3 AH	1 js	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 3290	3 AH	1 j	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3350	3 AH	1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
POL 3560	3 H	1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3721	3 AH	1 j	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC
REI 1952	3 AHE	1 js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1003	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA SOCIO. DU QUEBEC
SOL 1970	3 AH	1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 2107	3 H	1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2309	3 H	1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 2410	3 A	1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3301	3 H	1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
URB 3023	3 AHE	1 js	DEVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.			
ANG 1950	3 A	1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
CIN 3040	3 A	1 j	CINEMA QUEBECOIS
FRA 1740	3 H	1 js	LE ROMAN QUEBECOIS CONTEMPORAIN
FRA 2604	3 H	1 j	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS
FRA 2605	3 A	1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE
FRA 2606	3 H	1 j	L'ESSAI QUEBECOIS
* FRA 2701	3 A	1 j	LA LITTERATURE PERSONNELLE AU QUEBEC
FRA 2723	3 H	1 j	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1
FRA 2741	3 A	1 js	LE ROMAN QUEBECOIS
FRA 2770	3 H	1 js	THEATRE QUEBECOIS CONTEMPORAIN
* HAR 2115	3 A	1 j	ARTS ANCIENS AU CANADA
HAR 2195	3 AH	1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
LNG 1150	3 A	1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
+ LNG 2100	3 AH	1 js	FRANCAIS CANADIEN 1
LNG 2140	3 AE	1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME
MUL 2111	3 AH	1 js	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1

Programme 1-121-4-0

Version 00

Mineur en études russes**J**

Responsable : Luc Duhamel (science politique)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 92 A OBLIGATOIRE				3 CR.
RUS 1050	3 A	1	j	RUSSIE ANCIENNE ET MODERNE : INTROD.

BLOC 92 B OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
RUS 1010	6 A	1	j	LANGUE RUSSE 1
+ RUS 1011	6 H	1	j	LANGUE RUSSE 2
+ RUS 1015	3 A	1	j	LANGUE RUSSE 3
+ RUS 1016	3 H	1	j	LANGUE RUSSE 4
+ RUS 2021	3 A	1	js	RUSSE PARLE 1
+ RUS 2022	3 H	1	js	RUSSE PARLE 2

BLOC 92 C OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.	
HST 2211	3	1	js	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE	
HST 2212	3	E	1	js	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
RUS 2050	3	H	1	js	CIVILISATION RUSSE
+ RUS 2880	3	E	1	j	VOYAGE D'ETUDES EN RUSSIE
+ RUS 3087	3	H	1	js	LES GRANDS ECRIVAINS RUSSES
RUS 3089	3	A	1	s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1
RUS 3094	3	H	1	s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 2
RUS 3095	3	A	1	j	LITTERATURE RUSSE DU 20E SIECLE 1
RUS 3096	3	H	1	j	LITTERATURE RUSSE DU 20E SIECLE 2
+ RUS 3100	3	A	2	js	LECTURES DIRIGEES EN LITTERATURE

BLOC 92 D OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.	
+ POL 2180	3	AH	1	j	THEORIES MARXISTES
POL 2280	3	AHE	1	j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2281	3	AH	1	j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2801	3	AHE	1	j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
RUS 2255	3	H	1	j	PROBLEMES DE LA SOCIETE RUSSE
RUS 2800	3	E	1	j	LECTURES DIRIGEES EN SC. SOCIALES

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue russe pourra remplacer les cours du bloc 92B par d'autres cours.

Programme 1-145-2-1

Version 04

Majeur en langue et littérature françaises**JS**

Responsable : Martine Léonard (études françaises)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE				24 CR.
FRA 1000	3 AH	1	js	INTRODUCTION A LA LITTERATURE
FRA 1002	3 AH	1	js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURES
FRA 1012	6 AH	2	j	TRAUVS PRATIQUES DE LITTERATURE
LNG 1035	3 AH	1	js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1045	3 A	1	js	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1050	3 AH	1	js	T.P. : INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
+ LNG 2100	3 AH	1	js	FRANCAIS CANADIEN 1

BLOC 71 B OPTION				MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 21 CR.
FRA 1003	3 A	2	js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
FRA 1010	3 AH	1	js	EXPLICATION GRAMMATICALE DE TEXTES
FRA 1101	3 H	1	j	LE TEXTE DE LA RENAISSANCE
FRA 1201	3 A	1	js	QUEST-CE QU'UN CLASSIQUE?
FRA 1541	3 H	1	j	LE ROMAN FRANCAIS DU 20E SIECLE
FRA 1700D	3 AH	1	js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA 1740	3 H	1	js	LE ROMAN QUEBECOIS CONTEMPORAIN
FRA 1803	3 A	1	js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONE 1

FRA 2015	3	A	1	j	LE TEXTE ET LA LANGUE
FRA 2270	3	A	1	js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 2
FRA 2300	3	AH	1	js	LITTERATURE DU 18E SIECLE
FRA 2741	3	A	1	js	LE ROMAN QUEBECOIS

BLOC 71 C OPTION				MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 21 CR.	
LNG 1060	3	H	1	js	STYLISTIQUE
LNG 1090	3	A	1	js	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 1120	3	A	1	j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 2180	3	A	1	j	LEXICOLOGIE
LNG 2240	3	H	1	j	PRAGMATIQUE
LNG 2330	3	HE	1	j	LINGUISTIQUE APPLIQUEE
LNG 3510	3	AH	1	j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
+ LNG 3610	3	A	1	j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
+ LNG 3670	3	A	1	j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
TRA 1170	3	AH	1	js	LECT. DIRIGEES ET REDACTION GENERALE

BLOC 71 D OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
FRA 1006	3	A	1	j	LA CRITIQUE LITTERAIRE
FRA 1016	3	A	1	js	STYLISTIQUE DU ROMAN QUEBECOIS
FRA 1071	3	A	1	j	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 1091	3	A	1	js	CREATION LITTERAIRE 1
FRA 1440	3	H	1	j	LE ROMAN FRANCAIS MODERNE
FRA 1951F	3	AH	2	js	LANGUE ECRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE
FRA 2013	3	A	1	j	LA CREATION AU FEMININ
FRA 2021	3	A	1	j	LE LANGAGE POETIQUE
FRA 2071	3	H	1	j	PROBLEMES D'ESTHETIQUE THEATRALE
FRA 2091	3	A	1	j	CREATION LITTERAIRE 2
FRA 2100	3	A	1	j	LITTERATURE MEDIEVALE
FRA 2120	3	HE	1	js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 2280	3	A	1	js	LITTERATURE DU 17E SIECLE 1
FRA 2301	3	A	1	js	LITTERATURE DU 18E SIECLE 2
FRA 2400	3	H	1	j	LA MODERNITE
FRA 2421	3	H	1	j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 1
FRA 2571	3	A	1	j	THEATRE FRANCAIS CONTEMPORAIN
FRA 2604	3	H	1	j	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS
FRA 2642	3	H	1	j	LITTERATURE DU 19E SIECLE 3
FRA 2770	3	H	1	js	THEATRE QUEBECOIS CONTEMPORAIN
FRA 2802	3	H	1	j	FANTASTIQUE ET SCIENCE-FICTION
FRA 2803	3	H	1	j	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
FRA 3016	3	A	1	j	L'ETUDE NARRATIVE
FRA 3018	3	H	1	j	LITTERATURE ET SOCIETE
FRA 3019	3	A	1	j	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 3095	3	A	1	j	LITTERATURE ET LINGUISTIQUE
FRA 3442	3	H	1	j	L'OEUVRE DE GEORGE SAND

BLOC 71 E OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
LNG 1025	3	A	1	j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1110	3	H	1	j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 1220	3	H	1	j	PHONETIQUE ARTICULATOIRE
LNG 1410	3	HE	1	j	ETHNOLINGUISTIQUE
LNG 2011	3	A	1	j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
+ LNG 2050	3	H	1	j	THEORIES SYNTACTIQUES
+ LNG 2070	3	H	1	j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
+ LNG 2080	3	H	1	js	SEMANTIQUE
+ LNG 2110	3	A	1	j	DIALECTOLOGIE GENERALE
LNG 2140	3	AE	1	j	PROBLEMES DE BILINGUISME
LNG 2160	3	H	1	j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2170	3	AE	1	j	PRINC, LING, ENS, FRAN, LANG, MAT.
LNG 2280	3	A	1	j	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
LNG 2340	3	HE	1	js	PRINC, LING, ENS, LANGUES ETRANG.
LNG 2350	3	HE	1	js	SOCIOLINGUISTIQUE
LNG 2380	3	A	1	j	MORPHOLOGIE
+ LNG 2650	3	H	1	j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
+ LNG 2660	3	A	1	j	ANCIEN OCCITAN
LNG 2700	3	H	1	j	PHILOLOGIE LATINE 1
+ LNG 3020	3	A	1	j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.
+ LNG 3040	3	H	1	j	THEORIES SYNTACTIQUES AVANCEES
LNG 3100	3	H	1	j	FRANCAIS CANADIEN 2
+ LNG 3240	3	A	1	j	PHILOLOGIE ROMANE
+ LNG 3350	3	H	1	j	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
TRA 1180	3	A	1	j	CONTEXTES CULTURELS
TRA 3110	3	AH	1	js	PRECIS-WRITING, CONTRACT, DE TEXTES

BLOC 71 Z OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	
ANT 1900	3	AHE	1	js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHM 1955	3	H	1	js	LA CHIMIE, L'HOMME ET LA SOCIETE
COM 1200	3	AH	1	j	INTRODUCTION AUX MEDIAS

DMO 1000	3 AH	1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	+ ECN 3100	4 H	1	j	COMMERCE INTERNATIONAL
ECN 1400	3 A	1	j	L'ECONOMIE QUEBECOISE	+ ECN 3200	4 A	1	j	THEORIE MONETAIRE
ECN 1964	3 A	1	j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES	+ ECN 3450	3 A	1	j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
GEO 1020	3 A	1	j	L'ORGANISATION SPATIALE	+ ECN 3801	3 AE	1	js	L'ENTREPRISE ET L'INVESTISSEMENT
GEO 1050	3 H	1	j	LE SYSTEME-MONDE	+ ECN 3900	3 A	1	j	SUJETS SPECIAUX DE MACROECONOMIQUE
IFT 1800	3 AHE	1	js	INITIATION A L'INFORMATIQUE					
IFT 1810	3 AHE	1	js	INITIATION A LA PROGRAMMATION					
MUL 2111	3 AH	1	s	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1	BLOC 70 D	OPTION			MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
MUL 2112	3 AH	1	s	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2	+ ECN 2150	4 H	1	j	ECONOMETRIE 1
PHY 1971	3 AH	1	js	ASTRONOMIE GENERALE	+ ECN 3150	4 AH	1	j	ECONOMETRIE 2
PHY 1980	3 H	1	s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE					
SOL 1952	3 AH	1	js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES					

Avant 1983, ce programme était intitulé **Majeur en études françaises (liste externe)**, et réservé aux enseignants en exercice. Il s'adresse dorénavant aux futurs enseignants en formation initiale et aux autres personnes intéressées à la langue et à la littérature, aussi bien qu'aux enseignants en exercice.

Programme 1-193-1-0 Version 02

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-économie

J

Responsable : Jacques Robert (sciences économiques)

Renseignements : Tél. : 343-2402

Ce programme totalise 53 crédits obligatoires, 31 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				53 CR.
ECN 1010	4 AH	1	j	ELEMENTS DE MICROECONOMIQUE
ECN 1011	4 H	1	j	ELEMENTS DE MACROECONOMIQUE
+ ECN 2011	3 AE	1	js	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
+ ECN 2012	3 H	1	j	ANALYSE MICROECONOMIQUE
+ ECN 2050	3 A	1	j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
+ ECN 2055	3 H	1	j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2
IFT 1963	3 A	1	j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE : FORTRAN
MAT 1140	3 AH	1	j	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH	1	j	ANALYSE 2
MAT 1440	3 AH	1	j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH	1	j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1640	3 AH	1	j	ALGEBRE LINEAIRE 1
+ MAT 1650	3 AH	1	j	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 1710	3 AH	1	j	PROBABILITES 1
+ MAT 2100	3 AH	1	j	ANALYSE 3
+ MAT 2130	3 AH	1	j	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2700	3 AH	1	j	STATISTIQUE 1

BLOC 70 B OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
IFT 1570	3 AH	1	j	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT 2115	3 H	1	j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
+ MAT 2415	3 H	1	j	MODELISATION MATHEMATIQUE
+ MAT 2716	3 H	1	j	PROBABILITES 2
+ MAT 2725	3 H	1	j	STATISTIQUE 2
+ MAT 3135	3 A	1	j	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3136	3 H	1	j	ANALYSE DE FOURIER
+ MAT 3162	3 H	1	j	EQUATIONS AUX DERIVES PARTIELLES
+ MAT 3362	3 A	1	j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE
+ MAT 3423	3 H	1	j	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3428	3 A	1	j	THEORIE DES JEUX
+ MAT 3431	3 H	1	j	THEORIE DE L'OPTIMISATION
+ MAT 3716	3 A	1	j	PROCESSEURS STOCHASTIQUES
+ MAT 3725	3 A	1	j	STATISTIQUE 3
+ MAT 3726	3 H	1	j	STATISTIQUE 4

BLOC 70 C OPTION				MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 14 CR.
ECN 1600	3 H	1	s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
+ ECN 2200	4 A	1	j	MONNAIE ET CREDIT
+ ECN 3011	4 A	1	j	EFFICACITE ET RENDEMENT SOCIAL
+ ECN 3012	3 H	1	j	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
+ ECN 3050	4 H	1	j	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES
+ ECN 3060	4 A	1	j	FINANCES PUBLIQUES
+ ECN 3070	4 A	1	j	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE MATHEMAT.

BLOC 70 D OPTION				MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
+ ECN 2150	4 H	1	j	ECONOMETRIE 1
+ ECN 3150	4 AH	1	j	ECONOMETRIE 2

BLOC 70 E OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 2023	3 H	1	j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE
COM 1500	3 AH	1	j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
DMO 1000	3 AH	1	j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
GEO 2513	3 H	1	j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
HEC 3015	3 AHE	1	j	MANAGEMENT
HST 3450	3 A	1	j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC
IFT 1800	3 AH	1	j	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AH	1	j	INITIATION A LA PROGRAMMATION
PHI 3680	3 H	1	j	MARX
POL 1953	3 AHE	1	j	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
POL 3851	3 AH	1	j	INTEGRATION EUROPEENNE
REI 1951	3 AHE	1	j	ADMINISTRATION, ORGANISATION : PRINCIPES
REI 1952	3 AH	1	j	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1400	3 A	1	j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTRIELLES

BLOC 70 Z OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
AES 1010	3 A	1	j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
ALL 1210	3 H	1	j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ANG 1970	3 H	1	j	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE
ANT 1900	3 AH	1	j	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHN 2011	3 A	1	j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H	1	j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE
COM 1200	3 AH	1	j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
CRI 1950	3 AHE	1	j	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
ESP 1215	3 A	1	j	CIVILISATION ESPAGNOLE
FRA 1003	3 A	2	js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
GEO 1020	3 A	1	j	L'ORGANISATION SPATIALE
GRM 1100	3 H	1	s	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE
HAR 1190	3 A	1	j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 1044	3 A	1	s	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 1045	3 H	1	j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1051	3 A	1	j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850
HST 1052	3 HE	1	j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
HST 2440	3 A	1	j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H	1	j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
ITL 1120	3 H	1	js	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE
LNG 1035	3 AH	1	js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
MUS 1221	3 AH	1	j	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS
PHI 1300	3 H	1	j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1400	3 H	1	j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI 1620	3 H	1	j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 1860	3 A	1	j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHI 2150	3 H	1	js	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
QCF 1050	3 A	1	js	INTRODUCTION AU QUEBEC

Les étudiants inscrits au bidisciplinaire mathématiques-économie sont exemptés des préalables MAT 1991, 2971, 2986 et 3971, et des cours ECN 1020 et 2150 lorsque requis.

Programme 1-191-1-0 Version 04

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-informatique

J

Responsable : Jacques Ferland (informatique et recherche opérationnelle)

Renseignements : Tél. : 343-6780

Ce programme totalise 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT.

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE			32 CR.		
+IFT 1010	4 AH	1	PROGRAMMATION 1					
+IFT 1020	4 AH	1	PROGRAMMATION 2					
IFT 1570	3 AH	1	INTRO. A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE					
MAT 1140	3 AH	1	ANALYSE 1					
+ MAT 1150	3 AH	1	ANALYSE 2					
MAT 1440	3 AH	1	CALCUL AVANCE 1					
+ MAT 1450	3 AH	1	CALCUL AVANCE 2					
MAT 1640	3 AH	1	ALGEBRE LINEAIRE 1					
+ MAT 1650	3 AH	1	ALGEBRE LINEAIRE 2					
+ MAT 1710	3 AH	1	PROBABILITES 1					

BLOC 70 B			OBLIGATOIRE			19 CR.		
IFT 1224	4 AH	1	ORGANISATION DES ORDINATEURS					
+IFT 2010	4 AH	1	STRUCTURES DE DONNEES INTERNES					
+IFT 2121	4 AH	1	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE					
+IFT 2421	4 H	1	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES					
+ MAT 2700	3 AH	1	STATISTIQUE 1					

BLOC 70 C			OPTION			MINIMUM 10 CR., MAXIMUM 16 CR.		
+IFT 2020	4 AH	1	STRUCTURES DE DONNEES EXTERNES					
+IFT 2102	4 AH	1	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE					
+IFT 2450	4 A	1	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS					
+IFT 2503	3 A	1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1					
+IFT 2542	3 H	1	GRAPHES ET RESEAUX					
+IFT 2600	4 H	1	STATISTIQUE-INFORMATIQUE 1					
+IFT 3330	4 A	1	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : INTRODUC.					
+IFT 3370	4 A	1	INFORMATIQUE THEORIQUE					
+IFT 3401	4 A	1	ALGEBRE NUMERIQUE					
+IFT 3650	3 A	1	MODELES STOCHASTIQUES					
+IFT 3672	4 A	1	STATISTIQUE-INFORMATIQUE 2					

BLOC 70 D			OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 8 CR.		
+IFT 2230	4 A	1	MICRO-INFORMATIQUE					
+IFT 2340	4 A	1	SIMULATION ET MODELES					
+IFT 3030	4 A	1	BASES DE DONNEES					
+IFT 3040	4 H	1	CONCEPTS DES SYSTEMES D'EXPLOITATION					
+IFT 3162	4 H	1	THEORIE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.					
+IFT 3200	4 A	1	SYSTEMES LINEAIRES					
+IFT 3261	4 H	1	INFOGRAPHIE					
+IFT 3360	4 H	1	CONCEPTS DES LANGAGES DE L'INFORMAT.					
+IFT 3411	4 H	1	ANALYSE NUMERIQUE					
+IFT 3511	3 H	1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2					
+IFT 3680	3 H	1	ECHANTILLONNAGE ET QUESTIONNAIRES					

BLOC 70 E			OPTION			MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.		
+ MAT 2061	3 A	1	LOGIQUE 1					
+ MAT 2100	3 AH	1	ANALYSE 3					
+ MAT 2115	3 H	1	EQUATIONS DIFFERENTIELLES					
+ MAT 2130	3 AH	1	VARIABLE COMPLEXE 1					
+ MAT 2413	3 H	1	ANALYSE NUMERIQUE 1					
+ MAT 2415	3 H	1	MODELISATION MATHEMATIQUE					
+ MAT 2431	3 A	1	COMBINATOIRE					
+ MAT 2466	3 A	1	ANALYSE APPLIQUEE 1					
+ MAT 2615	3 A	1	THEORIE DES GROUPES					
+ MAT 2625	3 H	1	ANNEAUX ET CORPS					
+ MAT 2631	3 H	1	THEORIE DES NOMBRES					
+ MAT 2716	3 H	1	PROBABILITES 2					
+ MAT 2725	3 H	1	STATISTIQUE 2					
+ MAT 2755	3 H	1	STATISTIQUE APPLIQUEE 1					
+ MAT 2756	3 H	1	STATISTIQUE APPLIQUEE 2					
+ MAT 3061	3 A	1	LOGIQUE 2					
+ MAT 3135	3 A	1	INTEGRALE DE LEBESGUE					
+ MAT 3161	3 H	1	EQUATIONS INTEGRALES					
+ MAT 3162	3 H	1	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES					
+ MAT 3414	3 H	1	ANALYSE NUMERIQUE 2					
+ MAT 3423	3 A	1	CALCUL VARIATIONNEL					
+ MAT 3428	3 A	1	THEORIE DES JEUX					
+ MAT 3431	3 H	1	THEORIE DE L'OPTIMISATION					
+ MAT 3616	3 A	1	THEORIE DES GRAPHES					
+ MAT 3633	3 H	1	THEORIE ALGEBRIQUE DES AUTOMATES					
+ MAT 3662	3 H	1	ALGEBRE ET ARITHMETIQUE					
+ MAT 3716	3 A	1	PROCESSEURS STOCHASTIQUES					
+ MAT 3725	3 A	1	STATISTIQUE 3					
+ MAT 3726	3 H	1	STATISTIQUE 4					
+ MAT 3755	3 A	1	STATISTIQUE APPLIQUEE 3					
+ MAT 3781	3 H	1	LABORATOIRE DE STATISTIQUE					

Le bloc 70A constitue normalement la première année d'études. La répartition des cours entre la deuxième et la troisième année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Programme 1-192-1-0 Version 05

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-physique J

Responsable : Jean-Robert Derome (physique)
Renseignements : Tél. : 343-6111, poste 3181
Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 21 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 28 CR.

MAT 1140	3 AH	1	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH	1	ANALYSE 2
MAT 1440	3 AH	1	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH	1	CALCUL AVANCE 2
+ MAT 1710	3 AH	1	PROBABILITES 1
MAT 1994	4 AH	1	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2130	3 AH	1	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2466	3 A	1	ANALYSE APPLIQUEE 1
+ MAT 3466	3 H	1	ANALYSE APPLIQUEE 2

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 35 CR.

PHY 1141	3 A	1	RELATIVITE
PHY 1151	3 A	1	MECANIQUE
PHY 1320	4 H	1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1440	3 H	1	ELECTRICITE
PHY 2131	3 H	1	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2212	3 A	1	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H	1	MECANIQUE STATISTIQUE
PHY 2450	3 A	1	ELECTROMAGNETISME
PHY 2804	3 A	1	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H	1	MECANIQUE QUANTIQUE 2
PHY 3820	4 A	1	COMPLEMENTS DE MECANIQUE QUANTIQUE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 12 CR.

+ MAT 2100	3 AH	1	ANALYSE 3
+ MAT 2105	3 H	1	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
+ MAT 2115	3 H	1	ALGEBRE LINEAIRE ET GEOMETRIE
+ MAT 2332	3 A	1	ANALYSE NUMERIQUE 1
+ MAT 2413	3 H	1	MODELISATION MATHEMATIQUE
+ MAT 2415	3 H	1	THEORIE DES GROUPES
+ MAT 2615	3 A	1	STATISTIQUE 1
+ MAT 2716	3 H	1	PROBABILITES 2
+ MAT 3132	3 A	1	VARIABLE COMPLEXE 2
+ MAT 3135	3 A	1	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3161	3 H	1	EQUATIONS INTEGRALES
+ MAT 3162	3 H	1	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
+ MAT 3414	3 H	1	ANALYSE NUMERIQUE 2
+ MAT 3423	3 H	1	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3481	3 H	1	LABORATOIRE DE MATHÉMAT. APPLIQUÉES
+ MAT 3716	3 A	1	PROCESSEURS STOCHASTIQUES
+ MAT 3881	3 H	1	SEMINAIRE DE MATHÉMATIQUES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 12 CR.

PHY 1410	3 H	1	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 H	1	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2325	3 A	1	OPTIQUE
PHY 2410	3 A	1	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE
PHY 2715	3 H	1	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3020	3 A	1	LABORATOIRE, PHYSIQUE APPROFONDIE 1
PHY 3030	3 H	1	LABORATOIRE, PHYSIQUE APPROFONDIE 2
PHY 3040	3 H	1	LABORATOIRE D'OPTIQUE
PHY 3060	3 H	1	METHODES NUMERIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H	1	RELATIVITE GENERALE
PHY 3075	3 A	1	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A	1	APPLICATION DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A	1	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3161	3 A	1	ANALYSE TENSORIELLE EN PHYSIQUE

PHY 3210	3 A	1		COMPLEMENTS DE THERMOSTATISTIQUE
PHY 3320	3 H	1		OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H	1		CIRCUITS ELECTRONIQUES
PHY 3420	3 A	1		ELECTROMAGNETISME AVANCE
PHY 3430	3 A	1		ELECTROMAGNETISME APPLIQUE
PHY 3450	3 H	1		INTR. A LA PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3520	3 H	1		INTR. A LA PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3600	3 H	1		INTRODUCTION A LA PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H	1		INTROD. A LA PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A	1		ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H	1		STRUCTURE ET EVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H	1		STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H	1		INTRODUCTION A LA BIOPHYSIQUE 1
PHY 4000	3 A	1		PROBLEMES VARIES DE PHYSIQUE

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 6 CR.
+ MAT 2335 3 H 1 | GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 3362 3 A 1 | GEOMETRIE DIFFERENTIELLE

Faculté de droit

Programme 1-325-1-0
Version 05
Baccalauréat en droit

Ce programme totalise 53 crédits obligatoires, de 42 à 48 à option et de 0 à 6 au choix.

SEGMENT 70
BLOC 70 A OBLIGATOIRE
35 CR.

DRT 1101	2	1	INTRODUCTION AU DROIT
DRT 1103	3	1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT 1104	3	1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
DRT 1105	3	1	BIENS
DRT 1108	3	1	SOURCES ET FORMATION DU DROIT
DRT 1109	4	1	DROIT PENAL GENERAL
DRT 1111	3	1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
DRT 1112	2	1	REDACTION JURIDIQUE
DRT 1113	3	1	THEORIE DES OBLIGATIONS 1
DRT 1114	3	1	THEORIE DES OBLIGATIONS 2
DRT 1116	3	1	DR CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF 1
DRT 1117	3	1	DR CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF 2

BLOC 70 B OBLIGATOIRE
18 CR.

DRT 2201	3	1	ORGANIS. JUDIC. ET ACTION EN JUSTICE
DRT 2204	3	1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
DRT 2207	3	1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL
DRT 2215	3	1	INITIATION A LA RECHERCHE JURIDIQUE 1
DRT 3316	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 1
DRT 3383	3	1	INTERPRETATION DES LOIS

BLOC 70 C OPTION
MINIMUM 42 CR. MAXIMUM 48 CR.

DRT 2202	3	1	SURETES ET ENREGISTREMENT
DRT 2203	3	1	CONTRATS
DRT 2205	3	1	PARTAGE DES COMPETENCES
DRT 2206	3	1	EXECUTION DES JUGEMENTS
DRT 2208	3	1	RAPPORTS COLLECTIFS DE TRAVAIL
DRT 2209	3	1	DROIT DES SOCIETES ET DES COMPAGNIES
DRT 2210	3	1	DROIT DES ASSURANCES
DRT 2211	3	1	DROIT MUNICIPAL
DRT 2212	3	1	DR DES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNAT
DRT 2213	3	1	PROCEDURE PENALE
DRT 2214	3	1	PREUVE PENALE
DRT 2216	3	1	DR PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT 2218	3	1	DROIT URBAIN
DRT 2219	3	1	DROIT SOCIAL 1
DRT 2220	3	1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES
DRT 2221	3	1	DROIT DE LA SANTE
DRT 2222	3	1	PHILOSOPHIE DU DROIT
DRT 2223	3	1	LES CONTRAT ADMINISTRATIFS
DRT 2224	3	1	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL
DRT 2315	3	1	INITIATION A LA RECHERCHE JURID. 2
DRT 3301	3	1	SUCCESSIONS AB INTESTAT ET TESTAMENT
DRT 3302	3	1	REGIMES MATRIMONIAUX ET DONATIONS
DRT 3303	3	1	DROIT PENAL AVANCE
DRT 3304	3	1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
DRT 3305	3	1	DROIT CIVIL AVANCE 1 : LES PERSONNES
DRT 3306	3	1	DROIT COMMERCIAL AVANCE 1
DRT 3307	3	1	DROIT PUBLIC AVANCE
DRT 3308	3	1	DROIT PENAL ET CRIMINLOGIE
DRT 3309	3	1	DROIT DU TRAVAIL AVANCE
DRT 3310	3	1	INDEMNISATION DU DOMMAGE CORPOREL
DRT 3312	3	1	FONCTION PUBLIQUE
DRT 3313	3	1	DROIT AGRICOLE
DRT 3314	3	1	DROIT BANCAIRE
DRT 3315	4	1	TRAVAUX DIRIGES
DRT 3317	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 2
DRT 3318	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 3
DRT 3319	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 4
DRT 3320	3	1	DR IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION
DRT 3321	3	1	DROIT CIVIL AVANCE 2
DRT 3322	3	1	PREUVE CIVILE
DRT 3323	3	1	RESPONSABIL.CIV. DES PROFESSIONNELS

DRT 3224	3	1	SCIENCE ET DROIT
DRT 3225	3	1	DROIT CIVIL AVANCE 3
DRT 3226	3	1	DROIT CIVIL AVANCE 4
DRT 3227	3	1	DROIT NOTARIAL
DRT 3228	3	1	PLANIFICATION FISCALE SUCCESSORALE
DRT 3229	3	1	DROIT COMMERCIAL AVANCE 2
DRT 3330	3	1	APPEL ET PROCEDURES SPECIALES
DRT 3331	3	1	DROIT JUDICIAIRE PRIVE AVANCE
DRT 3332	3	1	PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE
DRT 3333	3	1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC AVANCE 1
DRT 3334	3	1	DROIT INTERNATIONAL PRIVE
DRT 3336	3	1	INTRODUCTION AU DROIT COMPARÉ
DRT 3337	3	1	DROIT COMPARÉ AVANCE
DRT 3338	3	1	SYSTEMES JURIDIQUES ETRANGERS
DRT 3339	3	1	ELEMENTS DE COMMON LAW
DRT 3343	3	1	INFRACTIONS CONTRE LES PERSONNES
DRT 3344	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL AVANCE 1
DRT 3345	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL AVANCE 2
DRT 3347	3	1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT 3348	3	1	DROIT DE L'EDUCATION
DRT 3349	3	1	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DRT 3350	3	1	DROIT PROFESSIONNEL
DRT 3351	3	1	DROIT DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUN.
DRT 3352	3	1	DR. INTERN DES DROITS DE LA PERSONNE
DRT 3353	3	1	ASP.JURID. DE LA COOP.INT. DU CANADA
DRT 3355	3	1	COURS AVANCE D'HISTOIRE DU DROIT
DRT 3357	3	1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
DRT 3358	3	1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
DRT 3359	3	1	DROIT DE LA FAILLITE
DRT 3361	3	1	POL. FISCALE ET IMPOT SUR LE REVENU
DRT 3362	3	1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT 3363	3	1	DROIT FISCAL AVANCE
DRT 3364	3	1	COMPTABILITE ET FINANCES
DRT 3365	3	1	DROIT DES COOPERATIVES
DRT 3366	3	1	FINANCES PUBLIQUES
DRT 3367	3	1	THEORIE ECONOMIQUE DU DROIT
DRT 3368	3	1	DROIT ET ECONOMIE
DRT 3370	3	1	ARBITRAGE DES GRIEVES
DRT 3372	3	1	DROIT SOCIAL 2
DRT 3373	3	1	DROIT AEROSpatial
DRT 3374	3	1	DROIT MARITIME
DRT 3376	3	1	DROIT DU TRANSPORT
DRT 3377	3	1	INFORMATIQUE JURIDIQUE
DRT 3379	3	1	SOCIOLOGIE DU DROIT
DRT 3380	3	1	DROIT ET PSYCHOLOGIE
DRT 3385	3	1	INFRACT.CONTRÉ LA PROPRIETE ET BIENS
DRT 3386	3	1	DROIT DE LA CONCURRENCE
DRT 3387	3	1	PENLOGIE
DRT 3388	3	1	LE DROIT DE L'INFORMATIQUE
DRT 3389	3	1	TRANSFERT INTERNAT. DE TECHNOLOGIE
DRT 3390	3	1	DROIT DES VALEURS MOBILIERES
DRT 3391	3	1	TRANSACTIONS COMMERCIALES INTERNAT.
DRT 3392	3	1	DROIT DE L'ENFANT
DRT 3393	3	1	DROIT DES AUTOCHTONES
DRT 3394	3	1	DROIT DE LA SANTE SECURITE AU TRAV.
DRT 3395	3	1	DROIT DE LA SECURITE SOCIALE
DRT 3396	3	1	REFORME DU DROIT
DRT 3417	3	1	ACTIVITES DIRIGEES 5

Faculté de l'éducation permanente

Programme 1-355-5-0 Version 05

Certificat d'animation des groupes et des organisations (Famille Communication et intervention)

Responsable : Louis Plamondon, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			12 CR.
AEG 1200	3	1	LES SYSTEMES ORGANISES
AEG 2101	3	1	LES GROUPES ET LEURS PHENOMENES
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
PSY 1958	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

METHODOLOGIE

AEG 2141	3	1	METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE
CRI 1200G	3	1	METHODOLOGIE DE LA CRIMINOLOGIE 1
EDP 1001	3	1	METH.1: INIT.METH.RECH.SCHUM ET SOC
SOL 2005	3	1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
SOL 2007	3	1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION
SOL 2012	3	1	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

INTERVENTION DANS LES GROUPES

+ AEG 2115	3	1	ENTR. ANIM. DES GROUPES RESTREINTS
+ AEG 2117	3	1	LEADERSHIP ET EXERC. FONCT. AUTORITE
AEG 3137	3	1	GROUPES ET SITUATION D'AIDE
ETA 4742	3	1	METHODES D'ANIMATION ET TECHNO EDUC
+ PSY 3071	3	1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
+ PSY 3072	3	1	RELATIONS INTERGROUPES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

INTERVENTION DANS LES ORGANISATIONS

AEG 1905	3	1	ANIM. DES ASSEMBLÉES DELIBÉRANTES
AEG 2103	3	1	L'ACTION ET SES DYNAMISMES
AEG 3140	3	1	PRISE DECISION EN GR, LEADERSHIP ORG
AEG 3900	3	1	ATELIER LEVEE FONDS,FINANC. DES ORG.
SOL 3403	3	1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SVS 1151	3	1	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1803	3	1	ANALYSE INSTITUTIONNELLE
SVS 1985	3	1	LEGISLATION SOCIALE
SVS 3841	3	1	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

Programme 1-407-5-0 Version 01

Certificat de créativité (Famille Communication et intervention)

Responsable : Cynthia Ingenito, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 9 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			12 CR.
CRE 1000	3	1	PROCESSUS CREATEUR.FOND. ET METHODES
+ CRE 1101	3	1	DEMARCHE CREATRICE, RESOL. DE PROBL.
+ CRE 1210	3	1	INTR. AUX STRATEGIES NON VERBALES
+ CRE 1301	3	1	STRATEGIES D'HARMONISATION MENTALE 1

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

CONCENTRATION :

THEORIE DE LA CREATIVITE

ANT 1981G	3	1	CREATIVITE ET CIVILISATION
PSY 2442G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE
SOL 1300G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA CREATIVITE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

CONCENTRATION :

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

CRE 1910	3	1	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
+ CRE 2101	3	1	METHODES DE RESOLUTION DE PROBLEMES
+ CRE 2110	3	1	EXPRESSION ECRITE
+ CRE 2200	3	1	EXPRESSION CORPORELLE
+ CRE 2300	3	1	RESSOURCES DES ARTS PLASTIQUES
+ CRE 2350	3	1	EXPRESSION SONORE
+ CRE 2401	3	1	STRATEGIES D'HARMONISATION MENTALE 2
+ CRE 2450	3	1	ORIENTATION MEDITATIVE ET CONTEMPL.
+ CRE 2455	3	1	IMAGERIE MENTALE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONCENTRATION :

ATELIERS

+ CRE 2500	3	1	ATELIER : PROJET INDIVIDUEL
+ CRE 2600	3	1	ATELIER : PROJET COLLECTIF 1
+ CRE 2610	3	1	ATELIER : PROJET COLLECTIF 2

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONCENTRATION :

ETUDES THEMATIQUES

+ CRE 3001	3	1	ETUDES THEMATIQUES EXPLORATOIRES 1
+ CRE 3101	3	1	ETUDES THEMATIQUES EXPLORATOIRES 2

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

CONCENTRATION :

STAGES

CRE 3200	3	1	STAGE
----------	---	---	-------

Programme 1-065-5-0 Version 02

Certificat de criminologie I

Responsable : Pierre Carrière, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 15 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 9 CR.

CRI 1011G	3	1	MARGINALITE,DEVIANC ET CRIMINALITE
CRI 1200G	3	1	METHODOLOGIE DE LA CRIMINOLOGIE 1

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

CRI 1050G	3	1	SOCIOCRIMINOLOGIE 1
CRI 1071G	3	1	PSYCHOCRIMINOLOGIE
CRI 1151G	3	1	DROIT,JUSTICE ET CRIMINALITE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

POL 1020G	3	1	SYSTEMES POLITIQUES : QUEBEC, CANADA
QCF 2131	3	1	REALITES SOCIALES QUEBECOISES
SOL 1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.

CRI 1261G	3	1	POLITIQUE CRIMINELLE : FAITS ET DOC.
CRI 2011G	1	1	PROBLEMES DE CRIMINOLOGIE 1
CRI 2012G	1	1	PROBLEMES DE CRIMINOLOGIE 2
CRI 2013G	1	1	PROBLEMES DE CRIMINOLOGIE 3
CRI 2300G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE
CRI 2340G	3	1	TOXICOMANIES

CRI 2350G	3	1	DELINQUANCE : POLITIQUES ET INTERV.	+ DRT 3357G	3	1	FINANCIEMENT DE L'ENTREPRISE
CRI 2400G	3	1	PENNOLOGIE ET MILIEU CARCERAL	+ DRT 3358G	3	1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
CRI 2450G	3	1	CRIMINOLOGIE CLINIQUE 1	+ DRT 3359G	3	1	DROIT DE LA FAILLITE
CRI 2911G	3	1	POLITIQUE PENALE : INST., RESSOURCES	DRT 3361G	3	1	POL. FISCALE, IMPOT SUR LE REVENU
+ CRI 3211G	3	1	LA CRIMINOLOGIE CRITIQUE	+ DRT 3362G	3	1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
CRI 3410G	3	1	PROBATION ET LIBERATION CONDIT.	DRT 3383G	3	1	INTERPRETATION DES LOIS
CRI 3420G	3	1	CRIMINALITE FEMININE	DRT 3386G	3	1	PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE
CRI 3605G	3	1	CRIMINALITE DES AFFAIRES				
CRI 3606G	3	1	VICTIMOLOGIE				
CRI 3900G	3	1	JUSTICE DES MINEURS				
MAT 1971	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE				
PSY 3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES				
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION				
RIP 1210	3	1	SITUATIONS D'AIDE 1				

Programme 1-325-5-0 Version 04

**Certificat en droit
(Famille Travail)**

*Responsables : Marie-José Rivest, Yveline Martin,
Guy Breton, tél. : (514) 343-6982*
Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
DRT 1016G	3	1
	METHODOLOGIE : ENONCES, APPLICATION	
DRT 1113G	3	1
	OBLIGATIONS 1 : SOURCES ET FORMATION	
+ DRT 1114G	3	1
	OBLIGATIONS 2 : MODAL ET EXTINCTION	
DRT 1151G	3	1
	INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT	

**SEGMENT 70 ORIENTATION I :
DROIT GENERAL**

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
DRT 1103G	3	1
	RESPONSABILITE DELICTUELLE	
DRT 1116G	3	1
	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.1	
+ DRT 1117G	3	1
	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.2	

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.
DRT 1104G	3	1
	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE	
DRT 1105G	3	1
	BIENS	
DRT 1108G	3	1
	SOURCES ET FORMATION DU DROIT	
DRT 1111G	3	1
	DROIT COMMERCIAL GENERAL	
+ DRT 1159G	3	1
	DROIT PENAL GENERAL	
DRT 2201G	3	1
	ORG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE	
DRT 2204G	3	1
	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL	
DRT 2207G	3	1
	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL	
+ DRT 2215G	3	1
	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE	
DRT 2219G	3	1
	DROIT SOCIAL	
DRT 2256G	3	1
	LOIS DU TRAVAIL	
DRT 2266G	3	1
	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR	
+ DRT 3347G	3	1
	LIBERTEES PUBLIQUES	
DRT 3383G	3	1
	INTERPRETATION DES LOIS	

**SEGMENT 71 ORIENTATION II :
DROIT DES AFFAIRES**

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
DRT 1105G	3	1
	BIENS	
DRT 1111G	3	1
	DROIT COMMERCIAL GENERAL	
+ DRT 2202G	3	1
	SURETES ET ENREGISTREMENT	

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.
DRT 1103G	3	1
	RESPONSABILITE DELICTUELLE	
DRT 2201G	3	1
	ORG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE	
DRT 2209G	3	1
	DROIT DES SOCIETES ET DES COMPAGNIES	
DRT 2210G	3	1
	DROIT DES ASSURANCES	
+ DRT 2215G	3	1
	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE	
DRT 2256G	3	1
	LOIS DU TRAVAIL	
DRT 2266G	3	1
	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR	
DRT 3314G	3	1
	DROIT BANCAIRE	
DRT 3332G	3	1
	PROPRIETE INTELLECT. ET INDUSTRIELLE	

**SEGMENT 72 ORIENTATION III :
DROIT PUBLIC**

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
DRT 1116G	3	1
	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.1	
+ DRT 1117G	3	1
	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.2	
DRT ,2207G	3	1 ^{re}
	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL	

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.
+ DRT 1159G	3	1
	DROIT PENAL GENERAL	
DRT 2204G	3	1
	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL	
+ DRT 2211G	3	1
	DROIT MUNICIPAL	
+ DRT 2215G	3	1
	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE	
DRT 2219G	3	1
	DROIT SOCIAL	
DRT 2258G	3	1
	LOIS DU TRAVAIL	
DRT 3304G	3	1
	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	
DRT 3313G	3	1
	DROIT AGRICOLE	
DRT 3314G	3	1
	DROIT BANCAIRE	

Microprogramme 1-325-6-5 Version 02

**Droit
(Famille Travail)**

Responsables : Yveline Martin, Guy Breton,

tél. : (514) 343-6982
Ce programme comporte de 9 à 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et 3 ou 9 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
DRT 1018G	3	1
	METHODOLOGIE : ENONCES, APPLICATION	
DRT 1151G	3	1
	INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT	

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR. MAXIMUM 9 CR.
DRT 1103G	3	1
	RESPONSABILITE DELICTUELLE	
DRT 1104G	3	1
	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE	
DRT 1105G	3	1
	BIENS	
DRT 1108G	3	1
	SOURCES ET FORMATION DU DROIT	
DRT 1111G	3	1
	DROIT COMMERCIAL GENERAL	
DRT 1113G	3	1
	OBLIGATIONS 1 : SOURCES ET FORMATION	
+ DRT 1114G	3	1
	OBLIGATIONS 2 : MODAL ET EXTINCTION	
DRT 1116G	3	1
	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.1	
+ DRT 1117G	3	1
	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.2	
+ DRT 1159G	3	1
	DROIT PENAL GENERAL	
DRT 2201G	3	1
	ORG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE	
+ DRT 2202G	3	1
	SURETES ET ENREGISTREMENT	
DRT 2204G	3	1
	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL	
DRT 2207G	3	1
	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL	
DRT 2209G	3	1
	DROIT DES SOCIETES ET DES COMPAGNIES	
DRT 2210G	3	1
	DROIT DES ASSURANCES	
+ DRT 2211G	3	1
	DROIT MUNICIPAL	
DRT 2219G	3	1
	DROIT SOCIAL	
DRT 2221G	3	1
	DROIT DE LA SANTE	
DRT 2258G	3	1
	LOIS DU TRAVAIL	
DRT 2266G	3	1
	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR	
DRT 3304G	3	1
	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	
DRT 3313G	3	1
	DROIT AGRICOLE	
DRT 3314G	3	1
	DROIT BANCAIRE	

DRT 3324G	3	1	SCIENCE ET DROIT	DRT 3304G	3	1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
DRT 3332G	3	1	PROPRIETE INTELLECT. ET INDUSTRIELLE	ENV 2010	3	1	ENVIRONNEMENT ET TECHNOLOGIE
+ DRT 3347G	3	1	LIBERTES PUBLIQUES	SOL 3200	3	1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
+ DRT 3348G	3	1	DROIT DE L'EDUCATION				
+ DRT 3349G	3	1	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS				
DRT 3350G	3	1	DROIT PROFESSIONNEL				
DRT 3351G	3	1	DROIT DE L'INF. ET DE LA COMMUNIC.				
+ DRT 3357G	3	1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	BLOC 70 F	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ DRT 3358G	3	1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX				
+ DRT 3359G	3	1	DROIT DE LA FAILLITE	CONCENTRATION :			
DRT 3361G	3	1	POL. FISCALE, IMPOT SUR LE REVENU	APPLICATIONS THEMATIQUES			
+ DRT 3362G	3	1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE	APA 4331	3	1	ETUDE DES ESPACES LIBRES URBAINS
DRT 3383G	3	1	INTERPRETATION DES LOIS	BIO 2803	1	1	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
DRT 3386G	3	1	PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE	CHM 3600	2	1	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

Programme 1-410-5-0

Version 00

Certificat en études de l'environnement* (Famille Santé)

Les candidats sont priés de communiquer avec le responsable de programme pour connaître les possibilités d'études en environnement à la Faculté.

Responsable : Lyne Sylvain, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
ENV 1010	3	1
+ ENV 3000	3	1

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
CONCENTRATION :		
AMENAGEMENT		
APA 4392	3	1
ARC 2101	3	1
DIN 3211	3	1
URB 1070	3	1
URB 2015	3	1
URB 2161	3	1

GESTION DU PAYSAGE
PERSONNE/ENVIRONNEMENT
THEORIES DU DESIGN
HISTOIRE DE L'URBANISME
METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB.
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET URB.

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
CONCENTRATION :		
SANTE ENVIRONNEMENTALE		
GEO 3733	3	1
MSN 2500	3	1
ou		
MSN 2500G	3	1
MSN 2510G	3	1
MSN 2951	3	1
MSN 3200G	3	1
MSO 2000	3	1
SST 2020	3	1

GEOGRAPHIE DE LA SANTE
SANTE ENVIRONNEMENTALE
ENVIRONNEMENT ET PREVENTION
SANTE COMMUNAUTAIRE
INTR. TOXICOLOGIE ECO-INDUSTRIELLE
INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
SANTE, CIVILISATION ET TRAVAIL

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 9 CR.
CONCENTRATION :		
ECOLOGIE APPLIQUEE		
APA 4111	3	1
APA 4312	3	1
BIO 1955	3	1
BIO 3891	2	1
GEO 2111	3	1
GEO 3303	3	1

ELEMENTS ET CONCEPTS DE PEDOLOGIE
ECOSYSTEMES
ECOLOGIE APPLIQUEE A LA POLLUTION
PHYTOGEOGRAPHIE
PEDOLOGIE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
CONCENTRATION :		
ECOLOGIE HUMAINE		
ANT 2030	3	1

ECOLOGIE CULTURELLE

* Certificat offert conjointement par la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Programme 1-962-5-0

Version 00

Certificat d'études individualisées (Programme facultaire)

Responsable : Thérèse Desjardins, tél. : (514) 343-6982

En offrant ce certificat, la Faculté prend une initiative qui vise à favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Ce programme intéresse de façon plus particulière toute personne à qui les autres programmes offerts ne permettent pas d'atteindre ses objectifs de formation.

Programme 1-377-5-0

Version 02

Certificat de gérontologie (Famille Santé)

Responsable : Pierre Brunet, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
EDP 1001	3	1
GER 1000	3	1

METH.1 : INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC

INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
CONCENTRATION :		
SCIENCES FONDAMENTALES		
GER 1016	3	1
ou		
GER 1016D	3	1
GER 1020	3	1
GER 1040	3	1
PSY 1995	3	1
SOL 1967	3	1

PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT

PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT

ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT

EPIDEMIOLOGIE ET VIEILLISSEMENT

PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT

SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
CONCENTRATION :		
PRATIQUES MULTIDISCIPLINAIRES		
+ GER 2010	3	1
+ GER 2015	3	1
+ GER 2017	3	1
+ GER 2019	3	1
GER 2020	3	1
GER 2021	3	1
GER 2022	3	1
GER 2025	3	1
GER 2031	3	1
GER 2035	3	1
GER 2036	3	1
GER 2037	3	1

SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT

LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLIN.)

VIELLISSEMENT ET GESTION DES ENTREPRISES

RECREOLOGIE ET VIEILLISSEMENT

INTERVENTION INDIVIDUELLE

INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

INTERV. EN MILIEU GERONTOL. INSTITUT.

GER 3010	3	1	TECH. D'EVALUATION ET ETUDE DE CAS
GER 3042	3	1	SESSION DE PREPARATION A LA RETRAITE
GER 3045	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT
ou			
GER 3045D	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT
+ REA 2020	3	1	READAPTATION ET VIEILLISSEMENT
SVS 2930	3	1	POLITIQUES SOCIALES ET RESSOURCES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONCENTRATION :

SYNTHESE

- + GER 3065 3 1 ATELIER THEMATIQUE EN GERONTOLOGIE
- + GER 3070 3 1 METH DE RECH. APPLIQUEES EN GERONTOLOGIE
- + GER 3075 3 1 ANALYSE CRIT. INTERVENTION EN GERONTOLOGIE
- + GER 3090 3 1 PROJETS SPECIAUX EN GERONTOLOGIE

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			15 CR.
ASA 2000	3	1	FONDEMENTS : GESTION QUALITE EN SANTE
ASA 3000	3	1	PROC ANALYSE PROBL ET PRISE DECISION
ASA 3100	3	1	GESTION ETABL RESEAU DE SANTE
ASA 3200	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 2
REI 3105G	3	1	PROBL DE L'ADM.ET DE L'ORG.DES ENTR.

BLOC 70 B OPTION			MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 12 CR.
ASA 1905	3	1	HIST.PROF. DE LA SANTE ET LA GESTION
ASA 2200	3	1	ORG. ET POLITIQUES GOUT EN SANTE
ASA 2220G	3	1	PROBLEMATIQUES LIEES A LA GSS 1
ASA 2250G	3	1	PROBLEMATIQUES LIEES A LA GSS 2
ASA 2500	3	1	SYSTEMES D'INFORMATION EN SANTE
ASA 3300	3	1	PLANIF. STRATEGIQUE DANS RES. SANTE
+ ASA 3420G	3	1	GESTION RISQUES.QUALITE:METH. TECHN
ASA 3620G	3	1	SUPERV. EVAL. RESS. HUM. SECT. SANTE
MSN 1003G	3	1	PREDITON DES RISQUES A LA SANTE
+ REI 2240G	3	1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2

BLOC 70 C OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
FORMATION COMPLEMENTAIRE			
DRT 3324G	3	1	SCIENCE ET DROIT
ERN 2095	3	1	ERGONOMIE DS ETABLISSEMENT DE SANTE
FRA 1006G	3	1	FONDEMENTS REDACTION ADMINISTRATIVE
IFT 1931	3	1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES : INIT.
PPL 3050	3	1	PROBL. LIEE A INTERV.MILIEU MULTIETH
PSY 3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES

Programme 1-631-5-0 Version 05

Certificat en gestion des services de santé I* (Famille Travail)

Responsable : Marie-Andrée Bourdon, tél. : (514) 343-6982
Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			18 CR.
ASA 1000	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ou			
ASA 1000D	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ASA 2010	3	1	GEST. RESS. HUM. DANS ORGAN. SANTE
ASA 2100	3	1	PLANIF ET CONTROLE BUDGETAIRE
ou			
ASA 2100D	3	1	PLANIF ET CONTROLE BUDGETAIRE
DRT 2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE
MAT 1971	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION

BLOC 70 B OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
AEG 3140	3	1	PRISE DECISION EN GR. LEADERSHIP ORG
ASA 1910	3	1	SYSTEMES ET METHODES EN GSS
ASA 2220G	3	1	PROBLEMATIQUES LIEES A LA GSS 1
ASA 2300	3	1	BESOINS ET UTILIS. DES SERV. SANTE
ASA 2700	3	1	DIMENSION ETHIQUE DS LES DECISIONS
+ ASA 3330G	3	1	GESTION D'UNE UNITE DE BASE EN SANTE
REI 1205G	3	1	INTRO.AUX RELATIONS DU TRAVAIL

BLOC 70 C OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
FORMATION COMPLEMENTAIRE			
+ CRE 1101	3	1	DEMARCHE CREATRICE, RESOL DE PROBL.
DRT 3324G	3	1	SCIENCE ET DROIT
ERN 2095	3	1	ERGONOMIE DS ETABLISSEMENT DE SANTE
FRA 1006G	3	1	FONDEMENTS REDACTION ADMINISTRATIVE
IFT 1931	3	1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES : INIT.
PPL 3050	3	1	PROBL. LIEE A INTERV.MILIEU MULTIETH
SOL 3109G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE

Programme 1-631-5-1 Version 02

Certificat en gestion des services de santé II* (Famille Travail)

Responsable : Marie-Andrée Bourdon, tél. : (514) 343-6982

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et gérée par cette dernière.

Microprogramme 1-631-6-0 Version 04

Introduction à la gestion des services de santé* (Famille Travail)

Responsable : Marie-Andrée Bourdon, tél. : (514) 343-6982
Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			6 CR.
ASA 1000	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ou			
ASA 1000D	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION

BLOC 70 B OPTION			MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
AEG 3140	3	1	PRISE DECISION EN GR. LEADERSHIP ORG
ASA 2100	3	1	PLANIF ET CONTROLE BUDGETAIRE
ou			
ASA 2100D	3	1	PLANIF ET CONTROLE BUDGETAIRE
ASA 2700	3	1	DIMENSION ETHIQUE DS LES DECISIONS
ASA 3000	3	1	PROC ANALYSE PROBL ET PRISE DECISION
ASA 3300	3	1	PLANIF. STRATEGIQUE DANS RES. SANTE
DRT 2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE
MAT 1971	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
REI 1205G	3	1	INTRO. AUX RELATIONS DU TRAVAIL

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et gérée par cette dernière.

**Certificat en information et journalisme
(Famille Communication et intervention)**

Directeur de famille : Pierre Loiseau, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.		
JOU 1100	3 1	INTR. A L'INFORMATION JOURNALISTIQUE		
JOU 1200	3 1	METHODES JOURNALISTIQUES		
BLOC 70 B OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.				
+ JOU 2100	3 1	ATELIER REDACTION : PRESSE ECRITE 1		
+ JOU 3100	3 1	ATELIER REDACTION : PRESSE ECRITE 2		
PRESSE PARLEE (MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.)				
+ JOU 2210	3 1	ATELIER REDACTION : PRESSE PARLEE 1		
+ JOU 3200	3 1	ATELIER REDACTION : PRESSE PARLEE 2		
PRESSE TELEVISÉE (MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.)				
+ JOU 2300	6 2	ATELIER DE PRESSE TELEVISÉE		
BLOC 70 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
+ JOU 3400	3 1	STAGE EN ENTREPRISE		
BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
COM 1600	3 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE		
COM 2440G	3 1	CADRE JURIDIQUE DE LA COMMUNICATION		
COM 2920	3 1	MEDIAS DE MASSE : CONTEXTE HISTORIQUE		
+ COM 3100G	3 1	SCIENCES DE LA COMMUNICATION		
COM 3810G	3 1	CADRE ECONOMIQUE DES MEDIAS MASSA		
COM 3900G	3 1	INSTITUTIONS DE COMMUNIC. DE MASSE		
BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
COM 3300G	3 1	RECHERCHE EN COMMUNICATION		
EDP 3000	3 1	METH. 2 : APPROCHES THEO.,ORG. SAVOIR		
REP 3101	3 1	METHODES DE SONDAGES		
BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
FRA 1005G	3 1	STRUCTURATION DE TEXTES		
FRA 2951G	3 1	NORMES ET USAGES DU FRANCAIS ECRIT		
JOU 2230	3 1	PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ORALE		
BLOC 70 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
IFT 1800	3 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE		
IFT 1985	3 1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES		
BLOC 70 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
AEG 1200	3 1	LES SYSTEMES ORGANISES		
DRT 1050G	3 1	DROIT DE L'ENTREPRISE		
DRT 2216G	3 1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR		
ECN 1000G	3 1	INTRODUCTION A L'ACTUALITE ECON.		
ECN 1200G	3 1	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES		
FRA 3701G	3 1	PROBLEMES D'ESTHETIQUE		
JOU 2190	3 1	LES GRANDS ORGANISMES INTERNATIONAUX		
JOU 2310	3 1	ANALYSE DE L'ACTUALITE		
JOU 2316	3 1	LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE		
POI 1020G	3 1	SYSTEMES POLITIQUES : QUEBEC, CANADA		
POI 1605G	3 1	INTR. A LA POLITIQUE INTERNATIONALE		
POL 2700G	3 1	COMMUNICATIONS ET PROCESSUS POL.		
SOL 1970G	3 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC		

Certificat d'intervention en milieu multiethnique*
(Famille Communication et intervention)

Responsable : Nicole Cardinal, tél. : (514) 343-6982

Ce programme comprend 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		
INTRODUCTION			
ANT 1950 3 1 ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE			
PSY 1958 3 1 PSYCHOLOGIE SOCIALE			
SOL 1970G 3 1 SOCIOLOGIE DU QUEBEC			
BLOC 70 B OBLIGATOIRE 12 CR.			
CONNAISSANCES DE BASE SUR LA REALITE MULTIETHNIQUE			
ANT 1982 3 1 GROUPES ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE			
PPL 1010 3 1 INTR. PHENOMENES IMMIGR. CANADA, QUE.			
PPL 1020 3 1 PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES			
PSY 2990 3 1 IDENTITE ET RAPPORTS INTERCULTURELS			
BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
CONCEPTS GENERAUX			
ANT 1980G 3 1 ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE			
ANT 3050 3 1 ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE			
ANT 3055 3 1 ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX			
GEO 3733 3 1 GEOGRAPHIE DE LA SANTE			
LNG 1090 3 1 INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE			
PPL 2010 3 1 ETUDE COMPAREE POLITIQUES D'IMMIGR.			
SOL 3104 3 1 RELATIONS ETHNIQUES			
SVS 3841 3 1 MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE			
THL 3061 3 1 THEOL. MORALE, QUESTIONS SPECIALES			
BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.			
Outils et strategies d'intervention généraux			
AEG 2101 3 1 LES GROUPES ET LEURS PHENOMENES			
AEG 2103 3 1 L'ACTION ET SES DYNAMISMES			
AEG 3137 3 1 GROUPE ET SITUATION D'AIDE			
PSY 2950 3 1 PSYCHO. DE LA COMMUNICATION VERBALE			
PSY 2977 3 1 INTRODUC. A LA DYNAMIQUE DE GROUPE			
SVS 2378 3 1 INTERVENTION COMMUNAUTAIRE			
BLOC 70 E OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.			
INTERVENTION			
CRI 3540 3 1 LES MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE			
ETA 4300 3 1 EDUCATION ET DIVERSITE ETHNOCULTUREL.			
MSO 2100 3 1 LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES			
PPL 3020 3 1 ETHNICITE ET TROISIEME AGE			
PPL 3040 3 1 COMMUNIC. INTERCULT. VERBALE, NON VERB.			
PPL 3042 3 1 MARCHE DE L'EMPLOI, GEST. DES RESS. HUM			
PPL 3050 3 1 PROBL. LIEE A INTERV. MILIEU MULTIETH.			
PPL 3051 1 1 PROBL. INTERV. : MILIEU MULTIETHNIQUE 1			
PPL 3052 1 1 PROBL. INTERV. : MILIEU MULTIETHNIQUE 2			
PPL 3053 1 1 PROBL. INTERV. : MILIEU MULTIETHNIQUE 3			
+ PPL 3090 3 1 PROJETS SPECIAUX EN MILIEU MULTIETH.			
SVS 3745 3 1 PRATIQUES : MILIEU ETHNIQUE MINORIT.			
BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.			
Spécificités culturelles			
AES 1010 3 1 INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1			
ANT 3855 3 1 AIRE CULTURELLE : REGION CARAIBE			
ANT 3861 3 1 AIRE CULT. : LE MONDE ARABO-MUSULMAN			
ANT 3875 3 1 AIRE CULTURELLE : ASIE DU SUD			
DMO 1010 3 1 PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS			
DMO 1950 3 1 DEMOGRAPHIE SOCIALE			

* Programme offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine et gérée par la Faculté de l'éducation permanente.

GER 1020	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
POL 2830	3	1	L'AMERIQUE LATINE
POL 3821	3	1	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
+ PSY 3078	3	1	ETHNOLOGIE SOCIALE
REL 1102	3	1	LE JUDAISME
REL 1104	3	1	L'ISLAM
REL 1105	3	1	L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
SOL 1700	3	1	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SOL 2050	3	1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE

BLOC 70 G			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES				
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE	
COM 1300	3	1	THEORIES DE LA COMMUNICATION	
COM 1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
COM 3700G	3	1	COM. DANS LES GROUPES RESTREINTS	
IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE	
POL 2700G	3	1	COMMUNICATIONS ET PROCESSUS POL	
REP 1103	3	1	PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTEGREE	
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE	
SOL 1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC	

Programme 1-390-5-O

Version 04

Certificat de publicité

(Famille Communication et intervention)

Responsable : *Sylvain Desrochers*, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 9 CR.

FORMATION

HEC 3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)
PBT 1105	3	1	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES
+ PBT 4300	3	1	ATELIER D'INTEGRATION EN PUBLICITE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

SERVICE A LA CLIENTELE

DRT 2216G	3	1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
HEC 3006	3	1	MANAGEMENT (30-400-80)
+ PBT 2300	3	1	GESTION PUBLICITAIRE
+ PBT 3233	3	1	STRATEGIES PUBLICITAIRES
+ PBT 3904	3	1	ATELIER STAGE SERVICE A LA CLIENTELE
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

CREATION

PBT 1120	3	1	LANGAGE VISUEL EN PUBLICITE
PBT 2100	3	1	METHODES D'IDEATION EN PUBLICITE
PBT 2223	3	1	ART CONTEMPORAIN ET PUBLICITE
+ PBT 3200	3	1	ATELIER : CREATION PUBLICITAIRE
+ PBT 3901	3	1	ATELIER-STAGE EN CREATION
PSY 2442G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE
SOL 1300G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA CREATIVITE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

PRODUCTION

COM 2540G	3	1	PHOTOGRAPHIE
PBT 3115	3	1	GESTION PRODUCTION 1 : INSTRUMENTS
+ PBT 3116	3	1	GESTION PRODUCTION 2 : BUDGETS, COUTS
+ PBT 3316	3	1	PRODUCTION PUBLICITAIRE
+ PBT 3903	3	1	ATELIER-STAGE EN PRODUCTION

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

RECHERCHE

COM 3300G	3	1	RECHERCHE EN COMMUNICATION
COM 3750G	3	1	PRODUCTION ET RECEPTION DES MESSAGES
+ HEC 3007	3	1	RECHERCHE COMMERCIALE (30-137-82)
+ PBT 2365	3	1	ATTITUDES DU CONSOMMATEUR
PBT 2367	3	1	PERSUASION ET PUBLICITE
+ PBT 3370	3	1	RECHERCHE PUBLICITAIRE
+ PBT 3902	3	1	ATELIER-STAGE EN RECHERCHE
PSY 1020G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
REP 3101	3	1	METHODES DE SONDAGES

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

MEDIAS

COM 1800	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
PBT 3210D	3	1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS
PBT 3230	3	1	MEDIAS IMPRIMES ET ELECTRONIQUES
+ PBT 3240	3	1	STRATEGIES MEDIAS
+ PBT 3905	3	1	ATELIER-STAGE EN MEDIA

BLOC 70 G			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES				
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE	
COM 1300	3	1	THEORIES DE LA COMMUNICATION	
COM 1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION	
COM 3700G	3	1	COM. DANS LES GROUPES RESTREINTS	
IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE	
POL 2700G	3	1	COMMUNICATIONS ET PROCESSUS POL	
REP 1103	3	1	PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTEGREE	
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE	
SOL 1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC	

Programme 1-186-5-O

Version 01

Certificat en recherche documentaire

et rédaction française

(Famille Langues et cultures)

Responsable : *Lorraine Camerlain*, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours complémentaires.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 12 CR.

CONCENTRATION :

LANGUE ET INSTRUMENTS DE REDACTION

FRA 1006G	3	1	FONDEMENTS REDACTION ADMINISTRATIVE
FRA 1300G	3	1	REVISION DE TEXTES
RED 2100	3	1	REDAC. PROF. 1 : THEMATIQUES
RED 2200	3	1	REDAC. PROF. 2 : CONTRACTION, VULGAR.
RED 2300	3	1	REDAC. PROF. 3 : ATELIER

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

CONCENTRATION :

INSTRUMENTATION DE RECHERCHE

EDP 1500	3	1	TECHNIQUES DE LECTURE
IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
MAT 1971	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PSY 3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SOL 3015G	3	1	ANALYSE DE CONTENU

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

CONCENTRATION :

ASPECT LANGAGIER OU LINGUISTIQUE

FRA 1091G	3	1	CREATION LITTERAIRE 1
FRA 1800G	3	1	LITTERATURE ET SOCIETE QUEBECOISE
FRA 2091G	3	1	CREATION LITTERAIRE 2
FRA 3010G	1	1	PROBLEMES DE L'Ecriture 1
FRA 3020G	1	1	PROBLEMES DE L'Ecriture 2
FRA 3030G	1	1	PROBLEMES DE L'Ecriture 3
FRA 3701G	3	1	PROBLEMES D'ESTHETIQUE
LNG 1035G	3	1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2100G	3	1	FRANCAIS CANADIEN 1
LNG 2350G	3	1	SOCIOLINGUISTIQUE

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

COURS COMPLEMENTAIRES :

ASPECT CONTEXTUEL ET INSTRUMENTAL

ECN 1012G	3	1	ECONOMIQUE
LRP 1010	3	1	CULTURE ET CONTRE-CULTURE
POL 1020G	3	1	SYSTEMES POLITIQUES : QUEBEC, CANADA
PSY 2442G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
REI 1230G	3	1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
SOL 1020G	3	1	ELEMENTS DE SOCIOLOGIE

**Certificat de relations industrielles I
(Famille Travail)**

*Responsables : Paul Vincent, Yvan Gauthier,
tél. : (514) 343-6982*
Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70**BLOC 70 A OBLIGATOIRE**

12 CR.

FONDEMENTS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- * REI 10106 3 1 INTRODUCTION AUX REL. INDUSTRIELLES
- * REI 11406 3 1 APPROCHE JURIDIQUE EN REL. INDUST.
- + REI 22206 3 1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 1
- + REI 22506 3 1 ASPECTS JURIDIQUES DE LA G.R.H.

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

ADMINISTRATION

- * REI 12106 3 1 PRINCIPES DE GESTION
- * REI 12206 3 1 ADMINISTRATION DES AFFAIRES

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE

- * REI 10006 3 1 TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
- * REI 12306 3 1 COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
- * REI 14206 3 1 EMPLOI ET SALAIRE

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

PERFECTIONNEMENT

- * REI 11056 3 1 TECHNIQUES STATISTIQUES EN REL. IND.
- * REI 22406 3 1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
- + REI 23106 3 1 CONVENTION COLLECTIVE
- + REI 23206 3 1 RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL
- + REI 23306 3 1 SYNDICALISME
- + REI 24756 3 1 POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R.I.
- + REI 33006 3 1 NEGOCIATION COLLECTIVE
- + REI 33356 3 1 LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R.I.

BLOC 70 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

- | | | | |
|------------|---|---|--------------------------------------|
| AEG 1905 | 3 | 1 | ANIM. DES ASSEMBLÉES DELIBÉRANTES |
| + ANS 1042 | 3 | 1 | BUSINESS WRITING : LETTERS AND MEMOS |
| COM 1500 | 3 | 1 | COMMUNICATION ET ORGANISATION |
| COM 2700 | 3 | 1 | COMMUNI DANS LES GROUPES RESTREINTS |
| FRA 10066 | 3 | 1 | FONDEMENTS REDACTION ADMINISTRATIVE |
| HEC 3018 | 3 | 1 | INTRODUCTION AU MARKETING(30-100-82) |
| IFT 1912 | 3 | 1 | INIT. AUX CHIFFRIERS ÉLECTRONIQUES |
| IFT 1931 | 3 | 1 | FILEURS ET BASES DE DONNÉES : INIT. |
| PHI 2400 | 3 | 1 | ETHIQUE |
| PSY 1955 | 3 | 1 | PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION |

* Ce symbole identifie dans la structure des Certificats de relations industrielles I et II — version 03 — les dix-huit (18) cours **obligatoires** du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

**Certificat de relations industrielles II
(Famille Travail)**

*Responsables : Paul Vincent, Yvan Gauthier,
tél. : (514) 343-6982*

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70**BLOC 70 A OBLIGATOIRE**

12 CR.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- * REI 11056 3 1 TECHNIQUES STATISTIQUES EN REL. IND.

- * + REI 22406 3 1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
- * + REI 23106 3 1 CONVENTION COLLECTIVE
- * + REI 23206 3 1 RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

ADMINISTRATION

- * REI 12106 3 1 PRINCIPES DE GESTION
- * REI 12206 3 1 ADMINISTRATION DES AFFAIRES

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE

- * REI 10006 3 1 TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
- * REI 12306 3 1 COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
- * REI 14206 3 1 EMPLOI ET SALAIRE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

PERFECTIONNEMENT :**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- + REI 32056 3 1 RÉSOLUTION DE PROBLÈMES EN G.R.H. 1
- + REI 32156 3 1 RÉSOLUTION DE PROBLÈMES EN G.R.H. 2
- + REI 32506 3 1 RÉSOLUTION DE PROBLÈMES EN G.R.H. 3
- + REI 32556 3 1 RÉSOLUTION DE PROBLÈMES EN G.R.H. 4
- + REI 32606 3 1 RÉSOLUTION DE PROBLÈMES EN G.R.H. 5

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PERFECTIONNEMENT :**RELATIONS DE TRAVAIL**

- + REI 23306 3 1 SYNDICALISME
- + REI 33006 3 1 NEGOCIATION COLLECTIVE
- + REI 33156 3 1 SYNDICALISME ET SOCIETE
- + REI 33356 3 1 LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R.I.
- + REI 33456 3 1 L'ARBITRAGE DES GRIEVES
- + REI 33756 3 1 PRATIQUE DE LA NEGOCIATION COLL.

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PERFECTIONNEMENT :**POLITIQUES GOUVERNEMENTALES**

- * REI 24706 3 1 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES:INSTITUTION
- * REI 24756 3 1 POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R.I.
- + REI 34256 3 1 L'EMPLOI ET LES POLITIQUES DE L'ETAT
- + REI 34356 3 1 DIVERSITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

BLOC 70 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

MÉTHODES DE RECHERCHE

- * REI 11306 3 1 MÉTHODOLOGIE EN REL. INDUSTRIELLES

BLOC 70 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

- | | | | |
|------------|---|---|--------------------------------------|
| AEG 1905 | 3 | 1 | ANIM. DES ASSEMBLÉES DELIBÉRANTES |
| + ANS 1042 | 3 | 1 | BUSINESS WRITING : LETTERS AND MEMOS |
| COM 1500 | 3 | 1 | COMMUNICATION ET ORGANISATION |
| COM 2700 | 3 | 1 | COMMUNI DANS LES GROUPES RESTREINTS |
| FRA 10066 | 3 | 1 | FONDEMENTS REDACTION ADMINISTRATIVE |
| HEC 3018 | 3 | 1 | INTRODUCTION AU MARKETING(30-100-82) |
| IFT 1912 | 3 | 1 | INIT. AUX CHIFFRIERS ÉLECTRONIQUES |
| IFT 1931 | 3 | 1 | FILEURS ET BASES DE DONNÉES : INIT. |
| PHI 2400 | 3 | 1 | ETHIQUE |
| PSY 1955 | 3 | 1 | PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION |

* Ce symbole identifie dans la structure des Certificats de relations industrielles I et II — Version 03 — les dix-huit (18) cours **obligatoires** du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

**Certificat de relations publiques
(Famille Communication et intervention)***Responsable : Germain Lalonde, tél. : (514) 343-6982*

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			15 CR.		
FRA 1959G	3	1	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT		
REP 1103	3	1	PRINC ET PRAT. DE LA COMM. INTEGREE		
+ REP 2104	3	1	INSTRUMENTS INTERNES DES REL. PUBL.		
+ REP 2105	3	1	INSTRUMENTS EXTERNES DES REL. PUBL.		
+ REP 3103	3	1	ATELIER-PLANS DE COMM. EN REL. PUBL.		

BLOC 70 B OPTION			MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.		
+ COM 3180G	3	1	OPINION PUBLIQUE		
PBT 3115	3	1	GESTION PRODUCTION I : INSTRUMENTS		
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION		
REP 1104	3	1	GESTION ET RELATIONS PUBLIQUES		
REP 1105	3	1	PRAT. DE LA COMMUNICATION SOCIALE		
+ REP 2112	3	1	RELATIONS PUBLIQUES ET MEDIAS ECRITS		
+ REP 2115	3	1	REL. PUBL. ET MEDIAS ELECTRONIQUES		
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE		
REP 3101	3	1	METHODES DE SONDAGES		
+ REP 3104	3	1	GESTION DE CRISES ET COMMUNICATION		
+ REP 3107	3	1	STAGE EN RELATIONS PUBLIQUES		

BLOC 70 C OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE		
COM 1300	3	1	THEORIES DE LA COMMUNICATION		
COM 1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION		
COM 1600	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE		
CRE 1910	3	1	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION		
PBT 1120	3	1	LANGAGE VISUEL EN PUBLICITE		

BLOC 70 D OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		
ECN 1311	4	1	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS		
EDP 1001	3	1	METH.1 : INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC		
FRA 1005G	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES		
FRA 1006G	3	1	FONDEMENTS REDACTION ADMINISTRATIVE		
FRA 1300G	3	1	REVISION DE TEXTES		
HEC 3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)		
IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE		
IFT 1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES		
MAT 1971	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE		
PBT 1105	3	1	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES		
PBT 3210D	3	1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS		
POL 1954	3	1	RELATIONS INTERNATIONALES		
PSY 1958	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE		
REI 1205G	3	1	INTRO.AUX RELATIONS DU TRAVAIL		
REI 1230G	3	1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL		
SOL 1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC		

BLOC 01 B OBLIGATOIRE			OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		
CRI 2380G	3	AHE	1			PREVENTION DE LA DELINQUANCE		
DRT 2221G	3	AHE	1	js		DROIT DE LA SANTE		
GER 1016	3	AHE	1			PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT		
OU								
GER 1016D	3	AHE	1			PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT		
GER 2021	3	AHE	1			SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT		
IFT 1800	3	AHE	1	js		INITIATION A L'INFORMATIQUE		
NUT 1105G	3					ALIMENTATION ET NUTRITION		
PLF 1300G	3					PLANIFICATION DES NAISSANCES		
PSY 1995	3	AHE	1	s		PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT		
SOL 1967	3	AH	1	s		SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT		
SOL 3109G	3	A	1			SOCIOLOGIE DE LA SANTE		
TOX 1100	3					ALCOOLISME ET DROGUES		

SEGMENT 70, ORIENTATION I : SCIENCES INFIRMIERES

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			OPTION			9 CR.		
SOI 2210	3	AHE	1	js		INTR AU NURSING COMMUNAUTAIRE		
SOI 2211	3	AH	1	js		BASES CONCEPTUELLE ET METHODES N.C.		
SOI 2212	3	AHE	1	js		SCIENCES INFIRMIERES ET FAMILLE		

BLOC 70 B OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.					
+ SOI 2213	3	A	1	j		SC. INFIRMIERES : PERINATALITE		
+ SOI 2214	3	A	1	s		SC. INFIRMIERES : PETITE ENFANCE		
+ SOI 2215	3	H	1	j		SC. INFIRMIERES : ENFANT ET ADOLESCENT		
+ SOI 2216	3	H	1	s		SC. INFIRMIERES : SANTE MENTALE		
+ SOI 2217	3	H	1	s		SC. INFIRMIERES ET MILIEU DU TRAVAIL		
+ SOI 2218	3	A	1	s		SC. INFIRMIERES ET PERSONNES AGEES		
SOI 2219	3	AHE	1			STAGE D'INTEGRATION		

SEGMENT 71, ORIENTATION II : MULTIDISCIPLINAIRE

BLOC 71 A OBLIGATOIRE			OPTION			9 CR.		
ANT 1980G	3	AH	1	s		ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE		
MSO 2030	3	AE	1	js		SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT.		
MSO 2040	3	AE	1	js		PLANIFICATION, GESTION DES PROGRAMMES		

BLOC 71 B OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.					
AEG 2110	3	AHE	1			ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE		
MSN 2500	3	AHE	1	js		SANTE ENVIRONNEMENTALE		
ou								
MSN 2500G	3	AHE	1			SANTE ENVIRONNEMENTALE		
MSN 3100	3	AHE	1			INTRODUCTION AUX MALADIES DU TRAVAIL		
MSO 2050	3	A	1	s		SANTE MATERNELLE ET INFANTILE		
MSO 2060	3	H	1	s		SANTE DES JEUNES ET ADOLESCENTS		
MSO 2070	3	H	1	s		INTERVENTION EN SANTE MENTALE		
MSO 2100	3	AHE	1	js		LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES		

Programme 1-481-5-0 Version 00 Certificat en santé communautaire*

(Famille Santé)

Responsable : Bernard Côté, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Le programme comporte deux orientations : le segment 01 est commun aux deux orientations. Le segment 70 couvre l'orientation I : Sciences infirmières ; le segment 71 couvre l'orientation II : Multidisciplinaire.

SEGMENT 01, TRONC COMMUN

BLOC 01 A OBLIGATOIRE			9 CR.			
MSO 2000	3	AHE	1	js		INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
MSO 2010	3	AHE	1	js		INTRODUCTION A LA BIOSTATISTIQUE
MSO 2020	3	AHE	1	js		EDUCATION A LA SANTE

* Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Programme 1-402-5-0 Version 03 Certificat de santé et sécurité du travail

(Famille Travail)

Responsable : Florian Ouellet, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 7 crédits de cours obligatoires, de 20 à 23 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			OPTION			7 CR.		
S.S.T. ET SOCIETE								
REI 12056	3		1			INTRO. AUX RELATIONS DU TRAVAIL		
SOL 20206	3		1			ORGANISATION DU TRAVAIL		
SST 1041	3		1			LOI DE LA SST		
SST 1045	3		1			LOI DES ACC. ET MALADIES DU TRAVAIL		
SST 1065	3		1			ORGANISATION DE LA SST		
SST 1931	3		1			HISTOIRE DE LA SST		

PTM 4400A	25 AH	1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4400B	25 AH	1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4400C	25 AH	1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4401A	25 AH	1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4401B	25 AH	1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4401C	25 AH	1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4402C	25 AH	1	MEDECINE REGLEMENTEE
PTM 4403C	25 AH	1	AQUACULTURE

BLOC 02 C OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.
MEV 4230	1 AH	1	MALADIES DES OISEAUX DE FANTAISIE
MEV 4335	1 AH	1	MALANIM.FAM.LABET EXOTIQUES
MEV 4338	2 AH	1	ELEMENTS MED OVINE ET CAPRINE
MEV 4344	1 AH	1	COMPETITIONS EQUESTRES
MMV 4011	1 AH	1	METHODOLOGIE EN MEDECINE REGLEMENTEE
MMV 4012	2 AH	1	PHARMACIE&THERAPEUTIQUE VETERINAIRES
PAA 4140	1 AH	1	ETHIOLOGIE APP ANIMAUX DE LA FERME
PAA 4141	1 AH	1	RECHERCHE-SOURCE DE CONNAISSANCES
PAA 4143	1 AH	1	ELEMENTS MEDEC. PREVENT. EN APLICULT.
PTM 4232	2 AH	1	MED.DE LABO. 1 (CANINS,FEILNS)
PTM 4233	1 AH	1	MED.DE LABO. 2 (EQUINS)
PTM 4234	2 AH	1	EPIDEMIOLOGIE
PTM 4235	1 AHE	1	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE
PTM 4236	1 AHE	1	MED.DE LABO 3 (SERO,IMMUNO,BACT.)
PTM 4237	2 AHE	1	PROBLEMES SPECIAUX
PTM 4238	2 AH	1	MALDES ANIMAUX DE LABORATOIRE
PTM 4239	1 AH	1	MALDES ANIMAUX A FOURRURE
PTM 4240	1 AHE	1	PATHOLOGIE DE LA FAUNE
PTM 4241	1 AHE	1	ICTHYOPATHOLOGIE
PTM 4242	2 AHE	1	PROBLEMES SPECIAUX

**SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION
PRATIQUE MIXTE**

BLOC 70 A OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4209	2 AH	2	MED DE L'ELEVAGE INT,DE PORCS 1
MEV 4310	2 AH	1	MALSPÉCIALES DES CANINS ET FEILNS
MEV 4313	2 AH	1	MALADIES SPE DES BOVINS LAITIERS
MEV 4314	2 AH	1	ANESTHESIE ET MEDECINE EQUINES

BLOC 70 B OPTION			MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 5 CR.
MEV 4400A	2.5 AH	1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
OU			
MEV 4401A	2.5 AH	1	AMBULATOIRE
MEV 4402A	2.5 AH	1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4404A	2.5 AH	1	MEDECINE EQUINE

**SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION
PRATIQUE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE**

BLOC 71 A OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4310	2 AH	1	MALSPÉCIALES DES CANINS ET FEILNS
MEV 4311	1 AH	1	ADMINISTRATION D'UN HOPITAL
MEV 4315	1 AH	1	ANESTHESIOLOGIE SPEC PETITS ANIMAUX
MEV 4336	1 AH	1	OPHTALMOLOGIE CANINE ET FELINE
PAA 4134	1 AH	1	TRROUBLES DU COMPORTE CHEZ ANI COMPAGN
PAA 4142	1 AH	1	ANAT CHIRURGICALE CANINE ET FELINE

BLOC 71 B OBLIGATOIRE			5 CR.
MEV 4402A	2.5 AH	1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4403A	2.5 AH	1	CHIR. ET ANESTH. DES PETITS ANIMAUX

**SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION
PRATIQUE DES ANIMAUX DE CONSOMMATION**

BLOC 72 A OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4031	1 AH	1	MALADIES SPECIALES DES RUMINANTS
MEV 4209	2 AH	2	MED DE L'ELEVAGE INT,DE PORCS 1
MEV 4313	2 AH	1	MALADIES SPE DES BOVINS LAITIERS
MEV 4338	2 AH	1	ELEMENTS DE MEDECINE OVINE & CAPRINE
PAA 4131	1 AH	1	USAGE ORDINATEURS, PROFIL MET.EN PROD
PAA 4144	1 AH	1	GESTION DE L'ENVIR. EN PROD. ANIMALES

BLOC 72 B OBLIGATOIRE			5 CR.
MEV 4400A	2.5 AH	1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4401A	2.5 AH	1	AMBULATOIRE

**SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION
PRATIQUE DE LA MEDECINE INDUSTRIELLE**

BLOC 73 A OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4031	1 AH	1	MALADIES SPECIALES DES RUMINANTS
MEV 4209	2 AH	2	MED DE L'ELEVAGE INT,DE PORCS 1
MMV 4009	2 AHE	1	MED DE L'ELEVAGE INT,DE PORCS 2
PAA 4132	1 AHE	1	PRODUCTION ANIM.ET ETUDE DES MARCHES
PTM 4220	2 AH	2	PATHOLOGIE AVIAIRE

BLOC 73 B OBLIGATOIRE			5 CR.
MEV 4407A	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4408A	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-AVIAIRE

**SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION
PRATIQUE EQUINE**

BLOC 74 A OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4314	2 AH	1	ANESTHESIE ET MEDECINE EQUINES
MEV 4331	2 AH	1	BOITERIES ET FERRURES
MEV 4333	1 AH	1	RADIOLOGIE EQUINE
MEV 4337	1 AH	1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4340	1 AH	1	THERIOGENOLOGIE EQUINE

BLOC 74 B OBLIGATOIRE			5 CR.
MEV 4404A	2.5 AH	1	MEDECINE EQUINE
MEV 4405A	2.5 AH	1	CHIRURGIE EQUINE

SEGMENT 75 AUTRES DOMAINES DE LA PRATIQUE :

MEDECINE REGLEMENTEE

MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE

MEDECINE DES ANIMAUX DE LA FAUNE ET DE ZOO

AQUACULTURE

BLOC 75 A OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MMV 4013A	2 AH	1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES
MMV 4013B	2 AH	1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES
MMV 4013C	2 AH	1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES

BLOC 75 B OPTION			MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 5 CR.
MEV 4410A	2.5 AH	1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4410B	2.5 AH	1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4411A	2.5 AH	1	MED. DES ANI. DE LA FAUNE ET DE ZOO
MEV 4411B	2.5 AH	1	MED. DES ANI. DE LA FAUNE ET DE ZOO
PTM 4402A	2.5 AH	1	MEDECINE REGLEMENTEE
PTM 4402B	2.5 AH	1	MEDECINE REGLEMENTEE
PTM 4403A	2.5 AH	1	AQUACULTURE
PTM 4403B	2.5 AH	1	AQUACULTURE

SAB 1193	2 AHE	1	VIEILLISSEMENT ET SANTE DENTAIRE
SAB 2050	1 AH	1	SEM. EDUC. SANITAIRE BUCCO-DENTAIRE 1
SAB 2101	3 AHE	1	PROJETS SPECIAUX EN HYGIENE DENTAIRE
SAB 2111	1 AHE	1	CLINIQUE DE SOINS DENT. PREVENTIFS

SAB 2140	1 AHE	1	PREVENTION DES MALOCCLUSIONS
SAB 3082	1 AHE	1	PARODONTIE PREVENTIVE
SAB 3083	2 AHE	1	CLINIQUE DE PARODONTIE
STO 2033	2 AHE	1	PATHOLOGIE DENTAIRE

Faculté de médecine vétérinaire

Programme 1-580-1-0

Version 11

Doctorat en médecine vétérinaire

Le programme comprend un total de 184 crédits. Le segment 01 est constitué de 147 crédits obligatoires répartis en trois blocs. La première année du programme correspond au bloc 01A, la deuxième année au bloc 01B et la troisième année au bloc 01C. La quatrième année comprend le segment 02 (37 crédits). Le segment 02 est constitué des blocs 02A : obligatoire pour tous les étudiants (12 crédits), 02B : stages à option (10 crédits) et 02C : cours à option (4 crédits). En plus, l'étudiant doit choisir une orientation de carrière, blocs 70A et B ou 71A et B ou 72A et B ou 73A et B ou 74A et B ou 75A et B (11 crédits).

Un minimum de cinq inscriptions est requis pour qu'un cours à option soit offert. L'étudiant fait son choix de cours à partir d'une grille horaire. L'étudiant ne peut s'inscrire à deux cours qui sont donnés aux mêmes heures.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE				49.0 CR.
MMV 1008	2.5 H	1	SYSTEME CARDIO-VASCULAIRE NORMAL	
MMV 1009	2.5 H	1	SYSTEME DIGESTIF NORMAL	
MMV 1014	1 H	1	SYSTEME RESPIRATOIRE NORMAL	
MMV 1026	1.5 H	1	SYSTEME URINAIRE NORMAL	
MMV 1053	2 A	1	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 1	
PAA 1101	5.5 A	1	ANATOMIE VETERINAIRE 1	
PAA 1105	1.5 A	1	EMBRYOLOGIE	
PAA 1106	3 A	1	HISTOLOGIE 1	
PAA 1107	3.5 H	1	ANATOMIE VETERINAIRE 2	
PAA 1108	2.5 H	1	ANATOMIE VETERINAIRE 3	
PAA 1109	4 H	1	HISTOLOGIE 2	
PAA 1115	1.5 A	1	ETHIOLOGIE VETERINAIRE	
PAA 1140	4 A	1	BIOCHIMIE	
PAA 1142	1.5 A	1	PHYSIOLOGIE GENERALE	
PAA 1146	2 H	1	NUTRITION ANIMALE	
PAA 1147	2 H	1	ALIMENTATION ANIMALE	
PAA 1181	2 A	1	GENETIQUE MEDICALE	
PAA 1183	1.5 A	1	ELEMENTS DE BIOMETRIE	
PAA 1184	1.5 A	1	MAMMALOGIE	
PTM 1234	3.5 H	1	MICROBIOLOGIE GENERALE	

BLOC 01 B OBLIGATOIRE

47.5 CR.

MEV 2000	1 H	1	OPHTALMOLOGIE VETERINAIRE
MEV 2352	1.5 H	1	CHIRURGIE GENERALE
MEV 2353	1.5 H	1	ANESTHESIOLOGIE
MMV 2003	5 H	1	SYSTEME ENDOCRINEN
MMV 2007	3.5 A	1	SYSTEME NERVEUX 1
MMV 2014	2 H	1	SYSTEME REPRODUCTEUR NORMAL
MMV 2015	3 H	1	SYSTEME NERVEUX 2
MMV 2020	5 A	1	SYSTEME HEMOPOIETIQUE
MMV 2025	3 H	1	MALADIES SYSTEME CARDIO-VASCULAIRE
MMV 2030	1 H	1	TOXICOLOGIE CLINIQUE
MMV 2040	2 H	1	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 2
PAA 2145	5 H	1	PHARMACOLOGIE VETERINAIRE
PTM 2225	5 A	1	BIOPATHOLOGIE
PTM 2238	2 A	1	IMMUNOLOGIE VETERINAIRE
PTM 2237	2 A	1	VIROLOGIE VETERINAIRE
PTM 2239	2 A	1	PARASITOLOGIE GENERALE
PTM 2240	3 A	1	BACTERIO & MYCOLOGIE VETERINAIRES

50.5 CR.

BLOC 01 C OBLIGATOIRE

MEV 3351	2 A	2	EXERCICES CHIRURGICAUX
MMV 3000	2 AH	1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 1

MMV 3001	2 AH	1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 2
MMV 3002	2 AH	1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 3
MMV 3005	1 AH	1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 5
MMV 3006	2 AH	1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 4
MMV 3029	5 H	1	MAL. DU SYST. MYOARTHROSCLETTIQUE
MMV 3050	2 A	2	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 3
MMV 3053	2.5 H	1	MALADIES DU SYSTEME URINAIRE
MMV 3060	6 A	1	MALADIES DU SYSTEME GENITAL
MMV 3062	4 H	1	MALADIES DES TEGUMENTS
MMV 3064	5 A	1	MALADIES SYST RESPIRAIRE
MMV 3080	1 H	1	DEONTOLOGIE ET AFFAIRES PROFESSION.
MMV 3184	2.5 H	1	MEDECINE ET PRODUCTION AVIAIRES
MMV 3185	6.5 A	1	PRODUCTIONS ANIMALES
PTM 3255	3 H	1	EPIZOOTIOLOGIE ET ZOOSES
PTM 3256	2 A	1	MEDECINE REGLEMENTEE ET SANTE PUBL.

SEGMENT 02

BLOC 02 A OBLIGATOIRE

12 CR.

TRONC COMMUN

MEV 4394A	2.5 AH	1	CLINIQUE DES ANIMAUX DE CONSOMMATION
MEV 4395A	2.5 AH	1	CLINIQUE CANINE ET FELINE
MEV 4396A	2.5 AH	1	CLINIQUE EQUINE
MMV 4076	1 AH	1	EXAMEN DE SYNTHÈSE THÉORIQUE
MMV 4077	1 AH	1	EXAMEN DE SYNTHÈSE PRATIQUE
PTM 4390	2.5 AH	1	LABO. DE DIAGNOSTIC ET NECROPSIE

BLOC 02 B OPTION

MINIMUM 10 CR., MAXIMUM 10 CR.

MEV 4400B	2.5 AH	1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4400C	2.5 AH	1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4401B	2.5 AH	1	AMBULATOIRE
MEV 4401C	2.5 AH	1	AMBULATOIRE
MEV 4402B	2.5 AH	1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4402C	2.5 AH	1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4403B	2.5 AH	1	CHIR. ET ANESTH. DES PETITS ANIMAUX
MEV 4403C	2.5 AH	1	CHIR. ET ANESTH. DES PETITS ANIMAUX
MEV 4404B	2.5 AH	1	MEDECINE EQUINE
MEV 4404C	2.5 AH	1	MEDECINE EQUINE
MEV 4405B	2.5 AH	1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4405C	2.5 AH	1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4406A	2.5 AH	1	DIAGNOSTIC DE BOITERIES ET ANESTHES.
MEV 4406B	2.5 AH	1	DIAGNOSTIC DE BOITERIES ET ANESTHES.
MEV 4406C	2.5 AH	1	DIAGNOSTIC DE BOITERIES ET ANESTHES.
MEV 4407B	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4407C	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4408B	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-VAIAIRE
MEV 4408C	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-VAIAIRE
MEV 4409A	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4409B	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4409C	2.5 AH	1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4410C	2.5 AH	1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4411C	2.5 AH	1	MED. DES ANIMAUX DE LA FAUNE ET DE ZOO
MEV 4412A	2.5 AH	1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4412B	2.5 AH	1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4412C	2.5 AH	1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4413A	2.5 AH	1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4413B	2.5 AH	1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4413C	2.5 AH	1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4414A	2.5 AH	1	TERIOGENOLOGIE
MEV 4414B	2.5 AH	1	TERIOGENOLOGIE
MEV 4414C	2.5 AH	1	TERIOGENOLOGIE
MEV 4415A	2.5 AH	1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MEV 4415B	2.5 AH	1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MEV 4415C	2.5 AH	1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MMV 4400	2.5 AH	1	INITIATION A LA RECHERCHE

Faculté de médecine dentaire

Programme 1-300-1-O

Version 12

Doctorat en médecine dentaire

Le programme comporte des blocs de cours obligatoires pour un total de 174 1/2 crédits.

En première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 70A et 70B ; en ceuxième année, il s'inscrit aux blocs 70C et 70D ; en troisième année, aux blocs 70E et 70F ; en quatrième année, aux blocs 70G et 70H.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

27.5 CR.

ANI 1952	2 A	1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1976	4 A	1	EMBRYOLOGIE ET HISTOLOGIE HUMAINE
BCM 1973	3 A	1	BIOCHIMIE 1
BCM 1974	2 A	1	BIOCHIMIE 2
DER 1012	2.5 A	1	MORPHOLOGIE DENTAIRE
DER 1030	2 A	1	MATERIAUX DENTAIRES
PSL 1982	2 A	1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSY 1960	2 AH	1	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 1
SAB 1012	3 A	1	INTRODUCTION DENTISTERIE PREVENTIVE
SAB 1015	2 A	2	INTRODUCTION DENT. PREV. PRATIQUE
STO 1020	3 A	2	HISTOLOGIE BUCCO-DENTAIRE

BLOC 70 B OBLIGATOIRE

19.5 CR.

DER 1001	1 H	1	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE
DER 1004	1.5 H	1	PROTHESE PARTIELLE FIXE PRATIQUE
DER 1010	1 H	1	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE
DER 1013	1.5 H	1	DENTISTERIE OPERATOIRE PRATIQUE
DER 1093	1.5 H	1	TECHNIQUE PROSTHODONTIQUE
NUT 1958	1 H	1	NUTRITION APPLIQUEE
NUT 1963	2 H	1	NUTRITION
PSL 1994	4 H	1	PHYSIOLOGIE GENERALE ET TRAVAUX PRAT
SAB 1052	2 H	1	INTRODUCTION A LA RECHERCHE CLINIQUE
STO 1010	4 H	1	ANATOMIE DE LA TETE ET DU COU

BLOC 70 C OBLIGATOIRE

35.5 CR.

DER 2001	2 A	2	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE
DER 2004	3 A	2	PROTHESE PARTIELLE FIXE PRATIQUE
DER 2010	2 A	2	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE
DER 2013	3 A	2	DENTISTERIE OPERATOIRE PRATIQUE
DER 2030	3 A	2	MATERIAUX DENTAIRES
DER 2090	1 A	1	PROTHESE COMPLETE THEORIQUE
DER 2093	3 A	2	PROTHESE COMPLETE PRATIQUE
PSY 1962	1 AH	1	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 2
PTL 1978	3 A	1	PATHOLOGIE GENERALE
SAB 2012	1 A	2	DENTISTERIE PREVENTIVE COMMUNAUTAIRE
SAB 2041	2 A	2	BIOMECHANIQUE ET THERAPEUTIQUE OCCLUS
SAB 2060	1 A	1	CROISSANCE ET BASES A.P. ORTHODONTIE
SAB 2082	1 A	1	PARODONTOLOGIE THEORIQUE
SAB 2083	1.5 A	1	PARODONTOLOGIE PRATIQUE
STO 2012	1 A	1	CROISSANCE ET DEVELOPP. DE L'ENFANT
STO 2040	5 A	1	PHARMACOLOGIE GENERALE ET DENTAIRE
STO 2060	2 A	2	RADIOLOGIE

BLOC 70 D OBLIGATOIRE

16.5 CR.

MCB 2996	5 H	1	MICROBIO IMMUNO GENERALES MEDIC BUC.
PTL 2979	5 H	1	PATHOLOGIE SPECIALE
SAB 2040	2 H	1	SANTE DENTAIRE PUBLIQUE
SAB 2043	1.5 H	1	OCCLUSION PRATIQUE
SAB 2070	1 H	1	DENTISTERIE PEDIATRIQUE THEORIQUE
SAB 2075	1 H	1	PRECLIN- DENTISTERIE PEDIAT PRATIQUE
STO 2050	1 H	1	ANESTHESIOLOGIE LOCALE

BLOC 70 E OBLIGATOIRE

40.5 CR.

DER 3001	2 A	2	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE
DER 3002	1 A	2	PROTHESE PARTIELLE FIXE CLINIQUE
DER 3010	1 A	1	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE
DER 3011	3 A	2	DENTISTERIE OPERATOIRE CLINIQUE
DER 3021	1 A	2	ENDODONTIE PRATIQUE
DER 3022	2 A	2	ENDODONTIE THEORIQUE

DER 3090	2 A	2	PROTHESE COMPLETE THEORIQUE
DER 3091	1 A	2	PROTHESE AMOVIBLE CLINIQUE
SAB 3013	1 A	2	SOINS PREVENTIFS PRIMAIRE
SAB 3060	3 A	2	ORTHODONTIE
SAB 3070	2 A	2	DENTISTERIE PEDIATRIQUE THEORIQUE
SAB 3072	1 A	2	DENTISTERIE PEDIATRIQUE CLINIQUE
SAB 3075	1.5 A	2	ORTHODONTIE CLINIQUE 1
SAB 3080	2 A	2	PARODONTIE THEORIQUE
SAB 3084	2 A	2	PARODONTIE PRATIQUE
STO 3030	4 A	1	PATHOLOGIE BUCCALE
STO 3060	1 A	2	RADIOLOGIE CLINIQUE
STO 3070	2 A	2	CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLO-FACIALE
STO 3071	2 A	2	CHIRURGIE CL.BUCCALE ET MAXILLO-FAC.
STO 3089	5 A	2	MEDECINE BUCCALE 1
STO 3081	1 A	2	DIAGNOSTIC CLINIQUE

BLOC 70 F OBLIGATOIRE	3 CR.		
DER 3092	1 H	1	PROTHESE PARTIELLE AMOVIBLE
SAB 3051	1 H	1	ETHIQUE & PROFESSIONNALISME EN DENT.
SAB 3053	1 H	1	ETHIQUE PROF. & ORGANIS. PRAT. DENT 1

BLOC 70 G OBLIGATOIRE	28 CR.		
DER 4002	2 A	2	PROTHESE PARTIELLE FIXE CLINIQUE
DER 4011	3 A	2	DENTISTERIE OPERATOIRE CLINIQUE
DER 4021	1 A	2	ENDODONTIE CLINIQUE
DER 4091	3 A	2	CLINIQUE : P P A P C P M F
PSY 1979	2 AH	1	GESTION DU STRESS EN MEDEC. DENTAIRE
SAB 4053	1 A	1	ETHIQUE PROF. & ORGANIS. PRAT. DENT 2
SAB 4072	2 A	2	DENTISTERIE PEDIATRIQUE CLINIQUE
SAB 4073	1 A	2	ORTHODONTIE CLINIQUE 2
SAB 4074	1 A	1	CONFERENCES CLINICO-ORTHODONTIQUES
SAB 4078	1 A	1	PATHOPHYSIO. & THERAPEUTIQUE DOULEURS
SAB 4080	1 A	1	PARODONTIE THEORIQUE
SAB 4082	1 A	2	PARODONTIE CLINIQUE
STO 4070	2 A	1	CHIRURGIE BUC. MAXIL-FAC. ET ANESTH.
STO 4071	3 A	2	CHIRURGIE CL. BUCCALE ET MAXILLO-FAC.
STO 4080	2 A	1	MEDECINE BUCCALE 2
STO 4081	1 A	2	CONFERENCES CLINICO-PATHOLOGIQUES
STO 4082	1 A	2	DIAGNOSTIC - URGENCE

BLOC 70 H OBLIGATOIRE	4 CR.		
DEN 4051	2 H	1	TRAVAUX DIRIGES
DEN 4999	0 H	1	EXAMEN DE SYNTHESE
DER 4092	1 H	1	DENTIST. RESTAUR. M A J ET PROG REC.
DER 4094	1 H	1	PROTHESES IMPLANTS OSTEO-INTEGRES

Programme 1-302-5-0

Version 04

Certificat en hygiène dentaire

BLOC 70 A OBLIGATOIRE	15 CR.		
SAB 1130	3 AHE	1	NUTRITION APPLIQUEE A LA SANTE DENT.
SAB 1150	3 AHE	1	PRINCIPES ET METHODES EDUC. SANITAIRE
SAB 1192	2 AHE	1	APPRENTISSAGE HABILETES DE COMMUN.
SAB 2040	2 H	1	SANTE DENTAIRE PUBLIQUE
SAB 2110	3 AHE	1	HYGIENE DENTAIRE COMMUNAUTAIRE
SAB 2122	1 A	1	INTRO FORMATION CLINIQUE EN HYG. DENT
SAB 2123	1 H	1	APPLICATIONS PRATIQUES EN HYG. DENT

BLOC 70 B OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.		
PSY 1960	2 AH	1	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 1
PSY 1962	1 AH	1	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 2
SAB 1100	3 AHE	1	INTRODUCTION LITTERATURE HYG. DENTAIRE
SAB 1140	3 AHE	1	SANTE DENT. MATERNELLE ET INFANTILE
SAB 1170	1 AHE	1	INTRODUCTION A LA DENTISTERIE PEDIAT

ERT 3369	5 AH	1	j	FORMATION CLINIQUE 2	+ PHT 3355	3 AH	1	j	STAGE 4
REA 3300	2 H	1	j	SYSTEME DE SANTE ET GESTION	PST 1970	2 A	1	j	PSYCHOPATHOLOGIE
BLOC 70 D OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.									PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES
ERT 3370	2 H	1	j	LE JEU, L'ENFANT ET L'ERGOTHERAPIE	REA 3300	2 H	1	j	SYSTEME DE SANTE ET GESTION
ERT 3371	2 H	1	j	ERGOTHERAPIE ET LES ETATS PSYCHOT.	BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.			ERGONOMIE ET INTEGRATION AU TRAVAIL	
ERT 3372	2 H	1	j	LES METHODES PROJECTIVES EN ERGOTHER.	ERT 3317	3 H	1	j	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
ERT 3373	2 AH	1	j	ERGOTHERAPIE & AFFECTIONS DE LA MAIN	PHT 3365	3 AH	1	j	MOBILISATIONS ARTICULAIRES
ERT 3374	2 AH	1	j	ERGOTHERAPIE ET GERONTOLOGIE	PHT 3366	3 AH	1	j	INTERVENTIONS PHYSIOTHERAPIQUES SPEC
ERT 3375	2 H	1	j	ATELIER D'EXPRESSION	PHT 3367	3 AH	1	j	ORGANISATION ET PERFORMANCE MOTRICE
ERT 3377	2 H	1	j	NEUROPSYCHOLOGIE ET READAPTATION	PHT 3368	3 AH	1	j	APPROCHES NEURO-FACILITATRICES
ERT 3378	2 AH	1	j	READAPT. PERS. TRAUMAT. CRANIOCEREBR	PHT 3369	3 AH	1	j	
ERT 3379	2 AH	1	j	ERGOTHERAPIE ET PERINATALITE					
ERT 3380	2 AH	1	j	TRAVAIL DIRIGE					
ERT 3381	2 AH	1	j	ERGOTHERAPIE ET INFORMATIQUE					
ERT 3382	2 AH	1	j	ASPECTS PSYCHOSOC. DEF. INCAP. HAND.					
ERT 3383	2 AH	1	j	LE CORPS ET LA THERAPEUTIQUE					
ERT 3384	2 AH	1	j	LE TRAVAIL					
ERT 3385	2 AH	1	j	SANTE ET MULTI-ETHNICITE					
ERT 3386	2 AH	1	j	ERGOTHERAPIE EN DEFICIENCE INTELLE					
ERT 3387	2 AH	1	j	AIDE TECHNIQUES EN ERGOTHERAPIE					
ERT 3388	2 AH	1	j	ERGOTHERAPIE ET LES ACCID. VASC. CER					
ERT 3389	2 AH	1	j	PROBLEMATIQUES MULT.SANTE MENTALE					
ERT 3390	2 AH	1	j	ETUDES PSYCHANALYT. TRAVAIL CREATEUR					
ERT 3391	2 AH	1	j	PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE A L'ERGO 1					
ERT 3392	2 AH	1	j	PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE A L'ERGO 2					

Programme 1-745-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en physiothérapie

Ce programme comprend 90 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

- 1^{re} année Bloc 70A — 36 crédits obligatoires
- 2^e année Bloc 70B — 29 crédits obligatoires ; 3 crédits au choix
- 3^e année Bloc 70C — 25 crédits obligatoires ; Bloc 70D — 6 crédits à option ; 3 crédits au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				36 CR.
ANI 1952	2 A	1	j	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1981	2 A	1	j	HISTOLOGIE HUMAINE
ANI 2964	4 H	1	j	ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
MSO 2160	3 AHE	1	s	INTRODUCT.AUX METHODES QUANTITATIVES
PHT 1103	2 A	1	j	BIOMECANIQUE
PHT 1107	2 AH	1	j	KINESITHERAPIE 1
PHT 1108	3 AH	1	j	KINESITHERAPIE 2 ET MASSOTHERAPIE
PHT 1109	2 A	1	j	INTRODUCTION A LA PHYSIOTHERAPIE
PHT 1151	1 H	1	j	STAGE 1
PHT 1318	2 AH	1	j	APPROCHE SCIENT. EN PHYSIOTHERAPIE
PSL 1982	2 A	1	j	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1993	3 H	1	j	PHYSIOLOGIE GENERALE
PSY 1951	3 AHE	1	s	RELATIONS INTERPERSONNELLES
PTL 1979	2 H	1	j	PATHOLOGIE GENERALE
REA 1100	3 AH	1	j	KINESIOLOGIE 1

BLOC 70 B OBLIGATOIRE				29 CR.
EPH 2321	2 AH	1	j	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE
PHL 2900	2 AH	1	j	ELEMENTS DE PHARMACOLOGIE
PHL 2204	4 AH	1	j	KINESIOLOGIE 2
PHT 2206	3 AH	1	j	PHYSIOTHERAPIE DU SYSTEMELOCOMOT.1
PHT 2207	4 A	1	j	PHYSIOTHERAPIE DU SYSTEMELOCOMOT.2
PHT 2213	3 A	1	j	MODALITES ELECTROTHERAPEUTIQUES 1
PHT 2214	3 AH	1	j	PHYSIOTHERAPIE EN NEUROLOGIE 1
PHT 2216	3 AH	1	j	PHYSIOTHERAPIE EN NEUROLOGIE 2
PHT 2250	3 H	1	j	STAGE CLINIQUE 2
PSL 2983	2 A	1	j	INTEGRATION DANS LE SYSTEME NERVEUX

BLOC 70 C OBLIGATOIRE				25 CR.
PHT 3315	4 A	2	j	KINESITHERAPIE 3
PHT 3317	2 AH	1	j	KINESITHERAPIE 4
PHT 3318	3 AH	1	j	GERONTOLOGIE ET GERIATRIE
PHT 3319	3 H	1	j	MODALITES ELECTROTHERAPEUTIQUES 2
PHT 3354	3 A	1	j	STAGE 3

NUT 3051	1 H	1	SEMINAIRES
NUT 3060	3 H	1	FORMATION DU CONSOMMATEUR
NUT 3070	7 AH	1	STAGE EN DIETETIQUE 3
+ REI 3953	3 A	1 j	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

BLOC 70 E	OBLIGATOIRE	12 CR.
NUT 4071	12 AH	1 STAGE EN DIETETIQUE 4

Programme 1-750-1-0 Version 10

B.Sc. spécialisé en orthophonie et audiologie

Ce programme comporte deux orientations et totalise, quelle que soit l'orientation choisie, 109 crédits dont 104 crédits obligatoires, 2 crédits à option et 3 crédits au choix.

Le tracé commun à tous les étudiants est constitué de : 86 crédits de cours, 2 crédits d'enseignement clinique, 4 crédits de stage dont 2 sont obligatoires et 2 à option, 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant complète son programme par les 14 crédits de cours de l'orientation orthophonie ou audiologie qu'il a choisie.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année — 38 crédits obligatoires, Bloc 03A.

2^{re} année — 34 crédits obligatoires, Bloc 03B.

3^{re} année — 18 crédits obligatoires, Bloc 03C, 2 crédits du Bloc 03D ; il doit de plus choisir l'un ou l'autre des Blocs 70A et 71A.

L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A OBLIGATOIRE 38 CR.			
ANI 2963	4 AH	2	ANATOMIE RESP. PHONAT. AUD.
LNG 1035	3 AH	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
+ LNG 1321	3 AH	1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
+ LNG 2070	3 H	1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
ORA 1123	3 H	1	PSYCHO-ACOUSTIQUE
ORA 1125	3 AH	1	ACQUISITION DU LANGAGE DE 0 A 5 ANS
ORA 1127	1 H	1	FOND NEURO-BIO COMPORT DE COMMUNIC
ORA 1128	3 AH	1 j	PHYSIOLOGIE AUDITION ET PAROLE
ORA 1129	1 AH	1 j	INTRODUCTION A ORTHOPHONIE-AUDIO.
PHY 1955	3 A	1 j	ACOUSTIQUE
PSL 1982	2 A	1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSY 1953	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1961	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEM. HUMAIN 1
PSY 2961	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEM. HUMAIN 2

BLOC 03 B OBLIGATOIRE 34 CR.			
+ LNG 2320	3 AH	1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
ORA 2215	3 AH	1 j	ANOM AFFECT INTERESSANT ORTHO AUDIO
ORA 2216	3 AH	1 j	INSTRUMENTATION ORTHO ET AUDIO
ORA 2226	2 AH	1 j	TROUBLES DE LA PAROLE
ORA 2227	3 AH	1 j	TROUBLES DU LANGAGE
ORA 2228	4 AH	1 j	METHODES INTERVENTION EN ORTHOPHONIE
ORA 2236	4 AH	1 j	TROUBLES DE L'AUDITION
ORA 2237	4 AH	1 j	METHODES D'INTERVENTION EN AUDIOL.
ORA 2240	1 AH	1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ORTHOPHONIE
ORA 2241	1 AH	1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN AUDIOLOGIE
PSY 2950	3 AH	1 j	PSYCHO. DE LA COMMUNICATION VERBALE
PSY 3951	3 H	1 j	LANGAGE ET COMMUNICATION

BLOC 03 C OBLIGATOIRE 18 CR.			
MSO 2160	3 AHE	1 s	INTROD. AUX METHODES QUANTITATIVES
ORA 3341	1 AH	1	STAGE OBLIGATOIRE EN ORTHOPHONIE
ORA 3342	1 AH	1	STAGE OBLIGATOIRE EN AUDIOLOGIE
ORA 3370	3 AH	1 j	INTERV ENFANT AVEC PROBLEMES LANGAGE
ORA 3371	4 AH	1 j	READAPTATION ENFANT DEFICIENT AUDIT.
ORA 3372	2 AH	1 j	READAPTATION ADULTE DEFICIENT AUDIT.
ORA 3373	2 AH	1 j	SYSTEMES SANTE ET EDUCATION
ORA 3374	2 AH	1 j	PERCEPTION DE LA PAROLE

BLOC 03 D OPTION MINIMUM 2 CR. MAXIMUM 2 CR.			
ORA 3343	1 AH	1	DEUXIEME STAGE EN ORTHOPHONIE
ORA 3344	1 AH	1	TROISIEME STAGE EN ORTHOPHONIE

ORA 3345	1 AH	1	DEUXIEME STAGE EN AUDIOLOGIE
ORA 3346	1 AH	1	TROISIEME STAGE EN AUDIOLOGIE

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION AUDIOLOGIE

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 14 CR.			
ORA 3362	2 AH	1 j	PHYSIOLOGIE DE L'AUDITION
ORA 3363	2 AH	1 j	DEFICIECES AUDITIVES PERIPHERIQ 1
ORA 3364	2 AH	1 j	DEFICIECES AUDITIVES PERIPHERIQ 2
ORA 3365	2 AH	1 j	DEFICIECES AUDITIVES CENTRALES
ORA 3366	3 AH	1 j	INTERVENTION AUDIOLOGIQUE 1
ORA 3367	3 AH	1 j	INTERVENTION AUDIOLOGIQUE 2

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ORTHOGRAPHIE

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 14 CR.			
ORA 3354	2 AH	1 j	TROUBLES DE L'ARTICULATION
ORA 3355	2 AH	1 j	TROUBLES DE LA RESONANCE
ORA 3356	2 AH	1 j	TROUBLES DE LA PHONATION
ORA 3357	2 AH	1 j	TROUBLES DE LA FLUIDITE
ORA 3358	3 AH	1 j	TROUBLES APPRENTIS. LANG ORAL ECRIT
ORA 3359	3 AH	1 j	TROUBLES ACQUIS DU LANGAGE

Programme 1-740-1-0 Version 10

B.Sc. spécialisé en ergothérapie

Ce programme comprend 97 crédits obligatoires, 4 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année Bloc 70A — 34 crédits obligatoires

2^{re} année Bloc 70B — 39 crédits obligatoires

3^{re} année Bloc 70C — 24 crédits obligatoires ; Bloc 70D — 4 crédits à option ; 3 crédits au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 34 CR.			
ANI 1952	2 A	1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 2964	4 H	1	ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
ERT 1104	3 A	1 j	ERGOTHERAPIE 1
ERT 1118	2 A	1 j	ACTIVITE, JEU ET TRAVAIL 1
ERT 1132	3 H	1 j	ONTOGENESE DU COMPOR. OCCUPATIONNEL
ERT 1161	1 AH	1 j	INTRODUCTION A LA FORMATION CLINIQUE
ERT 1162	1 AH	1 j	FORMATION EN MILIEU COMMUNAUTAIRE 1
PSL 1982	2 A	1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1993	3 H	1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PST 1963	4 A	2 j	PSYCHOPATHOLOGIE 1
PSY 1981	3 H	1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
REA 1100	3 AH	1 j	KINESIOLOGIE 1
SOL 1953	3 H	1 j	SOCIOLOGIE 1

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 39 CR.			
ERT 2003	4 A	1 j	INCAPACITES, DEFICIECES ET HANDICAPS
ERT 2204	3 AH	1 j	ERGOTHERAPIE 2
ERT 2218	3 A	1 j	ACTIVITE, JEU ET TRAVAIL 2
ERT 2242	3 AH	1 j	ERGOTHERAPIE AUPRÈS DE L'ADULTE 1
ERT 2243	4 AH	1 j	ERGOTHERAPIE AUPRÈS DE L'ADULTE 2
ERT 2244	3 H	1 j	ERGOTHERAPIE AUPRÈS PERSONNE AGEE
ERT 2245	3 AH	1 j	L'ERGOTHERAPIE EN PEDIATRIE
ERT 2246	3 AH	1 j	L'ERGOTHERAPIE EN SANTE MENT. INFANT.
ERT 2261	3 H	1 j	FORMATION CLINIQUE 1
MSO 2160	3 AHE	1 s	INTROD. AUX METHODES QUANTITATIVES
PSL 2983	2 A	1	INTEGRATION DANS LE SYSTEME NERVEUX
PST 1956	2 AH	1	PSYCHOPATHOLOGIE INFANTILE
PST 2953	3 A	1 j	PSYCHOPATHOLOGIE 2

BLOC 70 C OBLIGATOIRE 24 CR.			
ERT 3303	3 AH	1 j	ERGOTHERAPIE 3
ERT 3304	3 A	1 j	INTERVENTION COMMUNAUT. ET PREVENT.
ERT 3316	3 AH	1 j	LES GROUPES EN ERGOTHERAPIE
ERT 3317	3 H	1 j	ERGONOMIE ET INTEGRATION AU TRAVAIL
ERT 3318	3 AH	1 j	TECHNOLOGIE EN READAPTATION
ERT 3319	2 AH	1	APPROCHE SCIENT. EN ERGOTHERAPIE

Programme 1-450-1-0

Version 11

Doctorat en médecine (M.D.)

Ce programme ayant fait l'objet d'une refonte, les nouveaux étudiants sont inscrits à la version 12 (1^{re} année) qui apparaît plus haut.

La version 11 est réservée aux étudiants déjà inscrits.

Seuls les blocs 01C, 01D, 70A et 70B sont offerts en septembre 1993.

SEGMENT 01**BLOC 01 C OBLIGATOIRE**

33 CR.

MMD 3206	3 A	1	S. RÉNAL ET ARBRE URINAIRES
MMD 3218	3 H	1	SYSTÈME ENDOCRINEN
MMD 3219	3 H	1	REPRODUCTION - SEXUALITÉ
MMD 3220	2 H	1	ONCOLOGIE CLINIQUE
MMD 3221	3 H	1	PROFÉDEUTIQUE-SEMOLOGIE
MMD 3222	2 H	1	MÉDECINE FAMILIALE & COMMUNAUTAIRE 3
MMD 3223	6 A	1	S. CARDIO-VASCULAIRE
MMD 3224	5 A	1	S. RESPIRATOIRE
MMD 3225	1 AH	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
MMD 3227	5 H	1	S. DIGESTIF ET NUTRITION

BLOC 01 D OBLIGATOIRE

53 CR.

MMD 4321	3 A	2	PHARMACOTHERAPIE MÉDICALE
MMD 4322	10 AH	2	MÉDECINE
MMD 4323	10 AH	2	PÉDIATRIE
MMD 4324	10 AH	2	CHIRURGIE
MMD 4325	10 AH	2	OBSTÉTRIQUE-GYNECOLOGIE
MMD 4326	10 AH	2	PSYCHIATRIE

SEGMENT 70**BLOC 70 A OBLIGATOIRE**

24 CR.

MMD 5381	2 A	2	OPHTHALMOLOGIE
MMD 5382	4 A	2	RADIOLOGIE
MMD 5385	2 A	2	ANESTHÉSIE-REANIMATION
MMD 5390	6 A	2	SOINS AMBULATOIRES
MMD 5391	4 A	2	MÉDECINE GLOBALE
MMD 5392	1 A	2 j	MED.SOCET PREV.CONNAISSANCES
MMD 5393	1 A	2 j	CHIRURGIE-CONNAISSANCES
MMD 5394	1 A	2 j	MÉDECINE-CONNAISSANCES
MMD 5395	1 A	2 j	PÉDIATRIE-CONNAISSANCES
MMD 5396	1 A	2 j	PSYCHIATRIE-CONNAISSANCES
MMD 5397	1 A	2 j	OBS-GYN-CONNAISSANCES

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 12 CR. MAXIMUM 16 CR.

MMD 5004	4 A	2	STAGE A OPTION
MMD 5005	4 A	2	STAGE A OPTION
MMD 5006	4 A	2	STAGE A OPTION
MMD 5007	8 A	2	STAGE A OPTION
MMD 5008	12 A	2	STAGE A OPTION
MMD 5009	4 A	2	STAGE A OPTION
MMD 5010	4 A	2	STAGE A OPTION

Programme 1-320-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en nutrition

Ce programme comprend un ensemble de cours obligatoires (94 crédits), de cours à option (maximum 9 crédits) et de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines (27 crédits). La première année correspond au bloc 70A, la deuxième année au bloc 70B, la troisième au bloc 70D. Le bloc 70E comprend la dernière partie du stage de formation professionnelle (16 semaines) qui se situe après la fin de la troisième année du programme.

SEGMENT 70**BLOC 70 A OBLIGATOIRE**

40 CR.

ANI 1952	2 A	1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1981	2 A	1	HISTOLOGIE HUMAINE
BCM 1956	3 A	1	BIOCHIMIE GÉNÉRALE 1
BCM 1957	3 H	1	BIOCHIMIE GÉNÉRALE 2

MAT 1979	3 A	1	STATISTIQUE : CONCEPTS ET APPLICAT.
MCB 2956	3 A	1	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE
NUT 1012	2 A	1	EVALUATION SENSORIELLE DES ALIMENTS
NUT 1013	3 AH	2	SCIENCE DES ALIMENTS 1
NUT 1014	2 H	1	SCIENCE DES ALIMENTS 1 TR.PRACTIQUES
NUT 1015	3 AH	1	ANALYSE ALIMENTAIRE 1
NUT 1033	2 AH	1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION
NUT 1034	1 AH	1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION TR.PRACTIQUE
NUT 1071	3 AH	1	STAGE EN DIÉTÉTIQUE 1
PSL 1982	2 A	1	LES BASES DU SYSTÈME NERVEUX
PSL 1993	3 H	1	PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE
PSY 1963	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT

BLOC 70 B OBLIGATOIRE

33 CR.

NUT 2010	2 A	1	SCIENCE DES ALIMENTS 2
NUT 2014	3 A	1	CHIMIE ALIMENTAIRE
NUT 2015	1 A	1	CHIMIE ALIMENTAIRE-TRAVAUX PRATIQUES
NUT 2020	3 A	2	ALIMENTATION DES COLLECTIVITÉS 1
NUT 2021	3 AH	1	ORG TRAVAIL SERV D'ALIMENTATION
NUT 2022	3 AH	1	ADM SERVICES D'ALIMENTATION 1
NUT 2031	4 A	1	NUTRITION FONDAMENTALE
NUT 2038	3 AH	1 j	NUTRITION APPLIQUEE 1
NUT 2039	3 AH	1 j	NUTRITION APPLIQUEE 2
NUT 2041	3 AH	1 j	NUTRITION CLINIQUE 1
NUT 2070	5 H	1	STAGE EN DIÉTÉTIQUE 2

ANT 1510	3 A	1 j	MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 9 CR.
ANT 1900	3 AHE	1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE
ASA 1000	3	1	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE

ou

ASA 1000D	3	1	ORG.SYSTÈME DES SERV. DE SANTE 1
BIO 1803	3 H	1 js	PRINCIPES D'ÉCOLOGIE
CHM 1311	2 A	1	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H	1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
DMO 2200	3 H	1 j	COLLECTE 1 : SOURCES DES INFORMATIONS
+ DMO 2210	3 H	1 j	COLLECTE 2 : ENQUETES DEMOGRAPHIQUES
GEO 2513	3 H	1 js	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
IFT 1800	3 AHE	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
+ MCB 2986	4 A	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MSN 2951	3 A	1	IMMUNOLOGIE GÉNÉRALE ET IMMUNOCHIMIE
NUT 2023	3 A	1	SANTÉ COMMUNAUTAIRE
NUT 3015	3 A	1	AMÉNAGEMENT ÉQUIPEMENT SERV ALIM.
NUT 3030	3 AH	1	ANALYSE ALIMENTAIRE 2
NUT 3033	3 A	1	NUTRITION ET MÉTABOLISME
NUT 3038	3 AH	1 j	INITIATION A LA RECHERCHE NUTRITION
NUT 3052	2 A	1	PROGRAMME D'EDUCATION EN NUTRITION
PHI 5601	3 A	1	HISTOIRE ALIMENTATION ET NUTRITION
PPA 1187	3 AHE	1	PHARMACOLOGIE
PPA 4655	3 AHE	1	TECH. D'ANIMATION (ATELIER...)
PPA 4665	3 AHE	1	RELATION AIDE EDUC APPRENANTS ADUL.
PPA 4685	3 AHE	1	FORMATS ET INSTRUMENTS APPRENDAG.
PSY 1952	3 AH	1 j	EDUCAT. ÉQUIPE TRAVAIL EDUC ADULTES
PSY 1953	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1955	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1957	3 AH	1 j	PROCESSUS COGNITIFS
PSY 1958	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1959	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTION
PSY 1966	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 1971	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT
+ PSY 3095	3 A	1 j	VIEILLISSEMENT
+ PSY 3248	3 H	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2
REI 1230	3 AH	1 j	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
REI 1951	3 AHE	1 j	ADMINISTRATION, ORGANISA : PRINCIPES
REI 1952	3 AH	1 j	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUCT. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1957	3 A	1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE
SOL 1970	3 AH	1 j	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC

BLOC 70 D OBLIGATOIRE

36 CR.

ECN 1954	3 A	1 j	ECONOMIE 1
NUT 3011	3 H	1	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE
NUT 3021	2 H	1	ADM. SERVICES D'ALIMENTATION 2
NUT 3022	3 A	1	COMPT. SERVICES D'ALIMENTATION
NUT 3036	3 A	1	EDUCATION EN NUTRITION
NUT 3041	6 AH	2 j	NUTRITION CLINIQUE 2
NUT 3050	2 A	1	MEMOIRE

Faculté de médecine

Programme 1-450-4-0

Version 01

Année préparatoire au programme M.D.

L'année préparatoire au programme M.D. comprend 33 crédits dont 27 crédits obligatoires et 6 crédits à option. Cette année correspond aux blocs 70A et 70B.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

27 CR.

MMD 1002	3 A	1	ACIDES NUCLEIQUES
MMD 1003	3 H	1	LA CELLULE, LES TISSUS
MMD 1004	2 A	1	MICROBIOLOGIE ET VIROLOGIE
MMD 1005	2 H	1	GENETIQUE ET EMBRYOLOGIE
MMD 1006	2 AH	2	T.PRACTIQUES-MICROBIO-BIOCH-HISTO
MMD 1007	3 A	1	BIOSTATISTIQUE
MMD 1008	3 A	1	PROTEINES, ENZYMES ET METABOLISME
PHI 1988	3 A	1	NOTIONS FONDAMENTALES D'ETHIQUE
PSY 1988	3 A	1	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN
SOL 1988	3 H	1	INITIATION A LA SOCIOLOGIE

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

La liste des cours à option sera publiée ultérieurement.

Programme 1-450-1-0

Version 12

Doctorat en médecine (M.D.)

Avis important : La Faculté de médecine a procédé à une révision en profondeur de son programme M.D. Seuls les blocs 01A et 01C seront en vigueur en septembre 1993. Les blocs 01B, 70A et 70B sont à l'étude présentement.

Les deux premières années totalisent 80 crédits dont 74 obligatoires et 6 crédits à option.

La première année du nouveau programme comprend 36 crédits obligatoires, un minimum de 3 crédits à option et un maximum de 6 crédits à option. Elle correspond aux blocs 01A et 01C.

Les étudiants admis directement en première année du programme doivent substituer aux crédits à option de la première et de la deuxième année, six (6) crédits choisis parmi les cours PHI 1988, PSY 1988 et SOL 1988 de l'année préparatoire.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE

36 CR.

MMD 1127	1 A	2	j	INTRODUCTION AUX ETUDES MEDICALES
MMD 1128	3 A	1	j	CROISSANCE,DEVELOPPEMENT,VIEILLISSEMENT
MMD 1129	5 A	1	j	PATHOLOGIE ET IMMUNOLOGIE GENERALES
MMD 1130	2 A	1	j	MICRO-ORGANIS.PATHOGENES.INFECTIOLO.
MMD 1131	2 H	1	j	SCIENCES HEMATOLOGIQUES
MMD 1132	6 H	1	j	EXPLORATION DU SYSTEME NERVEUX
MMD 1133	3 H	1	j	SCIENCES PSYCHIQUES
MMD 1134	5 H	1	j	APPAREIL LOCOMOTEUR
MMD 1135	7 A	2	j	INTRODUCTION A LA MEDECINE CLINIQUE
MMD 1136	1 H	1	j	HISTOIRE DE LA MEDECINE
MMD 1137	1 H	1	j	EPIDEMIOLOGIE

BLOC 01 B OBLIGATOIRE

40 CR.

MMD 2127	4 A	2	j	INITIA.T.A DEMARCHE CLINIQUE 1
MMD 2128	5 A	2	j	INITIA.T.A DEMARCHE CLINIQUE 2
MMD 2129	4 A	2	j	SYSTEME NERVEUX
MMD 2130	3 A	2	j	SYSTEME LOCOMOTEUR
MMD 2131	2 A	2	j	SYSTEME SANGUIN ET LYMPHATIQUE
MMD 2132	4 A	2	j	SYSTEME CARDIO-VASCULAIRE
MMD 2133	3 A	2	j	SYSTEME RESPIRATOIRE
MMD 2134	4 A	2	j	SYSTEME DIGESTIF
MMD 2135	2 A	2	j	SYSTEME RENAL
MMD 2136	2 A	2	j	SYSTEME ENDOCRINIEN

MMD 2137	3 A	2	j	SYSTEME REPRODUCTEUR ET SEXUALITE
MMD 2138	4 A	2	j	PROBLEMES MULTISYSTEMIQUES

BLOC 01 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
MMD 1030	3 A	1	INTRO.PRACTIQUE AUX SC.MORPHOLOGIQUES	
PHI 1988	3 A	1	NOTIONS FONDAMENTALES D'ETHIQUE	
PSY 1988	3 AH	1	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN	
SOL 1988	3 A	1	INITIATION A LA SOCIOLOGIE	

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

62 CR.

MMD 3401	8 A	2	j	MEDECINE
MMD 3401A	1 A	2	j	MEDECINE-EXAMEN DE SYNTHESE
MMD 3402	8 A	2	j	CHIRURGIE
MMD 3402A	1 A	2	j	CHIRURGIE-EXAMEN DE SYNTHESE
MMD 3403	8 A	2	j	PEDIATRIE
MMD 3403A	1 A	2	j	PEDIATRIE-EXAMEN DE SYNTHESE
MMD 3404	8 A	2	j	OBSTETRIQUE-GYNECOLOGIE
MMD 3404A	1 A	2	j	OBS-GYNECO-EXAMEN DE SYNTHESE
MMD 3405	8 A	2	j	PSYCHIATRIE
MMD 3405A	1 A	2	j	PSYCHIATRIE-EXAMEN DE SYNTHESE
MMD 3406	4 A	2	j	MEDECINE FAMILIALE
MMD 3407	4 A	2	j	GERIATRIE
MMD 3408	4 A	2	j	RADIOLOGIE
MMD 3409	2 A	2	j	ANESTHESIE-REANIMATION
MMD 3410	2 A	2	j	OPHTALMOLOGIE
MMD 3415	1 A	2	j	MED.SOC.PREV-EXAMEN DE SYNTHESE

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.

MMD 3411	8 A	2	j	STAGE A OPTION-SPECIALITES MEDICALES
MMD 3411A	8 A	2	j	STAGE A OPTION-ALLERGIE
MMD 3411B	8 A	2	j	STAGE A OPTION-CARDIOLOGIE
MMD 3411C	8 A	2	j	STAGE A OPTION-DERMATOLOGIE
MMD 3411D	8 A	2	j	STAGE A OPTION-ENDOCRINOLOGIE
MMD 3411E	8 A	2	j	STAGE A OPTION-GASTRO-ENTEROLOGIE
MMD 3411H	8 A	2	j	STAGE A OPTION-GERIATRIE
MMD 3411I	8 A	2	j	STAGE A OPTION-HEMATOLOGIE
MMD 3411J	8 A'	2	j	STAGE A OPTION-MEDECINE INTERNE
MMD 3411K	8 A	2	j	STAGE A OPTION-NEPHROLOGIE
MMD 3411L	8 A	2	j	STAGE A OPTION-NEUROLOGIE
MMD 3411M	8 A	2	j	STAGE A OPTION-Oncologie MEDICALE
MMD 3411N	8 A	2	j	STAGE A OPTION-PHYSIATRIE
MMD 3411O	8 A	2	j	STAGE A OPTION-PNEUMOLOGIE
MMD 3411P	8 A	2	j	STAGE A OPTION-RHUMATOLOGIE
MMD 3412	8 A	2	j	STAGE A OPTION-SPEC.CHRURGICALES
MMD 3412A	8 A	2	j	STAGE A OPTION-CHIR.CARDIO-VASC-THOR
MMD 3412B	8 A	2	j	STAGE A OPTION-CHIRURGIE GENERALE
MMD 3412C	8 A	2	j	STAGE A OPTION-CHIR.GEN.PEDIATRIQUE
MMD 3412D	8 A	2	j	STAGE A OPTION-CHIR.ORTHOPEDIQUE
MMD 3412E	8 A	2	j	STAGE A OPTION-CHIR.PLASTIQUE
MMD 3412H	8 A	2	j	STAGE A OPTION-NEURO-CHIRURGIE
MMD 3421	8 A	2	j	STAGE A OPTION-O.R.L.
MMD 3421J	8 A	2	j	STAGE A OPTION-UROLOGIE
MMD 3413A	4 A	2	j	STAGE A OPTION-SANTE COMMUNAUTAIRE
MMD 3413B	4 A	2	j	STAGE A OPTION-RECHERCHE
MMD 3414	4 A	2	j	STAGE A OPTION-DIVERS
MMD 3414A	4 A	2	j	STAGE A OPTION-MEDECINE FAMILIALE
MMD 3414B	4 A	2	j	STAGE A OPTION-MICROBIOLOGIE
MMD 3414C	4 A	2	j	STAGE A OPTION-NUTRITION
MMD 3414D	4 A	2	j	STAGE A OPTION-OBSTETRIQUE-GYNECOL
MMD 3414E	4 A	2	j	STAGE A OPTION-PEDIATRIE
MMD 3414H	4 A	2	j	STAGE A OPTION-PSYCHIATRIE
MMD 3414I	4 A	2	j	STAGE A OPTION-RADIOLOGIE
MMD 3414J	4 A	2	j	STAGE A OPTION-URGENCE

BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
FRA 1006G	3	1		FONDEMENTS REDACTION ADMINISTRATIVE
IFT 1985	3	1		TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
TRA 1010G	3	1		THEME 1
TRA 1290G	3	1		ENGLISH STYLISTICS 2
+ TRA 2011G	3	1		THEME 2
TRA 2061G	3	1		VERSION MEDICALE
+ TRA 2071G	3	1		VERSION TECHNIQUE 2
TRA 2081G	3	1		VERSION ECONOMIQUE
TRA 2092G	3	1		OUTILS INFORMATIQUES EN TRADUCTION
+ TRA 2291G	3	1		REVISION 2
TRA 3110G	3	1		PRECIS-WRITING, CONTRACT. DE TEXTES

Microprogramme 1-175-6-0

Version 01

Micro-informatique*
(Famille Santé)

Responsable : Lyne Sylvain, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE	3 CR.
IFT 1810	3	1	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
BLOC 70 B				
			OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ IFT 1112	3	1		PROGRAMMATION AVEC FORTRAN
+ IFT 1140	3	1		PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ IFT 1151	3	1		PROJETS SUR MICRO-ORDINATEURS
+ IFT 1160	3	1		PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
IFT 1800	3	1		INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1912	3	1		INIT. AUX CHIFFRIER ELECTRONIQUES
IFT 1931	3	1		FICHIERS ET BASES DE DONNEES : INIT.
+ IFT 1963	3	1		PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE : FORTRAN
+ IFT 1972	3	1		BASES DE DONNEES : PROGRAMMATION
IFT 1985	3	1		TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
IFT 1990	3	1		INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

*Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

**Certificat en toxicomanies :
prévention et réadaptation
(Famille Santé)**

Responsable : Yvon Blais, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option, 9 crédits de stage et d'ateliers pratiques à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

15 CR.

NOTIONS FONDAMENTALES

TXM 1111	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
OU			
TXM 1111D	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
TXM 1221	3	1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
OU			
TXM 1221D	3	1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1331	3	1	PREVENTION DES TOX. ASP. THEORIQUES
OU			
TXM 1331D	3	1	PREVENTION DES TOX. : ASP. THEORIQUES
TXM 1441	3	1	THEORIES DES TOXICMANIES ET MODELES
OU			
TXM 1441D	3	1	THEORIES DES TOXICMANIES ET MODELES
+ TXM 1500	3	1	READAPTATION DES TOXICMANES

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES

PREVENTION

TXM 2400	1	1	ADOLESCENCE ET CONDUITES DE RISQUE
TXM 2410	1	1	PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
TXM 2420	1	1	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE
TXM 2430	1	1	PREVENTION AUPRES PERSONNES AGEES
TXM 2440	1	1	PREVENTION EN MILIEU DE TRAVAIL
TXM 2450	1	1	PREVENTION ET LEGISLATION
TXM 2460	1	1	PREVENTION EN CONTEXTE D'AUTORITE
TXM 2470	1	1	PREVENTION SIDA ET TOXICMANIES
TXM 2480	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 1
TXM 2490	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 2

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PROBLEMATIQUES PARTICULIERES

READAPTATION

TXM 2500	1	1	INTERVENTION AUPRES DES PROCHES
TXM 2510	1	1	SANTE MENTALE ET TOXICMANIES
TXM 2520	1	1	DELINQUANCE ET TOXICMANIES
TXM 2530	1	1	GERONTOXICMANIE
TXM 2540	1	1	SEXUALITE ET TOXICMANIES
TXM 2550	1	1	FEMMES ET PSYCHOTROPES
TXM 2560	1	1	TOXICO. ET EPUISEMENT PROFESSIONNEL
TXM 2570	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 1
TXM 2580*	1	1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 2

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

PRATIQUES EN TOXICMANIES

ATELIERS SUPERVISES

TXM 3400	3	1	ATELIERS PRATIQUES EN PREVENTION
TXM 3410	3	1	RESOLUTION DE PROBLEMES EN PREVENTION
TXM 3500	3	1	ATELIERS PRATIQUES EN READAPTATION
TXM 3510	3	1	DICUSSION DE CAS CLINIQUES

STAGE SUPERVISE

+ TXM 3600	6	1	STAGE D'INTERVENTION EN TOXICMANIES
------------	---	---	-------------------------------------

BLOC 70 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

AGE 2141	3	1	METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE
AGE 3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
CRI 10916	3	1	MARGINALITE, DEVIANC ET CRIMINALITE
CRI 2360G	3	1	PREVENTION DE LA DELINQUANCE
EDP 1001	3	1	METH.1 : INIT.MET.RECH.SC.HUM.ET SOC
PSY 1950	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE : INTRODUCTION
PSY 1966	3	1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE

PSY 3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SOL 3109G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SVS 2806	3	1	METHODES D'ACTION PREVENTIVE
TXM 2221	3	1	PSYCHOTROPES ET PHARMACODEPENDANCE

Programme 1-185-5-0 Version 03
Certificat de traduction I
(Famille Langues et cultures)

Responsable : Marielle Saint-Amour, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

21 CR.

TRA 1020G	3	1	DIFFICULTES DE LA LANGUE FRANCAISE
TRA 1040G	3	1	STYLISTIQUE INTERNE DU FRANCAIS
TRA 1190G	3	1	ENGLISH STYLISTICS 1
LNG 1030G	3	1	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE 1
TRA 1060G	3	1	STYLISTIQUE COMPAREE
TRA 1070G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1
TRA 1030G	3	1	VERSION GENERALE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	
LNG 3510G	3	1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
TRA 1010G	3	1	THEME 1
TRA 2021G	3	1	VERSION LITTERAIRE
TRA 2031G	3	1	VERSION COMMERCIALE
TRA 2041G	3	1	VERSION TECHNIQUE 1
TRA 2051G	3	1	VERSION JURIDIQUE
TRA 2061G	3	1	VERSION MEDICALE
TRA 3060G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2
+ TRA 2092G	3	1	Outils INFORMATIQUES EN TRADUCTION

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	
ARV 1001	3	1	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
BIO 1951	3	1	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
COM 2400G	3	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
CRI 1050G	3	1	SOCIOCriminologie 1
DRT 1111G	3	1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
ECN 1012G	3	1	ECONOMIQUE
FRA 1006G	3	1	FONDEMENTS REDACTION ADMINISTRATIVE
IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
POI 1020G	3	1	SYSTEMES POLITIQUES : QUEBEC, CANADA
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
SOL 1020G	3	1	ELEMENTS DE SOCIOLOGIE
TRA 1010G	3	1	THEME 1
TRA 1290G	3	1	ENGLISH STYLISTICS 2

Programme 1-185-5-1 Version 03

Certificat de traduction II
(Famille Langues et cultures)

Responsable : Marielle Saint-Amour, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

21 CR.

LNG 3510G	3	1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
TRA 2021G	3	1	VERSION LITTERAIRE
TRA 2031G	3	1	VERSION COMMERCIALE
TRA 2041G	3	1	VERSION TECHNIQUE 1
TRA 2051G	3	1	VERSION JURIDIQUE
+ TRA 2191G	3	1	REVISION 1
TRA 3060G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2

BLOC 70 C			OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			BLOC 70 F			OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.					
ELEMENTS TECHNICO-PROFESSIONNELS								+ PSY 2981			3 AHE		1 js			APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE		
MSN 2500	3	1			SANTE ENVIRONNEMENTALE			+ PSY 2982			3 AHE		1 js			LE GROUPE COMME MEDIUM		
ou								+ SME 3005			3 H		1 s			APPROCHE SYSTEMIQUE		
MSN 2500G	3	1			INT. TOXICOLOGIE ECO-INDUSTRIELLE			+ SME 3010			3 A		1 s			INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE		
MSN 3200G	3	1			INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE			+ SME 3020			3 A		1 s			REINS. ET MAINTIEN EN MILIEU NATUREL		
MSN 2000	3	1			PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL ET ERGONOMIE			+ SME 3025			3 H		1 s			PROMOTION ET PREVENTION		
+ SST 1050	3	1			INTRODUCTION A L'HYGIENE DU TRAVAIL			BLOC 70 G			OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.					
+ SST 2010	3	1						AEG 2110			3 AHE		1			ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE		
BLOC 70 D	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.					ANT 3050			3 A		1 j			ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE		
LES COMPOSANTES PRATIQUES DE LA S.S.T.								ASA 1000			3 AHE		1			ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1		
PPA 4860	3	1			DESIGN D'UNE STRATEGIE EDUCATIVE I			LNG 1090			3 A		1 js			INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE		
SST 1085	3	1			INVESTIGATION DES ACCIDENTS DU TRAV.			MSO 2030			3 AHE		1 js			SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT		
+ SST 3000	3	1			STAGE			MSO 2040			3 AHE		1 js			PLANIF. ET GEST. PROG. DE SANTE COMM		
+ SST 3010	3	1			PROJET D'INTERVENTION			+ PSE 3011			3 H		1 s			INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.		
SST 3051	3	1			GESTION DE LA SST DANS L'ENTREPR.			PSY 1961			3 AH		1 js			PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEM. HUMAIN 1		
SVS 1801G	3	1			METHODE D'ACTION COMMUNAUTAIRE			PSY 1975			3 AH		1 js			PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE		
BLOC 70 E	OPTION		MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 2 CR.					PSY 1975			3 AH		1 js			PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE		
PROBLEMES SPECIFIQUES DE LA S.S.T.								+ SME 3030			3 AH		1 js			PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT		
SST 2001	1	1			PROBLEMES DE SST 1			SVS 2805			3 AH		1 js			ATELIER THEMATIQUE EN SANTE MENTALE		
SST 2002	1	1			PROBLEMES DE SST 2			SVS 2806			3 AH		1 js			PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU		
SST 2003	1	1			PROBLEMES DE SST 3			BLOC 70 G			3 AH		1 js			METHODES D'ACTION PREVENTIVE		
SST 2004	1	1			PROBLEMES DE SST 4													
SST 2005	1	1			PROBLEMES DE SST 5													
SST 2006	1	1			PROBLEMES DE SST 6													
SST 2007	2	1			PROBLEMES DE SST 7													
SST 2008	2	1			PROBLEMES DE SST 8													

* Cours offert une fois par année.

Programme 1-482-5-0 Version 00

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention* (Famille Santé)

Responsable : Amnon Suissa, tél. : (514) 343-6982

Le programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE		9 CR.		
SME 1000	3 AH	1 s			CONNAISS. DE SOI ET COMPETENCE PERS.		
SME 1005	3 AH	1 s			ANALYSE DU DEVEL. BIO-PSYCOSOCIAL		
SME 1010	3 AH	1 s			PRINCIPES D'INTERV. EN SANTE MENTALE		
BLOC 70 B			OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
PST 1975G	3 H	1 s			PSYCHOPATHOLOGIE		
PSY 1950	3 AHE	1 js			PSYCHOPATHOLOGIE : INTRODUCTION		
BLOC 70 C			OBLIGATOIRE		3 CR.		
SVS 2901	3 AH	1 js			SANTE MENTALE : ASPECTS SCIOPOLET.		
BLOC 70 D			OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
ANT 3052	3 H	1 j			CULTURE, DEVIANC, PSYCHOPATHOLOGIE		
ANT 3055	3 A	1 j			ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX		
CRI 3495	3 A	1 j			CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX		
GER 2021	3 AHE	1			SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT		
+ PSY 3116	3 H	1 j			SOCIOPATHOLOGIE		
+ PSY 3118	3 H	1 j			PSYCHOPATHOLOGIE : ENFANT, ADOLESCENT		
+ SOL 3501	3 A	1 j			STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE		
TXM 1221	3 AHE	1 js			EFFECTS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES		
ou							
TXM 1221D	3 AHE	1 js			EFFECTS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES		
BLOC 70 E			OBLIGATOIRE		3 CR.		
+ PST 2954G	3 AH	1 s			APPR. BIO-PSYCOSOC. EN SANTE MENTALE		

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

BLOC 70 F			OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		
AEG 2110	3 AHE	1			ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE		
ANT 3050	3 A	1 j			ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE		
ASA 1000	3 AHE	1			ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1		
LNG 1090	3 A	1 js			INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE		
MSO 2030	3 AHE	1 js			SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT		
MSO 2040	3 AHE	1 js			PLANIF. ET GEST. PROG. DE SANTE COMM		
+ PSE 3011	3 H	1 s			INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.		
PSY 1961	3 AH	1 js			PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEM. HUMAIN 1		
PSY 1966	3 AH	1 js			PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE		
PSY 1975	3 AH	1 js			PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE		
PSY 1995	3 AH	1 js			PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT		
+ SME 3030	3 AH	1 js			ATELIER THEMATIQUE EN SANTE MENTALE		
SVS 2805	3 AH	1 js			PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU		
SVS 2806	3 AH	1 js			METHODES D'ACTION PREVENTIVE		

* Programme conjoint de la Faculté de l'éducation permanente et de la Faculté de médecine (Département de médecine du travail et d'hygiène du milieu).

Faculté de musique

Programme 1-600-1-0

Version 08

B. en musique (général)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le D.E.C. comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats admis sur la base du diplôme de CEGEP seront appelés à passer un test de classement en solfège et en dictée et une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.
Ce programme totalise 13 crédits obligatoires, 65 crédits à option et 12 crédits au choix.

- Préalables musicaux :
- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
 - 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et une perception de textes musicaux simples.
 - 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles
Durant son baccalauréat général, le candidat devra inscrire à son programme d'études un minimum de 4 crédits d'ensembles choisis parmi les suivants : chorale, chorale jazz, harmonie de concert et orchestre.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				13 CR.
+ MTE 1211	3 A	1	ANALYSE MUSICALE 1	
+ MTE 1212	3 H	1	ANALYSE MUSICALE 2	
MUL 1132	3 AH	1	METHODOLOGIE MUSICALE	
MUS 1204	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1	
+ MUS 1205	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2	

BLOC 70 B OPTION				<i>MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.</i>
MUS 1208	2 A	1	PERCEPTION AUDITIVE 1	
+ MUS 1209	2 H	1	PERCEPTION AUDITIVE 2	
+ MUS 2204A	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 3	
+ MUS 2204B	1 AH	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1	
+ MUS 2205A	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 4	
+ MUS 2205B	1 AH	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2	

BLOC 70 C OPTION				<i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.</i>
MUL 1103	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1	
MUL 1104	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2	
MUL 1105	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3	
MUL 1106	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4	
MUL 1107	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5	
MUL 1108	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6	

BLOC 70 D OPTION				<i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.</i>
* MIN 1714	3 AH	1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE	
* MIN 1729	3 AH	1 j	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1	
* MIN 1730	3 AH	1 j	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2	
* + MIN 1741	3 AH	1	LITTÉRATURE DU CLAVÉCIN	
+ MIN 1743	3 AH	1	LITTÉRATURE DU PIANO 1	
+ MIN 1744	3 AH	1	LITTÉRATURE DU PIANO 2	
* + MIN 1748	3 AH	1	LITTÉRATURE DU CHANT 1	
* + MIN 1749	3 AH	1	LITTÉRATURE DU CHANT 2	
* + MIN 1750	3 AH	1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1	
+ MIN 1751	3 AH	1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2	
MIN 1753	3 AH	1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1	

MIN 1754	3 AH	1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
MUL 2108	3 AH	1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MUL 2111	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1

BLOC 70 E			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.
* + MIN 1752	3 AH	1	LITTÉRATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUS.	
+ MTE 1205	3 AH	1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1	
+ MTE 1206	3 AH	1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2	
MUL 2112	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2	
MUS 1221	3 AH	1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS	

BLOC 70 F			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
MTE 1008	3 A	1	HARMONIE 1	
+ MTE 1009	3 H	1	HARMONIE 2	
MTE 1204	6 A	2 j	ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL	

BLOC 70 G			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
MUL 3301	3 AH	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1	
+ MUL 3302	3 AH	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2	
MUL 3314	3 AH	1 j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1	

BLOC 70 H			OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 22 CR.
MUI 1132A	2 AHE	1	CHANT 1	
MUI 1132B	2 AHE	1	CHANT 2	
MUI 1133V	3 AHE	1	CHANT 1	
MUI 1133W	3 AHE	1	CHANT 2	
MUI 1162A	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1	
MUI 1162B	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2	
MUI 1323A	3 AH	1	INSTRUMENT 1	
MUI 1323B	3 AH	1	INSTRUMENT 2	
MUI 1324V	4 AH	1	INSTRUMENT 1	
MUI 1324W	4 AH	1	INSTRUMENT 2	
MUI 2132A	2 AHE	1	CHANT 3	
MUI 2132B	2 AHE	1	CHANT 4	
MUI 2162A	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3	
MUI 2162B	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4	
MUI 2323A	3 AH	1	INSTRUMENT 3	
MUI 2323B	3 AH	1	INSTRUMENT 4	
MUI 3132A	2 AHE	1	CHANT 5	
MUI 3132B	2 AHE	1	CHANT 6	
MUI 3323A	3 AH	1	INSTRUMENT 5	
MUI 3323B	3 AH	1	INSTRUMENT 6	

BLOC 70 I			OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUE 1281	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1282	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1283	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1284	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1285	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1286	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1311	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1312	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1313	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1314	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1315	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1316	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1321	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1322	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1323	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1324	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1325	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1326	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1361	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	
MUE 1362	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	
MUE 1363	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	
MUE 1364	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	
MUE 1365	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	
MUE 1366	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	
MUE 1371	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE	
MUE 1372	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE	
MUE 1373	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE	
MUE 1374	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE	
MUE 1375	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE	
MUE 1376	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE	

BLOC 70 J		OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ALL 1951	6 AHE	2	js	ALLEMAND ELEMENTAIRE	
ALL 1952	3 AHE	1	js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1	
ANG 1967	3 AHE	1	js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1	
+ ANG 1968	3 AHE	1	j	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2	
ANG 1969	3 AH	1	js	LECTURE DE L'ANGLAIS	
CIN 1050	3 H	1	j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	
CIN 2050	3 H	1	j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS	
COM 1300	3 AH	1	j	THEORIES DE LA COMMUNICATION	
EPH 1050	3 AHE	1	j	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE	
EPH 1952	3 AHE	1	j	ACTIVITE PHYSIQUE ET MODE DE VIE	
EPH 2055	3 AHE	1	js	CONCEPTIONS DU CORPS	
ESP 1951	6 A	2	j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE	
+ ESP 1952	3 AHE	1	js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE	
+ ESP 1953	3 AHE	1	js	ESPAGNOL AVANCE	
FRA 1005G	3 AHE	1		STRUCTURATION DE TEXTES	
HAR 1190	3 A	1	j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	
HAR 1200	3 H	1	j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE	
ITL 1951	6 A	2	s	ITALIEN ELEMENTAIRE	
ITL 1952	3 AHE	1	s	ITALIEN INTERMEDIAIRE	
ITL 1953	3 AH	1	js	ITALIEN AVANCE	
BLOC 70 K		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	
MUE 1261	1 AH	1		ENSEMBLE	
MUE 1262	1 AH	1		ENSEMBLE	
MUE 1263	1 AH	1		ENSEMBLE	
MUE 1264	1 AH	1		ENSEMBLE	
MUE 1265	1 AH	1		ENSEMBLE	
MUE 1266	1 AH	1		ENSEMBLE	
BLOC 70 L		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 22 CR.	
EMU 1310	1 AHE	1		TECHNIQUE DE LA DIRECTION	
+ EMU 1320	2 AHE	1		TECHNIQUE DIRECTION AVEC APPLICATION	
+ MIN 1096	2 A	1		INITIAU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 1	
MIN 1802	3 AH	1		ELEM.D'INTERPRETATION MUS.1550-1850	
+ MIN 2802	2 A	1		CONTINUO 1	
+ MIN 2803	2 H	1		CONTINUO 2	
+ MTE 1003	2 AH	1		COMPOSITION INSTRUMENTALE COMPL.1	
+ MTE 1004	2 AH	1		COMPOSITION INSTRUMENTALE COMPL.2	
+ MTE 1110	3 A	1		CONTREPOINT 1	
+ MTE 1111	3 H	1		CONTREPOINT 2	
MTE 1303	2 A	1		HARMONIE JAZZ 1	
+ MTE 1304	2 H	1		HARMONIE JAZZ 2	
+ MTE 1402	2 AH	1		COMPOSITION TONALE	
+ MTE 15002	2 H	1		COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE.COMPL.1	
MTE 2006	2 A	1		TECH.D'ECRITURE ELECTROACOUSTIQUE	
+ MTE 2008	3 A	1		HARMONIE 3	
+ MTE 2009	3 H	1		HARMONIE 4	
+ MTE 2110	3 A	1		CONTREPOINT 3	
+ MTE 2111	3 H	1		CONTREPOINT 4	
+ MTE 2114	3 A	1		ORCHESTRATION 1	
+ MTE 2115	3 H	1		ORCHESTRATION 2	
+ MTE 2305	2 A	1		ARRANGEMENT 1	
+ MTE 2306	2 H	1		ARRANGEMENT 2	
+ MTE 2402	2 AH	1		TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1	
+ MTE 2403	2 AH	1		TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2	
+ MTE 2501	2 AH	1		COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE.COMPL.2	
+ MTE 2502	2 AH	1		COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE.COMPL.3	
+ MTE 3501	2 AH	1		COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE.COMPL.4	
MUL 1134	3 AH	1		INTRODUCTION A LA MUSICOLOGIE	
+ MUL 1243	3 AH	1		ESTHETIQUE MUSICALE 1	
+ MUL 1244	3 AH	1		ESTHETIQUE MUSICALE 2	
MUS 1105	3 AH	1		INTRODUCTION A L'ELECTROACOUSTIQUE	
MUS 1113	2 AH	1		APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 1	
+ MUS 1114	2 H	1		APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 2	
MUS 1124	3 A	1		ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1	
+ MUS 1125	3 H	1		ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 2	
MUS 1131	2 AH	1		FACTURE DU CLAVECIN	
MUS 1132	2 AH	1		ELEMENTS D'ORGANOGRAPHIE	
+ MUS 2105	3 AH	1		ELECTROACOUSTIQUE 1	
+ MUS 2106	3 AH	1		ELECTROACOUSTIQUE 2	
+ MUS 2113	3 AH	1		FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1	
+ MUS 2114	3 AH	1		FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2	
+ MUS 2115	3 AH	1		SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1	
+ MUS 2116	3 AH	1		SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2	

B. Mus. (interprétation)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le D.E.C. comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats admis sur la base du diplôme de CEGEP seront appelés à passer un test de classement en solfège et en dictée et une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Options : Chant

Claviers (clavecin, orgue, piano)

Instruments d'orchestre,

guitare, instruments anciens

Jazz et musique populaire.

Préalables musicaux :

1) Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation.

2) Connaissance de la théorie de la musique.

3) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et une perception de textes musicaux simples.

4) Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

Programme 1-605-1-0

Version 07

B. en musique interprétation (chant)

Ce programme totalise 25 crédits obligatoires, 61 à option et 6 au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en interprétation chant, le candidat devra inscrire à son programme d'études un minimum de 4 crédits d'ensembles choisis parmi les suivants : chorale, chorale jazz et ensemble vocal.

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE		25 CR.
+ MIN 1096	2 A	1		INITIAU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 1
+ MIN 1097	2 H	1		INITIAU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 2
+ MTE 1211	3 A	1		ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H	1		ANALYSE MUSICALE 2
* + MUE 1121	2 AH	1		ATELIER DE JEU SCENIQUE
* + MUE 1122	2 AH	1		ATELIER DE JEU SCENIQUE
MUL 1132	3 AH	1		METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 AH	1		SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 AH	1		SOLFEGE ET DICTEE 2
+ MUS 2206	2 AH	1		SOLFEGE 3
+ MUS 2207	2 AH	1		SOLFEGE 4

BLOC 70 B

OPTION		MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ALL 1951	6 AHE	2	js
ALL 1952	3 AHE	1	js
ITL 1951	6 A	2	s
ITL 1952	3 AHE	1	s
ITL 1953	3 AH	1	js

BLOC 70 C

OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	
MTE 1008	3 A	1	HARMONIE 1
+ MTE 1009	3 H	1	HARMONIE 2
MTE 1204	6 A	2	j

ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1	MTE 1204	6 A 2	j ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2	MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3	+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4	+ MUS 2204A	2 AH 1	SOLFÈGE ET DICTEE 3
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5	+ MUS 2204B	1 AH 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6	+ MUS 2205A	2 AH 1	SOLFÈGE ET DICTEE 4
			+ MUS 2205B	1 AH 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2
BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
* + MIN 1748	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1			
* + MIN 1749	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2			
MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES			
MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1			
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2			
MUL 3301	3 AH 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1			
+ MUL 3302	3 AH 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2			
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE 1			
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS			
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 26 CR., MAXIMUM 30 CR.			
MUI 1134A	4 AHE 1	CHANT 1			
MUI 1134B	4 AHE 1	CHANT 2			
MUI 1162A	2 AHE 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1			
MUI 1162B	2 AHE 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2			
MUI 2134A	4 AHE 1	CHANT 3			
MUI 2134B	4 AHE 1	CHANT 4			
MUI 3135A	5 AHE 1	CHANT 5			
MUI 3135B	5 AHE 1	CHANT 6			
BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.			
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE			
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL			
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE-JAZZ			
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE-JAZZ			
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE-JAZZ			
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE-JAZZ			
BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.			
MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE			
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE			
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE			
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE			
SEGMENT 02					
BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1			
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2			
+ MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1			
+ MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2			
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE-JAZZ 1			
+ MTE 1304	2 H 1	HARMONIE-JAZZ 2			
+ MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1			
+ MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2			
SEGMENT 03					
BLOC 03 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1			
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2			
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3			
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4			
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5			
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6			
BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.			
* MIN 1714	3 AH 1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE			
* MIN 1729	3 AH 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1			
* MIN 1730	3 AH 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2			
* + MIN 1741	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CLAVÉCIN			
* + MIN 1748	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1			
* + MIN 1749	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2			
* + MIN 1750	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1			
+ MIN 1751	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2			
MIN 1753	3 AH 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1			
MIN 1754	3 AH 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2			
MIN 1802	3 AH 1	ELEM.D'INTERPRÉTATION MUS.1550-1850			
MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES			
MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1			
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2			
MUL 3301	3 AH 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1			
+ MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2			
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE 1			
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS			

Programme 1-605-1-5

Version 05

B. en musique interprétation (instruments d'orchestre, guitare et instruments anciens)

L'orientation **Instruments d'orchestre ou guitare** comprend les segments 01, 02, 03, 04, 05 et 70 avec 13 crédits obligatoires, 67 à option et 10 au choix.

L'orientation **Instruments anciens** comprend les segments 01, 02, 03, 04, 05 et 71 avec 13 crédits obligatoires, 71 à option et 6 au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en interprétation instruments d'orchestre, guitare ou instruments anciens, le candidat devra inscrire à son programme d'études un minimum de 4 crédits d'ensembles choisis parmi les suivants : chorale, chorale jazz, harmonie de concert, orchestre ou stage band.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE		13 CR
+ MTE 1211	3 A	1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H	1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1132	3 AH	1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 AH	1	SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 AH	1	SOLFEGE ET DICTEE 2

BLOC 04 A	OPTION		MINIMUM 4 CR.	MAXIMUM 6 CR.
MUE 1281	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1282	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1283	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1284	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1285	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1286	1 AH	1	CHORALE	
MUE 1291	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	
MUE 1292	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	
MUE 1293	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	
MUE 1294	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	
MUE 1295	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	
MUE 1296	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	
MUE 1311	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1312	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1313	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1314	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1315	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1316	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1321	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1322	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1323	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1324	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1325	1 AH	1	ORCHESTRE	
MUE 1326	1 AH	1	ORCHESTRE	

MUE 1361	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1362	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1363	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1364	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1365	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1366	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1371	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1372	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1373	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1374	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1375	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1376	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 04 B			OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.		
MUE 1261	1 AH	1	ENSEMBLE			
MUE 1262	1 AH	1	ENSEMBLE			
MUE 1263	1 AH	1	ENSEMBLE			
MUE 1264	1 AH	1	ENSEMBLE			
MUE 1265	1 AH	1	ENSEMBLE			
MUE 1266	1 AH	1	ENSEMBLE			

SEGMENT 05

BLOC 05 A			OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.		
ALL 1951	6 AHE	2 js	ALLEMAND ELEMENTAIRE			
ALL 1952	3 AHE	1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1			
ANG 1967	3 AHE	1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1			
+ ANG 1968	3 AHE	1 j	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2			
ANG 1969	3 AH	1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS			
COM 1200	3 AH	1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS			
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT			
HAR 1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE			
ITL 1951	6 A	2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE			
ITL 1952	3 AHE	1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE			
ITL 1953	3 AH	1 js	ITALIEN AVANCE			
MUS 1113	2 AH	1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 1			
+ MUS 1114	2 H	1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 2			
MUS 1124	3 A	1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1			
+ MUS 2113	3 AH	1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1			
+ MUS 2114	3 AH	1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2			
+ MUS 2115	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1			
+ MUS 2116	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2			

SEGMENT 70

BLOC 70 A			OPTION	MINIMUM 30 CR., MAXIMUM 34 CR.		
MUI 1162A	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1			
MUI 1162B	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2			
MUI 1325A	5 AH	1	INSTRUMENT 1			
MUI 1325B	5 AH	1	INSTRUMENT 2			
MUI 2325A	5 AH	1	INSTRUMENT 3			
MUI 2325B	5 AH	1	INSTRUMENT 4			
MUI 3325A	5 AH	1	INSTRUMENT 5			
MUI 3325B	5 AH	1	INSTRUMENT 6			

SEGMENT 71

BLOC 71 A			OPTION	MINIMUM 34 CR., MAXIMUM 34 CR.		
MUI 1092A	2 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 1			
MUI 1092B	2 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 2			
MUI 1162A	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1			
MUI 1162B	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2			
MUI 1693A	3 AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 1			
MUI 1693B	3 AH	1	INSTRUMENT ANCIEN 2			
MUI 2092A	2 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 3			
MUI 2092B	2 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 4			
MUI 2694A	4 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 3			
MUI 2694B	4 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 4			
MUI 3092A	2 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 5			
MUI 3092B	2 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 6			
MUI 3694A	4 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 5			
MUI 3694B	4 AHE	1	INSTRUMENT ANCIEN 6			

Programme 1-605-1-6

Version 02

B. en musique interprétation (jazz et musique populaire)

Ce programme totalise 43 crédits obligatoires, 38 crédits à option et 9 crédits au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en interprétation jazz et musique populaire, le candidat devra inscrire à son programme d'études un minimum de 4 crédits d'ensembles choisis parmi les suivants : chorale, chorale jazz, harmonie de concert ou stage band.

SEGMENT 70

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE	43 CR.		
*	♦ MIN 1750	3 AH	1	LITTERATURE DU JAZZ 1		
+	MIN 1751	3 AH	1	LITTERATURE DU JAZZ 2		
+	MUE 1181	1 AH	1	COMBO		
+	MUE 1182	1 AH	1	COMBO		
	MUE 1183	1 AH	1	COMBO		
	MUE 1184	1 AH	1	COMBO		
	MUE 1185	1 AH	1	COMBO		
	MUE 1186	1 AH	1	COMBO		
	MUI 1514A	4 AHE	1	INSTRUMENT-JAZZ 1		
	MUI 1514B	4 AHE	1	INSTRUMENT-JAZZ 2		
	MUI 2514A	4 AHE	1	INSTRUMENT-JAZZ 3		
	MUI 2514B	4 AHE	1	INSTRUMENT-JAZZ 4		
	MUI 3514A	4 AHE	1	INSTRUMENT-JAZZ 5		
	MUI 3514B	4 AHE	1	INSTRUMENT-JAZZ 6		
	MUL 1132	3 AH	1	METHODOLOGIE MUSICALE		
	MUS 1204	2 AH	1	SOLFEGE ET DICTEE 1		
	+ MUS 1205	2 AH	1	SOLFEGE ET DICTEE 2		

BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.		
	MUS 1208	2 A	1	PERCEPTION AUDITIVE 1		
	+ MUS 1209	2 H	1	PERCEPTION AUDITIVE 2		
	+ MUS 2204A	2 AH	1	SOLFEGE ET DICTEE 3		
	+ MUS 2204B	1 AH	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1		
	+ MUS 2205A	2 AH	1	SOLFEGE ET DICTEE 4		
	+ MUS 2205B	1 AH	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2		

BLOC 70 C			OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 12 CR.		
	MTE 1008	3 A	1	HARMONIE 1		
	+ MTE 1009	3 H	1	HARMONIE 2		
	MTE 1303	2 A	1	HARMONIE-JAZZ 1		
	+ MTE 1304	2 H	1	HARMONIE-JAZZ 2		
	+ MTE 2305	2 A	1	ARRANGEMENT 1		
	+ MTE 2306	2 H	1	ARRANGEMENT 2		

BLOC 70 D			OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.		
	MIN 1098	2 A	1	IMPROVISATION JAZZ 1		
	+ MIN 1099	2 H	1	IMPROVISATION JAZZ 2		
	MIN 1791	2 A	1	HARMONIE-JAZZ AU CLAVIER 1		
	+ MIN 1792	2 H	1	HARMONIE-JAZZ AU CLAVIER 2		
	+ MIN 2791	2 A	1	HARMONIE-JAZZ AU CLAVIER 3		
	+ MIN 2792	2 H	1	HARMONIE-JAZZ AU CLAVIER 4		

BLOC 70 E			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.		
	MUL 1103	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1		
	MUL 1104	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2		
	MUL 1105	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3		
	MUL 1106	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4		
	MUL 1107	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5		
	MUL 1108	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6		

BLOC 70 F			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.		
	MUL 2108	3 AH	1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES		
	MUL 2112	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2		
	MUL 3301	3 AH	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1		
	+ MUL 3302	3 AH	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2		
	MUL 3314	3 AH	1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1		
	MUS 1221	3 AH	1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS		

BLOC 70 G			OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.		
	MUE 1281	1 AH	1	CHORALE		
	MUE 1282	1 AH	1	CHORALE		

MUE 1283	1 AH	1	CHORALE	BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
MUE 1284	1 AH	1	CHORALE	* MIN 1729	3 AH 1 j	LITTERATURE DE L'ORGUE 1
MUE 1285	1 AH	1	CHORALE	* MIN 1730	3 AH 1 j	LITTERATURE DE L'ORGUE 2
MUE 1286	1 AH	1	CHORALE	* + MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN
MUE 1291	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	+ MIN 1743	3 AH 1	LITTERATURE DU PIANO 1
MUE 1292	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	+ MIN 1744	3 AH 1	LITTERATURE DU PIANO 2
MUE 1293	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MUE 1294	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUE 1295	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUE 1296	1 AH	1	ENSEMBLE-JAZZ	MUL 3301	3 AH 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUE 1311	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	+ MUL 3302	3 AH 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUE 1312	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	MUL 3314	3 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1
MUE 1313	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT	MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS
MUE 1314	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT			
MUE 1315	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT			
MUE 1316	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT			
MUE 1361	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 34 CR., MAXIMUM 34 CR.
MUE 1362	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	MUI 1155A	5 AH 1	CLAVECIN 1
MUE 1363	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	MUI 1155B	5 AH 1	CLAVECIN 2
MUE 1364	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	MUI 1234B	4 AHE 1	ORGUE 2
MUE 1365	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	MUI 1235A	5 AH 1	ORGUE 1
MUE 1366	1 AH	1	CHORALE-JAZZ	MUI 1255A	5 AH 1	PIANO 1
				MUI 1255B	5 AH 1	PIANO 2
				MUI 1322A	2 AHE 1	INSTRUMENT 1
				MUI 1322B	2 AHE 1	INSTRUMENT 2
				MUI 2154A	4 AHE 1	CLAVECIN 3
				MUI 2154B	4 AHE 1	CLAVECIN 4
				MUI 2234A	4 AHE 1	ORGUE 3
				MUI 2234B	4 AHE 1	ORGUE 4
				MUI 2254A	4 AHE 1	PIANO 3
				MUI 2254B	4 AHE 1	PIANO 4
				MUI 2256A	6 AHE 1	PIANO 3
				MUI 2256B	6 AHE 1	PIANO 4
				MUI 2322A	2 AHE 1	INSTRUMENT 3
				MUI 3156A	6 AHE 1	CLAVECIN 5
				MUI 3156B	6 AHE 1	CLAVECIN 6
				MUI 3235A	5 AH 1	ORGUE 5
				MUI 3236B	6 AHE 1	ORGUE 6
				MUI 3256A	6 AHE 1	PIANO 5
				MUI 3256B	6 AHE 1	PIANO 6

Programme 1-605-1-7 Version 00

B. en musique interprétation (claviers)

Ce programme totalise 19 crédits obligatoires, 69 crédits à option et 6 crédits au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en interprétation claviers, le candidat devra inscrire à son programme d'études un minimum de 4 crédits de chorale.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	19 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
+ MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 AH 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 AH 1	SOLFEGE ET DICTEE 2
BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.
MTE 1204	6 A 2 j	ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
+ MUS 2204A	2 AH 1	SOLFEGE ET DICTEE 3
+ MUS 2204B	1 AH 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
+ MUS 2205A	2 AH 1	SOLFEGE ET DICTEE 4
+ MUS 2205B	1 AH 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 8 CR.
MUE 1281	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1282	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1283	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1284	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1285	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1286	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1287	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1288	1 AH 1	ENSEMBLE

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ MIN 1769	3 AH 1	HARMONIE AU CLAVIER 1
+ MIN 1770	3 AH 1	HARMONIE AU CLAVIER 2
MIN 1802	3 AH 1	ELEM.D'INTERPRETATION MUS.1550-1850
+ MIN 2802	2 A 1	CONTINUO 1
+ MIN 2803	2 H 1	CONTINUO 2
+ MTE 1205	3 AH 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1
+ MTE 1206	3 AH 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2
MUS 1131	2 AH 1	FACTURE DU CLAVECIN
+ MUS 1132	2 AH 1	ELEMENTS D'ORGANOGRAPHIE

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.
COM 1200	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
EPH 1040	3 AHE 1 js	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE
+ EPH 2040	3 AHE 1	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
EPH 2055	3 AHE 1 js	CONCEPTIONS DU CORPS
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 1
+ MUS 1114	2 H 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 2
MUS 1124	3 A 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
+ MUS 2113	3 AH 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
+ MUS 2114	3 AH 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2

+ MUS 2115	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1
+ MUS 2116	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2
PSE 1901	3 AH	1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHO-EDUCATION

Programme 1-610-1-0

Version 08

B. en musique (composition)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le D.E.C. comportant les cours de la structure d'accueil «musique» ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats admis sur la base du diplôme de CEGEP seront appelés à passer un test de classement en solfège et en dictée et une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B.: Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme comporte 2 orientations, instrumentale et électroacoustique. Durant la première année du baccalauréat en composition, l'étudiant est initié à ces 2 profils et doit par la suite se spécialiser dans l'orientation qui lui convient le mieux.

L'orientation **Composition instrumentale** comprend les segments 01, 02, 03, 04, 05 et 70 avec 52 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

L'orientation **Composition électroacoustique** comprend les segments 01, 02, 03, 04, 05 et 71 avec 50 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et une perception de textes musicaux de difficulté simple.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.
- 4) Les aptitudes générales musicales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de compositions soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition.

Les connaissances suivantes feront également l'objet de vérification lors de l'entrevue avec les compositeurs :

- 5) Connaissance de l'harmonie tonale modulante.
- 6) Connaissance des éléments d'acoustique et d'électroacoustique.

- 7) Connaissance de l'application musicale de l'informatique.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en composition, chaque étudiant devra inscrire à son programme d'études un minimum de 4 crédits d'ensembles choisis parmi les suivants : chorale, chorale jazz, harmonie de concert et orchestre.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE				28 CR.
+ MCT 1401	3 AH	1	COMPOSITION 1	
+ MCT 1402	3 AH	1	COMPOSITION 2	
+ MTE 1205	3 AH	1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1	
+ MTE 1206	3 AH	1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2	
+ MTE 1211	3 A	1	ANALYSE MUSICALE 1	
+ MTE 1212	3 H	1	ANALYSE MUSICALE 2	
MUL 1132	3 AH	1	METHODOLOGIE MUSICALE	
MUS 1204	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1	
+ MUS 1205	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2	
+ MUS 2105	3 AH	1	ELECTROACOUSTIQUE 1	

SEGMENT 02

BLOC 02 A OPTION			MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
MTE 1303	2 A	1	HARMONIE-JAZZ 1
+ MTE 1304	2 H	1	HARMONIE-JAZZ 2
+ MTE 1402	2 AH	1	COMPOSITION TONALE
+ MTE 2008	3 A	1	HARMONIE 3
+ MTE 2009	3 H	1	HARMONIE 4
+ MTE 2114	3 A	1	ORCHESTRATION 1
+ MTE 2115	3 H	1	ORCHESTRATION 2
+ MTE 2402	2 AH	1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
+ MTE 2403	2 A	1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
+ MTE 3114	3 AH	1	ORCHESTRATION 3
+ MUS 2123	3 AH	1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
+ MUS 2114	3 AH	1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2
+ MUS 2115	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1
+ MUS 2116	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2

SEGMENT 03

BLOC 03 A OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
MUL 1103	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 03 B OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
* MIN 1714	3 AH	1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
* MIN 1729	3 AH	1 j	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
* MIN 1730	3 AH	1 j	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
* MIN 1741	3 AH	1	LITTÉRATURE DU CLAVÉCIN
+ MIN 1743	3 AH	1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
+ MIN 1744	3 AH	1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
* + MIN 1748	3 AH	1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
* + MIN 1749	3 AH	1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
+ MIN 1750	3 AH	1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
+ MIN 1751	3 AH	1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
* + MIN 1752	3 AH	1	LITTÉRATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE
MIN 1753	3 AH	1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3 AH	1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
MUL 2108	3 AH	1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MUL 2111	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 AH	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
+ MUL 3302	3 AH	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH	1 j	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE 1
MUS 1221	3 AH	1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

SEGMENT 04

BLOC 04 A OPTION			MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 16 CR.
MUI 1132A	2 AHE	1	CHANT 1
MUI 1132B	2 AHE	1	CHANT 2
MUI 1162A	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1323A	3 AH	1	INSTRUMENT 1
MUI 1323B	3 AH	1	INSTRUMENT 2
MUI 2132A	2 AHE	1	CHANT 3
MUI 2132B	2 AHE	1	CHANT 4
MUI 2162A	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
MUI 2162B	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUI 2323A	3 AH	1	INSTRUMENT 3
MUI 2323B	3 AH	1	INSTRUMENT 4
MUI 3132A	2 AHE	1	CHANT 5
MUI 3132B	2 AHE	1	CHANT 6
MUI 3323A	3 AH	1	INSTRUMENT 5

BLOC 04 B OPTION			MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
MUE 1281	1 AH	1	CHORALE
MUE 1282	1 AH	1	CHORALE
MUE 1283	1 AH	1	CHORALE
MUE 1284	1 AH	1	CHORALE
MUE 1311	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1312	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1313	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1314	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT

MUE 1321	1 AH	1	ORCHESTRE
MUE 1322	1 AH	1	ORCHESTRE
MUE 1323	1 AH	1	ORCHESTRE
MUE 1324	1 AH	1	ORCHESTRE
MUE 1361	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1362	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1363	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1364	1 AH	1	CHORALE-JAZZ
MUE 1371	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1372	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1373	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1374	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 04 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.		
MUE 1261	1 AH	1	ENSEMBLE	
MUE 1262	1 AH	1	ENSEMBLE	
MUE 1263	1 AH	1	ENSEMBLE	
MUE 1264	1 AH	1	ENSEMBLE	

SEGMENT 05

BLOC 05 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
ALL 1951	6 AHE	2	js	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE	1	js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ANG 1967	3 AHE	1	js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG 1968	3 AHE	1	js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1969	3 AH	1	js	LECTURE DE L'ANGLAIS
CIN 1050	3 H	1	j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 2050	3 H	1	j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
COM 1200	3 AH	1	j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH	1	j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1951	6 A	2	j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE	1	js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE	1	js	ESPAGNOL AVANCE
FRA 1005G	3 AHE	1	j	STRUCTURATION DE TEXTES
HAR 1110	3 A	1	j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H	1	j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
PHY 1445	3 H	1	s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	24 CR.		
+ MCT 2401	3 AH	1		COMPOSITION 3 (INSTRUMENTALE)
+ MCT 2402	3 AH	1		COMPOSITION 4 (INSTRUMENTALE)
+ MCT 3401	3 AH	1		COMPOSITION 5 (INSTRUMENTALE)
+ MCT 3402	3 AH	1		COMPOSITION 6 (INSTRUMENTALE)
+ MTE 1110	3 A	1		CONTREPOINT 1
+ MTE 1111	3 H	1		CONTREPOINT 2
+ MUS 2204A	2 AH	1		SOLFEGE ET DICTEE 3
+ MUS 2204B	1 AH	1		ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
+ MUS 2205A	2 AH	1		SOLFEGE ET DICTEE 4
+ MUS 2205B	1 AH	1		ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

SEGMENT 71

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	22 CR.		
+ MCT 2501	3 AH	1		COMPOSITION 3 (ELECTROACOUSTIQUE)
+ MCT 2502	3 AH	1		COMPOSITION 4 (ELECTROACOUSTIQUE)
+ MCT 3501	3 AH	1		COMPOSITION 5 (ELECTROACOUSTIQUE)
+ MCT 3502	3 AH	1		COMPOSITION 6 (ELECTROACOUSTIQUE)
+ MUS 1125	3 H	1		ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 2
MUS 1208	2 A	1		PERCEPTION AUDITIVE 1
+ MUS 1209	2 H	1		PERCEPTION AUDITIVE 2
+ MUS 2106	3 AH	1		ELECTROACOUSTIQUE 2

Programme 1-615-1-1

Version 03

B. en musique (musicologie)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le D.E.C. comportant les cours de la structure d'accueil «musique» ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats admis sur la base du diplôme de CEGEP seront appelés à passer un test de classement en solfège et en dictée et une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B.: Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 37 crédits obligatoires, 52 crédits à option et 3 crédits au choix.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et une perception de textes musicaux simples.

- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en musicologie, le candidat devra inscrire à son programme d'études un minimum de 4 crédits d'ensembles choisis parmi les suivants : chorale, chorale jazz, harmonie de concert et orchestre.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	37 CR.		
+ MTE 1211	3 A	1		ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H	1		ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1103	3 AH	1		HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH	1		HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH	1		HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH	1		HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH	1		HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH	1		HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6
MUL 1132	3 AH	1		METHODOLOGIE MUSICALE
MUL 1134	3 AH	1		INTRODUCTION A LA MUSICLOGIE
MUL 3314	3 AH	1	j	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1
MUS 1204	2 AH	1		SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 AH	1		SOLFEGE ET DICTEE 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.		
MUS 1208	2 A	1		PERCEPTION AUDITIVE 1
+ MUS 1209	2 H	1		PERCEPTION AUDITIVE 2
+ MUS 2204A	2 AH	1		SOLFEGE ET DICTEE 3
+ MUS 2204B	1 AH	1		ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
+ MUS 2205A	2 AH	1		SOLFEGE ET DICTEE 4
+ MUS 2205B	1 AH	1		ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
* + MUL 1243	3 AH	1		ESTHETIQUE MUSICALE 1
+ MUL 1244	3 AH	1		ESTHETIQUE MUSICALE 2

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 12 CR.		
* MIN 1714	3 AH	1		LITTERATURE DE LA GUITARE
* MIN 1729	3 AH	1	j	LITTERATURE DE L'ORGUE 1
* MIN 1730	3 AH	1	j	LITTERATURE DE L'ORGUE 2
* + MIN 1741	3 AH	1		LITTERATURE DU CLAVICIN
+ MIN 1743	3 AH	1		LITTERATURE DU PIANO 1
+ MIN 1744	3 AH	1		LITTERATURE DU PIANO 2
* + MIN 1748	3 AH	1		LITTERATURE DU CHANT 1
* + MIN 1749	3 AH	1		LITTERATURE DU CHANT 2
* + MIN 1750	3 AH	1		LITTERATURE DU JAZZ 1
+ MIN 1751	3 AH	1		LITTERATURE DU JAZZ 2
MIN 1753	3 AH	1		LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3 AH	1		LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
MUL 2108	3 AH	1		HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MUL 2111	3 AH	1		HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH	1		HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 AH	1		PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
+ MUL 3302	3 AH	1		PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 15 CR.		
MTE 1008	3 A	1		HARMONIE 1
+ MTE 1009	3 H	1		HARMONIE 2

+ MTE 1110	3 A	1	CONTREPOINT 1	ITL 1952	3 AHE	1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
MTE 1204	6 A	2 j	ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL	ITL 1953	3 AH	1 js	ITALIEN AVANCE
BLOC 70 F	OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 22 CR.	MUS 1113	2 AH	1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 1
MUI 1132A	2 AHE	1	CHANT 1	+ MUS 1114	2 H	1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 2
MUI 1132B	2 AHE	1	CHANT 2	+ MUS 2113	3 AH	1	ORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
MUI 1162A	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1	+ MUS 2114	3 AH	1	ORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2
MUI 1162B	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2	+ MUS 2115	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1
MUI 1323A	3 AH	1	INSTRUMENT 1	+ MUS 2116	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2
MUI 1323B	3 AH	1	INSTRUMENT 2				
MUI 2132A	2 AHE	1	CHANT 3				
MUI 2132B	2 AHE	1	CHANT 4				
MUI 2162A	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3				
MUI 2162B	2 AHE	1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4				
MUI 2323A	3 AH	1	INSTRUMENT 3				
MUI 2323B	3 AH	1	INSTRUMENT 4				
MUI 3132A	2 AHE	1	CHANT 5				
MUI 3132B	2 AHE	1	CHANT 6				
MUI 3323A	3 AH	1	INSTRUMENT 5				
MUI 3323B	3 AH	1	INSTRUMENT 6				
BLOC 70 G	OPTION		MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.				
MUE 1281	1 AH	1	CHORALE				
MUE 1282	1 AH	1	CHORALE				
MUE 1283	1 AH	1	CHORALE				
MUE 1284	1 AH	1	CHORALE				
MUE 1285	1 AH	1	CHORALE				
MUE 1286	1 AH	1	CHORALE				
MUE 1311	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT				
MUE 1312	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT				
MUE 1313	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT				
MUE 1314	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT				
MUE 1315	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT				
MUE 1316	1 AH	1	HARMONIE DE CONCERT				
MUE 1321	1 AH	1	ORCHESTRE				
MUE 1322	1 AH	1	ORCHESTRE				
MUE 1323	1 AH	1	ORCHESTRE				
MUE 1324	1 AH	1	ORCHESTRE				
MUE 1325	1 AH	1	ORCHESTRE				
MUE 1326	1 AH	1	ORCHESTRE				
MUE 1361	1 AH	1	CHORALE-JAZZ				
MUE 1362	1 AH	1	CHORALE-JAZZ				
MUE 1363	1 AH	1	CHORALE-JAZZ				
MUE 1364	1 AH	1	CHORALE-JAZZ				
MUE 1365	1 AH	1	CHORALE-JAZZ				
MUE 1366	1 AH	1	CHORALE-JAZZ				
MUE 1371	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE				
MUE 1372	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE				
MUE 1373	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE				
MUE 1374	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE				
MUE 1375	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE				
MUE 1376	1 AH	1	ORCHESTRE DE CHAMBRE				
BLOC 70 H	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.				
MUE 1281	1 AH	1	ENSEMBLE				
MUE 1282	1 AH	1	ENSEMBLE				
MUE 1283	1 AH	1	ENSEMBLE				
MUE 1284	1 AH	1	ENSEMBLE				
MUE 1285	1 AH	1	ENSEMBLE				
MUE 1286	1 AH	1	ENSEMBLE				
BLOC 70 I	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				
* + MIN 1752	3 AH	1	LITTERATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE				
+ MTE 1205	3 AH	1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1				
+ MTE 1206	3 AH	1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2				
MUS 1105	3 AH	1	INTRODUCTION A L'ELECTROACOUSTIQUE				
MUS 1221	3 AH	j	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS				
BLOC 70 J	OPTION		MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.				
ALL 1951	6 AHE	2 js	ALLEMAND ELEMENTAIRE				
ALL 1952	3 AHE	1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1				
ANG 1967	3 AHE	1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1				
+ ANG 1968	3 AHE	1 j	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2				
ANG 1969	3 AH	1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS				
ESP 1951	6 A	2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE				
+ ESP 1952	3 AHE	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE				
+ ESP 1953	3 AHE	1 js	ESPAGNOL AVANCE				
ITL 1951	6 A	2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE				
BLOC 70 F	OPTION		MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 22 CR.				
ITL 1952	3 AHE	1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE				
ITL 1953	3 AH	1 js	ITALIEN AVANCE				
MUS 1113	2 AH	1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 1				
+ MUS 1114	2 H	1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 2				
+ MUS 2113	3 AH	1	ORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1				
+ MUS 2114	3 AH	1	ORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2				
+ MUS 2115	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1				
+ MUS 2116	3 AH	1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2				
Programme 1-620-1-0							
Version 07							
B. en musique (techniques d'écriture)							
Les candidats qui n'ont pas obtenu le D.E.C. comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.							
Les candidats admis sur la base du diplôme de CEGEP seront appelés à passer un test de classement en solfège et en dictée et une audition instrumentale.							
Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.							
N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.							
Ce programme totalise 52 crédits obligatoires, 37 crédits à option et 3 crédits au choix.							
Préalables musicaux :							
1) Connaissance de la théorie de la musique.							
2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et une perception de textes musicaux simples.							
3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.							
Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.							
Inscription obligatoire aux grands ensembles							
Durant son baccalauréat en techniques d'écriture, le candidat devra inscrire à son programme d'études un minimum de 4 crédits d'ensembles choisis parmi les suivants : chorale, chorale jazz, harmonie de concert et orchestre.							
Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.							
SEGMENT 70							
BLOC 70 A OBLIGATOIRE							
52 CR.							
MTE 1008	3 A	1	HARMONIE 1				
+ MTE 1009	3 H	1	HARMONIE 2				
+ MTE 1110	3 A	1	CONTREPOINT 1				
+ MTE 1111	3 H	1	CONTREPOINT 2				
+ MTE 1211	3 A	1	ANALYSE MUSICALE 1				
+ MTE 1212	3 H	1	ANALYSE MUSICALE 2				
+ MTE 2008	3 A	1	HARMONIE 3				
+ MTE 2009	3 H	1	HARMONIE 4				
+ MTE 2110	3 A	1	CONTREPOINT 3				
+ MTE 2111	3 H	1	CONTREPOINT 4				
+ MTE 2114	3 A	1	ORCHESTRATION 1				
+ MTE 2115	3 H	1	ORCHESTRATION 2				
+ MTE 3114	3 AH	1	ORCHESTRATION 3				
MUL 1132	3 AH	1	METHODOLOGIE MUSICALE				
MUS 1204	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTEE 1				
+ MUS 1205	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTEE 2				
+ MUS 2204A	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTEE 3				
+ MUS 2204B	1 AH	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1				
+ MUS 2205A	2 AH	1	SOLFÈGE ET DICTEE 4				
+ MUS 2205B	1 AH	1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2				
BLOC 70 B OPTION							
MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 10 CR.							
+ MTE 1402	2 AH	1	COMPOSITION TONALE				
+ MTE 2402	2 AH	1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1				
+ MTE 2403	2 AH	1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2				
+ MTE 3401	2 AH	1	ATELIER DE COMPOSITION 1				
+ MTE 3402	2 AH	1	ATELIER DE COMPOSITION 2				

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	*	MIN	1749	3 AH	1	LITTERATURE DU CHANT 2
+ MTE 1205	3 AH 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1	*	+ MIN	1750	3 AH	1	LITTERATURE DU JAZZ 1
+ MTE 1206	3 AH 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2	*	+ MIN	1751	3 AH	1	LITTERATURE DU JAZZ 2
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE-JAZZ 1	*	+ MIN	1752	3 AH	1	LITTERATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUS.
+ MTE 1304	2 H 1	HARMONIE-JAZZ 2		MIN	1753	3 AH	1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
+ MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1		MIN	1754	3 AH	1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
+ MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2		MUL	2108	3 AH	1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
				MUL	2111	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
				MUL	2112	3 AH	1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 14 CR.		MUL	3301	3 AH	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUI 1132A	2 AHE 1	CHANT 1		+ MUL	3302	3 AH	1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUI 1132B	2 AHE 1	CHANT 2		MUL	3314	3 AH	1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE 1
MUI 1162A	2 AHE 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1		MUS	1221	3 AH	1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS
MUI 1162B	2 AHE 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2						
MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1						
MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2						
MUI 2132A	2 AHE 1	CHANT 3						
MUI 2132B	2 AHE 1	CHANT 4						
MUI 2162A	2 AHE 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3						
MUI 2162B	2 AHE 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4						
MUI 2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3						
MUI 2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4						
MUI 3132A	2 AHE 1	CHANT 5						
MUI 3132B	2 AHE 1	CHANT 6						
BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.						
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE						
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE						
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE						
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE						
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE						
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE						
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT						
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT						
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT						
MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT						
MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT						
MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT						
MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE						
MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE						
MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE						
MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE						
MUE 1325	1 AH 1	ORCHESTRE						
MUE 1326	1 AH 1	ORCHESTRE						
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE-JAZZ						
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE-JAZZ						
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE-JAZZ						
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE-JAZZ						
MUE 1365	1 AH 1	CHORALE-JAZZ						
MUE 1366	1 AH 1	CHORALE-JAZZ						
MUE 1371	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE						
MUE 1372	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE						
MUE 1373	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE						
MUE 1374	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE						
MUE 1375	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE						
MUE 1376	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE						
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.						
MUE 1281	1 AH 1	ENSEMBLE						
MUE 1282	1 AH 1	ENSEMBLE						
MUE 1283	1 AH 1	ENSEMBLE						
MUE 1284	1 AH 1	ENSEMBLE						
BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.						
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1						
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2						
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3						
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4						
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5						
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6						
BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.						
* MIN 1714	3 AH 1	LITTERATURE DE LA GUITARE						
* MIN 1729	3 AH 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1						
* MIN 1730	3 AH 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2						
* + MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN						
+ MIN 1743	3 AH 1	LITTERATURE DU PIANO 1						
+ MIN 1744	3 AH 1	LITTERATURE DU PIANO 2						
* + MIN 1748	3 AH 1	LITTERATURE DU CHANT 1						

Faculté de pharmacie

Programme 1-675-1-0

Version 08

Baccalauréat en pharmacie

Le programme comprend 133 crédits de cours obligatoires (blocs 01A à 01H) et 9 crédits de cours à option.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE

18 CR.

ANI 1953	2 A	1 j	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1982	2 A	1 j	HISTOLOGIE HUMAINE
MSO 1060	3 A	1	INTR. A LA BIOSTAT.:APPLEN PHARM.
PHM 1120	2 A	1 j	INTRODUCTION A LA PROFESSION
PHM 1131	3 A	1 j	PHARMACIE PHYSICO-CHIMIQUE 1
PHM 1140	4 A	1 j	BIOCHIMIE
PSL 1983	2 A	1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX

BLOC 01 B OBLIGATOIRE

19 CR.

PHM 1210	1 H	1 j	MEDICAMENTS NON PRESCRITS
PHM 1220	2 H	1 j	PHARMACOGNOSIE
PHM 1230	3 H	1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE
PHM 1231	3 H	1 j	CHIMIE MEDICINALE 1
+ PHM 1232	3 H	1 j	PHARMACIE PHYSICO-CHIMIQUE 2
PHM 1240	4 H	1 j	QUALITE DU MEDICAMENT
PSL 1993	3 H	1	PHYSIOLOGIE GENERALE

BLOC 01 C OBLIGATOIRE

21 CR.

MCB 2990	4 A	1 j	MICROBIOLOGIE IMMUNOLOGIE ET INFECTI
+ PHM 2320	2 A	1 j	PHARMACOLOGIE MOLECULAIRE
+ PHM 2330	3 A	1 j	BIOLOGIE CLINIQUE
PHM 2331	3 A	1 j	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 1
+ PHM 2332	3 A	1 j	CHIMIE MEDICINALE 2
+ PHM 2341	4 A	1 j	PHARMACIE GALENIQUE 1
+ PTI 1971	2 A	1	PATHO GENERALE (PHARMACIE)

BLOC 01 D OBLIGATOIRE

22 CR.

+ PHM 2432	3 H	1 j	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 2
+ PHM 2440	4 H	1 j	ANTIBIOTIQUES ET ANTICANCEREUX
+ PHM 2441	4 H	1 j	PHARMACOLOGIE 1
+ PHM 2442	4 H	1 j	PHARMACIE GALENIQUE 2
PHM 2443	4 H	1 j	BIOPHARMACIE ET PHARMACOCINETIQUE
PTL 2972	3 H	1	PATHOLOGIE SPECIALE

BLOC 01 E OBLIGATOIRE

18 CR.

NUT 3965	2 A	1 j	NUTRITION NORMALE ET THERAPEUTIQUE
PHM 3520	2 A	1 j	COMMUNICATION
+ PHM 3521	2 A	1 j	PHARMACOTHERAPIE 1
PHM 3525	2 A	1 j	LEGISLATION, ETHIQUE PHARMACEUTIQUES
PHM 3526	2 A	1 j	MANAGEMENT ET MARKETING EN PHARMACIE
+ PHM 3527	2 A	1 j	DERMOPHARMACIE
+ PHM 3532	3 A	1 j	PHARMACOLOGIE 2
+ PHM 3533	3 A	1 j	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 3

BLOC 01 F OBLIGATOIRE

16 CR.

+ PHM 3620	2 H	1 j	TOXICOLOGIE ET PHARMACODEPENDANCE
+ PHM 3623	2 H	1 j	PHARMACOLOGIE 3
+ PHM 3630	3 H	1 j	AUTOMEDICATION, INSTRUMENTS MEDICAUX
+ PHM 3632	3 H	1 j	PHARMACOTHERAPIE 2
+ PHM 3634	3 H	1 j	DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 4
PHM 3635	3 H	1 j	PHARMACIE, SYSTEMES ET SERVICE SANTE

BLOC 01 G OBLIGATOIRE

5 CR.

+ PHM 4720	2 A	1 j	ATELIERS DE PHARMACOTHERAPIE
+ PHM 4733	3 A	1 j	PHARMACOTHERAPIE 3

BLOC 01 H OBLIGATOIRE

14 CR.

+ PHM 4871	7 H	1 j	ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1
+ PHM 4872	7 H	1 j	ENSEIGNEMENT CLINIQUE 2

SEGMENT 70

BLOC 70 A OPTION

MINIMUM 9 CR. MAXIMUM 9 CR.

PHM 2081	1 AHE	1	SEMINAIRES 1
PHM 2282	2 AHE	1	PROBLEMES PHARMACEUTIQUES 1
PHM 3083	1 AHE	1	SEMINAIRES 2
PHM 3084	1 A	1	VISITES D'OBERVATION
PHM 3285	2 AHE	1	PROBLEMES PHARMACEUTIQUES 2
+ PHM 4032	2 H	1	FABRICATION PHARMACEUTIQUE 1
+ PHM 4033	3 A	1	FABRICATION PHARMACEUTIQUE 2
PHM 4072	3 A	1	RADIOPHARMACIE
+ PHM 4114	4 H	1	ANALYSE PHARMAC INSTRUMENTALE 1
PHM 4131	3 A	1	ADMINISTRATION D'OFFICINE
PHM 4135	2 A	1	INDUSTRIE DU MEDICAMENT
+ PHM 4138	4 A	1	PRODUITS STERILES
PHM 4140	2 H	1	ASPECTS SOCIO-ADMINISTRATIFS ACTUELS
PHM 4171	3 A	1	ADMINIST.EN PHARMACIE D'HOPITAL
+ PHM 4215	4 A	1	ANALYSE PHARMACEUTIQUE INSTRUMENT. 2
+ PHM 4229	2 A	1	PRODUITS VETERINAIRES

Faculté des sciences de l'éducation

Programme 1-835-2-0

Version 02

Majeur en éducation

Ce programme totalise 63 crédits de cours dont 33 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A		OBLIGATOIRE	33 CR.		
DID 1200	3 AHE 1	ENS ET APPR DU FR 1 : FOND ET PROCESS			
DID 1205	3 AHE 1	ENS ET APP DU FRANCAIS 2 : DIDACT.			
DID 1510	3 AHE 1	DIDACTIQUE DE LA MATHEMATIQUE 1			
DID 1515	3 AHE 1	DIDACTIQUE DE LA MATHEMATIQUE 2			
EDU 1020	1 AHE 1	STAGE DE SENSIBILISATION			
EDU 1025	3 AHE 1	STAGE D'INITIAT. A LA PRATIQUE PROF.			
EDU 2000	5 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT			
ETA 3515	3 AHE 1	PRINC.MESURE ET EVAL EN EDUCATION			
ETA 4990	3 AHE 1	SYSTEMES EDUCATIFS DU QUEBEC			
PPA 1235	3 AHE 1	CROISS ET SERVICE A LA PETITE ENFANCE			
PPA 1240	3 AHE 1	CROISSANCE ET ECOLE PRIMAIRE			

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		
DID 2261	3 AHE 1	ENFANT IMMIG LE FRANCAIS LANG D'ENS			
DID 2367	3 AHE 1	FORM PERSONNELLE ET SOCIALE EN EDUC			
PPA 1245	3 AHE 1	CROISSEMENT ET MILIEUX EDUC A L'ADOL			
PSY 1971	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT			
PSY 1981	3 H 1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET			

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
DRT 33486	3 AHE 1 js	DROIT DE L'EDUCATION			
ECN 1953	4 H 1 j	ECONOMIQUE ET EDUCATION			
ETA 3135	3 AHE 1	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION			
ETA 3140	3 AHE 1	FONDEMENTS DE L'EDUCATION			
ETA 3150	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SOCIO. DE L'EDUC.			
ETA 3155	3 AHE 1	SOCIO DE L'ECOLE ET DE LA PROF.ENS.			
ETA 3165	3 AHE 1	EVOLU. DE LA PENSEE PEDAG. AU QUEBEC			
ETA 4100	3 AHE 1	OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SEC.			
PHI 1900	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION			
SOL 3102	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION			

BLOC 70 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
PPA 1250	3 AHE 1	ENSEIGNANT FACE AUX MODELES D'INTERV			
PPA 1255	3 AHE 1	L'ENSEIGNANT ET LE GROUPE-CLASSE			
PPA 1260	3 AHE 1	PRAT DE L'ENS : DOMAINE RELATIONNEL			

BLOC 70 D		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		
ETA 3510	3 AHE 1	CLASSIFI.ET FORMUL OBJECTIFS EN EDUC.			
ETA 3520	3 AHE 1	EVALAPPRENT : DOMAINE COGNITIF			
ETA 3525	3 AHE 1	EVALAPPR:DOMAINE AFFECTIF ET PSYCH			
ETA 3539	3 AHE 1	EVOLINSTRUMENTS DE MESURE EN EDUC.			

BLOC 70 E		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
COM 2700	3 A 1 s	COMMUNI. DANS LES GROUPES RESTREINTS			
COM 2750	3 H 1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION			
ETA 4705	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA TECHNOLOGIE EDUC			
ETA 4747	3 AHE 1	LE MICRO-ORDINATEUR EN EDUCATION 1			
ETA 4753	3 AHE 1	LANGAGE D'ORDINATEUR APPLIQUE A EDUC			
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE			
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION			

BLOC 70 F		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.		
DID 1971	3 AHE 1	ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE			
DID 1981	3 AHE 1	ATELIER D'EXPR PAR LE CORPS LA VOIX			
ETA 1000	3 AHE 1	ATELIER DE RECHERCHE			
FRA 1090	3 AHE 1 js	PRATIQUE THEATRALE 1			
FRA 1091	3 A 1 js	CREATION LITTERAIRE 1			
PPA 1276	3 AHE 1	ATELIER D'EXPRESSION PAR LE JEU			

BLOC 70 G		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
CAT 1310	3 AHE 1	CATECHESE ET PROJET EDUCATIF GLOBAL			
CAT 1412	3 AHE 1	PROG, GUIDES ET INSTRUMENTS DU PRIM			
DID 2317	3 AHE 1	DIDACTIQUE ENS MORAL ET RELIG CATHOL			
DID 2319	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT DE LA MORALE			

BLOC 70 H		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
DID 2931	3 AHE 1	DID DE L'ART DRAMATIQUE			
DID 2936	3 AHE 1	DID DES ARTS PLASTIQUES			
DID 2941	3 AHE 1	DID DE LA MUSIQUE			
DID 2946	3 AHE 1	DID DE LA DANSE			
EPH 1102	3 AHE 1	ATELIERS D'APPLIC PEDAGOGIQUE DANSE			

BLOC 70 I		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
DID 2156	3 AHE 1	DID DES SCIENCES HUMAINES			
DID 2851	3 AHE 1	DID DES SCIENCES NATURELLES			

BLOC 70 J		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
PPA 1431	3 AHE 1	APPR SCOL ELEVES EN DIFF ADAPT APPR			
PPA 2405	3 AHE 1	MESO RELAT A L'ENFANCE ET/OU ADOLESC			
PPA 2410	3 AHE 1	DIFF INTEG DE PERS DIFF ADAPT ET APP			

BLOC 70 Y		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
BBL 1000	3 AHE 1	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES			
BIO 1951	3 H 1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE			
FRA 1005G	3 AHE 1	STRUCTURATION DE TEXTES			
FRA 1958G	3 AHE 1 js	GRAMMAIRE 2 : REVISION GRAMMATICALE			
FRA 2951G	3 AHE 1	NORMES ET USAGES DU FRANCAIS ECRIT			
FRA 3018	3 H 1 j	LITTERATURE ET SOCIETE			
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT			
LNG 1035	3 AH 1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE			
LNG 1410	3 HE 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE			
LNG 2350	3 HE 1 js	SOCIOLINGUISTIQUE			
MAT 1901	3 AH 1 js	COMPLEMENTS DE MATHEMATIQUES			
MUL 3301	3 AH 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1			
PHI 1400	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE			
PHI 2400	3 A 1 j	ETHIQUE			
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS			
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX			
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC			
THL 1010	3 AHE 1 js	CREOIRE AUJOURDHUI			
THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN			
THL 3080	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE			

Programme 1-820-4-0

Version 02

Mineur en éducation préscolaire et enseignement primaire

BLOC 01 A		OBLIGATOIRE	9 CR.		
EDU 3030	3 AHE 1	ATELIER D'ELABO D'UN PROJET DE STAGE			
EDU 3040	3 AHE 1	STAGE (ED PRESCL ET ENS PRIM)			
PPA 3200	3 AHE 1	PROB SPECIFIQUE DU PRESCOL PRIMAIRE			

BLOC 70 A		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
DID 3211	3 AHE 1	LECT ET ECRIT AU PRESCL ET AU PRIM 1			
DID 3213	3 AHE 1	LECT ET ECRIT AU PRESCL ET AU PRIM 2			
DID 3215	3 AHE 1	COMMUNICATION ORALE			
DID 3217	3 AHE 1	LITTERATURE ENFANTINE			
DID 3219	3 AHE 1	ENS FR INTERDISC ET INTEGR DES APPR			

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.	PPA 3465	3 AHE	1	PROJET ORTHOPEDAGOGIQUE
DID 3531	3 AHE	1	MATHS AU PRESCOL ET AU PRIMAIRE	PPA 4251	3 AHE	1
DID 3836	3 AHE	1	SC DE LA NATURE AU PRESCL ET AU PRIM			LABORATOIRE DE MICRO-ENSEIGNEMENT
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.				
DID 3141	3 AHE	1	SC HUMAINES AU PRESCOL ET AU PRIMAIRE			
DID 3346	3 AHE	1	FORM PERS ET SOCIAL AU PRESCL ET PRIM			
BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.				
DID 3921	3 AHE	1	ART DRAMA AU PRESCOL ET AU PRIMAIRE			
DID 3923	3 AHE	1	ARTS PLAST AU PRESCOL ET AU PRIMAIRE			
DID 3925	3 AHE	1	DANSE CREATIVE AU PRESCOL ET AU PRIMAIRE			
DID 3927	3 AHE	1	MUSIQUE AU PRESCOL ET AU PRIMAIRE			
BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				
DID 3281	3 AHE	1	ATELIER D'ECRITURE			
DID 3283	3 AHE	1	ATELIER DE LECTURE			
DID 3596	3 AHE	1	ATELIER DE RESOL DE PROBL EN MATH			
DID 3761	3 AHE	1	ATELIER D'EXPLOR : TECHNO ET SOCIETE			
DID 3941	3 AHE	1	ATELIER D'ARTS PLASTIQUES			
DID 3943	3 AHE	1	ATELIER D'EXPLOR DU MATERIAU SONORE			
DID 3945	3 AHE	1	ATELIER D'ART DRAMATIQUE			
PPA 3252	3 AHE	1	ATEL D'INTEG PERS ET EXPL DE LA CONS			
PPA 3271	3 AHE	1	ATELIER DE COMMUNIC ET D'ANIMATION			
PPA 3291	3 AHE	1	ATEL APPR ET ENS CENTRE SUR LA CREAT			
BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				
ETA 3125	3 AHE	1	ORG PED DE L'ECOLE ET ENVIR SOCIAL			
PPA 3201	3 AHE	1	STAGE D'OBSERV EN MILIEU PARASCOL			
PPA 3221	3 AHE	1	INTERV EN MILIEU PRESCOL ET PARASCOL			
PPA 3223	3 AHE	1	ORG DES MILIEU PRESCOL ET PARASCOL			
PPA 3251	3 AHE	1	RECH ET INNOV AU PRESCOL ET AU PRIM.			

Programme 1-855-4-0 Version 02

Mineur en orthopédagogie

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
DID 3235	3 AHE	1
DID 3545	3 AHE	1
EDU 3000	6 AHE	1
PPA 3406	3 AHE	1

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
PPA 3405	3 AHE	1
PPA 3410	3 AHE	1
PPA 3422	3 AHE	1
PPA 3425	3 AHE	1
PPA 3426	3 AHE	1

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 3216	3 AHE	1
DID 3236	3 AHE	1
DID 3546	3 AHE	1
DID 3940	3 AHE	1

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
PPA 3471	3 AHE	1
PPA 3472	3 AHE	1
PPA 3473	3 AHE	1
PPA 3474	3 AHE	1
PPA 3475	3 AHE	1
PPA 3476	3 AHE	1

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
EDU 3010	3 AHE	1
EDU 3400	3 AHE	1
PPA 3457	3 AHE	1

Programme 1-801-5-0 Version 01

Certificat en administration de l'éducation*

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
ETA 3900	3 AHE	1
ETA 4910	3 AHE	1

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 21 CR.
ETA 1905	1 AHE	1
ETA 1910	1 AHE	1
ETA 1915	1 AHE	1
ETA 1920	1 AHE	1
ETA 1925	1 AHE	1
ETA 1930	1 AHE	1
ETA 3905	3 AHE	1
ETA 3910	3 AHE	1
ETA 3915	3 AHE	1
ETA 4757	3 AHE	1
ETA 4761	3 AHE	1
ETA 4920	3 AHE	1
ETA 4925	3 AHE	1
ETA 4930	3 AHE	1
ETA 4940	3 AHE	1
ETA 4945	3 AHE	1
ETA 4950	3 AHE	1
ETA 4955	3 AHE	1
ETA 4960	3 AHE	1
ETA 4965	3 AHE	1
ETA 4970	3 AHE	1
ETA 4975	3 AHE	1
ETA 4980	3 AHE	1
ETA 4990	3 AHE	1
GIN 3001	3 AHE	1
HEC 3000	3 AHE	1
PPA 1187	3 AHE	1

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
DRT 3348G	3 AHE	1
ECN 1953	4 H	1
ETA 3135	3 AHE	1
ETA 3140	3 AHE	1
ETA 3150	3 AHE	1
ETA 3155	3 AHE	1
ETA 3165	3 AHE	1
ETA 3515	3 AHE	1
ETA 4100	3 AHE	1
PHI 1900	3 H	1
PPA 1250	3 AHE	1
PPA 1260	3 AHE	1
SOL 3102	3 A	1

Programme 1-805-5-0 Version 02

Certificat en andragogie

Le programme est constitué de deux orientations.
L'orientation **générale** comprend les segments 01 et 70, avec 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

* Le Certificat était appelé auparavant Certificat en administration scolaire.

L'orientation **enseignement** comprend les segments 01 et 71, avec 15 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE		6 CR.
PPA 4601	1 AHE 1	EDUCATEUR ADULTES SITUATION APPR 1	
PPA 4602	2 AHE 1	EDUCATEUR ADULTES SITUATION APPR 2	
PPA 4690	3 AHE 1	ACTIVITE INTEGRATION APPRENTISSAGES	

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION GENERALE

BLOC 70 A	OPTION		MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.
ETA 4610	3 AHE 1	L'EDUCATION DES ADULTES	
ETA 4615	3 AHE 1	SOCIOLOGIE EDUCATION DES ADULTES	
PPA 4615	3 AHE 1	PRINCIPES ANDRAG ACTIVITE EDUCATIVE	
PPA 4620	3 AHE 1	LES REFER EN ANDR & LA PRAT PROFESS.	
PPA 4620D	3 AHE 1	LES REFER EN ANDR & LA PRAT PROFESS.	
PPA 4630	3 AHE 1	APPRENANT ADULTE ET CHANGEMENT	
PPA 4635	3 AHE 1	DEVEL PSYCHO APPRENANT ADULTE	
PPA 4640	3 AHE 1	PROGRAMME LECTURES INDIVIDUELLES	
PPA 4645	3 AHE 1	ANDRAGOGIE, DOMAINE PRATIQUE SOC. 1	
PPA 4650	3 AHE 1	ANDRAGOGIE, DOMAINE PRATIQUE SOC. 2	
PPA 4655	3 AHE 1	RELATION AIDE EDUC APPRENANT ADULTE	
PPA 4660	3 AHE 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 1	
PPA 4661	3 AHE 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 2	
PPA 4665	3 AHE 1	FORMATS ET INSTRUMENTS APPRANDRAG.	
PPA 4670	3 AHE 1	L'AIDE A L'APPRENTI EN FORM PROFESS.	
PPA 4680	3 AHE 1	ATELIER EDUCATEUR ADULTE ET CREATIV.	
PPA 4685	3 AHE 1	EDUCAT.EQUIPE TRAVAIL EDUC.ADULTES	

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ENSEIGNEMENT

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE		9 CR.
ETA 4610	3 AHE 1	L'EDUCATION DES ADULTES	
PPA 4645	3 AHE 1	ANDRAGOGIE, DOMAINE PRATIQUE SOC. 1	
PPA 4650	3 AHE 1	ANDRAGOGIE, DOMAINE PRATIQUE SOC. 2	

BLOC 71 B	OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
ETA 4615	3 AHE 1	SOCIOLOGIE EDUCATION DES ADULTES	
PPA 4615	3 AHE 1	PRINCIPES ANDRAG ACTIVITE EDUCATIVE	
PPA 4630	3 AHE 1	APPRENANT ADULTE ET CHANGEMENT	
PPA 4635	3 AHE 1	DEVELOP. PSYCHO. APPRENANT ADULTE	
PPA 4640	3 AHE 1	PROGRAMME LECTURES INDIVIDUELLES	
PPA 4655	3 AHE 1	RELATION AIDE EDUC APPRENANT ADULTE	
PPA 4670	3 AHE 1	L'AIDE A L'APPRENTI EN FORM PROFESS.	

BLOC 71 C	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
PPA 4620	3 AHE 1	LES REFER EN ANDR & LA PRAT PROFESS.	
PPA 4620D	3 AHE 1	LES REFER EN ANDR & LA PRAT PROFESS.	
PPA 4660	3 AHE 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 1	
PPA 4661	3 AHE 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 2	
PPA 4665	3 AHE 1	FORMATS ET INSTRUMENTS APPRANDRAG.	
PPA 4680	3 AHE 1	ATELIER EDUCATEUR ADULTE ET CREATIV.	
PPA 4685	3 AHE 1	EDUCAT.EQUIPE TRAVAIL EDUC.ADULTES	

Programme 1-827-5-0 Version 01

Certificat en enseignement secondaire

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option. Le programme de l'étudiant sera défini en fonction d'exigences particulières selon la discipline de spécialisation du majeur ou du baccalauréat.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE		9 CR.
ETA 4990	3 AHE 1	SYSTEMES EDUCATIFS DU QUEBEC	
PPA 4220	3 AHE 1	EDUCATION DE LA PERSONNALITE	
PPA 4251	3 AHE 1	LABORATOIRE DE MICRO-ENSEIGNEMENT	

BLOC 01 B	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4224	3 AHE 1	DEVELOP DU LANG ET APPR DES LANGUES	
DID 4226	3 AHE 1	ANALYSE D'ERREURS D'APPREN. LANG.SEC	
PPA 4211	3 AHE 1	APPRENTISSAGE SCOLAIRE	

BLOC 01 C	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
EDU 4000	3 AHE 1	STAGE DE PREPARATION A L'ENS.	
EDU 4010	3 AHE 1	STAGE DE PRECEPTORAT	
PPA 4076	3 AHE 1	STAGE AUTO ANALCOMPORTEMENT PROFESS	

BLOC 01 D	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
EDU 4020	3 AHE 1	STAGE D'INITIATION A L'ENS SECOND.	

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ETA 4100	3 AHE 1	OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SEC.	

BLOC 70 B	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4051	3 AHE 1	QUESTIONS SPECIALES DE DIDACTIQUE 2	
ETA 3515	3 AHE 1	PRINC.MESURE ET EVAL EN EDUCATION	
ETA 3530	3 AHE 1	METHODES QUANT.SPEC.RECH.EN EDUC.	
ETA 4747	3 AHE 1	LE MICRO-ORDINATEUR EN EDUCATION 1	
ETA 4753	3 AHE 1	LANGAGE D'ORDINATEUR APPLIQUE A EDUC	
PPA 1187	3 AHE 1	TECHNIQUES D'ANIMATION (ATELIER...)	
PPA 4250	3 AHE 1	QUESTIONS GENERALES DE DIDACTIQUE 1	
PSY 1958	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE	js

BLOC 70 C	OPTION		MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
DID 4053	3 AHE 1	METH APPR ET ENS DISCIPLINE SPEC SEC	
DID 4056	3 AHE 1	PROG. ET ENS DISCIPLINE SPEC AU SEC.	
DID 4110	3 AHE 1	METH. DE L'APPR ET ENS DE LA GEO	
DID 4111	3 AHE 1	PROG. ET ENS DE LA GEOGRAPHIE AU SEC.	
DID 4120	3 AHE 1	METH.DE L'APPR.ET ENS. DE L'HISTOIRE	
DID 4121	3 AHE 1	PROG. ET ENS DE L'HISTOIRE AU SEC.	
DID 4205	3 AHE 1	METH.DE L'APPR.ET ENS.FRAN.LANG.MAT.	
DID 4206	3 AHE 1	PROG.ET ENS DU FRANCAIS AU SEC. 1	
DID 4215	3 AHE 1	METH.DE L'APPR.ET ENS.LAN.SECONDES 1	
DID 4216	3 AHE 1	METH.DE L'APPR.ET ENS.LAN.SECONDES 2	
DID 4341	3 AHE 1	PROG ENS SC.MORET/OU RELAU SEC.1	
DID 4342	3 AHE 1	PROG ENS SC.MORET/OU RELAU SEC.2	
DID 4560	3 AHE 1	METH DE L'APPR.ET ENS.MATHEMATIQUES	
DID 4561	3 AHE 1	PROG ET ENS MATHEMATIQUES AU SEC.	
DID 4870	3 AHE 1	METH.APPR.ENS.SCIENTIES PHYS.ET BIOL	
DID 4871	3 AHE 1	PROG ET ENS DE LA PHYSIQUE AU SEC	
DID 4881	3 AHE 1	PROG ET ENS DE LA CHIMIE AU SEC.	
DID 4891	3 AHE 1	PROG ET ENS DE LA BIOLOGIE AU SEC	
EMU 1301	4 A 2	DIDACTIQUE DE LA MUSIQUE-SECONDAIRE	
EMU 1312	1 AH 1	PRINCIPES D'ORGANIS.DE CHORALE	

Programme 1-820-5-5

Version 05

Certificat d'enseignement du français, langue maternelle, au primaire

Ce programme totalise 3 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE		3 CR.
DID 4299	3 AHE 1	PRODUCTION EN DIDACTIQUE DU FRANCAIS	

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4200	3 AHE 1	ENS.APPR.COMM.ORALE:COMPREH.EXPR.1	
DID 4201	6 AHE 1	ENS. APPR.COMM.ORALE:COMPREH.EXPR.2	

BLOC 70 B	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4210	3 AHE 1	ENS. APPR.LECTURE 1	
DID 4211	6 AHE 1	ENS. APPR.LECTURE 2	

BLOC 70 C	OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4220	3 AHE 1	ENS.APPR PROUDC ECRITE ET L'ORTHO 1	
DID 4221	6 AHE 1	ENS.APPR PROUDC ECRITE ET L'ORTHO 2	

BLOC 70 D			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
DID 4225	3 AHE	1	PED DU FRANCAIS ET TRAITEMENT TEXTE	
DID 4230	3 AHE	1	ENSEIGNEMENT APPR. DE LA GRAMMAIRE	
DID 4240	3 AHE	1	ENS. APPR. VOCABULAIRE	
DID 4250	3 AHE	1	LITTERATURE ENFANTINE	
DID 4260	3 AHE	1	ENSEIGNEMENT INTEGRE DU FRANCAIS 1	
DID 4264	3 AHE	1	ENSEIGNEMENT INTEGRE DU FRANCAIS 2	
DID 4280	3 AHE	1	THEME SPECIFIQUE DIDACTIQUE FRANCAIS	
DID 4290	3 AHE	1	PROLONGEMENT D'UN THEME DE BASE	

ETA 3515	3 AHE	1	PRINC MESURE ET EVAL. EN EDUCATION
ETA 3902	3 AHE	1	INSTITUT.EDUC.ET CLIENTELES ETUDIANT

SEGMENT 70

BLOC 70 A			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ETA 3120	3 AHE	1	LES FONDEMENTS PSYCHO DE L'EDUCATION	
ETA 3135	3 AHE	1	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION	
ETA 3155	3 AHE	1	SOCIO DE L'ECOLE ET DE LA PROF. ENS.	
ETA 3165	3 AHE	1	EVOLU. DE LA PENSEE PEDAG. AU QUEBEC	
ETA 3300	3 AHE	1	INTRODUCTION A L'EDUC. COMPAREE	

BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.
ETA 3510	3 AHE	1	CLASSIF.ET FORMUL OBJECTIFS EN EDUC.	
ETA 3520	3 AHE	1	EVALAPPRENT : DOMAINE COGNITIF	
ETA 3525	3 AHE	1	EVALAPPRE: DOMAINES AFFECTIF ET PSYCH	
ETA 3530	3 AHE	1	METHODES QUANT.SPEC.RECH.EN EDUC	
ETA 3535	3 AHE	1	METH QUALITATIVE EN SCIENCES EDUC.	

BLOC 70 C			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ETA 3145	3 AHE	1	LES MODELES D'ENSEIGNEMENT	
ETA 3170	3 AHE	1	COMMUNICATION ET ENSEIGNEMENT	
ETA 3700	3 AHE	1	JEUX ET SIMULATIONS EN EDUCATION	
ETA 3705	3 AHE	1	DESIGN DES MAT FACIL LA PERFORM HUM	
ETA 3710	3 AHE	1	ANALYSE CRITIQUE ET EVAL MATERIEL ED	

BLOC 70 D			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ETA 3900	3 AHE	1	INTRODUCTION A L'ADM DE L'EDUCATION	
ETA 3905	3 AHE	1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION EN EDUC.	
ETA 3910	3 AHE	1	GESTION PEDAGOGIQUE	
ETA 3915	3 AHE	1	COMPORTEMENT ORG ET PRINCIPE DE DIR.	
ETA 4610	3 AHE	1	L'EDUCATION DES ADULTES	

Programme 1-860-5-0 Version 06

Certificat de technologie éducationnelle

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A			OBLIGATOIRE	15 CR.
ETA 3710	3 AHE	1	ANALYSE CRITIQUE ET EVAL MATERIEL ED	
ETA 4705	3 AHE	1	INTRODUCTION A LA TECHNOLOGIE EDUC	
ETA 4712	3 AHE	1	DESIGN PEDAGOGIQUE	
ETA 4745	3 AHE	1	STAGE	
ETA 4747	3 AHE	1	LE MICRO-ORDINATEUR EN EDUCATION 1	

SEGMENT 70

BLOC 70 A			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
ETA 4748	3 AHE	1	LE MICRO-ORDINATEUR EN EDUCATION 2	
ETA 4753	3 AHE	1	LANGAGE D'ORDINATEUR APPLIQUE A EDUC	
ETA 4757	3 AHE	1	ORDINATEURS ET RESOLUTION DE PROBLEM	
ETA 4761	3 AHE	1	TELEMATIQUE	
ETA 4766	3 AHE	1	LANGAGES-AUTEURS ET SYSTEMES-AUTEURS	
IFT 1800	3 AHE	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE	js

BLOC 70 B			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
ETA 4708	3 AHE	1	DOC EDUC MEDIA INFORM : SCENAR DECOUP	
ETA 4711	3 AHE	1	DOC EDUC MEDIA INFORM : GRAPH PRODUCT	
ETA 4734	3 AHE	1	TECHNOLOGIES DU VISUEL 1	
ETA 4735	3 AHE	1	TECHNOLOGIES DU VISUEL 2 : LABORAT.	
ETA 4767	3 AHE	1	MEDIATIQUE	

BLOC 70 C			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
ETA 3700	3 AHE	1	JEUX ET SIMULATIONS EN EDUCATION	
ETA 3705	3 AHE	1	DESIGN DES MAT FACIL LA PERFORM HUM	
ETA 4742	3 AHE	1	METHODES D'ANIMATION ET TECHNO EDUC.	
ETA 4772	3 AHE	1	PROC ADAPT STYLE DE VIE : RESS TECH	

BLOC 70 D			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
ETA 4714	3 AHE	1	LANGAGE PHOTO EN SITUATION APPRENTIS	
ETA 4717	3 AHE	1	PHOTOGRAPHISME	
ETA 4725	3 AHE	1	LANGUAGE SONORE EN SITUATION D'APPREN	
ETA 4730	3 AHE	1	LANGUAGE CINE EN SITUATION D'APPRENT	

Programme 1-835-4-1 Version 00

Mineur en études de l'éducation*

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A			OBLIGATOIRE	15 CR.
ETA 3115	3 AHE	1	L'EDUCATION AUJOURD'HUI	
ETA 3130	3 AHE	1	EVOLUTION DES PROGR.D'ETUDES AU QUE	
ETA 3500	3 AHE	1	LA RECHERCHE ACTUELLE EN EDUCATION	

* Ce mineur remplace le Certificat de mesure et évaluation en éducation.

Faculté des sciences infirmières

Programme 1-630-1-0

Version 08

B.Sc. en sciences infirmières

Ce programme offre deux voies :

La voie destinée aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales comportant les cours de la structure d'accueil des sciences de la santé comprend les segments 01 et 70, avec 101 crédits obligatoires ;

La voie destinée aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en techniques infirmières (ou soins infirmiers) comprend les segments 01 et 71, avec 64 crédits obligatoires, 18 à option et 8 au choix.

N.B. : Certains stages se poursuivent à la suite du trimestre d'hiver.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE				30 CR.
+ BCM 1971	3 AH	1	BIOCHIMIE GENERALE	
MAT 1971	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE	
MSO 2900	3 AH	1	ELEMENTS DE BASE EN EPIDEMIOLOGIE	
PHL 1950	1 AH	1	PRINCIPES GENERAUX DE PHARMACOLOGIE	
+ PSL 1982	2 A	1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX	
+ PSL 1993	3 H	1	PHYSIOLOGIE GENERALE	
PSY 1953	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	
+ SOI 3365	3 A	1	SC. INFIRMIERES ET PERSONNE AGEEE	
+ SOI 3370	3 AH	1	INTRO A LA GESTION DES SOINS INF.	
+ SOI 3382	3 AHE	1	DIMENSIONS SOC DE LA PRATIQUE INF.	
+ SOI 3386	3 AHE	1	INT. A LA RECHERCHE EN SCIENCES INF.	

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE				71 CR.
ANI 1952	2 A	1	ANATOMIE HUMAINE	
MCB 1975	2 A	1	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	
+ NUT 1957	3 H	1	NUTRITION	
PSY 1971	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	
PTL 1990	2 H	1	PATHOLOGIE GENERALE	
+ PTL 2977	2 H	1	PATHOLOGIE SPECIALE	
SOI 1157	2 A	1	INTRODUCTION AUX SCIENCES INF.	
+ SOI 1161	4 H	1	SCIENCES INF. ET SANTE DE L'ADULTE	
+ SOI 1164	3 H	1	EXPERIENCE CLINIQUE 1	
+ SOI 1168	2 H	1	INTERV. INF. AUPRES DE LA FAMILLE	
+ SOI 2268	4 A	1	SANTE FAMILLE-PERINATALITE ENF ET ADOL 1	
+ SOI 2269	4 A	1	SANTE FAMILLE-PERINATALITE ENF ET ADOL 2	
+ SOI 2272	4 A	1	PROBLEMES DE SANTE MENTALE	
+ SOI 2282	4 H	1	EXPERIENCE CLINIQUE 2	
+ SOI 2283	4 H	1	EXPERIENCE CLINIQUE 3	
+ SOI 2284	4 H	1	EXPERIENCE CLINIQUE 4	
+ SOI 3361	4 AH	1	SC. INF. PROBLEMES SANTE DE L'ADULTE	
+ SOI 3367	6 A	1	EXPERIENCE CLINIQUE 5	
+ SOI 3369	2 A	1	QUESTIONS D'ETHIQUE EN SCIENCES INF.	
+ SOI 3373	4 H	1	INTERV. INF. DANS LA COMMUNAUTE	
+ SOI 3390	3 AHE	1	CONCENTRATION CLINIQUE	
SOI 1957S	3 A	1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE DE LA SANTE	

SEGMENT 71

BLOC 71 A OBLIGATOIRE				34 CR.
CHM 1980	4 AH	1 j	CHIMIE GENERALE ET CHIMIE ORGANIQUE	
PST 1974	3 A	1	APPAREIL PSYCHIQUENORMAL ET PATHOL.	
SOI 1170	3 AH	1 j	PERSPECTIVES EN SCIENCES INFIRMIERES	
+ SOI 1172	3 AH	1	METH. ET INTERV. 1 EN SC. INFIRMIERES	
+ SOI 1173	3 AH	1	ENSEIGNEMENT A LA CLIENTELE	
SOI 2212	3 AHE	1	SCIENCES INFIRMIERES ET FAMILLE	
SOI 3201	3 AHE	1	BIOETHIQUE EN SOINS INFIRMIERS	
+ SOI 3372	6 A	1	SOINS INFIRMIERS DANS LA COMMUNAUTE	
+ SOI 3391	6 AHE	1 j	INTERVENTIONS INF. DANS LE MILIEU	

BLOC 71 B OPTION				MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 16 CR.
+ SOI 2264	3 A	1	SC. INF SANTE MATERNELLE ET INFANTILE	
+ SOI 2274	3 A	1	SC. INF SANTE DE L'ENFANT ET ADOLES.	

+ SOI 2286	3 H	1	SC. INF ET PROBLEMS DE SANTE MENTALE	
SOI 3209	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS	
+ SOI 3360	3 A	1	SC. INFIRMIERES ET CHRONICITE	
+ SOI 3361	4 AH	1	SC. INF. PROB. DE SANTE DE L'ADULTE	
+ SOI 3362	3 AH	1	SC. INFIRMIERES ET SANTE AU TRAVAIL	
+ SOI 3374	3 AH	1	GESTION QUALITE DES SOINS INFIRMIERS	
+ SOI 3387	3 AH	1	ANALYSE CRITIQUE PRAT ALTERN SOINS	
SOI 3389	3 AHE	1	LECT. DIRIGEES EN SCIENCES INFIRM.	

BLOC 71 C OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
ANT 1950	3 A	1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	
ANT 3055	3 A	1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX	
BIO 1955	3 H	1 s	ECOSYSTEMES	
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	
CRI 3341	3 AH	1 j	DROGUES ET CRIMINALITE	
DRT 2221G	3 AHE	1 js	DROIT DE LA SANTE	
DRT 3324G	3 AHE	1 js	SCIENCE ET DROIT	
ECN 1951	3 AH	1 js	ECONOMIQUE 1	
EPH 2321	2 AH	1	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE	
FRA 1013	3 H	1 j	LA REDACTION	
+ HEQ 3011	3 AHE	1	ADMINISTRATION DU PERSONNEL	
HEC 3012	3 AHE	1	RELATIONS HUM. ET COMMUNIC. AU TRAV.	
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE	
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
MAT 1901	3 AH	1 js	COMPLEMENTS DE MATHÉMATIQUES	
MCB 1975	2 A	1	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	
NUT 3060	3 H	1	FORMATION DU CONSOMMATEUR	
PHI 1420	3 A	1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE	
POL 1951	3 AHE	1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE	
PSE 1001	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHO-EDUCATION	
PSY 1958	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE	
PSY 1966	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE	
PSY 1981	3 H	1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET	
PSY 2974	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES	
+ PSY 3118	3 H	1 j	PSYCHOPATHOLOGIE : ENFANT, ADOLESCENT	
REI 1952	3 AHE	1 js	INTRO AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	
SOL 3103	3 H	1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE	

Programme 1-630-5-5

Version 02

Certificat de sciences infirmières : milieu clinique

Ce programme de 30 crédits comporte six orientations. Le segment 01, comprenant 12 crédits obligatoires et de 3 à 7 crédits à option, est commun à toutes les orientations. Le programme d'orientation générale est complété par 9 à 12 crédits à option ; celui de l'orientation des soins infirmiers en psychiatrie est complété par 9 crédits obligatoires et un minimum de 3 crédits à option, les quatre autres orientations sont complétées par 6 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option. Toutes les orientations comportent 3 crédits au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE				12 CR.
+ SOI 1173	3 AHE	1	ENSEIGNEMENT A LA CLIENTELE	
SOI 3213	3 AHE	1	DYNAMIQUE DE LA RELATION INF-CLIENT	
SOI 3221	3 AHE	1	MODELES EN SOINS INFIRMIERS	
SOI 3320	3 AHE	1	PROJET D'INTEGRATION	

BLOC 01 B OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 7 CR.
ANT 1950	3 A	1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	
+ BCM 1971	3 AH	1 j	BIOCHIMIE GENERALE	
CHM 1980	4 AH	1	CHIMIE GENERALE ET CHIMIE ORGANIQUE	
FRA 1013	3 H	1 js	LA REDACTION	
IFT 1800	3 AHE	1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE	
IFT 1810	3 AHE	1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
MAT 1971	3 AH	1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE	
MSO 2900	3 AH	1	ELEMENTS DE BASE EN EPIDEMIOLOGIE	
NUT 3060	3 H	1	FORMATION DU CONSOMMATEUR	

+ PSL 1982	2 A	1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
+ PSL 1993	3 H	1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PST 1956	2 AH	1	PSYCHOPATHOLOGIE INFANTILE
PSY 1955	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1959	3 AH	1 js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 2974	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES
PSY 3129S	3 AHE	1 j	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE
SOL 1970	3 AH	1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3103	3 H	1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE

**SEGMENT 70 ORIENTATION
GENERALE**

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.		
SOI 1170	3 AH	1 j	PERSPECTIVES EN SCIENCES INFIRMIERES	
SOI 2212	3 AHE	1	SCIENCES INFIRMIERES ET FAMILLE	
SOI 3201	3 AHE	1	BIOETHIQUE EN SOINS INFIRMIERS	
SOI 3202	3 AHE	1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS	
SOI 3207	3 AHE	1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE	
SOI 3209	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS	
+ SOI 3220	3 AHE	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
SOI 3303	3 AHE	1	PRATIQUE INF ET REINSERTION SOCIALE	
+ SOI 3382	3 AHE	1	DIMENSIONS SOC. DE LA PRATIQUE INF.	
+ SOI 3386	3 AHE	1	INT. A LA RECHERCHE EN SCIENCES INF.	

**SEGMENT 71 ORIENTATION
SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE**

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	6 CR.		
+ SOI 3311	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1	
+ SOI 3318	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 2	

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
SOI 3202	3 AHE	1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS	
+ SOI 3220	3 AHE	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
+ SOI 3319	3 AHE	1	SOINS EN CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE	

**SEGMENT 72 ORIENTATION
SOINS INFIRMIERS EN CHRONICITE**

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	6 CR.		
SOI 3207	3 AHE	1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE	
+ SOI 3210	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION	

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
+ SOI 3203	3 AHE	1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE	
+ SOI 3211	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS AUX STOMISES	
+ SOI 3212	3 AHE	1	INTERVENTION AUPRES DES STOMISES	
+ SOI 3310	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE	
SOI 3315	3 AHE	1	SOINS A LONG TERME : PERSONNE AGEE	

**SEGMENT 73 ORIENTATION
SOINS INFIRMIERS AUX PERSONNES AGEES**

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR.		
SOI 3206	3 AHE	1	SENESCENCE ET SOINS INFIRMIERS	
SOI 3315	3 AHE	1	SOINS A LONG TERME : PERSONNE AGEE	

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
SOI 3207	3 AHE	1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE	
SOI 3208	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHOGERIATRIE	
SOI 3209	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS	
+ SOI 3210	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION	

**SEGMENT 74 ORIENTATION
SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE**

BLOC 74 A	OBLIGATOIRE	9 CR.		
+ SOI 3301	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 1	
+ SOI 3302	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 2	
SOI 3322	3 AHE	1	STAGE SUP. EN SOINS INF. PSYCHIATRIE	

BLOC 74 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.		
PST 1974	3 AHE	1	APPAREIL PSYCHIQUE:NORMAL ET PATHOL	
SOI 3208	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHOGERIATRIE	
+ SOI 3220	3 AHE	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
SOI 3303	3 AHE	1	PRATIQUE INF ET REINSERTION SOCIALE	
SOI 3314	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN PEDOPSYCHIATRIE	

+ SOI 3316	3 AHE	1	SOINS PSYCHIATR. ET GROUPE RESTREINT
+ SOI 3317	3 AHE	1	SOINS PSYCHIATR. ET MILIEU THERAP.

**SEGMENT 75 ORIENTATION
SOINS INFIRMIERS D'URGENCE**

BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	6 CR.		
+ SOI 3203	3 AHE	1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE	
+ SOI 3204	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 1	

BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.		
+ SOI 3205	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 2	
+ SOI 3220	3 AHE	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	
+ SOI 3310	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE	
+ SOI 3311	3 AHE	1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1	

Faculté de théologie

Programme 1-885-1-0

Version 05

Baccalauréat spécialisé en théologie

Le baccalauréat en théologie comporte trois orientations : L'orientation **études bibliques** comprend les segments 01 et 70, avec 15 crédits obligatoires, 66 à 69 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

L'orientation **études pastorales** comprend les segments 01 et 71, avec 21 crédits obligatoires, 60 à 63 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

L'orientation **études théologiques** comprend les segments 01 et 72, avec 15 crédits obligatoires, 66 à 69 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE			15 CR.
BBL 1000	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
PTR 1000	3 AHE	1 js	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.
PTR 2000	3 AHE	1 js	THEOL. PRATIQUE ET ETUDES PASTORALES
THL 1000	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1001	0 A	1 js	INIT. AUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL
THL 2000	3 AHE	1 js	INTEGRATION INTERDISCIPL. EN THEOL.

BLOC 01 B OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL 1951	6 AHE	2 js	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ANG 1969	3 AH	1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 2020	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 3035	3 A	1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ECN 1600	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
EDP 1900	3 AHE	1 js	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
FRA 3018	3 H	1 j	LITTERATURE ET SOCIETE
GER 1020	3 AHE	1 j	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
HAR 1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HGL 1131	6 AE	1 js	LANGUE LATINE 1
HGL 1210	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'ARCHEOLOGIE
HGL 1350	3 A	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES
HGL 1361	3 H	1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION ROMAINES
HST 1031	3 A	1 js	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
LNG 1035	3 AH	1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1180	3 A	1 j	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1200	3 E	1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1520	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 2315	3 A	1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2520	3 A	1 j	PHILO. MEDIEVALE : THOMAS D'AQUIN
PHI 3760	3 H	1 j	HEIDEGGER
PSY 1958	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
REL 1102	3 AHE	1 j	LE JUDAISME
REL 1104	3 AH	1 j	L'ISLAM
REL 1105	3 AHE	1 j	L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
REL 1106	3 AHE	1 j	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1200	3 AHE	1 j	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL 1206	3 AHE	1 j	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
REL 1304	3 AHE	1 j	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL 1306	3 AHE	1 j	PARAPSY. SCIS OCCULTES ET RELIGION
SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 3104	3 H	1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3306	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3503	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1363	3 AH	1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2378	3 A	1 js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
TRA 3050	3 A	1 js	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

SEGMENT 70 PROPRE À L'ORIENTATION ÉTUDES BIBLIQUES

BLOC 70 A OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
BBL 2001	6 AHE	2 js	HEBREU BIBLIQUE
BBL 3001	6 AHE	2 js	GREC BIBLIQUE
HGL 1111	6 A	1 js	GREC ANCIEN 1
+ HGL 1121	6 H	1 js	GREC ANCIEN 2

BLOC 70 B OPTION			MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
BBL 1010	3 AHE	1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE	1 js	TRADITION SAIENTIELLE
BBL 2010	3 AHE	1 js	TRADITION DEUTERONOMIQUE
BBL 2020	3 AHE	1 js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE	1 js	PROPHETISME
BBL 3020	3 AHE	1 js	ETUDE DE TEXTES PROPHETIQUES
BBL 3030	3 AHE	1 js	PSAUMES
BBL 3040	3 AHE	1 js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT

BLOC 70 C OPTION			MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
BBL 1050	3 AHE	1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE	1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2050	3 AHE	1 js	EVANGILE DE MATTHIEU
BBL 2060	3 AHE	1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE	1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2070	3 AHE	1 js	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS
BBL 3050	3 AHE	1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
BBL 3070	3 AHE	1 js	LETTRES DEUTERO-PAUL. ET CATH.
BBL 3090	3 AHE	1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 70 D OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
BBL 1001	3 AHE	1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1080	3 AHE	1 js	QUESTIONS BIBLIQUES 1
BBL 2000	3 AHE	1 js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE
BBL 2030	3 AHE	1 js	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE
BBL 2080	3 AHE	1 js	QUESTIONS BIBLIQUES 2
BBL 3080	3 AHE	1 js	SEMINAIRE THEMATIQUE
PTR 3051	3 AHE	1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 70 E OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
PTR 1001	3 AHE	1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE	1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
PTR 1031	3 AHE	1 js	EGL. COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES
PTR 1041	3 AHE	1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 1042	3 AHE	1 js	PASTORALE SOCIALE
PTR 2040	3 AHE	1 js	ATELIER D'INTEGRATION
PTR 2041	3 AHE	1 js	PASTORALE SECTORIELLE

BLOC 70 F OPTION			MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.
THL 1010	3 AHE	1 js	CROYRE AUJOURD'HUI
THL 1040	3 AHE	1 j	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE	1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE	1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE	1 js	VIE SPIRITUELLE
THL 2010	3 AHE	1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2020	3 AHE	1 js	LE DIEU DES CHRETIENS
THL 2030	3 AHE	1 js	JESUS CHRIST
THL 2050	3 AHE	1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 3080	3 AHE	1 js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE

SEGMENT 71 PROPRE À L'ORIENTATION ÉTUDES PASTORALES

BLOC 71 A OBLIGATOIRE			6 CR.
PTR 1001	3 AHE	1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE	1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 71 B OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 2010	3 AHE	1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1
PTR 2011	3 AHE	1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2
PTR 3010	3 AHE	1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1
PTR 3011	3 AHE	1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2

BLOC 71 C OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PTR 1030	3 AHE	1 js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUEB.
PTR 1031	3 AHE	1 js	EGL. COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES
PTR 1032	3 AHE	1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHO-RELIGIEUX
PTR 2030	3 AHE	1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3030	3 AHE	1 js	PASTORALE. QUESTIONS SPECIALES
THL 2082	3 AHE	1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 71 D OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
PTR 1040	3 AHE	1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE

PTR 1041	3 AHE	1 js	EDUCATION DE LA FOI	BLOC 72 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	
PTR 1042	3 AHE	1 js	PASTORALE SOCIALE	THL 1060	3 AHE	1 js AGIR MORAL CHRETIEN	
PTR 1043	3 AHE	1 js	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE	THL 2060	3 AHE	1 js MORALE ET SEXUALITE	
PTR 2040	3 AHE	1 js	ATELIER D'INTEGRATION	THL 2060D	3 AHE	1 js MORALE ET SEXUALITE	
PTR 2041	3 AHE	1 js	PASTORALE SECTORIELLE	THL 2061	3 AHE	1 js MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE	
BLOC 71 E OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.				THL 3060	3 AHE	1 js MORALE ET RESPECT DE LA VIE	
PTR 1050	3 AHE	1 js	ANIMATION PASTORALE	THL 3061	3 AHE	1 js THEOL. MORALE. QUESTIONS SPECIALES	
PTR 1051	3 AHE	1 js	COUNSELING PASTORAL	BLOC 72 G OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
PTR 2050	3 AHE	1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION	THL 1070	3 AHE	1 js LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD	
PTR 2051	3 AHE	1 js	FOI ET CELEBRATION	THL 2070	3 AHE	1 js LE CHRISTIANISME DES ORIGINES	
PTR 3050	3 AHE	1 js	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE	THL 2071	3 AHE	1 js LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE	
PTR 3051	3 AHE	1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE	THL 3070	3 AHE	1 js LITTERATURE PATRISTIQUE	
PTR 3052	3 AHE	1 js	SEMINAIRE D'ETUDE DE CAS	THL 3071	3 AHE	1 js LE CHRIST. DE LA REFORME A NOS JRS	
BLOC 71 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				BLOC 72 H OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
PTR 1020	3 AHE	1 js	STAGE 1	THL 1080	3 AHE	1 js VIE SPIRITUELLE	
PTR 2020	3 AHE	1 js	STAGE 2	THL 2080	3 AHE	1 js THEOLOGIES DES TIERS MONDES	
BLOC 71 G OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.				THL 2081	3 AHE	1 js APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE	
BBL 1001	3 AHE	1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES	THL 2082	3 AHE	1 js EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE	
BBL 1010	3 AHE	1 js	PENTATEUQUE	THL 3080	3 AHE	1 js CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE	
BBL 1030	3 AHE	1 js	TRADITION SAPIENTIELLE	THL 3081	3 AHE	1 js THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES	
BBL 2020	3 AHE	1 js	PROPHETISME	THL 3082	3 AHE	1 js SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE	
BBL 2020D	3 AHE	1 js	PROPHETISME	BLOC 72 I OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
BLOC 71 H OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.				BBL 1001	3 AHE	1 js L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES	
BBL 1050	3 AHE	1 js	EVANGILE DE MARC	BBL 1010	3 AHE	1 js PENTATEUQUE	
BBL 1070	3 AHE	1 js	PAUL ET SON OEUVRE	BBL 1030	3 AHE	1 js TRADITION SAPIENTIELLE	
BBL 2060	3 AHE	1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE	BBL 2020	3 AHE	1 js PROPHETISME	
BBL 2060D	3 AHE	1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE	BBL 2020D	3 AHE	1 js PROPHETISME	
BBL 3090	3 AHE	1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT	BLOC 72 J OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			
BLOC 71 I OPTION MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.				BBL 1050	3 AHE	1 js EVANGILE DE MARC	
THL 1010	3 AHE	1 js	CROIRE AUJOURD'HUI	BBL 1070	3 AHE	1 js PAUL ET SON OEUVRE	
THL 1040	3 AHE	1 js	ECCLESIOLOGIE	BBL 2060	3 AHE	1 js LITTERATURE JOHANNIQUE	
THL 1050	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE	BBL 2060D	3 AHE	1 js LITTERATURE JOHANNIQUE	
THL 1060	3 AHE	1 js	AGIR MORAL CHRETIEN	BBL 3090	3 AHE	1 js THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT	
THL 1070	3 AHE	1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD	BLOC 72 K OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			
THL 1080	3 AHE	1 js	VIE SPIRITUELLE	PTR 1001	3 AHE	1 js INTROD. A LA PRAXELOGIE PASTORALE 1	
THL 2010	3 AHE	1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE	PTR 1002	3 AHE	1 js INTROD. A LA PRAXELOGIE PASTORALE 2	
THL 2020	3 AHE	1 js	LE DIEU DES CHRETIENS	PTR 1031	3 AHE	1 js EGL. COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES	
THL 2030	3 AHE	1 js	JESUS CHRIST	PTR 1041	3 AHE	1 js EDUCATION DE LA FOI	
THL 2050	3 AHE	1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION	PTR 1042	3 AHE	1 js PASTORALE SOCIALE	
THL 3080	3 AHE	1 js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE	PTR 2040	3 AHE	1 js ATELIER D'INTEGRATION	
SEGMENT 72 PROPRE Á L'ORIENTATION ÉTUDES THÉOLOGIQUES				PTR 2041	3 AHE	1 js PASTORALE SECTORIELLE	
BLOC 72 A OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.				Programme 1-885-2-0 Version O3			
THL 1010	3 AHE	1 js	CROIRE AUJOURD'HUI	Majeur en études théologiques			
THL 2010	3 AHE	1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE	Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.			
THL 2011	3 AHE	1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE	SEGMENT 73			
THL 3010	3 AHE	1 js	THEOL. FONDAMENTALE. QUEST. SPEC.	BLOC 73 A OBLIGATOIRE 6 CR.			
BLOC 72 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				BBL 1000	3 AHE	1 js INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES	
THL 1020	3 AHE	1 js	LA QUESTION DE DIEU	THL 1000	3 AHE	1 js INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES	
THL 2020	3 AHE	1 js	LE DIEU DES CHRETIENS	BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
THL 3020	3 AHE	1 js	DIEU. QUESTIONS SPECIALES	THL 1010	3 AHE	1 js CROIRE AUJOURD'HUI	
BLOC 72 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				THL 2010	3 AHE	1 js ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE	
THL 1030	3 AHE	1 js	JESUS DE NAZARETH	THL 2011	3 AHE	1 js THEOLOGIE FONDAMENTALE	
THL 1030D	3 AHE	1 js	JESUS DE NAZARETH	THL 3010	3 AHE	1 js THEOL. FONDAMENTALE. QUEST. SPEC.	
THL 2030	3 AHE	1 js	JESUS CHRIST	BLOC 73 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
THL 3030	3 AHE	1 js	CHRISTOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES	THL 1020	3 AHE	1 js LA QUESTION DE DIEU	
BLOC 72 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.				THL 2020	3 AHE	1 js LE DIEU DES CHRETIENS	
THL 1040	3 AHE	1 js	ECCLESIOLOGIE	THL 3020	3 AHE	1 js DIEU. QUESTIONS SPECIALES	
THL 2040	3 AHE	1 js	MINISTERES ET EGLISE	BLOC 73 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
THL 2041	3 AHE	1 js	LE DROIT DE L'EGLISE	THL 1030	3 AHE	1 js JESUS DE NAZARETH	
THL 3040	3 AHE	1 js	ECCLESIOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES	THL 1030D	3 AHE	1 js JESUS DE NAZARETH	
BLOC 72 E OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.				THL 2030	3 AHE	1 js JESUS CHRIST	
THL 1050	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE	THL 3030	3 AHE	1 js CHRISTOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES	
THL 2050	3 AHE	1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION				
THL 2051	3 AHE	1 js	MARIAGE				
THL 2052	3 AHE	1 js	RECONCIL. ET ONCTION DES MALADES				
THL 3050	3 AHE	1 js	EUCHARISTIE				

Programme 1-885-2-0 Version O3			
Majeur en études théologiques			
Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.			
SEGMENT 73			
BLOC 73 A OBLIGATOIRE 6 CR.			
BBL 1000	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
THL 1000	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
THL 1010	3 AHE	1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 2010	3 AHE	1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2011	3 AHE	1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THL 3010	3 AHE	1 js	THEOL. FONDAMENTALE. QUEST. SPEC.
BLOC 73 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
THL 1020	3 AHE	1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 2020	3 AHE	1 js	LE DIEU DES CHRETIENS
THL 3020	3 AHE	1 js	DIEU. QUESTIONS SPECIALES
BLOC 73 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			
THL 1030	3 AHE	1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE	1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 2030	3 AHE	1 js	JESUS CHRIST
THL 3030	3 AHE	1 js	CHRISTOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	PHI	2315	3 A	1	js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE	PHI	2520	3 A	1	js	PHILO. MEDIEVALE : THOMAS D'AQUIN
THL 2040	3 AHE 1 js	MINISTRES ET EGLISE	PHI	3760	3 H	1	j	HEIDEGGER
THL 2041	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE	PSY	1958	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
THL 3040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE QUESTIONS SPECIALES	REL	1102	3 AHE	1		LE JUDAISME
BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	REL	1104	3 AHE	1		L'ISLAM
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE	REL	1105	3 AHE	1		L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION	REL	1106	3 AHE	1		NOUVELLES RELIGIONS
THL 2051	3 AHE 1 js	MARIAGE	REL	1200	3 AHE	1		INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
THL 2052	3 AHE 1 js	RECONCIL ET ONCTION DES MALADES	REL	1206	3 AHE	1		THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
THL 3050	3 AHE 1 js	EUCARISTIE	REL	1304	3 AHE	1		MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	REL	1306	3 AHE	1		PARAPSY., SCS OCCULTES ET RELIGION
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN	SOL	1952	3 AH	1	js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
THL 2060	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE	SOL	3104	3 H	1		RELATIONS ETHNIQUES
THL 2060D	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE	SOL	3306	3 H	1	j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
THL 2061	3 AHE 1 js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE	SOL	3503	3 H	1	j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
THL 3060	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE	SVS	1363	3 AH	1	js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
THL 3061	3 AHE 1 js	THEOL. MORALE QUESTIONS SPECIALES	SVS	2378	3 A	1	js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	TRA	3050	3 A	1	js	HISTOIRE DE LA TRADUCTION
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD						
THL 2070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES						
THL 2071	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE						
THL 3070	3 AHE 1 js	LITTERATURE PATRISTIQUE						
THL 3071	3 AHE 1 js	LE CHRIST. DE LA REFORME A NOS JRS						
BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.						
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE						
THL 2080	3 AHE 1 js	THEOLOGIES DES TIERS MONDES						
THL 2081	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE						
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE						
THL 3080	3 AHE 1 js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE						
THL 3081	3 AHE 1 js	THEOLOGIE QUESTIONS SPECIALES						
THL 3082	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE						
BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.						
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES						
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE						
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE						
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME						
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME						
BLOC 73 K	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.						
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC						
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE						
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE						
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE						
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT						
BLOC 73 L	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.						
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTRO A LA PRAXELOGIE PASTORALE 1						
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTRO A LA PRAXELOGIE PASTORALE 2						
PTR 1031	3 AHE 1 js	EGL., COMMUNUTES CULT. ET MINORITES						
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI						
PTR 1042	3 AHE 1 js	PASTORALE SOCIALE						
PTR 2040	3 AHE 1 js	ATELIER D'INTEGRATION						
PTR 2041	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE						
BLOC 73 M	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.						
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS						
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION						
ANT 3035	3 A 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE						
ECA 1600	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1						
EDP 1900	3 AHE 1 js	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL						
FRA 3018	3 H 1 j	LITTERATURE ET SOCIETE						
GER 1020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT						
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT						
HGL 1210	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ARCHEOLOGIE						
HGL 1350	3 A 1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECOUES						
HGL 1361	3 H 1 j	MYTHOLOGIE ET RELIGION ROMAINES						
HST 1031	3 A 1 js	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE						
LNG 1035	3 AH 1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE						
PHI 1180	3 A 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE						
PHI 1200	3 E 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE						
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE						
PHI 1520	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE						
BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.						
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE						
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC						
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE						
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE						
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE						
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE						

Programme 1-885-5-0 Version 03

Certificat d'études théologiques

Ce programme totalise 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE 1 js	CROYRE AUJOURD'HUI

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLÉSIologie
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THL 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 2051	3 AHE 1 js	MARIAGE
THL 2060	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2060D	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2061	3 AHE 1 js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 3050	3 AHE 1 js	EUCHARISTIE
THL 3061	3 AHE 1 js	THEOL. MORALE, QUESTIONS SPECIALES

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

Programme 1-890-2-0 Version 03

Majeur en études bibliques

Ce programme totalise 51 crédits à option et 9 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			PHI 1520	3 H	1	j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE				
BBL 1000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES					ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE				
BBL 2000	3 AHE	1	js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE					PHILO. MEDIEVALE : THOMAS D'AQUIN				
BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.			PHI 2315	3 A	1	js	HEIDEGGER				
BBL 2001	6 AHE	2	js	HEBREU BIBLIQUE					PSYCHOLOGIE SOCIALE				
BBL 3001	6 AHE	2	js	GREC BIBLIQUE					LE JUDAISME				
HGL 1111	6 A	1	js	GREC ANCIEN 1					L'ISLAM				
+ HGL 1121	6 H	1	js	GREC ANCIEN 2					L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME				
BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.			REL 1104	3 AHE	1		NOUVELLES RELIGIONS				
BBL 1010	3 AHE	1	js	PENTATEUQUE					INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX				
BBL 1030	3 AHE	1	js	TRADITION SAPIENTIELLE					THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION				
BBL 2010	3 AHE	1	js	TRADITION DEUTERONOMIQUE					MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN				
BBL 2020	3 AHE	1	js	PROPHETISME					PARAPSY., SCIS OCCULTES ET RELIGION				
BBL 2020D	3 AHE	1	js	PROPHETISME					INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES				
BBL 3020	3 AHE	1	js	ETUDE DE TEXTES PROPHETIQUES					RELATIONS ETHNIQUES				
BBL 3030	3 AHE	1	js	PSAUMES					SOCIOLOGIE DES RELIGIONS				
BBL 3040	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT					SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE				
BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.			SVS 1363	3 AH	1	js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX				
BBL 1050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MARC					SVS 2378				
BBL 1070	3 AHE	1	js	PAUL ET SON OEUVRE					INTERVENTION COMMUNAUTAIRE				
BBL 2050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MATTHIEU					TRA 3050				
BBL 2060	3 AHE	1	js	LITTERATURE JOHANNIQUE					HISTOIRE DE LA TRADUCTION				
BBL 2060D	3 AHE	1	js	LITTERATURE JOHANNIQUE									
BBL 2070	3 AHE	1	js	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS									
BBL 3050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE LUC ET ACTES									
BBL 3070	3 AHE	1	js	LETTRES DEUTERO-PAUL. ET CATH.									
BBL 3090	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT									
BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.						
BBL 1001	3 AHE	1	js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES					BBL 1000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BBL 1080	3 AHE	1	js	QUESTIONS BIBLIQUE 1					BBL 1001	3 AHE	1	js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 2030	3 AHE	1	js	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE					BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.		
BBL 2080	3 AHE	1	js	QUESTIONS BIBLIQUE 2					BBL 1010	3 AHE	1	js	PENTATEUQUE
BBL 3080	3 AHE	1	js	SEMINAIRE THEMATIQUE					BBL 1030	3 AHE	1	js	TRADITION SAPIENTIELLE
BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			BBL 2020	3 AHE	1	js	PROPHETISME				
PTR 1001	3 AHE	1	js	INTROD. A LA PRAXELOGIE PASTORALE 1					BBL 2020D	3 AHE	1	js	PROPHETISME
PTR 1002	3 AHE	1	js	INTROD. A LA PRAXELOGIE PASTORALE 2					BBL 3040	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT
PTR 1041	3 AHE	1	js	EDUCATION DE LA FOI					BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.		
PTR 2030	3 AHE	1	js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE					BBL 1050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MARC
PTR 3051	3 AHE	1	js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE					BBL 1070	3 AHE	1	js	PAUL ET SON OEUVRE
BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.			BBL 2060	3 AHE	1	js	LITTERATURE JOHANNIQUE				
THL 1000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES					BBL 2060D	3 AHE	1	js	LITTERATURE JOHANNIQUE
THL 1010	3 AHE	1	js	CROYRE AUJOURD'HUI					BBL 3090	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT
THL 1011	3 AHE	1	js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN					BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
THL 1020	3 AHE	1	js	LA QUESTION DE DIEU					BBL 2050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MATTHIEU
THL 1030	3 AHE	1	js	JESUS DE NAZARETH					BBL 3030	3 AHE	1	js	PSAUMES
THL 1030D	3 AHE	1	js	JESUS DE NAZARETH					BBL 3050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
THL 1040	3 AHE	1	js	ECCLESIOLOGIE					PTR 2030	3 AHE	1	js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
THL 1050	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE					PTR 3051	3 AHE	1	js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE
THL 1060	3 AHE	1	js	AGIR MORAL CHRETIEN					BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
THL 1070	3 AHE	1	js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD					THL 1000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.			THL 1010	3 AHE	1	js	CROYRE AUJOURD'HUI				
ALL 1951	6 AHE	2	js	ALLEMANNE ELEMENTAIRE					THL 1011	3 AHE	1	js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
ANG 1969	3 AH	1	js	LECTURE DE L'ANGLAIS					THL 1020	3 AHE	1	js	LA QUESTION DE DIEU
ANT 2020	3 A	1	js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION					THL 1030	3 AHE	1	js	JESUS DE NAZARETH
ANT 3035	3 A	1	j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE					THL 1030D	3 AHE	1	js	JESUS DE NAZARETH
ECN 1600	3 H	1	s	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1					THL 1040	3 AHE	1	js	ECCLESIOLOGIE
EDP 1900	3 AHE	1	js	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL					THL 1050	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
FRA 3018	3 H	1	j	LITTERATURE ET SOCIETE					THL 1060	3 AHE	1	js	AGIR MORAL CHRETIEN
GER 1020	3 AHE	1	j	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT					THL 1070	3 AHE	1	js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
HAR 1190	3 A	1	j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT									
HGL 1131	6 AE	1	j	LANGUE LATINE 1									
HGL 1210	3 A	1	j	INTRODUCTION A L'ARCHEOLOGIE									
HGL 1350	3 A	1	j	MYTHOLOGIE ET RELIGION GRECQUES									
HGL 1361	3 H	1	j	MYTHOLOGIE ET RELIGION ROMAINES									
HST 1031	3 A	1	js	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE									
LNG 1035	3 AH	1	js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE									
PHI 1180	3 A	1	j	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE									
PHI 1200	3 E	1	js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE									
PHI 1300	3 H	1	j	PHILOSOPHE DE LA CONNAISSANCE									

Programme 1-890-5-0**Version 02****Certificat d'études bibliques**

Ce programme totalise 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
BBL 1000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BBL 1001	3 AHE	1	js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.		
BBL 1010	3 AHE	1	js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE	1	js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2020	3 AHE	1	js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE	1	js	PROPHETISME
BBL 3040	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.		
BBL 1050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE	1	js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2060	3 AHE	1	js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE	1	js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
BBL 2050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MATTHIEU
BBL 3030	3 AHE	1	js	PSAUMES
BBL 3050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
PTR 2030	3 AHE	1	js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3051	3 AHE	1	js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.		
THL 1000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE	1	js	CROYRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE	1	js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE	1	js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE	1	js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE	1	js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE	1	js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE	1	js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE	1	js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD

Programme 1-895-2-0**Version 01****Majeur en études pastorales***

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A OBLIGATOIRE				6 CR.
PTR 1001	3 AHE	1 js	INTROD. A LA PRAXELOGIE PASTORALE 1	
PTR 1002	3 AHE	1 js	INTROD. A LA PRAXELOGIE PASTORALE 2	

BLOC 73 B OPTION				MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 2010	3 AHE	1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1	
PTR 2011	3 AHE	1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2	
PTR 3010	3 AHE	1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1	
PTR 3011	3 AHE	1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2	

BLOC 73 C OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PTR 1000	3 AHE	1 js	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.	
PTR 2000	3 AHE	1 js	THEOL. PRATIQUE ET ETUDES PASTORALES	

BLOC 73 D OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PTR 1030	3 AHE	1 js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUEB.	
PTR 1031	3 AHE	1 js	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES	
PTR 1032	3 AHE	1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHO-RELIGIEUX	
PTR 2030	3 AHE	1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE	
PTR 3030	3 AHE	1 js	PASTORALE. QUESTIONS SPECIALES	
THL 2082	3 AHE	1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE	

BLOC 73 E OPTION				MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
BBL 1000	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES	
THL 1000	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES	
THL 1010	3 AHE	1 js	COIRE AUJOURDHUI	
THL 1011	3 AHE	1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN	
THL 1030	3 AHE	1 js	JESUS DE NAZARETH	
THL 1030D	3 AHE	1 js	JESUS DE NAZARETH	
THL 1040	3 AHE	1 js	ECCLÉSIologie	
THL 1050	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE	
THL 1060	3 AHE	1 js	AGIR MORAL CHRETIEN	
THL 1070	3 AHE	1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD	
THL 1080	3 AHE	1 js	VIE SPIRITUELLE	
THL 2010	3 AHE	1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE	
THL 2020	3 AHE	1 js	LE DIEU DES CHRETIENS	
THL 2050	3 AHE	1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION	
THL 3060	3 AHE	1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE	

BLOC 73 F OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
BBL 1001	3 AHE	1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES	
BBL 1010	3 AHE	1 js	PENTATEUQUE	
BBL 1030	3 AHE	1 js	TRADITION SAPIENTIELLE	
BBL 1050	3 AHE	1 js	EVANGILE DE MARC	
BBL 1070	3 AHE	1 js	PAUL ET SON OEUVRE	
BBL 2020	3 AHE	1 js	PROPHETISME	
BBL 2020D	3 AHE	1 js	PROPHETISME	
BBL 2060	3 AHE	1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE	
BBL 2060D	3 AHE	1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE	
BBL 3090	3 AHE	1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT	

BLOC 73 G OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
PTR 1040	3 AHE	1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE	
PTR 1041	3 AHE	1 js	EDUCATION DE LA FOI	
PTR 1042	3 AHE	1 js	PASTORALE SOCIALE	
PTR 1043	3 AHE	1 js	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE	
PTR 2040	3 AHE	1 js	ATELIER D'INTEGRATION	
PTR 2041	3 AHE	1 js	PASTORALE SECTORIELLE	

BLOC 73 H OPTION				MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PTR 1050	3 AHE	1 js	ANIMATION PASTORALE	
PTR 1051	3 AHE	1 js	COUNSELING PASTORAL	
PTR 2050	3 AHE	1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION	
PTR 2051	3 AHE	1 js	FOI ET CELEBRATION	

PTR 3050	3 AHE	1 js	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE
PTR 3051	3 AHE	1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 73 I OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.**

STAGE 1			
PTR 2020	3 AHE	1 js	STAGE 2

BLOC 73 J OPTION**MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.**

ANT 3035	3 A	1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
COM 1300	3 A	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1600	3 A	1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
CRI 1950	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
CRI 3425	3 A	1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTIONNELS
+ DIMO 3400	3 A	1 j	SOCIOLOGIE ET POPULATION
EAN 3425	3 AHE	1	SOCIOLOGIE EDUCATION DES ADULTES
ECN 1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
EDP 1900	3 AHE	1 js	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
ETA 3185	3 AHE	1	EVOLU. DE LA PENSEE PEDAG. QUEBEC
GER 1020	3 AHE	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
GER 2022	3 AHE	1	LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLIN.)
PHI 1300	3 H	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PSY 1958	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1970	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL 1008	3 A	1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 1
SOL 1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2005	3 H	1 j	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
SOL 3104	3 H	1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3503	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1363	3 AH	1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2378	3 A	1 js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

Programme 1-895-5-0**Version 03****Certificat d'études pastorales**

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A OBLIGATOIRE				6 CR.
PTR 1001	3 AHE	1 js	INTROD. A LA PRAXELOGIE PASTORALE 1	
PTR 1002	3 AHE	1 js	INTROD. A LA PRAXELOGIE PASTORALE 2	

BLOC 73 B OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1000	3 AHE	1 js	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.	
PTR 1030	3 AHE	1 js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUEB.	
PTR 1031	3 AHE	1 js	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES	
PTR 1032	3 AHE	1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHO-RELIGIEUX	
PTR 2030	3 AHE	1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE	
PTR 3030	3 AHE	1 js	PASTORALE. QUESTIONS SPECIALES	
REL 1200	3 AHE	1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX	
THL 2082	3 AHE	1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE	

BLOC 73 C OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1040	3 AHE	1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE	
PTR 1041	3 AHE	1 js	EDUCATION DE LA FOI	
PTR 1042	3 AHE	1 js	PASTORALE SOCIALE	
PTR 1043	3 AHE	1 js	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE	
PTR 2040	3 AHE	1 js	ATELIER D'INTEGRATION	
PTR 2041	3 AHE	1 js	PASTORALE SECTORIELLE	
THL 1080	3 AHE	1 js	VIE SPIRITUELLE	

BLOC 73 D OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1050	3 AHE	1 js	ANIMATION PASTORALE	
PTR 1051	3 AHE	1 js	COUNSELING PASTORAL	
PTR 2050	3 AHE	1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION	
PTR 2051	3 AHE	1 js	FOI ET CELEBRATION	
PTR 3050	3 AHE	1 js	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE	
PTR 3051	3 AHE	1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE	

BLOC 73 E OPTION				MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PTR 1020	3 AHE	1 js	STAGE 1	
PTR 2020	3 AHE	1 js	STAGE 2	

* La Faculté ne s'engage pas à offrir chaque année le nombre de cours requis pour l'inscription à temps plein.

BLOC 73 F		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
BBL	1000	3 AHE	1	js
THL	1000	3 AHE	1	js
THL	1011	3 AHE	1	js
THL	1020	3 AHE	1	js
THL	1030	3 AHE	1	js
THL	1030D	3 AHE	1	js
THL	1040	3 AHE	1	js
THL	1050	3 AHE	1	js
THL	1060	3 AHE	1	js
THL	1070	3 AHE	1	js

Programme 1-905-5-0 Version 00

Certificat en sciences de la religion

Ce programme n'est pas offert à plein temps.

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
REL	1200	3 AHE	1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL	1201	3 AHE	1	INTROD. AU GESTE RELIGIOLOGIQUE

BLOC 73 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.	
HGL	1350	3 A	1	js
HGL	1361	3 H	1	js
PHI	2950	3 A	1	js
PHI	2960	3 H	1	j
PHI	3960	3 H	1	js
REL	1100	3 AHE	1	RELIGIONS PREHIST. ET PRIMITIVES
REL	1101	3 AHE	1	REL. PR-ORIENT ANC., BASSIN MEDIT.
REL	1102	3 AHE	1	LE JUDAISME
REL	1103	3 AHE	1	LE CHRISTIANISME
REL	1104	3 AHE	1	L'ISLAM
REL	1105	3 AHE	1	L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
REL	1106	3 AHE	1	NOUVELLES RELIGIONS
REL	1107	3 AHE	1	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES
REL	1108	3 AHE	1	ART SACRE COMME LIEU RELIGIEUX
REL	1109	3 AHE	1	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC

BLOC 73 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.	
ANT	2020	3 A	1	js
PHI	2550	3 H	1	js
PHI	3315	3 A	1	js
REL	1202	3 AHE	1	MYSTIQUE ET RELIGIONS
REL	1203	3 AHE	1	HISTOIRE DES SCIENCES DE LA RELIGION
REL	1205	3 AHE	1	EXPERIENCE RELIGIEUSE ET PSYCHOLOGIE
REL	1206	3 AHE	1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
SOL	3306	3 H	1	js
				SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

BLOC 73 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.	
REL	1300	3 AHE	1	RELIGIOLOGIE ET EDUCATION
REL	1301	3 AHE	1	RELIGION ET DEVELOPPEMENT
REL	1302	3 AHE	1	RELIGION ET SANTE MENTALE
REL	1303	3 AHE	1	RELIGION ET CINEMA, LITT., MUSIQUE
REL	1304	3 AHE	1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL	1305	3 AHE	1	THANATOLOGIE
REL	1306	3 AHE	1	PARAPSY., SCS OCCULTES ET RELIGION
REL	1307	3 AHE	1	RELIGIONS SAUVAGES, RITUELS

Programme 1-961-4-0 Version 01

Certificat ou mineur en sciences religieuses

Ce programme totalise 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A		OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.	
BBL	1000	3 AHE	1	js

BBL	1000E	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BBL	1001	3 AHE	1	js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL	1010	3 AHE	1	js	PENTATEUQUE
BBL	1010E	3 AHE	1	js	PENTATEUQUE
BBL	1030	3 AHE	1	js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL	1050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MARC
BBL	1050E	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MARC
BBL	1070	3 AHE	1	js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL	1080	3 AHE	1	js	QUESTIONS BIBLIQUES 1
BBL	1080E	3 AHE	1	js	QUESTIONS BIBLIQUES 1
BBL	2000	3 AHE	1	js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE
BBL	2000E	3 AHE	1	js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE
BBL	2001	6 AHE	2	js	HEBREU BIBLIQUE
BBL	2010	3 AHE	1	js	TRADITION DEUTERONOMIQUE
BBL	2020	3 AHE	1	js	PROPHETISME
BBL	2020D	3 AHE	1	js	PROPHETISME
BBL	2020E	3 AHE	1	js	PROPHETISME
BBL	2030	3 AHE	1	js	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE
BBL	2050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE MATTHIEU
BBL	2060	3 AHE	1	js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL	2060D	3 AHE	1	js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL	2070	3 AHE	1	js	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS
BBL	2070E	3 AHE	1	js	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS
BBL	2080	3 AHE	1	js	QUESTIONS BIBLIQUES 2
BBL	3001	6 AHE	2	js	GREC BIBLIQUE
BBL	3020	3 AHE	1	js	ETUDE DE TEXTES PROPHETIQUES
BBL	3030	3 AHE	1	js	PSAUMES
BBL	3040	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT
BBL	3050	3 AHE	1	js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
BBL	3050E	3 AHE	1	js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
BBL	3070	3 AHE	1	js	LETTERS DEUTERO-PAUL ET CATH.
BBL	3070E	3 AHE	1	js	LETTERS DEUTERO-PAUL ET CATH.
BBL	3080	3 AHE	1	js	SEMINAIRE THEMATIQUE
BBL	3090	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT
BBL	3090E	3 AHE	1	js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT
CAT	1310	3 AHE	1	js	CATECHÈSE ET PROJET EDUCATIF GLOBAL
CAT	1311	3 AHE	1	js	CATECHÈSE ET MILIEU SOCIOCULTUREL
CAT	1313	3 AHE	1	js	CATECHÈSE ET EDUCATION MORALE
CAT	1314	3 AHE	1	js	LANGAGE & COMMUNICATION EN CATECHÈSE
CAT	1410	3 AHE	1	js	CATECHÈSE : PEDAGOGIE ET DEMARCHE
CAT	1412	3 AHE	1	js	PROG., GUIDES ET INSTRUMENTS DU PRIM
CAT	1413	3 AHE	1	js	PROG., GUIDES ET INSTRUMENTS DU SEC.
CAT	1510	3 AHE	1	js	THEMES DE CATECHÈSE
CAT	1511	3 AHE	1	js	GROUPES PARTICULIERS EN CATECHÈSE
CAT	1512	3 AHE	1	js	QUESTIONS SPECIALES EN CATECHÈSE
PTR	1000	3 AHE	1	js	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.
PTR	1001	3 AHE	1	js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR	1001E	3 AHE	1	js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR	1002	3 AHE	1	js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
PTR	1002E	3 AHE	1	js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
PTR	1020	3 AHE	1	js	STAGE 1
PTR	1030	3 AHE	1	js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUB.
PTR	1030E	3 AHE	1	js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUB.
PTR	1031	3 AHE	1	js	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES
PTR	1032	3 AHE	1	js	DEVELOPPEMENT PSYCHO-RELIGIEUX
PTR	1040	3 AHE	1	js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
PTR	1041	3 AHE	1	js	EDUCATION DE LA FOI
PTR	1041E	3 AHE	1	js	EDUCATION DE LA FOI
PTR	1042	3 AHE	1	js	PASTORALE SOCIALE
PTR	1043	3 AHE	1	js	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE
PTR	1050	3 AHE	1	js	ANIMATION PASTORALE
PTR	1050E	3 AHE	1	js	ANIMATION PASTORALE
PTR	1051	3 AHE	1	js	COUNSELING PASTORAL
PTR	1051E	3 AHE	1	js	COUNSELING PASTORAL
PTR	2000	3 AHE	1	js	THEOL. PRATIQUE ET ETUDES PASTORALES
PTR	2010	3 AHE	1	js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1
PTR	2011	3 AHE	1	js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2
PTR	2020	3 AHE	1	js	STAGE 2
PTR	2030	3 AHE	1	js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR	2040	3 AHE	1	js	ATELIER D'INTEGRATION
PTR	2041	3 AHE	1	js	PASTORALE SECTORIELLE
PTR	2041E	3 AHE	1	js	PASTORALE SECTORIELLE
PTR	2050	3 AHE	1	js	PASTORALE ET COMMUNICATION
PTR	2051	3 AHE	1	js	FOI ET CELEBRATION
PTR	3010	3 AHE	1	js	TRAVAUX PRATIQUES 1
PTR	3011	3 AHE	1	js	TRAVAUX PRATIQUES 2
PTR	3030	3 AHE	1	js	PASTORALE QUESTIONS SPECIALES
PTR	3050	3 AHE	1	js	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE

PTR 3051	3 AHE	1	js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE
PTR 3052	3 AHE	1	js	SEMINAIRE D'ETUDE DE CAS
REL 1100	3 AHE	1		RELIGIONS PREHIST. ET PRIMITIVES
REL 1101	3 AHE	1		REL. PR-ORIENT ANC., BASSIN MEDIT.
REL 1102	3 AHE	1		LE JUDAISME
REL 1103	3 AHE	1		LE CHRISTIANISME
REL 1104	3 AHE	1		L'ISLAM
REL 1105	3 AHE	1		L'HINDOUISME ET LE BOUDDHISME
REL 1106	3 AHE	1		NOUVELLES RELIGIONS
REL 1107	3 AHE	1		GRANDES FIGURES RELIGIEUSES
REL 1108	3 AHE	1		ART SACRE COMME LIEU RELIGIEUX
REL 1109	3 AHE	1		HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
REL 1200	3 AHE	1		INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL 1201	3 AHE	1		INTROD. AU GESTE RELIGIOLOGIQUE
REL 1202	3 AHE	1		MYSTIQUE ET RELIGIONS
REL 1203	3 AHE	1		HISTOIRE DES SCIENCES DE LA RELIGION
REL 1205	3 AHE	1		EXPERIENCE RELIGIEUSE ET PSYCHOLOGIE
REL 1206	3 AHE	1		THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
REL 1300	3 AHE	1		RELIGIOLOGIE ET EDUCATION
REL 1301	3 AHE	1		RELIGION ET DEVELOPPEMENT
REL 1302	3 AHE	1		RELIGION ET SANTE MENTALE
REL 1303	3 AHE	1		RELIGION ET CINEMA, LITT., MUSIQUE
REL 1304	3 AHE	1		MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL 1305	3 AHE	1		THANATOLOGIE
REL 1306	3 AHE	1		PARAPSY., SCS OCCULTES ET RELIGION
REL 1307	3 AHE	1		RELIGIONS SAUVAGES, RITUELS
THL 1000	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1000E	3 AHE	1	js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1001	0 A	1	js	INIT. AUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL
THL 1010	3 AHE	1	js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE	1	js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1011E	3 AHE	1	js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE	1	js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE	1	js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE	1	js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE	1	js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE	1	js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE	1	js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE	1	js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE	1	js	VIE SPIRITUELLE
THL 2000	3 AHE	1	js	INTEGRATION INTERDISCPL. EN THEOL.
THL 2010	3 AHE	1	js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2011	3 AHE	1	js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THL 2011E	3 AHE	1	js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THL 2020	3 AHE	1	js	LE DIEU DES CHRETIENS
THL 2030	3 AHE	1	js	JESUS CHRIST
THL 2040	3 AHE	1	js	MINISTERES ET EGLISE
THL 2041	3 AHE	1	js	LE DROIT DE L'EGLISE
THL 2050	3 AHE	1	js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 2051	3 AHE	1	js	MARIAGE
THL 2052	3 AHE	1	js	RECONCIL. ET ONCTION DES MALADES
THL 2060	3 AHE	1	js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2060D	3 AHE	1	js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 2061	3 AHE	1	js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
THL 2070	3 AHE	1	js	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE
THL 2071	3 AHE	1	js	THEOLOGIES DES TIERS MONDES
THL 2080	3 AHE	1	js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
THL 2081	3 AHE	1	js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE
THL 2082	3 AHE	1	js	THEOL. FONDAMENTALE. QUEST. SPEC.
THL 3010	3 AHE	1	js	DIEU QUESTIONS SPECIALES
THL 3020	3 AHE	1	js	CHRISTOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THL 3030	3 AHE	1	js	ECCLESIOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THL 3040	3 AHE	1	js	EUCARISTIE
THL 3050	3 AHE	1	js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE
THL 3060	3 AHE	1	js	THEOL. MORALE. QUESTIONS SPECIALES
THL 3070	3 AHE	1	js	LITTERATURE PATRISTIQUE
THL 3071	3 AHE	1	js	LE CHRIST., DE LA REFORME A NOS JRS
THL 3080	3 AHE	1	js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE
THL 3081	3 AHE	1	js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THL 3082	3 AHE	1	js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE

Département d'éducation physique

Programme 1-350-1-0

Version 05

B.Sc. spécialisé en éducation physique

Ce programme comprend trois orientations : l'orientation **Milieu scolaire**, l'orientation **Milieu extrascolaire** et l'orientation **Sciences de l'activité physique**.

L'orientation **Milieu scolaire** totalise 57 crédits obligatoires (Bloc 01A du segment 01 ; blocs 70A, 70B et 70C du segment 70), 30 crédits à option (Blocs 01B et 01C du segment 01) et 3 crédits au choix. Les candidats qui désirent obtenir le permis d'enseigner l'éducation physique en milieu scolaire doivent en outre s'inscrire aux 9 crédits du bloc à option 70Y du segment 70, en sus du programme régulier. Le stage professionnel en milieu scolaire (Bloc 70B du segment 70) s'effectue à temps plein et s'ajoute aux six semestres de scolarité.

L'orientation **Milieu extrascolaire** comprend 42 crédits obligatoires (Bloc 01A du segment 01 ; bloc 71A du segment 71), de 39 à 45 crédits à option (Blocs 01B et 01C du segment 01 ; blocs 71B et 71C du segment 71) et de 3 à 9 crédits au choix.

L'orientation **Sciences de l'activité physique** comprend 36 crédits obligatoires (Bloc 01A du segment 01 ; bloc 72A du segment 72), de 45 à 51 crédits à option (Blocs 01B et 01C du segment 01 ; blocs 72B et 72C du segment 72) et de 3 à 9 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS

BLOC 01 A		OBLIGATOIRE			30 CR.
EPH 1040	3 AHE	1	js	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE	
EPH 1041	3 AHE	1	js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1	
EPH 1042	3 AHE	1	js	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE	
EPH 1043	3 AHE	1	js	PHYSIOL.SYST.SUPPORT MUSCLE A L'EXER	
EPH 1044	3 AHE	1	js	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR	
EPH 1050	3 AHE	1	js	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE	
EPH 1051	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE DU SPORT	
EPH 1052	3 AHE	1	js	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT.PHYS.	
EPH 1053	3 AHE	1	js	INT SOCIOLOGIE DE L'ACT.PHYS ET SPOR	
EPH 1054	3 AHE	1	js	PHILO DU SPORT ET DE L'EDUC.PHYSIQUE	
BLOC 01 B		OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
EPH 2781	3 AHE	1	js	TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE 1	
EPH 2782	3 AHE	1	js	TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE 2	
EPH 2783	3 AHE	1	js	TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE 3	
EPH 2784	3 AHE	1	js	TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE 4	
BLOC 01 C		OPTION			MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.
+ EPH 2040	3 AHE	1	js	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE	
+ EPH 2041	3 AHE	1	js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 2	
+ EPH 2042	3 AHE	1	js	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE ET ENVIRON	
+ EPH 2043	3 AHE	1	js	RECH CONTEMPS SOCIOL ACT. PHYS. SPOR	
+ EPH 2044	3 AHE	1	js	SANTE ET ACTIVITE PHYSIQUE	
+ EPH 2045	3 AHE	1	js	APPR. COGNITIVE PERFORMANCE MOTRICE	
+ EPH 2050	3 AHE	1	js	ANALYSE DU MOUVEMENT	
EPH 2051	3 AHE	1	js	PRATIQUES ALTERNATIVES EN ACT.PHYS.	
EPH 2052	3 AHE	1	js	EXPLOIT.RESULTATS RECHERCH ACT.PHYS	
+ EPH 2053	3 AHE	1	js	EVALUATION ET NORMES	
EPH 2054	3 AHE	1	js	THEORE DE L'ENSEIGNACT.PHYS.SPORT.	
EPH 2055	3 AHE	1	js	CONCEPTIONS DU CORPS	
EPH 2056	3 AHE	1	js	PRINCIPES FONDÉMENTS EDUCATION PHYS.	
NUT 2962	3 H	1		NUTRITION	

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION MILIEU SCOLAIRE

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE			12 CR.
EPH 3011	3 AHE	1	js	PROGRAM.ACT PHYSIQUES MILIEU SCOLAIR	
+ EPH 3012	3 AHE	1	js	ENSEIG ACT.PHYSIQUES MILIEU SCOLAIRE	
EPH 3013	3 AHE	1	js	EVALUATION EN ACTIVITE PHYSIQUE	
PPA 3457	3 AHE	1		PROB & HANDICAPS PSYCHOMOT.INTERREDUC	
BLOC 70 B		OBLIGATOIRE			6 CR.
+ EPH 3080	6 AHE	1	js	STAGE PROFESS. EN MILIEU SCOLAIRE	

BLOC 70 C			OBLIGATOIRE	9 CR.	
EPH 3881	3 AHE	1	js	ACT.PHYSIQUES SECTEURS PRESCOL ELEM	
EPH 3882	3 AHE	1	js	ATELIER APPLICATION MILIEU SCOLAIRE1	
EPH 3883	3 AHE	1	js	ATELIER APPLICATION MILIEU SCOLAIRE2	

BLOC 70 Y			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	
EPH 3981	3 AHE	1		ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES	
ETA 3135	3 AHE	1		PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION	
ETA 4990	3 AHE	1		SYSTEMES EDUCATIFS DU QUEBEC	

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION MILIEU EXTRASCOLAIRE

BLOC 71 A			OBLIGATOIRE	12 CR.	
EPH 3014	3 AHE	1	js	MILLEUX PROFESSIONNELS EN ACT.PHYS	
EPH 3015	3 AHE	1	js	METH. PRINCIPES DE L'ENTRAINEMENT	
+ EPH 3016	3 AHE	1	js	INTERVENTION EN ACTIVITE PHYSIQUE	
EPH 3017	3 AHE	1	js	GESTION EN ACTIVITE PHYSIQUE	

BLOC 71 B			OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	
EPH 3041	3 AHE	1	js	PLANIFICATION ENTRAINEMENT SPORTIF	
+ EPH 3042	3 AHE	1	js	PREPAR.PSYCHOLOGIQUE PERFORMANCE	
+ EPH 3043	3 AHE	1	js	PHYSIOLOGIE DE L'ENTRAINEMENT	
+ EPH 3044	3 AHE	1	js	MARKETING DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	
EPH 3045	3 AHE	1	js	TRAVAIL DIRIGE	

BLOC 71 C			OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.	
EPH 3884	3 AHE	1	js	ATEL.APPLICATION MILIEU EXTRASCOL 1	
EPH 3885	3 AHE	1	js	ATEL.APPLICATION MILIEU EXTRASCOL 2	

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

BLOC 72 A			OBLIGATOIRE	6 CR.	
EPH 3018	3 AHE	1	js	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	
PHI 1130	3 A	1	j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	

BLOC 72 B			OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.	
+ EPH 3046	3 AHE	1	js	CINEMATIQUE CINETIQUE DU MOUVEMENT	
+ EPH 3047	3 AHE	1	js	PLANIF.MODES DE CONTROLE MOUVEMENT	
+ EPH 3048	3 AHE	1	js	ASPECTS NEURONMUSC.BIOENERG.EXERCICE	
+ EPH 3049	3 AHE	1	js	SYST.CARDIORESPIR.METABOL.HYDROMIN.	
+ EPH 3050	3 AHE	1	js	TECH INVEST SOCIOL ACT.PHYS. SPORT	
EPH 3051	3 AHE	1	js	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ACT.PHYS	
GIN 3014	3 AHE	1	js	STATIQUE	
HST 1052	3 HE	1	j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	
HST 2441	3 H	1	j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990	
PSY 1955	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
PSY 1956	3 AHE	1	js	PSYCHOLOGIE SOCIALE	
SOL 1111	3 AH	1	js	MODULES DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN	
SOL 1952	3 AH	1	js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES	
SOL 2309	3 H	1	j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE	

BLOC 72 C			OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	
EPH 3060	6 AHE	1	js	PROJET SPECIAL	

Programme 1-351-2-0

Version 00

Majeur en sciences de l'activité physique

Ce programme comprend 36 crédits obligatoires (Bloc 70A du segment 70) et 24 crédits à option (Blocs 70B et 70C du segment 70).

SEGMENT 70

BLOC 70 A			OBLIGATOIRE	36 CR.	
EPH 1040	3 AHE	1	js	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE	
EPH 1041	3 AHE	1	js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1	
EPH 1042	3 AHE	1	js	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE	
EPH 1043	3 AHE	1	js	PHYSIOL.SYST.SUPPORT MUSCLE A L'EXER	
EPH 1044	3 AHE	1	js	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR	

EPH 1050	3 AHE	1 js	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE
EPH 1051	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT
EPH 1052	3 AHE	1 js	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT.PHYS.
EPH 1053	3 AHE	1 js	INT SOCIOLOGIE DE L'ACT.PHYS ET SPOR
EPH 1054	3 AHE	1 js	PHILO DU SPORT ET DE L'EDUC.PHYSIQUE
EPH 3018	3 AHE	1 js	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
PHI 1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE

<i>BLOC 70 B OPTION MINIMUM 0 CR. MAXIMUM 3 CR.</i>			
EPH 2781	3 AHE	1 js	TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE 1
EPH 2782	3 AHE	1 js	TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE 2
EPH 2783	3 AHE	1 js	TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE 3
EPH 2784	3 AHE	1 js	TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE 4

<i>BLOC 70 C OPTION MINIMUM 21 CR., MAXIMUM 24 CR.</i>			
+ EPH 2040	3 AHE	1	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
+ EPH 2041	3 AHE	1 js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 2
+ EPH 2042	3 AHE	1 js	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE ET ENVIRON
+ EPH 2043	3 AHE	1 js	RECH CONTEMPO SOCIOL ACT. PHYS. SPOR
+ EPH 2044	3 AHE	1 js	SANTE ET ACTIVITE PHYSIQUE
+ EPH 2045	3 AHE	1 js	APPL COGNITIVE PERFORMANCE MOTRICE
+ EPH 2050	3 AHE	1 js	ANALYSE DU MOUVEMENT
EPH 2051	3 AHE	1 js	PRATIQUES ALTERNATIVES EN ACT.PHYS.
EPH 2052	3 AHE	1 js	EXPLOIT.RESULTATS RECHERCHE ACT.PHYS
+ EPH 2053	3 AHE	1 js	EVALUATION ET NORMES
EPH 2054	3 AHE	1 js	THEORIE DE L'ENSEIGN.ACT.PHYS.SPORT.
EPH 2055	3 AHE	1 js	CONCEPTIONS DU CORPS
EPH 2056	3 AHE	1 js	PRINCIPES FONDEMENTS EDUCATION PHYS.
+ EPH 3046	3 AHE	1 js	CINEMATIQUE CINETIQUE DU MOUVEMENT
+ EPH 3047	3 AHE	1 js	PLANIF.MODES DE CONTROLE MOUVEMENT
+ EPH 3048	3 AHE	1 js	ASPECTS NEUROMUSC.BIOENERG.EXERCICE
+ EPH 3049	3 AHE	1 js	SYST.CARDIORESPIR.METABOL.HYDROMIN.
+ EPH 3050	3 AHE	1 js	TECH INVEST SOCIOl ACT.PHYS. SPORT
EPH 3051	3 AHE	1 js	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ACT.PHYS
NUT 2962	3 H	1	NUTRITION

Programme 1-351-4-0

Version 00

Mineur en sciences de l'activité physique

Ce programme comprend 30 crédits obligatoires (Bloc 70A du segment 70).

SEGMENT 70

<i>BLOC 70 A OBLIGATOIRE 30 CR.</i>			
EPH 1040	3 AHE	1 js	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE
EPH 1041	3 AHE	1 js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1
EPH 1042	3 AHE	1 js	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE
EPH 1043	3 AHE	1 js	PHYSIOL.SYST.SUPPORT MUSCLE A L'EXER
EPH 1044	3 AHE	1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR
EPH 1050	3 AHE	1 js	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE
EPH 1051	3 AHE	1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT
EPH 1052	3 AHE	1 js	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT.PHYS.
EPH 1053	3 AHE	1 js	INT SOCIOLOGIE DE L'ACT.PHYS ET SPOR
EPH 1054	3 AHE	1 js	PHILO DU SPORT ET DE L'EDUC.PHYSIQUE

École d'optométrie

Programme 1-655-1-1

Version 12

Doctorat en optométrie (O.D.)

Ce programme comporte 141 crédits dont 135 obligatoires et 6 à option qui doivent être suivis au cours des quatre premiers trimestres. La liste des cours à option est fournie aux étudiants au moment de l'inscription. Le programme est réparti sur huit trimestres.

SEGMENT 01

BLOC 01 A OBLIGATOIRE			37 CR.
ANI 1952	2 A	1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1981	2 A	1	HISTOLOGIE HUMAINE
ANI 2992	3 H	1	ANATOMIE ET HISTOLOGIE DE L'OEIL
OPM 1101	4 A	1	OPTOMETRIE 1.1
OPM 1102	4 H	1	OPTOMETRIE 1.2
OPM 1103	2 H	1	OPTOMETRIE 1.3
OPM 1201	3 H	1	OPTIQUE OPHTALMIQUE 1.1
OPM 1202	5 A	1	OPTIQUE GEOMETRIQUE
OPP 1005	3 H	1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 1.1
PHY 1982	2 A	1 j	OPTIQUE PHYSIQUE
PHY 1984	1 A	1 j	TRAUX PRATIQUES D'OPTIQUE
PSL 1982	2 A	1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1994	4 H	1	PHYSIOLOGIE GENERALE ET T.P.

SEGMENT 02

BLOC 02 A OBLIGATOIRE			39 CR.
MCB 2984	2 A	1	MICROBIOLOGIE
OPM 2104	2 A	1	OPTOMETRIE 2.1
OPM 2105	1 A	1	OPTOMETRIE 2.2
OPM 2106	2 A	2	TRAUX PRATIQUES D'OPTOMETRIE
OPM 2202	4 A	2	OPTIQUE OPHTALMIQUE 2.1
OPM 2301	2 H	1	LENTILLES CORNEENNES 2.1
OPM 2403	3 H	1 j	LES ADAPTATIONS SENS.AUX STRABISMES
OPM 2404	2 A	2 j	PEDO-OPTOMETRIE 2.1
OPM 2501	3 H	1	PATHOLOGIE OCULAIRE 2.1
OPP 2009	2 H	1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.2
OPP 2010	2 A	1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.3
OPP 2012	3 H	1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.5
OPP 2013	3 A	1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.1
OPP 2014	3 H	1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.4
+ PHM 2950	3 H	1	PHARMACOLOGIE GENERALE ET OCULAIRE
PTL 1976	2 A	1	PATHOLOGIE GENERALE

SEGMENT 03

BLOC 03 A OBLIGATOIRE			34 CR.
OPM 3104	2 H	1	OPTOMETRIE 3.4
OPM 3106	2 H	1 j	OPTOMETRIE 3.2
OPM 3107	3 H	1 j	OPTOMETRIE 3.5
OPM 3108	3 H	1 j	STAGE EN OPTOMETRIE 3.1
OPM 3109	1 H	1 j	STAGE EN CLINIQUE
OPM 3110	2 A	1 j	OPTOMETRIE 3.3
OPM 3204	3 A	1 j	OPTIQUE OPHTALMIQUE 3.1
OPM 3302	2 H	1	STAGE EN LENTILLES CORNEENNES 3.2
OPM 3303	4 A	1 j	LENTEES CORNEENNES 3.1
OPM 3405	4 A	1 j	LES DESÉQUILIBRES OCULO-MOTEURS
OPM 3407	1 H	1 j	STAGE EN ORTHOPTIQUE 3.3
OPM 3408	1 H	1 j	COMPLÉMENTS ORTHOP.ET ANISEICONIE
OPM 3501	3 A	1	PATHOLOGIE OCULAIRE 3.1
OPP 3003	3 A	1	MÉTHODES BIOMÉTRIQUES

SEGMENT 04

BLOC 04 A OPTION			MINIMUM 6 CR. MAXIMUM 6 CR.
ANT 1900	3 AHE	1 j	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 2030	3 H	1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
BCM 1984	3 A	1 j	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
COM 1300	3 AHE	1 js	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH	1 js	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 AH	1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE

COM 2700	3 A	1 j	COMMUNI DANS LES GROUPES RESTREINTS
COM 2920	3 H	1 s	MEDIAS DE MASSE : CONTEXTE HISTORIQUE
COM 3800	3 AH	1 js	TELECOMMUNICATION : IMPACT SOCIAL
DMO 1010	3 A	1 j	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
GEO 1020	3 A	1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1050	3 H	1 j	LE SYSTEME-MONDE
GEO 1563	3 H	1 j	GEOGRAPHIE REGIONALE : LE QUEBEC
GEO 2513	3 H	1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
+ GEO 3273	3 A	1 j	PAYSAGES VEGETAUX DU QUEBEC
GEO 3503	3 A	1 j	SYSTEME URBAIN ET DEVELOP. REGIONAL
HST 1045	3 H	1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1800	3 AHE	1 j	INITIATION A L'INFORMATIQUE
NUT 1956	3 A	1 j	INTRODUCTION A LA NUTRITION
PHI 1300	3 HE	1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1620	3 H	1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2150	3 A	1 j	PISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2400	3 A	1 j	ETHIQUE
POL 1953	3 AHE	1 j	INSTITUTIONS POL CAN, QUEBECOISES
POL 1954	3 AHE	1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
PSE 1901	3 AHE	1 j	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHO-EDUCATION
PSY 1970	3 AHE	1 j	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL 1952	3 AH	1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 3103	3 H	1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SVS 1962	3 AH	1 j	DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS 1985	3 AHE	1 j	LEGISLATION SOCIALE

SEGMENT 7B

BLOC 7B A OBLIGATOIRE			25 CR.
OPM 4103	2 E	2	OPTOMETRIE 4.3
OPM 4104	2 E	2	OPTOMETRIE 4.4
OPM 4107	8 E	2 j	STAGE EN OPTOMETRIE 4.3
OPM 4108	3 E	2 j	STAGE EN CLINIQUE SPECIALE
OPM 4301	4 E	2	STAGE EN LENTILLES CORNEENNES 4.1
OPM 4407	2 E	2 j	PEDO-OPTOMETRIE 4.1
OPM 4408	2 E	2 j	STAGE EN ORTHOPTIQUE 4.2
OPM 4409	2 E	2 j	OPTOMETRIE 4.1